This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

1038

Per 23835 d. 17
13,14

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

NATIONALE

DE BELGIQUE.

Digitized by Google

Imprimerie de Delevingne et Callewaert.

Digitized by Google

REVUE

NATIONALE

DE

BELGIQUE.

Tome Quatorzième.

BRUXELLES.
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECQ,
rue de la Madelaine, 9.

1846

Digitized by Google

AVIS.

La reproduction des articles de la* Revue nationale *est désormais interdite en Belgique. Les formalités qui constatent la propriété et permettent de la faire respecter ont été remplies.

La publication des dernières livraisons de la *Revue nationale* a éprouvé un retard indépendant de notre volonté et qui ne se reproduira plus. Nous sommes d'autant plus assurés de pouvoir l'éviter par la suite, que les éléments de la rédaction viennent de recevoir une notable extension.

Digitized by Google

PROGRÈS RÉCENTS DES SCIENCES

DANS QUELQUES-UNES DE LEURS APPLICATIONS.

Le rôle des sciences dans les sociétés modernes commence à prendre le cachet d'utilité qui lui a manqué si longtemps; elles se dépouillent du caractère spéculatif, leur attribut essentiel durant des siècles. Bien des savants font encore de la science pour la science, comme il y a des artistes qui cultivent l'art pour l'art; mais nous sommes si bien entrés en plein dans la période d'application, que les hommes purement spéculatifs parmi les savants sont des exceptions. Ainsi se prépare sans bruit, mais plus rapidement que ne le pense le vulgaire, une révolution puissante, immense, universelle. Les ennemis de la science eux-mêmes sont forcés d'y puiser, bon gré, mal gré, des forces qu'ils ne peuvent plus chercher ailleurs. La passion générale du bien-être est pour beaucoup dans ce mouvement; tant est vraie la parole d'un grand écrivain : « Entre les mains de la Providence, tout est moyen, même l'obstacle. »

Le grand obstacle au progrès des sciences et à leurs applications, ce n'est plus, comme autrefois, la superstition d'une part, et de l'autre la puissance des ennemis des lumières. Un jeune paysan du midi de la France, doué du don précieux d'hydroscopie, s'effraye lui-même de cet instinct magnétique qui lui révèle le présence des eaux souterraines, il confie ses terreurs à son curé; au moyen âge on l'eût exorcisé, au dix-neuvième siècle on le félicite, et on lui procure les moyens de développer par l'étude de la géologie une faculté qui l'eût fait brûler vif quelques siècles plus tôt. Aujourd'hui, la science des *sourciers*, origine probable du mot *sorcier*, est

Digitized by Google

pratiquée avec éclat par un ecclésiastique, l'abbé Paramèle, et les contrées de la France qui manquent d'eau s'empressent de l'appeler à leur secours, en payant ses déplacements et ses découvertes.

Payer : toute l'histoire des progrès modernes de la science est dans ce seul mot. On paye aujourd'hui les savants, et l'on en trouve pour son argent tant qu'on en veut, quelle que soit la branche des sciences dont on réclame l'intervention. Ainsi se trouve tournée l'obstacle principal au développement du savoir humain : la pauvreté proverbiale des sectateurs de la science. Les capitalistes ne sont pas savants, et les savants ne sont pas capitalistes ; la science a longtemps lutté pour sortir de ce cercle vicieux ; puis un jour est arrivé où les capitalistes, sans devenir savants pour leur propre compte, ont compris tout le parti qu'on pouvait tirer des savants : il n'y avait qu'à les payer, et aucune dépense n'était, en dernière analyse, ni plus fructueuse ni plus profitable. Maintenant que l'élan est donné, le progrès marche grand train sans que personne semble voir d'une manière bien nette où il doit conduire la société. Nous nous bornerons, pour le moment, à constater les faits les plus saillants et leur véritable caractère.

Ce qui précède explique suffisamment pourquoi les progrès principaux ont été accomplis dans la sphère de l'industrie ; ce sont en effet les industriels qui peuvent le mieux payer les applications des sciences, et qui ont les plus fréquentes occasions d'y recourir. Quelques inventions sont dues aux prix proposés par les sociétés scientifiques, mais toujours dans la sphère des applications que l'industrie peut utiliser. Telle est en particulier la dorure galvanique, dont les inventeurs ont eu en vue le prix proposé par l'Académie pour l'assainissement des professions dangereuses. Pour obtenir chacun un prix de 6,000 francs, MM. Ruolz et Elkington avaient dépensé chacun plus de 100,000 francs. Si l'industrie n'eût acquis leur procédé, ils étaient, malgré leur triomphe académique, sans ressource pour exploiter leur brevet. Viennent ensuite les progrès accomplis sous l'influence de l'autorité, au profit des services publics, comme la télégraphie électrique, la substitution de l'hélice aux roues à aubes des bateaux à vapeur, et le perfectionnement des armes à feu.

Dans une autre sphère, plus large et non moins féconde en grands résultats sociaux, la marche des sciences est surtout entravée par le défaut d'argent; mais chaque jour nous rapproche du ment où cet obstacle cessera d'exister. Il s'agit de ce genre de

Digitized by Google

progrès et de découvertes qui n'ont pas une utilité réalisable immédiatement en argent. L'opinion publique est mûre sur ce point ; avant peu, tous les gouvernements, quelle qu'en soit la forme, ne pourront se dispenser de mettre à la disposition des savants les fonds nécessaires pour pousser en avant le progrès des sciences. Arrêtons-nous un instant pour prendre de ce point de vue un aperçu général des conquêtes les plus modernes de la science, et de l'esprit de ces conquêtes.

Cet esprit, il faut le dire, est éminemment pacifique. Aujourd'hui l'homme cherche autour de lui d'autres ennemis que lui-même. Car il lui faut des obstacles à vaincre, des luttes à soutenir, des victoires à remporter. L'ennemi éternel contre lequel chaque victoire appelle de nouveaux combats, c'est la nature. Dompter les forces brutes de la nature, se préserver d'abord, comme on l'a fait jusqu'à présent, des effets désastreux de ces forces aveugles, puis les faire tourner au profit de la race humaine, les posséder, les manier, les ajouter à son empire, telle est pour l'homme la tâche qui n'aura point de fin. Il s'en faut encore de beaucoup que l'homme se soit avancé franchement dans cette arène pleine de gloire et de périls ; il en est encore à de modestes débuts ; mais la barrière est abaissée et la carrière ouverte est immense.

Parmi les forces de la nature, la plus puissante et la plus mystérieuse, c'est l'électricité, si intimement liée avec les principes de la chaleur et de la lumière, qui s'offre comme un premier ennemi déjà vaincu, dès la fin du siècle dernier, par l'immortel Franklin. Mais ce n'était pas assez de le vaincre ; il fallait l'assujettir, en faire un instrument docile, un esclave. C'est l'œuvre de la science contemporaine. La *Revue nationale*[1] a consacré un article à la Galvanoplastie, qui va de jour en jour perfectionnant ses résultats, et grandissant le cercle de ses attributions. Le même instrument qui sert à fixer sur les surfaces les dépôts métalliques, en reproduisant dans tous leurs détails les formes les plus délicates, la pile de Bunsen, produit par des procédés d'une grande simplicité une magnifique lumière, clarté véritablement magique, sans combustion, sans déperdition de matière, sans danger d'explosion, sans odeur d'aucune espèce, et sans altération sensible de l'air atmosphérique. Le morceau de charbon de bois traversé par le courant électrique ne se décompose

[1] Tome 8, p. 85.

Digitized by Google

ppint, ne produit ni vapeur ni fumée, et ne diminue pas de poids dans un temps donné. La seule perte de matière, c'est l'acide sulfurique ou nitrique employé en très petite quantité, pour aciduler le liquide de la pile et aussi les parois de la boîte et les lames métalliques servant à développer l'électricité. Ce système d'éclairage doit dans peu devenir universel et faire subir au gaz hydrogène le même sort que celui-ci avait fait éprouver au quinquet fumeux et à l'ignoble chandelle; il offrira toutes les conditions possibles d'éclat, de propreté et de sécurité; il ne lui manque déjà de bien peu qu'il n'y joigne la condition essentielle d'économie. Le progrès que le moindre physicien de nos jours est apte à réaliser, du moment où il rencontrera un industriel disposé à faire confiance pour cette recherche un capital suffisant.

Mais ce n'est encore là qu'une des plus timides applications de l'électricité. Tout le monde a entendu parler du ballon de cuivre, dont il n'est pas hors de propos de rappeler ici l'historique. Il y avait dans cette innovation, comme toujours, un but noble de science et d'exécution, l'intrépide aéronaute, M. Dupuis-Delcourt, et un homme d'argent, l'infortuné M. Marey, petit-fils de Monge, dans la ligne maternelle, qui avait ajouté à son nom celui de son aïeul et se nommait Marey-Monge. On sait qu'il vient de périr dans le naufrage du Pereire en se rendant à son poste de consul français à Mogador.

La pensée pratique du ballon de cuivre n'était pas de chercher un moyen nouveau de translation dans l'atmosphère, mais bien d'agir par une vaste surface métallique sur l'électricité de l'atmosphère, et de développer les effets électriques dans des proportions gigantesques, en armant de pointes la sphère métallique, qui aurait pris le nom d'Électro-Soutracteur. Cet appareil, suspendu à des chaînes métalliques enroulées sur des cylindres de verre, eût répété, mais sur une échelle immense, les effets si curieux du cerf-volant électrique. Ce qui n'a été, jusqu'à présent, qu'un instrument de puérile curiosité devenait un levier d'une portée inappréciable. Ainsi on aurait obtenu, sans frais, d'énormes masses de gaz hydrogène très-pur, par la décomposition de l'eau. L'oxygène provenant de cette décomposition, l'oxygène dont on a peur dans les ateliers, mais auquel il faudra bien que l'industrie fasse connaissance quand la science le lui donnera pour rien, aurait été utilisé pour des effets de combustion et des productions de calorique, à fondre comme du beurre

les corps les plus réfractaires. La porte une fois ouverte aux applications de la puissance électrique, Dieu sait où l'on se serait arrêté. Il était déjà question d'électriser des nappes d'eau pour essayer leur puissance sur la végétation, et d'empêcher la formation de la grêle, en soutirant l'électricité des nuées orageuses. Le ballon de cuivre a échoué faute d'argent, et un peu, à ce qu'il paraît, par le mauvais vouloir de l'Institut, dont M. Dupuis-Delcourt, plus praticien que théoricien, ne fait pas partie.

Au moment où nous écrivons, si nos informations sont exactes, il est plus que jamais question, dans le monde savant, de l'Electro-Soutracteur. Un ballon de cuivre serait incessamment construit, cette fois, par des membres de l'Institut, et suspendu dans la cour de l'Observatoire, pour servir aux expériences qu'on a en vue.

En chimie, les prodiges ne sont pas moins fréquents, ni moins nombreux. Outre une infinité de procédés d'un intérêt secondaire, dont cette science a gratifié récemment plusieurs branches d'industrie, elle a jeté sur tout de vives lumières sur la première des industries, l'agriculture. Il était temps que la chimie vînt au secours de l'agriculture, depuis la chimie agricole de sir Humphrey Davy, la pénurie de fonds dont sont affligés ceux qui ont mission d'empêcher le genre humain de mourir de faim, avait détourné de deux industrie l'attention des savants; la science, qu'ils ne pouvaient pas payer, leur faisait défaut. Puis, tout d'un coup, les Allemands et les Anglais se sont pris à réfléchir sur la nécessité de proportionner à la consommation la production des denrées alimentaires; ils se sont dit que, tant qu'on n'aurait pas trouvé le moyen de faire vivre les gens sans manger, l'industrie agricole valait bien la peine qu'on s'en occupât. De là les travaux importants des chimistes de ces deux pays, qui, bientôt dépassés dans la même voie par Dumas, Payen, Boussingault et l'école contemporaine des chimistes français, ont commencé à constituer une nouvelle science, comme branche distincte de la science, la chimie agricole.

Grâce à cette masse de travaux accomplis presque simultanément en France, en Allemagne et en Angleterre, la théorie chimique des engrais, celle de la nutrition des végétaux et des animaux, par conséquent celle des moyens des plus puissants et les plus économiques d'activer tous les genres de production agricole, sont devenues des choses vulgaires, aussi facilement applicables pour le cultivateur que le sont les tables

Digitized by Google

de logarithmes pour le mathématicien, et les tables astronomiques pour le navigateur.

L'une des tendances les plus prononcées des travaux modernes de la science en général appliquée à l'agriculture et à l'industrie, c'est la simplification des procédés, c'est la suppression graduelle de tout ce que les travaux industriels et agricoles offrent de pénible et de répugnant. Ainsi, la chimie tend à convertir tous les fumiers, même ceux qui se produisent journellement dans l'étable et l'écurie du cultivateur, en une masse solide et sèche, facile à diviser, pouvant s'employer sous la forme à la fois commode et portative des engrais pulvérulents. D'un autre côté, la mécanique agricole travaille dans le même sens; il est moins pénible, par exemple, de surveiller l'action d'une machine à battre, que de se livrer au fatigant exercice du battage au fléau; le tarare perfectionné nettoie le grain plus exactement que le vannage, et n'oblige pas le travailleur à respirer une poussière, source d'affections des voies respiratoires. En voyant manœuvrer une charrue nouvelle dans le midi de la France, M. de Gasparin fut frappé de l'aisance libre et dégagée du laboureur qui, la tête haute et le corps droit, appuyé mais non courbé sur les mancherons, terminait une longue journée de travail; c'est que, par l'une bonne construction, les bonnes charrues règlent elles-mêmes leur entrure, et maintiennent leur soc dans le sol à la profondeur voulue, presque sans efforts de la part du laboureur, tandis qu'avec les charrues défectueuses, le labour ne peut être régularisé que par un effort continuel du laboureur, qui éprouve presque autant de fatigue que son attelage. Ici s'offrirait la question de l'emploi des machines et de la simplification de la main-d'œuvre, fait grave, inévitable, source de vives souffrances pour le peuple, quoiqu'il doive, en définitive, amener à lui tout seul, par la force des choses, l'émancipation des travailleurs. Cette question est d'une trop haute gravité pour pouvoir être ici traitée accessoirement. Nous ferons seulement observer qu'il est facile de concevoir, sans bouleversement social, un ordre dans lequel l'emploi des machines ne porterait à l'ouvrier aucun préjudice. Les machines ne diminuent pas la besogne à exécuter pour la satisfaction des besoins sociaux; elles rendent seulement l'exécution de cette besogne plus prompte et plus facile; elles doivent avoir pour dernier résultat de permettre à tout homme dont le travail quotidien est le seul moyen d'existence, d'accomplir son travail et de gagner son salaire dans

Digitized by Google

un temps assez court pour qu'il lui reste de loisir de prendre sa part légitime de la vie intellectuelle.

Les applications les plus récentes de la science aux industries les plus pénibles offrent le même caractère à un degré de plus en plus frappant. On annonce, par exemple, une révolution complète dans l'art du tanneur, profession dont les opérations sont, comme chacun sait, fort lentes, puisqu'il faut dix-huit mois pour obtenir un cuir passable, et fort pénibles en raison des nombreuses manipulations qu'exige la peau pour passer à l'état de cuir. L'action du sucre sur la chaux, action qu'on n'avait pas songé à utiliser jusqu'à présent, a fourni à M. Turnbull le moyen de faire de très-bons cuirs en quelques mois, et d'épargner au travailleur les préparations les plus pénibles à exécuter.

Dans le domaine de l'histoire naturelle, le champ de bataille s'élargit, les efforts se proportionnent aux résistances; l'homme va chercher l'eau chaude à des profondeurs jusqu'à présent inexplorées; les gens timides s'en épouvantent, et nous avons vu l'un des adversaires du puits de Grenelle exprimer sérieusement la crainte que le sondage artésien n'arrivât jusqu'au voisinage immédiat de la masse incandescente contenue dans l'écorce solide du globe, ne la fît éclater en provoquant une éruption volcanique au lieu de l'ascension d'une eau salutaire. La géologie et ses applications joueront un rôle du premier ordre dans l'avenir que la science prépare au genre humain. C'est par elle qu'il apprendra à vérifier, à classer, et par suite à utiliser toutes les ressources de son domaine souterrain, à peine entamé sur quelques points pour l'extraction de la houille et des métaux. Parallèlement aussi, il s'instruira à répéter quelques-uns des procédés mis en œuvre par la nature pour l'accomplissement des faits géologiques. Ainsi M. Henri de Villeneuve, après avoir signalé l'un des premiers, sinon le premier, la valeur du carbone pour l'agriculture et le pouvoir fertilisant qu'il est possible de donner à peu de frais aux anthracites, aux tourbes et aux lignites, montre comment la nature, semblant prévoir le parti que l'homme en pourrait tirer un jour, les a placés partout à portée des eaux courantes qui permettent de les transporter sans frais sur le sol où elles doivent être utilisées. C'est le procédé que ne manque jamais d'employer la nature pour accumuler le limon dans les vallées des grands fleuves; c'est ce qui faisait dire à Hérodote: L'Égypte est un don du Nil. Remarquons à ce sujet que la part plus ou moins

Digitized by Google

avantageux que l'homme a su tirer, à différentes époques, de la nature minérale, a toujours offert des rapports frappants avec la situation relative des nations anciennes et modernes dans l'échelle du progrès. Les nomades, tirant exclusivement leur puissance de l'élevé du bétail, sont restés stationnaires; il y a bien peu de différence entre un Tatar d'aujourd'hui et un Scythe de l'antiquité, entre un Arabe de nos jours et un contemporain d'Abraham. Le peuple le plus avancé de l'antique Orient, les Phéniciens, étaient une nation de mineurs; c'est pour chercher des métaux précieux qu'ils ont exploré le globe, colonisé le nord de l'Afrique et l'Europe méridionale, et préparé les voies à la civilisation. Ici, la crainte d'être accusé d'une excursion trop hardie dans les champs illimités de l'imagination nous empêche de montrer au lecteur le rôle des sciences naturelles, aidées des sciences exactes, tel qu'il nous est donné de l'entrevoir dans un avenir probablement peu éloigné. La valeur des métaux précieux comme signe représentatif de la richesse ne peut tarder à être profondément modifiée. L'exploitation des mines du nouveau monde, par les procédés perfectionnés de la science moderne entre les mains des Anglo-Américains, peut aboutir à mettre dans la circulation de telles masses d'or et d'argent qu'elles réduiraient ces matières, sauf leur valeur industrielle, à de pas dépasser de beaucoup celle des assignats pendant la révolution française.

La botanique et la zoologie ont encore une somme énorme de présents à nous faire, présents qui peseront, eux aussi, dans la balance générale des destinées humaines. Si l'on considère le nombre toujours croissant des victimes de l'industrie, la proportion toujours croissante des hommes rendus impropres au service militaire par suite de la misère et des privations, on sera convaincu de la nécessité urgente de baser sur une meilleure alimentation l'amélioration physique de la race humaine, et de préparer, comme on l'a dit de Fourier, *la culture de l'avenir*. La noix est assez pauvre, il faut l'avouer! Sauf les Anglais, qui savent assez bien faire la viande, mais à l'usage de ceux qui peuvent la payer, le reste de l'Europe et du genre humain se nourrit à peu près le plus mal possible. La nourriture animale, qui devrait entrer pour un tiers au moins dans l'alimentation normale, en est exclue d'une manière absolue pour un grand nombre de peuples, parmi lesquels il faut rendre une grande moitié du peuple belge. Mais on laissant

Digitized by Google

de côté la question économique, qui nous mènerait trop loin, prenons la question alimentaire d'un point de vue plus élevé. Les Européens mangent du bœuf, du mouton, de la chèvre, et quelquefois un peu de cheval; les Asiatiques mangent en outre du chameau; les Américains du Nord mangent du bison et de l'ours, comme les Nègres Africains mangent de l'éléphant et du rhinocéros, à titre de gibier seulement. Que de races à chair excellente, et faciles à nourrir, signalées depuis plus d'un siècle par les savants, n'ont point obtenu leur droit de naturalisation en Europe! Pourtant, à force d'en rebattre les oreilles du public, les naturalistes ont fini par en faire arriver quelques-unes, de nos jours, jusque dans le nord de l'Europe. L'alpaca et le kanguroo ont pris rang parmi nos animaux domestiques; l'alpaca surtout, quoique inconnu encore en Belgique, peut être regardé comme définitivement acquis à l'agriculture européenne. Les princes s'en mêlent; le prince Albert possède un magnifique troupeau d'alpacas qui sont à leur troisième ou quatrième génération; le prince d'Orange en fait élever une vingtaine; ils sont à la seconde génération; on vient de les introduire en Danemark; ils seront, d'ici à quelques années, communs dans toute l'Europe. L'alpaca, d'un naturel doux et sociable, est d'une grande vigueur comme bête de charge; chair, laine et cuir, tout sert dans cet utile animal. Le Brésil nous donnera, quand nous voudrons les prendre, le capivar et le pécari, comme l'Australie nous a donné le kanguroo, aussi supérieur à nos insipides lapins que le daim et le chevreuil sont supérieurs au bœuf.

La basse-cour peut et doit s'enrichir d'une grande variété d'oiseaux égaux ou supérieurs à nos volailles actuelles; l'outarde vaut la dinde, et il ne serait pas plus difficile de multiplier la perdrix et la gelinotte en domesticité que d'élever des poulets; dès la seconde ou la troisième génération, ces oiseaux ne volent plus. Mais une vaste carrière signalée de temps immémorial par la science comme offrant d'inépuisables ressources pour l'alimentation, c'est l'élève des races qui peuplent les eaux douces et salées. Le moment n'est pas éloigné peut-être où des milliers de malheureux marins cesseront de risquer leurs jours pour approvisionner de poisson les marchés de nos villes; les eaux de la mer seront dérivées dans des réservoirs où les espèces comestibles, poissons, crustacés, coquillages, multiplieront à volonté. On a déjà commencé, pour les huîtres. Un perruquier anglais a résolu le problème; il vient de

Digitized by Google

vendre son secret 100,000 francs. Grâce à cet artiste coiffeur, qui aura quelque jour une statue par-dessus le marché, on peut sans peine, et presque sans frais, faire naître à volonté des bancs d'huîtres à rassasier le genre humain. Après plusieurs années d'étude sur le mode de multiplication des huîtres, le coiffeur agénois s'est assuré qu'à certaines époques, les germes spermatiques des huîtres s'échappent de l'écaille maternelle et vont chercher fortune. Si le sort leur fait rencontrer quelque surface à laquelle ils puissent s'accrocher dans des conditions convenables, ils y deviennent huîtres parfaites. Ce qu'on a fait pour l'huître, on va le faire pour le homard et pour les meilleurs poissons de mer, lesquels, comme pour s'offrir d'eux-mêmes à l'action de l'homme, viennent déposer leurs œufs sur les bas fonds où il y a trop peu d'eau pour les gros poissons, qui comme on sait mangent les petits. Il serait superflu de faire remarquer au lecteur intelligent l'influence immense que cette découverte généralisée peut exercer sur les conditions économiques des populations maritimes. De même que dans l'antiquité les chasseurs sont devenus pasteurs, les pêcheurs deviendraient éleveurs de poissons, et ne pêcheraient plus que pour leur plaisir.

Si de la mer nous nous élevons vers le ciel, nous voyons l'astronomie accomplir les plus admirables progrès. L'art de fondre des masses de cristal de toutes grandeurs, sans larmes et sans défauts, permet d'accroître indéfiniment la puissance des lunettes astronomiques. En concurrence avec le télégraphe monstre de lord Ross, s'élève à l'Observatoire de Paris une lunette monstre qui, si elle ne permet pas de voir dans la lune et de répéter la grande mystification mise, il y a douze ans, sur le compte de l'astronome Herschell, donnera du moins accès aux regards de l'homme dans les régions célestes avec une puissance inconnue jusqu'à présent. La chose est plus sérieuse qu'on ne pense; l'astronomie ne sert pas seulement à faire des almanachs et à être de l'Académie: elle est l'âme de la navigation, sans laquelle il n'y aurait dans le monde ni civilisation, ni commerce.

Trois grandes révolutions auront jusqu'à présent réagi sur les destinées de toute la race humaine. La première eut lieu par les armes: elle produisit le monde romain. Il nous en est resté des principes d'unité, de centralisation, de législation, qui sont encore la base des gouvernements modernes. La seconde, plus puissante et plus générale que la première, s'accomplit par la religion: elle

Digitized by Google

produisit la chrétienté. Celle-là n'est pas finie, il lui reste encore d'importantes fractions de la race humaine à conquérir. La troisième s'accomplit sous nos yeux par la science, et quoiqu'elle n'en soit encore qu'à son début, on peut dès à présent prédire qu'elle sera plus générale, plus universelle, que ne l'ont été les deux autres; elle fera faire un pas immense à la fraternité du genre humain. De tout temps les savants se sont considérés comme une seule nation; mais, dans l'origine, ils formaient à peine une famille dont les membres séparés par les distances, et plus encore par la diversité des mœurs et des langages, n'exerçaient qu'une action à peine sentie. Il fallut à Archimède le hasard du siége de Syracuse, et sans les conquêtes d'Alexandre, Aristote n'aurait pas connu la plupart des animaux dont l'étude a servi de base à son histoire naturelle.

Aujourd'hui, si l'on se promène dans une rue un peu fréquentée de n'importe quelle ville d'Europe, on n'aura pas fait dix pas sans coudoyer un savant; si l'on parcourt les solitudes les moins explorées des deux Amériques, de l'Afrique centrale, de l'archipel Indien et de l'Australie, on y rencontrera des commissions accomplissant des missions scientifiques; on pourra y faire connaissance avec d'autres savants naturalistes, voyageant à la recherche de plantes nouvelles pour de simples horticulteurs, marchands de Londres, de Paris, de Gand ou de Bruxelles. Un congrès de vrais savants de tous les peuples du monde serait plus nombreux que les parlements de France et d'Angleterre, chacun de ses membres connaîtrait au moins une langue comprise de l'universalité de ses collègues: là est la mesure du progrès.

Dans un autre ordre d'idées, nous aurions à montrer la place large et élevée que se font au milieu de nos sociétés décrépites les sciences appliquées à l'organisation sociale; mais le sujet est trop vaste, et nous ne pourrions que l'effleurer. Constatons seulement un fait déjà suffisamment significatif: c'est le rang assigné dans l'opinion de tous les peuples éclairés à cet ordre de sciences, de jour en jour mieux étudiées, appelées par leur nature à prendre une part immense dans la solution de ce grand problème: Diminuer la somme du mal et accroître indéfiniment la somme du bien, autant que le comporte l'humanité.

Telle est, au dix-neuvième siècle, la tâche de la science.

Digitized by Google

DU

COMMERCE DES TISSUS DE LAINE

EN BELGIQUE.

Le ministre des finances a récemment publié le tableau général du commerce avec les pays étrangers pendant l'année 1844. Les résultats qu'ils présentent sont des plus satisfaisants. Le chiffre de notre *commerce général*, exportation et importation réunies, s'est élevé à 591 millions, c'est-à-dire 14 p. c. de plus qu'en 1843, 28 p. c. de plus que la moyenne de 1839 à 1843, et 41 p. c. de plus que la moyenne décennale de 1834 à 1843. On sait que le *commerce général* comprend toutes les marchandises entrées en Belgique et exportées. Le *commerce spécial* au contraire ne comprend, à l'importation, que les marchandises qui sont destinées à la consommation du pays, et, à l'exportation, que les marchandises belges. Le commerce spécial entre pour 378 millions dans le total de 591 millions, dont 204 millions à l'importation et 174 à l'exportation. L'importation est de 5 millions moins forte que la moyenne de 1839 à 1843 (209 millions), et elle excède du même chiffre la moyenne de 1834 à 1843 (199 millions). C'est principalement l'importation des objets fabriqués qui tend à diminuer, et l'on remarque que, de 42 millions, chiffre de la moyenne quinquennale, elle est descendue à 39 1/2 en 1844. Mais c'est surtout l'exportation qui mérite d'attirer l'attention par son rapide accroissement. Ainsi en 1844 l'exportation de nos produits a dépassé de 18 millions celle de 1843 (12 p. c.); de 28 millions la moyenne de 1839 à 1843 (19 p. c.) et de 32 millions la moyenne décennale 1834 à 1483 (23 p. c.).

Voilà certes des chiffres qui répondent d'une manière victorieuse aux

Digitized by Google

lamentations qu'on entend sans cesse retentir sur le manque de débouchés. La presse belge les a répétées tant de fois qu'elle a facilement convaincu les nations étrangères que nous étouffions dans une pléthore industrielle, qui nous livrait à la merci de nos voisins. Ne voit-on pas que ces déclamations, fussent-elles vraies, seraient bien maladroites? Il n'y a jamais d'avantage à s'affaiblir aux yeux del'étranger, parce que ce n'est ni sa pitié ni sa justice qu'il faut invoquer, mais seulement son intérêt. Craignez de lui persuader que notre sort est en ses mains, parce qu'il vous fera payer cher la faveur de vivre. Il faut, au contraire, que la Belgique se montre forte de sa prospérité croissante, afin qu'à son tour elle puisse aussi imposer des conditions et ne pas les recevoir toutes faites de ceux qui croiraient avoir tout à dire, parce qu'ils s'imaginent qu'ils peuvent tout nous enlever. Il est donc utile que nos puissants voisins de l'est et de l'ouest apprennent à connaître que, malgré la décadence de l'industrie linière, dont les exportations sont tombées de 32 millions de francs qu'elles étaient, en moyenne, de 1834 à 1836, à 21 millions en 1844, le total de l'exportation belge s'est augmenté de près d'un quart, pendant une période de dix années, et cela, non pas avec un pays, mais avec presque tous les pays du globe, et particulièrement avec les pays transatlantiques.

Mais nous voulons principalement nous attacher, dans cet exposé statistique, à l'industrie de la laine. Si l'on doit juger de la prospérité et de l'importance d'une industrie par le chiffre de ses exportations, nul doute que celle qui travaille la laine, dans ses diverses modifications, ne soit mise au premier rang parmi les arts manufacturés qui occupent l'activité de la nation belge. L'industrie linière seule peut lui disputer la première place; mais, pendant que celle-ci va déclinant, son émule s'élève par une augmentation constante, en sorte que, près de l'atteindre déjà, on peut dès aujourd'hui prévoir que bientôt elle la dépassera. Ainsi l'exportation des tissus de laine ne s'élevait, en moyenne, qu'à 6 millions de francs par an, de 1834 à 1836 : dans les deux périodes triennales suivantes, elle est montée successivement à 12 millions, puis à 13 millions; en 1843, elle atteignait près de 17 millions; en 1844, enfin, elle arrive au chiffre de 19 millions de francs. Pendant les mêmes périodes triennales, la moyenne annuelle de l'exportation des toiles fut successivement de 32 millions, de 30 millions, de 24 millions; en 1843, cette exportation n'atteint pas 20 millions; en 1844, elle se relève un peu jusqu'à 21 et 1/2 millions, mais on comprend que ce léger accroissement révèle plutôt une halte qu'un progrès. Ainsi ce riche pays de Flandre, autrefois siége d'une industrie drapière qui fournissait tout le nord de l'Europe et qui avait été l'élément d'une prospérité inouïe, avait vu décliner cette industrie et l'avait remplacée par une autre, également forte et également puissante : l'industrie linière. Et maintenant, par une nouvelle révolution des choses humaines, cette industrie paraît aussi vouloir lui échapper, tandis

Digitized by Google

que, non loin de là, dans un coin de notre pays, la fabrication des tissus de laine prend une extension extraordinaire, et paraît vouloir restituer aux draps belges leur prépondérance antique et oubliée depuis plusieurs siècles.

L'industrie des fils de laine a également vu augmenter la valeur de ses exportations, mais d'une manière moins soutenue que celle des tissus.

1839	1840	1841	1842	1843.	Moyenne.	1844
364,000	363,000	159,000	185,000	157,000	245,000	462,000

Ainsi cette industrie, peu importante du reste comme exportation, et qui n'occupe, sous ce rapport, que le 44me rang dans nos tarifs, tend à prendre un plus grand développement. Si nos renseignements sont exacts, le chiffre pour 1845 sera plus satisfaisant encore, et l'on peut nourrir l'espoir que cette prospérité se maintiendra et même continuera à grandir, avec cette constance qui dénote seule la formation d'une clientèle solide à l'étranger.

Il importe maintenant d'examiner sur quels tissus de laine l'augmentation a porté, s'ils sont tous en voie d'égale prospérité, et leur degré d'importance.

	1839.	1840.	1841.	1842.	1843.	Moyenne.	1844.
Draps et casimirs . . .	15,124,000	13,398,000	13,965,000	13,966,000	15,768,000	14,444,000	17,543 000
Coatings, Calmoucks, etc.	130,000	83,000	132.000	171,000	188,000	141,000	176,000
Mouseline laine, etc. .	532,000	763,000	1,038,000	1,171,000	819,000	865,000	1,298,000
Totaux.	15,786,000	14,244,000	15,135,000	15,308,000	16,775,000	15,450,000	19,017,000

Les draps absorbent donc, à eux seuls, plus de 90 p. c. du chiffre total de l'exportation. Toutefois on ne peut disconvenir qu'il s'attache un grand intérêt à l'industrie des mousselines-laine, étoffes à pantalon, etc., moins pour ce qu'elles sont que pour ce qu'elles promettent. Ainsi, pendant que, en 1844, pour les draps, l'augmentation sur la moyenne des 5 années précédentes n'a été que de 22 p. c., elle a été pour ces étoffes de 50 p. c. Il y a donc là un mouvement qui mérite un examen particulier.

Dans la somme de 1,300,000 fr. pour 1844, sont compris : 1° les tissus mélangés avec de la soie, du poil de chameau ou fil de Turquie, pour 27,000 fr. Les tissus mousseline-laine, mérinos, napolitaine, et autres tissus légers et de la même nature, pour 893,000 fr. (dont 95,000 en Prusse, 648,000 dans les Pays-Bas, 17,000 en Angleterre, 27,000 en France et 87,000 au Brésil); les étoffes à pantalons pour 325,000 fr., (dont 105,000 en Prusse, 119,000, dans les Pays-Bas, 10,000, en France et 80,000 en Suisse), et enfin les étoffes de crin et autres pour 53,000 fr.

C'est assurément un fait remarquable que cette industrie, qui s'adonne à la confection des tissus légers et de mode, qui existait à peine il y a quelques années, soit parvenue à atteindre le chiffre de 900,000 fr. On pourrait en dire de même des étoffes à pantalons qui sont, comme on sait,

Digitized by Google

formées de fils de laine, de coton et de lin, mélangés et combinés ensemble de diverses manières. Ces deux genres de tissus ne sont relatés dans les documents belges que depuis peu de temps. En 1835, ces documents ne mentionnent à l'exportation que des tissus épais tels que kalmouks, baies, etc., et pour une somme de 445,000 fr. La moyenne quinquennale, de 1835 à 1839, des tissus de laine et de poil non mélangés ne s'élève pas au-dessus de 521,000 fr. Enfin le tableau pour 1842 sépare, dans l'état de développement, les mousselines-laine des étoffes à pantalon et des étoffes de crin et de poil de chameau, dont l'exportation est insignifiante. En 1842, il a été exporté pour 764,000 francs de mousseline-laine, mérinos, etc., et pour 299,000 francs d'étoffes à pantalon. En 1843 les chiffres correspondants sont 556,000 et 199,000. On voit qu'en 1844 ils ont fait un grand pas en avant. Des progrès si rapides ne semblent-ils pas indiquer tout le parti qu'on pourrait tirer de ces industries? Ne pourraient-elles pas servir à occuper des bras laissés oisifs par la décadence de l'industrie linière? Le gouvernement ne pourrait-il provoquer d'une manière quelconque la création de fabriques de mousseline-laine et surtout d'étoffes à pantalon dans certaines localités des Flandres, isolées des grands centres manufacturiers, et où le manque de travail est complet et sans remède? Peut-être faudrait-il peu de chose pour stimuler l'industrie privée et l'engager à entrer dans la voie que l'état aurait indiquée.

Enfin l'industrie des coatings, calmouks, etc., mérite aussi quelque attention par son accroissement, qui est de 40 p. c. sur la moyenne. Dans le total de 175,000 fr., les coatings, calmouks, duffels et autres tissus de la même nature sont compris pour 95,000 fr., les couvertures pour 41,000; les alpagas, serges, molletons et flanelles pour 26,000. Les Pays-Bas (sans doute en grande partie le Limbourg hollandais) ont reçu à eux seuls pour 128,000 francs de ces marchandises; la France pour 32,000.

Revenons à l'objet principal de notre examen, l'industrie drapière, et recherchons avec quels pays nos relations, par rapport à cet article, sont le plus actives et se sont le plus agrandies.

Depuis que la Russie a prohibé les draps, le nord de l'Europe reçoit peu ou point de draps belges. Le tableau général du commerce relate des chiffres insignifiants, qui prouvent seulement que des tentatives ont été faites.

L'association douanière allemande est le plus grand consommateur de nos draps : malheureusement les tarifs protecteurs, et les progrès que ces nations ont faits dans cette fabrication, ont quelque peu restreint nos importations. Elles étaient, en 1840, de 8,700,000; en 1841 et 1842, elles tombèrent à 6,400,000 et 6,600,000; à 7,400,000 en 1843, et enfin à 7,200,000 en 1844. Mais il ne faut pas oublier que l'année 1840 ne peut servir de terme de comparaison, parce qu'à partir de cette époque, on a cessé de porter au compte du Zollvercin les marchandises qui ne feraient qu'y transiter. N'oublions

Digitized by Google

pas non plus de rappeler que, même après les modifications introduites dans les documents belges, il reste encore des draps portés sur le tableau pour le Zollverein, qui, ne sont destinés qu'à y transiter, et principalement vers l'Autriche, qui d'après ce même tableau, ne consommerait de nos draps que pour une somme tout à fait insignifiante. Cependant on sait combien Trieste est un débouché important pour l'industrie de Verviers. C'est de ce marché qu'il s'écoule des quantités considérables de draps belges, soit vers l'Italie, soit vers le Levant, soit même vers la Grèce, où ils pénètrent bien certainement, quoique le tableau ne mentionne pas et ne puisse mentionner cette importation indirecte.

De son côté, la Prusse a vu décliner ses importations de draps chez nous, de 339,000 fr. qu'elles étaient en 1840, à 261,000 en 1844, bien que des deux côtés les droits d'entrée soient à peu de chose près les mêmes [1].

Nous insistons sur cette différence entre les importations respectives des deux pays, parce qu'elle prouve l'incontestable supériorité des fabricants belges. Et cependant, ainsi que nous le verrons plus loin, les Allemands sont les concurrents les plus redoutables que nous rencontrions sur les marchés étrangers.

Dans les Pays-Bas, nos importations en draps paraissent également se trouver dans une période décroissante. Le chiffre de 857,000 fr. en 1839 s'élève tout à coup à 2,500,000 fr. en 1840, pour décroître continuellement et successivement jusqu'à 949,000 francs en 1844, c'est-à-dire près de 40 p. c. au dessous de la moyenne des 5 années antérieures. Nous ne savons à quoi attribuer cette diminution, si ce n'est à la concurrence des fabricants allemands; car on sait que l'industrie drapière hollandaise, du reste peu considérable, est plutôt en voie de décadence qu'en voie de prospérité. C'est un avertissement pour les industriels belges de ne point se relâcher, et de soutenir vigoureusement la réputation de leurs produits, qui, partout ailleurs, est croissante. Par contre, l'exportation des tissus de laine autres que les draps a monté de 456,000 fr. en 1839, à 914,000 fr. en 1844, ou près de 70 p. c. au-dessus de la moyenne des 5 années antérieures.

En Angleterre, le chiffre de nos importations a subi, depuis 6 ans, de ces fortes oscillations qui marquent un débouché non encore solidement établi, mais qui paraît devoir prendre une importance majeure. Nous avons importé des draps dans ce pays pour 191,000 fr. en 1839; 146,000 en 1840; 817,000 en 1841; 540,000 en 1842; 905,000 en 1843, et 1,408,000 en 1844, ou 170 p. c. au-dessus de la moyenne. Sans doute peu de personnes savent que les draps belges vont braver la concurrence anglaise jusqu'en Angleterre même, et cela pendant que l'Angleterre ne peut faire pénétrer chez nous, en moyenne, que pour une valeur de 179,000 fr. de ces tissus.

[1] Ils sont en Prusse, de 30 reichsthalers par *centner* et en Belgique de 250 fr. 100 kilog.

Digitized by Google

Nous n'ignorons pas que l'Angleterre réexporte nos draps en grande partie, soit vers la Chine, soit vers les colonies et vers l'Amérique; elle ne fait souvent que nous prêter sa marine et nous servir de commissionnaire : mais ce n'en est pas moins un fait curieux à mentionner que cette intrusion de l'industrie belge au milieu de la toute-puissante industrie anglaise, et cela, pour un objet manufacturé qui, de tous peut-être, est le plus difficile à bien confectionner. Ces chiffres peuvent déjà nous faire présager l'avenir réservé à la draperie belge, si progressive et si vivace.

Nous ne mentionnerons le chiffre de nos exportations de draps en France, fixé pour 1844 à une valeur de 1,100,000 fr. que pour rappeler que ces produits, étant prohibés, ne peuvent pénétrer dans ce pays qu'en transit ou en fraude. Mais on sait que les lois françaises rendent la fraude extrêmement difficile. La plus grande partie de ces draps est donc destinée à d'autres pays et ne fait que traverser le sol français. Il serait presque impossible d'établir, avec quelque exactitude, la répartition de la somme totale entre les différents pays. Toutefois nous croyons que, sur ces 1,100,000 fr., 400,000 au moins sont destinés à l'Amérique en transit par le Havre; 300,000, en transit par Marseille, sont destinés aux échelles du Levant. Le reste, doit être partagé entre la Suisse, l'Italie et le commerce interlope.

Ni nos draps ni nos autres tissus de laine n'ont guère, jusqu'à présent, pénétré au delà des Pyrénées. En 1844, le Portugal en a reçu pour 16,000 fr.; c'est une première tentative. L'Espagne qui, en moyenne, n'avait reçu que pour 128 fr. de nos tissus de laine, voit en 1844 ce chiffre monter tout à coup à 112,000 fr. Il y a donc là aussi quelque chose à faire, beaucoup à faire peut-être, pour l'industrie belge, et c'est un point qui doit attirer l'attention des fabricants.

Nos exportations vers le Piémont et la Sardaigne sont dans une progression ascendante très-significative. Elles s'élevaient, en 1841, à un peu moins de 1,200,000 fr. à 1,900,000 en 1843, et atteignent 2,169,000 en 1844; c'est-à-dire 84 p. c. du chiffre total de l'exportation des produits belges dans ce pays.

Nous regrettons de ne pouvoir comparer ces chiffres avec une moyenne prise au moins sur une période de 5 années. Ce n'est, en effet, qu'à partir de 1841 que les Etats sardes, la Suisse et l'Italie figurent pour l'exportation de nos draps; jusqu'alors ceux-ci, transitant par la France, avaient été portés au compte de cette puissance.

En Suisse, les tissus de laine sont encore, de beaucoup, l'article le plus important de notre exportation, bien que les chiffres consignés dans le tableau que nous avons sous les yeux soient inférieurs aux chiffres réels, et nous en avons donné la raison en parlant de nos exportations en France. C'est aussi à cette cause qu'on doit attribuer les variations brusques entre les diverses années. Ainsi, en 1841, nos exportations en tissus de laine ne s'élèvent qu'à 60,000 fr.; en 1842, à 676,000; en 1843, à 1,156,000; en 1844, à 968,000.

Digitized by Google

pas non plus de rappeler que, même après les modifications introduites dans les documents belges, il reste encore des draps portés sur le tableau pour le Zollverein, qui, ne sont destinés qu'à y transiter, et principalement vers l'Autriche, qui d'après ce même tableau, ne consommerait de nos draps que pour une somme tout à fait insignifiante. Cependant on sait combien Trieste est un débouché important pour l'industrie de Verviers. C'est de ce marché qu'il s'écoule des quantités considérables de draps belges, soit vers l'Italie, soit vers le Levant, soit même vers la Grèce, où ils pénètrent bien certainement, quoique le tableau ne mentionne pas et ne puisse mentionner cette importation indirecte.

De son côté, la Prusse a vu décliner ses importations de draps chez nous, de 339,000 fr. qu'elles étaient en 1840, à 261,000 en 1844, bien que des deux côtés les droits d'entrée soient à peu de chose près les mêmes [1].

Nous insistons sur cette différence entre les importations respectives des deux pays, parce qu'elle prouve l'incontestable supériorité des fabricants belges. Et cependant, ainsi que nous le verrons plus loin, les Allemands sont les concurrents les plus redoutables que nous rencontrions sur les marchés étrangers.

Dans les Pays-Bas, nos importations en draps paraissent également se trouver dans une période décroissante. Le chiffre de 857,000 fr. en 1839 s'élève tout à coup à 2,500,000 fr. en 1840, pour décroître continuellement et successivement jusqu'à 949,000 francs en 1844, c'est-à-dire près de 40 p. c. au dessous de la moyenne des 5 années antérieures. Nous ne savons à quoi attribuer cette diminution, si ce n'est à la concurrence des fabricants allemands; car on sait que l'industrie drapière hollandaise, du reste peu considérable, est plutôt en voie de décadence qu'en voie de prospérité. C'est un avertissement pour les industriels belges de ne point se relâcher, et de soutenir vigoureusement la réputation de leurs produits, qui, partout ailleurs, est croissante. Par contre, l'exportation des tissus de laine autres que les draps a monté de 456,000 fr. en 1839, à 914,000 fr. en 1844, ou près de 70 p. c. au-dessus de la moyenne des 5 années antérieures.

En Angleterre, le chiffre de nos importations a subi, depuis 6 ans, de ces fortes oscillations qui marquent un débouché non encore solidement établi, mais qui paraît devoir prendre une importance majeure. Nous avons importé des draps dans ce pays pour 191,000 fr. en 1839; 146,000 en 1840; 817,000 en 1841; 540,000 en 1842; 905,000 en 1843, et 1,468,000 en 1844, ou 170 p. c. au-dessus de la moyenne. Sans doute peu de personnes savent que les draps belges vont braver la concurrence anglaise jusqu'en Angleterre même, et cela pendant que l'Angleterre ne peut faire pénétrer chez nous, en moyenne, que pour une valeur de 179,000 fr. de ces tissus.

[1] Ils sont en Prusse, de 30 reichsthalers par *centner* et en Belgique de 250 fr. par 100 kilog.

Digitized by Google

Nous n'ignorons pas que l'Angleterre réexporte nos draps en grande partie, soit vers la Chine, soit vers les colonies et vers l'Amérique; elle ne fait souvent que nous prêter sa marine et nous servir de commissionnaire : mais ce n'en est pas moins un fait curieux à mentionner que cette intrusion de l'industrie belge au milieu de la toute-puissante industrie anglaise, et cela, pour un objet manufacturé qui, de tous peut-être, est le plus difficile à bien confectionner. Ces chiffres peuvent déjà nous faire présager l'avenir réservé à la draperie belge, si progressive et si vivace.

Nous ne mentionnerons le chiffre de nos exportations de draps en France, fixé pour 1844 à une valeur de 1,100,000 fr. que pour rappeler que ces produits, étant prohibés, ne peuvent pénétrer dans ce pays qu'en transit ou en fraude. Mais on sait que les lois françaises rendent la fraude extrêmement difficile. La plus grande partie de ces draps est donc destinée à d'autres pays et ne fait que traverser le sol français. Il serait presque impossible d'établir, avec quelque exactitude, la répartition de la somme totale entre les différents pays. Toutefois nous croyons que, sur ces 1,100,000 fr., 400,000 au moins sont destinés à l'Amérique en transit par le Havre; 300,000, en transit par Marseille, sont destinés aux échelles du Levant. Le reste, doit être partagé entre la Suisse, l'Italie et le commerce interlope.

Ni nos draps ni nos autres tissus de laine n'ont guère, jusqu'à présent, pénétré au delà des Pyrénées. En 1844, le Portugal en a reçu pour 16,000 fr.; c'est une première tentative. L'Espagne qui, en moyenne, n'avait reçu que pour 128 fr. de nos tissus de laine, voit en 1844 ce chiffre monter tout à coup à 112,000 fr. Il y a donc là aussi quelque chose à faire, beaucoup à faire peut-être, pour l'industrie belge, et c'est un point qui doit attirer l'attention des fabricants.

Nos exportations vers le Piémont et la Sardaigne sont dans une progression ascendante très-significative. Elles s'élevaient, en 1841, à un peu moins de 1,200,000 fr. à 1,900,000 en 1843, et atteignent 2,169,000 en 1844; c'est-à-dire 84 p. c. du chiffre total de l'exportation des produits belges dans ce pays.

Nous regrettons de ne pouvoir comparer ces chiffres avec une moyenne prise au moins sur une période de 5 années. Ce n'est, en effet, qu'à partir de 1841 que les Etats sardes, la Suisse et l'Italie figurent pour l'exportation de nos draps; jusqu'alors ceux-ci, transitant par la France, avaient été portés au compte de cette puissance.

En Suisse, les tissus de laine sont encore, de beaucoup, l'article le plus important de notre exportation, bien que les chiffres consignés dans le tableau que nous avons sous les yeux soient inférieurs aux chiffres réels, et nous en avons donné la raison en parlant de nos exportations en France. C'est aussi à cette cause qu'on doit attribuer les variations brusques entre les diverses années. Ainsi, en 1841, nos exportations en tissus de laine ne s'élèvent qu'à 60,000 fr.; en 1842, à 676,000; en 1843, à 1,156,000; en 1844, à 968,000.

Digitized by Google

Les personnes quelque peu au fait du commerce des draps belges en Suisse, reconnaîtront que ces soubresauts ne se trouvent que dans le tableau, par suite de l'inexactitude des chiffres qu'il donne, et nullement dans les choses mêmes. Mais cette inexactitude, le gouvernement est impuissant à l'empêcher; elle provient des renseignements incomplets ou faux, transmis aux douanes par les expéditeurs. On ne saurait donc trop engager ceux-ci, dans l'intérêt général, à faire des déclarations exactes, précises, désignant fidèlement le lieu d'exportation. C'est le seul moyen de rendre aux tableaux statistiques l'exactitude qu'ils réclament et qui intéresse la généralité des industriels.

On peut appliquer au royaume des Deux-Siciles la même observation qu'au Piémont et à la Suisse, en ce qui concerne l'exactitude des tables. Toutefois, quoique les chiffres soient en dessous de la réalité, ils ne laissent pas de présenter des résultats satisfaisants. L'exportation, portée à 20,000 fr. en 1840, s'élève à 1,270,000 en 1841; à 1,202,000 en 1842; à 1,309,000 en 1843, et à 1,515,000 en 1844, ou 82 p. c. du chiffre total de nos exportations vers ce pays.

La Turquie, qui était, il y a 50 ans, le principal débouché de l'industrie verviétoise, n'occupe dans nos tables qu'un rang très-secondaire comme pays d'exportation pour nos draps. Tous les ans elle tend à descendre davantage, et cela par une foule de causes qu'il serait inutile d'énumérer, et qui peuvent se résumer toutes en une seule : la décadence et l'appauvrissement de ce pays. Toutefois la diminution dans les chiffres d'exportation n'est point aussi forte qu'elle ressort du tableau. D'après ces chiffres, l'exportation, qui aurait été en 1839 de 678,000 fr., serait tombée à 160,000 en 1843, et à 235,000 en 1844. Nous croyons qu'à ce dernier chiffre il faut ajouter au moins 350,000 fr. pour les draps transités par l'Allemagne et principalement par la France, qui, depuis quelques années, a modifié ses lois sur le transit dans un sens plus libéral, ce qui permet au commerce belge de profiter des facilités que présente le port de Marseille, dans ses relations avec les échelles du Levant. Mais, encore une fois, la diminution d'exportation n'en est pas moins incontestable.

Le Maroc, en 1843, a reçu du drap belge pour un somme de 30,000 fr., mais il ne paraît pas que cet essai ait été renouvelé en 1844.

Les tables rétrospectives constatent également qu'en Égypte nous avons fait plusieurs tentatives, qui peut-être porteront un jour d'heureux fruits. Cependant, nous croyons que ce n'est pas vers ce débouché que doit se diriger l'activité des industriels; la consommation y est faible, à cause de la pauvreté du pays, les rentrées difficiles et les retours en espèces rendus si onéreux, qu'il faut souvent recourir aux retours en nature, et dès lors il n'appartient qu'aux armateurs, au commerce, de faire avec profit de pareilles opérations.

Digitized by Google

Singapore et la Chine, qui avaient reçu en 1842 pour 247,000 fr. de nos draps, et pour 60,000 fr. en 1843, n'en ont point reçu directement en 1844. Peut-être a-t-il été fait des expéditions par l'Angleterre, où il existe des armateurs qui achètent les draps destinés à la Chine et les expédient pour leur propre compte. Toutefois nous croyons que ces contrées n'ont pas présenté des bénéfices assez satisfaisants à notre industrie drapière. Nous remarquons même que les Allemands, concurrents si redoutables dans ce genre de fabrication, et qui, en destination de Singapore, avaient transité en 1843 pour une valeur de près de 400,000 fr., n'ont rien transité en 1844.

Java et Sumatra nous offrent dans le chiffre de nos exportations en draps des variations brusques et qui paraissent inexplicables, si l'on considère depuis combien de temps ce pays est en relation avec le nôtre, temps sans doute plus que suffisant pour établir nos rapports sur une base fixe, pour nous exclure tout à fait de la consommation ou pour nous y affermir définitivement. Ainsi nous avons exporté pour 84,000 fr. en 1839, pour 665,000 fr. en 1840, rien en 1841, pour 24,000 fr. en 1842, pour 42,000 fr. en 1843, et encore une fois rien en 1844. Peut-être aussi un grande partie de nos exportations vers les colonies néerlandaises, se faisant par l'intermédiaire du commerce néerlandais, sont-elles portées au compte de cette puissance.

Le débouché des États-Unis est définitivement conquis à notre industrie drapière; elle y occupe une position importante, où elle s'affermit de jour en jour. Les draps belges sont en grande réputation à New-York et généralement préférés aux draps anglais. Voici les chiffres de l'exportation : 1839, 614,000 fr.; 1840, 861,000 ; 1841, 1,026,000; 1842, 967,000; 1843, 1,663,000; 1844, 1,769,000 ou 72 p. c. au-dessus de la moyenne quinquennale. Cependant ces chiffres, quelque satisfaisants qu'ils soient, sont en dessous de la réalité. Déjà, en 1843, M. Biolley avait réclamé contre l'inexactitude des tableaux statistiques à cet égard; il avait cherché à les rectifier, et, si nous nous le rappelons bien, il avait doublé le chiffre porté pour 1842 : en sorte qu'à cette époque, suivant cette autorité assurément très-imposante en cette matière, l'exportation pour les Etats-Unis aurait dépassé 1,800,000 fr. D'après ces données, et d'après d'autres renseignements qui nous sont parvenus, on resterait encore en dessous de la vérité en élevant à 3 millions le chiffre d'exportation pour 1844 ; et les 1,300,000 fr. en surplus, ayant pris la voie de France ou d'Angleterre pour arriver à leur destination, seraient à déduire du compte de ces puissances. Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance de ce débouché et sur l'avenir qu'il promet. Le lecteur apprendra peut-être avec étonnement que ce sont les Américains eux-mêmes qui ont provoqué ce rapide accroissement d'exportation. La réputation des draps belges fut établie à New-York par deux maisons de Verviers qui en avaient fait le siége d'une exportation importante. L'esprit entreprenant des Américains sut bientôt découvrir le parti qu'il y avait à tirer de l'industrie belge.

Digitized by Google

Les personnes quelque peu au fait du commerce des draps belges en Suisse, reconnaîtront que ces soubresauts ne se trouvent que dans le tableau, par suite de l'inexactitude des chiffres qu'il donne, et nullement dans les choses mêmes. Mais cette inexactitude, le gouvernement est impuissant à l'empêcher; elle provient des renseignements incomplets ou faux, transmis aux douanes par les expéditeurs. On ne saurait donc trop engager ceux-ci, dans l'intérêt général, à faire des déclarations exactes, précises, désignant fidèlement le lieu d'exportation. C'est le seul moyen de rendre aux tableaux statistiques l'exactitude qu'ils réclament et qui intéresse la généralité des industriels.

On peut appliquer au royaume des Deux-Siciles la même observation qu'au Piémont et à la Suisse, en ce qui concerne l'exactitude des tables. Toutefois, quoique les chiffres soient en dessous de la réalité, ils ne laissent pas de présenter des résultats satisfaisants. L'exportation, portée à 20,000 fr. en 1840, s'élève à 1,270,000 en 1841; à 1,202,000 en 1842; à 1,309,000 en 1843, et à 1,515,000 en 1844, ou 82 p. c. du chiffre total de nos exportations vers ce pays.

La Turquie, qui était, il y a 30 ans, le principal débouché de l'industrie verviétoise, n'occupe dans nos tables qu'un rang très-secondaire comme pays d'exportation pour nos draps. Tous les ans elle tend à descendre davantage, et cela par une foule de causes qu'il serait inutile d'énumérer, et qui peuvent se résumer toutes en une seule : la décadence et l'appauvrissement de ce pays. Toutefois la diminution dans les chiffres d'exportation n'est point aussi forte qu'elle ressort du tableau. D'après ces chiffres, l'exportation, qui aurait été en 1839 de 678,000 fr., serait tombée à 160,000 en 1843, et à 235,000 en 1844. Nous croyons qu'à ce dernier chiffre il faut ajouter au moins 350,000 fr. pour les draps transités par l'Allemagne et principalement par la France, qui, depuis quelques années, a modifié ses lois sur le transit dans un sens plus libéral, ce qui permet au commerce belge de profiter des facilités que présente le port de Marseille, dans ses relations

Digitized by Google

Singapore et la Chine, qui avaient reçu en 1842 pour 247,000 fr. de nos draps, et pour 60,000 fr. en 1843, n'en ont point reçu directement en 1844. Peut-être a-t-il été fait des expéditions par l'Angleterre, où il existe des armateurs qui achètent les draps destinés à la Chine et les expédient pour leur propre compte. Toutefois nous croyons que ces contrées n'ont pas présenté des bénéfices assez satisfaisants à notre industrie drapière. Nous remarquons même que les Allemands, concurrents si redoutables dans ce genre de fabrication, et qui, en destination de Singapore, avaient transité en 1843 pour une valeur de près de 400,000 fr., n'ont rien transité en 1844.

Java et Sumatra nous offrent dans le chiffre de nos exportations en draps des variations brusques et qui paraissent inexplicables, si l'on considère depuis combien de temps ce pays est en relation avec le nôtre, temps sans doute plus que suffisant pour établir nos rapports sur une base fixe, pour nous exclure tout à fait de la consommation ou pour nous y affermir définitivement. Ainsi nous avons exporté pour 84,000 fr. en 1839, pour 665,000 fr. en 1840, rien en 1841, pour 24,000 fr. en 1842, pour 42,000 fr. en 1843, et encore une fois rien en 1844. Peut-être aussi un grande partie de nos exportations vers les colonies néerlandaises, se faisant par l'intermédiaire du commerce néerlandais, sont-elles portées au compte de cette puissance.

Le débouché des États-Unis est définitivement conquis à notre industrie drapière; elle y occupe une position importante, où elle s'affermit de jour en jour. Les draps belges sont en grande réputation à New-York et généralement préférés aux draps anglais. Voici les chiffres de l'exportation : 1839, 614,000 fr.; 1840, 861,000 ; 1841, 1,026,000; 1842, 967,000; 1843, 1,663,000; 1844, 1,769,000 ou 72 p. c. au-dessus de la moyenne quinquennale. Cependant ces chiffres, quelque satisfaisants qu'ils soient, sont en dessous de la réalité. Déjà, en 1843, M. Biolley avait réclamé contre l'inexactitude des tableaux statistiques à cet égard; il avait cherché à les rectifier, et, si nous nous le rappelons bien, il avait doublé le chiffre porté pour 1842 : en sorte qu'à cette époque, suivant cette autorité assurément très-imposante en cette matière, l'exportation pour les Etats-Unis aurait dépassé 1,800,000 fr. D'après ces données, et d'après d'autres renseignements qui nous sont parvenus, on resterait encore en dessous de la vérité en élevant à 3 millions le chiffre d'exportation pour 1844 ; et les 1,500,000 fr. en surplus, ayant pris la voie [illegible]rance ou d'Angleterre pour arriver à leur destination, seraient à [illegible]ote de ces puissances. Nous n'avons pas besoin d'insister sur [illegible] débou[illegible] sur l'avenir qu'il promet. Le lecteur apprend[illegible]stor[illegible] ce sont les Américains eux-mêmes qui ont [illegible] d'exportation. La réputation des draps [illegible] eux maisons de Verviers qui en avaient [illegible]tante. L'esprit entreprenant des Américains [illegible] qu'il y avait à tirer de l'industrie belge.

Digitized by Google

Des agents vinrent visiter le marché de Verviers et achetèrent comptant des quantités de draps considérables; et dès lors ce commerce a pris une face nouvelle. Ce ne fut plus seulement la grande industrie et les grands capitaux, pouvant supporter les longues avances de fonds exigées par les débouchés lointains, qui y prirent part; les capitaux américains, par suite du payement au comptant, y firent pénétrer l'industrie de tout rang, de toute fortune, et particulièrement l'industrie de Dison, bourg florissant, où depuis 15 ans la fabrication du drap a pris un développement extraordinaire. Peut-être faut-il regretter que les acheteurs américains n'aient point été assez scrupuleux dans le choix de leurs achats; peut-être, tentés par le bon marché, ont-ils fait des acquisitions qui sont plus propres à détruire la bonne réputation des draps belges qu'à la maintenir; mais nous croyons que ce mal, s'il existe en effet, ne sera que temporaire, et que notre draperie saura reconquérir la place qu'elle mérite et que les acheteurs américains eux-mêmes sont intéressés à lui conserver.

Constatons, au Mexique, à Cuba, au Chili, des essais de faible valeur, mais constants, soutenus. Au Brésil, où se fait un immense commerce de tissus de laine, les chiffres sont plus considérables et plus significatifs. Ainsi l'exportation de ces tissus est, en 1839, de 2,816 fr.; 0, en 1840; 62,000 fr. en 1841; 19,000 fr. en 1842; 69,000 fr. en 1843, et 148,000, en 1844. Là aussi nous prenons donc pied et nous avançons avec une rapidité qui est de bon augure.

Jetons maintenant un coup d'œil en arrière sur l'ensemble de cette industrie qui fait l'objet de notre étude; elle présente, certes, un spectacle qui ne manque ni d'éclat ni d'intérêt. Partout, sauf sur trois points, non-seulement elle maintient, elle fortifie, les positions acquises, mais elle en conquiert de nouvelles. Partout elle entame le colosse de l'industrie anglaise, et partout où une fois elle a pénétré, elle ne se retire plus, et grandit sans cesse. C'est qu'en effet on peut affirmer que toute industrie qui parvient à s'établir à côté de l'industrie similaire d'un autre pays est bien près de l'emporter sur elle. Car, nonobstant les grandes difficultés qu'il y a à l'acquisition d'un débouché nouveau, les produits à faire connaître, à approprier au goût des consommateurs, choisir de bonnes relations, former une clientèle, posséder des voies de communication fréquentes et rapides, etc.; si, nonobstant ces difficultés, elle est parvenue à entamer l'industrie rivale, que ne fera-t-elle point une fois ces difficultés surmontées? Et il faut encore ajouter cette considération que, plus l'industrie produit, plus elle réduit ses frais de production; ainsi, plus la facilité de vendre augmente, plus s'accroît la facilité de fabriquer; et par là les concurrents les plus dédaignés deviennent redoutables en grandissant. C'est donc un fait très-important à consigner, que cet envahissement, peu sensible encore, de notre industrie drapière sur l'industrie britannique; sans doute celle-ci est immense, le chiffre énorme de son exportation en tissus de laine est au-dessus de toute comparaison, et les entailles que nous y avons faites

Digitized by Google

ne l'ébranleront pas; mais, nous le répétons, cette industrie est entamée: partout où nous sommes établis, elle ne nous fait pas reculer, mais nous pénétrons où elle est établie.

Mais nous ne sommes pas seuls à menacer l'Angleterre, l'industrie rhénane nous suit et même quelquefois nous précède; elle est dans les mêmes conditions que l'industrie belge et s'élève comme elle avec rapidité. Nous n'avons pu nous procurer les documents statistiques prussiens propres à constater officiellement ce fait. Toutefois, nous trouvons dans les documents belges des chiffres assez significatifs. Ainsi, en 1844, la Prusse a expédié des draps en transit, par notre territoire, pour un valeur de 1,580,000 fr. en France (où ils ne peuvent que transiter); pour 853,000, aux Etats-Unis; pour 698,000, en Angleterre; pour 113,000, au Brésil; pour 164,000, en Portugal; pour 29,000, à Cuba; au Chili et en Espagne, pour des sommes insignifiantes. Le total de ce transit s'élève à 3,430,000 fr. tandis qu'en 1843 il n'avait été que de 890,000 fr. En 1835, il atteignait à peine 168,000 fr.; en 1839 il arrive déjà à 415,000 fr.; à près de 500,000, en 1840; 1841 le voit monter tout à coup à 876,000, pour retomber à 560,000 en 1842.

Faut-il en conclure que c'est folie à la Belgique de fournir les facilités du transit à des concurrents aussi à craindre? Nous ne le pensons pas. Ce n'est pas à nous que l'industrie allemande enlève des consommateurs, mais à l'industrie anglaise; nous vivons avec elle aux dépens de ce colosse, dont l'exportation moyenne en tissus laineux et bonneterie s'est élevée à environ 150,000,000 de fr. par an pendant la période décennale de 1831 à 1840.

Un coup d'œil jeté sur cette branche du commerce britannique ne sera ni sans utilité ni sans intérêt. Malheureusement, les documents statistiques, présentés au parlement par le gouvernement, ne donnent que des chiffres globaux et ne permettent pas de classer séparément chaque variété de produits; ainsi tous les tissus laineux sont divisés en trois catégories: la première comprend les tissus déclarés par pièces; la seconde, les tissus déclarés par yards, et la troisième la bonneterie et autres petites marchandises (*small wares*). Nous ne pouvons donc trouver là aucune indication précise quant à l'industrie drapière, ni fixer sa quote-part dans les chiffres que nous allons présenter; tout porte à croire, du reste, ainsi que nous le verrons plus loin, que cette quote-part est minime.

L'exportation anglaise, par suite des crises financières qui agitent ce pays, éprouve des oscillations violentes qui ne permettent de juger des progrès ou de la décadence de l'industrie que sur des périodes assez longues. Ainsi, en 1836, l'exportation des tissus de laine s'est élevée à 190,000,000 de fr. pour retomber tout à coup, en 1837, à 117,000,000.

En 1815, année toute exceptionnelle, l'exportation s'était élevée 236,000,000 de fr. Voici à partir de cette époque la moyenne annuelle par périodes quinquennales:

Digitized by Google

De 1816 à 1820	173,000,000 de francs.
1821 à 1825	154,000,000 —
1826 à 1830	123,000,000 —
1831 à 1835	148,500,000 —
1836 à 1840	146,750.000 —

Il y a donc, comme on voit, un mouvement de décroissance très-sensible, et bien qu'il n'y ait qu'une différence de 1 p. c. entre les deux dernières périodes, elle n'en doit pas moins être mentionnée, parce qu'elle continue la marche rétrograde de l'exportation. Sans doute cette exportation s'est relevée à un chiffre considérable, de 1831 à 1840, mais il existe de fortes raisons pour attribuer cet accroissement au grand développement de l'industrie de la laine peignée dont Bradford est le centre. On s'en fera une idée en se rappelant que cette ville a vu monter sa population de 30,000 âmes en 1801, à 77,000 en 1830. En 1833 seulement on y a bâti 300 maisons nouvelles. Les documents officiels publiés par le gouvernement britannique confirment pleinement cette supposition, si l'on compare les quantités exportées avec les valeurs exportées. En effet, sur les quantités il y a accroissement pour les tissus déclarés en yards, et diminution pour ceux déclarés en pièces. Dans la première période quinquennale, il a été exporté 2,500,000 pièces par an et en moyenne, et moins de 2,000,000 pendant la seconde, c'est-à-dire plus de 25 p. c. de moins. Il a été exporté de tissus déclarés par yards, environ 6,750,000 de yards pendant la première période quinquennale, et plus de 7,500.000 pendant la seconde: c'est une augmentation de plus de 8 p. c. Mais on peut remarquer que cette augmentation ne porte que sur la longueur des tissus et nullement sur le poids et sur la qualité. En effet, la valeur moyenne du yard a singulièrement baissé de 1831 à 1840, ce qui prouve un perfectionnement dans la fabrication, ou plutôt une détérioration des qualités, que le consommateur veut plus légères ou plus grossières. En 1831, les 5,800,000 yards exportés ont été déclarés pour une valeur de 12,500,000 de francs., ce qui fait ressortir le prix moyen du yard à fr. 2-15. En 1840, les chiffres correspondants sont 8,200,000 yards, 14,750,000 de fr. et fr.1-80 pour le prix moyen du yard. La valeur des tissus exportés par pièces a également baissé, mais faiblement. De 57 fr. par pièce qu'elle était en 1831, elle est tombée à 56 fr. en 1840.

Le lecteur comprendra facilement que ces valeurs sont bien en-dessous de la valeur du drap. Ainsi dans les documents belges, le kilogramme de drap est évalué à 22 fr., ce qui, à raison d'un poids moyen de 15 kil. par pièce, donne une valeur moyenne de 330 fr. pour la pièce de drap, et ce chiffre n'est nullement exagéré. A raison de 24 yards par pièce, le yard de ce drap reviendrait, en moyenne, à 14 fr. En comparant ces chiffres aux chiffres anglais, on en conclura que, dans ce pays, le drap se trouve compris dans le total de l'exportation des tissus de laine pour une somme relativement

Digitized by Google

faible, et que ce sont les tissus légers, grossiers, mélangés de coton, tels que mérinos, thibets, baies, longels, domets, flanelles, qui en constituent la plus grande partie.

Mais ce qui doit particulièrement attirer l'intention, c'est l'état stationnaire, pour ne pas dire plus, de cette branche du commerce anglais. Il est surtout curieux d'examiner les alternatives de ce commerce avec le pays où l'industrie belge similaire voit le plus grandir ses relations, les Etats-Unis. L'exportation des tissus de laine anglais vers cette contrée avait presque atteint, en 1815, le chiffre vraiment énorme de 118,000,000 de fr., mais c'était, nous l'avons dit, une année exceptionnelle. Ce chiffre décroît rapidement, pour se relever dans la période quinquennale de 1831 à 1835; il est alors, en moyenne, d'environ 51,000,000 de fr. Mais dans la période suivante, de 1836 à 1840, il décroît de nouveau, pour tomber à 46,500,000, ou 9 p. c. de moins. Nous sommes porté à croire que l'accroissement survenu de 1831 à 1835 doit être attribué à l'invasion des produits si variés de la laine peignée et de ses différents mélanges avec le lin et le coton. Nous ne pouvons, pour l'industrie belge, remonter à une époque aussi éloignée. Nous croyons qu'en 1830 l'exportation des draps belges aux Etats-Unis était à peu près nulle; en 1835, elle n'est encore, suivant les documents officiels, que de 323,000 fr.; la moyenne quinquennale de 1835 à 1839 atteint 404,000 fr.; enfin, en 1844, elle est fixée officiellement à une somme de 1,700,000 fr. que, d'après nos supputations, nous avons élevée à 3,000,000.

Quelques chiffres fournis par les documents statistiques français, sur l'exportation du drap de ce pays, compléteront nos investigations et fourniront de nouveaux termes de comparaison. Les tableaux statistiques français, rédigés avec soin et régularité, tiennent un compte séparé pour chaque espèce de produits, et remontent jusqu'à l'année 1815. Vers cette époque, en 1816, l'exportation des draps français s'élève à la somme de 35 à 40,000,000 de fr., mais c'est le maximum qu'elle ait jamais atteint. Elle décline avec rapidité; en 1820, elle atteint à peine 29,000,000. Pendant les deux périodes décennales de 1821 à 1830 et de 1831 à 1840, la moyenne annuelle reste sensiblement la même et dépasse à peine 18,000,000 après que l'exportation fut descendue, en 1831, au chiffre le plus bas qu'elle ait jamais atteint, 12,000,000. En 1841, l'exportation arrive à 21,000,000, à 22,000,000 en 1842, et retombe à 19,000,000 en 1843.

Certes, quand on se rappelle les cris de détresse poussés par les fabricants français lorsque le gouvernement proposa de remplacer par un droit élevé la prohibition complète des draps étrangers, quand on se rappelle les ridicules exagérations débitées à cette époque, surtout relativement à la concurrence belge, on est étonné de voir ces mêmes fabricants lutter avec nous sur les marchés étrangers et dépasser même le chiffre de notre exportation. Néanmoins, en 1843, l'exportation belge dépasse en quantité l'exportation fran-

Digitized by Google

DU

COMMERCE DES TISSUS DE LAINE

EN BELGIQUE.

Le ministre des finances a récemment publié le tableau général du commerce avec les pays étrangers pendant l'année 1844. Les résultats qu'ils présentent sont des plus satisfaisants. Le chiffre de notre *commerce général*, exportation et importation réunies, s'est élevé à 591 millions, c'est-à-dire 14 p. c. de plus qu'en 1843, 28 p. c. de plus que la moyenne de 1839 à 1843, et 41 p. c. de plus que la moyenne décennale de 1834 à 1843. On sait que le *commerce général* comprend toutes les marchandises entrées en Belgique et exportées. Le *commerce spécial* au contraire ne comprend, à l'importation, que les marchandises qui sont destinées à la consommation du pays, et, à l'exportation, que les marchandises belges. Le commerce spécial entre pour 378 millions dans le total de 591 millions, dont 204 millions à l'importation et 174 à l'exportation. L'importation est de 5 millions moins forte que la moyenne de 1839 à 1843 (209 millions), et elle excède du même chiffre la moyenne de 1834 à 1843 (199 millions). C'est principalement l'importation des objets fabriqués qui tend à diminuer, et l'on remarque que, de 42 millions, chiffre de la moyenne quinquennale, elle est descendue à 39 1/2 en 1844. Mais c'est surtout l'exportation qui mérite d'attirer l'attention par son rapide accroissement. Ainsi en 1844 l'exportation de nos produits a dépassé de 18 millions celle de 1843 (12 p. c.); de 28 millions la moyenne de 1839 à 1843 (19 p. c.) et de 32 millions la moyenne décennale 1834 à 1483 (23 p. c.).

Voilà certes des chiffres qui répondent d'une manière victorieuse aux

Digitized by Google

lamentations qu'on entend sans cesse retentir sur le manque de débouchés. La presse belge les a répétées tant de fois qu'elle a facilement convaincu les nations étrangères que nous étouffions dans une pléthore industrielle, qui nous livrait à la merci de nos voisins. Ne voit-on pas que ces déclamations, fussent-elles vraies, seraient bien maladroites? Il n'y a jamais d'avantage à s'affaiblir aux yeux del'étranger, parce que ce n'est ni sa pitié ni sa justice qu'il faut invoquer, mais seulement son intérêt. Craignez de lui persuader que notre sort est en ses mains, parce qu'il vous fera payer cher la faveur de vivre. Il faut, au contraire, que la Belgique se montre forte de sa prospérité croissante, afin qu'à son tour elle puisse aussi imposer des conditions et ne pas les recevoir toutes faites de ceux qui croiraient avoir tout à dire, parce qu'ils s'imaginent qu'ils peuvent tout nous enlever. Il est donc utile que nos puissants voisins de l'est et de l'ouest apprennent à connaître que, malgré la décadence de l'industrie linière, dont les exportations sont tombées de 32 millions de francs qu'elles étaient, en moyenne, de 1834 à 1836, à 21 millions en 1844, le total de l'exportation belge s'est augmenté de près d'un quart, pendant une période de dix années, et cela, non pas avec un pays, mais avec presque tous les pays du globe, et particulièrement avec les pays transatlantiques.

Mais nous voulons principalement nous attacher, dans cet exposé statistique, à l'industrie de la laine. Si l'on doit juger de la prospérité et de l'importance d'une industrie par le chiffre de ses exportations, nul doute que celle qui travaille la laine, dans ses diverses modifications, ne soit mise au premier rang parmi les arts manufacturés qui occupent l'activité de la nation belge. L'industrie linière seule peut lui disputer la première place; mais, pendant que celle-ci va déclinant, son émule s'élève par une augmentation constante, en sorte que, près de l'atteindre déjà, on peut dès aujourd'hui prévoir que bientôt elle la dépassera. Ainsi l'exportation des tissus de laine ne s'élevait, en moyenne, qu'à 6 millions de francs par an, de 1834 à 1836 : dans les deux périodes triennales suivantes, elle est montée successivement à 12 millions, puis à 13 millions; en 1843, elle atteignait près de 17 millions; en 1844, enfin, elle arrive au chiffre de 19 millions de francs. Pendant les mêmes périodes triennales, la moyenne annuelle de l'exportation des toiles fut successivement de 32 millions, de 30 millions, de 24 millions; en 1843, cette exportation n'atteint pas 20 millions; en 1844, elle se relève un peu jusqu'à 21 et 1/2 millions, mais on comprend que ce léger accroissement révèle plutôt une halte qu'un progrès. Ainsi ce riche pays de Flandre, autrefois siége d'une industrie drapière qui fournissait tout le nord de l'Europe et qui avait été l'élément d'une prospérité inouïe, avait vu décliner cette industrie et l'avait remplacée par une autre, également forte et également puissante : l'industrie linière. Et maintenant, par une nouvelle révolution des choses humaines, cette industrie paraît aussi vouloir lui échapper, tandis

Digitized by Google

que, non loin de là, dans un coin de notre pays, la fabrication des tissus de laine prend une extension extraordinaire, et paraît vouloir restituer aux draps belges leur prépondérance antique et oubliée depuis plusieurs siècles.

L'industrie des fils de laine a également vu augmenter la valeur de ses exportations, mais d'une manière moins soutenue que celle des tissus.

1839	1840	1841	1842	1843.	Moyenne.	1844
364,000	363,000	159,000	185,000	157,000	245,000	462,000

Ainsi cette industrie, peu importante du reste comme exportation, et qui n'occupe, sous ce rapport, que le 44me rang dans nos tarifs, tend à prendre un plus grand développement. Si nos renseignements sont exacts, le chiffre pour 1845 sera plus satisfaisant encore, et l'on peut nourrir l'espoir que cette prospérité se maintiendra et même continuera à grandir, avec cette constance qui dénote seule la formation d'une clientèle solide à l'étranger.

Il importe maintenant d'examiner sur quels tissus de laine l'augmentation a porté, s'ils sont tous en voie d'égale prospérité, et leur degré d'importance.

	1839.	1840.	1841.	1842.	1843.	Moyenne.	1844.
Draps et casimirs . . .	15,124,000	13,398,000	13,965,000	13,966,000	15,768,000	14,444,000	17,543 000
Coatings, Calmoucks, etc.	130,000	83,000	132.000	171,000	188 000	141,000	176,000
Mousseline laine, etc. .	532,000	763,000	1,038,000	1,171,000	819,000	865,000	1,298,000
Totaux.	15,787,000	14,244,000	15,135,000	15,308,000	16,775,000	15,450,000	19,017,000

Les draps absorbent donc, à eux seuls, plus de 90 p. c. du chiffre total de l'exportation. Toutefois on ne peut disconvenir qu'il s'attache un grand intérêt à l'industrie des mousselines-laine, étoffes à pantalon, etc., moins pour ce qu'elles sont que pour ce qu'elles promettent. Ainsi, pendant que, en 1844, pour les draps, l'augmentation sur la moyenne des 5 années précédentes n'a été que de 22 p. c., elle a été pour ces étoffes de 50 p. c. Il y a donc là un mouvement qui mérite un examen particulier.

Dans la somme de 1,300,000 fr. pour 1844, sont compris : 1° les tissus mélangés avec de la soie, du poil de chameau ou fil de Turquie, pour 27,000 fr. Les tissus mousseline-laine, mérinos, napolitaine, et autres tissus légers et de la même nature, pour 893,000 fr. (dont 95,000 en Prusse, 648,000 dans les Pays-Bas, 17,000 en Angleterre, 27,000 en France et 87,000 au Brésil); les étoffes à pantalons pour 325,000 fr., (dont 105,000 en Prusse, 119,000, dans les Pays-Bas, 10,000, en France et 80,000 en Suisse), et enfin les étoffes de crin et autres pour 53,000 fr.

C'est assurément un fait remarquable que cette industrie, qui s'adonne à la confection des tissus légers et de mode, qui existait à peine il y a quelques années, soit parvenue à atteindre le chiffre de 900,000 fr. On pourrait en dire de même des étoffes à pantalons qui sont, comme on sait,

Digitized by Google

formées de fils de laine, de coton et de lin, mélangés et combinés ensemble de diverses manières. Ces deux genres de tissus ne sont relatés dans les documents belges que depuis peu de temps. En 1835, ces documents ne mentionnent à l'exportation que des tissus épais tels que kalmouks, baies, etc., et pour une somme de 445,000 fr. La moyenne quinquennale, de 1835 à 1839, des tissus de laine et de poil non mélangés ne s'élève pas au-dessus de 521,000 fr. Enfin le tableau pour 1842 sépare, dans l'état de développement, les mousselines-laine des étoffes à pantalon et des étoffes de crin et de poil de chameau, dont l'exportation est insignifiante. En 1842, il a été exporté pour 764,000 francs de mousseline-laine, mérinos, etc., et pour 299,000 francs d'étoffes à pantalon. En 1843 les chiffres correspondants sont 536,000 et 199,000. On voit qu'en 1844 ils ont fait un grand pas en avant. Des progrès si rapides ne semblent-ils pas indiquer tout le parti qu'on pourrait tirer de ces industries? Ne pourraient-elles pas servir à occuper des bras laissés oisifs par la décadence de l'industrie linière? Le gouvernement ne pourrait-il provoquer d'une manière quelconque la création de fabriques de mousseline-laine et surtout d'étoffes à pantalon dans certaines localités des Flandres, isolées des grands centres manufacturiers, et où le manque de travail est complet et sans remède? Peut-être faudrait-il peu de chose pour stimuler l'industrie privée et l'engager à entrer dans la voie que l'état aurait indiquée.

Enfin l'industrie des coatings, calmouks, etc., mérite aussi quelque attention par son accroissement, qui est de 40 p. c. sur la moyenne. Dans le total de 175,000 fr., les coatings, calmouks, duffels et autres tissus de la même nature sont compris pour 95,000 fr., les couvertures pour 41,000; les alpagas, serges, molletons et flanelles pour 26,000. Les Pays-Bas (sans doute en grande partie le Limbourg hollandais) ont reçu à eux seuls pour 128,000 francs de ces marchandises; la France pour 32,000.

Revenons à l'objet principal de notre examen, l'industrie drapière, et recherchons avec quels pays nos relations, par rapport à cet article, sont le plus actives et se sont le plus agrandies.

Depuis que la Russie a prohibé les draps, le nord de l'Europe reçoit peu ou point de draps belges. Le tableau général du commerce relate des chiffres insignifiants, qui prouvent seulement que des tentatives ont été faites.

L'association douanière allemande est le plus grand consommateur de nos draps: malheureusement les tarifs protecteurs, et les progrès que ces nations ont faits dans cette fabrication, ont quelque peu restreint nos importations. Elles étaient, en 1840, de 8,700,000; en 1841 et 1842, elles tombèrent à 6,400,000 et 6,600,000; à 7,400,000 en 1843, et enfin à 7,200,000 en 1844. Mais il ne faut pas oublier que l'année 1840 ne peut servir de terme de comparaison, parce qu'à partir de cette époque, on a cessé de porter au compte du Zollverein les marchandises qui ne feraient qu'y transiter. N'oublions

Digitized by Google

pas non plus de rappeler que, même après les modifications introduites dans les documents belges, il reste encore des draps portés sur le tableau pour le Zollverein, qui, ne sont destinés qu'à y transiter, et principalement vers l'Autriche, qui d'après ce même tableau, ne consommerait de nos draps que pour une somme tout à fait insignifiante. Cependant on sait combien Trieste est un débouché important pour l'industrie de Verviers. C'est de ce marché qu'il s'écoule des quantités considérables de draps belges, soit vers l'Italie, soit vers le Levant, soit même vers la Grèce, où ils pénètrent bien certainement, quoique le tableau ne mentionne pas et ne puisse mentionner cette importation indirecte.

De son côté, la Prusse a vu décliner ses importations de draps chez nous, de 339,000 fr. qu'elles étaient en 1840, à 261,000 en 1844, bien que des deux côtés les droits d'entrée soient à peu de chose près les mêmes [1].

Nous insistons sur cette différence entre les importations respectives des deux pays, parce qu'elle prouve l'incontestable supériorité des fabricants belges. Et cependant, ainsi que nous le verrons plus loin, les Allemands sont les concurrents les plus redoutables que nous rencontrions sur les marchés étrangers.

Dans les Pays-Bas, nos importations en draps paraissent également se trouver dans une période décroissante. Le chiffre de 857,000 fr. en 1839 s'élève tout à coup à 2,500,000 fr. en 1840, pour décroître continuellement et successivement jusqu'à 949,000 francs en 1844, c'est-à-dire près de 40 p. c. au dessous de la moyenne des 5 années antérieures. Nous ne savons à quoi attribuer cette diminution, si ce n'est à la concurrence des fabricants allemands; car on sait que l'industrie drapière hollandaise, du reste peu considérable, est plutôt en voie de décadence qu'en voie de prospérité. C'est un avertissement pour les industriels belges de ne point se relâcher, et de soutenir vigoureusement la réputation de leurs produits, qui, partout ailleurs, est croissante. Par contre, l'exportation des tissus de laine autres que les draps a monté de 456,000 fr. en 1839, à 914,000 fr. en 1844, ou près de 70 p. c. au-dessus de la moyenne des 5 années antérieures.

En Angleterre, le chiffre de nos importations a subi, depuis 6 ans, de ces fortes oscillations qui marquent un débouché non encore solidement établi, mais qui paraît devoir prendre une importance majeure. Nous avons importé des draps dans ce pays pour 191,000 fr. en 1839; 146,000 en 1840; 817,000 en 1841; 540,000 en 1842; 905,000 en 1843, et 1,468,000 en 1844, ou 170 p. c. au-dessus de la moyenne. Sans doute peu de personnes savent que les draps belges vont braver la concurrence anglaise jusqu'en Angleterre même, et cela pendant que l'Angleterre ne peut faire pénétrer chez nous, en moyenne, que pour une valeur de 179,000 fr. de ces tissus.

[1] Ils sont en Prusse, de 30 reichsthalers par *centner* et en Belgique de 250 fr. par 100 kilog.

Digitized by Google

Nous n'ignorons pas que l'Angleterre réexporte nos draps en grande partie, soit vers la Chine, soit vers les colonies et vers l'Amérique; elle ne fait souvent que nous prêter sa marine et nous servir de commissionnaire : mais ce n'en est pas moins un fait curieux à mentionner que cette intrusion de l'industrie belge au milieu de la toute-puissante industrie anglaise, et cela, pour un objet manufacturé qui, de tous peut-être, est le plus difficile à bien confectionner. Ces chiffres peuvent déjà nous faire présager l'avenir réservé à la draperie belge, si progressive et si vivace.

Nous ne mentionnerons le chiffre de nos exportations de draps en France, fixé pour 1844 à une valeur de 1,100,000 fr. que pour rappeler que ces produits, étant prohibés, ne peuvent pénétrer dans ce pays qu'en transit ou en fraude. Mais on sait que les lois françaises rendent la fraude extrêmement difficile. La plus grande partie de ces draps est donc destinée à d'autres pays et ne fait que traverser le sol français. Il serait presque impossible d'établir, avec quelque exactitude, la répartition de la somme totale entre les différents pays. Toutefois nous croyons que, sur ces 1,100,000 fr., 400,000 au moins sont destinés à l'Amérique en transit par le Havre; 300,000, en transit par Marseille, sont destinés aux échelles du Levant. Le reste, doit être partagé entre la Suisse, l'Italie et le commerce interlope.

Ni nos draps ni nos autres tissus de laine n'ont guère, jusqu'à présent, pénétré au delà des Pyrénées. En 1844, le Portugal en a reçu pour 16,000 fr.; c'est une première tentative. L'Espagne qui, en moyenne, n'avait reçu que pour 128 fr. de nos tissus de laine, voit en 1844 ce chiffre monter tout à coup à 112,000 fr. Il y a donc là aussi quelque chose à faire, beaucoup à faire peut-être, pour l'industrie belge, et c'est un point qui doit attirer l'attention des fabricants.

Nos exportations vers le Piémont et la Sardaigne sont dans une progression ascendante très-significative. Elles s'élevaient, en 1841, à un peu moins de 1,200,000 fr. à 1,900,000 en 1843, et atteignent 2,169,000 en 1844; c'est-à-dire 84 p. c. du chiffre total de l'exportation des produits belges dans ce pays.

Nous regrettons de ne pouvoir comparer ces chiffres avec une moyenne prise au moins sur une période de 5 années. Ce n'est, en effet, qu'à partir de 1841 que les Etats sardes, la Suisse et l'Italie figurent pour l'exportation de nos draps; jusqu'alors ceux-ci, transitant par la France, avaient été portés au compte de cette puissance.

En Suisse, les tissus de laine sont encore, de beaucoup, l'article le plus important de notre exportation, bien que les chiffres consignés dans le tableau que nous avons sous les yeux soient inférieurs aux chiffres réels, et nous en avons donné la raison en parlant de nos exportations en France. C'est aussi à cette cause qu'on doit attribuer les variations brusques entre les diverses années. Ainsi, en 1841, nos exportations en tissus de laine ne s'élèvent qu'à 60,000 fr.; en 1842, à 676,000; en 1843, à 1,156,000; en 1844, à 968,000.

Digitized by Google

Les personnes quelque peu au fait du commerce des draps belges en Suisse, reconnaîtront que ces soubresauts ne se trouvent que dans le tableau, par suite de l'inexactitude des chiffres qu'il donne, et nullement dans les choses mêmes. Mais cette inexactitude, le gouvernement est impuissant à l'empêcher; elle provient des renseignements incomplets ou faux, transmis aux douanes par les expéditeurs. On ne saurait donc trop engager ceux-ci, dans l'intérêt général, à faire des déclarations exactes, précises, désignant fidèlement le lieu d'exportation. C'est le seul moyen de rendre aux tableaux statistiques l'exactitude qu'ils réclament et qui intéresse la généralité des industriels.

On peut appliquer au royaume des Deux-Siciles la même observation qu'au Piémont et à la Suisse, en ce qui concerne l'exactitude des tables. Toutefois, quoique les chiffres soient en dessous de la réalité, ils ne laissent pas de présenter des résultats satisfaisants. L'exportation, portée à 20,000 fr. en 1840, s'élève à 1,270,000 en 1841; à 1,202,000 en 1842; à 1,309,000 en 1843, et à 1,515,000 en 1844, ou 82 p. c. du chiffre total de nos exportations vers ce pays.

La Turquie, qui était, il y a 50 ans, le principal débouché de l'industrie verviétoise, n'occupe dans nos tables qu'un rang très-secondaire comme pays d'exportation pour nos draps. Tous les ans elle tend à descendre davantage, et cela par une foule de causes qu'il serait inutile d'énumérer, et qui peuvent se résumer toutes en une seule : la décadence et l'appauvrissement de ce pays. Toutefois la diminution dans les chiffres d'exportation n'est point aussi forte qu'elle ressort du tableau. D'après ces chiffres, l'exportation, qui aurait été en 1839 de 678,000 fr., serait tombée à 160,000 en 1843, et à 235,000 en 1844. Nous croyons qu'à ce dernier chiffre il faut ajouter au moins 350,000 fr. pour les draps transités par l'Allemagne et principalement par la France, qui, depuis quelques années, a modifié ses lois sur le transit dans un sens plus libéral, ce qui permet au commerce belge de profiter des facilités que présente le port de Marseille, dans ses relations avec les échelles du Levant. Mais, encore une fois, la diminution d'exportation n'en est pas moins incontestable.

Le Maroc, en 1843, a reçu du drap belge pour un somme de 30,000 fr., mais il ne paraît pas que cet essai ait été renouvelé en 1844.

Les tables rétrospectives constatent également qu'en Egypte nous avons fait plusieurs tentatives, qui peut-être porteront un jour d'heureux fruits. Cependant, nous croyons que ce n'est pas vers ce débouché que doit se diriger l'activité des industriels; la consommation y est faible, à cause de la pauvreté du pays, les rentrées difficiles et les retours en espèces rendus si onéreux, qu'il faut souvent recourir aux retours en nature, et dès lors il n'appartient qu'aux armateurs, au commerce, de faire avec profit de pareilles opérations.

Digitized by Google

Singapore et la Chine, qui avaient reçu en 1842 pour 247,000 fr. de nos draps, et pour 60,000 fr. en 1843, n'en ont point reçu directement en 1844. Peut-être a-t-il été fait des expéditions par l'Angleterre, où il existe des armateurs qui achètent les draps destinés à la Chine et les expédient pour leur propre compte. Toutefois nous croyons que ces contrées n'ont pas présenté des bénéfices assez satisfaisants à notre industrie drapière. Nous remarquons même que les Allemands, concurrents si redoutables dans ce genre de fabrication, et qui, en destination de Singapore, avaient transité en 1843 pour une valeur de près de 400,000 fr., n'ont rien transité en 1844.

Java et Sumatra nous offrent dans le chiffre de nos exportations en draps des variations brusques et qui paraissent inexplicables, si l'on considère depuis combien de temps ce pays est en relation avec le nôtre, temps sans doute plus que suffisant pour établir nos rapports sur une base fixe, pour nous exclure tout à fait de la consommation ou pour nous y affermir définitivement. Ainsi nous avons exporté pour 84,000 fr. en 1839, pour 665,000 fr. en 1840, rien en 1841, pour 24,000 fr. en 1842, pour 42,000 fr. en 1843, et encore une fois rien en 1844. Peut-être aussi un grande partie de nos exportations vers les colonies néerlandaises, se faisant par l'intermédiaire du commerce néerlandais, sont-elles portées au compte de cette puissance.

Le débouché des États-Unis est définitivement conquis à notre industrie drapière; elle y occupe une position importante, où elle s'affermit de jour en jour. Les draps belges sont en grande réputation à New-York et généralement préférés aux draps anglais. Voici les chiffres de l'exportation : 1839, 614,000 fr.; 1840, 861,000 ; 1841, 1,026,000; 1842, 967,000; 1843, 1,663,000; 1844, 1,769,000 ou 72 p. c. au-dessus de la moyenne quinquennale. Cependant ces chiffres, quelque satisfaisants qu'ils soient, sont en dessous de la réalité. Déjà, en 1843, M. Biolley avait réclamé contre l'inexactitude des tableaux statistiques à cet égard; il avait cherché à les rectifier, et, si nous nous le rappelons bien, il avait doublé le chiffre porté pour 1842 : en sorte qu'à cette époque, suivant cette autorité assurément très-imposante en cette matière, l'exportation pour les Etats-Unis aurait dépassé 1,800,000 fr. D'après ces données, et d'après d'autres renseignements qui nous sont parvenus, on resterait encore en dessous de la vérité en élevant à 3 millions le chiffre d'exportation pour 1844 ; et les 1,300,000 fr. en surplus, ayant pris la voie de France ou d'Angleterre pour arriver à leur destination, seraient à déduire du compte de ces puissances. Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance de ce débouché et sur l'avenir qu'il promet. Le lecteur apprendra peut-être avec étonnement que ce sont les Américains eux-mêmes qui ont provoqué ce rapide accroissement d'exportation. La réputation des draps belges fut établie à New-York par deux maisons de Verviers qui en avaient fait le siége d'une exportation importante. L'esprit entreprenant des Américains sut bientôt découvrir le parti qu'il y avait à tirer de l'industrie belge.

Digitized by Google

Des agents vinrent visiter le marché de Verviers et achetèrent comptant des quantités de draps considérables; et dès lors ce commerce a pris une face nouvelle. Ce ne fut plus seulement la grande industrie et les grands capitaux, pouvant supporter les longues avances de fonds exigées par les débouchés lointains, qui y prirent part; les capitaux américains, par suite du payement au comptant, y firent pénétrer l'industrie de tout rang, de toute fortune, et particulièrement l'industrie de Dison, bourg florissant, où depuis 15 ans la fabrication du drap a pris un développement extraordinaire. Peut-être faut-il regretter que les acheteurs américains n'aient point été assez scrupuleux dans le choix de leurs achats; peut-être, tentés par le bon marché, ont-ils fait des acquisitions qui sont plus propres à détruire la bonne réputation des draps belges qu'à la maintenir; mais nous croyons que ce mal, s'il existe en effet, ne sera que temporaire, et que notre draperie saura reconquérir la place qu'elle mérite et que les acheteurs américains eux-mêmes sont intéressés à lui conserver.

Constatons, au Mexique, à Cuba, au Chili, des essais de faible valeur, mais constants, soutenus. Au Brésil, où se fait un immense commerce de tissus de laine, les chiffres sont plus considérables et plus significatifs. Ainsi l'exportation de ces tissus est, en 1839, de 2,816 fr.; 0, en 1840; 62,000 fr. en 1841; 19,000 fr. en 1842; 69,000 fr. en 1843, et 148,000, en 1844. Là aussi nous prenons donc pied et nous avançons avec une rapidité qui est de bon augure.

Jetons maintenant un coup d'œil en arrière sur l'ensemble de cette industrie qui fait l'objet de notre étude; elle présente, certes, un spectacle qui ne manque ni d'éclat ni d'intérêt. Partout, sauf sur trois points, non-seulement elle maintient, elle fortifie, les positions acquises, mais elle en conquiert de nouvelles. Partout elle entame le colosse de l'industrie anglaise, et partout où une fois elle a pénétré, elle ne se retire plus, et grandit sans cesse. C'est qu'en effet on peut affirmer que toute industrie qui parvient à s'établir à côté de l'industrie similaire d'un autre pays est bien près de l'emporter sur elle. Car, nonobstant les grandes difficultés qu'il y a à l'acquisition d'un débouché nouveau, les produits à faire connaître, à approprier au goût des consommateurs, choisir de bonnes relations, former une clientèle, posséder des voies de communication fréquentes et rapides, etc.; si, nonobstant ces difficultés, elle est parvenue à entamer l'industrie rivale, que ne fera-t-elle point une fois ces difficultés surmontées? Et il faut encore ajouter cette considération que, plus l'industrie produit, plus elle réduit ses frais de production; ainsi, plus la facilité de vendre augmente, plus s'accroit la facilité de fabriquer; et par là les concurrents les plus dédaignés deviennent redoutables en grandissant. C'est donc un fait très-important à consigner, que cet envahissement, peu sensible encore, de notre industrie drapière sur l'industrie britannique; sans doute celle-ci est immense, le chiffre énorme de son exportation en tissus de laine est au-dessus de toute comparaison, et les entailles que nous y avons faites

Digitized by Google

ne l'ébranleront pas; mais, nous le répétons, cette industrie est entamée: partout où nous sommes établis, elle ne nous fait pas reculer, mais nous pénétrons où elle est établie.

Mais nous ne sommes pas seuls à menacer l'Angleterre, l'industrie rhénane nous suit et même quelquefois nous précède; elle est dans les mêmes conditions que l'industrie belge et s'élève comme elle avec rapidité. Nous n'avons pu nous procurer les documents statistiques prussiens propres à constater officiellement ce fait. Toutefois, nous trouvons dans les documents belges des chiffres assez significatifs. Ainsi, en 1844, la Prusse a expédié des draps en transit, par notre territoire, pour un valeur de 1,580,000 fr. en France (où ils ne peuvent que transiter); pour 853,000, aux Etats-Unis; pour 698,000, en Angleterre; pour 113.000, au Brésil; pour 164,000, en Portugal; pour 29,000, à Cuba; au Chili et en Espagne, pour des sommes insignifiantes. Le total de ce transit s'élève à 3,430,000 fr. tandis qu'en 1843 il n'avait été que de 890,000 fr. En 1835, il atteignait à peine 168,000 fr.; en 1839 il arrive déjà à 415,000 fr.; à près de 500,000, en 1840; 1841 le voit monter tout à coup à 876,000, pour retomber à 560,000 en 1842.

Faut-il en conclure que c'est folie à la Belgique de fournir les facilités du transit à des concurrents aussi à craindre? Nous ne le pensons pas. Ce n'est pas à nous que l'industrie allemande enlève des consommateurs, mais à l'industrie anglaise; nous vivons avec elle aux dépens de ce colosse, dont l'exportation moyenne en tissus laineux et bonneterie s'est élevée à environ 150,000,000 de fr. par an pendant la période décennale de 1831 à 1840.

Un coup d'œil jeté sur cette branche du commerce britannique ne sera ni sans utilité ni sans intérêt. Malheureusement, les documents statistiques, présentés au parlement par le gouvernement, ne donnent que des chiffres globaux et ne permettent pas de classer séparément chaque variété de produits; ainsi tous les tissus laineux sont divisés en trois catégories: la première comprend les tissus déclarés par pièces; la seconde, les tissus déclarés par yards, et la troisième la bonneterie et autres petites marchandises (*small wares*). Nous ne pouvons donc trouver là aucune indication précise quant à l'industrie drapière, ni fixer sa quote-part dans les chiffres que nous allons présenter; tout porte à croire, du reste, ainsi que nous le verrons plus loin, que cette quote-part est minime.

L'exportation anglaise, par suite des crises financières qui agitent ce pays, éprouve des oscillations violentes qui ne permettent de juger des progrès ou de la décadence de l'industrie que sur des périodes assez longues. Ainsi, en 1836, l'exportation des tissus de laine s'est élevée à 190,000,000 de fr. pour retomber tout à coup, en 1837, à 117,000,000.

En 1815, année toute exceptionnelle, l'exportation s'était élevée 236,000,000 de fr. Voici à partir de cette époque la moyenne annuelle par périodes quinquennales:

Digitized by Google

De 1816 à 1820	173,000,000 de francs.
1821 à 1825	154,000,000 —
1826 à 1830	123,000,000 —
1831 à 1835	148,500,000 —
1836 à 1840	146,750.000 —

Il y a donc, comme on voit, un mouvement de décroissance très-sensible, et bien qu'il n'y ait qu'une différence de 1 p. c. entre les deux dernières périodes, elle n'en doit pas moins être mentionnée, parce qu'elle continue la marche rétrograde de l'exportation. Sans doute cette exportation s'est élevée à un chiffre considérable, de 1831 à 1840, mais il existe de fortes raisons pour attribuer cet accroissement au grand développement de l'industrie de la laine peignée dont Bradford est le centre. On s'en fera une idée en se rappelant que cette ville a vu monter sa population de 30,000 âmes en 1801, à 77,000 en 1830. En 1833 seulement on y a bâti 300 maisons nouvelles. Les documents officiels publiés par le gouvernement britannique confirment pleinement cette supposition, si l'on compare les quantités exportées avec les valeurs exportées. En effet, sur les quantités il y a accroissement pour les tissus déclarés en yards, et diminution pour ceux déclarés en pièces. Dans la première période quinquennale, il a été exporté 2,500,000 pièces par an et en moyenne, et moins de 2,000,000 pendant la seconde, c'est-à-dire plus de 25 p. c. de moins. Il a été exporté de tissus déclarés par yards, environ 6,750,000 de yards pendant la première période quinquennale, et plus de 7,500.000 pendant la seconde : c'est une augmentation de plus de 8 p. c. Mais on peut remarquer que cette augmentation ne porte que sur la longueur des tissus et nullement sur le poids et sur la qualité. En effet, la valeur moyenne du yard a singulièrement baissé de 1831 à 1840, ce qui prouve un perfectionnement dans la fabrication, ou plutôt une détérioration des qualités, que le consommateur veut plus légères ou plus grossières. En 1831, les 5,800,000 yards exportés ont été déclarés pour une valeur de 12,500,000 de francs., ce qui fait ressortir le prix moyen du yard à fr. 2-15. En 1840, les chiffres correspondants sont 8,200,000 yards, 14,750,000 de fr. et fr.1-80 pour le prix moyen du yard. La valeur des tissus exportés par pièces a également baissé, mais faiblement. De 57 fr. par pièce qu'elle était en 1831, elle est tombée à 56 fr. en 1840.

Le lecteur comprendra facilement que ces valeurs sont bien en-dessous de la valeur du drap. Ainsi dans les documents belges, le kilogramme de drap est évalué à 22 fr., ce qui, à raison d'un poids moyen de 15 kil. par pièce, donne une valeur moyenne de 330 fr. pour la pièce de drap, et ce chiffre n'est nullement exagéré. A raison de 24 yards par pièce, le yard de ce drap reviendrait, en moyenne, à 14 fr. En comparant ces chiffres aux chiffres anglais, on en conclura que, dans ce pays, le drap se trouve compris dans le total de l'exportation des tissus de laine pour une somme relativement

Digitized by Google

faible, et que ce sont les tissus légers, grossiers, mélangés de coton, tels que mérinos, thibets, baies, longels, domets, flanelles, qui en constituent la plus grande partie.

Mais ce qui doit particulièrement attirer l'intention, c'est l'état stationnaire, pour ne pas dire plus, de cette branche du commerce anglais. Il est surtout curieux d'examiner les alternatives de ce commerce avec le pays où l'industrie belge similaire voit le plus grandir ses relations, les Etats-Unis. L'exportation des tissus de laine anglais vers cette contrée avait presque atteint, en 1815, le chiffre vraiment énorme de 118,000,000 de fr., mais c'était, nous l'avons dit, une année exceptionnelle. Ce chiffre décroît rapidement, pour se relever dans la période quinquennale de 1831 à 1835; il est alors, en moyenne, d'environ 51,000,000 de fr. Mais dans la période suivante, de 1836 à 1840, il décroît de nouveau, pour tomber à 46,500,000, ou 9 p. c. de moins. Nous sommes porté à croire que l'accroissement survenu de 1831 à 1835 doit être attribué à l'invasion des produits si variés de la laine peignée et de ses différents mélanges avec le lin et le coton. Nous ne pouvons, pour l'industrie belge, remonter à une époque aussi éloignée. Nous croyons qu'en 1830 l'exportation des draps belges aux Etats-Unis était à peu près nulle; en 1835, elle n'est encore, suivant les documents officiels, que de 323,000 fr.; la moyenne quinquennale de 1835 à 1839 atteint 404,000 fr.; enfin, en 1844, elle est fixée officiellement à une somme de 1,700,000 fr. que, d'après nos supputations, nous avons élevée à 3,000,000.

Quelques chiffres fournis par les documents statistiques français, sur l'exportation du drap de ce pays, compléteront nos investigations et fourniront de nouveaux termes de comparaison. Les tableaux statistiques français, rédigés avec soin et régularité, tiennent un compte séparé pour chaque espèce de produits, et remontent jusqu'à l'année 1815. Vers cette époque, en 1816, l'exportation des draps français s'élève à la somme de 35 à 40,000,000 de fr., mais c'est le maximum qu'elle ait jamais atteint. Elle décline avec rapidité; en 1820, elle atteint à peine 29,000,000. Pendant les deux périodes décennales de 1821 à 1830 et de 1831 à 1840, la moyenne annuelle reste sensiblement la même et dépasse à peine 18,000,000 après que l'exportation fut descendue, en 1831, au chiffre le plus bas qu'elle ait jamais atteint, 12,000,000. En 1841, l'exportation arrive à 21,000,000, à 22,000,000 en 1842, et retombe à 19,000,000 en 1843.

Certes, quand on se rappelle les cris de détresse poussés par les fabricants français lorsque le gouvernement proposa de remplacer par un droit élevé la prohibition complète des draps étrangers, quand on se rappelle les ridicules exagérations débitées à cette époque, surtout relativement à la concurrence belge, on est étonné de voir ces mêmes fabricants lutter avec nous sur les marchés étrangers et dépasser même le chiffre de notre exportation. Néanmoins, en 1843, l'exportation belge dépasse en quantité l'exportation fran-

Digitized by Google

çaise : elle est de 717,000 kilog., tandis que l'autre n'est que de 714,000. En Belgique, le kilogramme de drap est évalué à 22 fr., et à 27 fr. en France. On voit donc que la lutte n'est pas sans difficultés pour l'industrie française et nous allons brièvement étudier sur quel terrain elle a lieu et avec quelles chances de succès de part et d'autre.

Dans le tableau ci-dessous, nous avons choisi trois années où le chiffre total de l'exportation française est à peu près le même, et assez éloignées les unes des autres pour permettre des comparaisons. Ainsi, en 1823, l'exportation totale dépasse 18,000,000 ; en 1834, elle va de 19 à 20,000,000 ; et, en 1843, elle atteint 19,000,000. Nous rechercherons comment, à ces trois périodes, ce chiffre total se répartit entre les différents pays avec lesquels la Belgique est elle-même en relation. Ce mode de procéder fournit, à notre avis, des données à peu près aussi exactes qu'en procédant par moyennes quinquennales, comme on le fait habituellement.

EXPORTATION DES DRAPS ET CASIMIRS FRANÇAIS.

Pays de destination.	1823.	1834.	1843.
Belgique et Hollande . . .	974,000	361,000	387,000
Allemagne.	534,000	431,000	651,000
Suisse	1,695,000	1,644,000	1,428,000
États sardes	4.980.000	3,774,000	3,050,000
Toscane et États romains . .	835.000	389.000	386,000
Naples et Sicile	2,514.000	570.000	296.000
Espagne	1,858,000	1,185,000	1,251,000
Turquie et Grèce.	1,692,000	5,015,000	2,529,000
Égypte	918,000	1,037,000	828,000
Alger	500,000	385,000	1,287,000
États barbaresques		1,173,000	954,000
États-Unis	152,000	795,000	1,595,000
Brésil	30,000	140,000	296,000
Mexique, Colombie, Pérou, Chili, Rio de la Plata. . .	55,000	1,284,000	2,339,000

Un seul coup d'œil, jeté sur ce tableau, fait connaître que la draperie française a éprouvé des révolutions que l'état stationnaire de son exportation ne paraissait pas indiquer; en effet, si le chiffre total est resté le même, il y a eu de singuliers déplacements entre les divers débouchés. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer la décroissance de l'exportation vers la Suisse, la Toscane et États romains et vers les États sardes où, de 1823 à 1843, elle est tombée de 5,000,000 de francs à 3,000,000. Toutefois, ce chiffre est encore considérable ; il correspond à une quantité de 117,000 kilog., pendant que notre propre exportation, en 1844, n'atteint pas 100,000 kilog. (Nous ne prenons pas en considération ce qui a pu transiter par la France.) Mais, on le voit, l'industrie belge grandit pendant que sa rivale décroît; elle gagne du terrain et, déjà, les deux industries marchent de pair malgré les avantages que donnent à la France un voisinage rapproché, des relations d'affaires très-

Digitized by Google

étendues, très-fréquentes et très-anciennes, surtout en ce qui concerne les draps. Aussi, vers le royaume des Deux-Siciles, plus éloigné, moins lié à la France par les rapports du commerce, ce double mouvement d'accroissement et de décroissance est-il plus marqué. Les exportations françaises tombent de 2,500,000 à 300,000 francs pendant que les exportations belges ont monté de 1,270,000 fr., qu'elles étaient en 1841, à 1,515,000 en 1844 : c'est une augmentation de 20 p. c. en quatre ans.

L'exportation vers la Hollande et la Belgique paraît aussi bien déchue; elle est tombée de près de 1,000,000 à 367,000 mille en 1845 : somme réellement insignifiante et qui pénètre presque toute en fraude, car nos tableaux n'indiquent, pour cet année et pour les draps, qu'une importation de France en Belgique (commerce général) de 63,000 fr.

Vers l'Allemagne, au contraire, l'accroissement des exportations est assez remarquable; cette exportation part de 530,000 fr. pour arriver à 651,000. Il faut ajouter à ce chiffre 197,000, exportés vers les villes hanséatiques, ce qui donne un total de 847,000 fr., c'est-à-dire un peu plus du neuvième des exportations de draps belges vers l'Allemagne. Au poids, l'exportation française a été de 31,400 kilog.; l'exportation belge de 336,000 ou plus de dix fois plus forte. La simple comparaison de ces chiffres indique assez la puissance respective des deux industries. Dans les États sardes, où la France a l'avantage du voisinage, nous marchons avec elle à peu près d'égal à égal; en Allemagne, où ces avantages sont pour nous, nous la dépassons de beaucoup.

En Espagne on peut considérer l'exportation comme stationnaire, car, après avoir considérablement baissé en 1834, elle se relève en 1843. Du reste, les troubles qui ont agité ce pays, expliquent suffisamment cette décroissance et elle doit être attribuée bien plus à l'appauvrissement du peuple qu'à l'inhabileté du fabricant français qui se serait vu exclu par la concurrence étrangère ou indigène.

On pourrait tenir le même langage à l'égard de la Turquie, de la Grèce, de l'Egypte et des Etats barbaresques. Les guerres, les troubles qui ont désolés ces pays font osciller les chiffres de l'exportation, de telle sorte que la comparaison de l'une à l'autre année devient très-difficile, même en prenant des moyennes décennales. Ainsi la Turquie et la Grèce, qui forment avec les Etats sardes le principal débouché de la draperie française, et qui, à ce titre méritent une mention spéciale, n'ont reçu en 1828 que pour 565,000 fr. de draps français, tandis qu'en 1834 ces deux contrées, et principalement la première, en recevait pour plus de 5,000,000 de fr., c'est le chiffre maximum de cette exportation depuis 1821; il dépassait alors le quart de l'exportation totale. La moyenne décennale de 1821 à 1830, pendant la guerre de l'indépendance et l'invasion des Russes en Turquie, est de 2,159,000 fr., celle de 1831 à 1840 est de 3,490,000 fr.; mais il serait dangereux de les rapprocher pour en tirer des conclusions quelque peu rigou-

Digitized by Google

reuses : tout au plus pourrait-on comparer la moyenne de la dernière période avec le chiffre pour 1843, qui est de 2,529,000 fr., et qui semblerait indiquer un affaissement dans cette branche de commerce. Toutefois, il faut avouer que cette diminution, si elle existe, paraît bien moins sensible que la diminution des exportations belges vers la même destination; nous en avons déjà parlé, nous n'y reviendrons pas. Nous ferons encore observer que nous n'atteignons pas le quart de l'exportation française, même en portant, d'après nos évaluations, la nôtre à 600,000 fr. Nous sommes donc là dans une infériorité très-marquée et c'est le seul point, cela est digne d'attention, où la lutte entre les deux industries n'ait pas tourné à notre avantage.

Mais il nous reste à mentionner les pays où l'exportation française a grandi : ce sont l'Algérie, les Etats-Unis, le Brésil et les différentes républiques de l'Amérique du Sud. Aux Etats-Unis l'exportation, qui n'était en 1825 que de 152,000 fr., est arrivée à 1,395,000 en 1843. Ce n'est pas la moitié de notre propre exportation vers ce pays et que nous avons évaluée à 3,000,000 de fr. pour 1844, mais la progression n'en est pas moins remarquable. L'industrie drapière de France, comme celle de Belgique, comme celle du bas Rhin, empiète donc aussi sur l'industrie britannique similaire, mais avec une vigueur moins décisive, et proportionnée à sa force. C'est assurément une chose curieuse, que de suivre par tout le globe les athlètes de cette grande lutte industrielle, d'observer les alternatives du combat et de reconnaître que le plus fort reste partout le plus fort, et qu'en Europe, comme au delà de l'Océan, les concurrents se suivent dans le même ordre de préséance.

C'est au Brésil que la draperie anglaise se maintient avec le plus de force; c'est à peine si elle a été entamée sur ce point. Sans doute l'exportation française a été portée du chiffre de 50,000 fr. à celui de 296,000 : il y a là un progrès manifeste ; d'un autre côté, les Belges et les Allemands se livrent à des essais dont l'importance augmente d'année en année, mais jusqu'à présent les résultats sont insignifiants en présence du chiffre énorme de l'importation anglaise.

Mais c'est vers le Mexique et les républiques de l'Amérique du Sud que l'accroissement de l'exportation des draps français se fait particulièrement sentir. De 53,000 fr. qu'elle était en 1823, elle monte à 2,339,000 fr. en 1843. Dans ce total, le Mexique est compris pour 649,000 fr.; le Pérou, pour 482,000; et le Chili, pour 983,000. Il y a tout lieu de présumer que ces conquêtes ont été réalisées sur l'industrie anglaise, et l'on pourra s'étonner de ne point voir l'industrie belge en prendre sa part, et rester même tout à fait étrangère à la lutte, ce qui a permis à la France de grandir là plus que partout ailleurs. Mais la faute en est au commerce belge qui laisse peser sur l'industrie seule toutes les difficultés des débouchés nouveaux à établir. Or l'industrie drapière emploie tous ses capitaux à la production

Digitized by Google

actuelle, et elle ne pourrait exploiter par elle-même des débouchés lointains comme ceux de l'Amérique du Sud, sans enlever des capitaux à la production et sans la diminuer. Il faut donc que le commerce prête ce capital excédant. En Angleterre ce sont les négociants exportateurs qui ont ouvert les voies à l'industrie, ce sont eux en général qui ont fondé les relations commerciales et établi les débouchés. Nous savons qu'aujourd'hui le commerce des draps a pris une autre marche. La facilité et la fréquence des communications engagent les acheteurs transatlantiques à venir sur le marché même choisir les marchandises qui leur conviennent, ou donner des ordres à leurs agents de Londres ou de Liverpool. C'est ainsi qu'en agissent les maisons de New-York à l'égard des draps belges, et c'est ce genre de relation que nous voudrions voir établir avec l'Amérique du Sud. Tout porte à croire que, si nos draps y étaient connus, ils obtiendraient le même succès qu'ils obtiennent ailleurs. Il faut donc les faire connaître par tous les moyens. C'est à quoi une société de commerce conçue sur une grande échelle peut particulièrement être utile : elle tenterait des essais, qui échoueraient peut-être, mais qui, fondant la réputation des produits belges laisseraient après eux, une trace heureuse et dont l'industrie privée, plus économe et plus minutieuse, saurait profiter. Peut-être l'intervention des grands fabricants serait-elle plus efficace encore; peut-être leurs essais seraient-ils mieux conçus, mieux suivis, plus persévérants : mais, d'un autre côté, ils auraient moins d'éclat, et le secret avec lequel s'exécutent ordinairement ces sortes d'entreprises fait qu'elles ne tombent dans le domaine de la publicité que longtemps après qu'elles ont déjà réussi. Peut-être aussi serait-il utile de répandre davantage les documents statisques qui prouvent notre puissance industrielle; peut-être que les acheteurs du Mexique et de l'Amérique du Sud, en apprenant que nous luttons avec avantage avec la France et l'Angleterre sur tous les autres marchés, seraient-ils tentés d'essayer des produits qui partout s'annoncent par des succès. Mais il y a un point plus important encore, le plus important sans doute qu'il y ait pour notre industrie drapière : c'est d'attirer sur elle l'attention du consommateur anglais. Sir Robert Peel vient de nous ouvrir un immense marché où l'avenir se présente sous d'heureux auspices et où, nous le répétons, pour réussir nous n'avons vraisemblablement besoin que d'être connus.

Maintenant que le lecteur a appris à apprécier et la vigueur et la puissance de l'industrie drapière en Belgique, maintenant qu'il a entrevu la destinée brillante que l'avenir paraît lui réserver, il sera porté, sans doute, à rechercher les causes d'une prospérité si remarquable. Eh bien! où sont-elles? Cette industrie est-elle placée près des matières premières? Non, elle n'emploie que des laines d'Allemagne, de Russie et d'Espagne qui, en arrivant au centre de fabrication, sont chargées de droits de sortie et de transit, de frais de transport, etc. Trouve-t-elle dans le sol ou dans sa position topographique des

Digitized by Google

avantages particuliers? Aucun qu'on ne pût trouver dans tout autre pays. A-t-elle rencontré l'aide d'un commerce actif qui lui a frayé la voie? Non, l'industrie drapière s'est créée elle-même; elle s'est faite commerçante; elle a cherché, découvert, exploité les débouchés lointains pour son propre compte, se servant de la marine belge quand elle le pouvait, et le plus souvent des marines française et anglaise. Il est assez connu que le commerce d'Anvers n'achète pas de draps; que les tentatives pour assurer des débouchés nouveaux ont été faites aux dépens des fabricants et le plus souvent par leur initiative; que même le port d'Anvers n'offre pas toutes les facilités désirables, que les départs y sont souvent trop peu fréquents, trop irréguliers, le fret trop cher; et les tableaux statistiques pourraient, au besoin, nous fournir la preuve de ces faits. Ainsi, sur une exportation de draps et casimirs de 17,500,000 de fr., 14,000,000 ont été exportés par terre et rivières, et environ 3,500,000 par mer, dont 2,791,000 par navires étrangers et seulement 703,000 par navires belges. Nous ne voulons point faire ici le procès à la marine et au commerce belges, bien que ces chiffres donnent à réfléchir; nous voulons seulement établir que ni l'un ni l'autre n'ont spontanément aidé au développement de l'industrie drapière : leur rôle a été purement passif.

Cette industrie a-t-elle été protégée par des lois restrictives? a-t-elle reçu les stimulants et les encouragements que l'Etat accorde à certaines professions? Cette industrie est née vers le milieu du siècle dernier sous un régime qui était, croyons-nous, celui de la liberté absolue. Depuis l'empire, sans doute, et principalement depuis l'an 1822, on a cru devoir la protéger contre la concurrence étrangère par des droits d'importation assez élevés; mais cette protection n'agissait qu'à l'intérieur, et c'est particulièrement du commerce extérieur que nous nous occupons. Or, ce commerce d'exportation n'a jamais reçu ni prime ni faveurs de l'Etat, ni directement ni indirectement.

Quelle est donc la cause de la prospérité de cette industrie? Elle est tout entière dans l'esprit d'industrie des fabricants, dans leur activité et capacité: vainement vous la chercheriez ailleurs. L'industrie drapière, en Belgique, est un produit de la patience et du génie de l'homme; la volonté unie et forte, l'intelligence des individus l'ont placée, malgré tous les obstacles là, où elle est, et où elle restera comme une preuve vivante de la puissance de l'activité privée.

Que si nous jetons un coup d'œil sur la France, qui, par rapport à l'industrie drapière, était placée dans les conditions les plus favorables, si nous la voyons protéger cette industrie par la prohibition au dedans, par des primes au dehors, et celle-ci, néanmoins, reculer devant la nôtre, qu'en conclurons-nous? Ne dirons-nous pas que les causes de la prospérité se trouvent dans l'activité morale et intellectuelle des citoyens, et qu'on agit sur cette cause même en donnant, par l'abri des protections et des primes, une confiance trop grande qui ralentit la vie de l'industrie et brise le mobile du travail?

Digitized by Google

RÉPONSES DU ROI DE PRUSSE

AUX

ÉTATS PROVINCIAUX.

La dernière session des états provinciaux de Prusse, qui s'est ouverte le 9 février de l'année dernière, a été close vers la mi-avril. Cependant les messages royaux qui contiennent les réponses aux vœux émis par ces assemblées, ont été publiés seulement il y a quelques semaines. C'est un retard inusité, dont il n'est possible de trouver l'explication que dans l'indécision qui caractérise aujourd'hui le gouvernement de Frédéric-Guillaume IV, et dans les embarras que ne cessent de lui susciter les exigences croissantes de l'opinion.

Enfin ces documents si vivement désirés ont vu le jour, et ils ont appris aux représentants des huit provinces qui composent la monarchie prussienne que, sur les points les plus importants, le roi se refusait d'obtempérer à leurs demandes. La *Revue nationale* n'ayant cessé, depuis l'avénement de Frédéric-Guillaume IV, de tenir ses lecteurs au courant des actes des états provinciaux de Prusse et de leurs rapports avec le gouvernement, nous allons faire connaître les décisions du monarque, en rattachant ce travail à une analyse des opérations de la dernière session, que nous avons mise il y a sept mois sous les yeux de nos lecteurs [1].

[1] Tome XIII, p. 56.

Digitized by Google

Les états de Poméranie ayant repoussé toutes les pétitions d'une couleur politique, le message royal qui leur a été adressé ne présente pour nous aucun intérêt.

Nous en dirons autant du message qu'ont reçu les états de Brandebourg et ceux de Saxe; dans ces deux provinces, il n'a été accueilli qu'une seule pétition de ce genre, celle qui réclamait des modifications dans le système électoral, en réduisant à cinq les dix années de propriété foncière actuellement exigées dans les villes pour l'éligibilité aux états. Quoique cette demande ait été faite encore par cinq autres assemblées provinciales, et semble ainsi l'expression d'un vœu à peu près unanime, le monarque a refusé d'y accéder : « La propriété foncière décennale, dit-il, dans son message aux États de Brandebourg, est une principe posé par la loi comme condition d'éligibilité dans tous les ordres, et il n'existe pas de motif plausible pour introduire une exception en faveur de l'ordre des villes. La loi accorde au souverain le pouvoir de dispenser, et il a l'intention d'en faire à l'avenir un usage circonspect, comme il l'a fait jusqu'à présent chaque fois que l'occasion convenable s'en est offerte. Ainsi quand le besoin apparaîtra d'étendre, sous ce rapport, les conditions d'éligibilité dans l'ordre des villes, les moyens ne manqueront pas. »

Passons aux autres provinces où la vie politique est plus développée. Voici les réponses aux points principaux des requêtes de leurs députés.

Les états des provinces de Prusse et de Silésie avaient demandé l'autorisation d'employer des sténographes. Elle ne pouvait leur être refusée, après avoir été accordée l'année précédente aux états de la province du Rhin. La concession n'est faite cependant qu'avec restriction, ce qui prouve combien le monarque redoute aujourd'hui la publicité si généreusement décrétée par lui il y a cinq ans : « Nous entendons, dit-il, que les comptes rendus des séances continuent a être rédigés par un député, et que le travail des sténographes ne serve que d'éléments à cette rédaction. »

Ces deux mêmes assemblées et celle de Posen avaient admis une pétition relative à la publicité des séances des conseils communaux dans les villes (*Stadtverordneten*). Le roi rappelle, en termes sévères, que semblable demande a déjà été repoussée par lui en 1845, et qu'il suffit du reste de la publication des comptes rendus de ces séances, publication qu'il a autorisée.

Digitized by Google

Un refus positif et non motivé est la seule réponse qu'ait obtenue la demande de rendre publiques les séances des états eux-mêmes, demande qui avait été faite par les assemblées provinciales de Prusse, de Westphalie et du Rhin.

Le roi n'a pas mieux accueilli la pétition des états du grand-duché de Posen en faveur de l'établissement d'une constitution : ce n'est pas là, répond-il, un point d'intérêt provincial, et d'ailleurs ses intentions à ces égards ont déjà été, il y a deux ans, assez positivement manifestées.

Les états de Prusse avaient entouré de plus de formes l'émission d'un semblable vœu [1]. La réponse du monarque, également négative, est conçue dans les termes suivants : « Nous avons vu avec plaisir, dit-il, que nos fidèles états, confiants dont notre promesse de développer leur institution, ont jugé superflue une nouvelle demande à ce sujet. Précisément à cause de cela, il n'existait pas de motif suffisant pour porter à notre connaissance les pétitions adressées à l'assemblée, ce qui a été avec raison soutenu par la minorité; aussi croyons-nous devoir exprimer à cette minorité notre satisfaction particulière pour son vote, et pour les expression de son dévouement à notre personne. »

La question de l'établissement d'une représentation nationale a aussi occupé les états du Rhin et de Silésie; mais la majorité n'a pas été d'avis d'en faire l'objet d'une nouvelle pétition, uniquement parce que le roi s'est déjà prononcé sur ce point.

La question de l'abolition de la censure préoccupe vivement les esprits en Prusse. Dans cinq provinces sur huit (à Dantzig, à Coblenz, à Munster, à Posen et à Breslau), les états ont admis la nécessité de cette abolition. A tous le monarque a répondu dans le même sens; il nous suffira de faire connaître la teneur du message adressé à l'assemblée provinciale de Dantzig :

« Nos fidèles états nous ayant sollicité de prendre les mesures nécessaires pour détruire, en tant que nous y autorisent nos rapports avec la Diète germanique, les abus en matière de presse, et s'étant livrés à la critique de la censure telle qu'elle est en ce moment exercée, nous les renvoyons à un mémoire de nos ministres de l'intérieur et de la justice [1]; ils y trouveront la preuve que cette cri-

[1] *Revue nationale*, vol. XIII, p. 63.

Digitized by Google

tique n'est pas fondée. Nous reconnaissons néanmoins que l'état actuel de la presse réclame des améliorations, en tant que des tentatives sont continuellement faites pour renverser les garanties introduites dans l'intérêt de l'ordre public et de la réputation des particuliers, et que ces tentatives ne peuvent pas toujours être réprimées à temps. Le mal fût-il tel qu'il fallût en induire la nécessité d'un changement dans la législation, comme le demandent nos fidèles états, on ne pourrait y procéder que de l'aveu de la Diète germanique, et nous nous réservons de décider si des ouvertures à ce sujet doivent lui être faites, et quand il conviendra de les faire. Du reste nous donnons l'assurance que la question sera soigneusement examinée, et qu'on ne négligera aucun moyen pour porter remède aux abus, de quelque part qu'ils proviennent. »

A travers cette phraséologie contournée qu'affectionne la chancellerie allemande, à travers ces périodes où se trahit certain embarras, on reconnaît que le roi part, comme les états, de l'insuffisance de la censure telle qu'elle est organisée aujourd'hui, pour arriver à une conclusion toute différente, la nécessité de l'améliorer, mais non de la remplacer par une législation purement répressive.

Le mémoire ministériel auquel le message fait allusion est destiné à réfuter deux allégations contenues dans la pétition votée par l'assemblée de Dantzig. Pour montrer combien était illusoire l'espoir qu'on avait fondé sur l'établissement du tribunal supérieur de censure, cette pétition alléguait que les censeurs n'avaient aucun égard pour les décisions de ce tribunal, et que d'ailleurs ils se dirigeaient non d'après les dispositions législatives, mais d'après des instructions ministérielles qui restaient inconnues au public. On répond au premier grief que le censeur, comme tout fonctionnaire, ne doit avoir d'autre guide que la loi. Il existe un moyen de se pourvoir contre ses décisions : qu'on en use ; quant à lui prescrire pour règle les décrets du tribunal supérieur, il ne faut pas y songer, car ce qui, dans telle circonstance n'est pas susceptible d'être censuré, le devient dans telle autre. La jurisprudence ne se forme que par une série de cas jugés, et chaque fois qu'un principe est devenu inattaquable, le gouvernement n'a pas manqué d'en imposer l'ob-

[1] MM. Bodelschwing et Uhden.

Digitized by Google

servation aux censeurs, quand eux-mêmes ne l'accueillaient pas spontanément. Le second grief n'est pas considéré comme plus fondé que le premier : c'est un devoir pour tout chef de département ministériel de donner des instructions à ses subordonnés; seulement il doit veiller à ce qu'elles soient conformes à la loi, et c'est ce qui s'est fait. En tous cas on peut recourir au tribunal supérieur de censure, et on n'a pas allégué que les instructions ministérielles aient porté atteinte à son indépendance. Enfin, loin d'être tenues dans le secret, ces instructions ont été presque toutes publiées dans les journaux.

Les abus de la censure, quoi qu'en disent les ministres de Frédéric-Guillaume IV, sont graves et reconnus de tous les hommes impartiaux. Le gouvernement prussien semble avoir pris, cette fois, le parti de repousser toutes les réclamations se rattachant de près ou de loin à quelque question politique. L'assemblée de Coblenz avait contesté au pouvoir administratif le droit d'exclure un de ses membres sous prétexte d'indignité, question soulevée à propos du député de la petite ville de Boppard, contre qui était dirigée une accusation du chef d'usure [1]. Dans son message le monarque donne raison à ses agents, quoiqu'il ait chargé, ajoute-t-il, son ministre d'examiner la question de savoir s'il serait possible d'admettre à l'avenir l'intervention des états dans l'appréciation des causes d'indignité. La même assemblée s'était, à l'unanimité, plainte des entraves mises aux réunions de bourgeois qui voulaient se concerter sur certaines pétitions; ces réunions, disait-elle, n'étaient pas des assemblées politiques qui tombassent sous l'application des décrets de la diète [2]. Le monarque repousse l'interprétation : « Le droit de pétition, repond-il, ne peut être exercé au nom des différents ordres que par leurs organes légaux, c'est-à-dire, pour l'ordre des villes, par les fonctionnaires communaux; toute réunion d'individus n'ayant pas qualité à cet effet est soumise à l'autorisation préalable de la police, qui a bien fait de la refuser, et qui agira encore de même à l'avenir. »

On le voit, les messages du roi de Prusse font assez clairement entrevoir que la politique de son gouvernement à subi depuis peu une modification assez grave. Il est vrai que, sur la question de l'abo-

[1] *Revue nationale*, vol. XIII, p. 67.
[2] *Ibid.*, p. 69.

Digitized by Google

lition de la censure, le roi se réserve d'examiner l'opportunité de nouvelles mesures à provoquer de la diète, et que, sur celle de la représentation nationale, il persiste à dire qu'on doit s'en rapporter avec confiance à sa promesse de développer l'institution des états. Mais les dispositions du roi sont évidemment bien changées depuis deux ans. Car nous ne fesons pas de doute qu'en 1844 ce prince inclinait à mettre à exécution un projet de monarchie représentative. Il paraît avéré qu'une correspondance a eu lieu à cette époque entre lui et M. de Metternich sur cette grave matière. On conçoit quels ont dû être les efforts du vieux diplomate autrichien, menacé d'un tel coup au terme de sa carrière. De la part de plusieurs membres de la famille de Frédéric-Guillaume et de tous ceux qui redoutent un système nouveau, les obsessions n'ont probablement pas été moindres. La Russie surtout, que l'organisation représentative de la Prusse devait isoler en quelque sorte de l'Europe occidentale, a dû faire jouer tous les ressorts. L'esprit remarquable du monarque prussien se distingue plus, dit-on, par l'élévation des idées, par l'éclat de l'imagination, que par la persistance. Une certaine agitation des esprits, des disputes réligieuses, des craintes vagues qui se sont répandues, sont venues en aide aux ennemis des institutions projetées; les troubles qui ont récemment éclaté à Cracovie, dans la Gallicie et surtout dans le duché de Posen, sont faits pour rejeter le monarque prussien encore plus loin de ses premiers projets. L'influence de ces derniers événements peut être grave pour l'Allemagne; elle peut retarder de plusieurs années le progrès de son mouvement politique. Nous désirons, pour l'honneur du gouvernement russe, que ce qui vient de se passer soit pur de toute intervention machiavélique de sa part; mais ce soulèvement simultané contre les gouvernements de Prusse et d'Autriche a une apparence si téméraire, il était si probable que ce drame se dénouerait au profit de l'influence politique de la Russie, que l'absence de toute connivence devra être bien clairement établie par la suite, pour que le cabinet de Saint-Pétersbourg échappe aux soupçons que l'issue des événements ne manquera pas de faire naître.

Au reste, les résultats du mouvement politique de l'Allemagne du Nord peuvent être retardés, mais le progrès des idées politiques elles-mêmes est trop avancé aujourd'hui pour que le triomphe en soit douteux. On aurait aimé à voir un gouvernement éclairé diri-

Digitized by Google

ger ce mouvement avec prévoyance et sagesse, au lieu d'avoir à le subir plus tard et d'abandonner l'avenir à des hasards et des dangers dont des mains fermes et habiles pourraient dès aujourd'hui le garantir. Malheureusement, l'Allemagne de nos jours n'est pas riche en hommes d'État. On dirait que sa politique surannée l'a, sous ce rapport, frappée de stérilité. M. de Metternich, dont le nom est puissant encore, mais dont l'intelligence s'est, dit-on, beaucoup affaiblie avec l'âge, ne voit s'élever dans le reste de l'Allemagne aucun rival plus jeune, capable de donner à une autre politique l'appui d'un de ces esprits d'élite qui, à certaines époques de l'histoire des peuples, exercent une si grande action sur les destinées de leur gouvernement. Cette lacune, dans une situation exposée à bien de chances de complication, peut avoir pour les gouvernements allemands des conséquences très-regrettables.

Quoi qu'il en soit, les écrivains de la Prusse continuent de discuter les institutions nouvelles dont elle pourrait être dotée. L'esprit allemand, si naturellement porté aux discussions spéculatives, paraît avoir trouvé là un aliment dont il use largement. La question théorique paraît offrir plus d'intérêt aux écrivains que celle de savoir si le moment est proche où ces institutions, qu'ils discutent, seront mises en vigueur.

Des nombreux traités qu'a provoqués cette discussion, nous citerons particulièrement un livre qui a fait certaine sensation en Allemagne; il est intitulé : *le Principe monarchique* [1]. L'auteur est un professeur de l'université de Berlin, M. Stahl, qui passe, avec quelque raison, pour avoir servi d'écho aux doctrines en faveur à la cour. Il veut bien d'une assemblée qui représente le principe démocratique; mais il ne lui accorde que voix consultative. C'est s'éloigner beaucoup de cette constitution anglaise, que le roi, nous disait-on, envisageait comme la forme la moins imparfaite de ces sortes de gouvernements.

Nous croyons que l'expérience aurait bientôt fait justice d'une telle combinaison. Une chambre élective, qui a derrière elle la force de l'opinion, ne se contenterait pas longtemps d'une pareille position. Elle ne tarderait pas de s'emparer d'une manière indirecte des prérogatives que la constitution lui aurait refusées. Pour en

[1] *Das monarchische Princip. Eine Staatsrechtlich politische Abhandlung.* In-8° de 60 pages.

Digitized by Google

douter, il faut ignorer toute la puissance morale qu'une telle assemblée emprunte à l'élection et à la publicité.

Nous citerons encore deux brochures que viennent de publier en même temps à Bonn deux professeurs de l'université de cette ville, MM. Mendelssohn et Hälschner; elles ont pour titre, l'une, *l'Institution des États dans une monarchie* [1]; l'autre, *la Question constitutionnelle en Prusse* [2]. L'une et l'autre tombent assez souvent dans le vague, et accusent une absence d'expérience pratique qui ne doit pas surprendre. Quoique non moins hostiles que leur confrère de Berlin aux idées et aux institutions de la France, les deux honorables professeurs de l'université de Bonn se montrent plus favorables que lui à la liberté populaire; à leurs yeux, un changement de système est inévitable, et ils ne se préoccupent que des moyens de l'asseoir sur des bases solides.

L'écrit de M. Hälschner nous a surtout intéressés, en nous initiant à la lutte intime des partis qui s'agitent dans les provinces rhénanes. Elle est, en effet, dirigée contre une brochure intitulée *la Question constitutionnelle*, qui émane d'un M. Rintel, écrivain bavarois, qui est venu de Wurzbourg s'établir à Munster, et qui s'est fait le champion du parti aristocratique. Le système de ce publiciste, contre lequel s'élèvent avec violence la plupart des journaux de la contrée, est assez curieux, et peut se résumer en ces termes : Le royaume de Prusse ne se compose pas d'*un pays*, mais de *plusieurs pays*, sur quelques-uns desquels certaines familles souveraines ont conservé des prétentions pour le cas où la dynastie aujourd'hui régnante viendrait à s'éteindre; réunir ces pays, en former un tout, ce qui résulterait nécessairement de l'établissement d'une représentation nationale, serait donc porter atteinte à un droit, à moins d'obtenir préalablement le désistement des intéressés; sans ce désistement, le peuple ne peut légalement changer sa position, le roi non plus, et, sous ce rapport, l'ordre du cabinet de 22 mai 1815 est un acte juridiquement nul.

De tels arguments, dignes tout ou plus de figurer dans une

[1] *Die Ständische Institution im monarchischen Staate.* In-8° de 59 pages.

[2] *Die preussische Verfassungsfrage und die Politik der rheinischen ritterbürtigen-tutonomen.* In-8° de 76 pages.

Digitized by Google

requête de procureur, ne provoqueraient chez nous pour réponses que des railleries ; en Prusse, on les a jugés dignes d'une réfutation sérieuse, empreinte même parfois d'un sentiment de colère, qui montre combien il y a de surexcitation dans les esprits. Du reste, ils empruntent certaine gravité de la circonstance qu'on les produit comme l'expression des désirs du parti catholique dans les provinces rhénanes, de ce parti qui semble redouter dans l'établissement d'une assemblée politique centrale la prépondérance des idées protestantes, et fait du provincialisme par motifs religieux.

Digitized by Google

DE LA LIBERTÉ DU TRAVAIL,

ou

Simple exposé des conditions dans lesquelles les forces humaines s'exercent avec le plus de puissance, par Ch. Dunoyer.

(Deuxième et dernier article [1].)

Après avoir traité des arts qui agissent sur le monde matériel, M. Dunoyer entame une matière entièrement neuve en économie politique, il traite des arts qui agissent sur l'homme; c'est l'objet du troisième et dernier volume.

Il y a quelque chose de large, d'inusité, et cependant de très-vrai, dans cette manière d'envisager la science de la richesse. C'est un point de vue aussi neuf que judicieux. Il est impossible, en effet, que des professions telles que celles d'avocat, de médecin, de peintre, de musicien ne rentrent pas, par quelque point, dans la sphère de l'économie politique, aujourd'hui surtout que les professions savantes sont exploitées industriellement avec tant de succès, et que la littérature elle-même est devenue un objet de mercantilisme et de basses spéculations.

M. Dunoyer n'énonce pas son système d'une manière formelle; mais le voici tel qu'il nous paraît ressortir de l'ensemble de son œuvre. L'économie politique serait, par excellence, la science de l'utile; elle enseignerait les moyens de donner de l'utilité aux hommes et aux choses, de créer l'utilité. Ainsi, le médecin en rétablissant la santé de malades, le gymnaste en augmentant le pouvoir musculaire, le sculpteur en modelant des blocs informes en statues élégantes, et le manufacturier qui transforme une matière grossière en un produit commode, tomberaient également sous l'application de cette définition. L'homme d'Etat, le prêtre, le magistrat s'y trouveraient enclavés au

[1] V. *Revue nationale*, tom. XIII, pag. 17.

Digitized by Google

même titre. A ce compte-là l'économie politique embrasserait donc tout l'ensemble des connaissances humaines? Il n'en est rien. Elle n'enseigne pas ce qui est utile, mais comment on peut y arriver. Elle n'indique point au médecin, par exemple, quel traitement il doit appliquer à telle maladie, mais elle dit dans quelle position, avec l'aide de quels moyens le médecin découvrira les remèdes propres à ramener la santé. L'économiste ne s'enquerra pas si le sulfate de quinine guérit la fièvre intermittente, ni comment, ni pourquoi il la guérit; mais, l'efficacité de ce médicament une fois reconnue par les procédés propres à la science médicale, il recherchera par quels moyens généraux on est parvenu à créer cette utilité nouvelle, comment on y est arrivé, et il en déduira peut-être une vérité ignorée.

La science économique, étant la science de la valeur, de l'utilité, toucherait ainsi à toutes les connaissances, sans néanmoins tout embrasser, de même que les mathématiques touchent à tout ce qui est suscepceptible de nombre, de grandeur, à la chimie, à la physique, à l'histoire naturelle, et même à la morale et à la politique par la statistique, sans comprendre cependant aucune de ces sciences.

Cette doctrine nous paraît digne d'attirer l'attention de ceux qui se livrent à l'étude des sciences morales; elle pourrait avoir des conséquences assez importantes, parce qu'elle constitue une réforme philosophique dans l'économie politique, dont elle change jusqu'à un certain point la base. En effet, dans l'origine, l'économie politique a été la science du numéraire; son champ était étroit et pauvre. Bientôt on reconnut que le numéraire n'était qu'une partie de la richesse, que celle-ci se composait aussi des productions du sol, de meubles, de machines, de maisons, etc. L'économie politique s'intitula dès lors la science de la richesse, et une nouvelle ère prit naissance. Si aujourd'hui M. Dunoyer ajoute à ces richesses matérielles des richesses morales, comme celles qu'apportent les arts et les sciences si, par une généralisation plus avancée encore, il fait de l'économie politique la science de l'utilité, de la valeur, n'est-ce point là une troisième phase dans laquelle elle entrerait, phase importante, et destinée sans doute à produire d'heureux fruits?

Nous ignorons si M. Dunoyer approuverait entièrement la doctrine que nous venons d'émettre : elle ne se trouve pas formellement énoncée dans son livre, mais elle en constitue en quelque sorte l'esprit : c'est une conséquence qui en découle tout naturellement, dès qu'on envisage la science d'un point de vue général. Du reste, que cette conséquence ait été ou non dans l'esprit de l'auteur, elle n'en sera pas moins déduite, parce qu'elle est logique et légitime, et là est l'important.

M. Dunoyer divise les arts qui ont l'homme pour objet en quatre branches: 1° ceux qui ont pour objet l'homme physique; 2° ceux qui s'occupent de la culture de l'imagination et des facultés affectives; 3° ceux qui travaillent à

Digitized by Google

l'éducation de nos facultés intellectuelles; 4° ceux qui s'attachent à la formation des habitudes morales. Nous suivrons l'auteur pas à pas.

M. Dunoyer s'élève d'abord contre la négligence que nous mettons dans l'éducation de nos facultés corporelles, ne semblant prêter attention qu'à l'intelligence. Il résume parfaitement tout ce qu'on a dit sur ce grand vice de l'éducation moderne; nous croyons, cependant, devoir ajouter quelques considérations aux siennes. Nous croyons que c'est particulièrement dans l'éducation des femmes que ce vice se fait sentir. Aujourd'hui il est défendu aux femmes d'une certaine classe de se livrer à aucune occupation manuelle et même de se mêler activement des affaires; il ne leur reste donc que des travaux purement sédentaires et souvent, disons-le, d'une grande frivolité. Elles ne sortent de cette oisiveté que pour se jeter dans le mouvement fiévreux des bals, et là, après trois ou quatre mois de nuits agitées, elles ne trouvent pas la santé, mais l'épuisement. Du reste, aucune activité du corps ni de l'esprit; les promenades en voiture, rarement à cheval, substituées aux promenades à pied, une crainte extrême de toute fatigue, de toute gêne, du froid, du chaud, du vent, de la pluie; aucun but fixe et grave, mais une inquiétude qui ne sait sur quoi se reposer, voilà la vie qu'on leur fait.

De ces deux grands vices, le manque d'occupations sérieuses et surtout le manque d'exercice corporel, résultent, toutes ces maladies sans nom qui assiégent les femmes d'aujourd'hui : ces maladies nerveuses qui font le désespoir et la fortune des médecins, ces avortements, ces accouchements pénibles ou funestes qui désolent les familles, et, pour une bonne part, cette dégénérescence des races aristocratiques que l'on a si souvent remarquée. L'issue des accouchements dans la classe élevée comparée à ce qu'elle est dans la basse classe, où les accidents sont si rares, est un fait d'un haut enseignement et que la statistique devrait chercher à faire ressortir par des chiffres précis. Quant à nous, ce n'est pas sans une sorte d'effroi que nous voyons ce genre de vie envahir les classes bourgeoises, et nous croyons que c'est de ce côté qu'il faut attirer l'attention des pères de famille. Sans doute, les croisements des races, indiqués par M. Dunoyer, sont un moyen efficace d'améliorer l'espèce humaine, mais, à notre avis, bien secondaire; le vice n'est pas là : il est, d'une part, dans l'excessive misère et l'intempérance des classes inférieures; de l'autre, dans l'excessive fortune des classes supérieures qui apporte avec elle une paresse extrême et des raffinements désordonnés. Si donc aujourd'hui la classe moyenne, exempte des malheurs de la pauvreté et des désordres de la richesse, cherche, dans un esprit d'orgueil, à imiter le luxe désœuvré des rangs plus élevés, si elle veut, à son tour, posséder des femmes inoccupées et inutiles, ne va-t-il pas en résulter une même dégénérescence? et où, alors, la société trouverait-t-elle du sang nouveau pour rétablir sa constitution épuisée? Nous indiquons ces questions, nous ne les résolvons pas; nous disons

Digitized by Google

nos craintes, afin qu'on y pourvoie si elles sont légitimes. La condition des femmes, dans la société moderne, est un sujet de graves réflexions, qu'on a trop négligé. Et qu'on remarque bien que nous n'entendons point parler de la condition politique mais de la condition qu'on leur a faite dans les familles, et que ce n'est pas à l'état que nous voudrions qu'on s'adressât, mais aux parents eux-mêmes.

Parmi les arts qui s'occupent de l'homme physique, l'art médical est, sans doute, le plus important; M. Dunoyer en fait le sujet principal de ses considérations. Il trouve que, comme pour les arts qui s'occupent des choses, il faut au médecin le talent des affaires, la connaissance de son état, de bonnes habitudes personnelles, une bonne morale de relation. L'auteur, dans sa méthode inflexible, va même plus loin : si le médecin exerce son industrie en grand, s'il dirige un hôpital, par exemple, il lui faudra aussi, comme au manufacturier, des ateliers de travail bien situés, bien organisés, pourvus d'un bon choix d'instruments, et où le travail soit bien divisé.

M. Dunoyer démontre parfaitement tous les inconvénients attachés à l'intervention de l'Etat dans l'art médical : combien, surtout sous le rapport pratique, les études officielles sont en général défectueuses; combien les examens qu'on fait subir aux postulants sont vains, et combien la garantie de capacité qu'ils prétendent constater est illusoire! Il voudrait voir cette profession entièrement libre et soumise seulement à un bon régime répressif, à des lois, qui puniraient sévèrement celui qui, malgré une ignorance notoire, aurait compromis la vie de ses concitoyens en pratiquant un art qu'il ne connaissait pas. Nous craignons que M. Dunoyer ne parvienne pas à convaincre la plus grande partie de ses lecteurs. En effet, si les inconvénients du système préventif sont grands, ceux du système libéral ne sont-ils pas plus grands encore? Le système répressif peut-il être appliqué avec fruit, et ne craint-on pas, en le rendant trop sévère, de le rendre plus gênant que le système qu'il remplacerait? Comment prouver à un Purgon moderne qu'il a tué son malade? Comment surtout démontrer qu'il y a mauvaise volonté, ignorance, imprévoyance au milieu de ce chaos de systèmes qu'on appelle la médecine? Voilà certes de fortes objections, mais, ainsi qu'il est souvent arrivé dans les questions de libertés, peut-être l'expérience, la pratique, démontreraient-elles que ces difficultés sont insignifiantes, que le bon sens public est plus fort qu'on ne croit et qu'il se charge lui-même de punir les ignorants et les malhabiles par la plus efficace des peines, le délaissement. Il paraît qu'à Genève l'exercice de la médecine est entièrement libre et qu'on ne s'en trouve pas plus mal.

Il est une branche de l'art médical, la pharmacie, dont l'entière indépendance présente des objections bien plus fortes, et entraînerait de graves dangers. Dans cette matière, l'ignorance du consommateur est tellement patente, il serait si facilement trompé, qu'il paraît nécessaire que l'État lui serve de tuteur,

Digitized by Google

non-seulement en s'enquérant de la capacité du pharmacien, mais en le surveillant avec une sorte de minutie. La liberté d'industrie est une grande chose et nous sommes d'accord avec M. Dunoyer pour la propager par tous les moyens; mais, à notre avis, l'incapacité du consommateur est une limite qu'on ne peut franchir. M. Dunoyer, préoccupé seulement des effets probables ou réels de la liberté, ne se demande pas assez si celui auquel il la destine en est capable, en est digne.

L'auteur, conformément à son plan, traite ensuite des arts qui se rapportent à la culture de l'imagination et des facultés affectives, des beaux-arts en un mot. Il s'attache à séparer entièrement leur domaine de celui des sciences; il s'élève contre la confusion qu'on en a faite, et fait ressortir, par des considérations philosophiques d'un grand poids et d'une portée élevée, que les uns puisent leur force dans l'inspiration, dans le sentiment; les autres, dans la raison : le but des beaux-arts est de toucher; celui des sciences, de convaincre. La nécessité, où nous serons plus loin, de nous arrêter à des choses relativement plus importantes, nous oblige d'omettre les considérations de l'auteur sur l'utilité des arts et particulièrement de la poésie (à la perfection de laquelle, suivant l'auteur, la civilisation avancée n'est nullement nuisible), sur la nécessité des bonnes mœurs dans ces professions, sur les graves inconvénients qui résultent du régime peu libéral auquel les théâtres sont soumis en France, etc.

Nous préférons nous étendre davantage sur le chapitre où l'auteur traite de la culture des facultés intellectuelles, et, ici, l'enseignement est l'art principal dont il a à s'occuper. Toutes les professions qui répandent l'instruction par la presse, rentrent dans cette classe, et n'en sont pas la branche la moins importante; mais il y a, en matière de presse, une unanimité de vue qui dispense de la discussion. Il n'en est pas de même de l'enseignement oral : là, la liberté est formellement contestée, et c'est la France elle-même qui donne l'exemple du monopole; ce sont ses hommes les plus éminents qui ont posé ce principe, que le droit d'instruire, comme le droit de juger, le droit d'administrer, appartient exclusivement à l'Etat.

Nous passons donc toutes les conditions propres à rendre les arts intellectuels, et l'enseignement en particulier, forts et puissants, pour nous arrêter à la principale, parce qu'elle est la plus contestée : la liberté dans les relations sociales, c'est-à-dire dans les relations avec l'Etat, avec la société. M. Dunoyer veut un enseignement entièrement libre, et c'est à peine s'il souffrirait que l'Etat eût un enseignement à lui. Ses principes sont ceux de la Constitution belge, et il rencontre sur l'unité d'instruction, sur le droit d'enseigner, sur l'inanité des mesures préventives, des arguments qu'on a déjà fait valoir dans cette Revue et que nous ne répéterons pas. Toutefois il ne demande point l'application immédiate de ses doctrines en France; il faut attendre, dit-il, que les idées accréditées à ce sujet se soient modifiées : quand la discussion et le pro-

Digitized by Google

grès des lumières auront fait disparaître ce qu'elles ont d'erroné, la liberté naîtra d'elle-même; elle sera la conséquence directe de la situation de l'esprit public. Nous ajouterons que le moyen le plus simple, le plus logique d'affaiblir la force des objections des adversaires de la liberté d'enseignement est la constitution d'une forte instruction publique aux frais de l'Etat, assez bien organisée pour servir de règle et d'exemple aux établissements privés, mais pas assez dominante pour écarter et écraser leur concurrence. Les pères de famille, instruits par un telle comparaison, apprendraient à être difficiles et à juger sainement des écoles; et celles-ci, à leur tour, sans cesse stimulées, s'efforceraient de s'élever au niveau des écoles publiques.

Une question grave et intéressante, agitée par M. Dunoyer, c'est celle de savoir si l'Etat doit l'instruction primaire aux classes inférieures. Quand, ajoute l'auteur, on n'oserait dire qu'il est obligé de les nourrir, de les loger, de les vêtir, peut-on affirmer avec plus de confiance qu'il soit obligé de les instruire? L'Etat, en s'entremettant directement dans le soin de leur éducation, quand il demeure étranger d'ailleurs à celui de leur fortune, travaille-t-il dans leur véritable intérêt? Ne leur donne-t-il pas des besoins et des désirs qu'elles ne pourront satisfaire? Ne les met-il pas inopportunément en communication avec ce pêle-mêle de bonnes et mauvaises pensées, de bons et mauvais sentiments que ne cesse d'enfanter la presse? etc. Tels sont les doutes soulevés par l'auteur relativement à l'enseignement primaire, et qu'il exprime d'une manière bien plus vive et plus pressante relativement à l'enseignement immédiatement supérieur.

Nous ne croyons pas que l'Etat doive l'instruction à la classe inférieure, mais il nous paraît incontestable qu'il la doit aux mineurs; il doit les instruire comme il doit les nourrir, les loger, les vêtir, lorsque les parents ne sont pas en mesure de remplir ces soins indispensables : voilà, ce nous semble, comment la question doit être posée, et dès lors elle est résolue. D'un autre côté, nous partageons les appréhensions de l'auteur; si nous croyons l'instruction utile, nécessaire, nous la voulons aussi proportionnée à l'état moral et intellectuel du peuple; nous ne voulons pas, dans son propre intérêt, qu'on greffe les besoins des riches sur la fortune des pauvres. Aujourd'hui la vogue est à cette philanthropie commode, qui fait peser sur l'Etat le soin de soulager toutes les misères; on veut qu'il distribue aux malheureux des dons sans limite, de l'or à pleines mains, de l'instruction à flots, des jouissances par torrent. Il semble qu'un pauvre ne puisse trop recevoir, et qu'il n'y ait pas de dons funestes Que cette philanthropie aveugle est imprudente, qu'elle compromet celui qu'elle prétend sauver! Est-ce que donner au pauvre des ambitions trop au-dessus de son rang, n'est pas réellement le rendre plus malheureux? Ajouter à ses besoins, déjà si nombreux, des besoins nouveaux, inconnus, n'est-ce pas lui enlever jusqu'à ce triste calme de la résignation, dernière ressource de l'infortune? Que l'enseignement

Digitized by Google

n'en fasse donc ni un littérateur, ni un philosophe, mais seulement un ouvrier honnête, moral avant tout, et convenablement instruit de tout ce qui concerne sa profession.

Puisqu'il s'agit ici des obligations de l'Etat, insistons sur ce qui nous paraît un de ses devoirs les plus impérieux, et malheureusement le plus négligé, sur la nécessité de rendre l'instruction primaire obligatoire. Quand l'Etat fournit l'instruction gratuitement, il ne reste au père de famille aucun prétexte, aucune excuse pour en priver son enfant; si, malgré tout, il lui ravit cette nourriture intellectuelle, c'est là un délit coupable, et la loi est coupable en ne le punissant pas. Une loi purement répressive ne porterait d'ailleurs aucune entrave à la liberté d'enseignement, et aurait, pour l'avenir des classes laborieuses, les effets les plus heureux.

Nous arrivons enfin aux arts qui travaillent à la formation des habitudes morales; ce sont bien certainement les plus importants. Ils donnent à l'homme les qualités les plus admirables et les plus précieuses, celles qui l'élèvent et le purifient, le rendent propre à toutes les fonctions sociales, et, si l'on peut s'exprimer ainsi, augmentent sa valeur, plus même que les dons de l'intelligence. Et il ne s'agit pas seulement ici d'une valeur morale; les arts dont nous parlons ne font pas que donner les vertus domestiques et civiles, ils inspirent aussi cette activité, cette ardeur du travail, cette probité délicate, qui sont à la fois le mobile et le frein de l'industrie. Aussi, pour nous comme pour M. Dunoyer, l'homme moral est presque tout l'homme. C'est dans l'homme moral que nous voyons, avant tout, la vie, la richesse, la grandeur, la prospérité des nations.

D'après l'auteur, trois classes d'arts dans la société s'occupent de la formation des mœurs : l'*éducation*, le *sacerdoce*, le *gouvernement*.

Quel beau sujet que celui de l'éducation! et qu'il est inexploré, M. Dunoyer fait parfaitement ressortir combien l'éducation est laissée dans l'abandon depuis la révolution française. Cet art, honoré et mis en pratique tant bien que mal dans les temps antérieurs, fut délaissé à cette époque avec les pratiques religieuses auxquelles il était lié. On ne s'est occupé depuis lors que des soins à donner à l'intelligence; on a cru fermement que la diffusion des lumières suffirait à tout, même à la correction des mœurs. Les établissements d'instruction actuels ne se ressentent que trop de cette fatale tendance. Cependant la vertu, observe très-judicieusement l'auteur, n'est point une théorie : elle doit être enseignée autrement que par des préceptes, il faut des exemples, il faut la pratiquer et s'y essayer soi-même. Et pourquoi n'apprendrait-on pas la vertu? pourquoi n'y aurait-il pas des procédés propres à inculquer à l'enfance et à la facile jeunesse ces qualités précieuses qui en feront des hommes de bien, des citoyens dévoués? Sans doute c'est là une science à former, et c'est à peine si la sagesse du passé nous a légué à ce sujet quelques préceptes sans liaison entre eux; mais aussi, qu'elle est nécessaire! Y a-t-il un plus beau livre à

Digitized by Google

écrire, peut-on faire quelque chose de plus utile à l'époque actuelle, que d'imaginer une méthode simple et sûre pour conduire l'enfance dans la voie de la vertu? L *Éducation des filles* par Fénélon est un admirable jalon jeté sur cette route; mais, pour appliquer ces préceptes, il faudrait être presque un Fénélon. La situation demande quelque chose de plus général, de plus méthodique; ce n'est ni aux précepteurs, ni aux parents qu'il faut s'adresser; dans le sein des familles, Dieu merci, l'éducation, à certains égards, n'est point négligée, mais aux chefs d'établissements d'instruction, aux surveillants qu'ils emploient, afin que ceux-ci ne soient plus seulement chargés d'empêcher le tapage, mais aussi d'empêcher le vice. Si, d'une part, la réunion d'un nombre plus ou moins grand d'écoliers augmente de beaucoup la difficulté à les diriger, elle présente, de l'autre, des ressources admirables pour la formation des caractères. C'est un petit monde où se trouvent réunis presque toutes les passions, tous les combats, toutes les épreuves, presque toutes les expériences de la vie. Voilà les éléments qu'un maître habile doit mettre à profit; le livre qui manque encore, c'est celui qui apprendra à les bien combiner.

Nous croyons, avec M. Dunoyer, que ce qu'il faut particulièrement apprendre à la jeunesse, c'est l'exercice de la volonté, c'est l'art de la fortifier de telle sorte que la raison domine les passions, c'est, en un mot, la puissance sur soi-même. Aujourd'hui certaine école littéraire fait bon marché de cette vertu; il semble que le caprice et la fantaisie soient devenus les guides de la morale, les règles du bon et du juste. Les héros des romans modernes sont la plupart du temps des prodiges inouïs de volonté, mais celle-ci ne s'exerce pas sur eux-mêmes; elle lutte contre d'autres volontés. On les voit se livrer à des entreprises impossibles avec une sorte de frénésie, et succomber sans force à de faibles passions, comme si on sentait la nécessité de leur ôter en volonté morale, ce qu'on leur avait donné de trop en volonté égoïste et intéressée. C'est une tendance profondément immorale et d'autant plus dangereuse que, les principes religieux allant s'affaiblissant, il ne reste d'autre frein, dans le cœur de l'homme, que l'empire qu'il exerce sur lui-même. A quoi servira-t-il d'avoir séparé la morale de la religion, comme on le tente aujourd'hui, et non sans raison, si la morale est détruite dans son principe fondamental? Il faut en revenir à la morale chrétienne et dire avec elle, que vaincre ses passions est encore le plus beau des triomphes; il faut que la jeunesse puise partout, dans les livres, dans l'enseignement, dans les arts, dans la vie publique et privée, cette forte et vigoureuse doctrine, afin qu'elle y soit comme enveloppée, afin qu'elle s'en nourrisse sans relâche et sans mélange.

Il y aurait, avant de terminer ce sujet, bien des choses à dire sur l'éducation des classes inférieures, auxquelles nous nous intéressons aussi vivement que personne, bien que nous soyons opposé à certaines réformes qu'on rêve

Digitized by Google

aujourd'hui pour améliorer leur position : car si nous combattons ces projets démagogiques, socialistes, humanitaires, c'est par la ferme conviction où nous sommes qu'ils sont contraires au but qu'ils ont en vue. Toutefois nous ne pouvons, dans cette analyse, aborder un sujet si grave, et nous nous réservons d'y revenir plus tard.

Pour M. Dunoyer le sacerdoce est une profession, un art, qui a pour mission de travailler à la formation de nos sentiments moraux et principalement du sentiment religieux. Personne ne contestera l'utilité des idées religieuses, la nature y porte d'elle-même la très-grande majorité des hommes, et il est certaines organisations pour qui le besoin de croyance est la plus impérieuse des nécessités morales. L'auteur ne forme aucun doute que l'influence de la religion sur les mœurs ne soit immense; que *la prédication, les examens de conscience, la prière, la confession* n'opposent aux vices de fortes digues et n'élèvent l'esprit de ceux qui pratiquent ces exercices. Toutefois M. Dunoyer s'élève fort contre cette doctrine qui prétend qu'il ne peut exister de morale sans religion; car, dit-il, les actions humaines ne sont pas bonnes ou mauvaises parce que Dieu les a ordonnées ou défendues, mais Dieu les a ordonnées ou défendues parce qu'elles sont bonnes ou mauvaises. Il faut marquer avec la plus grande précision le champ où s'exerce la religion, afin qu'elle n'en dépasse pas les bornes et qu'elle n'empiète pas sur les sciences, comme l'histoire nous en rapporte des exemples fréquents. La religion a son principe dans le sentiment, dans la foi, la science, dans la raison; et, s'il est sacrilége à la raison de s'immiscer dans les choses de foi, il n'est pas moins ridicule et absurde à la foi de vouloir imposer ses oracles à la raison.

M. Dunoyer n'hésite pas à appliquer au sacerdoce, quelque irrévérent que cela puisse paraître au premier abord, les conditions de puissance nécessaires aux autres industries. Ainsi, il explique comment le prêtre devra posséder le génie des affaires, la connaissance de son état, de bonnes mœurs, de bonnes relations sociales, voire même des établissements bien situés, bien organisés, pourvus de tous les appareils nécessaires, et où le travail soit convenablement divisé. Ajoutons qu'il n'y a dans cette énumération qu'une manière de voir générale, une marche méthodique qui ne peut point effaroucher la piété.

Quant aux relations avec la société, M. Dunoyer réclame la plus complète indépendance du clergé, la plus grande liberté des cultes: il va même plus loin que la Constitution belge, et il pense que l'Europe marche vers le système américain, c'est-à-dire vers des cultes non subsidiés par l'Etat, mais payés par les fidèles eux-mêmes et, si l'on peut s'exprimer ainsi, par le consommateur.

Ce n'est pas sans surprise que nous avons lu, dans l'ouvrage de M. Dunoyer, que, malgré le texte, assez vague du reste, de la charte, il n'existait pas en France de vraie liberté des cultes, une liberté de fait. *Un régime, déduit bien ou mal de l'art. 291 du code pénal, ne permet, en dehors des cultes établis, que les cultes autorisés par l'autorité administrative. De sorte que, en fait de culte,*

Digitized by Google

la seule liberté réelle qui existe est celle de pratiquer, dans les lieux où ils ont été régulièrement établis, l'un des quatre cultes constitués et payés par l'État, le catholique, deux protestants, l'israélite, et, en dehors de ces organisations, de faire ce que l'administration veut bien permettre. En France le culte est tellement incorporé à l'Etat que les tribunaux ont déclaré, à plus d'une reprise, qu'un prêtre catholique ne pouvait ni se marier, ni adopter légalement, comme si le prêtre s'était engagé au célibat non-seulement devant Dieu et sa conscience, mais aussi devant l'Etat. Ceci doit donner à réfléchir aux Belges qui empruntent trop facilement à la France ses idées politiques et économiques et qui s'empressent de les appliquer à notre pays, sans tenir compte des différences profondes qui nous séparent. Ceci doit leur démontrer combien la France renferme encore de vieux restes du despotisme impérial, qui ne peuvent convenir ni à nos mœurs, ni à nos gouts, ni à nos institutions.

Enfin M. Dunoyer arrive au gouvernement, qu'il considère comme un des trois grands arts travaillant à la formation des habitudes morales. Ici nous croyons que les vues de l'auteur, qui s'est laissé entraîner par l'esprit de système, manquent de justesse. Le gouvernement, en effet, ne travaille pas seulement à la formation des habitudes morales, mais à toutes les habitudes possibles; il s'efforce de développer aussi bien les arts qui agissent sur les choses que ceux qui agissent sur les hommes, l'imagination autant que l'intelligence; il plane sur toutes les fonctions sociales. Ainsi compris, on ne voit pas trop où M. Dunoyer pourrait classer l'art du gouvernement; il ne peut évidemment prendre place dans aucune des catégories qu'il a imaginées. Nous insistons sur cette erreur parce qu'elle est de telle nature, qu'elle décèle une erreur générale dans toute l'économie du plan de l'auteur. Nous pensons qu'elle peut être facilement corrigée, et que, corrigée, elle conduira l'auteur à un nouveau perfectionnement, à une classification des arts plus juste et plus conforme aux notions actuelles, de l'économie politique qu'il nous paraît avoir un peu trop négligées. Toutefois, le point de vue où il se place lui permet de faire ressortir certaines vérités avec une force particulière. Ainsi quand il examine jusqu'à quel point le génie des affaires, dans le sens large qu'il donne à cette expression, est nécessaire à l'homme politique, il détermine, avec une précision remarquable, quelles sont les réformes politiques qu'il convient d'entreprendre et celles qu'il faut différer.

« Un réformateur politique, dit-il, a deux tâches essentielles à remplir : « préparer la société à tous les biens désirables, faire actuellement le bien « possible. Mais s'il doit toujours tendre au mieux désirable, il ne doit « jamais tenter actuellement que le bien réellement préparé. Le comble de la démence serait de proposer à un gouvernement sage de se placer à la tête des esprits novateurs. Un gouvernement ne peut gouverner « qu'avec les idées qui gouvernent, avec des idées qui aient acquis une grande « et incontestable majorité : n'est-ce pas assez dire qu'il ne pourrait rien avec

Digitized by Google

« des idées nouvelles, et qu'il ne peut s'en éloigner avec assez de soin. Un « gouvernement doit se tenir loin des nouveautés, même alors qu'elles sont « justes, et uniquement parce qu'elles sont des nouveautés. De ce que les idées « universellement reçues aujourd'hui ont été des paradoxes autrefois, n'ayons « pas la folie d'inférer qu'il pourrait gouverner avec des paradoxes. Son devoir, « au contraire, est d'écarter les idées paradoxales, même les plus heureuses, « jusqu'à ce qu'elles aient eu la gloire de devenir des lieux communs, et d'at- « tendre que les principes justes, mais nouveaux, professés par quelques « esprits d'élite isolés, soient passés à l'état de persuasion générale. »

Plus loin, en parlant du talent pratique qu'on exige de l'homme politique, l'auteur n'est pas moins explicite. « N'allons pas croire, dit-il, qu'un empirisme sans « lumières, quelque exercé d'ailleurs et quelque délié qu'il pût être, suffit à « bien diriger les affaires. Tout conduit à reconnaître que les questions, réso- « lues par des expédients ne sont que des questions ajournées, avec agravation « des difficultés qu'elles présentent. Il n'est au monde rien de pis que de con- « sidérer les sciences sociales comme des sciences sans principes, où il n'y a « à se préoccuper que des intérêts du moment. La conséquence est qu'on se « met à la merci d'une multitude d'intérêts contraires, qu'on entretient ces « intérêts dans un état de lutte incessante et que, pour essayer de les contenter « tous, on se jette dans des complications misérables d'où l'on ne sait ensuite « comment sortir. Pour juger, au surplus, de la justesse de ces remarques, il « suffit de considérer un peu ce qui arrive là où les gens de pratique ont la « prétention de tout concilier, sans se préoccuper de la question de principe, « et de voir dans quelle inexprimable confusion jette les affaires la pratique « ainsi entendue. En proclamant que les connaissances pratiques sont, dans le « gouvernement, le premier moyen d'art nécessaire, reconnaissons donc que « là, comme ailleurs, et plus qu'ailleurs peut-être, il n'y a de pratique digne « de ce nom que celle qui sait où elle va, qui a l'intelligence des principes et « le sentiment de la force qu'il est possible de puiser dans leur application. « Certes, s'il est un art dont de saines théories puissent affermir la marche « en l'éclairant, cet art est la politique. »

Ce n'est pas en Belgique que nous avons besoin de faire remarquer la profonde justesse de ces dernières considérations ; le pays n'a fait que trop la triste expérience de ce régime, et il en subit encore les conséquences. On reconnaîtra facilement que par les passages que nous venons de citer, que le mérite des idées de l'auteur est lié à tout l'ensemble de l'ouvrage, et tient principalement à sa méthode de diviser, d'abstraire les forces nécessaires à l'exercice de chaque art, et de les examiner séparément.

Le lecteur s'imagine, sans doute, que l'œuvre de M. Dunoyer est terminée; mais il lui reste encore à parler de certaines fonctions, ou certains actes, qui n'ont pu entrer dans son cadre, et sans lesquels, cependant, aucun tra-

Digitized by Google

vail, aucun développement ne serait possible : tels sont les *associations*, les *échanges*, les *transmissions héréditaires*.

M. Dunoyer ne parlera pas des associations, sujet trop vaste et trop considérable, dit-il, pour être traité dans le volume qu'il termine. Les échanges lui inspirent tout un chapitre. « Le mot commerce, dit-il, sous lequel on « découvre sans effort l'idée échange, ne présente par lui-même aucune « idée de travail... Commercer, échanger, n'est l'industrie d'aucune classe de « travailleurs, c'est un acte commun à toutes, et le commerce est un fait « aussi général que le travail... L'échange n'ajoute pas à la valeur des choses « en les faisant changer de mains, etc. »

Nous ne partageons nullement ces opinions, et surtout la dernière, qui nous paraît la source des erreurs des autres. L'échange augmente certainement la valeur des choses, car, si j'achète un objet quelconque, et qu'on me le cède moyennant un prix convenu, c'est évidemment parce que cet objet à plus de valeur pour moi que pour le vendeur. Un livre, un objet d'art sans valeur entre les mains d'un rustre et qui, dédaigné, allait être perdu, peut acquérir une valeur immense en passant dans les mains d'un savant. On objectera que le produit en lui-même n'est pas changé; qu'importe! puisqu'il est rendu plus utile, sa valeur est donc accrue. Il est vrai que l'échange est un fait général, que tout industriel est plus ou moins commerçant, mais nous ne voyons pas le mal qu'il y aurait à admettre cette opinion : bien offrir, bien échanger ses produits, est une condition nécessaire à tout industriel digne de ce nom, mais cela empêche-t-il l'existence d'autres industriels qui s'occupent spécialement de ce soin? Dès lors pourquoi l'art d'échanger les produits, n'entrerait-il pas parmi les arts qui s'exercent sur les choses? Pourquoi l'exclure d'une classification où sa place paraît toute tracée? Et de plus, nous demanderons à l'auteur dans quelle subdivision, imaginée par lui, il place des professions telles que celles du boutiquier, de l'armateur, du changeur, du banquier, lesquelles ne sont certainement pas des professions inutiles, quoiqu'elles ne fassent subir aux choses aucune autre modification que de les faire changer de mains. Ce qui doit, ce nous semble, confirmer la justesse de notre observation, c'est qu'on peut très-facilement appliquer à l'art d'échanger les huit forces générales dont la réunion constitue la puissance et ce que l'auteur appelle la liberté des arts. Il reconnaîtra lui-même que les conditions de la liberté des échanges, qu'il énumère longuement, peuvent facilement, et bien plus logiquement sans doute, se classer sous les huit rubriques dont il s'est servi et non sans bonheur.

Quant aux transmissions héréditaires, au droit ou à la liberté de tester, ce n'est certes pas un art, et nous concevons facilement que M. Dunoyer ait dû consacrer à cette matière une place en dehors de son plan. Mais, d'un autre côté, s'il ne pouvait se dispenser de parler de la liberté de tester, comment

Digitized by Google

a-t-il pu se dispenser de parler de la liberté de se marier, d'adopter, de contracter, d'hypothéquer, etc.? Toutes ces libertés, ou pour mieux dire tous ces droits, nous paraissent mériter également l'attention de l'auteur, et nous ne comprenons pas les motifs de sa préférence. Nous considérons ce chapitre comme un hors-d'œuvre, comme un fragment qui n'est pas intimement lié au corps de l'ouvrage et à ce titre nous nous dispenserons d'en parler, malgré les idées utiles et justes qu'il contient.

En résumé, nous avons trouvé trois choses importantes dans l'œuvre de M. Dunoyer : 1° une méthode; bien que nous ayons combattu celle que l'auteur a adoptée, nous croyons qu'avoir tenté l'entreprise est déjà un grand progrès, un mérite incontestable; 2° une classification simple et philosophique des arts et métiers, en déterminant les conditions générales qui les rendent utiles et puissants; 3° le mérite d'avoir fait entrer les arts qui s'occupent de l'homme, et principalement les professions savantes, dans le domaine de l'économie politique. Ajoutez à cela une foule d'idées de détail très-justes et souvent neuves, et comme une atmosphère de bon sens qu'on respire par tout l'ouvrage, auquel il ne manque en définitive que la vivacité et l'entraînement du style pour devenir populaire. Quant aux défauts et aux erreurs, nous les avons indiqués sans ménagement, et, quoiqu'ils nous paraissent nécessiter une modification générale de l'œuvre, nous les croyons plus que compensés par des qualités solides, et par des nouveautés heureuses qui, tôt ou tard, sont appelées, à donner un nouvelle face à la science économique.

Digitized by Google

POLITIQUE INTÉRIEURE.

DÉMISSION DU CABINET. — CRISE MINISTÉRIELLE.

La Belgique traverse, depuis quelques années, une des phases les plus intéressantes qu'offre l'histoire des premiers développements du régime représentatif. C'est une période de transition, pendant laquelle la prépondérance politique passe d'une opinion qui s'en croyait assurée pour longtemps, sinon pour toujours, à une opinion contraire, dédaignée naguère par sa rivale. A travers des incidents et des vicissitudes diverses, chaque jour apporte la solution de quelque problème nouveau de la vie constitutionnelle, et répand les lumières les plus vives sur les exigences pratiques du gouvernement parlementaire. On dirait que, depuis quelques années, une main providentielle conduit les hommes et les choses, en Belgique, pour l'instruction de tous les peuples qui s'essayeront un jour au même régime, et surtout pour celle des hommes d'État appelés à les guider dans cette voie.

Avant le traité de paix de 1839, l'Europe tout entière croyait la Belgique inféodée à l'opinion catholique. A l'intérieur même, se retrouvait dans presque tous les rangs une conviction semblable. Déja, il est vrai, les libéraux avaient eu quelques luttes, mais sans suite, sans plan, sans ensemble, comme peuvent être les luttes d'une faible minorité qui n'entrevoit de succès que dans un avenir éloigné et incertain. Aux chambres, à peine quelques voix osaient-elles nommer les deux partis. Les catholiques se disaient politiquement

Digitized by Google

libéraux, les libéraux religieusement catholiques; et, à l'aide d'une espèce de jeu de mots, on semblait croire que la Belgique, comme une île escarpée au milieu des flots de la civilisation qui l'entoure, allait à jamais rester inaccessible à cette lutte du passé et de l'avenir, des regrets et des espérances qui, à des degrés divers et sous des dénominations différentes, a depuis longtemps envahi l'Europe entière. On voulait les bénéfices des institutions constitutionnelles, mais en même temps on rêvait le repos du gouvernement absolu. On répugnait à cette virilité de mœurs que réclame une politique de discussion et de luttes; on confondait les partis avec les factions et la tumultueuse étourderie des unes avec la régularité franche et le progrès mesurés de l'action des autres. Que d'idées cette expérience de six années a déjà réformées en Belgique! Que d'erreurs se sont évanouies! Quelles leçons pour les mœurs publiques! Que d'hommes ont à gémir sur leurs fautes! Quel triomphe pour nos institutions! Quel puissant et admirable enseignement que cette éclatante évidence avec laquelle les événements de chaque jour viennent démontrer aux plus incrédules et aux plus faibles l'inexorable nécessité de la franchise, de la moralité, du respect de soi-même dans la direction des affaires du pays! Remercions le ciel de vivre sous des institutions qui ont une telle vertu, et soyons fiers de voir la nation belge se montrer si apte à en jouir et à se former à leurs exigences.

C'est assurément une circonstance bien digne de remarque aussi, que dans cette période transitoire, qui compte déjà six années, pas un fait important ne s'est produit dans notre politique intérieure qui n'ait tourné au profit de l'opinion libérale; qu'il eût été posé par un parti ou par l'autre, par le gouvernement ou par l'opposition, ou même qu'il eût une cause fortuite, toujours, en définitive, l'opinion libérale a vu son influence s'en accroître.

Peu de mois après le traité de 1839, M. de Theux, chef du cabinet et en même temps chef parlementaire de l'opinion catholique, se retire devant un vote de la chambre des représentants sans rapport avec les questions qui divisent les libéraux et les catholiques. Le ministère fut offert à des libéraux. C'était pour l'opinion libérale un triomphe un peu précoce; mais elle avait un grand intérêt à ne pas repousser le pouvoir qui s'offrait à elle. En se montrant capable de gouverner avec sagesse et modération, elle détrui-

Digitized by Google

sait dans les esprits beaucoup d'erreurs, beaucoup de répugnances. Peu sûre, toutefois, du présent, elle devait songer surtout à l'avenir, et ne pas compromettre tous les succès qu'il lui réserve. Le ministère était tenu de ne pas la désunir; il devait vivre utilement pour elle, ou la servir par sa mort même. Il en laissa le choix à ses adversaires. On préféra le renverser, et une adresse votée par le sénat fut l'arme meurtrière qui lui ôta la vie.

Le renversement du cabinet de 1840 fut le coup le plus rude que l'opinion catholique pût se porter à elle-même, car il était destiné à lui apprendre et à découvrir à tout le monde combien jusqu'alors on s'était exagéré les forces de cette opinion. Dès ce moment les deux partis se constituèrent, et aucun homme sensé ne put plus fermer les yeux sur la distance qui les séparait. L'opinion libérale se releva dès lors dans le pays avec une énergie nouvelle, et chaque élection vint en révéler les progrès. On n'osa plus ouvertement donner le pouvoir à l'opinion catholique. On commença un système de ministères menteurs, qui d'abord niaient les partis, puis feignaient de vouloir les concilier dans leur sein, mais qui, en réalité, incapables de se soustraire à la loi du gouvernement parlementaire, ne représentaient qu'un seul parti et ne pouvaient être que les serviteurs déguisés de l'opinion catholique. C'est M. Nothomb qui se chargea d'introniser ce système soi-disant mixte, destiné à se briser contre la force des choses, après avoir fait de nombreuses victimes. Chose singulière! l'administration de M. Nothomb jouit de toute la confiance de la couronne; aucune arme, aucune facilité ne lui fut refusée; dans les votes parlementaires, elle obtint plus des deux tiers des voix, et cependant, telle fut contre elle la force morale de l'opinion libérale que cette administration, constamment ébranlée, ne fut qu'une longue déroute. L'appui des votes de la majorité ne parvenait à lui donner ni sécurité ni consistance. C'est que cette administration ne représentait aucune opinion avec sincérité; c'est que, dans des assemblées aussi peu nombreuses que les chambres belges, les votes ne se comptent pas seulement; tout le monde se permet de les peser quelque peu, lorsqu'on voit d'un côté les députés des grandes villes et de l'autre ceux des localités les moins importantes. La Belgique a été de tout temps un pays de grandes communes; leur opinion y a toujours exercé une haute influence. L'aristocratie qui, dans quelques autres pays, relève l'importance politique des campagnes, ne remplit

Digitized by Google

depuis longtemps en Belgique, quand surtout elle se sépare des classes moyennes, qu'un rôle fort effacé. D'un autre côté, pouvait-on oublier que cette chambre des représentants qui donnait la majorité à M. Nothomb, l'avait donnée également à ses prédécesseurs? La chambre des représentants se divise en trois parties assez peu inégales : un tiers environ appartient à l'opinion libérale, un autre tiers à l'opinion catholique; le reste de la chambre a voté jusqu'ici pour les ministères, non à raison de leur couleur politique, mais par déférence pour le pouvoir. Dans cette dernière fraction, où figurent surtout des fonctionnaires, beaucoup aspirent visiblement au moment où ils pourront appuyer un ministère libéral, et ne donnent à tout autre qu'un vote silencieux peu propre à l'affermir dans l'opinion du pays. Plus on avance, plus cette fraction de la chambre sent s'aggraver le poids de son rôle et la responsabilité d'une situation qui ne se prolonge que par son concours. Cet état des choses a fait que, devant la chambre des représentants, tout ministère a paru indifféremment possible, et que, cependant, depuis cinq ans, aucun n'a pu se soutenir. Ainsi, le premier cabinet de M. Nothomb, bien qu'il eût eu constamment l'appui des votes de plus des deux tiers des représentants et d'une majorité plus considérable encore dans le sénat, n'osa pas se présenter, en 1843, devant les électeurs; aussitôt la session close, son chef crut devoir feindre un rapprochement vers l'opposition, en s'associant cinq collègues nouveaux. Le cabinet ainsi modifié essuya dans des localités importantes plusieurs échecs électoraux. Cependant, à l'aide d'efforts et de manœuvres de diverses espèces, il resta en possession, pour tous les votes politiques, des deux tiers des voix. On croyait son existence dès lors bien solide. Loin de là; elle ne cessa d'être chancelante, et il finit par descendre au dernier degré de la déconsidération pendant une laborieuse période de deux années, au bout de laquelle les électeurs devaient encore renouveler une moitié de la chambre. Ce ne fut pas avec le calme de la sécurité qu'il assista à la lutte électorale; il y intervint avec toute la passion du désespoir. A Bruxelles et à Anvers, il subit des échecs fort significatifs; mais, après tout néanmoins, prises dans leur ensemble, les élections n'allaient opérer dans la chambre qu'un déplacement de sept voix. Devant un résultat numériquement si faible, le chef de ce cabinet qu'avaient appuyé deux tiers des voix de la chambre des représentants et la presque totalité du sénat, lui qui, s'était attaché à son

Digitized by Google

portefeuille avec une ténacité incroyable, désespéra de sa politique, crut qu'il ne lui était plus possible de gouverner et abandonna la partie.

« Avec le chef du cabinet, écrivions-nous trois semaines avant la formation du ministère de M. Van de Weyer, est tombée la feinte du prétendu parti intermédiaire; et personne jusqu'à présent n'a consenti à mettre la main à l'œuvre pour reconstruire quelque chose de semblable sur cette base ruinée. Il n'y aurait, en effet, qu'un changement de noms propres. La position restant la même, d'autres hommes seraient entraînés dans les mêmes voies. Ils trouveraient devant eux les obstacles singulièrement grossis par l'échec de leurs prédécesseurs. Moins faciles sur les moyens, plus jaloux de leur considération personnelle, ils seraient réduits à s'arrêter plus tôt, et n'auraient que le temps de constater l'inanité de leurs efforts. S'il existait encore à ce sujet des doutes quelque peu sérieux, nous eussions voulu, au risque de voir encore quelques hommes descendre, que l'expérience en fût faite. Les lumières que l'opinion a acquises aujourd'hui auraient rendu la tâche facile à l'opposition; elle eût pu, en quelque sorte, se croiser les bras et laisser faire la force des choses. »

Nous faisions à l'avance l'histoire de l'insuccès du ministère de M. Van de Weyer. Ce cabinet n'a pas eu à se plaindre d'une hostilité bien active de l'opposition parlementaire; elle s'est bornée, en quelque sorte, à prendre acte, au début de la session, du peu de confiance qu'elle avait dans son avenir; la presse, de son côté, a laissé faire le ministère, et il a été condamné à l'inaction la plus complète. Dans sa stérilité forcée, il n'a pu présenter à la chambre aucune loi de quelque importance politique. A l'heure qu'il est, les budgets de 1846 ne sont pas encore votés. Dès la première loi politique qui s'est débattue dans le cabinet, le dissentiment de ses membres a été tel qu'il a éclaté au dehors; pendant plusieurs semaines, le public a, pour ainsi dire, assisté aux inutiles efforts qu'on a tentés pour ramener parmi eux l'harmonie, et une démission du cabinet tout entier en a été la suite.

Et cependant, le ministère de M. Van de Weyer, dans le seul vote politique que la chambre eût émis, n'avait eu pour lui que très-peu de voix de moins que M. Nothomb; il lui restait toujours les deux tiers des voix; et pour peu qu'il consentît à suivre les errements du cabinet précédent, il ne lui était pas impossible de les con-

Digitized by Google

server. Mais M. Van de Weyer, malgré les illusions qu'il s'était faites à son entrée au ministère, avait dû reconnaître après le vote de l'adresse, comme M. Nothomb après le 10 juin, que cette majorité numérique était insuffisante, qu'avec ce seul appui la position n'était pas tenable. Et nous inclinons à croire que, dès ce moment, il a été moins préoccupé du soin de faire réussir la combinaison ministérielle dont il était le chef, que de celui de reconquérir les sympathies de l'opinion libérale, fût-ce au prix de la chute du cabinet.

On se demande encore aujourd'hui quel a pu être, à son entrée au ministère, le plan de gouvernement de M. Van de Weyer. Les explications n'ont pas été très-précises ; nous croyons que, frappé de ce qui se passait depuis quelque temps sous ses yeux à Londres, voyant sir Robert Peel s'appuyer sur les tories et emprunter ses principales mesures à la politique des whigs, M. Van de Weyer a voulu gouverner dans un sens libéral avec l'appui des catholiques. Le choix de ses collègues, parmi lesquels l'élément catholique était si prononcé et si prédominant, prouve qu'avant tout il voulait prendre sa force de ce côté. Mais il y avait cette énorme différence entre M. Peel et M. Van de Weyer, que l'un était l'ancien chef des tories anglais, et que l'autre n'appartenait pas au parti catholique belge. Pour convertir un parti tout entier, pour se faire suivre par lui dans une voie toute nouvelle, il faut tout au moins posséder une grande autorité dans ses rangs, il faut avoir sa confiance, et M. Van de Weyer, par ses antécédents, n'avait pas même les sympathies du parti catholique. Quelle différence, d'ailleurs, entre les tories anglais et les catholiques belges ! Les tories ont en Angleterre une force morale immense, reposant sur les lois, sur les mœurs, sur la propriété, sur les longs services rendus par eux à la patrie ; après dix années d'interrègne, ils ont reconquis une majorité imposante dans le parlement ; leur parti est le premier dans l'art du gouvernement ; ils ont une immense expérience des affaires. Tout cela manque au parti catholique belge, dont les vues politiques sont d'une incroyable étroitesse, qui tombe d'échec en échec et voit son influence suivre la pente du déclin le plus rapide. Ajoutons que, pour juger en elle-même la stratégie de sir Robert Peel et les conséquences qu'elle peut avoir pour son parti, pour le pouvoir et pour lui-même, il faut attendre quelque temps encore. On a pu remarquer que déjà en plein parlement sir Robert Peel a fait l'aveu que c'était un grand

Digitized by Google

malheur qu'il eût été forcé de présenter des mesures qui eussent été plus utilement introduites par le parti whig, et que le chef des tories a semblé faire son deuil, pour l'avenir, de la confiance de ses coreligionnaires politiques.

Si l'entrée de M. Van de Weyer aux affaires a été une grande faute, s'il a empêché un cabinet libéral de se former, dans un moment où l'effet moral des élections du 10 juin et de la retraite de M. Nothomb allait probablement empêcher toute autre combinaison, disons aussi que M. Van de Weyer, par la manière dont il est sorti du ministère, a prouvé qu'il ne tenait au pouvoir que par des liens honorables. S'il a pu se tromper, il n'a point persisté dans son erreur quand il l'a reconnue, et n'a pas voulu sacrifier son honneur politique à son amour-propre ou au désir de conserver quelque temps un portefeuille. Il a donné, par sa démission, un exemple devenu rare et d'une influence trop utile pour que l'opinion ne lui en tienne pas compte.

L'écueil de ce ministère était loin de consister uniquement dans les difficultés de la rédaction du projet de loi d'enseignement moyen, sur lequel a éclaté le dissentiment. Les obstacles les plus graves devaient naître à chaque pas, parce que la source en était dans la composition même du cabinet. Déjà M. Van de Weyer en avait rencontré de cette nature dans la simple annulation de l'élection communale d'un pauvre village, dans la nomination d'un professeur d'une académie de dessin, dans des nominations d'instituteurs, de bourgmestres de campagne. Il y a des personnes qui s'imaginent encore qu'après l'adoption d'une loi sur l'enseignement moyen la division des catholiques et des libéraux va disparaître. On attendait, il y a quatre ans, le même effet de la loi de l'instruction primaire. On peut en être sûr, aucune loi ne produira ce miracle. Car, après les lois, il restera toujours l'esprit de l'administration dans son ensemble et dans tous ses détails. Voilà ce qui intéresse surtout les partis dans ce moment. Voilà pourquoi la question de la composition du personnel du ministère a un si haut degré d'importance à leurs yeux.

La démission du cabinet n'a fait que confirmer l'arrêt de mort prononcé par M. Nothomb lui-même contre le système mixte dont il avait été le premier soutien. Personne, depuis ce moment, n'a pu prendre au sérieux aucun projet de combinaison ministérielle sortant de cette règle du gouvernement représentatif qui veut qu'en

Digitized by Google

présence de la lutte parlementaire de deux opinions, le ministère ne puisse appartenir qu'à l'une ou à l'autre de ces opinions, représentée par les hommes en qui elle a placé sa confiance.

L'annonce d'un ministère dans lequel on se bornait à remplacer MM. Van de Weyer et d'Hoffschmidt par deux membres de la majorité sans antécédents parlementaires, a été si mal accueillie par ceux mêmes sur l'appui desquels on comptait, que les arrêtés portant nomination des nouveaux ministres, quoique déjà signés, dit-on, n'ont pas été publiés, et le nouveau ministère est mort avant sa naissance officielle.

D'autres essais avaient été tout aussi inutilement tentés ; quelques personnes croient même que M. de Theux avait été consulté sur ses intentions et n'avait jusqu'alors point accepté, lorsque la couronne s'adressa à un honorable représentant qui paraissait désigné à son choix, du moment qu'elle se décidait à la formation d'un cabinet libéral.

On pouvait être sûr que M. Rogier, dans ses négociations avec la couronne, serait dominé par deux ordres de considérations : les intérêts du pays et ceux de l'opinion qu'il devait amener au pouvoir ; sous ce double rapport, cependant, sa responsabilité était grave. L'avenir de l'opinion libérale n'est plus incertain ; tout ce qui se passe depuis cinq ans prouve que son avénement est infaillible, et ne peut plus guère être retardé. S'il importe d'abréger ce délai, c'est moins dans l'intérêt de l'opinion libérale elle-même, que dans celui de ses adversaires et du pouvoir, c'est-à-dire dans un intérêt de modération. Mais une opinion qui lutte pour la direction des affaires, et se croit assez forte pour y aspirer légitimement, ne rejette pas inconsidérément le pouvoir quand il s'offre à elle. Le devoir de ceux qui jouissent de la confiance du parti libéral était donc de ne pas rejeter le pouvoir, mais de ne l'accepter qu'à de telles conditions que l'avenir de leur opinion ne fût point compromis par leur avénement. Il fallait ne pas perdre de vue que la composition du sénat était encore à peu près la même qu'au moment où cette assemblée renversa le ministère de 1840; que, dans la chambre des représentants, on rencontrerait une opposition nombreuse et compacte ; que, parmi ceux qui voteraient probablement avec le ministère dans les questions de cabinet, et devraient former la majorité, se trouvaient des hommes qui depuis plusieurs années avaient voté pour des cabinets d'une

Digitized by Google

autre couleur, et qui, quelles que fussent leurs préférences pour une administration libérale, ne pourraient en toutes circonstances se dégager des liens de leurs antécédents. Il était à présumer, il est vrai, que ni à la chambre des représentants, ni au sénat, on ne commencerait par reprendre avec éclat la campagne de 1841. Il était plus probable qu'on viserait à user le ministère sur des questions non politiques, à diviser l'opinion libérale; qu'on chercherait à atteindre ce résultat de manière à pouvoir se défaire avec moins de danger du cabinet avant les élections de 1847. Il n'était pas permis d'oublier non plus qu'en 1841, l'opposition catholique avait réussi à accréditer l'idée que la couronne désirait la chute du cabinet, et qu'ainsi on avait suscité à celui-ci des embarras et des ennemis dans les rangs mêmes où le pouvoir trouve d'ordinaire le plus d'assistance et d'appui. Il fallait qu'aux yeux de tout le monde le nouveau cabinet libéral fût chose sérieuse et régulière, qu'au su de tous son existence n'eût pas pour seule base l'exigence de circonstances passagères, que chacun fût bien persuadé qu'il avait les moyens de vivre et de se faire respecter.

L'intérêt de l'opinion libérale commandait donc à la fois de composer le ministère de manière à la tenir unie, à la garantir contre la division, et de poser à sa formation des conditions dont l'acceptation assurât la solidité de sa base et le fît prendre au sérieux par tout le monde. A côté de ce double devoir, il y en avait toutefois un autre : c'était de ne rien exagérer, de n'élever aucune prétention dont la prudence permît de se départir, de ne se créer aucun obstacle inutile, de se renfermer dans les bornes les plus rigoureuses du nécessaire.

Aucune de ces considérations ne nous paraît avoir été perdue de vue par ceux qui ont été appelés à stipuler en cette circonstance pour l'opinion libérale; placés entre deux dangers, trop vouloir ou ne pas demander assez, s'ils ont fait pencher la balance d'un côté, c'est à notre avis du côté de la modération des exigences. Quatre ministres sur six étaient empruntés aux rangs de l'administration. Un procureur général, un gouverneur de province, un général, et même un des ministres du cabinet demissionnaire. De l'opposition parlementaire proprement dite, M. Delfosse était le seul qui entrât au ministère avec M. Rogier. L'honorable député de Liége est de ces hommes à qui leur mérite et leur caractère ont conquis une haute position dans l'estime du parlement tout entier. Parmi

Digitized by Google

ses adversaires politiques les plus décidés, nous oserions dire qu'il en est plus d'un à la chambre qui n'a pas appris sans quelque satisfaction qu'il s'agit d'un tel choix pour le portefeuille des finances. L'homme politique a d'ailleurs prouvé, dans une circonstance récente encore, qu'il n'était pas disposé à se laisser entraîner au delà de ses opinions, et qu'il savait les défendre avec fermeté contre ceux mêmes qui voudraient les dépasser. La combinaison présentée par M. Rogier avait ainsi le mérite de réunir en faisceau les diverses nuances de l'opinion libérale parlementaire, sans même exclure celle qui avait adhéré aux ministères mixtes. Elle suffisait à toutes, n'en alarmait aucune, en même temps que plusieurs de ses éléments attestaient une intention évidente de déférence envers la couronne. Aussi croyons-nous pouvoir dire que, parmi les membres libéraux de la chambre appartenant aux rangs les plus voisins de l'opinion catholique, pas une objection ne s'est élevée contre cette composition du cabinet; partout elle a reçu le meilleur accueil. Plus d'une adhésion s'était même déjà manifestée au delà de ce qu'on avait cru jusqu'aujourd'hui la limite des deux opinions.

Les conditions de la formation du cabinet, sur lesquelles il était nécessaire de s'assurer à l'avance l'assentiment de la couronne, avaient été conçues dans le même esprit. Faire prévaloir dans l'administration le principe d'indépendance du pouvoir laïque, principe tellement légitime, que ceux mêmes qui le violent n'oseraient le contester ouvertement; appliquer ce principe à la loi qui régira les collèges de l'autorité laïque; abandonner la malencontreuse loi du fractionnement des collèges électoraux des communes, dont M. Dechamps parlait naguère en termes si peu flatteurs à la chambre, et dont son auteur, M. de Theux, n'oserait probablement plus prendre la défense; n'admettre la nomination des bourgmestres hors des conseils communaux que lorsque la députation du conseil provincial le reconnaîtrait nécessaire; ôter ainsi toute couleur politique à une loi récente qui a excité de vives réclamations, offert beaucoup d'inconvénients pratiques, et lui laisser ce qu'elle peut avoir d'utilité administrative; changer le mode de nomination du jury universitaire, adopté à une très-faible majorité, et que la chambre elle-même a déclaré devoir être revisé dans deux ans; établir, suivant le vœu de la constitution, une équitable répartition des membres de la représentation nationale d'après la base constitutionnelle de la population, et faire disparaître l'injustice dont plusieurs localités

Digitized by Google

souffrent sous ce rapport, par suite de l'inégal accroissement de la population des diverses parties du pays; accepter tous les fonctionnaires hostiles à l'opinion libérale qu'on a pris à tâche de faire entrer dans l'administration, en s'assurant seulement du concours de la couronne contre le mauvais vouloir éventuel des subordonnés des ministres; enfin, puisque la dissolution immédiate des chambres inspirait de vives répugnances, accepter provisoirement la composition de l'une et de l'autre, sauf, si, avant un an, leur hostilité se manifestait d'une manière décisive sur certains points, à pouvoir prendre le pays pour arbitre entre l'opposition et le ministère. Ce sont là assurément les conditions les plus modérées qu'un cabinet libéral pût poser sans trahir sa propre opinion. Celle-ci n'aurait pu reconnaître les hommes qui se seraient contentés de moins. A l'exemple des ministères mixtes, ce n'est pas pour elle, mais pour eux seuls qu'ils auraient stipulé.

Le cabinet libéral se bornait à se prémunir contre les piéges de ses adversaires. Il n'a pas voulu que, comme en 1841, on crût complaire à des influences gouvernementales plus élevées et plus durable, en lui faisant la guerre; il a désiré s'assurer, dans les limites de son programme, le plein concours de la couronne, non pas pour un terme illimité, mais jusqu'aux élections prochaines, c'est-à-dire pendant une seule session parlementaire; car la session actuelle est si avancée qu'on n'y eût probablement pas discuté une seule mesure qui ne fût l'œuvre du cabinet précédent.

Les conditions soumises à la couronne sont, comme on pouvait s'y attendre, devenues dans les journaux le sujet de vives attaques de la part des adversaires de l'opinion libérale. Nous le concevons, et nous plaindrions les hommes qui les ont posés, s'il en était autrement. Nos adversaires auraient préféré que des libéraux eussent été assez pressés d'arriver au ministère pour s'y précipiter sans précautions ni garanties; ils auraient souri à la naissance d'un cabinet sorti de nos rangs qui aurait eu la bonté de se mettre à la discrétion de ceux qui avaient renversé le cabinet de 1841, et de ne vivre qu'avec leur permission. On n'avait pu réussir à triompher des libéraux dans la minorité; il eût été piquant de les enchaîner en les couvrant des palmes de la victoire. Depuis cinq ans, l'admirable système des ministères mixtes n'avait eu d'espoir que dans les déserteurs de l'opinion libérale. On pouvait continuer la chose en changeant le nom : un ministère libéral homogène consentant à vivre sous le

Digitized by Google

bon plaisir de l'opinion catholique eût été un digne prolongement des ministères mixtes. Nous concevons que ceux qui nourrissaient cet espoir aient été désagréablement déçus. Nous le confesserons, nous en avons assez peu de souci. Ce qu'il importe, ce n'est pas de savoir si les conditions posées au nom de l'opinion libérale déplaisent à ses ennemis, mais si elles satisfaisaient aux véritables intérêts de cette opinion même. Pour notre part, nous nous sommes demandé si ces conditions ont été assez loin, si les garanties étaient assez sûres, et, à cet égard, nous avouons que l'expérience du passé n'est pas sans nous laisser quelques doutes. A tout le moins, regardons-nous le programme des conditions comme un programme de concession, et ne pouvons-nous admettre que les droits de l'opinion libérale ne s'étendent pas au delà.

Accepter tous les fonctionnaires dont depuis longtemps des mains hostiles ont doté l'administration, sauf à attendre patiemment les obstacles ultérieurs que leur mauvais vouloir pourrait opposer à la marche du ministère, c'était pousser la modération fort loin. Nous ne voudrions certainement pas d'esprit de réaction dans une administration libérale, et nous blâmerions ceux qui, se faisant un jeu de l'existence des employés, les livreraient en proie à la haine de parti; nous ne demanderions pas même qu'un ministère libéral, en arrivant au pouvoir, fît ce qui, en Angleterre et en France, paraîtrait naturel à tout le monde dans des circonstances semblables. Mais il y a assez loin de là à un engagement par lequel on se condamne à maintenir tous les fonctionnaires en place jusqu'au moment où on aura à se plaindre de leur part d'hostilités nouvelles, toujours aisées à contester et souvent difficiles à prouver. N'aurait-il pas pu se faire que les plus dangereuses de ces influences eussent patienté, pour se démasquer seulement et se tourner contre le cabinet au moment des élections? Nous ne blâmons pas ce qui a été fait. Nous ignorons si le programme, quels qu'en eussent été les termes, a jamais eu de grandes chances d'adoption, et nous reconnaissons qu'il était utile qu'à tout événement il portât le cachet d'une modération très-grande; mais à nos yeux cet engagement n'était pas sans danger, et nous ne pourrions surtout admettre que les droits rigoureux d'un ministère libéral se bornent là. Personne, en France et en Angleterre, n'exigerait d'un cabinet qu'il renonçât à la libre disposition des emplois publics, et surtout de ces influences politiques qui se rattachent chez nous aux places de

Digitized by Google

gouverneur de province et de commissaire d'arrondissement. Encore un coup, un ministère en Belgique doit user de ce pouvoir avec beaucoup de prudence et une grande réserve; mais autre chose est de le limiter par un effet de sa libre volonté, autre chose de le suspendre par un engagement formel qui dispense même de la reconnaissance ceux qui doivent en profiter.

Nous admettons bien moins encore que l'opinion libérale, en arrivant aux affaires, n'ait pas le droit de dissoudre immédiatement un parlement qui avait soutenu jusque-là des ministères d'une couleur différente. Que nos adversaires n'espèrent pas faire adopter à l'opinion libérale la belle doctrine que nous prêchent depuis quelques années ceux qui ont peur des électeurs, et d'après laquelle la dissolution serait une quasi-révolution, une espèce de coup d'État. Dans le régime représentatif, la dissolution est une mesure régulière, sans aucun caractère de violence, d'une nature moins extrême, moins exceptionnelle que le changement d'un ministère, qui doit presque toujours suffire pour la motiver.

Nous désirons que l'histoire du gouvernement constitutionnel de la Belgique constate un jour qu'il a eu recours à cette mesure aussi souvent que le gouvernement anglais. Cela prouvera que, pas plus que celui-ci, il n'a redouté l'expression de l'opinion publique, et qu'il n'y a point eu chez lui de parti pris de la mépriser. La dissolution est le droit d'un ministère à toute époque de son existence, lorsque sa politique rencontre dans le parlement des obstacles qu'il croit contraires au vœu du pays et qu'il peut s'attendre à ne pas voir se reproduire dans une chambre nouvelle. Mais si jamais la légitimité de l'exercice de ce droit a été incontestable, n'est-ce pas dans des circonstances semblables à celles où on allait se trouver? N'est-ce pas lorsqu'un ministère nouveau va avoir devant lui deux chambres électives dont l'une a déjà renversé un cabinet de la même opinion, et dont l'autre, élue sous l'influence d'une administration d'une opinion contraire, n'a cessé de donner la majorité à celle-ci? Quoi! il est avéré qu'il y a dans les deux chambres un certain nombre d'hommes qui n'y sont arrivés que par l'influence d'une administration hostile à l'opinion libérale, et un ministère libéral serait condamné à subir ces obstacles qui sont l'ouvrage même du pouvoir? Ne serait-ce pas là, envers l'opinion qui arrive aux affaires, une iniquité révoltante? Car, remarquons-le, la dissolution ne serait refusée au ministère que dans la seule crainte que les élec-

Digitized by Google

tions ne lui fussent trop favorables; en d'autres termes, parce qu'on croit que l'esprit du pays n'est pas celui des chambres, et que le ministère le représente mieux qu'elles.

Dans les conditions proposées par le cabinet de M. Rogier, on s'était efforcé encore de se restreindre sur ce point aux moindres exigences; cédant aux résistances que paraissait rencontrer la dissolution immédiate, on n'avait demandé, à l'égard des chambres comme à l'égard des fonctionnaires, qu'à être assuré pendant quelque temps d'une position défensive. Nous ne savons si telles circonstances n'auraient pu se présenter où le cabinet aurait pu regretter tant de réserve. Tout ce qui nous importe aujourd'hui, c'est de constater qu'il a agi par esprit de concession, et que cet antécédent ne peut être considéré un jour comme fixant la limite des droits de notre opinion.

La concession, du reste, n'était pas destinée, on pouvait s'y attendre, à désarmer les adversaires de l'opinion libérale. Entendez-les aujourd'hui : qui sait s'ils ne préféreraient pas la dissolution immédiate à la dissolution éventuelle? La dissolution éventuelle, ce n'est rien moins que l'asservissement de la couronne, l'enchaînement de la prérogative royale! Nous voudrions bien savoir comment un ministre pourrait mettre une seule condition à son entrée aux affaires, sans que la couronne, en acceptant la condition, enchaînât dans ce sens l'une ou l'autre de ses prérogatives : car enfin, accepter les conditions d'un ministre, c'est, de la part de la royauté, s'engager à user ou à ne pas user, dans tel ou tel sens, de telle ou telle de ses prérogatives constitutionnelles. La royauté ne fait rien qu'en vertu de ses prérogatives; si donc les conditions que lui fait un ministre n'avaient pas pour objet d'en engager quelqu'une, nous ne savons sur quoi elles porteraient, ni pourquoi il serait besoin d'en faire. Il faudrait donc, en principe, ne plus admettre que les ministères sans conditions, c'est-à-dire des ministères de courtisans, assez lâches pour se rendre responsables d'une politique qui ne serait pas la leur et qu'on ne serait pas même obligé de leur faire connaître à l'avance. Il valait bien la peine de pétitionner par tout le pays pour le principe de la responsabilité ministérielle et de l'écrire fièrement dans notre constitution, si c'était pour l'interpréter de la sorte et en faire sortir d'aussi pitoyables conséquences! Fallait-il donc, pour se faire comprendre, qu'à côté du principe le congrès écrivît que les ministres ne

Digitized by Google

seraient point des valets d'antichambre, et n'avait-il pas droit de s'en rapporter sur ce point au bon sens du pays?

Est-ce, en vérité, chose bien exorbitante que des hommes que la couronne connaît, en qui elle aurait assez de confiance pour les appeler à administrer le pays, demandent que cette confiance se maintienne au moins pendant quelques mois, à condition qu'ils se renfermeront dans un programme écrit? Est-ce une bien grande témérité à eux de demander que si, dans ce court intervalle et dans ces limites précisées, des chambres élues sous l'empire d'autres circonstances viennent à apporter des obstacles à la politique des conseillers de la couronne, celle-ci, avant de leur retirer sa confiance, consulte le pays pour savoir s'il ne retire pas la sienne aux opposants?

A entendre ce qui se débite depuis quelque temps sur le droit de dissolution, on dirait que la royauté s'humilie quand elle en fait usage. En quoi donc la royauté s'abaisse-t-elle lorsque, dans un conflit entre ses ministres et les chambres électives, elle s'élève au-dessus des deux autres branches du pouvoir législatif, les renvoie devant le pays, et, avant de se détacher de ses conseillers, veut savoir si la majorité du pays approuve leurs adversaires. La dissolution, dit-on, c'est une épée de Damoclès pour les représentants et les sénateurs. Oui, mais cette épée, c'est la constitution qui l'a suspendue sur leur tête; elle ne fait trembler que ceux qui ont la conscience d'avoir perdu la confiance du pays dont ils tiennent leurs pouvoirs. Où est le mal? L'opposition libérale, qui ne redoute pas le jugement du pays, n'a jamais tremblé sous le coup de cette épée. Ce qui fait si peur à ses adversaires, elle l'a appelé de tous ses vœux. Nous souhaitons à la Belgique un gouvernement qui n'exerce jamais sur les représentants nationaux ni d'autre intimidation, ni des influences plus coupables.

Le droit d'un ministère nouveau de dissoudre une chambre élue sous une administration d'une opinion opposée, est si naturel, si raisonnable, qu'en Angleterre il n'a jamais été refusé à un cabinet qui l'a cru nécessaire. Quand la couronne appelle des hommes politiques à former une administration, c'est assurément pour leur donner sa confiance, c'est parce qu'elle croit que leur avénement au pouvoir est utile ou nécessaire; et, dans ce cas, pourquoi, si le pays est plus favorable à cette politique que les chambres, maintenir contre elle de gaieté de cœur des obstacles que le pays ferait

Digitized by Google

disparaître, si on le consultait? Sans doute, il est peu usité de stipuler à l'avance une dissolution éventuelle; mais cette précaution n'était-elle pas motivée par le refus de la dissolution immédiate et par l'expérience du ministère de 1841, à qui on avait refusé de lui laisser prendre les électeurs pour juges entre le sénat et lui, refus qui, suivant l'aveu du ministère suivant, n'avait eu pour motif que la crainte de voir les électeurs donner trop raison au cabinet? Après une telle expérience, les libéraux qui seraient entrés au pouvoir sans garantir plus de justice à leur opinion, n'auraient plus pu être considérés par elle que comme ayant compromis imprudemment sa dignité et ses intérêts.

Les légitimes exigences de l'opinion libérale n'ont donc pas été exagérées. Nous le répétons, ses droits (et nous insistons sur le mot) allaient au delà. On a certainement le droit de se passer de l'opinion libérale au pouvoir, si l'on peut régulièrement gouverner sans elle. On a même celui de méconnaître à son égard toutes les règles de la prudence, et de se créer bien des difficultés dans l'avenir. Qu'on ne lui fasse aucune faveur; qu'on la dédaigne; qu'elle soit le dernier des pis-aller; qu'on n'ait recours à elle que quand tous les moyens, tous les stratagèmes auront été épuisés; mais, lorsqu'à la fin le moment sera venu où une inexorable nécessité l'appellera aux affaires, qu'on veuille bien lui permettre de ne pas s'y présenter comme une esclave heureuse d'une demi-émancipation, comme une parvenue qui doit payer par des humiliations son entrée dans le monde. Le droit de l'opinion libérale est de rester en dehors du pouvoir ou d'y entrer avec la dignité et les prérogatives d'une opinion qui se respecte. L'opinion libérale en Belgique a fait ses preuves dans l'opposition parlementaire. Elle n'a pas à rougir de son origine et n'éprouve aucun embarras de ses antécédents. Elle ne veut point de bouleversements; elle ne veut point d'exagérations; elle est animée d'un respect profond pour les institutions existantes et ne désire rien au delà. Elle n'est ni républicaine, ni anarchique, ni radicale; elle s'est réunie dans le parlement autour de principes politiques si modérés, si réguliers, si pratiques, que du jour au lendemain, elle peut les porter au pouvoir sans plus de secousse que n'en occasionne en Angleterre la transition d'un ministère tory à un ministère whig. Elle compte dans son sein les hommes qui ont le plus fait pour modérer l'effervescence révolutionnaire, et auxquels les prérogatives

Digitized by Google

de la couronne doivent le plus. Nous le savons, elle déplaît à une grande partie du clergé, parce que tout en voulant les libertés si larges dont le clergé jouit chez nous, elle veut aussi qu'il s'en contente et n'entend pas lui sacrifier l'indépendance du pouvoir laïque. Elle a un malheur peut-être plus grand : fille des classes moyennes, elle déplaît à la noblesse catholique, et le nom seul de *libérale* la met en mauvaise odeur auprès de beaucoup de cours étrangères. C'est très-fâcheux pour elle ; mais le gouvernement représentatif n'a pas précisément été fondé en Belgique pour mettre au-dessus de toutes les exigences les préférences des cours étrangères et les sympathies aristocratiques. L'opinion libérale veut gouverner avec ordre, régularité, prudence ; elle n'a aucune envie de faire de la Belgique un foyer d'agitation, ni d'inquiéter ses voisins. Nous ne voyons pas, d'ailleurs, quel titre si grand la domination catholique aurait aux préférences des hommes raisonnables qui dirigent la politique des États qui nous entourent, de la Prusse, par exemple, de la France ou de la Hollande.

La prépondérance des classes moyennes n'est pas faite, nous l'avouons, pour flatter la vanité de l'aristocratie ; mais, après le rôle que la bourgeoisie a joué en Belgique dès le moyen âge, après l'adoption de la constitution de 1831, ce résultat n'était pas bien difficile à prévoir. L'aristocratie belge (puisqu'on lui donne ce nom) qu'a-t-elle fait pour le prévenir ? Elle a adhéré à la révolution et à la constitution nouvelle. Depuis lors, elle a maladroitement précipité ce qu'elle redoutait. Est-ce la faute des classes moyennes, si elle n'exerce pas plus d'action sur les esprits ? si, quelque bonne volonté qu'on en ait, on ne peut tirer de ses rangs le personnel d'un ministère quelque peu sérieux ? si pour faire d'un comte le chef d'un département ministériel, il faut commencer par créer un comte nouveau ? Au reste la prépondérance des classes moyennes est un fait qui ne se renferme pas dans les limites de la Belgique. La France a dû le subir. La noblesse légitimiste et les cours étrangères en ont gémi, haussé les épaules, mais ne l'ont pas détruit. Après tout, la France n'est pas aujourd'hui le plus malheureux des pays de l'Europe, et il est assez vraisemblable qu'aux yeux de l'histoire, la figure de Louis-Philippe, dont le trône s'appuie sur les classes moyennes, pourra, sans désavantage trop humiliant, soutenir la comparaison avec celles du roi de Hanovre et de l'empereur Ferdinand, ses contemporains. Ce qui s'est accompli d'un côté de la frontière se fera de l'autre, malgré les bouderies de quelques salons.

Digitized by Google

Il faut des résistances d'une nature un peu plus puissante et plus relevée pour arrêter les grands mouvements de la société.

Au moment où nous écrivons ces lignes, nous ne savons encore comment se terminera la crise ministérielle. Depuis que les propositions de M. Rogier ont été écartées par la couronne, plusieurs autres tentatives ont échoué. A la naissance du cabinet démissionnaire, on ne demandait pour lui que deux années de vie. Il a duré sept mois. On dit qu'à défaut d'autres combinaisons, on a été jusqu'à vouloir faire un ministère de trois mois. Cela nous surprendrait peu. Quand on sort des combinaisons sérieuses, on est entraîné peu à peu vers les combinaisons ridicules. En Belgique comme en France, comme en Angleterre, il n'y a depuis longtemps que deux ministères sérieux possibles. On vient de rejeter l'un des deux; l'autre serait un ministère purement catholique. Depuis six ans on n'a pas osé y avoir recours. L'osera-t-on cette fois? L'opinion libérale attend ce dénoûment sans crainte. Ses forces se resserreraient. La lutte deviendrait vive, ardente; mais elle serait claire et nette pour tous. C'en serait fait des masques.

Quoi qu'il en soit, la crise actuelle nous aura fait faire un grand pas vers la vérité du gouvernement parlementaire; elle atteste un progrès considérable dans nos mœurs politiques. L'opinion libérale en sortira plus unie et plus forte. Plus un homme ne s'est trouvé dans ses rangs qui ait consenti à la desservir. Elle n'a plus à gémir cette fois sur la défection ou les fausses démarches des siens. Pour la première fois, une opinion parlementaire a trouvé des représentants qui ont voulu stipuler pour elle avant d'accepter le pouvoir, qui n'ont consenti à devenir ministres qu'aux véritables conditions du gouvernement représentatif, et qui, modérés et fermes à la fois, n'ont pas fait un pas sur lequel ils ne puissent appeler aujourd'hui le grand jour de la publicité, qu'ils ne puissent avouer à la fois devant leurs amis et leurs ennemis. Ce sont là, pour l'avenir du gouvernement du pays, des faits d'une grande portée. L'opinion libérale, quoi qu'on fasse, ne perdra pas les fruits des incidents de cette crise, pendant laquelle elle est restée dans les voies régulières du régime constitutionnel, dans celles de la raison, de la modération et de la dignité. Ses légitimes exigences ont dû s'accroître de 1840 à 1846. Nous ne croyons pas que ses adversaires aient trouvé le moyen d'arrêter cette progression naturelle. Les événements de 1841 engendrent aujourd'hui leurs conséquences;

Digitized by Google

ceux de 1846 auront les leurs. Ce n'est pas aux individus qu'il faudra s'en prendre de cet enchaînement des faits, la force des choses est plus puissante qu'eux.

29 mars 1846.

POST-SCRIPTUM.

Depuis que les pages qui précèdent sont écrites, la crise ministérielle vient d'aboutir à son dénoûment. M. de Theux, le chef parlementaire de l'opinion catholique, remplace M. Van de Weyer; toute la partie catholique du cabinet démissionnaire reste. Nous sommes donc arrivés à un ministère purement catholique. Nous avions raison de dire plus haut que la crise ministérielle ferait faire un grand pas vers la régularité du gouvernement parlementaire. C'en est décidément fait de ce triste système des ministères mixtes, qui a semé sa route de tant de fautes, de tant d'immoralités politiques, de tant de victimes. Il est tombé sous les coups de l'opinion libérale qui, s'il ne lui a pas été donné de constituer les ministères depuis cinq ans, a été assez puissante pour les défaire. C'est l'opinion libérale qui a tué les ministères mixtes tant prônés, si vivement défendus par l'opinion catholique; et, fait étrange! c'est l'opinion catholique, vaincue dans le principe de gouvernement qu'elle avait soutenu depuis six ans, qui recueille les fruits de la victoire. Au moment même où le juge du camp proclame leur défaite, ce sont les vaincus qu'on hisse sur le pavois. Voilà le parti catholique, lui, le père du système mixte qu'il a nourri de son sang, se résignant pour arriver au pouvoir à marcher sur le cadavre de son enfant. Lui qui, pendant six ans, a maudit les ministères homogènes, le voilà au pouvoir avec un ministère homogène; le voilà obligé de reconnaître que pendant six ans il s'est trompé, que pendant six ans ses adversaires ont eu raison contre lui, et que son ministère n'existe qu'en vertu du principe qu'il n'a cessé de combattre. Quel bizarre avénement! quelle attitude pour un cabinet et pour un parti! Telles sont les conséquences d'une politique sans franchise et sans prévoyance : il faut dévorer les humiliations tant qu'on y reste; il faut en subir de nouvelles pour en sortir. Tout un parti, au moment où il réclame la confiance du pays, va donc

Digitized by Google

devoir débuter par un acte de contrition. Ce n'était pas assez d'avoir été contraint de confesser publiquement qu'on s'était trompé en renversant le ministère de 1841, en proposant la personnification civile de l'université de Louvain, en proposant le fractionnement des colléges électoraux, en composant avec partialité les jurys universitaires, en empêchant pendant douze ans la discussion de la loi d'enseignement, en soutenant M. Nothomb, en promettant un concours bienveillant à M. Van de Weyer, il faut maintenant que ministres, représentants, sénateurs, écrivains, tout le parti en masse, se décident à un *meâ culpâ* plus solennel et plus complet, qu'ils abjurent dans sa base et dans son ensemble toute la religion politique qu'ils ont professée depuis six ans.

En vérité, il y a dans la politique du gouvernement belge une prévoyance, un esprit de suite qui confond. En 1841, quand l'opinion libérale en était encore à ses premiers progrès, quand tous les esprits étaient préoccupés de la puissance de l'opinion catholique, on ne voulait point de M. de Theux; son propre parti le regardait comme impossible. Et aujourd'hui que l'opinion libérale a pris de si prodigieux développements, que la décadence du parti catholique est patente pour tout le monde, aujourd'hui que ce parti est affaissé sous le poids de ses fautes, humilié par ses défaites, vaincu dans toute sa politique, M. de Theux est rappelé au pouvoir où on lui donne pour escorte MM. Malou et Dechamps.

Cette nouvelle phase va ôter désormais toute incertitude aux positions, toute équivoque aux rôles politiques. Il n'y a plus de choix qu'entre deux bannières; il faut que chacun adopte l'une ou l'autre. Tous les yeux vont se porter sur cette partie de la chambre qui, sans tenir à l'opinion catholique, a voté jusqu'à présent avec le pouvoir. Sa responsabilité devient immense devant une situation dont le poids va tout entier retomber sur elle.

Quelque différence qu'on s'efforce de faire entre les temps et les pays, on ne peut s'empêcher d'être frappé de l'espèce de parallélisme qui se continue entre les événements de la Belgique actuelle et ceux de la restauration française. En France, en 1818, quelques mois après qu'une convention diplomatique eut décidé la grande question de l'évacuation du territoire que les troupes étrangères occupaient encore, le parti libéral ayant pris tout à coup une consistance nouvelle, un cabinet libéral (présidé par le général Dessolles) arriva pour la première fois aux affaires. En Belgique, en 1840, le

Digitized by Google

ministère libéral de MM. Lebeau et Rogier suivit, à quelques mois de distance, le traité de paix avec la Hollande. En France comme en Belgique, le ministère eut à soutenir une opposition des plus vives de la part du côté droit, et surtout de la chambre aristocratique. Les deux ministères durent céder, après avoir vécu à peu près le même espace de temps. On leur substitua, dans un pays comme dans l'autre, un ministère intermédiaire (M. de Richelieu en France, M. Nothomb en Belgique), qui prétendait n'être d'aucun parti et annonçait vouloir les contenir tous les deux. Mais en France comme en Belgique, ce ministère dut subir la loi de ses maîtres, et, malgré ses complaisances pour eux, il ne put se soutenir. En France en 1822, comme en Belgique en 1846, ce fut la droite qui recueillit l'héritage du ministère intermédiaire, dans la personne de son véritable chef parlementaire, là M. de Villèle, ici M. de Theux.

Nous ne voulons pas exagérer l'exactitude ni surtout les conséquences de ce rapprochement; mais, qu'on ne s'y trompe pas cependant, M. de Villèle était un homme d'un esprit très-positif, d'un caractère froid, modéré même; tout ce qui s'est passé depuis n'était pas dans ses intentions dès le début. Ce n'était pas lui, mais la situation dans laquelle il s'était placé, qui était violente; il n'a fait qu'en subir l'influence et les entraînements. Nous ne croyons pas que le ministère qui vient d'être nommé entre au pouvoir avec des intentions extrêmes; nous sommes plus porté à penser que ses premiers actes porteront l'empreinte d'une grande modération; mais la situation où il se trouvera ne le laissera pas longtemps maître de sa politique. L'influence de l'opinion catholique descend chaque jour d'un degré dans le pays. Un ministère catholique assistera-t-il à cette décadence sans rien faire pour l'arrêter? et les petits efforts n'y réussissant pas, ne faudra-t-il pas qu'il essaye des autres? Nous ne sommes plus en 1839; l'opinion libérale a acquis un autre sentiment de ses forces; elle possède une autre puissance et a pris d'autres développements. La couleur politique si nettement tranchée du ministère est contraire à l'esprit des villes, à l'esprit de l'industrie, du commerce, de la magistrature, du barreau, de l'armée, de la jeunesse, des hommes lettrés. Il a pour appui l'esprit des campagnes, la faveur du haut clergé et de quelques salons aristocratiques. N'est-ce pas se mettre dans une situation violente que de vouloir gouverner dans de pareilles conditions, sans souci

Digitized by Google

de tous les obstacles, de toutes les aspérités, de tous les conflits que le gouvernement va rencontrer dans son action?

Nous le disons depuis longtemps, la grande erreur du parti catholique en Belgique est de ne pas reconnaître que c'est dans la minorité qu'il peut être vraiment utile. Il s'épuise à vouloir retenir un pouvoir de majorité pour l'exercice duquel les forces réelles lui manquent. Le ministère nouveau, après tout ce qui s'est passé depuis cinq ans, ressemble à un effort désespéré, à une agonie convulsive. L'atonie le suivra infailliblement. L'opinion catholique risque de tomber bien bas après lui. Minorité forte, elle eût pu rendre comme contre-poids, comme barrière à des opinions plus jeunes, de véritables services à l'avenir du pays; mais elle ne veut pas de ce rôle, et elle court à cet état de prostration et d'épuisement où gémit impuissante l'opinion légitimiste de France.

Digitized by Google

DE QUELQUES DOCTRINES NOUVELLES

SUR L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET SUR CELLE DE LA SOCIÉTÉ.

I

Considérations générales.

On ne peut aborder cette grande question de l'organisation sociale sans une sorte de respect : elle est aussi grande par ses résultats que par ses difficultés. D'un côté, d'immenses intérêts en dépendent; de l'autre, elle remue tout ce qu'il y a de plus épineux dans la science philosophique. Car elle contient autre chose que des chiffres, que des intérêts matériels. Tout l'homme y est compromis; et c'est la science de l'homme qu'il faut appeler à son aide pour la résoudre. On l'a trop oublié depuis quelque temps.

Les destinées de l'humanité sont inconnues; elles flottent inaccessibles dans le vague et l'incertitude des sciences philosophiques. Il n'existe qu'un seul moyen d'entrevoir l'avenir de l'humanité : c'est la connaissance de l'homme, de ses penchants, de ses facultés, de toutes ses impulsions; alors, sachant où il est poussé par la nature, nous en inférerons où il va. Mais ces penchants, ces affections, ces sentiments sont tellement divers, tellement multipliés, tellement variables selon les individus et les temps, que la raison humaine est bien loin encore d'en avoir déterminé toutes les lois. Nous avons bien de vagues pressentiments, nous sentons qu'une force irrésistible nous pousse dans la voie du progrès; mais jusqu'où cela ira-t-il? comment cela finira-t-il? quelle sera la civilisation future? Personne ne le sait.

C'est ici que nous rencontrons l'erreur fondamentale de la plu-

Digitized by Google

part des réformateurs qui ont agité le monde du bruit de leurs doctrines : ils ont eu la témérité de fixer à l'avance les destinées de l'humanité ; ils ont osé établir que, pour être heureux et digne de sa nature, l'homme devait être façonné de telle ou telle sorte par les institutions qu'ils imaginaient. Les monstruosités enfantées par quelques réformateurs modernes tiennent évidemment à la préoccupation étrange où ils furent, de placer le bonheur, l'avenir de l'homme, en un certain point. Pour quelques-uns d'entre eux, par exemple, l'homme n'est heureux que dans les jouissances matérielles, dans ce qu'ils appellent la réhabilitation de la chair : ils s'entêtent dans cette idée et dans quelques autres, comme si elles renfermaient toute la science de l'homme. Ils disent avec une incroyable assurance : voilà ce que l'homme doit être, et voici les moyens de le rendre tel.

Avant d'établir ce que l'homme sera, on ferait bien sans doute d'établir ce qu'il est ; mais les réformateurs ne prennent pas tant de soucis, ils ne prouvent pas ce que l'homme sera, ils le supposent ; ils sont tellement sûrs de l'avenir, qu'ils ne s'inquiètent pas du présent. Ainsi cet effrayant problème de l'homme, devant lequel ont pâli, depuis trois mille ans, les plus puissants génies, a été tranché sans examen par les Owen, les Fourier, les Saint-Simon.

Pourquoi, pourrait-on dire à Fourier, pourquoi favorisez-vous avec tant de soins le développement des instincts sensuels, et pourquoi encore voulez-vous anéantir, par votre vie en commun, l'esprit de famille? Quelle lumière du ciel vous a révélé que l'avenir de l'humanité était dans le perfectionnement des sens, et que l'esprit de famille n'était pas conforme à nos destinées? Avant de le détruire, il faut prouver qu'il est contraire à notre nature, et comment le prouver?

Il y a, en cette matière, bien des raisons de se défier des conceptions de notre imagination ; car, dans ce vaste champ, c'est aux pénibles et lents efforts de la société entière, ce n'est guère à la sagacité de quelques intelligences privilégiées, que sont dues les inventions.

L'histoire nous donne à ce sujet d'éclatantes leçons de sagesse et d'humilité. On y chercherait en vain une forme de gouvernement dont un homme puisse se dire le créateur. Dans l'histoire, les législateurs régularisent, consolident, améliorent ce qui existait ; ils prennent pour point de départ l'état préexistant des choses. La plupart des constitutions connues n'ont pas eu de formes précises ; elles

Digitized by Google

sont composées d'un foule de lois, souvent modifiées et dont la coutume règle l'application : telle était la constitution romaine, telle fut au moyen âge la féodalité, telle est de nos jours la constitution anglaise. Les constitutions qui sont tout d'une pièce, telles que celle de Lycurgue, les chartes française, belge, etc., sont des constitutions d'imitation. Aucune tête humaine ne peut donc réclamer l'honneur de ces grandes inventions; elles sont nées des circonstances, et notre mérite est de les comprendre. Ainsi le régime constitutionnel, bien que, pratiqué depuis des siècles par les Anglais, était en quelque sorte resté inconnu : on peut dire que c'est Montesquieu qui l'a découvert en expliquant tout ce que cette pondération des pouvoirs renfermait de sage et d'inouï dans les fastes de l'histoire. Mais ce qu'il a décrit, ce n'est pas lui qui l'a inventé. La création en appartient à une société entière qui était loin de comprendre le mérite de sa propre œuvre.

Il en est de même de toutes les grandes institutions, telles que la monnaie métallique et non métallique, l'industrie, les communes, le jury, la liberté de la presse, etc.; on n'a su ce qu'elles valaient que longtemps après qu'elles étaient pratiquées : d'aussi vastes conceptions paraissent au-dessus de l'intelligence; elle n'est point faite pour embrasser une si grande vue; pour être forte, il faut qu'elle se restreigne.

Ce serait une belle étude que de suivre dans l'histoire la progression des idées des utopistes depuis Platon jusqu'à Owen. On y verrait tous les réformateurs se réformer l'un l'autre, entraînés qu'ils sont par le courant du progrès humain. On y verrait à la république à castes et à esclaves du divin Platon, succéder la république sans castes mais à esclaves de Thomas Morus, et à celle-ci la république sans castes ni esclaves de Campanella. On y verrait naître peu à peu l'idée du régime industriel, de la liberté individuelle, de l'égalité, du libre examen, du régime représentatif. Devant un tel tableau, les réformateurs plus récents ne devraient-ils pas se dire : jusqu'à présent tous les utopistes ont ignoré ou méconnu quelque principe, quelque grande force sociale : nous, qu'avons ignoré? Quel monde nouveau va révéler l'avenir? Quelle force nouvelle sortira de son sein et sera pour nous ce que l'industrie, le gouvernement constitutionnel et tant d'autres institutions ont été pour nos devanciers?

En face de ce spectacle d'impuissance, ne devrait-on pas se défier

Digitized by Google

un peu plus, en matière d'institutions sociales, des efforts de l'intelligence individuelle, et tenir plus de compte du travail de l'humanité tout entière?

Ce n'est point assurément qu'il faille proscrire toute réforme et toute innovation, ni défendre aux esprits hardis de devancer leur époque. Les utopies elles-mêmes comptent pour quelque chose dans le travail général de l'esprit humain, et ont leur influence sur ses progrès. Mais ce qu'il faudrait proscrire, c'est cette prétention de jeter en un instant toute l'humanité dans un moule nouveau que rien n'a prédit dans son passé. En fait de réformes, qu'on veuille bien descendre à des efforts plus modestes; qu'on se contente de celles qui prennent l'homme d'un côté à la fois, et ne se chargent pas de le refaire tout entier. Qu'on craigne, tout en voulant le progrès de l'humanité, de fausser ou de borner sa route en lui assignant pour terme un but qui n'est peut-être ni le dernier, ni le seul, ni le meilleur. Qu'on se demande surtout si, dans cette impuissance où nous sommes de fixer le type définitif de la société, il ne faut pas se garder d'empêcher par quelque entrave factice le libre développement de la nature de l'homme, si ce n'est pas au fond de cette évolution qu'est le secret de son avenir, et si la tâche la plus élevée du législateur n'est pas de rendre l'homme libre, c'est-à-dire de lui apprendre à se passer du pouvoir de l'État.

Si nous recherchons, en effet, la cause des grandes institutions qui ont le plus influé sur l'homme, nous la trouverons, ainsi que nous venons de le dire, non dans les efforts d'invention des législateurs, mais dans la lutte des hommes entre eux, c'est-à-dire dans la liberté; car les hommes ne peuvent point être en lutte s'ils ne sont indépendants les uns des autres, s'ils ne jouissent d'une certaine liberté relative. Ainsi le régime des castes a probablement été établi par la lutte de différentes tribus nomades entre elles, où la caste des prêtres, elle-même en opposition avec la caste guerrière, a pris la haute main. L'antiquité païenne nous offrira des indications plus certaines. La constitution athénienne, de même que la plupart des institutions grecques, fut formée par la lutte des pauvres et des riches : supposez les pauvres esclaves ou seulement moins libres, et Athènes disparaît. A Rome la constitution naquit de la lutte entre les patriciens, les plébéiens et les rois, lesquels succombèrent et furent bientôt écartés. Par la lutte, il se fit naturellement une transaction, et il n'arriva ni selon ce que les patriciens attendaient, ni

Digitized by Google

selon ce que les plébéiens attendaient ; par conséquent contrairement à tout ce que les législateurs avaient établi et espéré ; peut-être oserons-nous dire qu'il arriva selon une pensée plus haute que celle des hommes. La féodalité est de même sortie de la lutte des seigneurs avec leurs suzerains ; les communes, de la lutte des vilains avec les seigneurs ; la liberté de la presse, de la lutte des opinions. Supposez en effet, en Angleterre, un parti assez puissant pour opprimer les autres : il impose aussitôt son unité, et on ne connaîtra pas même de nom la liberté de la presse. Enfin, de toutes ces luttes ensemble, et d'autres encore, sont sorties les deux plus grandes institutions des temps modernes : l'industrie et le gouvernement représentatif.

Ignorants et incertains comme nous sommes, nous n'avons donc d'autre guide dans l'avenir que la liberté. C'est en laissant l'homme libre, c'est en le laissant se développer librement que nous apprendrons à discerner sa nature véritable. Si on l'opprime, si on le conduit, il est comme souillé par cette empreinte humaine, et nous ne pourrions reconnaître l'œuvre de Dieu dans sa pureté.

Est-ce à dire qu'il faut viser à une liberté sans frein, sans bornes ; à anéantir l'État comme un hors-d'œuvre inutile? Hélas! la liberté n'est pas toujours possible ; mais, quand elle est possible, elle est toujours bonne.

Physiquement, tout homme peut être libre comme l'oiseau dans l'air, comme la bête fauve dans la forêt ; mais, moralement, il se rencontre quelquefois des obstacles insurmontables, en ce que l'intelligence est impropre encore à la liberté. Ainsi nos lois ne permettent pas au fils de se marier, sans le consentement de son père, avant l'âge de la majorité, bien que physiquement il y soit propre plus tôt ; mais, sa raison étant bien jeune encore, on craint justement que, dans son inexpérience, elle ne soit égarée par la violence des passions. Le fils est à son père ce que le citoyen est à l'État.

Dans toute société, n'eût-elle que deux membres, il faut un maître, un chef. Dans la famille, ce chef c'est le père ; dans la nation, c'est l'État : peu importe la forme que celui-ci affecte, qu'il soit despotique, démocratique, constitutionnel, républicain ou autre, c'est toujours et partout l'État qui dirige et qui domine. Moins la nation est éclairée, plus elle a besoin d'un maître ; alors l'État doit en quelque sorte la conduire par la main et lui apprendre la civilisation ; il doit protéger le citoyen ignorant contre les erreurs

Digitized by Google

un peu plus, en matière d'institutions sociales, des efforts de l'intelligence individuelle, et tenir plus de compte du travail de l'humanité tout entière?

Ce n'est point assurément qu'il faille proscrire toute réforme et toute innovation, ni défendre aux esprits hardis de devancer leur époque. Les utopies elles-mêmes comptent pour quelque chose dans le travail général de l'esprit humain, et ont leur influence sur ses progrès. Mais ce qu'il faudrait proscrire, c'est cette prétention de jeter en un instant toute l'humanité dans un moule nouveau que rien n'a prédit dans son passé. En fait de réformes, qu'on veuille bien descendre à des efforts plus modestes; qu'on se contente de celles qui prennent l'homme d'un côté à la fois, et ne se chargent pas de le refaire tout entier. Qu'on craigne, tout en voulant le progrès de l'humanité, de fausser ou de borner sa route en lui assignant pour terme un but qui n'est peut-être ni le dernier, ni le seul, ni le meilleur. Qu'on se demande surtout si, dans cette impuissance où nous sommes de fixer le type définitif de la société, il ne faut pas se garder d'empêcher par quelque entrave factice le libre développement de la nature de l'homme, si ce n'est pas au fond de cette évolution qu'est le secret de son avenir, et si la tâche la plus élevée du législateur n'est pas de rendre l'homme libre, c'est-à-dire de lui apprendre à se passer du pouvoir de l'État.

Si nous recherchons, en effet, la cause des grandes institutions qui ont le plus influé sur l'homme, nous la trouverons, ainsi que nous venons de le dire, non dans les efforts d'invention des législateurs, mais dans la lutte des hommes entre eux, c'est-à-dire dans la liberté; car les hommes ne peuvent point être en lutte s'ils ne sont indépendants les uns des autres, s'ils ne jouissent d'une certaine liberté relative. Ainsi le régime des castes a probablement été établi par la lutte de différentes tribus nomades entre elles, où la caste des prêtres, elle-même en opposition avec la caste guerrière, a pris la haute main. L'antiquité païenne nous offrira des indications plus certaines. La constitution athénienne, de même que la plupart des constitutions grecques, fut formée par la lutte des pa[illegible] riches : supposez les pauvres esclaves [illegible] Athènes disparaît, [illegible] les patriciens, l[illegible] furent bientôt é[illegible] action, et il n[illegible]

Digitized by Google

selon ce que les plébéiens attendaient ; par conséquent contrairement à tout ce que les législateurs avaient établi et espéré ; peut-être oserons-nous dire qu'il arriva selon une pensée plus haute que celle des hommes. La féodalité est de même sortie de la lutte des seigneurs avec leurs suzerains ; les communes, de la lutte des vilains avec les seigneurs ; la liberté de la presse, de la lutte des opinions. Supposez en effet, en Angleterre, un parti assez puissant pour opprimer les autres : il impose aussitôt son unité, et on ne connaîtra pas même de nom la liberté de la presse. Enfin, de toutes ces luttes ensemble, et d'autres encore, sont sorties les deux plus grandes institutions des temps modernes : l'industrie et le gouvernement représentatif.

Ignorants et incertains comme nous sommes, nous n'avons donc d'autre guide dans l'avenir que la liberté. C'est en laissant l'homme libre, c'est en le laissant se développer librement que nous apprendrons à discerner sa nature véritable. Si on l'opprime, si on le conduit, il est comme souillé par cette empreinte humaine, et nous ne pourrions reconnaître l'œuvre de Dieu dans sa pureté.

Est-ce à dire qu'il faut viser à une liberté sans frein, sans bornes ; à anéantir l'État comme un hors-d'œuvre inutile? Hélas! la liberté n'est pas toujours possible; mais, quand elle est possible, elle est toujours bonne.

Physiquement, tout homme peut être libre comme l'oiseau dans l'air, comme la bête fauve dans la forêt; mais, moralement, il se rencontre quelquefois des obstacles insurmontables, en ce que l'intelligence est impropre encore à la liberté. Ainsi nos lois ne permettent pas au fils de se marier, sans le consentement de son père, avant l'âge de la majorité, bien que physiquement il y soit propre plus tôt; mais, sa raison étant bien jeune encore, on craint justement que, dans son inexpérience, elle ne soit égarée par la violence des passions. Le fils est à son père ce que le citoyen est à l'État.

Dans toute société, n'eût-elle que deux membres, il faut un maître, un chef. Dans la fa[illegible] ce chef c'est le père; dans la nation, [illegible]at : peu i[illegible]orme que celui-ci affecte, qu'il soit dém[illegible]nstitutionnel, républicain ou s et [illegible]ui dirige et qui domine. Moins ée[illegible] soin d'un maître; alors l'État rt[illegible]r la main et lui apprendre la [illegible] ignorant contre les erreurs

Digitized by Google

un peu plus, en matière d'institutions sociales, des efforts de l'intelligence individuelle, et tenir plus de compte du travail de l'humanité tout entière?

Ce n'est point assurément qu'il faille proscrire toute réforme et toute innovation, ni défendre aux esprits hardis de devancer leur époque. Les utopies elles-mêmes comptent pour quelque chose dans le travail général de l'esprit humain, et ont leur influence sur ses progrès. Mais ce qu'il faudrait proscrire, c'est cette prétention de jeter en un instant toute l'humanité dans un moule nouveau que rien n'a prédit dans son passé. En fait de réformes, qu'on veuille bien descendre à des efforts plus modestes; qu'on se contente de celles qui prennent l'homme d'un côté à la fois, et ne se chargent pas de le refaire tout entier. Qu'on craigne, tout en voulant le progrès de l'humanité, de fausser ou de borner sa route en lui assignant pour terme un but qui n'est peut-être ni le dernier, ni le seul, ni le meilleur. Qu'on se demande surtout si, dans cette impuissance où nous sommes de fixer le type définitif de la société, il ne faut pas se garder d'empêcher par quelque entrave factice le libre développement de la nature de l'homme, si ce n'est pas au fond de cette évolution qu'est le secret de son avenir, et si la tâche la plus élevée du législateur n'est pas de rendre l'homme libre, c'est-à-dire de lui apprendre à se passer du pouvoir de l'État.

Si nous recherchons, en effet, la cause des grandes institutions qui ont le plus influé sur l'homme, nous la trouverons, ainsi que nous venons de le dire, non dans les efforts d'invention des législateurs, mais dans la lutte des hommes entre eux, c'est-à-dire dans la liberté; car les hommes ne peuvent point être en lutte s'ils ne sont indépendants les uns des autres, s'ils ne jouissent d'une certaine liberté relative. Ainsi le régime des castes a probablement été établi par la lutte de différentes tribus nomades entre elles, où la caste des prêtres, elle-même en opposition avec la caste guerrière, a pris la haute main. L'antiquité païenne nous offrira des indications plus certaines. La constitution athénienne, de même que la plupart des constitutions grecques, fut formée par la lutte des pauvres et des riches : supposez les pauvres esclaves ou seulement moins libres, et Athènes disparaît. A Rome la constitution naquit de la lutte entre les patriciens, les plébéiens et les rois, lesquels succombèrent et furent bientôt écartés. Par la lutte, il se fit naturellement une transaction, et il n'arriva ni selon ce que les patriciens attendaient, ni

Digitized by Google

selon ce que les plébéiens attendaient ; par conséquent contrairement à tout ce que les législateurs avaient établi et espéré ; peut-être oserons-nous dire qu'il arriva selon une pensée plus haute que celle des hommes. La féodalité est de même sortie de la lutte des seigneurs avec leurs suzerains ; les communes, de la lutte des vilains avec les seigneurs ; la liberté de la presse, de la lutte des opinions. Supposez en effet, en Angleterre, un parti assez puissant pour opprimer les autres : il impose aussitôt son unité, et on ne connaîtra pas même de nom la liberté de la presse. Enfin, de toutes ces luttes ensemble, et d'autres encore, sont sorties les deux plus grandes institutions des temps modernes : l'industrie et le gouvernement représentatif.

Ignorants et incertains comme nous sommes, nous n'avons donc d'autre guide dans l'avenir que la liberté. C'est en laissant l'homme libre, c'est en le laissant se développer librement que nous apprendrons à discerner sa nature véritable. Si on l'opprime, si on le conduit, il est comme souillé par cette empreinte humaine, et nous ne pourrions reconnaître l'œuvre de Dieu dans sa pureté.

Est-ce à dire qu'il faut viser à une liberté sans frein, sans bornes ; à anéantir l'État comme un hors-d'œuvre inutile? Hélas! la liberté n'est pas toujours possible; mais, quand elle est possible, elle est toujours bonne.

Physiquement, tout homme peut être libre comme l'oiseau dans l'air, comme la bête fauve dans la forêt; mais, moralement, il se rencontre quelquefois des obstacles insurmontables, en ce que l'intelligence est impropre encore à la liberté. Ainsi nos lois ne permettent pas au fils de se marier, sans le consentement de son père, avant l'âge de la majorité, bien que physiquement il y soit propre plus tôt; mais, sa raison étant bien jeune encore, on craint justement que, dans son inexpérience, elle ne soit égarée par la violence des passions. Le fils est à son père ce que le citoyen est à l'État.

Dans toute société, n'eût-elle que deux membres, il faut un maître, un chef. Dans la famille, ce chef c'est le père; dans la nation, c'est l'État : peu importe la forme que celui-ci affecte, qu'il soit despotique, démocratique, constitutionnel, républicain ou autre, c'est toujours et partout l'État qui dirige et qui domine. Moins la nation est éclairée, plus elle a besoin d'un maître; alors l'État doit en quelque sorte la conduire par la main et lui apprendre la civilisation; il doit protéger le citoyen ignorant contre les erreurs

Digitized by Google

auxquelles il est exposé, et le prendre sous sa tutelle comme on ferait d'un enfant.

La liberté du fils et du citoyen grandit donc avec leur intelligence et leur moralité, en un mot, avec leur capacité à en faire un bon usage. En effet, l'homme a d'autant moins besoin de la contrainte extérieure qu'il subit davantage la contrainte intérieure de sa propre raison. C'est pourquoi la liberté n'est l'anarchie que lorsque cette seconde contrainte n'existe pas, puisque alors les hommes, étant abandonnés à des passions sans frein, à une ignorance extrême, sont ballottés en tous sens, sans ordre, sans règles, sans liens. Ainsi la liberté accordée à des hommes qui en sont dignes n'est pas l'absence de lois, c'est la substitution des lois morales et intellectuelles aux lois sociales.

L'étude des grands faits historiques confirmera pleinement la théorie que nous venons d'exposer. D'un autre côté, cette théorie explique parfaitement ces événements immenses qui sont marqués comme des révolutions dans la vie des peuples.

En nous reportant aux premiers temps historiques, ou, si l'on veut, au dernier degré de la civilisation, nous rencontrons l'homme à l'état sauvage. Chez les peuplades ainsi organisées, il n'y a point réellement de liens politiques, il n'y a point de production : on vit brutalement, et c'est tout.

Chez les peuples nomades, qui sont au second degré de l'échelle sociale, nous voyons le lien de la famille prendre un grand développement : le père y domine despotiquement ; il a droit de vie et de mort sur tous les membres qui la composent. Alors naît l'esclavage : on ne tue plus les prisonniers, comme dans l'âge précédent ; on les garde, pour se décharger sur eux du poids incommode du travail. La famille est donc le premier des royaumes ; le père, le premier des rois ; l'esclave, le premier des travailleurs. Aussi dans cet cet âge la tutelle est extrême ; les familles sont libres, indépendantes les unes des autres ; mais, dans ces familles, il n'y a que le chef qui ne soit pas asservi. Toutes les anciennes législations, grecque, romaine, asiatiques, offrent des traces remarquables de ce despotisme absolu.

Enfin, apparaît la première organisation de la société digne de ce nom, celle où des tribus différentes se réunissent et se constituent en castes. On ne sait point comment s'est opérée cette transition de la vie nomade à la vie nouvelle ; dès les premiers âges historiques,

Digitized by Google

nous le trouvons étendant ses puissants rameaux sur l'Inde et l'Égypte.

L'autorité du père de famille a déjà fléchi, en ce que le fils y est moins soumis, et surtout en ce qu'elle est dominée par l'autorité de l'Etat. Dans cette ère, la forme du gouvernement est théocratique ; l'Etat est entre les mains de la caste savante des prêtres, et tout se fait par lui et pour lui. Les professions sont héréditaires et le travail rendu obligatoire, non-seulement par l'excitation du besoin, mais aussi, comme dans l'ancienne Égypte, par des dispositions législatives. Les castes travailleuses, autres que celles des prêtres et des guerriers, gémissaient donc encore sous une sorte d'esclavage mitigé, mais, au lieu de mille maîtres, elles n'en avaient plus qu'un seul, l'Etat, et c'était une immense conquête. Ainsi commence déjà à se manifester cette loi civilisatrice par laquelle le despotisme du petit nombre est absorbé au profit de la généralité ; la liberté absolue des uns est détruite, et elle passe, mitigée, amoindrie, dans les masses : elle y est partagée. Remarquons combien la contrainte imposée aux travailleurs était nécessaire. Avec des hommes sans besoins, sans désirs, ignorants et incultes, ne voulant que soutenir une vie assez semblable à celle des animaux, comment eût-on trouvé des travailleurs? Il est évident qu'à cette époque, déclarer le travail libre, c'eût été l'anéantir : il fallait, avant cela, que l'Etat formât des hommes aptes au travail et auxquels on eût inspiré des désirs, des besoins nouveaux, qui dispensassent de la contrainte extérieure. Voilà ce que les hommes ont fait, mais, en le faisant, ils agirent instinctivement, sans en comprendre la portée, et comme entraînés par les circonstances.

On ne doit pas s'étonner si des nations ainsi gouvernées ont produit de grandes choses, si leur industrie s'est perfectionnée à un point qui nous étonne encore aujourd'hui, si elles ont construit des monuments si gigantesques qu'ils semblent surhumains : en effet, cette organisation sociale concentrait la force en quelques mains et employait tout un peuple à bâtir un temple ou un palais.

La législation grecque indique parfaitement le passage du régime des castes au régime grec et romain, ou de l'esclavage. Le peuple d'Athènes, jusqu'à Solon, fut partagé entre quatre tribus héréditaires : 1° les prêtres et nobles ; 2° les cultivateurs du sol ; 3° les bergers ; 4° les ouvriers. Solon y substitua la division en quatre classes selon le cens, et ainsi, il consacra par la loi l'abolition de

Digitized by Google

l'hérédité des professions, ce qui probablement existait déjà en fait. C'est une immense concession faite par l'Etat à la liberté individuelle. Désormais chaque citoyen était censé capable de choisir la profession qui lui convenait le mieux et de s'y livrer sans contrainte. C'était le régime de la liberté pure et simple; mais la présence de l'esclavage en empêcha les effets, où plutôt elle rendit les citoyens incapables au travail.

Par une loi naturelle à l'humanité, tous ceux qui purent se décharger du travail sur des esclaves s'y empressèrent, et de la sorte presque toute la production passa entre les mains de ces derniers.

Ainsi, en permettant l'esclavage, la loi, organe de l'Etat, avait nécessairement rendu le travail esclave et par conséquent avili. Ainsi encore, à Rome et à Athènes, l'Etat avait constitué une partie de la nation avec une très-grande liberté, l'autre, la plus nombreuse, tout à fait esclave.

Tout ce que la classe des citoyens entreprit en politique fut admirable de force, d'énergie, d'invention; mais, comme elles abandonnèrent le rôle de la production aux esclaves, celle-ci resta inerte, et c'est ce qui fit leur ruine.

En effet, cette organisation, bien supérieure au régime des castes sous le rapport intellectuel et politique, lui était très-inférieure sous le rapport de la production. La capacité politique des citoyens de Rome et d'Athènes étant très-grande et augmentant sans cesse jusqu'à l'époque de corruption, de même leurs libertés durent être grandes et s'accroître, et l'Etat perdre de son autorité. Mais l'incapacité de travail était grande aussi : ces peuples avaient la guerre pour objet et ils méprisaient toute œuvre servile, comme ils l'appelaient. Qu'arriva-t-il? c'est que la guerre ne pouvant pas toujours durer, et devant finir, soit par excès de conquêtes comme à Rome, soit par l'invasion comme à Athènes, il arriva que les citoyens se trouvèrent sans mobile, sans occupation; l'oisiveté les saisit et les corrompit. Et puis cette corruption, répandant son venin partout, éteignit le patriotisme, l'amour du bien public, l'ardeur de la liberté, et ramena l'incapacité politique et avec elle son tuteur le despotisme.

Nous savons aujourd'hui que cette brillante antiquité païenne ne pouvait subsister ni moralement, ni matériellement, parce que la production matérielle manquait. Quelque faible qu'elle fût à

Digitized by Google

l'origine elle allait toujours s'affaiblissant; à tel point que l'empire romain ne pouvait plus nourrir ses habitants. Les champs restaient incultes; la misère, les maladies ou plutôt une sorte de torpeur décimaient les populations. Les pays de castes ont la vie plus longue et semblent vouloir surmonter l'effort du temps : l'Inde, la Chine, l'ancienne Égypte en sont la preuve. En effet ces nations ont un but social qui nourrit leur vie morale et matérielle : la production; seulement, cette production sans liberté nourrit une vie sans vigueur et sans progrès. Elles s'entretiennent de longs siècles dans un état stationnaire, sans avancer et sans reculer d'un pas, comme si on avait brisé dans leur âme le ressort de la nature humaine. C'est qu'elles végétaient ou végètent encore dans la prostration politique et intellectuelle, les castes savantes des prêtres ou des lettrés gardant pour elles les lumières et le pouvoir, et ne leur réservant, à elles, que la superstition.

C'est donc à émanciper l'intelligence qu'a servi le monde grec et romain, et pour accomplir cette œuvre colossale, il fallait sans doute écarter de la débile raison humaine toute autre préoccupation; il fallait que le travail trop grand de ces pygmées fût allégé par le mépris du travail des mains. Et cependant, ainsi constituées, ces nations si pleines d'orgueil, si pénétrées de leur grandeur, ne pouvaient vivre; elles étaient si fières de s'être placées au-dessus des œuvres serviles, et dans ce dédain était la mort.

Une réflexion naturelle se présente ici. La vie calme et stable des peuples organisés par castes n'est-elle pas le but de l'humanité? Si cette forme sociale donne un bonheur tranquille, n'est-ce pas tout? et ne suffit-il pas que l'homme vive heureux et satisfait? Faut-il donc que, sans s'arrêter jamais, il s'épuise sans cesse à chercher des besoins nouveaux et de nouveaux moyens de les satisfaire? Faut-il le rendre toujours plus assouvi et toujours plus insatiable? Comment, dira-t-on, vous qui exprimez tant de doute sur l'avenir de l'homme, pouvez-vous affirmer que ce grand problème n'est pas résolu? Nous répondrons simplement par l'exemple des peuples laissés libres, enflammés qu'ils sont d'une ardeur croissante. Livré à lui-même, l'homme est progressif; opprimé sous le joug des castes, il est stationnaire : et vous hésitez à déclarer qu'il est progressif de sa nature? Ne voyez-vous pas que cet homme des castes est l'œuvre du législateur? qu'il a été altéré par cette main profane? Et croyez-vous donc que le philosophe daignera le con-

Digitized by Google

sidérer autrement que comme la preuve des nécessités d'un autre âge et des vains rêves des hommes et de leur impuissance? Non; le but de l'homme est de poursuivre sans relâche un perfectionnement incessant : peuples, nations, individus marchent sans trêve vers un horizon sans fin. Jetez la liberté sur le monde, et dans cette course sublime, personne, non personne, ne pourra s'arrêter.

Mais revenons à nos études historiques. L'émancipation de la pensée se continua malgré la décadence des mœurs, et fut complétée par l'avénement du christianisme.

Mais, dans cet empire mourant, où tout le monde raisonne, où les esclaves mêmes sont philosophes, où, dans l'origine, le travail intellectuel fut si grand, comment rétablir, réhabiliter le travail matériel qui, par son absence, a compromis le tout? L'empire romain étend partout sa désolante unité : aucune lutte, aucune vie ne s'y manifeste. L'observateur cherche avec une sorte d'effroi des ressources, des remèdes qui puissent arrêter cette immense consomption, il n'en trouve point. La civilisation de l'ancien monde va donc disparaître dans la torpeur d'un despotisme sans contrepoids, dans les folies, stupides parce qu'elles sont sans frein, d'un gouvernement de sérail. Mais, pendant ce temps, la Providence nourrissait dans les forêts de l'Europe septentrionale, dans les steppes de l'Asie, des hordes sauvages, aussi féroces, aussi indomptables que les Romains étaient amollis. Les barbares portent la lutte sur tous les points de l'ancien continent, l'histoire n'est plus qu'un éternel combat; ils mêlent leurs mœurs incultes aux mœurs dégénérées des vaincus : il naît de cette alliance des nouveautés étranges; et la civilisation expirante recommence une ère nouvelle. Ainsi nous arrivons au moyen âge. Rendre les hommes capables du travail sans opprimer la pensée, telle fut l'œuvre de cette grande époque.

Nous allons assister à la réunion, nouvelle dans l'histoire, du travail matériel avec le travail immatériel. Le travail sans la pensée avait produit l'immobilité des nations asiatiques. La pensée sans le travail avait produit la mobilité funeste, terminée par le dépérissement et la mort d'inanition des peuples guerriers de l'antiquité. Désormais réunis ils s'appuient l'un sur l'autre; ils grandissent sans cesse en liberté et, comme un torrent irrésistible, ils envahissent le monde. Le travail enrichit et donne plus d'aisance à la pensée; la pensée éclaire, apprend à raisonner, permet de mieux juger le travail et d'en obtenir de plus grands produits.

Digitized by Google

Ne nous occupons ici que du travail, et rappelons succinctement comment il s'est développé.

Il a de nouveau été introduit dans la société par une sorte d'esclavage mitigé : c'était une institution mixte entre le travail par l'esclavage et le travail par les castes, que l'on a nommé le servage. Le serf jouissait d'une assez grande liberté du travail en ce sens qu'il ne lui était guère imposé d'autre condition bien rigoureuse que celle des corvées, ce qui lui permettait de disposer pour lui-même d'au moins la moitié de son temps. D'un autre côté, il jouissait, en quelque sorte, de la liberté de la pensée, en ce qu'il n'était pas sous l'empire d'une caste savante qui, par système politique, lui inspirait des croyances toutes faites sur tous les sujets. Le paysan et plus encore le communier du moyen âge, sont les fils de leurs œuvres ; ils ont formé eux-mêmes, et par un développement progressif, les idées sur lesquelles est fondée la bourgeoisie moderne. Ce fut par là que le servage ne resta pas immobile, ni comme les castes, ni comme l'esclavage. Tandis que celui-ci tendait seulement à l'affranchissement individuel et maintenait l'institution, l'autre, au contraire, tendait à l'affranchissement progressif et en masse, et se détruisait. L'État d'alors était la féodalité, ou, si on l'aime mieux, les seigneurs féodaux ; et nous voyons le peuple se débarrasser peu à peu de cette tutelle à mesure qu'il s'élève en capacité, et toujours, et simultanément, sous les deux rapports intellectuels et matériels. Les libertés politiques croissent avec la liberté du travail, ce qui ne s'était pas encore vu. C'est ainsi que les puissantes municipalités du moyen âge virent le jour et qu'elles conquirent ces libertés de tout genre, presque illimitées, qu'elles surent si bien défendre. Malheureusement tout y est confondu ; les corps de métiers sont à la fois des corps industriels, politiques et guerriers : il faut parvenir à un ordre de liberté plus élevé, il faut séparer ces fonctions sociales ; c'est à quoi servit la monarchie centralisée. Les rois domptèrent les communes, et, avec des cités, des paysans formèrent une nation. Ils séparèrent aussi la politique et la guerre de l'industrie. C'est de ces nouveaux éléments que sont nées les nations européennes ; c'est en les combinant avec les anciens, que sont nées les nations libres, inconnues à toute l'antiquité, qui n'avait de libres que des cités. Les corps de métiers, restreints à leurs fonctions industrielles, avaient conservé en grande partie leur ancienne organisation : les

Digitized by Google

l'hérédité des professions, ce qui probablement existait déjà en fait. C'est une immense concession faite par l'Etat à la liberté individuelle. Désormais chaque citoyen était censé capable de choisir la profession qui lui convenait le mieux et de s'y livrer sans contrainte. C'était le régime de la liberté pure et simple; mais la présence de l'esclavage en empêcha les effets, où plutôt elle rendit les citoyens incapables au travail.

Par une loi naturelle à l'humanité, tous ceux qui purent se décharger du travail sur des esclaves s'y empressèrent, et de la sorte presque toute la production passa entre les mains de ces derniers.

Ainsi, en permettant l'esclavage, la loi, organe de l'Etat, avait nécessairement rendu le travail esclave et par conséquent avili. Ainsi encore, à Rome et à Athènes, l'Etat avait constitué une partie de la nation avec une très-grande liberté, l'autre, la plus nombreuse, tout à fait esclave.

Tout ce que la classe des citoyens entreprit en politique fut admirable de force, d'énergie, d'invention; mais, comme elles abandonnèrent le rôle de la production aux esclaves, celle-ci resta inerte, et c'est ce qui fit leur ruine.

En effet, cette organisation, bien supérieure au régime des castes sous le rapport intellectuel et politique, lui était très-inférieure sous le rapport de la production. La capacité politique des citoyens de Rome et d'Athènes étant très-grande et augmentant sans cesse jusqu'à l'époque de corruption, de même leurs libertés durent être grandes et s'accroître, et l'Etat perdre de son autorité. Mais l'incapacité de travail était grande aussi : ces peuples avaient la guerre pour objet et ils méprisaient toute œuvre servile, comme ils l'appelaient. Qu'arriva-t-il? c'est que la guerre ne pouvant pas toujours durer, et devant finir, soit par excès de conquêtes comme à Rome, soit par l'invasion comme à Athènes, il arriva que les citoyens se trouvèrent sans mobile, sans occupation; l'oisiveté les saisit et les corrompit. Et puis cette corruption, répandant son venin partout, éteignit le patriotisme, l'amour du bien public, l'ardeur de la liberté, et ramena l'incapacité politique et avec elle son tuteur le despotisme.

Nous savons aujourd'hui que cette brillante antiquité païenne ne pouvait subsister ni moralement, ni matériellement, parce que la production matérielle manquait. Quelque faible qu'elle fût à

Digitized by Google

l'origine elle allait toujours s'affaiblissant; à tel point que l'empire romain ne pouvait plus nourrir ses habitants. Les champs restaient incultes; la misère, les maladies ou plutôt une sorte de torpeur décimaient les populations. Les pays de castes ont la vie plus longue et semblent vouloir surmonter l'effort du temps : l'Inde, la Chine, l'ancienne Égypte en sont la preuve. En effet ces nations ont un but social qui nourrit leur vie morale et matérielle : la production; seulement, cette production sans liberté nourrit une vie sans vigueur et sans progrès. Elles s'entretiennent de longs siècles dans un état stationnaire, sans avancer et sans reculer d'un pas, comme si on avait brisé dans leur âme le ressort de la nature humaine. C'est qu'elles végétaient ou végètent encore dans la prostration politique et intellectuelle, les castes savantes des prêtres ou des lettrés gardant pour elles les lumières et le pouvoir, et ne leur réservant, à elles, que la superstition.

C'est donc à émanciper l'intelligence qu'a servi le monde grec et romain, et pour accomplir cette œuvre colossale, il fallait sans doute écarter de la débile raison humaine toute autre préoccupation; il fallait que le travail trop grand de ces pygmées fût allégé par le mépris du travail des mains. Et cependant, ainsi constituées, ces nations si pleines d'orgueil, si pénétrées de leur grandeur, ne pouvaient vivre; elles étaient si fières de s'être placées au-dessus des œuvres serviles, et dans ce dédain était la mort.

Une réflexion naturelle se présente ici. La vie calme et stable des peuples organisés par castes n'est-elle pas le but de l'humanité? Si cette forme sociale donne un bonheur tranquille, n'est-ce pas tout? et ne suffit-il pas que l'homme vive heureux et satisfait? Faut-il donc que, sans s'arrêter jamais, il s'épuise sans cesse à chercher des besoins nouveaux et de nouveaux moyens de les satisfaire? Faut-il le rendre toujours plus assouvi et toujours plus insatiable? Comment, dira-t-on, vous qui exprimez tant de doute sur l'avenir de l'homme, pouvez-vous affirmer que ce grand problème n'est pas résolu? Nous répondrons simplement par l'exemple des peuples laissés libres, enflammés qu'ils sont d'une ardeur croissante. Livré à lui-même, l'homme est progressif; opprimé sous le joug des castes, il est stationnaire : et vous hésitez à déclarer qu'il est progressif de sa nature? Ne voyez-vous pas que cet homme des castes est l'œuvre du législateur? qu'il a été altéré par cette main profane? Et croyez-vous donc que le philosophe daignera le con-

Digitized by Google

sidérer autrement que comme la preuve des nécessités d'un autre âge et des vains rêves des hommes et de leur impuissance? Non: le but de l'homme est de poursuivre sans relâche un perfectionnement incessant : peuples, nations, individus marchent sans trêve vers un horizon sans fin. Jetez la liberté sur le monde, et dans cette course sublime, personne, non personne, ne pourra s'arrêter.

Mais revenons à nos études historiques. L'émancipation de la pensée se continua malgré la décadence des mœurs, et fut complétée par l'avénement du christianisme.

Mais, dans cet empire mourant, où tout le monde raisonne, où les esclaves mêmes sont philosophes, où, dans l'origine, le travail intellectuel fut si grand, comment rétablir, réhabiliter le travail matériel qui, par son absence, a compromis le tout? L'empire romain étend partout sa désolante unité : aucune lutte, aucune vie ne s'y manifeste. L'observateur cherche avec une sorte d'effroi des ressources, des remèdes qui puissent arrêter cette immense consomption, il n'en trouve point. La civilisation de l'ancien monde va donc disparaître dans la torpeur d'un despotisme sans contrepoids, dans les folies, stupides parce qu'elles sont sans frein, d'un gouvernement de sérail. Mais, pendant ce temps, la Providence nourrissait dans les forêts de l'Europe septentrionale, dans les steppes de l'Asie, des hordes sauvages, aussi féroces, aussi indomptables que les Romains étaient amollis. Les barbares portent la lutte sur tous les points de l'ancien continent, l'histoire n'est plus qu'un éternel combat ; ils mêlent leurs mœurs incultes aux mœurs dégénérées des vaincus : il naît de cette alliance des nouveautés étranges; et la civilisation expirante recommence une ère nouvelle. Ainsi nous arrivons au moyen âge. Rendre les hommes capables du travail sans opprimer la pensée, telle fut l'œuvre de cette grande époque.

Nous allons assister à la réunion, nouvelle dans l'histoire, du travail matériel avec le travail immatériel. Le travail sans la pensée avait produit l'immobilité des nations asiatiques. La pensée sans le travail avait produit la mobilité funeste, terminée par le dépérissement et la mort d'inanition des peuples guerriers de l'antiquité. Désormais réunis ils s'appuient l'un sur l'autre; ils grandissent sans cesse en liberté et, comme un torrent irrésistible, ils envahissent le monde. Le travail enrichit et donne plus d'aisance à la pensée; la pensée éclaire, apprend à raisonner, permet de mieux juger le travail et d'en obtenir de plus grands produits.

Digitized by Google

Ne nous occupons ici que du travail, et rappelons succinctement comment il s'est développé.

Il a de nouveau été introduit dans la société par une sorte d'esclavage mitigé : c'était une institution mixte entre le travail par l'esclavage et le travail par les castes, que l'on a nommé le servage. Le serf jouissait d'une assez grande liberté du travail en ce sens qu'il ne lui était guère imposé d'autre condition bien rigoureuse que celle des corvées, ce qui lui permettait de disposer pour lui-même d'au moins la moitié de son temps. D'un autre côté, il jouissait, en quelque sorte, de la liberté de la pensée, en ce qu'il n'était pas sous l'empire d'une caste savante qui, par système politique, lui inspirait des croyances toutes faites sur tous les sujets. Le paysan et plus encore le communier du moyen âge, sont les fils de leurs œuvres ; ils ont formé eux-mêmes, et par un développement progressif, les idées sur lesquelles est fondée la bourgeoisie moderne. Ce fut par là que le servage ne resta pas immobile, ni comme les castes, ni comme l'esclavage. Tandis que celui-ci tendait seulement à l'affranchissement individuel et maintenait l'institution, l'autre, au contraire, tendait à l'affranchissement progressif et en masse, et se détruisait. L'État d'alors était la féodalité, ou, si on l'aime mieux, les seigneurs féodaux ; et nous voyons le peuple se débarrasser peu à peu de cette tutelle à mesure qu'il s'élève en capacité, et toujours, et simultanément, sous les deux rapports intellectuels et matériels. Les libertés politiques croissent avec la liberté du travail, ce qui ne s'était pas encore vu. C'est ainsi que les puissantes municipalités du moyen âge virent le jour et qu'elles conquirent ces libertés de tout genre, presque illimitées, qu'elles surent si bien défendre. Malheureusement tout y est confondu ; les corps de métiers sont à la fois des corps industriels, politiques et guerriers : il faut parvenir à un ordre de liberté plus élevé, il faut séparer ces fonctions sociales ; c'est à quoi servit la monarchie centralisée. Les rois domptèrent les communes, et, avec des cités, des paysans formèrent une nation. Ils séparèrent aussi la politique et la guerre de l'industrie. C'est de ces nouveaux éléments que sont nées les nations européennes ; c'est en les combinant avec les anciens, que sont nées les nations libres, inconnues à toute l'antiquité, qui n'avait de libres que des cités. Les corps de métiers, restreints à leurs fonctions industrielles, avaient conservé en grande partie leur ancienne organisation : les

Digitized by Google

rois en avaient profité pour réglementer, disons mieux, pour administrer l'industrie. Mais que cette tutelle est différente de celle des seigneurs féodaux! Celle-ci contraignait au travail, d'une manière plus ou moins directe; celle-là n'emploie pas cette violence, et les progrès qu'a faits le citoyen permettent de ne lui laisser pour mobile que le désir de satisfaire ses propres besoins : la tutelle, en un mot, ne porte plus sur le travail même, mais sur la manière de l'opérer. Aussi l'État oblige-t-il à des apprentissages, à des examens, à un certain mode de confectionnement, croyant qu'on ne peut trop s'assurer et du talent du travailleur et de la qualité de ses œuvres. Toutefois, qu'on ne s'y trompe pas, ces conditions préventives protégent bien moins le producteur que le consommateur, dont on veut protéger l'ignorance; car, si celui-ci devient apte à juger par lui-même et l'ouvrier et l'ouvrage, on ne voit pas trop à quoi peut servir l'intervention de l'État. Enfin on vit disparaître ces dernières entraves : en France ce fut l'œuvre de la constituante; en Angleterre, l'œuvre du temps. A mesure que le producteur et surtout que le consommateur s'éclairaient, des villes nouvelles et sans corporations s'élevaient; et ainsi naquirent ces centres immenses d'industrie, Liverpool, Manchester, Birmingham, Leeds, Londres (en dehors de l'ancienne ville dite la Cité), Newcastle, etc.

Aujourd'hui l'industrie, dans notre Europe, est entièrement indépendante de l'État, sauf quelques erreurs du législateur et quelques professions, des produits desquelles, le consommateur ne pourrait encore juger sainement, telles que celles du pharmacien, de l'orfèvre, du médecin, etc.

De ce qui précède ressortent deux grandes vérités. La première est celle-ci : l'intelligence des législateurs est non-seulement restée étrangère aux grandes innovations sociales, mais celles-ci, au contraire, sont nées, malgré les législateurs, par la lutte des hommes entre eux. La raison rêve l'unité et le calme, la nature donne la diversité et le combat; à l'un il faut le despotisme, à l'autre la liberté.

Voici la seconde vérité déduite des faits. L'État est un tuteur, dont la tutelle, de même que celle du père de famille, est amoindrie à mesure que la raison du pupille a grandi. Mais, au lieu qu'il ne faut que quelques années pour former un fils, il faut une suite indéfinie de siècles pour former un citoyen; disons mieux, pour former un homme.

Digitized by Google

De là nous arrivons à cette conséquence que plus l'homme peut être libre, plus il est homme. L'homme libre, en effet, est le vrai homme, celui d'où sortiront toutes les grandes institutions futures, tout l'avenir. Il paraît donc que l'État a pour but d'émanciper le citoyen, de lui enseigner la liberté, de l'éclairer de telle sorte qu'il apprenne à se passer de la tutelle de l'État.

Cette doctrine n'est point nouvelle; elle a été devinée par le bon sens, par une sorte d'instinct et de sentiment du vrai, auquel on obéit sans le savoir, et ainsi elle est pratiquée depuis que l'ère des législateurs primitifs, des Moïse, des Zoroastre, des Minos, des Numa est passée; mais il est utile qu'on la définisse, qu'on la précise, afin que, de la pratique, elle pénètre dans la science.

C'est un mal nécessaire que l'homme ignorant et incapable soit dirigé dans un certain sens, et telle est l'œuvre des législateurs à l'origine des sociétés, et c'est un grand mal; car, prétendre à régenter les hommes, c'est s'exposer à des erreurs certaines, résultats inévitables de l'incertitude et de l'impuissance de l'esprit humain. Mais chaque législateur, chaque nation, chaque cité ayant une direction particulière, toutes ces directions diverses, et souvent contraires, se corrigent l'une l'autre; elles apportent chacune des idées, des principes nouveaux, qui servent à former l'homme de la Providence. Si le monde entier eût reçu la loi du même législateur, le monde moral eût déjà péri, comme il faillit périr sous l'unité romaine : ce qui sauve le despotisme, c'est qu'il est restreint. C'est par là que les créations les plus bizarres ont leur utilité, et que des phénomènes, tels que le Spartiate, le Jésuite, le Morave, ont, quelque étranges qu'ils soient, un but social et providentiel.

Mais la liberté est aussi diverse : des nations également libres ne se ressemblent pas; elles ont chacune conservé l'empreinte du passé, et, par là, elles apportent chacune un contingent différent au grand œuvre de la civilisation. Ainsi les qualités, les institutions propres à chaque peuple, se communiquent aux peuples voisins; les principes divers tendent à se concilier, les grandes dissemblances à se mêler. La liberté mène donc aussi à l'unité; mais que cette unité est différente de celle que rêvent les réformateurs! Ce n'est pas l'unité sortie *à priori* d'un seul cerveau, c'est l'unité, fruit d'une expérience séculaire; l'unité, longuement élaborée sous les yeux de la Providence, par le travail de toute l'humanité!

Digitized by Google

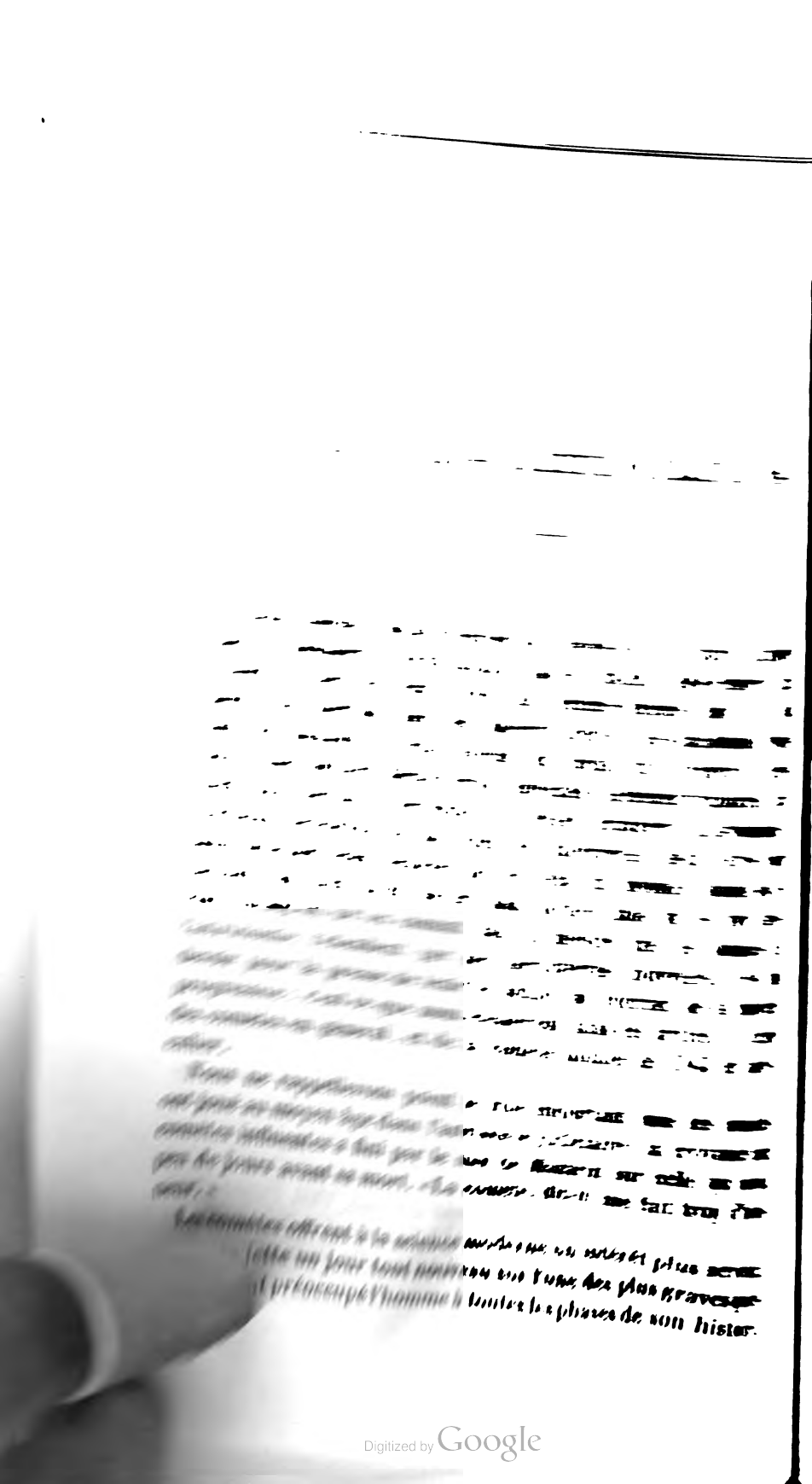

Digitized by Google

:e de la formation de sa planète. La terreur causée par l'apparition
s comètes a-t-elle sa source dans le souvenir de quelque grande
astrophe dont un de ces astres errants aurait été la cause, et
ns l'appréhension du renouvellement d'un semblable désastre?
squ'à présent les astronomes contemporains ont combattu
mme un préjugé populaire la crainte d'un dérangement dans la
arche de la terre par l'influence d'une comète. Leur opinion
mblait fondée sur des motifs parfaitement plausibles. Depuis la
blime découverte de Newton, la loi de l'attraction en raison
irecte des masses et en raison inverse du carré des distances, ren-
ait en effet peu rationnelles les terreurs inspirées par la possibilité
u passage d'une comète à portée de la terre; ces astres ont en
énéral très-peu de masse, c'est-à-dire qu'ils contiennent très-peu
le matière sous un énorme volume; leur puissance d'attraction doit
donc être fort peu redoutable. Un seul fait pouvait être allégué en
faveur de l'opinion contraire : une comète, ayant passé assez près
d'un satellite de Jupiter, l'avait évidemment dérangé de son chemin.
Les comètes n'en étaient pas moins l'objet des recherches les plus
assidues de la part des astronomes; leur retour, calculé avec le plus
de précision possible, ne coïncidait jamais avec le moment indiqué;
l'ellipse très-allongée parcourue par chacun de ces astres autour
du soleil, semblait se modifier d'une manière quelconque à chaque
voyage. Quelques-unes ne décrivaient point, pendant leur passage
à portée de nos moyens d'observation, de portion de courbe qu'il
fût possible de soumettre au calcul; elles allaient droit leur chemin
dans l'espace, comme si, passant d'un système solaire dans l'autre,
elles voyageaient à la recherche d'un soleil autour duquel il leur fût
donné de graviter régulièrement. Tous ces astres, sans exception,
étaient *simples*, c'est-à-dire formés d'un seul noyau entouré de né-
bulosité et accompagné le plus souvent d'une traînée lumineuse
vulgairement nommée queue ou chevelure.

Or, voici que, par une belle nuit, les astronomes occupés d'ob-
server la comète de 1845 (comète télescopique, invisible à l'œil
nu, à courte période, dont le retour était attendu), après l'avoir
vue simple durant les premiers jours de son apparition dans notre
système planétaire, la virent tout d'un coup double. Deux noyaux
s'y montraient distinctement, séparés par un intervalle sensible,
tournant l'un autour de l'autre, à la manière des étoiles doubles,
dont la découverte fit tant de sensation au commencement de ce

Digitized by Google

ASTRONOMIE. — COMÈTE DOUBLE DE 1845.

L'astronomie, sans le secours de laquelle il n'y aurait ni navigation, ni commerce, ni civilisation dans le monde, passe encore, dans l'esprit de bien des gens, pour une science oiseuse dont il ne doit point être question hors des observatoires et des académies. Pourtant les données de cette science ont acquis un tel degré de certitude, elles sont en même temps devenues tellement vulgaires, qu'il n'est plus permis à personne d'y rester étranger. L'astronomie a d'ailleurs rencontré de nos jours des interprètes assez lettrés pour faire accepter leurs œuvres par les gens du monde; quand on les connaît, on n'est point savant sans doute; mais on est fort ignorant lorsqu'on ne les connaît pas. A mesure que les données de l'astronomie s'étendent par des découvertes nouvelles, c'est un devoir pour la presse de tenir le public au courant de sa marche progressive : c'est ce que nous essaierons dans cet article, à l'égard des comètes en général, et de la comète double de 1845 en particulier.

Nous ne rappellerons point le rôle important que les comètes ont joué au moyen âge dans l'astrologie judiciaire; la croyance aux comètes influentes a fini par le mot de Mazarin sur celle qui parut peu de jours avant sa mort. « La comète, dit-il, me fait trop d'honneur. »

Les comètes offrent à la science moderne un intérêt plus sérieux; leur étude jette un jour tout nouveau sur l'une des plus graves questions qui aient préoccupé l'homme à toutes les phases de son histoire,

Digitized by Google

celle de la formation de sa planète. La terreur causée par l'apparition des comètes a-t-elle sa source dans le souvenir de quelque grande catastrophe dont un de ces astres errants aurait été la cause, et dans l'appréhension du renouvellement d'un semblable désastre? Jusqu'à présent les astronomes contemporains ont combattu comme un préjugé populaire la crainte d'un dérangement dans la marche de la terre par l'influence d'une comète. Leur opinion semblait fondée sur des motifs parfaitement plausibles. Depuis la sublime découverte de Newton, la loi de l'attraction en raison directe des masses et en raison inverse du carré des distances, rendait en effet peu rationnelles les terreurs inspirées par la possibilité du passage d'une comète à portée de la terre; ces astres ont en général très-peu de masse, c'est-à-dire qu'ils contiennent très-peu de matière sous un énorme volume; leur puissance d'attraction doit donc être fort peu redoutable. Un seul fait pouvait être allégué en faveur de l'opinion contraire : une comète, ayant passé assez près d'un satellite de Jupiter, l'avait évidemment dérangé de son chemin. Les comètes n'en étaient pas moins l'objet des recherches les plus assidues de la part des astronomes; leur retour, calculé avec le plus de précision possible, ne coïncidait jamais avec le moment indiqué; l'ellipse très-allongée parcourue par chacun de ces astres autour du soleil, semblait se modifier d'une manière quelconque à chaque voyage. Quelques-unes ne décrivaient point, pendant leur passage à portée de nos moyens d'observation, de portion de courbe qu'il fût possible de soumettre au calcul; elles allaient droit leur chemin dans l'espace, comme si, passant d'un système solaire dans l'autre, elles voyageaient à la recherche d'un soleil autour duquel il leur fût donné de graviter régulièrement. Tous ces astres, sans exception, étaient *simples*, c'est-à-dire formés d'un seul noyau entouré de nébulosité et accompagné le plus souvent d'une traînée lumineuse vulgairement nommée queue ou chevelure.

Or, voici que, par une belle nuit, les astronomes occupés d'observer la comète de 1845 (comète télescopique, invisible à l'œil nu, à courte période, dont le retour était attendu), après l'avoir vue simple durant les premiers jours de son apparition dans notre système planétaire, la virent tout d'un coup double. Deux noyaux s'y montraient distinctement, séparés par un intervalle sensible, tournant l'un autour de l'autre, à la manière des étoiles doubles, dont la découverte fit tant de sensation au commencement de ce

Digitized by Google

siècle dans le monde astronomique. La comète primitive s'était-elle séparée en deux, ou bien avait-elle rencontré sur son passage une autre comète plus petite, qu'elle avait contrainte à l'accompagner? Est-ce là le procédé employé par la nature pour faire grossir les comètes, modifier leur orbite et leur puissance attractive, et les faire passer peut-être plus tard à l'état de planètes? Dans les deux hypothèses, la simple constatation d'un fait aussi neuf, aussi étrange, ouvrait un champ sans bornes aux conjectures, et reculait à une grande distance les limites du possible.

Ici, nous demandons pardon aux lecteurs suffisamment versés dans l'astronomie, de rappeler en faveur de ceux auxquels ce sujet est moins familier, les données principales du problème soulevé par l'apparition de la comète double.

D'abord, il est évident que si deux corps célestes, passant à portée l'un de l'autre, peuvent s'associer pour constituer un centre d'attraction d'une puissance supérieure à celle que chacun d'eux possédait séparément, ces rencontres fréquemment répétées peuvent jouer un très-grand rôle dans l'histoire de l'univers. L'un des plus grands esprits des temps modernes, le vénérable Ballanche, a dit dans la vision de Hébal : « Tous les temps sont contemporains pour qui sait s'élever à la notion de l'éternité. » L'homme si petit, si faible, si fugitif, s'élève difficilement à cette notion qui l'écrase de son immensité; le commun des esprits ne peut même admettre sans une sorte d'effroi la longueur des temps astronomiques avec leurs périodes incommensurables; le temps n'existe en effet que pour les êtres passagers qui vivent dans le temps. Avant de rechercher quelles lumières les comètes simples et doubles peuvent jeter sur les mystères de la création, dans lesquels ce que nous nommons le temps entre comme élément dans des proportions qui nous échappent, qu'il nous soit permis de rappeler la magnifique hypothèse de Lavoisier sur la théorie du calorique.

Il y a dans le monde une force dont la nature nous est inconnue, qui produit sur nos organes la sensation de la chaleur; nous désignons sous le nom de *température* les divers degrés d'intensité de cette force; il est impossible de concevoir des limites à la température, d'admettre un froid qui ne puisse être plus froid, une chaleur qui ne puisse être plus chaude. Lavoisier qui avait particulièrement étudié les effets de cette force sous le nom de calorique, suppose le globe que nous habitons, soumis par degrés à toutes les

Digitized by Google

températures possibles. Quelques degrés seulement de plus que la moyenne actuelle font d'abord passer toute l'eau dans l'atmosphère; les métaux les plus fusibles, le plomb, le zinc, l'étain, coulent comme le mercure à une température un peu plus haute; la chaleur continuant à croître, les roches les plus dures arrivent à la fusion ignée; puis la masse liquide devient gazeuse, et si la température à laquelle il est impossible d'assigner des limites, va toujours en croissant, la masse gazeuse deviendra si divisée, si ténue, ses molécules finiront par s'écarter tellement les unes des autres, que leur existence même en deviendra presque problématique, car rien ne signalera leur présence, et l'espace occupé par elles sera moins rempli que le vide le plus parfait donné par la meilleure machine pneumatique. Voilà ce que devient la matière de notre planète, en la supposant livrée sans obstacle à l'action croissante du calorique.

Lavoisier, reprenant l'hypothèse en sens inverse, montre qu'un premier degré de refroidissement, rétablira d'abord la masse gazeuse plus ou moins dense, au centre de laquelle se formera un noyau; puis la planète repassera par tous les états antérieurs, par le seul effet de l'abaissement successif de la température, les gaz redevenant liquides, les liquides solides, jusqu'à ce que la vie végétale et la vie animale soient remises en puissance d'être, et reparaissent à leur tour. La géologie n'était pas fort avancée du temps de Lavoisier; aucune des découvertes ultérieures de cette science n'est en désaccord avec les vues de ce savant; toutes les cristallisations, toutes les stratifications, tous les soulèvements, ont pu résulter d'une simple modification dans la température. Tout cela, sans doute, a demandé énormément de temps. Mais la race humaine est née d'hier; c'est à peine si, grâce aux efforts de l'esprit philosophique, elle vient d'échapper à la plus affreuse barbarie; c'est à peine si, dans les rares intervalles que lui laissent les guerres politiques, les guerres civiles, les guerres de religion, l'homme commence à essayer de se rendre compte d'une manière un peu rationnelle des phénomènes généraux de la nature. Il n'y a pas si longtemps que ce genre de recherches était encore fort dangereux. Sans remonter jusqu'à Galilée, Buffon, en plein dix-huitième siècle, croyait avoir besoin de se soumettre à la Sorbonne; et, l'on peut lire en tête de l'édition de ses OEuvres, imprimée par ses soins, la déclaration dans laquelle il proteste de son respect pour les livres saints, comme si c'était aux faits à reculer devant les traditions. C'est à celles-ci,

Digitized by Google

au contraire, qu'il appartient de s'accommoder des faits scientifiques, et elles n'y manquent pas, quand il n'y a plus moyen de faire autrement. La théologie ne peut faire supprimer ni l'Observatoire, ni l'Académie des sciences; du moment où il a été parfaitement prouvé que la terre tourne, il a bien fallu reconnaître que la Bible n'avait jamais dit le contraire. Il en sera de même de tous les coins du voile que la science parviendra à soulever; il n'y a point à se préoccuper de l'accord des faits scientifiques avec les traditions; elles sauront toujours bien s'en arranger : il suffit qu'elles n'aient plus le pouvoir de supprimer la science.

Si nous jetons un coup d'œil libre, dégagé de toute impression traditionnelle, non-seulement sur les comètes, nos proches voisines, mais sur l'ensemble des manifestations de la matière, répandues dans l'immensité, nos yeux aidés des verres grossissants, découvrent des myriades sans nombre de corps célestes, à des états très-divers, autant qu'il nous est permis d'en juger à distance. Notre système planétaire, examiné séparément, accuse déjà à lui seul une diversité très-remarquable. Herschell, Saturne, Jupiter, ont peu de densité sous un volume colossal, et c'est fort heureux pour leurs satellites, car si la masse de ces planètes répondait à leur volume, les pauvres satellites iraient s'aplatir dessus ou s'engloutir dedans, en vertu de la loi universelle qui veut que les gros mangent les petits. Vénus offre seule assez d'identité avec la terre; les *Vénusiens*, s'il y en a, peuvent se rapprocher beaucoup des conditions d'existence des humains. Les petites planètes découvertes par Olbers et Piazzi, entre Mars et Jupiter, sont abruptes et d'une sphéricité peu régulière; Cerès, Pallas, Vesta et Junon ne sont que des aérolithes, seulement un peu plus gros que ceux qui tombent sur la terre de temps à autre; on sait que, dans le nouveau continent, il est tombé des aérolithes d'une dimension considérable. La lune manque d'atmosphère; celle de ses faces que nous voyons (car elle ne nous en a jamais montré qu'une seule) est hérissée de très-hautes montagnes. Ajoutons à cela l'étrange anneau de Saturne, la neige qu'on voit tous les ans blanchir les pôles de Mars, les taches de Mercure, où les fleuves, s'il y en a, peuvent être de plomb fondu, et l'on conviendra que même, dans notre système, règne au degré suprême la variété dans l'unité.

Hors des limites de notre système planétaire, l'éloignement excessif ne permet pas de distinguer entre les corps célestes une

Digitized by Google

somme aussi notable de différences; les nébuleuses et les étoiles de diverses grandeurs apparentes, c'est toute la classification des astres placés le plus loin des atteintes de nos investigations. Toutefois, sans aborder ici, à propos de comètes, la théorie des nébuleuses, qui seule mériterait un travail complet, car elle s'enrichit chaque jour de faits nouveaux du plus haut intérêt, disons que les étoiles les plus brillantes sont doubles, comme la comète de 1846; rappelons qu'à diverses époques, plusieurs étoiles, après avoir jeté quelque temps un éclat inusité qui permettait de les voir en plein jour, ont fini par disparaître; que d'autres sont sujettes à de longues intermittences d'éclat et d'obscurité, passant en quelques années de la première à la sixième, et même à la huitième grandeur; que les systèmes planétaires dont ces étoiles sont sans doute les centres doivent exister dans des conditions d'une infinie variété. Certes, il n'est rien de moins uniforme que la constitution de tous ces astres, même à en juger seulement par le très-petit nombre de faits de leur histoire qu'il nous est permis de connaître.

L'hypothèse la plus naturelle qui ressort de l'ensemble des faits astronomiques conquis par la science moderne, c'est celle d'une périodicité générale, à oscillations d'une effrayante amplitude; les corps célestes, nébuleuses, étoiles fixes, planètes, satellites, comètes simples et doubles, nous montrent des mondes à tous les âges, les uns en train de se former, les autres dans l'*âge viril*, quelques-uns, comme la lune, parvenus à la décrépitude, privés probablement de toutes les conditions de la vie animale et végétale; enfin, à travers tous ces systèmes, les vagabondes comètes, chargées peut-être d'exécuter contre les uns les arrêts de destruction, de rajeunir les autres, ou de commencer pour des mondes naissants une nouvelle existence. On peut objecter à cette hypothèse l'immobilité, la permanence apparente de l'état de l'univers, ou plutôt de ce coin de l'univers qu'il nous est donné d'observer. Mais nous vivons un moment, nous observons une seconde; le peu de jours qui constituent pour nous l'antiquité ne compte pas dans l'histoire des corps célestes. Or, quand nous voyons des comètes revenir au bout de nos télescopes, les unes après quelques années, les autres après quelques siècles; quand, après les avoir crues simples et tout à fait inoffensives, nous en voyons une se doubler ou se dédoubler sous nos yeux, pendant une fugitive apparition près de notre soleil, il est difficile de ne pas leur attribuer un rôle d'une immense importance

Digitized by Google

dans l'histoire des astres en général, et dans celle de la terre en particulier. L'axe de la terre a changé, les débris géologiques en font foi; les mers se sont déplacées, il y a peu de temps, car toutes les traditions des peuples font mention d'un déluge; quelque comète simple ou double, a fort bien pu causer cette catastrophe; quelque autre pourra bien un jour ou l'autre renouveler un pareil cataclysme. Les princes de la science sont forcés eux-mêmes d'avouer aujourd'hui que cette opinion n'a plus rien d'absurde en elle-même. Telle est la portée des conséquences qu'entraîne la découverte d'un fait nouveau en astronomie.

Le ciel ayant été presque toujours couvert à l'époque où on aurait pu étudier la comète double, les observations n'ont pas été aussi nombreuses qu'on aurait pu le désirer. Voici le résumé de celles qui ont été faites :

Comme comète simple, elle était connue sous le nom de comète de Gambart ou de Biela; sa période est de six ans et trois quarts. Observée d'abord le 20 janvier, on remarqua que son éclat augmentait d'intensité; l'état du ciel n'ayant pas permis de continuer les observations sans interruption, lorsqu'on le revit le 27, elle présentait deux noyaux, l'un beaucoup plus petit que l'autre, animés de la même vitesse. Le 31 janvier, une observation de M. Hind constata un écartement croissant des deux noyaux; le 6 février, la distance entre eux était estimée à 10,800 myriamètres (21,600 de nos lieues), ce qui ne les empêchait pas de faire route ensemble; où vont-ils?

Digitized by Google

LES LANDLORDS,

ET

LES PAYSANS IRLANDAIS.

On vient de juger aux assises de Galway un homme qui avoue avoir pris part à tant de meurtres et d'incendies, qu'il en ignore le nombre; les plus anciens sont complétement sortis de la mémoire : cet homme n'a que 26 ans. A ne considérer que de ce point de vue l'état du peuple Irlandais, on comprend et l'on excuse jusqu'à un certain point les mesures répressives que le gouvernement Anglais demande en ce moment contre l'Irlande au parlement britannique, sous le titre de *coercition-bill*. Mais pour juger la question avec équité, il faut l'envisager dans son ensemble; il faut voir les causes permanentes de cet état de choses. Les crimes, multipliés avec une progression si effrayante en Irlande, n'y sont point commis, comme dans le reste de l'Europe, par les hommes les plus pervertis de la lie des grandes villes; toutes les victimes sont des propriétaires de terres, des landlords, ou des gens attachés à leur service; les assassins et les incendiaires sont tous, sans exception, des paysans.

La pratique de l'agriculture qui, partout ailleurs, exerce une influence si essentiellement favorable à l'ordre et aux bonnes mœurs, semble donc produire en Irlande un effet contraire. C'est qu'en Irlande, la somme des privations, des vexations et des misères endurées par le paysan, l'emporte sur ce qu'il souffre partout ailleurs. Pour trouver l'équivalent de sa condition, il faut aller jusqu'en Russie. Les seigneurs Russes tremblent devant leurs serfs, comme les landlords Irlandais devant leurs paysans; ils ont assez souvent le sort du comte Apraxine, jeté vivant, l'année dernière, dans les flammes de son château incendié. Si la presse était libre en Russie, comme elle l'est en Angleterre, tous les jours les feuilles publiques seraient pleines de récits du même genre. Des crimes punis par des crimes, c'est tout ce que peut enfanter un

Digitized by Google

ordre social où les uns ont tout et les autres n'ont rien, jusqu'à ce que les premiers, cédant au sentiment de la justice ou de la peur, fassent d'eux-mêmes la part des seconds, ou bien que ceux-ci deviennent assez éclairés pour comprendre leur force et constituer un ordre nouveau, ce qui ne se peut sans des luttes sanglantes et d'affreux déchirements.

On connaît assez mal, sur le continent, la nature des rapports des cultivateurs avec les landlords irlandais; on sait que la plupart des propriétaires sont étrangers aux pays; on sait, comme l'a dit M. le duc de Rovigo, possesseur d'immenses domaines en Irlande, qu'ils n'oseraient s'y montrer, de peur d'y être fusillés ou brûlés dans leurs châteaux. Quelques feuilles anglaises, rédigées par des écrivains protestants, attribuent la fréquence des crimes aux fanatisme catholique et à l'influence du clergé. Mais il ne faut point se tromper sur les véritables causes qui poussent les paysans irlandais de la misère au désespoir, et du désespoir au crime. Quant à leur détresse, nous n'en renouvellerons point ici le tableau; on a fait à ce sujet enquête sur enquête, le mal est suffisamment connu et constaté. Nous rapporterons seulement quelques faits, qui nous semblent de nature à expliquer l'exaspération des cultivateurs irlandais.

Une certaine mistress Gerrard possède de vastes domaines dans le comté de Roscommon en Irlande. Il y a une vingtaine d'années, elle distribua les parties incultes de ses terres entre soixante et une familles de cultivateurs pauvres qui y construisirent des huttes en terre, et se mirent en devoir de les défricher. Les redevances payées par ces cultivateurs pour les parties de terrain les moins rebelles à la culture étaient de 79 fr. par hectare; ceux qui avaient entrepris de tirer parti des *bogs*, terrains marécageux tout à fait improductifs, ne payaient rien dans l'origine, mais ils avaient à travailler pendant plusieurs années sans obtenir aucun produit. Le domaine de mistress Gerrard changea de face entre les mains de ces laborieux cultivateurs. A force de remuer le sol, d'y pratiquer des saignées et d'y apporter des engrais, ils étaient venus à bout d'y vivre tant bien que mal, de payer des loyers portés successivement jusqu'à 100, 125 et 150 fr. par hectare, et de convertir la totalité du sol, même les bogs, en terres fertiles et en gras pâturages. Alors, mistress Gerrard, qui, à ce qu'il paraît, sait parfaitement compter, trouva, tout calcul fait, qu'elle obtiendrait de son domaine un revenu plus élevé, et qu'elle simplifierait singulièrement son administration, si elle changeait les champs cultivés en prairies exclusivement consacrées à l'élève et à l'engraissement des bêtes à cornes. La terre étant parvenue à son maximum de fertilité, ce système doit évidemment donner de très-grands bénéfices. Pour l'appliquer, il n'y avait qu'à expulser les paysans : c'est ce que vient de faire mistress Gerrard.

Voici dans quels termes le journal de Roscommon rapporte cette exécution qui a eu lieu le 13 mars de cette année; nous traduisons littéralement.

« Rien n'est négligé par les landlords de ce qui peut accroître la misère

Digitized by Google

« des paysans de ce malheureux pays. Chaque jour on n'entend parler que « de familles entières, de centaines de familles, réduites à mourir sur le « fumier par leurs oppresseurs sans cœur (*heartless*), les propriétaires du « sol. Pas plus tard qu'il y a quinze jours, on a vu mistress Gerrard expulser « 447 pauvres, jetés nus dans le monde, sans asile, sans ressource, après que « leurs chaumières ont été rasées sous leurs yeux. Un pauvre homme, dont les « enfants tremblaient la fièvre, demandait comme une grâce qu'on laissât « debout seulement les murs de sa cabane qui lui auraient offert un peu « d'abri; cette faveur lui fut refusée. Une pauvre femme, emportant son « enfant dans ses bras, allait quitter sa hutte; on la démolissait déjà sans s'in- « quiéter de savoir si elle en était sortie; la chute d'une poutre l'écrasa, elle « et son enfant qu'elle tenait embrassé. Si nous sommes bien informés, « mistress Gerrard a expulsé de la même façon, depuis quelques années, plus « de 2,000 êtres humains. »

L'un des journaux les plus sérieux et les plus accrédités de la Grande-Bretagne, *the Economist*, ajoute à ce récit : « Nous avons vérifié l'exactitude des « faits rapportés par le journal de Roscommon, sauf la femme et l'enfant « écrasés. C'est si peu de chose que le meurtre de deux êtres de cette classe, « que leur décès n'a pas même été constaté. »

Dans ces exécutions, il n'y a ni procès, ni formes civiles observées; on fait venir un détachement de troupes, et l'on chasse les paysans à coups de baïonnette. C'est ce qui a eu lieu sur les propriétés de mistress Gerrard. Dépossédés par la force, les paysans de ses domaines ont vu leurs misérables effets jetés dehors par les soldats; ce qu'ils ne pouvaient emporter était brisé. Les tenanciers de mistress Gerrard avaient reçu défense formelle de leur donner asile et de les occuper; ils s'en allèrent, sans pain, sans abris, le désespoir dans le cœur, grossir la masse déjà effrayante des familles irlandaises réduites par les landlords à la même condition.

Ceci n'est point un fait isolé; c'est la mise à exécution d'un système admis par l'universalité des propriétaires irlandais, et déjà pratiqué, au grand avantage des landlords, en Écosse et dans le Nord de l'Angleterre. De même que dans les fabriques, l'homme est une machine, la plus incommode de toutes, qu'il est de l'intérêt du fabricant d'éliminer autant que possible, et qu'il serait avantageux de pouvoir supprimer tout à fait, de même, dans une exploitation agricole dirigée vers le but d'obtenir la plus grande somme possible de bénéfices en argent, le paysan est une machine fort gênante qu'il ne faut employer que quand on ne peut pas faire autrement.

Les feuilles anglaises qui s'occupent de la question irlandaise admettent comme parfaitement légale cette manière de procéder des landlords à l'égard des paysans : c'est ce que le journal *the Economist* nomme cultiver *commercialement*. Quiconque agit commercialement, comme mistress Gerrard, reste dans les limites les plus strictes du droit. Cette femme croit sa conduite

Digitized by Google

tellement légale, tellement irréprochable, qu'elle en a fait insérer l'apologie dans plusieurs journaux. Certes, c'est là une sanglante satire de l'esprit mercantile, et il faut avoir du siècle une bien triste opinion pour justifier devant le public la soif du gain poussée jusqu'à la plus monstrueuse inhumanité, en disant comme la chose la plus naturelle : « J'exploite ma propriété à mon plus grand profit; le négociant et l'industriel en font autant de leurs capitaux: c'est l'esprit du commerce. » Il est impossible d'étaler avec plus d'impudeur l'égoïsme cupide foulant aux pieds toute considération d'humanité, en présence des intérêts d'argent.

Les actes de vengeance les plus atroces se comprennent dans un pays où *une femme* peut agir commercialement, comme mistress Gerrard, et trouver des journalistes pour dire : c'est bien. C'est dans le sein des populations rurales ainsi traitées par les landlords, que se recrutent les *Molly-maguires*, les incendiaires et les assassins.

La discussion du bill de répression pour l'Irlande prouve deux choses jusqu'à l'évidence; la première, c'est que l'expulsion des paysans est parfaitement légale; la seconde, c'est que, pour neutraliser l'effet de la loi, le paysan, vivant sous la menace incessante de l'expulsion, est poussé pour le besoin vers les actes les plus criminels. « Assurément, dit le Journal des Hommes libres, « (*Freeman's Journal*), l'adversaire le plus prononcé de ces mesures inhumai- « nes, les apologistes de la conduite de mistress Gerrard ont parfaitement « établi qu'elle avait rempli scrupuleusement toutes les formalités exigées par « la loi : cela prouve que la loi est atroce. De 1839 à 1843, les tribunaux « du premier degré ont autorisé la dépossession de 25,839 familles, compre- « nant 70,982 individus; la cour du banc de la Reine a autorisé l'expulsion de « 33,668 personnes. O'Connell avance qu'un demi-million d'Irlandais a subi « le sort des paysans de mistress Gerrard, dans les six dernières années. »

Quant à la fréquence des assassinats, voici, d'après M. Scrope, l'un des commissaires de l'enquête sur le paupérisme, quel est l'esprit de la population indigente. Nous traduisons un fragment de l'interrogatoire d'un fermier Irlandais.

D. Quels seraient vos sentiments à l'égard d'un propriétaire qui vous aurait expulsé de votre ferme?

R. J'aurais sa vie, si je pouvais, car il m'aurait enlevé le pain de ma famille.

D. Lorsqu'un homme a été pendu pour une action semblable, quels sont, à l'égard des membres de sa famille, les dispositions de la population?

R. Comment cette famille serait-elle mal vue pour cette cause? Quant à moi, j'ôterais le pain de ma bouche, je l'ôterais de la bouche de ma femme et de celle de mes enfants, plutôt que de ne pas secourir ces pauvres gens. Sachez que, sans les PIEDS BLANCS et les braves enfants qui rôdent la nuit avec la figure noircie, les pauvres d'Irlande seraient absolument dépourvus de pro-

Digitized by Google

tection ; les landlords nous chasseraient comme des rats dans un grenier à blé, ils nous extermineraient sans miséricorde.»

Ainsi, la population en est venue à ne plus compter, pour sa protection contre les propriétaires, que sur la peur de l'assassinat. Dernièrement, un landlord, M. Pierse-Carriok, a été assassiné ; s'il avait vécu huit jours de plus, il expulsait *légalement* trente et une familles qui seraient mortes de misère et de faim : elles l'ont prévenu.

Les partisans des mesures de répression disent au parlement : Donnez aux propriétaires irlandais la paix et la tranquillité, vous verrez comme ils sauront procurer du travail et de l'aisance aux pauvres paysans. L'expérience en est faite, dit un journal anglais, les propriétaires seraient, au milieu des contrées les plus sauvages d'Irlande, en aussi parfaite sûreté que dans leurs hôtels de Londres, ils ne feraient rien pour le paysan. Que font ils pour le peuple d'Écosse et d'Angleterre ? Ils y vivent, certes en aussi parfaite sécurité qu'un enfant aux bras de sa mère ; ils vivent aux dépens du peuple, ils restreignent son industrie, ils ne négligent rien pour l'abrutir ; ils lui font, en un mot, quoique sur une moindre échelle, toutes les misères que supportent les paysans irlandais. C'est que le propriétaire anglais et le landlord irlandais sont animés du même esprit ; ils ne font souvent à eux deux qu'un seul et même individu. Dans les deux pays, le landlord est riche, avide, impitoyable, dissipateur ; le paysan est misérable et meurt de faim. Seulement, en Angleterre, le peuple trouve dans les mines, la navigation et l'industrie, des ressources qui manquent absolument en Irlande.

Ce qu'on nomme l'agriculture améliorée, l'agriculture savante, tend à produire les denrées avec le moins de frais, c'est-à-dire, le moins de main-d'œuvre possible ; on en voit l'application en Écosse où déjà, comme en Irlande, les villages et les champs cultivés disparaissent, pour faire place aux pâturages pour le bétail. C'est par là, dit le journal *the Economist*, que l'Angleterre, en réduisant le nombre des travailleurs agricoles, met des millions de bras au service de sa merveilleuse industrie. Quand les subsistances nécessaires au peuple sont produites par une moindre somme de travail, il y a progrès. En Irlande, pour mettre en sûreté la vie et les biens des landlords, et faire rendre au sol aux moindres frais possibles tout ce qu'il peut produire, il faut supprimer les petits tenanciers, il faut engloutir le peuple irlandais dans un déluge de calamités. Dans l'opinion des économistes anglais, opinion hautement avouée, la population irlandaise doit être exterminée, comme l'a été celle du nouveau monde à l'époque de la conquête ; ils empêchent l'Irlande d'atteindre à son maximum de production, et les landlords d'obtenir au maximum de revenu ; ils font obstacle à des améliorations également réclamées par l'intérêt des landlords et par l'intérêt de la société : ils *sont destinés à périr*.

L'extermination systématique des paysans irlandais est donc chose arrêtée

Digitized by Google

et pratiquée de longue main par leurs seigneurs et maîtres. On a dit en plein parlement : « Il y a en Irlande trois millions d'hommes de trop. »

Au moment où nous écrivons, la fièvre, aidée de la famine, ne va point assez vite en besogne au gré des propriétaires. La loi que la chambre des lords vient de voter *à l'unanimité*, et qui passera à une majorité quelconque dans la chambre des communes, va joindre l'état de siége aux autres fléaux qui déciment le peuple irlandais; les 40,000 anglais qui occupent militairement le pays, vont pouvoir seconder la peste et la famine. La terre d'Irlande en sera plus vite nettoyée (*cleared*), comme disent les landlords, de cette race misérable qui s'obstine à réclamer le droit de vivre, en opposition manifeste avec les droits des landlords.

Toutefois, la presse anglaise reconnaît l'iniquité flagrante d'un tel ordre de chose; quelques-uns des grands journaux de Londres s'en indignent avec une énergie toute britannique.

« Il est vraiment bien temps, dit le *Times*, que chacun sache ce que c'est « qu'un propriétaire de terres en Irlande. Nous prions l'autorité compétente « de porter à la connaissance du public les immunités qui dispensent ces « landlords des obligations des autres hommes, de déterminer l'étendue de « leurs priviléges et celle des sacrifices qui leur sont dus. Posons la question « dans ses termes les plus simples : Le propriétaire Irlandais a-t-il droit aux « honneurs divins? Est-ce un devoir, est-ce un acte de piété que de se le « rendre propice, en lui sacrifiant des victimes humaines? Rien n'égale, en « vérité, la vénération, le culte, dont il est l'objet. Faites ce que vous voudrez « à tout autre homme, de toute autre condition : mais, malheur à vous, « si vous portez sur le landlord une main sacrilége! Cet heureux mortel, vrai- « ment privilégié, ne paye aucune taxe, ni nationale, ni locale; tout concourt « à lui rendre l'existence agréable et facile; l'État se charge de le protéger « contre les vengeances du pauvre, contre de simples importunités. Les êtres « humains qui rampent sur sa propriété sont par rapport à lui comme de vils « animaux destinés à périr, une sorte de *vermine* humaine, dont il peut net- « toyer sa terre par les procédés les plus sommaires et les plus expéditifs : la « loi lui donne toute latitude à cet égard. Cette vermine menace-t-elle de se « retourner contre celui qui l'écrase, l'État prend à sa charge l'odieux et les « frais des mesures de répression; il a pour cet usage ses soldats et ses agents « de police. Enfin, quand ces pauvres créatures, dénuées de tout, demeurent « inoffensives et exténuées, c'est à la nation à les nourrir, ou à leur trouver « du travail. »

Le journal *the Economist*, sans exprimer un blâme aussi incisif reconnaît l'urgence des réformes réclamées dans la législation qui règle les rapports des landlords et des cultivateurs. « La loi, dit-il, ne devrait pas permettre au pro- « priétaire de profiter seul de l'accroissement de valeur dû au travail du labou- « reur. Sous l'empire d'une loi bien faite, les malheureux paysans des domaines

Digitized by Google

« de mistress Gerrard n'auraient pas travaillé vingt ans à accroître la richesse « de cette femme, pour se trouver en fin de compte plus misérables qu'au début « de leurs travaux. » Cette réflexion est sage et sensée; mais quand de tels principes prévaudront-ils dans les lois qui régissent l'Irlande? Le gouvernement Anglais, lui qui, quand il le veut, sait procéder avec tant de résolution aux réformes que l'opinion exige, ne reconnaîtra-t-il pas que son intérêt et son honneur demandent qu'il mette fin à un état de choses qui entraîne de si cruelles conséquences? L'influence de l'aristocratie terrienne peut pendant quelque temps lui boucher les oreilles et lui glacer les entrailles; mais il est impossible de croire que l'égoïsme de l'aristocratie qui, dans ce moment même, subit au parlement Anglais un si rude échec, puisse prévaloir longtemps contre l'indignation qu'excitent dans les âmes honnêtes des faits du genre de ceux que nous venons de rapporter. Un tel régime pourrait tout au plus espérer de se prolonger dans quelques colonies éloignées, où ses effets échapperaient à l'attention du monde civilisé. Mais aux portes de la partie la plus éclairée de l'Europe, sous l'action d'une publicité éclatante, il faudrait se livrer à la plus aveugle imprévoyance pour compter que tant d'inhumanité et de barbarie puisse se perpétuer.

Digitized by Google

LE MARQUIS DE PRIÉ,

Ministre plénipotentiaire de l'empereur Charles VI dans les Pays-Bas autrichiens.

1716—1725.

Ce fut le 4 février 1716, après l'échange des ratifications du traité de la Barrière, que les Hollandais remirent à l'empereur Charles VI les anciens Pays-Bas espagnols. Le comte de Königsegg, le même qui avait négocié la funeste convention d'Anvers, prit possession de nos provinces; mais son administration fut courte. Dès le 25 juin, le prince Eugène de Savoie fut revêtu de la dignité de gouverneur général des Pays-Bas; et, le 30, le marquis de Prié était nommé ministre plénipotentiaire sous les ordres et pendant l'absence du prince, qui défendait alors la Hongrie contre les Turcs.

Quoique le prince Eugène ne parût jamais dans son gouvernement, il était censé diriger les affaires de la Belgique; c'était à lui que Prié adressait ses rapports et demandait des instructions; c'était par son intermédiaire qu'il correspondait avec l'empereur et avec le conseil de Flandre établi à Vienne. Mais bien que Prié se trouvât placé sous les ordres du prince Eugène, il avait en réalité toute l'autorité, et, pendant neuf ans, il la fit peser sur nos provinces.

Hercule-Louis-Joseph *Turinetti*, né dans le Piémont en 1655, appartenait à une famille peu opulente et dut sa haute fortune à son habileté, à une certaine vocation politique qui se manifesta de bonne heure [1]. Dès l'âge de vingt-cinq ans, il était lancé dans la carrière diplomatique : il s'essaya comme

[1] Dans sa jeunesse Turinetti se faisait appeler *comte de Portengo*; ce ne fut qu'à l'âge de 26 ou 27 ans qu'il prit le nom de *Prié*, titre qui lui échut probablement en même temps que la succession d'un oncle banquier. Du reste, on ne possède que des renseignements incomplets sur les antécédents de Prié avant son arrivée en Belgique; ils ont été résumés dans une *esquisse biographique* publiée par le journal *l'Émancipation*, en 1838.

Digitized by Google

envoyé extraordinaire de Savoie à Londres, fut employé ensuite à d'autres négociations et enfin nommé ambassadeur à Vienne. Il s'identifia bientôt avec la politique autrichienne et fut le principal agent de la négociation qui, en 1703, détacha Victor-Amédée II, duc de Savoie, de l'alliance française. Pour récompenser la dextérité du marquis, on l'avait nommé chevalier de l'ordre de l'Annonciade; mais déjà il aspirait à déployer ses talents sur un plus vaste théâtre. En 1705, avec le consentement de Victor-Amédée, il passa tout à fait au service de l'Autriche. Lorsque l'empereur Joseph Ier, voulant punir la partialité que le pape Clément XI montrait pour la maison de Bourbon, fit envahir les États romains par ses troupes, Prié fut envoyé comme ambassadeur à la suite de l'armée impériale (1709). Le pape s'étant réconcilié avec l'empereur en reconnaissant l'archiduc Charles comme roi d'Espagne, il séjourna pendant quelque temps à Rome, puis il revint reprendre dans la capitale de l'Autriche les fonctions de conseiller d'État.

Des rapports intimes avec le prince Eugène, son compatriote, peut-être aussi l'influence qu'il avait sur la maîtresse de ce prince (la comtesse Bathiani)[1], lui valurent plus tard la charge de ministre plénipotentiaire dans les Pays-Bas.

Le marquis de Prié a laissé de tristes souvenirs dans nos provinces; aujourd'hui encore, le peuple le considère comme le bourreau d'Agneesens. Réhabiliter la mémoire de cet Italien, qui voulait introduire le gouvernement absolu dans la libre Belgique, serait une tâche difficile; mais on peut essayer d'expliquer sa conduite en rappelant les principaux actes qui signalèrent son orageuse administration.

Au moment où Prié fut envoyé en Belgique, toutes les provinces fermentaient; toutes protestaient contre le déshonorant traité de la Barrière, qui les rendait tributaires, et, en quelque sorte, vassales de la république des Provinces-Unies. Les états de Brabant et de Flandre avaient même envoyé des députés à Vienne pour réclamer des modifications au traité d'Anvers, et Charles VI avait promis de faire droit à leurs plaintes. Espérant se concilier d'avance la faveur du peuple, Prié se rendit lui-même en Hollande et s'aboucha avec le pensionnaire Heinsius. Dans le courant de novembre, il arriva à Bruxelles; mais les soucis du gouvernement ne l'empêchèrent point de diriger les négociations qu'il avait ouvertes à La Haye[2]. Il est incontestable que le

[1] Voy. les *Mémoires* du comte de Bonneval, t. Ier, p. 158. — « Je connaissais « ses allures qui ne me plaisaient pas, parce qu'elles étaient un peu trop « *savoyardes*, raison qui le fit envoyer dans ce pays. » — *Mémoires* du comte de Mérode, II, p. 140.

[2] Voy., sur le traité de la Barrière, les négociations ultérieures du marquis de Prié et sa correspondance avec le conseiller fiscal Neny, qui le représentait à la Haye, deux articles publiés par la *Revue nationale*, tome Ier, p. 389-408, et t. II, p. 5-27.

Digitized by Google

mécontentement causé par le traité de la Barrière rendait impopulaire l'avénement de la branche allemande de la maison d'Autriche; que la nation, violemment froissée par les sacrifices douloureux qu'on lui imposait, aspirait à sortir d'une situation fatale. Mais la convention d'Anvers ne fut pas l'unique cause des troubles dont Bruxelles surtout allait être le théâtre; ils furent déterminés aussi par le désir de conserver les antiques priviléges du Brabant; et si cette province se distingua constamment par son énergique opposition, c'est que, depuis la fin des guerres religieuses, la vie politique des Belges s'était en quelque sorte réfugiée dans les villes brabançonnes, tandis que la Flandre se ressentait encore du châtiment que lui avait infligé Charles-Quint.

Quelques mots sur l'ancienne organisation municipale de Bruxelles sont nécessaires pour l'intelligence des événements.

La commune de Bruxelles était représentée et administrée : 1° par le *magistrat;* 2° par le *large conseil;* 3° par les neuf *nations* ou métiers. Pour qu'une résolution fût valable, il fallait le consentement des trois *membres* de la commune. Aussi les deux premiers faisaient-ils suivre leur consentement de la clause suivante : *pourvu que l'autre ou les autres membres consentent aussi, et autrement pas.* Le premier collége était composé : 1° de l'amman et du lieutenant-amman, représentants du prince et préposés à l'administration de la justice et de la police; 2° d'un premier bourgmestre, de sept échevins et de deux trésoriers, tirés des familles qui appartenaient aux sept *lignages* et nommés par le gouvernement; 3° d'un sous-bourgmestre, de deux receveurs et de six *conseillants,* tirés des nations. Le magistrat délibérait le premier, à la pluralité des suffrages, sur les affaires qui exigeaient le concours des trois membres de la ville; elles étaient ensuite portées devant le large conseil. Ce second collége avait été réduit, par le règlement du 12 août 1700, dont nous parlerons tout à l'heure, à douze membres des lignages, ayant rempli des fonctions municipales. Le large conseil était convoqué par le magistrat, et décidait les affaires qui lui étaient soumises à la majorité des voix des membres présents. Les neuf nations comprenaient tous les doyens et jurés en exercice des quarante-neuf métiers; et il leur était adjoint un arrière-conseil, composé des doyens venant de sortir immédiatement de service. Le règlement de 1700 avait réduit à quarante-neuf, un pour chaque métier, le nombre de cent quarante-huit doyens dont ce conseil se composait antérieurement. Une salle particulière était réservée à l'hôtel de ville pour les assemblées des nations, et chacune devait délibérer séparément et en cercle [1]. Cette magistrature, tout à fait démocratique, s'appuyait sur les compagnies bourgeoises et les cinq serments, auxquels était confiée la garde de la grand'place et des portes de la ville.

[1] Gachard, *Documents inédits concernant les troubles de la Belgique sous le règne* de l'empereur Charles VI, t. Ier (Introduction).

Digitized by Google

Des troubles sérieux avaient agité Bruxelles en 1698 et 1699, sous le gouvernement de l'électeur de Bavière [1]. Après les avoir réprimés, l'électeur jugea prudent de réformer les règlements qui concernaient le large conseil et les nations. Un projet fut fourni par le conseil de Brabant, examiné à deux reprises par le conseil d'État, discuté encore dans un conseil de cabinet et enfin publié, comme règlement additionnel, le 12 août 1700. Outre les dispositions que nous avons déjà fait connaître, cette ordonnance prononçait la peine de confiscation de corps et de biens contre les membres des nations qui ne se sépareraient pas après avoir été licenciés par le magistrat; elle statuait que l'on considérerait comme *résolution générale* des trois colléges ce qui serait arrêté par les deux premiers avec quatre nations, ou par l'un de ces corps avec cinq nations. Les membres du conseil large et des nations étaient obligés, en outre, de prêter chaque année le serment d'observer ce règlement additionnel.

Cette ordonnance mécontenta profondément les nations; mais elles ne pouvaient essayer de lutter contre les troupes nombreuses dont l'électeur de Bavière avait rempli Bruxelles, et elles n'osèrent résister non plus à l'administration énergique des puissances maritimes. Plus d'une fois, le marquis de Prié, dans ses lettres au prince Eugène, déclare que la crainte seule peut contenir en Belgique les esprits naturellement portés à la nouveauté et au mouvement. Après avoir longtemps dissimulé leur ressentiment, les doyens éclatèrent lors de l'avénement de Charles VI. Ils profitèrent de ses embarras pour revendiquer hautement leurs anciennes prérogatives.

Le comte de Königsegg avait contenu l'irritation des villes brabançonnes, en tenant en surséance la levée des impôts arriérés. Prié aussi, éclairé par la *jointe provisionnelle d'État* [2], montra d'abord beaucoup de modération et de condescendance. Les deux premiers membres de la commune de Bruxelles avaient voté le subside de l'année 1717; les nations l'avaient rejeté. Prié dissimula. Le magistrat avait été renouvelé, et les doyens sortants devaient présenter leurs candidats, parmi lesquels seraient choisis ceux qui entreraient en charge : ils refusèrent de faire aucune présentation jusqu'à ce qu'on eût révoqué certaines dispositions d'un règlement de 1704, qu'ils croyaient contraires à leurs privi-

[1] Voy. *Revue nationale*, t. XIII.

[2] Les instructions du marquis de Prié lui enjoignaient d'établir une *jointe provisionnelle d'État*, dont il devait prendre l'avis dans toutes les affaires importantes. Cette commission provisoire fut installée le 11 janvier 1717 et se composait de l'archevêque de Malines, du maréchal comte de Vehlen, commandant en chef des troupes, du chancelier de Brabant; du président de la chambre des comptes de Flandre; du président du grand conseil de Malines; du président du conseil souverain de Hainaut, du duc d'Ursel, du prince de Rubempré, du comte de Lannoy, du comte de Baldeghem, du comte d'Audenarde et du conseiller Vander Haeghen.

Digitized by Google

léges. Prié fit droit à cette réclamation. Les doyens présentèrent leurs candidats. On croyait tout fini, lorsqu'on apprit que les nouveaux élus ne consentiraient pas à jurer l'observation du règlement additionnel de 1700. Alors seulement le marquis perdit patience, et crut qu'il fallait avoir recours à la force pour étouffer cette opposition naissante. Dans un rapport du 1er juin 1717, adressé directement à l'empereur, attendu que le prince Eugène assiégeait alors Belgrade, Prié annonçait que le *fiscal* allait remplir les devoirs de son office contre les doyens récalcitrants. Il demandait ensuite des instructions relativement à la conduite qu'il devait tenir dans cette affaire épineuse et délicate; mais, quant à lui, il pensait que, les moyens de douceur étant restés sans succès, il était nécessaire d'agir avec sévérité, pour prévenir que la mollesse du gouvernement n'encourageât « l'insolence des gens des métiers. » Il est assez remarquable que Charles VI n'approuva pas immédiatement la politique répressive préconisée par le marquis. Répondant à un rapport antérieur concernant le refus des subsides fait par les nations de Bruxelles, l'empereur écrivait au prince Eugène (11 juin) : « Je vous ordonne de faire en sorte que, « de quelque manière que ce soit, on n'emploie ni rigueur, ni châtiment contre « les opposants, ni contre leurs fauteurs ou complices; et, en outre, que le « marquis de Prié ne montre aucune disposition à vouloir user de force par « les troupes ou autrement; car il a toujours été de sage politique, dans les « commencements d'un règne de se servir de la clémence et de la bonté, en « tant que le respect ni l'autorité qui appartiennent au souverain ne s'en « trouvent pas lésés... *C'est une maxime fondée en raison, celle qui veut que « chaque nation soit dirigée d'une manière appropriée à son caractère et à « l'esprit qui l'anime.* Elle nous prescrit de prévenir les résultats fâcheux que « les remèdes violents eurent dans les Pays-Bas, où les exemples du passé « rappellent bien des malheurs. » L'empereur veut que l'on apporte beaucoup de réserve et de douceur dans la conduite que l'on tiendra envers les métiers de Bruxelles et d'Anvers, et que l'on s'attache aussi, pour arriver plus aisément à l'obtention du subside, à gagner par des procédés affables les principaux membres de la noblesse, du clergé et des corps d'artisans. Cependant le marquis de Prié devait prendre des informations secrètes sur l'origine et les fauteurs de cette opposition. « Quant au châtiment, disait l'empereur, qu'il « soit réservé pour un autre temps; il ne manquera pas alors de nouveaux « prétextes pour le justifier, et motiver une résolution qui maintenant porte- « rait peut-être le peuple irrité à une sédition ouverte. » L'empereur parlait ensuite de son inauguration : « Au nombre des raisons alléguées par les « nations de Bruxelles pour motiver leurs refus, disait-il, il s'en trouve une « qui semble avoir quelque force : c'est que, ne m'étant pas fait reconnaître « pour souverain du pays, ils craignent que je ne l'abandonne. » Il ordonne en conséquence que son inauguration ait lieu à Bruxelles, suivant le cérémonial observé sous Charles II, et repousse l'idée émise par Prié de faire

Digitized by Google

célébrer cette cérémonie à Louvain, comme une innovation qui serait plus propre à mécontenter le peuple de Bruxelles qu'à lui servir de punition. « Le « châtiment que mon autorité souveraine a le droit d'infliger à des vassaux « coupables, ajoutait-il, ne saurait être mis en parallèle avec cette atteinte « portée à leurs intérêts [1]. »

Sur ces entrefaites, les nouveaux doyens avaient été assemblés, et le premier bourgmestre les avait engagés à prêter serment sur le règlement additionnel de 1700, en leur faisant observer qu'un refus de leur part serait coupable, puisque ce règlement émanait d'un souverain légitime, et que leurs prédécesseurs s'y étaient conformés sans difficulté. Trois des doyens prirent la parole pour contester ces allégations; ils furent imités par plusieurs autres, et enfin ils se séparèrent sans qu'un seul voulût prêter le serment. Dans une séance tenue le même jour par la jointe d'Etat, il fut décidé que l'on poursuivrait les opposants devant le conseil de Brabant. Le 11 juin, le procureur général présenta une requête au conseil, afin qu'il fût enjoint aux doyens de prêter, *endéans les vingt-quatre heures*, le serment exigé par le règlement de 1700. Le conseil rendit le même jour un décret qui ordonnait aux doyens de prêter *promptement* le serment obligé, à défaut de quoi il serait procédé à leur charge; mais la jointe avait décidé aussi que, avant de communiquer ce décret aux doyens, les nations seraient convoquées, chacune en particulier, devant des commissaires, le fiscal présent, et que l'on ferait un dernier effort.

Assurément, si les doyens n'avaient pas trouvé d'appui, leur résistance ne se fût pas prolongée si longtemps. Mais il résulte des lettres du marquis de Prié, que les nations avaient des soutiens dans le clergé et dans la noblesse. « J'ai fait savoir à l'archevêque de Malines, mandait Prié au prince Eugène », « les informations que j'ai eues des mauvais discours que tiennent quelques ecclé- « siastiques, et, entre autres, le curé de Sainte-Gudule, en donnant raison à ces « mutins. » Les accusations du marquis contre la noblesse ne sont pas moins graves : « Il y a bien des gens ici, disait-il dans un autre rapport [2], qui fomentent « la mutinerie, et qui travaillent à causer ces désordres contre le service de « Sa Majesté et la tranquillité du pays. Cela se ménage même si secrètement « et par des voies si indirectes et si cachées, qu'on ne peut pas, jusqu'à pré- « sent, découvrir s'il n'y a point des gens hors de la sphère du peuple, qui « donnent du conseil et du mouvement à ce peuple. » Quelque temps après, il est plus explicite : « Il n'est que trop certain, dit-il, que plusieurs de la

[1] *Documents inédits*, etc., t. II, p. 317.

[2] *Documents inédits*, etc., t. I, p. 47. — « Tout le clergé, qui forme le pre- « mier membre des états), disait un autre jour le marquis, est composé d'abbés « qui sont presque tous parents des bourgeois de ces villes puisqu'on reçoit « rarement, dans les monastères, de la noblesse. »

[3] *Ibid.*, t. I, p. 20.

Digitized by Google

« noblesse, qui ont été dans le service du duc d'Anjou (Philippe V, roi d'Es-« pagne), et qui y ont encore des parents fort proches dans des emplois fort « distingués, ont encore les mêmes inclinations; qu'il y a aussi beaucoup de « mécontents, puisque la situation où sont les finances de Sa Majesté et les « affaires de ce pays ne fournissent pas assez de moyens et d'emplois pour « contenter leur intérêt et leur ambition [1]. » Dans un autre rapport, il accuse formellement des membres de la noblesse et même du ministère d'avoir trempé dans les désordres populaires, *par des vues et des intérêts particuliers*. « Si cela « est arrivé du temps passé, que ce pays était accoutumé sous la longue et « douce domination de la très-auguste maison, ajoute-t-il, cela pourrait être « encore présentement, que tout ce pays a été infesté et rempli de gens qui « ont été attachés à des puissances ennemies et étrangères, et que plusieurs « ont conspiré, même après la bataille de Ramillies, *à former le détestable « projet de réduire ce pays en république, et de s'unir avec les états généraux « des Provinces-Unies* [2]. » Ainsi Prié constatait et dénonçait l'existence de deux partis : l'un qui aurait voulu amener une fédération avec la république des Provinces-Unies; l'autre qui regrettait la domination de Philippe V, et que l'on appelait le parti *anjouin*.

Les accusations du marquis étaient fondées : il avait été réellement question d'exécuter le projet conçu en 1633, et qui tendait à constituer en république fédérative les provinces du nord et du midi des Pays-Bas [3]. Ce projet avait des partisans dans le conseil privé, et était appuyé par les *rigoristes* ou jansénistes, qui comptaient dans leurs rangs beaucoup de magistrats, de moines, et la plupart des curés. Le haut clergé soutenait les zélateurs des *opinions relâchées*, contraires à la réunion. L'université de Louvain était partagée entre ces deux factions [4]. Cependant l'Angleterre et les Provinces-Unies, malgré leur alliance avec la maison d'Autriche, avaient donné suite à leur dessein; car c'étaient ces deux puissances qui avaient mis la réunion en avant. Peu de jours après l'occupation de Bruxelles par les alliés, on voulut pressentir l'opinion en faisant circuler, en Belgique et en Hollande, un mémoire dans lequel on démontrait les avantages de la combinaison projetée. Ce factum, écrit en flamand, avait pour titre : *Mémoires ou raisons des peuples des Pays-Bas, nommés par corruption espagnols, adressés à ceux qu'on connaît sous le nom de Hollandais* [5]. Les principales conditions de l'alliance étaient les suivantes : La république serait érigée sous le nom d'*États Généraux des Pays-*

[1] *Documents inédits*, I, p. 136.

[2] *Ibid.*, I, p. 57.

[3] Voy. *Revue nationale*, t. XII, p. 13.

[4] *Lectures relatives à l'hist. des lettres en Belgique*; par M. Goethals, t. Ier.

[5] Ce mémoire fut recueilli dans la *Clef du cabinet des princes de l'Europe*, t. V.

Digitized by Google

Bas; chaque province aurait ses états particuliers, et chaque ville conserverait ses priviléges, droits, coutumes et statuts, qui seraient confirmés par l'assemblée générale; le corps général de la république élirait deux généraux de leurs armées, dont l'un serait *catholique* et l'autre *protestant*, et qui commanderaient en chef tour à tour. Pour le bien de l'union perpétuelle et de la concorde, on ne souffrirait point qu'il fût proposé dans l'assemblée générale, directement ni indirectement, aucun changement ou innovation concernant la différence de religion des deux républiques unies; que l'application particulière de cette double république serait de maintenir la paix dans les États qui en dépendent, sans se mêler des différends qui pourraient naître entre les autres souverains, à moins qu'évidemment la guerre ne portât atteinte à leurs communs droits et libertés. Au mois d'août 1706, des députés des états généraux de Hollande vinrent expressément à Bruxelles pour s'aboucher avec des membres des états de Brabant; mais ces conférences n'eurent aucun résultat. Le chargé d'affaires de France mandait à sa cour, que la différence de religion était le seul motif qui eût détourné les Flamands de donner la main à l'insinuation qui leur avait été faite par les Hollandais. Peut-être est-il plus vrai de dire que le projet fut déjoué par les amis de la maison d'Autriche, soutenus en cette circonstance par le parti *anjouin*. Du reste, on ne sait pas positivement quels étaient les membres de la noblesse qui avaient prêté la main au projet de fédération [1].

Dans l'accusation dressée par Désirant, moine augustin et fougueux défenseur des *opinions relâchées*, c'est le célèbre jurisconsulte Van Espen et les principaux chefs du jansénisme que l'on désigne comme étant d'intelligence avec la république des Provinces-Unies. Le principal chef du corps de délit consistait dans une pièce que Désirant assurait avoir reçue d'un certain Tourteau. Ce curieux procès fut jugé par le tribunal du recteur de Louvain, auquel on avait adjoint trois membres du conseil de Brabant. La sentence fut prononcée le 18 mai 1708, après plus de quinze mois de procédure. Désirant était banni pour avoir concouru à la fabrication de fausses pièces; mais ses assertions elles-mêmes, on l'a remarqué [2], ne furent au fond nullement infirmées par l'arrêt. Le parti fédéral n'était plus à craindre en 1717; mais il n'en était pas de même du parti anjouin ou français. Ses chefs étaient, en effet, les personnages les plus influents : tels que le duc d'Ursel, membre de la jointe d'État; le comte de Limminghe et le marquis d'Ittre, membres des états de Brabant, et le marquis d'Herzelles, ancien brigadier des armées du roi

[1] Le comte de Mérode, après avoir rappelé brièvement cette tentative, ajoute que la crainte seule qu'on avait de lui avait traversé et dissipé tous ces projets. *Mémoires*, t. II, p. 11. Le comte de Mérode était entièrement dévoué à la maison d'Autriche.

[2] Levae, *Éclaircissements sur un point obscur de l'histoire de la Belgique*.

Digitized by Google

d'Espagne [1]. La duchesse d'Arenberg était également accusée de favoriser la résistance des doyens. Enfin, on disait que le maréchal Velden, commandant des troupes, soutenait aussi les nations, pour susciter des embarras au marquis de Prié dont il convoitait la place.

Le 27 et le 28 juillet 1717, les nations avaient comparu devant le conseiller Wynants, assisté du procureur général, et elles avaient été sommées de prêter le serment exigé par le règlement de 1700. La nation de Notre-Dame seule déclara qu'elle était disposée à se soumettre; mais quand les commissaires lui proposèrent de prêter immédiatement le serment entre les mains du bourgmestre, les doyens répondirent « qu'ils étaient prêts à faire ce serment à l'hôtel « de ville, en la place et en la forme accoutumée, pourvu que les huit autres « nations y fissent aussi le même serment; que cette nation ne pouvait pas se « séparer des autres et jurer seule; qu'ils étaient tous de bonne volonté, mais « qu'ils seraient lapidés par le peuple, s'ils faisaient seuls cette démarche. » Prié prorogea de nouveau le délai accordé aux doyens pour faire connaître leur dernière résolution, et, comme le conseiller Wynants était très-impopulaire, attendu qu'il avait lui-même coopéré au règlement de 1700, le prince de Rubempré et M. Baillet, président du grand conseil de Malines, furent chargés de continuer les négociations. Dans une séance de la jointe, tenue le 26 août, ils rendirent compte de leurs démarches, qui étaient également restées sans succès [2]. La majorité de la jointe fut d'avis de continuer à employer les voies de douceur, et de remettre toutes choses à la décision de l'empereur; le marquis se rallia à cette opinion, mais en déclarant toutefois qu'il ne fallait pas faire paraître de la faiblesse, et qu'on avait assez de troupes sous la main pour réduire Bruxelles et Anvers.

Bientôt on apprit dans les Pays-Bas la victoire remportée par le prince Eugène sur les troupes ottomanes devant Belgrade, le 16 août, et la capitulation de cette ville. Prié s'empressa de féliciter le prince : « Je considère, parmi « les autres avantages que l'on doit tirer d'une aussi grande victoire, lui écri- « vait-il le 9 septembre, la plus grande liberté où je me figure que Votre « Altesse sera de pouvoir consoler ce pays de sa présence. Il y a toute raison « d'espérer que son crédit, et l'amour et la vénération qu'a tout ce pays pour « sa personne, fera peut-être plus que la force même, pour ramener ces esprits, « et il serait toujours mieux, s'il est possible, *de les gagner que de les con-*

[1] *Documents inédits*, t. I, p. 20 et 115.

[2] M. de Baillet ayant fait remarquer que le règlement de 1700 avait été observé sans opposition par les précédents doyens, il lui fut répondu que si leurs devanciers avaient mal fait, eux, doyens actuels, ne voulaient pas prêter le serment, « puisque leur conscience y obstait. » Presque tous alléguèrent que quand même ils seraient disposés à obéir, ils étaient retenus par les menaces que la populace avait réitérées plus d'une fois de piller leurs maisons, même de les massacrer s'ils prêtaient le serment.

Digitized by Google

« *craindre.* » Mais ensuite, par une singulière contradiction, il préconise de nouveau les moyens de répression; il voudrait que l'on exécutât le décret rendu le 24 juillet par le conseil de Brabant, décret qui supprimait provisoirement le troisième membre de la commune de Bruxelles [1]. Il ajoute que la victoire de Belgrade a étonné les factieux et a donné plus de courage aux bien intentionnés. Mais le ministre devait encore se contenir; car il importait, avant tout, de célébrer l'inauguration de l'empereur Charles VI, comme souverain des Pays-Bas. C'était là, suivant Prié, le point le plus essentiel dans la situation où se trouvaient les esprits, après les différentes révolutions survenues depuis la mort de Charles II. Pour qu'il pût être procédé à l'inauguration de l'empereur dans le Brabant, il fallait le consentement préalable des trois ordres qui composaient les états. Le tiers état était représenté à l'assemblée par des députés des trois chefs-villes : Bruxelles, Louvain et Anvers; mais ils n'avaient pas le pouvoir de s'engager pour leurs commettants; le consentement du tiers état devait émaner de l'assentiment unanime des divers corps qui formaient la magistrature communale dans les trois grandes cités de la province. Comme deux des premiers membres de la commune de Bruxelles avaient déjà consenti, il fallait ou obtenir la soumission des nations, ou donner suite au décret du conseil de Brabant. Les doyens ayant persisté dans leur refus de prêter le serment, le marquis demanda que le décret du 24 juillet fût déféré au procureur général, pour qu'il en fît usage. Dans les états, le clergé vota sans opposition; mais plusieurs membres de la noblesse réclamèrent vivement contre l'exclusion des nations [2]. Au surplus, l'opposition des deux derniers membres de la commune de Louvain annula le vote favorable du clergé et de la noblesse. Le marquis chercha alors à effrayer les deux premiers ordres, en laissant entrevoir qu'il les soupçonnait de s'associer à la mutinerie du peuple. Une nouvelle réunion fut convoquée, et Prié déclara au pensionnaire que, si on ne prenait pas la résolution qui était du devoir des états, il irait faire l'inauguration en Flandre; qu'il la ferait faire dans toutes les autres provinces, et qu'il laisserait en suspens celle de Brabant, jusqu'à ce qu'il eût de nouveaux ordres de l'empereur; enfin, que si ses avis étaient

[1] Ce décret rendait valables les résolutions prises par les deux premiers membres de la commune aussi longtemps que, par défaut de prestation du serment, le troisième membre n'*existera pas*.

[2] Prié assure que trois membres de la noblesse (le prince de Rubempré, le comte de Limminghe et le marquis d'Herzelle), non contents de l'opposition qu'ils avaient faite dans l'assemblée, allèrent chez le pensionnaire des états pour faire enregistrer leur avis. « Cet démarche hardie et fort extraordinaire, ajoute « le marquis, marque assez qu'il y a des malintentionnés parmi la noblesse, et « que peut-être il y en a qui ont beaucoup de part à fomenter et conseiller ce « peuple. »

Digitized by Google

écoutés à la cour, *on pourrait peut-être bien s'en passer*. « Le succès fut tel « que je pouvais le désirer, dit-il, puisque la résolution fut enfin prise, dans « cette nouvelle assemblée, de donner l'acte de consentement de la part des « trois états, nonobstant que la ville de Louvain persistât toujours avec opi- « niâtreté à refuser son consentement. » Dans la même session, le décret du conseil de Brabant fut rendu public, puis l'inauguration fut célébrée, non pas avec allégresse, mais avec calme, le 11 octobre à Bruxelles, le 18 à Gand, et successivement dans les autres provinces.

Alors Prié ne cacha plus ses véritables sentiments. « L'inauguration étant « faite, mandait-il au prince Eugène, l'on peut agir avec plus de résolution et « de vigueur, et je crois cette conduite d'autant plus nécessaire, que le trop « de dissimulation et de tolérance qu'on a eues ont augmenté l'insolence de « ces mutins. » Le 21 et le 22 octobre, les états de Brabant se réunirent de nouveau pour voter une partie des impôts de 1718, et un don de 150,000 florins en considération de l'inauguration. Dans cette session, plusieurs nobles contestèrent la légalité du décret du 24 juillet, et les députés allèrent même en corps présenter une requête au ministre en faveur des doyens de Bruxelles. Prié refusa d'envoyer officiellement cette représentation à l'empereur; il dit en outre aux députés qu'ils avaient tort de s'intéresser pour des gens opiniâtres; qu'ils se seraient beaucoup mieux acquittés du devoir de bons vassaux et sujets, en refusant de se mêler d'une si mauvaise cause. Quoique le marquis accusât surtout le parti *anjouin* d'avoir combattu le décret du 24 juillet, toute la noblesse lui semblait coupable. « Les nobles appréhendent, disait-il, qu'on « puisse à l'avenir se passer du consentement des *nations*, sur lesquelles ils se « sont appuyés de tout temps pour résister aux demandes du gouvernement. » Prié croyait aussi qu'il n'était pas sans inconvénient de placer dans la jointe, des nobles qui faisaient également partie des états. « Étant informés par là des « intentions du gouvernement, ils en peuvent faire un très-mauvais usage, « *prenant assez souvent plus d'intérêt pour la liberté et les prétendus privilèges « du pays, que pour le véritable service du maître.* »

Cependant le peuple commençait à s'agiter; déjà il y avait eu de petites émeutes à Bruxelles, et les mutins avaient menacé de piller la maison du bourgmestre. La suspension des nations était considérée comme une atteinte aux priviléges; on ne pouvait, disait-on, se passer de leur consentement, lorsqu'il s'agissait d'accorder les subsides. La levée des impôts rencontrait aussi de la résistance dans les campagnes, parce que plusieurs habitants de Bruxelles avaient écrit à leurs fermiers de ne pas payer leur contingent. Le marquis, voyant qu'une crise était imminente, demanda de nouveau au prince Eugène des instructions précises, et, en même temps, il lui exposait en ces termes ses propres idées : « Je dois répéter à Votre Altesse, qu'il n'y a que la « crainte qui puisse contenir ce peuple dans le respect et l'obéissance. Il faut, « pour cela, que la justice soit soutenue par l'autorité du gouvernement et par

Digitized by Google

« la force... Je crois aussi qu'après que tout sera calmé, il sera nécessaire de « donner quelque exemple, du moins par le bannissement des plus mutins : on « leur donnerait encore plus de terreur, si on en envoyait quelques-uns des « plus coupables aux galères à Naples, et ce serait encore modérer le châti- « ment qu'ils méritent, puisque autrement ils espéreraient toujours revenir « du bannissement [1]. » Vers cette époque, une émeute plus sérieuse avait éclaté à Anvers, par suite de l'arrivée à Ostende d'un vaisseau chargé d'étoffes de la Chine. Ces marchandises ayant été vendues, les fabricants d'étoffe de soie d'Anvers, sous prétexte que cette concurrence les ruinait, avaient congédié leurs ouvriers, et ceux-ci, suivis de la populace, avaient pénétré de force dans quelques maisons, pour y enlever les étoffes des Indes et les brûler. Cette sédition ayant été difficilement réprimée, le marquis voulait également infliger aux mutins d'Anvers un châtiment exemplaire.

Les instructions impériales, si impatiemment attendues par le ministre, arrivèrent enfin pendant le mois de février 1718. Quoique Charles VI n'approuvât pas encore complétement la politique violente proposée par le marquis, celui-ci, qui était avant tout excellent courtisan, répondit au prince Eugène qu'il ne manquerait pas de se conformer exactement aux ordres du maître. L'empereur avait trouvé bon de choisir un *milieu* ou *tempérament*, par lequel, en dissimulant d'un côté, il soutenait son autorité de l'autre. Il était enjoint au marquis de se servir de l'archevêque de Malines et du duc d'Arenberg, pour engager une dernière fois les doyens de Bruxelles à prêter serment sur le règlement additionnel de 1700; s'ils obéissaient, ils pourraient convoquer leur arrière-conseil; s'ils se montraient inflexibles, la justice devait avoir un libre cours, et elle devait être soutenue, en cas de nécessité, par les troupes. Mais l'empereur avait soin de préciser en quoi devait consister l'intervention des troupes : « Elles garderont, disait-il, une exacte discipline, sans faire « aucun désordre dans la ville, et elles ne seront employées à faire aucune « exécution, ni à emprisonner des personnes; mais serviront à contenir les « habitants dans leur devoir, à réprimer l'insolence du petit peuple, au cas « qu'il remue, et à empêcher que, par tumulte, insulte ou autrement, les « ministres de la justice et ceux de mon conseil de Brabant, ne soient trou- « blés dans les fonctions de leurs charges et poursuites judiciaires contre les « coupables [2]. » Le marquis différa l'exécution des ordres de l'empereur jusqu'après le carnaval, afin que les doyens eussent *la tête libre*, et, en attendant, il voulut captiver les esprits par des complaisances et des attentions. Ce ministre, si altier, daigna régaler les bourgeois à l'occasion d'une comédie qu'ils jouèrent, pour célébrer les exploits du prince Eugène contre les Turcs,

[1] Lettre du 15 décembre 1717. *Documents inédits*, t. I, p. 148.
[2] *Documents inédits*, t. II, p. 329

Digitized by Google

et il donna ensuite un bal public [1]. Les doyens ne renoncèrent cependant à aucune de leurs prétentions; ils ne se laissèrent ni toucher par les prières de l'archevêque de Malines et du prince de Rubempré (substitué au duc d'Arenberg qui était à Paris), ni convaincre par les représentations de la députation permanente des états de Brabant. « J'ai tâché, mandait Prié au prince Eugène, « pour ne rien négliger de ce qui peut dépendre de mes influences, de porter « l'archevêque, *comme il l'a fait*, à écrire une lettre-circulaire à tous les curés « et supérieurs des ordres, pour les engager de donner à connaître, dans les « confessions de leurs pénitents, qu'ils étaient obligés, en conscience, de prêter « le serment et d'obéir aux ordres du souverain. » Les états de Brabant, réunis le 28 avril, avaient aussi nommé des commissaires, chargés de s'aboucher avec les doyens pour obtenir leur soumission; mais cette négociation avait également échoué [2]. Le ministre décida alors que les doyens seraient convoqués pour le 24 mai, à l'hôtel de ville de Bruxelles, et sommés d'obéir aux ordres de l'empereur.

La jointe provisoire venait d'être remplacée par un conseil d'État, qui réunissait les attributions confiées autrefois aux trois conseils collatéraux. Dans ce nouveau conseil entrèrent le duc d'Ursel, le comte de Maldeghem, *français jusqu'aux ongles*, suivant l'expression du comte de Mérode, deux membres du grand conseil de Malines, De Grouff et Tombeur, également attachés à Philippe V, etc. Le duc d'Arenberg, le prince de Ligne et le comte de Mérode, étaient autorisés à assister à ce conseil, lorsqu'ils se trouveraient à Bruxelles [3], et le gouverneur pouvait encore y appeler l'archevêque de Malines

[1] « Dès que M. de Prié arriva, dit le comte de Mérode, on s'aperçut qu'il était « tout bouffi de vent et rempli de petites finesses italiennes que l'on connaît bien- « tôt : ce Savoyard nous fut envoyé par le Savoyard principal, et les Pays-Bas « n'étaient pas encore assez malheureux d'en avoir un, au lieu d'une archidu- « chesse. A mon premier voyage à Vienne, j'avais été assez hardi pour donner « à l'empereur un mémoire signé de ma main, par lequel je lui exposais les rai- « sons solides pour lesquelles on devait nous envoyer une archiduchesse. Il « l'avait goûté, tout était disposé à cela, quand nos intrigants par leur argent « rompirent tout, sous le prétexte que le pays était trop épuisé, et ne pourrait « pas entretenir la cour d'une archiduchesse. A l'heure qu'il est, il sort en vols « deux ou trois millions par an pour Vienne, sans mille autres dépenses, et ne « rentre rien, et, si nous avions eu une princesse, elle aurait dépensé dans le « pays ce qu'on lui aurait donné, et y aurait attiré de la consommation et de « l'argent. » *Mémoires*, t. II, p. 208.

[2] Les doyens prétendaient qu'un gouverneur général, comme l'était l'électeur de Bavière, « n'avait pas l'autorité, sans un ordre spécial du prince, de faire de « nouveaux règlements touchant la direction et administration des chefs-villes « du Brabant. »

[3] Le comte de Mérode fut très-mécontent d'avoir été nommé, « par ce qu'il ne « voulait pas servir sous M. de Prié. »

Digitized by Google

et le commandant des troupes. Ce conseil semblait gêner le marquis de Prié; aussi agit-il quelquefois comme s'il n'existait pas.

Le 23 mai, Prié prévint le maréchal Vehlen que les doyens étaient convoqués pour le lendemain à l'hôtel de ville, et ajouta confidentiellement de tenir les troupes prêtes pour agir, s'il était nécessaire. Mais il ne consulta pas le conseil d'État, et il eut également le tort de ne donner que des instructions assez vagues au maréchal. Le 24, les doyens se réunirent à l'hôtel de ville au nombre de 115. Le bourgmestre, suivant l'ordre formel de Prié, commença par donner lecture de la dépêche de Charles VI, qui prescrivait la prestation du serment sur le règlement de 1700; puis il fit avancer les doyens en levant le premier la main. Quarante doyens environ suivirent cet exemple; mais les autres, indignés, sortirent immédiatement de la salle et se rendirent sur la place, où une troupe d'ouvriers apostés se mit à proférer des cris de mort contre le doyen qui, le premier, avait prêté le serment. Bientôt une agitation menaçante régna dans Bruxelles; des bandes nombreuses se formèrent, et, après avoir presque démoli la maison du bourgmestre, menacèrent de piller aussi celle du marquis. Les troupes, se croyant insuffisantes et n'ayant pas reçu l'ordre de se servir de leurs armes à feu, agirent mollement; le lendemain même elles se retirèrent dans le Parc, et tout le bas de la ville fut alors confié à la garde des cinq serments et des compagnies bourgeoises. Le conseil d'État se plaignit au marquis que, dans une affaire *de laquelle pouvait dépendre la perte ou le salut du pays*, il eût agi sans son concours. Voyant l'émeute victorieuse, il engagea le ministre à accorder provisoirement aux doyens le vieux serment de 1619, jusqu'à la réception de nouveaux ordres de l'empereur. « Je puis bien assurer Votre Altesse, écrivit le marquis à Eugène, que je n'ai « rien fait de ma vie qui m'ait tant coûté, tant par rapport au service qu'à la « gloire du maître, qu'à moi-même, par la profession que j'ai toujours fait de « servir avec quelque fermeté et exactitude. Il est fort triste de se trouver dans « de pareilles conjonctures, où il n'y a aucun bon parti à prendre, *surtout « lorsqu'on a le malheur d'être tout seul d'un avis*, ou de n'être pas secondé de « tout le monde. » Mais Prié songeait dès lors à prendre sa revanche : « Il y a « deux manières, disait-il, de châtier ces peuples : la première, par les troupes, « mais il faudrait en avoir un plus grand nombre pour que le coup soit sûr, « n'y ayant présentement en tout que 3,200 hommes; la seconde est d'aban- « donner cette ville, qui ne mérite certainement pas d'être la résidence du « gouvernement, puisque la représentation de Sa Majesté, et tous ceux de la « noblesse et de la robe, qui composent les conseils, sont exposés à des acci- « dents et à des insultes fort désagréables. Cette ville tomberait dans une « *horrible misère* en peu de temps, et consentirait peut-être à rayer beaucoup « de ses priviléges, pour pouvoir subsister et avoir le retour du gouverne- « ment. » Malines aussi avait été le théâtre d'une émeute violente; et le ministre craignait que ce mal contagieux ne se communiquât à la Flandre,

Digitized by Google

mécontente d'avoir dû payer, l'année précédente, un subside considérable. Malgré tout son courroux, le marquis devait temporiser jusqu'à ce qu'il eût reçu du renfort, *pour brider ces grandes villes et les mettre à la raison.*

Le 4 juillet, les doyens des nations de Bruxelles furent de nouveau convoqués pour donner leur consentement au subside de 1717, accordé depuis longtemps par les deux premiers ordres des états, par la ville de Louvain, et par les deux premiers membres de la commune de Bruxelles. Avant d'émettre un vote favorable, les doyens demandèrent unanimement que les décrets du conseil de Brabant, du 11 juin et du 24 juillet 1717, fussent mis à néant. En cas de refus, le peuple menaçait de se porter à de nouveaux excès. Le conseil d'État, consulté, fut d'avis qu'il fallait faire cette nouvelle concession. Le marquis plia; mais il défendit d'assembler encore les doyens à l'hôtel de ville, et il jugea à propos de renoncer pendant quelque temps au subside, « plutôt « que d'exposer le gouvernement à des demandes exorbitantes. » Cependant les doyens se réunirent de leur propre autorité dans la chambre des nations, et obligèrent le magistrat à exiger la révocation de tous les décrets quelconques du conseil de Brabant, contraires à leurs priviléges. Cette requête audacieuse du magistrat fut également renvoyée au conseil d'État. Or, le conseil décida à l'unanimité qu'on devait céder aux circonstances; que la garnison de Bruxelles n'était pas assez forte pour résister au peuple qui pouvait armer 30,000 hommes; enfin qu'il était plus prudent d'attendre une occasion favorable pour remédier à ces désordres. Tant de faiblesse indignait Prié : il aurait voulu que les troupes combattissent sans pitié les mutins, si une nouvelle sédition éclatait; mais les ordres de la cour ne lui paraissaient pas assez clairs, et le conseil de guerre lui-même était d'avis qu'il ne fallait rien risquer sans un ordre positif de l'empereur. La requête du magistrat fut enfin envoyée au conseil de Brabant, pour qu'il donnât aussi son avis; mais il évita de s'expliquer, de peur de *s'attirer davantage l'aversion de la populace.* Il se borna à déclarer qu'il était prêt à exécuter tous les décrets que le ministre voudrait rendre. Le conseil d'État, ayant été de nouveau réuni, quelques membres furent d'avis qu'il fallait ordonner au conseil de Brabant de s'expliquer positivement sur la demande des doyens; mais le marquis, montrant plus de dignité et de loyauté, repoussa avec énergie cette proposition. « Je me montrai contraire à cet avis, « écrit-il, en disant que, si le conseil de Brabant était favorable à cette « demande, nous serions obligés de l'accorder; tandis que, si son vote était « contraire, nous attirerions sur lui toute la haine et tout le ressentiment du « peuple : ce qui serait en opposition avec l'intention que j'avais de le sauver; « car tout ce qu'il souffrait était pour le service de Sa Majesté. J'ajoutai qu'il « valait mieux que nous prissions sur nous cette affaire, qui était réellement « une affaire d'État [1]. » En résumé, le marquis se borna à faire enregistrer par

[1] *Documents inédits*, t. I, p. 266.

Digitized by Google

le conseil de Brabant son ordonnance du 8 juillet, qui révoquait les décrets du 11 juin et du 24 juillet 1717, et il refusa de statuer sur les autres demandes.

C'était alors l'époque de la kermesse; le peuple était excité; les chefs de l'opposition étaient sûrs aussi d'obtenir le concours des nombreux étrangers qu'ils avaient attiré, à l'occasion des fêtes, des villes voisines, même de Lille, de Douai et du pays de Liége [1]. Le 18 juillet, les doyens allèrent trouver le magistrat, et le contraignirent à renouveler ses instances auprès du ministre, pour qu'il accédât à leur dernière demande; ils ne cachèrent pas aux échevins que, si on ne leur accordait point tout de suite ce qu'ils réclamaient, la ville serait livrée aux plus grands désordres. Le lendemain, en effet, l'agitation du peuple avait augmenté. Prié convoqua le conseil d'État et s'abstint d'y paraître pour ne pas influencer ses délibérations. Le conseil décida, à l'unanimité, qu'il fallait consentir à tout, sans retard, *afin de prévenir des difficultés plus graves;* il rédigea même un projet de lettre, pour intimer au conseil de Brabant l'ordre d'expédier le décret demandé par les nations. Mais Prié ne consentit à signer cette dépêche qu'après beaucoup de résistance et vers la fin du jour; il notifiait d'ailleurs au conseil d'État que ce qu'il faisait en cette circonstance n'avait aucune valeur à ses yeux; que c'était chose qu'il n'était ni dans son pouvoir ni dans sa volonté d'accorder. Le conseil de Brabant s'empressa de donner un décret conforme à la dépêche du ministre, et il l'envoya au magistrat qui le fit publier immédiatement pour apaiser le peuple attroupé sur la grand'place.

Mais déjà il n'était plus possible de contenir la populace exaspérée. A dix heures du soir, tandis que Prié croyait tout fini, on vint l'avertir que les mutins avaient assailli la chancellerie de Brabant. La maison du chancelier fut en effet pillée de fond en comble, et, dans la chancellerie même, on commit des dégâts irréparables pour les intérêts publics [2]. Les désordres continuèrent le lendemain. Les maisons du pensionnaire des états de Brabant, du premier échevin et de plusieurs bourgeois attachés au parti de la cour, furent également saccagées. Prié montra beaucoup de fermeté dans ces tristes circonstances. Quoiqu'il eût, suivant ses expressions, les mains liées par la délibération du conseil d'État et par l'absence d'ordres de la cour, il fit immédiatement concentrer les troupes et offrit, à plusieurs reprises, au magistrat, de les *faire agir,* pour dissiper la populace et expulser les étrangers de la ville. Mais les *boetmeesters* des nations ne voulurent pas accepter l'appui des troupes, de crainte que, après avoir dispersé la populace, elles ne se tournassent contre les nations mêmes. Les troupes furent échelonnées sur les remparts, depuis la

[1] Voy., outre les lettres de Prié, le *Précis historique des troubles de Bruxelles en 1718*, par P. F. Verhulst.

[2] Prié assure que cet attentat avait été prémédité par un brasseur et un orfévre, condamnés à mort par le conseil de Brabant à la suite des troubles de 1699, et graciés par le duc d'Anjou.

Digitized by Google

porte de Hal jusqu'à celle de Louvain, prêtes à marcher si le gouvernement lui-même était menacé; mais la répression de l'émeute et des pillages fut laissée aux compagnies bourgeoises. Les mutins furent enfin intimidés par l'approche du régiment de dragons du prince Ferdinand de Ligne, qui, sur l'ordre du ministre, avait quitté Namur et se dirigeait sur Bruxelles.

En rendant compte de ces désordres au prince Eugène, Prié, profondément humilié par les gens des métiers, donna un libre cours à sa colère. Pour venger la majesté impériale, il proposa de diminuer, de détruire même les priviléges de la Belgique. « Il est de toute nécessité, disait-il, pour rétablir l'ordre et le « cours de la justice, et pour réparer le tort fait à la souveraineté de Sa Majesté, « de procéder à un châtiment rigoureux et exemplaire des coupables. Le con- « seil de Brabant devrait bannir à perpétuité, avec confiscation de leurs biens, « tous les doyens élus lors du dernier changement du magistrat, en exceptant « seulement ceux qui pourraient établir leur justification. » Il accuse encore les doyens récalcitrants d'avoir travaillé, au moyen de leurs émissaires, à soulever les villes du Brabant et à mettre *le pays entier en révolution*. « J'ai beau- « coup de raisons pour soupçonner, ajoute-t-il, que les chefs de l'émeute n'ont « pas été seuls complices de tous ces attentats, qu'ils ont peut-être été fomen- « tés et tramés par des gens d'un rang plus élevé. C'est là le bruit qui court, « et le public en juge de même... Au surplus, la cour ne peut douter qu'il n'y « ait dans ces provinces beaucoup de gens mal pensants, reconnus pour avoir « été attachés au parti anjouin, et qui se flattent que quelque nouvelle révo- « lution pourra réunir encore ce pays à l'Espagne : revirement dont ils se « promettent et profit et fortune[1]. » Dans un second rapport, il fait remarquer la coïncidence qui existe entre les troubles de Bruxelles et les entreprises de Philippe V en Italie; il croit que les *malintentionnés* d'un haut rang avaient pour but de faire révolter en même temps la Belgique, pour réunir de nouveau ce pays à l'Espagne, ou pour que la cour de Madrid profitât de cette diversion. Il montre aussi combien cette sédition aurait pu être utile à la France. « Il est constant, observe-t-il, que si ce n'eût été la minorité du roi « de France (Louis XV), et le mauvais état des finances de cette couronne, « joint à cela les intérêts et engagements personnels du régent (le duc d'Or- « léans), la France aurait pu mettre cette occasion à profit, presque sans ren- « contrer de résistance. » Pour humilier l'orgueil et réprimer la turbulence du peuple, le marquis proposait de concentrer en Belgique un corps d'armée de 25,000 hommes, puis de châtier successivement les villes coupables, Bruxelles, Malines et Anvers. Le repos du pays et le service de l'empereur veulent, disait-il, que Bruxelles tombe entièrement en décadence. Il propose donc de transférer le siége du gouvernement à Gand et d'établir le conseil de Brabant à Louvain. Il considérait, *comme un parti plein de modération*, la

[1] *Documents inédits*, t. I, p. 307, 314, 338, etc.

Digitized by Google

suppression des nations, du large conseil et des compagnies bourgeoises, ainsi que la construction d'une citadelle dont le canon tiendrait les habitants en respect.

Ce pays, disait-il ensuite, doit perdre ses priviléges ou ses priviléges le perdront. Il trouve que les états de la Belgique ont presque autant de liberté et d'indépendance que *le parlement et la chambre basse d'Angleterre*. Or, il craint que, si ces priviléges sont maintenus, l'empereur ne puisse conserver un pays aussi éloigné du centre de la monarchie qu'il est rapproché de la France. Il faut changer la constitution pour se garantir de la prépondérance française; il faut la détruire pour avoir la libre disposition des revenus du pays, y entretenir une armée de 30,000 hommes, et solder même, en cas de nécessité, les troupes auxiliaires des alliés de l'Autriche, l'Angleterre et la Hollande.

Tel était le système que Prié soumettait au prince Eugène et qui devait être *secrètement* communiqué par celui-ci à l'empereur. Assurément le marquis était aigri par la résistance qu'il avait constamment éprouvée depuis qu'il se trouvait en Belgique. Dans d'autres circonstances, peut-être se fût-il montré moins intraitable; mais, en ce moment, il croyait que la force seule pourrait consolider la domination autrichienne dans les Pays-Bas. Charles VI n'adopta pas entièrement le système de Prié; mais ses conseils exercèrent néanmoins assez d'influence à Vienne pour autoriser une réaction dont nous rappellerons les principaux incidents dans un second article.

Digitized by Google

LA COMÉDIE DES NUÉES D'ARISTOPHANE,

Par Charles Beving[1].

Le travail de M. Beving, ancien professeur à l'Université de Bruxelles, traite une question qui, pour ne pas être moderne, n'en a pas moins son intérêt actuel. Il s'agit de la culpabilité de Socrate, c'est-à-dire, de l'esprit d'examen aux prises avec une antique tradition, de l'analyse philosophique traduite en justice par la religion de l'État, d'un système novateur, réformateur, accusé et condamné par ceux dont il menaçait les intérêts.

Qu'Aristophane, par sa comédie des *Nuées*, ait contribué aux malheurs de Socrate, il ne faut pas en douter. Cette pièce fut, il est vrai, représentée vingt-quatre ans avant la mort de celui qu'elle livrait aux risées et à la haine d'un peuple méfiant; mais l'auteur ne s'est pas borné à ce premier réquisitoire: dans plusieurs comédies postérieures, les mêmes griefs se trouvent reproduits avec la même énergie. On comprend donc comment l'acte d'accusation dressé plus tard contre Socrate devant des juges véritables pouvait conserver les arguments et parfois jusqu'aux expressions du poète comique.

C'est que la comédie athénienne était autre chose qu'un futile amusement. Le plus souvent, comme on l'a bien dit, c'était un pamphlet où l'auteur traitait les questions à l'ordre du jour. Le

[1] Bruxelles, 1845.

Digitized by Google

théâtre et la tribune aux harangues, dans la société grecque, remplaçaient nos feuilles périodiques. A la voix des orateurs et des poëtes comiques appartenait l'influence exercée aujourd'hui par la presse. Cette influence était d'autant plus puissante qu'elle était plus rare. Les représentations n'étaient pas quotidiennes; liées au culte public et à des solennités religieuses qui revenaient à certaines époques de l'année, elles devaient par cela même produire une impression très-vive. On écoutait les vers des poëtes avec beaucoup d'empressement et de curiosité, on les récitait souvent, on s'en disputait les copies. Voilà pourquoi Denys, tyran de Syracuse, ayant désiré connaître le gouvernement d'Athènes, Platon lui envoya les comédies d'Aristophane, à peu près comme de nos jours, on aurait envoyé le *Moniteur* et un journal de l'opposition modérée [1].

Voici, en peu de mots, le sujet des *Nuées :*

Un citoyen d'Athènes, dont le nom répondrait à *Chicaneur,* est tourmenté par ses créanciers. Il est né à la campagne, mais il n'a su résister à l'envie d'épouser une femme *comme il faut,* et sa noble épouse a dérangé ses affaires. C'est l'original de George Dandin. Leur fils, élevé par la mère dans des idées de grandeur, et devenu le compagnon de la *jeunesse dorée* d'Athènes, avait achevé sa ruine par les chevaux et les courses.

Pour sortir d'embarras, il veut faire apprendre à son fils la science nouvelle enseignée par Socrate. Il veut le faire entrer dans le *phrontistère*, c'est-à-dire le *méditatoir*, « là où demeurent les hommes qui apprennent, moyennant finance, à faire triompher par la parole l'injustice aussi bien que la justice. » Mais l'élégant jeune homme se refusant à devenir le compagnon de « ces misérables charlatans, fauves et va-nu-pieds, » Strepsiadès (c'est le nom du père) se décide à tenter lui-même l'entreprise. Il se rend donc chez Socrate. Ici se trouvent quelques passages qui rappellent à chaque ligne le *Bourgeois Gentilhomme*. Mais le nouvel adepte est trop simple, sinon trop honnête, pour comprendre les subtilités de la chicane. Il est honni, bafoué, et, finalement, chassé de l'école.

Au milieu des enseignements donnés par Socrate au malencon-

[1] Voyez la *Notice sur Aristophane* par M. Artaud, et l'article *Sur le mouvement intellectuel et littéraire sous le Directoire et le Consulat,* par Charles Nodier, *Revue de Paris,* tome V, édition de Bruxelles.

Digitized by Google

treux débiteur, le philosophe avait invoqué les Nuées, « ces protectrices à lui, les grandes divinités des hommes oisifs. » Les Nuées répondent à son appel. On les entend approcher avec des chants empreints d'une douce harmonie. Elles apparaissent sous les formes de jeunes filles, revêtues d'un costume nuageux et occupent l'orchestre. Ce sont elles qui forment le chœur. D'abord elles conseillent ironiquement à Strepsiadès d'écouter Socrate, de mépriser les dieux et de tromper ses créanciers. Mais plus tard, fidèles à la mission du chœur dans le drame antique, elles se rangent avec franchise du côté de la vertu et expriment le dégoût que la doctrine de Socrate, telle que la représente le poëte comique, devait inspirer au public athénien.

Chassé de l'école et rentré chez lui, Strepsiadès revient à la charge auprès de son fils, l'engage derechef à devenir l'élève de Socrate et finit par l'entraîner. Socrate alors fait apparaître deux personnages, le Discours juste et le Discours injuste. Le premier défend les mœurs et les maximes anciennes, le second est l'apôtre de la nouvelle doctrine et des mœurs du jour. C'est le dernier qui triomphe, il accable son adversaire, et le fils de Strepsiadès est élevé dans le système corrupteur de Socrate, prôné par le Discours injuste.

Strepsiadès, apportant un sac de farine pour prix des leçons, vient reprendre son fils. Il l'interroge sur ses dettes et le trouve parfait. Suivent quelques scènes qui ont peut-être servi de modèle aux débats de don Juan et de M. Dimanche. Deux créanciers sont raillés et éconduits. Strepsiadès, dans l'enchantement, donne un repas en l'honneur de son fils. Mais, tout à coup, il s'élance de la maison et crie au secours. A table, il s'est élevé une discussion entre le père et le fils. Celui-ci exalte Euripide [1], le père défend Eschyle. Le fils, à bout d'arguments, administre une volée de coups à son père, le poursuit sur la scène, se rit de sa colère, et lui prouve que la loi naturelle et la philosophie lui permettent de battre l'auteur de ses jours.

Strepsiadès, pris dans ses propres filets et repoussé par les Nuées qui déclarent n'avoir voulu que l'éclairer, par son propre exemple, sur les funestes résultats de l'enseignement de Socrate,

[1] On sait qu'Euripide était la *bête noire* d'Aristophane, tandis qu'il avait voué à Eschyle une admiration sincère. Voyez surtout *les Grenouilles*.

Digitized by Google

court incendier la maison de ce dernier. Il monte sur le toit, le renverse sur la tête du philosophe et de ses disciples, et répond à leurs cris en parodiant les préceptes qu'eux-mêmes lui ont donnés.

Après avoir analysé la pièce avec plus d'étendue qu'il ne nous était permis de le faire, M. Beving entre dans le cœur de la question. Socrate a-t-il, oui ou non, mérité les reproches que lui adresse la comédie? Aristophane était-il mû par un intérêt sérieux, par un patriotisme sincère, ou bien, dans sa coupable légèreté a-t-il, non-seulement profité des difformités physiques de son adversaire pour lui jeter le ridicule [1], mais bien plus, l'a-t-il, sinon sciemment, du moins par le fait de ses sarcasmes, dénoncé, calomnié? En d'autres termes, les juges athéniens, en faisant boire la ciguë à Socrate, ont-ils agi conformément aux lois du pays et à la constitution de l'État, ou bien ont-ils servi d'organes et d'instruments à une animosité personnellement jalouse? On le voit, tout ceci se rattache à la situation politique de la Grèce en général et de l'Attique en particulier, et c'est là aussi que se trouve l'intérêt principal de notre sujet.

Nous laissons parler pour un moment M. Beving :

« Quel est, au jugement du poëte, le fin mot de toute cette philosophie, la tendance et la portée de cet enseignement? Ce sont des spéculations qui s'éloignent de la vie et de la société, égarées dans le vague, troubles, nuageuses, creuses, sans fondement, scrutant inutilement tout ce qui dépasse la portée de l'esprit humain par l'immensité ou la subtilité, par la grandeur sublime ou la petitesse infinie; au fond il découvre la tendance sérieuse et pratique, la portée lointaine et calculée, l'application la plus audacieuse à toutes les parties de la vie du particulier et du citoyen, à la religion, aux lois et à l'État, le mobile d'une ambition fougueuse, d'un orgueil outrecuidant, d'une vanité démesurée, d'un égoïsme brutal, dans un esprit ardent à saper les idées nationales et à faire follement litière de toutes les institutions humaines et divines, pour établir sur leur ruine la domination du raisonnement et de la parole; il dénonce le tout comme instillé à la jeunesse, avec intention et

[1] Dans un passage du *Banquet* de Platon, cité par M. Beving, Alcibiade, le disciple chéri de Socrate, en fait, en sa présence, un portrait fort risible et le compare en tout à ces statues de Silène dans l'intérieur creux desquelles les sculpteurs avaient coutume de conserver leurs ouvrages les plus délicats et les plus précieux.

Digitized by Google

professionnellement, dans le but de révolutionner l'état social en entier.

« Telle est, en langage ordinaire, l'accusation lancée par la comédie contre Socrate, avec conclusion a la peine de mort.

« Ce jugement si sévère, cruel même, on pourrait le justifier en montrant dans les faits réels du monde politique la contre-partie des résultats que la fiction de la comédie place dans le cercle de la vie domestique et civile. C'est dans les leçons de Socrate que se formèrent, c'est de son commerce intime que sortirent, pour se lancer dans les affaires politiques, des hommes tels qu'Alcibiade, Critias, Théramène, Chariclès, Charidémus, dédaigneux des lois, de la constitution, de la religion nationale, de toute justice et de l'humanité en général. Critias affecte même, par écrit, ce principe d'action qui semble leur avoir servi de règle de vie à tous, que « la « religion et la justice sont des institutions d'anciens législateurs, « destinées à tenir en bride la foule ignorante, et que la nature « même établit le droit du plus fort à faire servir le plus faible à son « bon plaisir. »

« C'étaient des hommes éminents par un esprit orné de toutes les connaissances du temps, par l'intelligence des hommes et des choses, par une trempe de caractère propre aux intrigues les plus subtiles aussi bien qu'à l'action la plus énergique et la plus violente, et ne poursuivant dans leur carrière qu'un but unique, la jouissance du pouvoir absolu. Les élèves de Socrate furent au fond de toutes les trames tortueuses et occultes contre la démocratie, poussèrent le peuple aux excès et aux crimes pour pouvoir le déclarer inhabile à se gouverner, suscitèrent le désordre et les troubles, organisèrent de longue main la trahison et trouvèrent leur patrie garrottée, aux pieds et à la merci de l'ennemi. Ils parvinrent par ces moyens, pour peu de temps toutefois, à remplacer le régime démocratique par un gouvernement concentré dans leurs mains et supporté par la terreur, les confiscations et les assassinats judiciaires.

« Tel est le résultat auquel aboutit l'enseignement de Socrate, dans les faits du monde politique ; on ne peut point le nier. Ce n'est pas que nous tenions cette justification de la comédie, dont l'histoire se chargea tristement, pour concluante : car dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique, l'excès même d'abondance et de vigueur fait dévier, sous certaines influences, une sève saine et généreuse de ses lois naturelles. »

Digitized by Google

Malgré la prudente réserve exprimée dans ces dernières lignes, M. Beving, par la suite de sa brochure, se montre assez disposé à passer condamnation sur celui que dans nos écoles on nous a représenté comme un idéal de sagesse et de perfection. Selon M. Beving, la politique d'Athènes et la philosophie de Socrate partaient de principes contraires et ne parvenaient point aux mêmes résultats. L'éducation publique d'Athènes, loin de rechercher la quantité et la variété des connaissances, ne tendait qu'à former de bons citoyens, modestes, forts de corps plutôt que d'esprit, obéissant à l'autorité des maîtres, des anciens et des parents. La philosophie, au contraire, exaltait l'orgueil des jeunes gens, cultivait avant tout les facultés intellectuelles au préjudice de la matière, et détruisait surtout cette unité d'idées, de sentiments et de croyances qui forment la base de la société. Ce n'est pas tout. La philosophie, favorisant l'élément oligarchique, antidémocratique, monarchique même, était en opposition directe avec l'ordre de choses établi. Platon et Xénophon ont toujours avoué le mépris que leur inspiraient le peuple et les démagogues. C'étaient des aristocrates. Enfin, la religion grecque, dans ses symboles et dans ses mythes formait une partie intégrante du système politique et de la vie morale de la nation. Or, Socrate attaquait ou du moins expliquait l'antique tradition de manière à la dépouiller de son caractère imposant et de son mystérieux prestige.

C'est donc, d'après le point de vue M. Beving, une intention très-sincère qui anime Aristophane. A l'entendre, « le poëte prend à partie et dévoile, dans un manifeste brûlant d'indignation, les nouveaux docteurs comme pernicieux à l'Etat; il réunit dans un personnage, tout en lui conservant son individualité matérielle et intellectuelle, les tendances communes à toute la philosophie, sans se soucier des divergences de secte fort indifférentes au point de vue de l'homme pratique, du citoyen et du comique. »

L'opinion de M. Beving n'est point la nôtre. Non que nous ayons bien à cœur de conserver à Socrate l'auréole brillante dont l'entourent nos souvenirs de rhétorique : on nous a habitués, hélas! à bien d'autres déceptions. On nous a dit que le siége de Troie n'était pas plus certain que celui de Paris par les Arabes, qui a défrayé tant de poëmes de chevalerie; que Tite-Live est un romancier; qu'Homère n'a jamais existé; que Tibère a été calomnié par Tacite :

Digitized by Google

pourquoi donc regretter une nouvelle conquête de la science moderne, un nouveau désenchantement [1]?

Ainsi, que Socrate ait été ou non un précurseur de Jésus-Christ, peu nous importe. Mais le génie d'Aristophane, dans son expression générale, nous paraît autre qu'il n'a été vu par M. Bevîng. Dans notre conviction, Aristophane a puisé à d'autres sources sa haine contre les philosophes et contre Socrate; il a été guidé dans ses attaques par des antipathies et des prédilections plus cachées, plus profondes, et par cela même plus énergiques. Le cadre de ce recueil nous force de ne justifier notre croyance, car c'en est une, que par quelques arguments rapidement développés, et de nous prononcer d'une manière pour ainsi dire dogmatique. Ce que nous allons dire en peu de lignes, il faudrait un livre pour le développer. Au surplus, nous croyons savoir que ce livre se fait en ce moment.

On sait qu'il existait en Grèce une sorte de franc-maçonnerie qui conservait secrètement et fidèlement les traditions orientales. C'est cette race infortunée des Pélasges, poursuivie dans tout le monde par les Hellènes et les barbares [2] qui avait semé sur le beau sol du Péloponèse, dans l'Afrique et ailleurs, les pensées, les arts et les traditions de l'Orient. « Prêtres du Delta, ils avaient porté leurs mystères à Eleusis et fait arriver le sphinx de Memphis, par des routes inconnues, au pied du Parnasse [3]. » Agriculteurs, forgerons et mineurs, ils étaient exécrés des races héroïques. Leurs dieux avaient quelque chose d'effrayant pour les tribus guerrières. Leur culte de la flamme, du feu céleste, apparaissait à l'imagination des Grecs comme une souillure d'éléments sacrés. Le symbole pélasgique c'est l'industrie, partout méprisée dans l'antiquité, en Grèce comme à Rome. Si les Pélasges avaient eu une plus longue vie, l'humanité n'aurait point attendu les temps modernes pour connaître la paix civilisatrice, les arts qui reposent et cette même industrie qui de maîtres et d'esclaves crée des frères et des égaux. Mais les

[1] Il est bien entendu, que nous n'admettons pas sans réserve toutes ces destructions de monuments historiques. De brillants et de profonds esprits ont rendu à ces pauvres Pélasges la sainte Ilion, leur dernier asile. Quant à l'unité des poëmes d'Homère, voyez le travail de M. Edgar Quinet dans *Allemagne et Italie*, qui peut rassurer les consciences timorées sur la vie de l'immortel aveugle et sur la propriété de ses écrits.

[2] Michelet.

[3] Edgar Quinet, *Génie des Religions*.

Digitized by Google

Pélasges furent exterminés; de leurs cités cyclopéennes il n'est resté debout que des pans de murs indestructibles, et de toute leur existence nous n'avons conservé que le souvenir plein d'amertume laissé toujours en héritage par les races proscrites et déchues.

Lorsqu'un peuple meurt, sa pensée hante encore longtemps les rêves du poëte. Souvent, le sage même s'arrête pensif devant son tombeau et interroge le passé secret qu'il renferme. Ce que les Pélasges avaient voulu et exécuté, cette franc-maçonnerie grecque dont nous avons parlé en gardait religieusement la tradition. Les mystères d'Eleusis ne célébraient pas autre chose [1]. Eschyle, dans son *Prométhée*, a immortalisé le Titan des Pélasges, que torture, sans l'abattre, Jupiter, le nouveau dieu des nouveaux Grecs. Tout l'Orient pélasgique s'épanouit dans ce poëme. L'Orient, sous d'autres symboles, a inspiré les plus belles tragédies d'Eschyle. L'Orient enseigne dans Pythagore et dans Platon. L'Orient enfin, nous en sommes sûr, jette un lointain reflet sur l'esprit d'Aristophane. Aristophane n'est pas un bouffon. Ses chœurs sont d'un lyrisme admirable. Chacune de ses créations représente le double génie dithyrambique et railleur à la fois, que depuis encore a reçu en un seul partage le plus grand poëte de l'Angleterre. Aristophane est né à Rhodes, en Asie; il aime Eschyle avec passion; il raille toutes les divinités de l'Olympe [2]; dans les *Nuées*, il est dit que la justice n'existe point parmi les dieux, puisque Jupiter a enchaîné son père : il est vrai que le poëte fait tenir ce langage au discours injuste, mais la réponse du juste indique que le raisonnement seul et la conclusion que son adversaire prétend en tirer déplaisent au défenseur de la vertu : le fait en lui-même n'est pas révoqué en

[1] Le grand prêtre, à la fin de la célébration des mystères d'Eleusis, prononça la formule mystique KONX OM PAKS que personne en Grèce ne comprit du temps de ceux qui la rapportent. On sait maintenant, qu'elle est purement sanscrite, inscrite sur les temples de l'Inde. Que signifie-t-elle? Les opinions des savants sont bien divergentes à cet égard. M. Van Thielen, juge au tribunal de cette ville et professeur de sanscrit à l'Université libre, dans un ouvrage immense, fruit de recherches inouïes, a consigné une explication de cette formule mystique qui nous paraît très-remarquable.

[2] M. Beving a négligé d'expliquer cette difficulté. Aristophane, si orthodoxe à l'égard de la philosophie, invente pour ses comédies de petits dieux espiègles qui se moquent des grands. Neptune espère obtenir l'héritage de Jupiter, et discute d'avance le testament du dieu suprême. Hercule vend son immortalité pour un repas, etc., etc. Ces contradictions disparaissent dans notre système.

Digitized by Google

doute : le crime de Jupiter est d'ailleurs un des dogmes d'Eschyle et qui devait être cher à Aristophane ; c'est la perte de l'*antique* tradition, des idées *primitives* que déplore surtout l'auteur ; dans *les Fêtes de Cérès,* où les mystères des femmes sont parodiées, il était si facile d'envelopper dans le même sarcasme ceux d'Eleusis, mais le poëte s'en garde bien ; enfin, les dieux grecs sont bafoués dans *les Grenouilles,* tandis que le chœur, formé par les ombres des initiés aux mystères d'Eleusis nous ravit par des chants empreints de la plus suave poésie ; dans cette même pièce, Bacchus, revêtu de la peau d'Hercule, est tourné en ridicule, symbole de Dionysos l'Indien travesti en Grec [1], et présageant par sa seule apparition la marche de toute la comédie où les grenouilles mêlent leurs coassements aux échos célestes, comme si la voix discordante des intérêts actuels traversait les sublimes souvenirs des siècles antérieurs. Nul doute, en un mot, sous cette mordante satire se cache un mépris profond de la société d'alors, le regret amer d'un âge meilleur, calomnié et disparu. Et maintenant, Socrate venait renverser non-seulement la tradition antique, mais toute tradition. Socrate dédaignait les mystères d'Eleusis et en parlait le sourire sur les lèvres. De là l'aversion d'Aristophane, ses railleries et ses accusations. C'est pourquoi Platon, l'élève chéri de Socrate, adorait Aristophane [2], lui donnait une si belle place dans son *banquet,* et lui composa cette épitaphe :

« Les Grecs, cherchant un sanctuaire indestructible,
trouvèrent l'âme d'Aristophane. »

car Platon savait bien qu'Aristophane s'était mépris sur la doctrine

[1] Les hommes qui avaient la tête remplie de l'Orient pélasgique détestaient naturellement Hercule et les Héraclides. On se souvient qu'Hercule saccagea la ville pélasgique de Troie, que les Héraclides vinrent donner un rude choc à la civilisation pélasgique. Mais c'est aller trop loin que de dater de l'arrivée des Héraclides la disparition entière et complète de la race qu'ils combattirent. Selon de récentes découvertes, l'invasion des Héraclides ne fait pas même époque dans les annales de la Grèce ; Héraclides et Pélopides appartenaient à la même race et se firent une guerre fratricide, à peu près comme les Flamands aux Hollandais, les Suédois aux Danois, les Russes aux Polonais. Il en est autrement de l'invasion des Hellènes, peuple slave qui refoulait vers l'Italie les Tyrrhéniens et autres tribus ou races pélasgiques.

[2] Platon n'est pas seul à tant aimer Aristophane. Saint Chrysostome aussi

Digitized by Google

de Socrate, et Platon aimait avec Aristophane l'Orient et les mystères et la poésie. C'est pourquoi le peuple athénien confirma plus tard le jugement des *Nuées*, et Socrate dut mourir parce qu'il avait blessé à la fois les passions populaires et l'aristocratie des prêtres, deux pouvoirs que l'on ne brave pas impunément.

Au reste, quelque opinion que l'on adopte sur cette matière, on lira avec plaisir la brochure de M. Beving. Sauf le style, c'est un écrit très-intéressant. Il a fait sensation en Allemagne [1], et nous espérons que l'auteur tiendra sa promesse de nous donner un travail complet sur l'ensemble des comédies d'Aristophane.

avait toujours ses œuvres sous son chevet. Quant à Madame Dacier, si elle a lu deux cents fois telle comédie de notre auteur, nous présumons qu'elle a moins relu certains passages.

[1] Le savant Schlosser, dans les *Annales de Heidelberg*, 1845, en fait un grand éloge. Il engage beaucoup M. Beving à continuer ses recherches avec le même zèle et dans le même esprit.

Digitized by Google

ERRATA.

Page 90, ligne 1re; au lieu de 1845, *lisez :* 1846.

— 90, ligne 16; au lieu de 1845, *lisez :* 1846.

— 91, ligne 33; au lieu de 1845, *lisez :* 1846.

Digitized by Google

LES

MARIAGES EN BELGIQUE.

Quand on s'occupe des données statistiques fournies par les relevés de l'état civil, on a coutume de s'attacher presque exclusivement aux naissances et aux décès. La statistique des mariages offre cependant plus d'un genre d'intérêt. Les documents officiels que publie le gouvernement sont, sous ce rapport, moins complets et moins détaillés qu'en ce qui concerne les naissances et la mortalité. Tels qu'ils sont, ils peuvent donner lieu néanmoins à des observations intéressantes et à des rapprochements assez curieux.

Le nombre des mariages en 1844 s'est élevé à 29,326 [1], ce qui correspond à un mariage sur 145 habitants. En France les mariages sont proportionnellement plus nombreux qu'en Belgique, car en 1826 on y comptait un mariage sur 128 habitants; en 1831, 1 sur 132, et en 1836, 1 sur 131.

Les mariages, eu égard à la population, sont plus nombreux dans les villes que dans les campagnes. Il y a eu, en 1844, 8,341 mariages dans les villes, et 20,985 dans les campagnes [2]; c'est, pour les villes, un sur 127 habitants; pour les campagnes, un sur 52.

[1] En 1841 il avait été de 29,876; en 1842 de 29,032; et en 1843 de 28,220.

[2] Voici les chiffres des trois années précédentes : en 1841, 7,950 dans les villes, 21,926 dans les campagnes; en 1842, 7,822 d'une part, et 21,201 de l'autre; et en 1843, 7,801 et 20,419.

Digitized by Google

Les provinces offrent des différences assez notables. C'est dans les provinces de Liége, du Brabant, d'Anvers, qu'on se marie le plus ; les deux provinces des Flandres se trouvent à l'autre extrémité de l'échelle.

Dans la province de	Liége	il y a	1	mariage	sur	127	habitants.
»	Brabant	»	1	»		135	»
»	Anvers.	»	1	»		137	»
»	Limbourg. . . .	»	1	»		140	»
»	Hainaut	»	1	»		145	»
»	Namur.	»	1	»		147	»
»	Luxembourg. . .	»	1	»		157	»
»	Flandre orientale .	»	1	»		157	»
»	Flandre occidentale.	»	1	»		158	»

Quand on distingue la population urbaine de la population rurale, on arrive aux résultats suivants pour les campagnes :

Dans la province de	Liége	il y a	1	mariage	sur	133	habitants.
»	Limbourg. . . .	»	1	»		141	»
»	Namur.	»	1	»		146	»
»	Hainaut	»	1	»		147	»
»	Brabant	»	1	»		148	»
»	Anvers.	»	1	»		148	»
»	Luxembourg. . .	»	1	»		158	»
»	Flandre orientale .	»	1	»		166	»
»	Flandre occidentale.	»	1	»		166	»

On voit que cette proportion est peu différente pour cinq de nos provinces, savoir : pour celles de Limbourg, Namur, Hainaut, Brabant et Anvers, où elle se maintient entre 1 mariage sur 41 habitants et 1 sur 48. Pour les 4 autres provinces la différence est beaucoup plus considérable ; elle est très-remarquable dans la province de Liége d'une part, et en sens inverse dans les deux Flandres.

Pour les villes, les différences sont plus considérables, voici la proportion :

Dans la province de	Brabant	il y a	1	mariage	sur	109	habitants.
»	Liége	»	1	»		112	»
»	Anvers.	»	1	»		123	»
»	Flandre orientale .	»	1	»		135	»
»	Limbourg. . . .	»	1	»		135	»
»	Hainaut	»	1	»		137	»
»	Flandre occidentale.	»	1	»		138	»
»	Luxembourg. . .	»	1	»		146	»
»	Namur.	»	1	»		157	»

Digitized by Google

Ici ce n'est plus seulement, comme pour les campagnes, la province de Liége, c'est encore celle d'Anvers et surtout celle du Brabant qui devancent d'assez loin toutes les autres. Nous avons voulu savoir quelle était, sous le rapport du nombre des mariages, la position de chacune de nos villes de plus de 20,000 âmes; voici les chiffres que nous avons obtenus :

Bruxelles. . . .	1	mariage	sur	98 habitants.
Liége. . . .	1	»		106 »
Verviers. . .	1	»		109 »
Louvain. . .	1	»		115 »
Malines . . .	1	»		116 »
Anvers . . .	1	»		120 »
Gand. . . .	1	»		127 »
Mons. . . .	1	»		129 »
Bruges . . .	1	»		134 »
Tournay. . .	1	»		139 »
Namur . . .	1	»		149 [1] »

Bruxelles et Liége sont donc celles de nos grandes villes où l'on se marie le plus; Tournay et surtout Namur celles où l'on se marie le moins.

Une circonstance qui doit exercer une assez grande influence sur le nombre des mariages dans la ville de Bruxelles, c'est le voisinage de faubourgs considérables qui ne sont pas compris dans le chiffre de la population de la capitale. Ce voisinage favorise naturellement les relations entre ces deux populations contiguës et augmente pour l'une et l'autre le nombre proportionnel des mariages.

On remarquera dans le dernier tableau ci-dessus que les chiffres des villes d'une même province tendent à se rapprocher. Ainsi le chiffre de Verviers est voisin de celui de Liége, Malines touche à Anvers, et Louvain, si l'on tenait compte de l'influence des faubourgs dont nous venons de parler, se rapprocherait beaucoup de Bruxelles.

En ville comme à la campagne, c'est après Pâques, c'est-à-dire dans les mois d'avril et de mai, que les mariages sont les plus nombreux; c'est dans les mois de décembre et de mars qu'il s'en contracte le moins. En 1844 les mariages se sont répartis de la manière suivante entre les différents mois de l'année :

[1] De 1822 à 1826 la moyenne des mariages à Paris, a été de 1 sur 113 habitants.

Digitized by Google

Janvier	2,814
Février	2,859
Mars	601
Avril	3,362
Mai	3,898
Juin	2,389
Juillet	2,505
Août	2,204
Septembre	2,204
Octobre	2,573
Novembre	2,904
Décembre	1,013

Dans les 29,326 mariages contractés pendant l'année, figurent 3,984 veufs et 2,105 veuves. Il y a eu 23,943 mariages entre garçons et filles, 1,399 entre garçons et veuves, 3,278 entre veufs et filles, et 706 entre veufs et veuves.

Une des parties les plus curieuses de ces relevés de l'état civil concerne l'âge de ceux qui contractent mariage.

Commençons par l'âge le plus avancé. Sur les 29 à 30 mille nouveaux maris, 322 avaient plus de 60 ans; 47 plus de 70, et un seul plus de 80. Quant aux femmes, il y en a eu 112 de plus de 60 ans; 13 de plus de 70, et une de plus de 80.

Si nous recherchons maintenant les mariages offrant le plus de disproportion d'âge, tels que ceux contractés entre hommes de plus de 40 ans et filles ou veuves de 21 ans et au-dessous, ou entre hommes de 25 ans et au-dessous et filles ou veuves de plus de 40, nous trouvons que ces unions sont très-peu nombreuses en Belgique; en 1844, 81 hommes seulement de plus de 40 ans ont épousé des filles ou veuves de 21 ans ou moins, et 92 filles ou veuves de plus de 40 ans ont épousé des hommes n'ayant pas plus de 25 ans.

Voici maintenant la répartition générale des mariages entre les divers âges. Nous commençons par les hommes :

Hommes de	21 ans accomplis et au dessous.		765
»	21 à 25 ans	accomplis.	5,282
»	25 à 30	»	9,486
»	30 à 35	»	6,314
»	35 à 40	»	3,419
»	40 à 50	»	2,935
»	50 à 60	»	783
Hommes au delà de 60		»	322
		TOTAL.	29,326

Digitized by Google

Le relevé de l'âge des femmes nouvellement mariées présente les chiffres suivants :

Femmes de 21 ans accomplis et au-dessous.	2.802
» de 21 à 25 ans accomplis.	8,164
» de 25 à 30 »	8,402
» de 30 à 35 »	4,641
» de 35 à 40 »	2,505
» de 40 à 50 »	2,191
» de 50 à 60 »	469
» au delà de 60 ans	112
TOTAL.	29,326

D'après ces chiffres, qui s'étendent à la Belgique entière, l'âge au-dessous duquel se contractent la moitié des mariages, tombe, pour les hommes comme pour les femmes, entre 25 et 30 ans. Nous ne pouvons préciser davantage cette limite, parce que les documents officiels ne distinguent pas les mariés par année d'âge, mais par groupe de plusieurs années. Les deux tableaux qui précèdent montrent aussi que pour les hommes, c'est dans la période de 25 à 30 ans que les mariages sont les plus nombreux. Pour les femmes, la période de 25 à 30 ans présente 8,402 mariages, celle de 21 à 25 ans n'en offre que 8,164; mais comme cette dernière période ne porte que sur quatre années, tandis que l'autre en embrasse cinq, c'est de 21 à 25 que les mariages des femmes sont les plus nombreux. Mais il y a sous ce rapport une distinction à faire entre les villes et les campagnes : c'est ce que démontrera le tableau ci-dessous, qui pour l'âge des hommes et celui des femmes fait la distinction entre les villes et les campagnes.

AGES.	HOMMES.		FEMMES.	
	Villes.	Campagnes.	Villes.	Campagnes.
De 21 ans et au-dessous.	338	427	1,022	1,780
» 21 à 25 ans accomplis.	1,793	3.489	2,317	5,847
» 25 à 30 »	2,698	6,788	2,120	6,282
» 30 à 35 »	1,658	4,676	1,246	3,435
» 35 à 40 »	856	2,585	722	1,785
» 40 à 50 »	709	2,246	722	1,469
» 50 à 60 »	240	543	165	306
au delà de 60 »	89	233	29	85
TOTAUX. .	8,341	20,985	8,341	20,985

Digitized by Google

La différence entre les villes et les campagnes est donc à certains égards assez grande. En effet, dans les villes, sur 1000 mariages, il y en a 255 où l'homme n'a pas plus de 25 ans ; dans les campagnes, sur le même nombre, il y en a seulement 186. Pour les femmes, dans les villes, il y a 400 mariages sur 1000 où la femme n'a pas plus de 25 ans ; dans les campagnes, il n'y en a que 363 sur 1000. Si l'on s'arrête à un âge plus jeune, la différence entre les villes et les campagnes devient encore plus grande. Il se contracte dans les villes 40 mariages sur 1000, dans lesquels l'homme n'a pas plus de 21 ans, et dans les campagnes seulement 20 : la différence est ici du double ; et pour les femmes, sur 1000 mariages, il s'en contracte dans les villes 122 où la femme n'a pas plus de 21 ans ; dans les campagnes seulement 85.

En rapprochant entre eux les chiffres des diverses provinces, nous sommes arrivés à constater un fait de quelque intérêt, le plus curieux peut-être que présente cette statistique des mariages ; nous ne pensons pas qu'il ait été signalé jusqu'à présent. Pour les autres résultats statistiques que constatent les relevés de l'état civil, tels que le rapport du nombre des naissances, des décès ou des mariages à la population, les provinces wallonnes ne se distinguent jamais complétement des provinces flamandes. Si telle province flamande présente une proportion peu élevée, telle autre figure au contraire parmi celles d'un chiffre supérieur, et l'influence de la différence des deux races, si elle se fait sentir, est dominée par celle d'autres circonstances. Il n'en est pas ainsi pour l'âge des personnes qui contractent mariage. Sous ce rapport, nos provinces se divisent bien nettement en deux classes. D'un côté se trouvent toutes les provinces wallonnes, de l'autre toutes les provinces flamandes ; l'influence de la différence de race éclate ici avec évidence. C'est ce que nous allons faire ressortir en rangeant, d'une part, les quatre provinces flamandes d'Anvers, des deux Flandres et du Limbourg, et de l'autre, les quatre provinces wallonnes du Hainaut, de Liége, du Luxembourg et de Namur. Nous laisserons à part le Brabant qui est une province mixte. Commençons par l'âge des femmes ; il s'agit toujours, comme ci-dessus, des mariages contractés pendant l'année 1844.

Digitized by Google

PROVINCES.	FEMMES								
	DE 21 ANS et au-dessous.	DE 21 A 25 ANS.	DE 25 A 30 ANS.	DE 30 A 35 ANS.	DE 35 A 40 ANS.	DE 40 A 50 ANS.	DE 50 A 60 ANS.	DE PLUS DE 60 ANS.	TOTAL des mariages.
Anvers.	248	696	837	482	271	252	44	5	2,835
Flandre occidentale	346	1,012	1,269	761	363	348	78	11	4,188
Flandre orientale.	376	1,313	1,452	919	510	438	87	17	5,112
Limbourg.	113	337	370	191	129	110	18	6	1,274
Totaux des provinces flamandes.	1,083	3,358	3,928	2,353	1,273	1,148	227	39	13,409
Hainaut.	585	1,507	1,264	648	313	306	77	22	4,722
Liége.	327	1,018	894	540	306	230	51	20	3,386
Luxembourg.	135	369	338	162	79	64	13	7	1,167
Namur.	228	536	527	253	100	78	21	3	1,726
Totaux des provinces wallones.	1,275	3,430	3,023	1,583	798	678	162	52	11,001
Brabant.	444	1,376	1,451	745	434	365	80	21	4,916
Totaux du royaume.	2,802	8,164	8,402	4,681	2,505	2,191	469	112	29,326

Il suffit de jeter un coup d'œil sur ce tableau et de comparer la deuxième colonne à la troisième, pour reconnaître que dans chacune des provinces flamandes le chiffre de la troisième colonne est supérieur à celui de la deuxième, et que le contraire a lieu pour chacune des provinces wallonnes. Dans les provinces flamandes un plus grand nombre de femmes se marient dans la période de 25 à 30 ans que dans celle de 21 à 25, dans les provinces wallonnes, au contraire, ce sont les femmes de 21 à 25 ans dont le nombre l'emporte. Nous allons mieux préciser cette différence en supposant un nombre égal de mariages dans chaque province. Sur mille femmes qui se marient, voici pour chaque province le nombre de celles dont l'âge ne dépasse pas 25 ans.

Provinces flamandes.	Flandre occidentale	324
	Flandre orientale.	330
	Anvers	332
	Limbourg	353
	Moyenne des provinces flamandes.	331

Digitized by Google

Provinces wallonnes.	Liége.	397
	Luxembourg	432
	Namur	442
	Hainaut.	443
	Moyenne des provinces wallonnes.	427
	Brabant	370
	Moyenne de la Belgique	373

On voit que la différence entre les provinces wallonnes et les provinces flamandes est bien marquée, et qu'il est bien constaté que, dans les provinces wallonnes, les mariages sont plus précoces, au moins pour ce qui concerne les femmes. On remarquera que la province mixte du Brabant présente un chiffre intermédiaire entre le chiffre des provinces wallonnes et celui des provinces flamandes : circonstance qui confirme d'une manière remarquable notre observation.

Nous venons de prendre pour limite l'âge de 25 ans; en nous arrêtant maintenant à un âge inférieur, nous allons rendre le fait plus évident encore, car nous constaterons une différence encore plus grande entre les mariages wallons et les mariages flamands.

Nous supposons toujours un nombre égal de mille mariages dans chaque province; voici pour chacune d'elles, sur ce nombre, celui des femmes qui, au moment du mariage, n'ont pas plus de 21 ans :

Provinces flamandes.	Flandre orientale.	73
	Flandre occidentale	82
	Anvers	87
	Limbourg	88
	Moyenne des provinces flamandes.	80
Provinces wallonnes.	Liége.	96
	Luxembourg	115
	Hainaut	124
	Namur	132
	Moyenne des provinces wallonnes.	115
	Brabant	97
	Moyenne de la Belgique	95

Dans le premier tableau, la différence entre la moyenne des provinces flamandes et celle des provinces wallonnes était d'environ un tiers, ici elle est de 35 sur 80, c'est-à-dire de près de moitié (7/16).

Digitized by Google

Il est à regretter que les tableaux officiels ne divisent pas les mariages par année d'âge, car il serait très-intéressant de pouvoir constater où commence et finit la différence. D'après les chiffres du dernier tableau ci-dessus, il y a lieu de croire que cette différence de précocité entre les Wallonnes et les Flamandes est de 2 à 3 ans.

Nous allons rechercher maintenant si des circonstances analogues se reproduisent pour l'âge des hommes.

PROVINCES.	HOMMES								
	DE 21 ANS et au-dessous.	DE 21 A 25 ANS.	DE 25 A 30 ANS.	DE 30 A 35 ANS.	DE 35 A 40 ANS.	DE 40 A 50 ANS.	DE 50 A 60 ANS.	DE PLUS DE 60 ANS.	TOTAL des mariages.
Anvers.	87	502	926	605	357	263	72	23	2,835
Flandre occidentale	73	551	1,272	1,013	535	535	147	64	4,188
Flandre orientale.	89	665	1,552	1,228	705	658	161	56	5,112
Limbourg.	22	198	385	286	173	152	34	24	1,274
Totaux des provinces flamandes.	271	1,916	4,135	3,132	1,766	1,608	414	167	13,409
Hainaut.	151	1,016	1,642	886	500	383	109	35	4,722
Liége.	86	747	1,055	707	383	289	85	34	3,386
Luxembourg.	33	222	391	255	125	97	24	20	1,167
Namur.	84	392	558	357	165	129	26	15	1,726
Totaux des provinces wallonnes.	354	2,377	3,646	2,205	1,173	898	244	104	11,001
Brabant.	140	985	1,705	977	480	449	125	51	4,916
Totaux du royaume.	765	5,282	9,486	6,314	3,419	2,955	783	322	29,326

On ne remarque pas dans ce tableau, comme dans celui de l'âge des femmes, que le chiffre de la deuxième colonne l'emporte dans les provinces wallonnes sur celui de la troisième au rebours des provinces flamandes. Dans tout le pays, les hommes qui se marient de 25 à 30 ans sont plus nombreux que ceux qui contractent mariage de 21 à 25. Il ne s'ensuit pas cependant que ces derniers

Digitized by Google

soient également nombreux dans les diverses provinces, et l'on va voir que le nombre d'hommes qui contractent mariage à un âge qui ne dépasse pas 25 ans est proportionnellement beaucoup plus grand dans les provinces wallonnes que dans les provinces flamandes. Voici en effet, sur mille mariages, le nombre d'hommes qui dans chaque province n'on tpas plus de 25 ans.

Provinces flamandes.	Flandre orientale	147
	Flandre occidentale	148
	Limbourg	172
	Anvers	207
	Moyenne des provinces flamandes.	163
Provinces wallonnes.	Luxembourg	218
	Liége.	245
	Hainaut	247
	Namur	276
	Moyenne des provinces wallonnes.	248
	Brabant	219
	Moyenne de la Belgique	206

Le Brabant a encore une fois un chiffre intermédiaire entre les moyennes des provinces wallonnes et des provinces flamandes. Pour celles-ci la différence est plus grande encore que celle que nous avons signalée plus haut pour les femmes du même âge : elle n'était pas tout à fait du tiers, tandis que cette fois elle s'élève à la moitié.

Si nous prenons maintenant, comme nous l'avons fait pour l'âge des femmes, une limite inférieure, et si nous nous arrêtons aux hommes qui n'ont pas plus de 21 ans, nous arrivons à plus de différence encore; car pour cet âge, la moyenne des provinces flamandes est de 20 sur 1000 et celle des provinces wallonnes de 32 sur 1000, ce qui fait une différence de plus de moitié; mais cette fois, la province d'Anvers se détache des autres provinces flamandes, pour se placer entre le Luxembourg et le Hainaut [1]. Malgré cette

[1] Voici la proportion pour chaque province des hommes de 21 ans et au-dessous sur un nombre de 1,000 mariages : Flandre orientale, 17; Flandre occidentale, 17; Limbourg, 17; Anvers, 30; Liége, 25; Luxembourg, 28; Hainaut, 32; Namur, 49; Brabant, 28; moyenne de la Belgique, 26. On remarque ainsi une différence très-considérable entre les deux extrémités de l'échelle; d'un côté, 17 seulement pour chacune des deux Flandres et pour le Limbourg; et de l'autre, 49 pour la province de Namur.

Digitized by Google

différence, cependant, on vient de voir que la province d'Anvers présente moins d'hommes mariés avant l'âge de 26 ans qu'aucune des provinces wallonnes ; on peut donc dire que, pour les hommes comme pour les femmes, les mariages sont plus précoces dans les provinces wallonnes que dans les provinces flamandes. Et si, pour les femmes, nous avons évalué la différence à deux ou trois ans, pour les hommes elle doit être de trois à quatre ans. Entre les deux Flandres et la province de Namur il y a certainement au moins cette distance.

Le fait que nous venons de signaler doit évidemment dépendre d'une cause physique, d'une différence d'organisation dans les deux races qui habitent notre sol. S'il est constaté que, d'une partie du pays à l'autre, il y a une telle différence dans l'époque du complet développement de l'organisation physique, les conséquences de ce fait pourront un jour exercer leur influence sur les règles de l'éducation et même sur plusieurs de nos lois, sur celles, par exemple, qui régleront le travail industriel des enfants, qui déterminent l'âge du milicien, l'époque où le mariage devient licite, où le consentement des parents est indispensable, etc.

Une circonstance assez singulière, c'est que si dans les provinces wallonnes les mariages des jeunes femmes sont proportionnellement plus nombreux, et si par conséquent ceux des femmes plus âgées le sont moins, cependant, à l'âge le plus avancé, au delà de 60 ans, le chiffre des provinces wallonnes l'emporte de nouveau sur celui des provinces flamandes, comme à l'autre extrémité de l'échelle. Ainsi, en 1844, sur 13,409 mariages des provinces flamandes, il n'y en a eu que 39, moins de 3 sur 1000, où la femme eût plus de 60 ans ; dans les provinces wallonnes, il y en a eu 52 sur un nombre total de 11,001 mariages, ce qui fait plus de 4 1/2 sur 1000. Le total des mariages de cette espèce, pendant les quatre années 1841 à 1844, a été de 161 pour les provinces flamandes, et 174 pour les provinces wallonnes. La différence est moins grande que pour l'année 1844, prise isolément, mais c'est cependant le chiffre des provinces wallonnes qui l'emporte, quoique le nombre total des mariages y soit moindre. On peut donc dire que, dans les provinces wallonnes, les femmes se marient à la fois plus jeunes et plus vieilles que dans les provinces flamandes.

Il y a eu, en Belgique, en 1844, seize divorces. Ce chiffre est inférieur à celui des quatre années précédentes. De 1815 à 1824, la

Digitized by Google

soient également nombreux dans les diverses provinces, et l'on va voir que le nombre d'hommes qui contractent mariage à un âge qui ne dépasse pas 25 ans est proportionnellement beaucoup plus grand dans les provinces wallonnes que dans les provinces flamandes. Voici en effet, sur mille mariages, le nombre d'hommes qui dans chaque province n'on tpas plus de 25 ans.

Provinces flamandes.	Flandre orientale	147
	Flandre occidentale	148
	Limbourg	172
	Anvers	207
	Moyenne des provinces flamandes.	163
Provinces wallonnes.	Luxembourg	218
	Liége.	245
	Hainaut.	247
	Namur	276
	Moyenne des provinces wallonnes.	248
	Brabant	219
	Moyenne de la Belgique	206

Le Brabant a encore une fois un chiffre intermédiaire entre les moyennes des provinces wallonnes et des provinces flamandes. Pour celles-ci la différence est plus grande encore que celle que nous avons signalée plus haut pour les femmes du même âge : elle n'était pas tout à fait du tiers, tandis que cette fois elle s'élève à la moitié.

Si nous prenons maintenant, comme nous l'avons fait pour l'âge des femmes, une limite inférieure, et si nous nous arrêtons aux hommes qui n'ont pas plus de 21 ans, nous arrivons à plus de différence encore; car pour cet âge, la moyenne des provinces flamandes est de 20 sur 1000 et celle des provinces wallonnes de 32 sur 1000, ce qui fait une différence de plus de moitié; mais cette fois, la province d'Anvers se détache des autres provinces flamandes, pour se placer entre le Luxembourg et le Hainaut [1]. Malgré cette

[1] Voici la proportion pour chaque province des hommes de 21 ans et au-dessous sur un nombre de 1,000 mariages : Flandre orientale, 17; Flandre occidentale, 17; Limbourg, 17; Anvers, 30; Liége, 25; Luxembourg, 28; Hainaut, 32; Namur, 49; Brabant, 28; moyenne de la Belgique, 26. On remarque ainsi une différence très-considérable entre les deux extrémités de l'échelle; d'un côté, 17 seulement pour chacune des deux Flandres et pour le Limbourg; et de l'autre, 49 pour la province de Namur.

Digitized by Google

différence, cependant, on vient de voir que la province d'Anvers présente moins d'hommes mariés avant l'âge de 26 ans qu'aucune des provinces wallonnes; on peut donc dire que, pour les hommes comme pour les femmes, les mariages sont plus précoces dans les provinces wallonnes que dans les provinces flamandes. Et si, pour les femmes, nous avons évalué la différence à deux ou trois ans, pour les hommes elle doit être de trois à quatre ans. Entre les deux Flandres et la province de Namur il y a certainement au moins cette distance.

Le fait que nous venons de signaler doit évidemment dépendre d'une cause physique, d'une différence d'organisation dans les deux races qui habitent notre sol. S'il est constaté que, d'une partie du pays à l'autre, il y a une telle différence dans l'époque du complet développement de l'organisation physique, les conséquences de ce fait pourront un jour exercer leur influence sur les règles de l'éducation et même sur plusieurs de nos lois, sur celles, par exemple, qui régleront le travail industriel des enfants, qui déterminent l'âge du milicien, l'époque où le mariage devient licite, où le consentement des parents est indispensable, etc.

Une circonstance assez singulière, c'est que si dans les provinces wallonnes les mariages des jeunes femmes sont proportionnellement plus nombreux, et si par conséquent ceux des femmes plus âgées le sont moins, cependant, à l'âge le plus avancé, au delà de 60 ans, le chiffre des provinces wallonnes l'emporte de nouveau sur celui des provinces flamandes, comme à l'autre extrémité de l'échelle. Ainsi, en 1844, sur 13,409 mariages des provinces flamandes, il n'y en a eu que 39, moins de 3 sur 1000, où la femme eût plus de 60 ans; dans les provinces wallonnes, il y en a eu 52 sur un nombre total de 11,001 mariages, ce qui fait plus de 4 1/2 sur 1000. Le total des mariages de cette espèce, pendant les quatre années 1841 à 1844, a été de 161 pour les provinces flamandes, et 174 pour les provinces wallonnes. La différence est moins grande que pour l'année 1844, prise isolément, mais c'est cependant le chiffre des provinces wallonnes qui l'emporte, quoique le nombre total des mariages y soit moindre. On peut donc dire que, dans les provinces wallonnes, les femmes se marient à la fois plus jeunes et plus vieilles que dans les provinces flamandes.

Il y a eu, en Belgique, en 1844, seize divorces. Ce chiffre est inférieur à celui des quatre années précédentes. De 1815 à 1824, la

Digitized by Google

moyenne annuelle des divorces n'était que de 8; de 1833 à 1836 elle a été de 12; de 1837 à 1840 elle s'est élevée à 19, et elle est encore de 19 dans la période de 1841 à 1844. Pendant cette dernière période de 4 années, il y a eu 78 divorces savoir :

Anvers	6
Brabant	34
Flandre occidentale	1
Flandre orientale	6
Hainaut	5
Liége	22
Limbourg	1
Luxembourg	0
Namur	3

Le divorce est donc encore très-rare en Belgique. Il est à peu près inconnu dans plusieurs provinces, et ce n'est que dans le Brabant et dans la province de Liége qu'il semble avoir une tendance à se multiplier. Dans ces deux provinces la proportion est à peu près la même; un divorce par an sur 6 à 700 mariages contractés dans l'année, ou sur 80 à 90,000 habitants.

Digitized by Google

DE QUELQUES DOCTRINES NOUVELLES

...

L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET SUR CELLE DE LA SOCIÉTÉ [1]

II

De la concurrence.

Nous avons vu, dans l'article précédent, que la philosophie et l'histoire proscrivaient également ces grandes réformes qui bouleversent la société tout entière, dangereuses hypothèses que la pratique et la théorie de la science sociale repoussent avec la même rigueur. Aussi le bon sens public en a-t-il fait une prompte justice. Il n'y a plus aujourd'hui que quelques publicistes isolés qui osent soutenir des opinions aussi contraires au sens commun, et leur voix ne trouve aucun écho dans la foule. Mais la lutte n'a fait que changer de terrain. Si l'on n'attaque plus la société dans son ensemble, on s'en prend à l'un de ses principes constituants, la concurrence; la haine que Fourier portait à la société entière, on l'a transportée sur la concurrence seule.

C'est elle qui enfante un monstrueux individualisme, qui empêche l'association des travailleurs, qui précipite les basses classes dans l'abîme du paupérisme; il est, enfin, peu de maux dont elle ne soit l'auteur. Aussi trouve-t-on beaucoup d'écrivains qui la veulent abolir, d'autres qui la veulent restreindre, d'autres la régler et la modérer. Telle est la nouvelle école économique que la France a vue naître. Depuis quelques années, on remarque un puissant mouvement des esprits en ce sens, à ce point que la littérature elle-même n'a pas cru devoir rester étrangère à la lutte.

[1] Voy. pag. 112.

Digitized by Google

On comprend qu'au fond le débat est le même sur cette question spéciale de la concurrence que sur l'ensemble des questions sociales; les grands principes de liberté que nous avons émis dans le chapitre précédent sont ici très-applicables, seulement cette application est moins saisissable, en sorte que le bon sens est peu propre à nous éclairer sur la pente de l'erreur, s'il n'est aidé par des idées générales qui servent de règle et de guide dans cette étude. C'est donc du point de vue où nous nous sommes placés, dans la première partie de ce travail, que nous allons examiner les tendances des adversaires de la concurrence, de la liberté du travail, et juger leurs doctrines.

La France, en dépit de ses révolutions, est encore le pays de l'autorité; l'Etat a seulement changé de mains. Le roi ne dit plus : L'État c'est moi; mais l'Etat, représenté par quelques milliers d'électeurs, l'Etat dit encore : C'est moi qui gouverne et qui dirige les individus. Telle est l'empreinte laissée par les siècles, que, malgré tant de bouleversements, l'esprit de centralisation est resté l'esprit général de la nation, et, depuis Richelieu, il a toujours grandi. La constituante, cette admirable assemblée, dominée par quelques grands esprits, qui s'étaient instruits à la liberté anglaise, en interrompit seule le cours. Mais bientôt la centralisation reprend sa marche; sous la Convention et le comité du salut public, elle se rétablit sur la base de la souveraineté du peuple; sous l'empire, elle se consolide et apparaît comme la règle suprême de l'Etat.

Consultez les classes inférieures en France : toutes leurs plaintes s'adressent à l'Etat : c'est lui qui est l'auteur de leurs maux, de leur misère, même de leur dépravation; c'est lui qui doit tout réparer, tout corriger; c'est lui aussi qu'on tente de détruire. Le peuple d'Angleterre ne cherche point à renverser la constitution, surtout par la violence; il ne rêve jamais un Etat centralisateur, une république à la Babœuf, mais une liberté politique plus grande; il veut la réforme électorale, l'universalité des suffrages, l'indépendance des cultes, l'abolition d'impôts qui lui sont onéreux. Le Français veut que l'Etat soit plus libre et plus fort; l'Anglais veut être libre et fort pour lui-même.

Cette différence, qu'il y a entre les nations, se retrouve entre les réformateurs qui leur sont propres. Le système d'Owen est l'exagération de la liberté, comme les systèmes de Saint-Simon et de Fourrier sont l'exagération de l'autorité. L'un prétend qu'en laissant tous les hommes entièrement libres, abandonnés à leurs seuls penchants, débarrassés des contraintes sociales, sans lois, sans peines, sans chefs, ils seront tous égaux et vivront entre eux comme des frères. Les autres veulent que l'Etat s'empare, un peu plus tôt, un peu plus tard, de toutes les propriétés, qu'il les mette en commun, et qu'il en distribue les fruits suivant certaines règles qu'ils établissent. L'Anglais détruit l'état; le Français l'augmente. Si nous devions juger laquelle de ces hypothèses paraît avoir le mieux deviné l'avenir le plus éloigné (quoique ce soit-là, à vrai dire, des questions oiseuses, le soin du présent étant déjà trop lourd), nous

Digitized by Google

dirions que l'anglais est plus conforme à la marche générale de l'humanité, et que, jusqu'à présent, l'Etat ayant toujours été s'amoindrissant, il est moins irrationnel de présumer qu'il cessera un jour d'exister, que de présumer qu'il s'accroîtra.

En France, c'est particulièrement dans les classes supérieures que règne cette préoccupation de l'autorité centrale, qui y domine tous les esprits : à peine trouve-t-on quelques sages et fortes intelligences qui s'en puissent débarrasser. Si M. de Maistre, au lieu de parler du droit divin des rois, eût célébré la souveraineté absolue du peuple, toute la France eût battu des mains. La France voulait bien un tuteur, un maître; elle ne voulait pas que ce fût un roi.

Nous ne croyons pas que le caractère de la civilisation et les mœurs comportent, en France, une liberté aussi avancée qu'en Angleterre et en Belgique, où elle est implantée depuis des siècles; mais du moins, il ne faut pas reculer, il ne faut pas restreindre sans cesse les libertés politiques, la liberté du commerce et de l'industrie. On veut que l'Etat protége l'enseignement, protége le commerce, protége l'industrie, protége l'agriculture, protége qui le producteur, qui le consommateur, qui le fabricant, qui l'ouvrier : mais où s'arrêtera-t-on? Ne faudra-t-il pas bientôt protéger la presse à son tour? Cette voie paraît fatale; il y a là des erreurs sur la vraie nature de la liberté qui sont bien malheureusement enracinées.

Cette tendance générale à l'autorité centrale une fois constatée, on ne s'étonnera plus des attaques auxquelles la concurrence est en butte. A des esprits ainsi préparés, tout ce qui ressemble à une lutte déplaît : ils rêvent naturellement un ordre social où tout marche sans secousses et dans un calme parfait; ils aiment l'unité dans l'Etat, non pas seulement l'unité d'administration, mais l'unité d'idées, tant louée par M. Thiers dans son rapport sur l'instruction secondaire, l'unité d'enseignememt, l'unité industrielle et d'autres encore; aimant l'unité, ils doivent aimer la force et l'autorité qui l'impose, et haïr la lutte, qui, par sa contradiction, leur paraît un désordre.

La lutte est un mot qui effraye la raison, qui, elle, procède par règles et par principes et ne souffre pas de les voir entravés.

De là vient que tant d'écrivains considèrent la lutte comme un état anormal; et cependant, s'ils observaient la nature, s'ils regardaient autour d'eux, ils la reconnaîtraient partout. Depuis le système planétaire, que soutiennent deux forces opposées, jusque chez les plus petits insectes, ils rencontreraient partout un combat incessant, infini. Il n'y a pas si petit coin de terre où il n'y ait une lutte; où des principes, des forces, des animaux ne se disputent dans une guerre sans repos et sans fin. Que si nous descendons dans notre âme, quel champ de bataille! Quels orages terribles éclatent entre toutes ces passions contraires! Quel combat que la vie! si fatigant, si désespéré, qu'il effrayait

Digitized by Google

la grande âme de Pascal et ne lui laissait que le courage de la résignation.

Mais la plus belle, la plus grande, la plus noble des luttes est assurément celle des hommes entre eux, c'est Dieu même qui la conduit. Les hommes ne vivent point autrement qu'en lutte : dès que quelques êtres humains sont réunis, il y a un chef et des esclaves; il y a un pouvoir sujet à des intermittences, et une obéissance qui n'est jamais si complète qu'elle n'ait des soulèvements. Nous ne ferons pas de nouveau l'histoire de la civilisation : qu'on la suive depuis la vie sauvage jusqu'à nos jours, on verra la lutte naître et grandir avec la liberté. La liberté, en effet, donne le champ libre aux hommes, et comme ils sont différents, ils ne peuvent s'entendre. Si les hommes étaient semblables, uniformes, comme le despotisme les fait, l'humanité marcherait tout d'une pièce; mais, comme ils sont divers, ils vont diversement, et se rencontrent, et se combattent. Comme la liberté, dont elle est fille, la lutte va se généralisant, s'éparpillant de plus en plus : à la lutte des castes, des corporations, des ordres politiques, des corps, en un mot, se substitue la lutte des individus, à mesure que ceux-ci deviennent plus capables.

C'est par la lutte que les nations vivent. Rome fut soutenue par la lutte avec l'étranger, ou la guerre, et par la lutte interne des patriciens et des plébéiens. Le danger et l'occupation de la guerre entretenaient la vigueur des mœurs; celle-ci, à son tour, alimentait le patriotisme et par conséquent la lutte des partis: et ces deux luttes s'animant, se fortifiant entre elles, agitèrent Rome d'une vie immense. Mais quand, par l'excès des conquêtes, la guerre perdit ses dangers et son importance, que la lutte extérieure ne put plus occuper les citoyens oisifs, la corruption arriva, s'empara des Romains dégénérés, leur enleva cette ardeur du bien public qui était le ressort des partis : dès lors plus de luttes, que des guerres civiles, qui sont des déchirements, et tout meurt.

Les Mèdes, les Perses, les Macédoniens, les Arabes, les Turcs, et tant de peuples guerriers, ne soutinrent leur vigueur que par la guerre. Les grandes conquêtes, et la paix qui s'ensuivait, les abattaient sans retour : leur âme, ne rencontrant plus d'obstacles, s'abandonnait à la mollesse, mère des mauvaises passions. Les Arabes surtout en sont une marque singulière. En Asie, où ils furent tout-puissants, ils étaient déjà si amollis deux cents ans après le règne du grand Haroun-al-Rachid, qu'ils firent à peine résistance à la domination des Turcs; aussi leur brillante civilisation s'éteignit-elle comme un feu passager, sans laisser de trace sur le sol; tandis qu'en Europe, où les terribles descendants des Goths les tinrent en haleine, ils étaient encore, au quinzième siècle, pleins de courage, de patriotisme, riches, éclairés, et florissants. Ainsi, pour éviter la mollesse, la guerre, tout affreuse qu'elle soit, la guerre même est un bienfait.

Les jésuites sont aussi enfants de la lutte; c'est la résistance qu'on leur oppose qui fait leur force. Les disciples de Loyola trouvèrent dans leur en-

Digitized by Google

thousiasme et leur dévouement religieux un mobile puissant. Jusque-là la compagnie n'a rien que de commun avec tant d'autres ordres religieux dont la vie fut très-active dans l'origine ; mais tous ces ordres s'amollirent, et les jésuites jamais. C'est que le but de ces ordres était uniquement religieux, et qu'ils ne rencontraient pas, en cette matière, une résistance ni assez vive ni assez longue pour entretenir l'impulsion première; leur zèle religieux, n'étant donc point assez contrecarré, dut se refroidir et finir par s'éteindre : de là tous ces déréglements des couvents et des monastères. Les jésuites, au contraire, ayant voulu faire triompher la religion par la politique, et les ayant mêlées l'une à l'autre, ont rencontré sur ce terrain des adversaires redoutables, soit des rois, soit des peuples, qui ne leur ont pas permis de mollir. Le zèle politique, excité sans cesse par le zèle religieux, et, malgré cela, toujours contrecarré, a donné à la Société de Jésus cette activité admirable et fatale qui fait sa force. C'est une chose merveilleuse que de tous les ordres religieux, le plus persécuté, le plus honni, le plus anéanti, soit de tous le plus puissant. Et de la sorte, l'impulsion première donnée par Loyola s'est maintenue, après trois siècles, aussi vivante, aussi inébranlable qu'au premier jour.

Faut-il citer d'autres exemples de ce qu'entraine le défaut de lutte? Prenez des pays où il n'y en a pas : l'Italie, l'Espagne, la Turquie, la Perse, l'Indoustan, et concluez. Prenez des pays où il y a des luttes de toutes sortes, politique, industrielle, religieuse, scientifique, prenez l'Angleterre, les États-Unis, la Belgique, la France, une partie de l'Allemagne et concluez encore. Telle a donc été jusqu'aujourd'hui la destinée de l'homme, au point de vue moral, qu'il doit ou combattre ou mourir.

De nos jours, les nations en général ont pour but social la production : la lutte industrielle est leur ressort; les nations libres y ajoutent la lutte des partis politiques. La concurrence occupe chez nous le même rang que la guerre chez les anciens; c'est la guerre moderne, elle entretient l'activité privée, comme la lutte des partis entretient l'activité publique. Si la concurrence venait à cesser, sans être remplacée par quelque autre mobile, on verrait les nations modernes s'amollir et se corrompre comme les nations anciennes quand la guerre cessa. Mais quelle différence entre cette lutte pacifique des producteurs et la lutte brutale des soldats! Quel progrès! L'un crée, l'autre détruit ; l'une ne paraît devoir trouver de bornes que lorsque tous les besoins des hommes seront satisfaits, et ainsi, ces besoins augmentant sans cesse, on ne peut prévoir sa fin; l'autre se termine par tout conquérir ou par être conquis, et ainsi elle a toujours été courte, précaire et misérable. Rome seule fait exception, parce qu'elle suppléa par la lutte intérieure des partis, et parce que l'immensité de son ambition, qui ne s'arrêtait jamais, créa une guerre immense, inouïe, qui dura des siècles.

On comprend qu'à notre point de vue il serait inutile de discuter la thèse de l'abolition complète de la concurrence dont nous venons d'observer les

Digitized by Google

principaux effets. Nous ne pouvons admettre qu'un législateur détruise une institution aussi profondément liée à tout l'édifice social; tout au plus pouvons-nous lui accorder le droit de la régler, de la diriger dans un certain sens, et c'est cette dernière thèse que nous allons discuter. Nous examinerons donc les griefs imputés à la concurrence dite anarchique, et jusqu'à quel point les moyens proposés pour y remédier seraient efficaces.

Nous trouvons ces griefs ainsi résumés dans l'ouvrage de M. de la Farelle, (Plan d'une réorganisation disciplinaire des classes industrielles en France), « Fraude dans la production. — Rivalité ardente et de mauvaise foi. « — Ruine des artisans. — Monopole des grands établissements. — Augmen- « tation du nombre des faillites. — Désordres, abrutissement des artisans et « des ouvriers. — Destruction de la vie de famille. — Impossibilité d'établir « un lien moral quelconque avec des compagnies industrielles qui devien- « nent tous les jours plus nombreuses, parce qu'il n'y a que les grands éta- « blissements qui puissent vivre, et que les fortunes sont nécessairement « diminuées par l'égal partage des biens entre enfants. »

Nous classerons ces griefs sous trois chefs : au point de vue moral, la concurrence illimitée produit la rivalité haineuse, l'inhabileté, l'imprévoyance, l'improbité; 2° au point de vue politique, elle empêche toute organisation de l'undustrie et surtout l'association des travailleurs; 3° au point de vue économique, elle ne donne pas à la classe ouvrière des moyens suffisants d'existence; elle est mère du paupérisme.

Point de vue moral.

Réduisons à sa juste valeur cette rivalité ardente, haineuse, cette lutte âpre et désordonnée, fruit de la concurrence. C'est une émulation un peu vive entre gens de la même profession, et de la même localité, car nous ne pensons pas qu'un bottier de Paris jalouse un bottier de Marseille. D'ailleurs la division du travail partage toutes les professions en une foule de parcelles tous les jours plus réduites, et diminue par conséquent la concurrence. Ainsi les filatures de Manchester qui ne filent qu'un seul numéro ne rencontrent de vrai concurrent que dans les filatures qui filent le même numéro. Cependant, même réduite à ces justes proportions, la concurrence ne sépare pas nécessairement des citoyens parce qu'ils ont des intérêts opposés; la rivalité n'est pas de la haine, tant s'en faut, et tant pis pour les cœurs où elle naît : c'est qu'ils renferment un mauvais levain, et ce sont eux qu'il faut corriger et non les institutions. Ainsi vous trouvez plus commode de détruire la liberté que les vices du cœur humain? Et la liberté morte, les vices en subsisteront-ils moins? Croyez-vous les opprimer aussi, les anéantir aussi? Aurez-vous supprimé les caractères haineux, parce que vous aurez enlevé un prétexte de haine? Et quand l'âme est pleine de cette mauvaise passion, croyez-vous qu'elle ne trouvera pas quelque autre objet à se satisfaire? Parce qu'il y a

Digitized by Google

dans les écoles des enfants qui se haïssent et s'envient, sensuit-il que l'émulation est mauvaise? Et à quoi s'attachera un maître habile? Sera-ce à enlever ce stimulant indispensable, ou bien à redresser cette jeune âme, à lui apprendre la bienveillance, car c'est pour avoir manqué de ce sentiment divin, et pour cela seul, qu'elle est tombée si bas. Il se gardera d'enlever les occasions de haine, il les fera naître au contraire, afin de l'instruire à en triompher. Et le législateur, qui est le chef, le père de la société, que fera-t-il, lui?

M. de la Farelle, auquel on doit laisser l'avantage d'une grande clarté d'exposition, a reproché à la concurrence de pousser à une production inhabile, à une production exagérée et imprévoyante, à une production déloyale.

Quant à l'inhabileté, je ne sais si cela vaut la peine d'être relevé; l'Angleterre va répondre. Il y a en Angleterre des villes où l'industrie est libre, et des villes à corporations, vieux restes du moyen âge qui plaisent à la nation. Les villes libres sont Leeds, Manchester, Liverpool, la partie de Londres non comprise dans la Cité, etc.; les villes à corporations, celles qui, il y a à peine cinquante ans, occupaient encore le premier rang en Angleterre, sont York, Bristol, Cantorbéry, etc. Quelles sont parmi ces villes celles où il y a le plus d'activité, le plus de persévérance, le plus d'invention, où il y a les industries les mieux conduites et les plus prospères, le plus d'habileté en un mot?

Le lecteur a déjà répondu. Mais voici un fait plus significatif encore. M. Léon Faucher, dans ses *Études sur l'Angleterre,* rapporte qu'au commencement du dix-huitième siècle, la Cité intérieure (*within the walls*) à Londres comptait 140,000 habitants; elle n'en avait plus que 54,626 en 1841. La population de la Cité extérieure (*without the walls*) était demeurée stationnaire, (70,000 âmes), et cela pendant que la population totale de Londres montait de 600,000 âmes à 2,000,000. Ainsi pendant que la population totale de la Cité tombait de 209,000 à 125,000, la population en dehors de la Cité montait de 396,000 à 1,875,000. Dans la Cité règnent les corporations du moyen âge dans toute leur splendeur; hors de la cité l'industrie est libre : la conséquence est évidente, palpable, d'une force irrésistible.

M. de la Farelle a imaginé de remédier à l'inhabileté en ne permettant l'entrée des communautés libres et non closes, qu'il propose d'établir, qu'après un apprentissage et un examen (art. 11). C'est là le grand moyen des adversaires de la liberté; ils croient que la capacité est assurée dès que l'Etat l'a mise à l'épreuve. Eh bien, nous accorderions, quoique cela ne soit pas, que de tels examens garantissent pleinement la capacité du récipiendaire, que le but, qu'ils se proposent ne serait pas atteint. A quoi, en effet, sert la capacité si l'on n'a la volonté de la mettre en œuvre; si l'on n'a la persévérance et l'esprit de suite? On conçoit qu'à force d'ardeur et d'activité, on supplée aux connaissances et à l'expérience; mais celles-ci ne peuvent aucunement suppléer à l'activité. Si j'établis un soldat pour défendre ma porte et que je lui fournisse des armes terribles, que je lui donne même l'adresse et le courage

Digitized by Google

de s'en servir, je n'aurai rien fait si je ne lui inspire en même temps le désir de me défendre. Mais si je dis à un soldat qui m'aime : « Défendez-moi, » je suis tranquille, parce que les armes qui lui manquent, le courage qui peut-être lui fait défaut, il les trouvera dans l'occasion : je sais qu'il veut me défendre.

Cette volonté de bien produire, de satisfaire le consommateur, dont les examens et l'apprentissage ne peuvent s'enquérir, qui les donnera au producteur? La concurrence, la crainte d'être surpassé, écrasé; on ne peut point trouver un plus grand mobile. Comment voulez-vous forcer un homme à être habile, si ce n'est en intéressant toutes ses passions au succès de son œuvre? Et c'est ce que fait la concurrence illimitée, à l'encontre du monopole, qui n'y intéresse guère que l'émulation et le sentiment du devoir, en amortissant tout le reste. Quoi! la concurrence condamne le travailleur à satisfaire le consommateur ou à en être abandonné, à être habile ou à périr, et vous cherchez quelque chose de plus fort! Bien plus, pour trouver mieux, vous voulez restreindre la concurrence elle-même, la régler, la modérer! N'est-il pas de la dernière évidence que plus elle sera violente, inexorable, et ce n'est pas à dire que nous la désirions telle, plus l'habileté sera nécessaire, plus l'habileté existera?

On sait combien, en France, la production est encore imparfaite, combien surtout les prix des produits agricoles et manufacturés sont élevés; mais il faut être aveugle pour attribuer cette infériorité à une autre cause qu'au manque de concurrence, pour prétendre y remédier autrement qu'en augmentant la concurrence par la lutte équitable avec l'industrie étrangère.

De prime abord, rien ne paraît plus simple et plus naturel que d'exiger des brevets de capacité, des apprentissages. Cela ne gâte rien, dit-on; cela est même commode, et favorise la paresse du citoyen qui trouve dans le jugement de l'Etat un jugement tout fait. Mais les communautés non closes de M. de la Farelle, si elles parviennent à se constituer, créeront des monopoles; légalement, on sera libre de ne pas en être; en fait, il faudra en être; et cette violence ne déplaît pas à l'auteur, il n'est pas même trop éloigné de les rendre obligatoires de par la loi. Voilà donc des obstacles mis à l'entrée des professions, voilà bien des vocations arrêtées à leur naissance, étouffées dans leur berceau. D'un autre côté, on prépare une existence facile à ceux qui ont une fois pénétré dans ces asiles si commodes contre la concurrence, et on relâche les ressorts de leur esprit : ils n'inventent plus, puisqu'ils n'ont pas besoin d'inventer. Eh! non, les conditions préventives ne détruisent rien; elles font pis, elles empêchent de naître. Le passant qui écrase sous son pied le germe d'un arbre puissant, ignorant du mal dont il est l'auteur, continue sa route avec insouciance. Telle est l'erreur des adversaires de la liberté. Mais les personnes qui s'intéressent au sort de l'humanité, ne jugent pas de la sorte. Elles rétablissent, par leur pensée, cet arbre puis-

Digitized by Google

sant; elles le voient plein de vie et fécond, et elles déplorent sa perte comme s'il eût existé : il leur semble même que, si on l'eût laissé naître et qu'on l'eût détruit ensuite, il en resterait du moins quelque chose, des cendres et des regrets, au lieu que maintenant, le grand nombre n'a pas même conscience de ce qu'il a perdu : malheur le plus irréparable, puisqu'on l'ignore.

Le reproche de pousser à l'imprévoyance et à la mauvaise foi est étrange. Est-ce à dire que, parce qu'un industriel est libre, il sera nécessairement, ou du moins très fréquemment, fripon ou téméraire? Vous prétendez que l'imprévoyance occasionne des excès de production, que la mauvaise foi fait perdre confiance dans l'industriel et provoque sa ruine; nous sommes d'accord, et nous cherchons comme vous les moyens d'extirper ces vices. Mais qui donc a imaginé de corriger des hommes en leur ôtant leur liberté en tout ou en partie? Est-ce qu'un fou qu'on revêt de la camisole de force est guéri de sa folie? N'est-ce pas une idée bizarre d'enseigner la prévoyance aux hommes en les tenant en tutelle, en pensant, en prévoyant pour eux? Existe-il un autre mode d'enseigner les vertus que par la pratique? Est-il un autre moyen d'apprendre la prudence et la circonspection à ceux qui en sont dépourvus qu'en les abandonnant à eux-mêmes, aux conséquences funestes de leurs témérités, en se contentant de les éclairer par des conseils? Il y a des enfants que des mères environnent de soins, écartant de ces têtes chéries jusqu'à l'ombre du danger; ce sont les plus maladroits, les plus imprévoyants. Les hommes ne sont pas autres. Sans doute, l'expérience de la vie est dure, ses leçons amères; mais, qu'on se le rappelle, c'est par là qu'elles sont efficaces, et l'homme est ainsi fait que la plupart du temps il n'écoute que celles-là.

Quant au reproche fait à la concurrence de pousser à l'improbité et à la mauvaise foi, la question doit être examinée de plus haut. Si l'on en croit les écrivains français, il y a dans la nation une démoralisation dont aucune autre contrée ne fournit l'exemple. Les liens du mariage ne sont plus respectés, l'adultère est un jeu, le concubinage un usage consacré : sur trois enfants qui naissent à Paris, il y a un bâtard. Il se rencontre là, plus que partout ailleurs, des voleurs de grande maison, des assassins de bon ton, qui tuent avec grâce, et savent poser devant un tribunal avec éclat. En seize années, la France a fourni dix régicides. La presse signale à chaque pas des dépravations nouvelles et plus inouïes, des suicides extraordinaires, une fureur de luxe, une rage de paraître, une soif de l'or qu'on satisfait par tous les moyens. Et, dans cet état de choses, on s'étonne que l'improbité ait pénétré dans l'industrie, qu'elle y ait provoqué une mauvaise foi fréquente, des banqueroutes scandaleuses, des falsifications atroces, des fraudes homicides! Et c'est à la concurrence que le mal doit être imputé! La déloyauté, qui pèse sur le tout, c'est elle qui l'amène dans la sphère du travail, et l'on ose conclure qu'en la réglant, en la modérant, on modérera l'improbité!

Digitized by Google

Ne serait-il pas plus juste de penser que c'est la concurrence au contraire qui, pour une bonne part, guérira le mal moral de la France? Dans les pays de grande et d'ancienne liberté, comme la Hollande, la Suisse, la Belgique, on n'entend point parler de ces effrayantes sophistications dont se plaint la presse française. C'est la lutte avec les industriels honnêtes qui forcera les malhonnêtes à la probité. Quand on aura reconnu que la réputation est le premier bien des travailleurs, qu'une bonne renommée est de l'or en barre, on ne voudra pas y porter atteinte pour un gain précaire et passager. Qui voudra réussir, devra avant tout être probe. Ainsi, la probité, d'abord imposée par l'intérêt, s'insinuera peu à peu dans les cœurs; dès qu'on la connaîtra bien, elle plaira par elle-même et étendra sa douce influence sur toutes les classes, sur toutes les fonctions du citoyen. De bonnes lois répressives, punissant les fraudes comme des crimes, une bonne police, épiant les délits commis, seraient d'un grand secours dans cette œuvre de régénération. Nous expliquerons plus loin le rôle qu'y devrait jouer l'association bien entendue.

Quant à cette cupidité qui, pour se satisfaire, exploite les hommes et les choses et en tire le plus d'or possible, qu'on a désignée sous le nom d'industrialisme, c'est une grande erreur de l'attribuer à la concurrence. La concurrence, Dieu merci, n'a pas créé la cupidité qui est née avec l'homme; elle n'y pousse même pas, elle lui donne seulement d'autres moyens de parvenir à ses fins; et ainsi elle l'émousse, car la cupidité est, en général, inspirée par des passions comme la gloire, la vanité, la sensualité, qui s'amortissent avec le contentement. Autrefois les hommes cupides devenaient courtisans, fermiers généraux, procureurs, employés de l'État, etc.; aujourd'hui l'industrie leur offre des ressources de plus, et, nous pensons, plus honorables. Mais, encore une fois, le but du législateur n'est pas d'ôter les occasions du vice, mais d'apprendre à le vaincre. Un vice qu'on ne montre pas, à un moment donné, n'en existe pas moins, et en l'endormant on ne le détruit pas : un mot, un regard, un rien l'éveille plus terrible et plus irrésistible. Il faut que l'homme se connaisse et se surmonte; qu'il n'ignore ni la cupidité, ni ses tentations, et qu'il en triomphe. La doctrine inverse nierait le libre arbitre; ce serait prétendre que l'homme ne peut résister à l'occasion du mal, qu'il y doit inévitablement succomber et qu'il faut tout tenter pour l'y soustraire. Peut-être nos adversaires reculeraient-ils devant cette conséquence; mais c'est là, ils auront beau s'en défendre, c'est là qu'arrivent ces doctrines qui attentent à la liberté; elles viennent en définitive attaquer l'homme dans son for intérieur, elles lui ravissent le sentiment de sa force morale, elles le dépouillent de sa dignité, et le laissent faible et lâche en face des difficultés de la vie : misérable jouet que les passions et le hasard des circonstances ballottent à leur gré.

Du reste, il s'en faut qu'en France il n'y ait de l'industrialisme que dans

Digitized by Google

l'industrie. Il paraît, au contraire, que la jeunesse se porte avec plus de cupidité encore vers les fonctions rétribuées par l'État. Des places de surnuméraires trouvent des milliers de postulants; les administrations regorgent d'employés, rouages inutiles d'une machine déjà trop compliquée, et elles ne peuvent satisfaire l'avidité du public. La concurrence est si vive, les ministres sont tellement harcelés par des intrigues de toutes sortes et souvent contraires, par un esprit de vénalité nouveau qui se paye avec des places, qu'ils ne savent à qui entendre. Si l'on s'en rapporte aux dires les moins exagérés de la presse française, on restera convaincu qu'il faut plus d'industrialisme pour devenir sous-préfet que pour être épicier.

Cet état de choses ne doit pas étonner : la France est un pays neuf à la liberté; les souvenirs de despotisme et de gloire militaire sont trop récents, la centralisation trop active et trop puissante. Il faudra encore bien des années de dure expérience, avant que l'activité des citoyens se porte moins vers l'État et plus vers l'industrie, comme cela a lieu dans les pays d'ancienne liberté. Il conviendrait donc d'attendre du temps ce qu'on demande à je ne sais quelles formules d'organisation; il conviendrait de laisser les vices se corriger par l'expérience de la liberté. Mais ce grand peuple, qui sait tout faire, ne sait pas attendre.

Et nous, dans notre Belgique, restons fidèles à notre passé; ne prenons de la centralisation française que la centralisation administrative, et repoussons, comme nous l'avons fait de tout temps, cette intervention de l'État dans des fonctions où il doit rester étranger. Ayons une administration qui agisse avec force et ensemble dans ce qui est de son domaine, mais qui n'empiète pas sur le domaine réservé à l'activité privée. Gardons-nous de toutes ces théories contraires à la liberté, qui ne pourraient germer dans notre pays qu'en dépit de nos souvenirs historiques et de l'esprit de nos institutions. Sachons défendre, par nos écrits et nos paroles, cette cause sacrée de la liberté que nous avons autrefois défendue au prix de tant de sang versé et de tant de malheurs.

On aura donc beau faire, il n'existe pas de plus grand maître en habileté, en prévoyance, que la concurrence : et certes son intervention est loin d'être nuisible en fait de moralité.

Il est facile de reconnaître quelle est l'erreur de méthode, l'erreur fondamentale de M. de la Farelle et en général de tous les adversaires de la liberté. Par une pente qui leur est naturelle, ils étudient plus les choses que l'homme même, et M. de la Farelle, quoique inclinant vers la liberté, s'est aussi laissé entraîner par le courant des idées en France. Ainsi il s'efforce de rendre la production prévoyante, habile, loyale, par des moyens détournés, par des palliatifs, et il traite une question économique, au lieu d'aller droit au fait, de s'efforcer de rendre l'homme lui-même habile, prévoyant, loyal, en traitant une question de philosophie morale. Ce n'est pas à dire qu'il faille proscrire l'économie politique; elle apporte, au contraire, à la philosophie un

Digitized by Google

secours indispensable par l'observation et la connaissance des faits présents, de la situation des choses; mais elle resterait impuissante et stérile, pleine d'obscurité et d'égarements, si, en cherchant à appliquer ses doctrines à l'homme même, l'étude du cœur humain ne venait l'éclairer de son flambeau.

III

Des associations.

On a dit que la concurrence était désorganisatrice, qu'elle isolait les travailleurs, qu'elle créait une foule de maux qu'on a résumés par un mot nouveau, l'individualisme. On lui a opposé l'association comme son antidote, comme étant le dernier secret de l'humanité, la panacée universelle pour guérir tant de maux qui nous déchirent. Ce n'est certes pas nous qui nierons sa puissance; mais, tout en l'admirant, nous prétendons l'étudier : avant de dire ce qu'on en peut faire, il importe de connaître ce qu'elle est, ce qu'elle vaut réellement.

L'association est une force physique et morale. Des hommes réunis pour soulever un fardeau sont sans doute bien plus forts qu'un homme seul; mais ils sont aussi plus confiants, plus puissants moralement : ils soutiennent mutuellement, leur courage et la montagne est emportée. Mais l'association n'est par une force intellectuelle, bien s'en faut : mille hommes réunis ne sont pas plus intelligents que mille hommes dispersés; au contraire, il y a à parier qu'ils le sont moins. Tous, tant qu'ils sont, n'ont-ils pas un chef qui pense pour eux? Et à quoi sert la masse? A travailler, à agir. Aussi, associer des hommes, c'est toujours en faire des instruments, c'est les lier en un seul faisceau, qu'une seule main ou qu'un même esprit dirige.

Ce qui fait la force de l'intelligence, c'est la discussion, c'est la lutte des esprits, des opinions, des erreurs; c'est la diversité et le combat. Plus il y a d'erreurs contraires, extrêmes, plus aussi la vérité est proche, car elles en renferment toutes une parcelle. La vérité ne se combat pas elle-même; elle est unique et simple de sa nature; mais l'erreur, ce triste apanage de l'homme, se détruit elle-même parce qu'elle est pleine de discordes : si elle était unique, elle dominerait la terre, mais parce qu'elle est diverse, elle n'est que passagère et s'éteint avec le temps : il faut donc qu'elle soit diverse.

En rassemblant des hommes, on les met à la suite de la même pensée mélangée d'erreur et de vérité; on les traîne ainsi des siècles par cette triste ornière, et, dans les progrès de l'intelligence, ils ne comptent pas plus qu'un seul homme; car tous, misérables instruments qu'ils sont, ne représentent qu'une seule opinion. Toute l'histoire en est la preuve. Prenez cette république de Lycurgue, montée uniquement pour la guerre, et qui ressemble plus à un monastère qu'à un État : voilà certes une grande et forte association; ne semble-t-il pas que l'intelligence y soit détruite? Nous ne parlons

Digitized by Google

pas des poëtes, des orateurs, des grands hommes d'Etat, ceux-là ne pouvaient guère y exister, mais les bons généraux, où sont-ils? Ils devraient abonder, et combien en trouve-t-on dans cette histoire? Quels généraux Lacédémone peut-elle opposer à Thémistocle, Cimon, Alcibiade, Phocion, et tant d'illustres enfants d'Athènes si fertile en intelligence de toute espèce? En a-t-elle un seul à comparer à Epaminondas, le Béotien? C'est que Lycurgue avait voulu des citoyens braves, et ils furent les plus braves, mais rien que braves. La conduite de la guerre demande d'autres conditions : elle veut de la souplesse, de la vigueur d'esprit, de l'initiative, des qualités intellectuelles enfin, que la brillante Athènes, ce théâtre incessant des grandes luttes politiques, sut faire éclore avec tant de profusion et que Lycurgue étouffa sous le despotisme de sa règle.

La Compagnie de Jésus, qui a avec Sparte plus d'un point de rapport, organisée pour la guerre religieuse comme l'autre pour la guerre des armes, toutes deux également fanatiques, également asservies à la règle, également infatigables, mais certes pas également loyales, nous présentera la même pénurie. Il y a des jésuites de savoir, de capacité, il y a même des jésuites d'une intelligence supérieure, et qui, malgré ces dons de la nature, ne furent que d'illustres jésuites. Qu'on revoie les trois siècles écoulés depuis Loyola, et, sauf ce grand homme, on ne trouvera pas un seul membre de la compagnie qui se soit signalé par la force d'initiative; par de grandes découvertes, par des œuvres puissantes dans les arts ou les sciences. L'esprit de Loyola pèse sur tous ces hommes, qui n'en sont que la copie toute pâle et tout affaiblie par l'action du temps. Cependant la grande Société recueillait dans son sein toutes les plus fortes intelligences qu'elle rencontrait dans ses nombreux colléges; elle se recrutait elle-même parmi l'élite de la jeunesse, et, pendant trois siècles, elle n'a pas produit un homme de génie! Tant tout ce qui y entre s'imprègne de l'esprit général, tant la capacité individuelle s'éteint!

Nous avons cité des associations extrêmes pour avoir une impuissance extrême et palpable. Il est d'autres associations moins despotiques, moins absorbantes, et impuissantes aussi. Les corporations industrielles ne se sont signalées par aucune grande découverte dans le travail : elles se sont transmis, pendant plusieurs siècles, l'héritage de leurs pères, sans y rien changer, sauf quelques procédés de manipulation et quelques innovations empruntées aux Arabes et aux Grecs. Ce défaut d'invention n'est pas seulement le résultat de cette jalousie instinctive de tout corps privilégié, qui leur fait repousser les innovations avec horreur, il tient principalement au défaut d'esprit inventif : c'est l'intelligence même de l'homme qu'on avait brisée. Aujourd'hui, les inventeurs ne rencontrent peut-être pas moins d'obstacles, témoin le sort de plusieurs grandes découvertes modernes, mais du moins l'esprit inventif existe.

Il y a longtemps qu'on raille l'impuissance des académies de tout genre,

Digitized by Google

lesquelles sont néanmoins des associations formées dans le but d'aider à l'intelligence. Quelque opinion que l'on ait à ce sujet, il est du moins certain que ces sortes d'institutions sont restées beaucoup au-dessous de ce qu'on en espérait, et qu'elles ont porté des fruits médiocres. On peut en attribuer la cause au défaut de lutte, de discussion. Ces corps, se renouvelant eux-mêmes, se tuent moralement, et leur impuissance intellectuelle ressort d'autant plus que la capacité individuelle des membres qui les composent est grande. Si ces membres étaient nommés par des commettants et pour un terme limité, cette responsabilité les animerait : ils ne devraient plus leur élection à leurs confrères, mais à une force externe, devant laquelle ils auraient à répondre de leurs actes et de leurs opinions. De la sorte, on mettrait, pour ainsi dire, le feu aux intelligences, et, au rebours de ce qui arrive pour l'association, la lutte, la solennelle et consciencieuse discussion, viendrait éclairer les arts et les sciences, et produire, par une salutaire émulation, ces efforts d'esprit extraordinaires et soutenus qui sont la grande vie de l'humanité.

Enfin ajoutons une dernière considération. Qu'on dise quelle grande conception est jamais sortie de l'union de plusieurs hommes entre eux. Qu'on montre, dans toute l'histoire, une œuvre quelconque, politique, artistique, morale, philosophique, conçue par des hommes, ne fussent-ils que deux. Pour exécuter, il faut souvent être plusieurs; pour concevoir, il faut que l'homme soit seul avec lui-même, qu'il soit comme suspendu dans les airs, ne tenant à rien, et si libre, qu'il peut tout tenter, tout risquer, sans que ni bornes, ni entraves, sans qu'une vapeur, sans qu'un souffle puisse gêner son essor.

Si donc nous prenons, quelques personnes et que nous les associions, elles auront moins d'intelligence que chacune séparément; et celles-ci, à leur tour, auront plus d'intelligence si elles sont en lutte, si elles discutent et se combattent avec vigueur. Le propre de l'intelligence est donc l'individualisme; sa force, la lutte.

L'association, nécessitant donc le sacrifice d'une partie plus ou moins grande de liberté et d'intelligence, nous ne pouvons l'admettre avec trop de réserve et sans lui prescrire des conditions rigoureuses.

Toute association doit être faite en vue d'un but certain, déterminé, unique : il faut, en effet, qu'elle sache où elle va, ce qu'elle veut; il faut surtout qu'elle embrasse la plus petite sphère possible, afin de laisser d'autant plus d'espace au dehors d'elle, à l'intelligence libre des associés, et aussi, afin qu'étant plus restreinte, elle soit plus forte. Les différentes associations économiques, lesquelles rassemblent des forces matérielles, comme des capitaux, du travail, pour édifier une œuvre que les forces d'un seul homme n'eussent pu accomplir, sont des modèles en ce genre. Les associations industrielles s'attachent à un seul genre de travail, bien défini et en général très-circonscrit que jamais elles ne dépassent : l'un file du lin, l'autre extrait de la houille, l'une s'adonne aux assurances, l'autre construit des voies de transport etc., etc.

Digitized by Google

Les associations commerciales n'ont point ordinairement cette unité de but et peut-être faut-il attribuer à cette cause leur fréquent insuccès. Montées sur une trop vaste échelle, elles embrassent toute espèce de commerce, et cette multiplicité les perd, si quelque privilége ne vient les soutenir. Les associations philanthropiques, qui rassemblent des capitaux dans la vue de soulager l'humanité souffrante, ont aussi parfaitement compris la nécessité de cette division du travail; elles sont locales et spéciales, l'une se charge des enfants, une seconde des prisonniers, une troisième des infirmes, etc., se gardant bien d'embrasser à elles seules toute la sphère de la bienfaisance.

A côté des associations économiques, nous citerons les associations morales, qui réunissent des forces autres que matérielles; telles sont surtout les associations de tempérance, auxquelles le père Mathieu, le plus grand des réformateurs de ce siècle, a su donner un développement si prodigieux. Il associe en quelque sorte les tempérances afin de les fortifier l'une par l'autre. L'aspect d'un si grand ensemble met l'amour-propre en jeu, et l'effort de volonté qu'il faut pour surmonter la tentation devient facile, par cet appui commun. Ensuite, à la vue de tant d'hommes tempérants, on n'ose plus ne pas être des leurs; le prosélytisme fait le reste, et toute la machine marche et grandit.

Enfin, tant les bonnes choses se perfectionnent d'elles-mêmes et sans effort, les sociétés de tempérance viennent de recevoir une sorte de sanction remarquable, par la préférence que l'industrie et le commerce accordent aux ouvriers et matelots qui en font partie. C'est ajouter le mobile puissant de l'intérêt privé aux autres, et dès lors on ne peut prévoir toutes les conséquences de l'œuvre admirable du père Mathieu. Nous citerons encore, parmi les associations purement morales, les associations contre le duel, celles contre le luxe, etc.

L'association ainsi comprise est très-puissante, et ne viole la liberté, n'atteint l'intelligence individuelle que sur un point imperceptible et en quelque sorte microscopique. D'un autre côté, comme elle permet d'exécuter les plus vastes entreprises, elle met à exécution les œuvres de l'intelligence qui, sans elle, fussent restées inertes; et ainsi, elle prête à l'esprit un concours très-efficace. De même elle excite la concurrence par des moyens de production plus développés et plus économiques. De même encore, elle rend les hommes plus propres à la liberté, en les rendant plus moraux, plus éclairés. Mais on ne peut sortir de la voie si nettement tracée par l'instinct populaire et confirmée parce que nous savons de la science de l'homme, sans tomber dans les plus graves erreurs.

On peut affirmer que plus le but d'une association est complexe, plus elle est dangereuse. A ce point de vue, la société de Jésus, qui n'embrasse pas un but mais mille buts, pas un moment de la vie mais toute la vie, qui saisit l'homme tout entier sans rien laisser à son initiative, est une sorte de crime contre la nature et la liberté. Les associations préconisées par Saint-Simon, Fourier et autres, pour être moins absorbantes, n'en doivent pas moins être

Digitized by Google

rangées dans la même catégorie. Le phalanstère est un monastère créé pour la satisfaction des besoins de la chair, que Fourier voulait réhabiliter, disait-il, comme le monastère catholique est créé pour réprimer ces besoins. L'un est précisément le contre-pied de l'autre; c'est le fruit d'une réaction en sens inverse et avec non moins d'exagération. L'un soumet tout à la règle, l'autre tout à la fantaisie : l'un étouffe toutes les passions, l'autre leur lâche la bride; et, malgré cette apparente liberté, l'association de Fourier pèche par le même vice que l'association monastique, en ce qu'elle s'empare de tout l'homme à la fois et de toute sa vie. Toutefois le catholicisme ne prétendait pas appliquer ses règles monacales à la société entière; les monastères étaient l'exception, on n'y entrait qu'à l'âge de raison et ce n'était qu'avec une pleine liberté qu'on en faisait le sacrifice. Le socialisme est plus téméraire, il embrasse toute l'humanité; il plie tous les hommes, et dès leur naissance, à ce qu'il appelle sa formule.

Mais, nous l'avons déjà dit, ce n'est point de ces réformes que nous voulons nous occuper. Nous prendrons, parmi les nouveautés proposées de nos jours, la plus timide, la plus inoffensive, celle qui paraît avoir réuni le plus d'approbations, *les communautés libres* de M. de la Farelle, sur lesquelles nous revenons, pour montrer combien sont dangereuses les tendances contraires à la liberté, combien, quelque affaiblies qu'elles soient, elles peuvent égarer un esprit d'ailleurs droit et juste.

M. de la Farelle propose le rétablissement des anciens corps de métiers, avec cette modification très-importante, que ces communautés ne seront plus closes; qu'elles seront libres et qu'on pourra, sans entraves, professer au dehors d'elles. On y pénétrera au moyen de l'apprentissage, qui devient obligatoire. Pour passer compagnon ou maître, il faut subir des examens. La communauté nomme un syndicat, lequel possède un certain droit de vérification, de surveillance et de censure sur le mode de fabrication et sur les qualités des produits, en ce sens qu'il infligerait un blâme, et même une amende, à tout membre de la communauté qui en compromettrait la bonne renommée par sa déloyauté.

On ne saisit pas clairement le but d'une semblable association; on ne voit pas distinctement ce qu'elle veut; elle ne réunit ni des forces morales, ni des forces matérielles, elle n'assemble pas certains hommes pour un dessein déterminé, elle prend tous ceux qui appartiennent à la même profession et elle les lie l'un à l'autre on ne sait trop comment.

On les laisse parfaitement libres de s'associer; c'est très-bien, mais il faut qu'ils y trouvent un profit, ou ils n'en feront rien. Si vous ne les y forcez pas par la loi, il faudra les y engager par des avantages, par des priviléges. Les inconvénients des nouvelles corporations sont visibles, évidents; des apprentissages, des examens, une surveillance; mais les bénéfices où sont-ils?

On ne prend pas les industriels avec de grands mots; pour eux, toute la question sera là : Vendront-ils leurs produits plus chers, ou, ce qui revient au

Digitized by Google

même, produiront-ils à meilleur marché? Si vous ne leur offrez ni l'un ni l'autre, ils se soucieront bien de pareilles associations!

Qu'on ne se fasse pas illusion sur les mots; quand on a parlé d'association, qu'on a, de manière ou d'autre, accolé quelques hommes les uns aux autres, on croit avoir sauvé l'Etat. Les travailleurs sont associés, s'écrie-t-on, l'industrie est organisée. Tout cela est vague, sans idées précises et arrêtées, et l'on s'imagine follement et sans s'en rendre compte, qu'associer des hommes c'est en faire des frères, c'est constituer la fraternité sociale.

Les hommes qui exercent la même profession ne peuvent avoir des intérêts communs, bien entendu en ce qui concerne cette profession. Si cela était, il est évident que toute concurrence cesserait : du reste, on l'a souvent tenté, et avec trop de succès. Des industriels se sont associés et se sont engagés à ne vendre leurs produits qu'à certains prix fixés. Ils ont donc sacrifié une partie de leur liberté; mais qu'on y prenne garde, ils ne la donnent pas ils la vendent; c'est le désir d'un gain illicite, c'est la passion du lucre, qui les fait ainsi trafiquer de leurs droits d'hommes libres.

M. Ch. Babbage cite plusieurs exemples de ces sortes d'associations (*Traité sur l'économie des machines et des manufactures.*) Ce sont des ébénistes qui se coalisent contre des inventions nouvelles et parviennent à les écarter. Ce sont des propriétaires de mines de houille qui, par leur association, font peser sur le public une hausse de prix si considérable, que la chambre des communes crut devoir s'en occuper. Mais la plus oppressive est sans contredit celle des libraires de Londres, dont la ligue a produit le plus odieux monopole. L'ouvrage de M. Babbage, vendu à 3,052 exemplaires à 7 fr. 50 c., a produit 22,890 fr. Sur cette somme, payée par le public, les frais d'impression entrent pour 6,186 francs; les droits d'auteur, pour 7,655 fr., et la part des libraires et éditeurs ne s'élève pas à moins de 9,050 francs. Ainsi, ceux qui débitent le livre, qui n'ont employé à sa confection ni temps, ni travail, ni peine, dont la capacité est toute mercantile, qui n'ont couru aucun risque de mévente, ceux-là, disons-nous, ont été plus rétribués que l'auteur même. Croirait-on que les libraires qui ont acheté l'ouvrage par souscription à quatre schellings deux deniers, le revendent à six schellings et réalisent ainsi, sans aucun risque, avec un capital minime, un bénéfice inique de 44 p. c.?

Voilà, et d'autres exemples ne manqueraient pas, voilà où tendent ces associations entre gens de même profession; c'est à ce degré d'injustice et d'oppression que l'égoïsme les pousse. Ce sont des corps dirigés contre des consommateurs, qui détruisent la liberté, la concurrence, qui se bercent dans une sécurité immorale, et engendrent la plus déplorable oïsiveté d'esprit. On croit avoir constitué la fraternité des travailleurs, oui, mais c'est une fraternité de lucre.

On doit regretter qu'un esprit aussi sage que M. Michel Chevalier se laisse aussi entraîner par ces dangereuses doctrines. Dans les dernières leçons de son cours d'économie politique, en 1843, il paraît vivement préoccupé des dan-

Digitized by Google

gers de l'individualisme et de la nécessité d'organiser l'industrie. Le projet de M. de la Farelle lui plaît à plusieurs égards. « L'idée mère, dit-il, consis- « tant à rétablir des communautés, ou, pour la présenter sous une forme « plus générale, à réintégrer dans l'industrie le principe d'association, qui « en a été banni, mérite de rallier tous les suffrages. »

Et, comme exemple de ces communautés industrielles, il cite d'abord les comités qui représentent à Paris diverses branches de l'industrie manufacturière et dont le fameux comité Fulchiron est le modèle, et puis, et non sans beaucoup d'éloges, l'association des mines de charbon de Saint-Etienne. Or, on sait aujourd'hui ce qu'est devenue cette association. Elle comprend la plus grande partie des exploitations du bassin de la Loire ; elle a acheté le canal de Givors; elle guette le chemin de fer de Saint-Etienne, afin d'être maîtresse également des voies de communication. Elle a profité de cette position pour élever ses prix et menacer l'industrie des contrées environnantes. La question était si grave, que toute la France, étonnée qu'un pareil monopole s'élevât dans son sein, s'en était émue; toute la presse et la chambre des députés s'en sont sérieusement occupées et avec une sorte d'inquiétude générale. Mais ce n'est pas tout. Les ouvriers mineurs, comprenant qu'en présence de cette association, ils cessaient d'être libres, qu'elle disposait en maître de leur sort, et pouvait les priver de tous moyens d'existence, se coalisèrent à leur tour pour opposer un monopole à un autre monopole. La troupe intervint, et l'on sait que le calme ne s'est point rétabli sans verser le sang. Et voilà à quoi a abouti cette communauté qui, en 1843, paraissait si utile et si inoffensive à M. Chevalier.

Ce n'est pas à dire que, dans des pays de liberté comme l'Angleterre et la Belgique, il faille proscrire légalement et d'une manière absolue des associations semblables; sans doute, la liberté se corrigera elle-même; des associations contraires, et surtout la libre concurrence avec l'étranger, triompheront de ces tentatives de la cupidité. Mais en France, où l'on est habitué à tout attendre de l'Etat, où des droits prohibitifs écartent la concurrence étrangère, où les producteurs sont déjà si entourés des faveurs du pouvoir, peut-on encore leur accorder la faculté de se coaliser de la sorte? Une telle liberté avec tant de priviléges n'est-elle point dangereuse?

D'ailleurs, puisque la loi défend les coalitions aux ouvriers, pourquoi ne les défendrait-elle pas aux maîtres? Si les propriétaires des mines de Saint-Etienne ont le droit de s'associer pour hausser le prix du combustible, pourquoi les mineurs n'ont-ils pas le droit de s'associer pour hausser le prix de la main-d'œuvre? Les uns déclarent qu'ils ne céderont leurs houilles qu'à tel prix; les autres déclarent qu'ils ne céderont leur travail qu'à tel prix. Ces deux actes ont la même valeur morale; si la loi prohibe l'un, elle doit prohiber l'autre, ou les permettre tous deux.

M. Chevalier critique vivement une expression du fameux décret de la constituante, qui supprime les corporations et interdit aux citoyens d'une

Digitized by Google

même profession de prendre des délibérations, de faire des règlements, etc., *sur leurs prétendus intérêts communs*. Il est vrai, les gens de même profession ont un intérêt commun, un seul, mais quel intérêt? celui de dépouiller le consommateur à leur profit. Ils ont l'intérêt commun qui anime ces comités protectionistes que M. Chevalier ne devrait pas citer comme exemple, l'intérêt des monopoleurs, l'intérêt d'une cupidité qui voudrait se satisfaire sans peine et sans travail; et celui-là, la constituante ne voulut point le reconnaître, elle le nia.

Maintenant nous distinguons clairement le lien caché des communautés de M. de la Farelle, l'intérêt qui pourra réunir les associés; mais, en législateur prévoyant, il y a pourvu. Les articles 50 et 17 de son projet prohibent formellement toute espèce de coalition; ils défendent de fixer un prix commun, des règles de fabrication, etc. On peut croire qu'en dépit du texte cette disposition sera éludée. Au lieu de s'occuper à vaincre les obstacles naturels des choses et les difficultés de la concurrence, les associés occuperont leur génie à vaincre la loi, ce qui est plus commode et plus lucratif, et, n'en doutons pas, ils y parviendront.

Au demeurant, si la disposition n'est pas illusoire, c'est l'association même qui l'est. Nous ne croyons pas qu'on puisse sortir de là; il faut des priviléges, un monopole de droit ou de fait, ou l'association libre est impossible. Sans doute, il resterait encore la ressource de la rendre obligatoire de par la loi, et nous ne croyons pas que M. de la Farelle reculerait devant cette extrémité, tant la pente où il marche est entraînante; mais nous ne voyons pas trop ce qui distinguerait ces communautés de celles du moyen âge.

Au point de vue moral, les associations de M. de la Farelle ne seraient sans doute pas sans efficacité; il est probable que la bonne renommée de la communauté, étant le bien de tous, deviendrait le soin de tous, et qu'on exclurait tout membre qui en pourrait ternir l'éclat. Mais, pour combattre la déloyauté, à quoi sert-il d'établir une association si vaste? Si le mal n'est que local, pourquoi un remède général? Pourquoi, ce qui est bon à Paris, voulez-vous l'appliquer à Marseille où peut-être cela serait inutile, nuisible même? Pourquoi cette association porte-t-elle sur toutes les industries, si quelques-unes seulement sont coupables? Pourquoi compliquer le but principal d'autres buts différents ou contraires? En vérité, il n'est pas besoin d'un si grand effort; la solution du problème est tout près de nous, sans que nous cherchions à embrasser tant de difficultés à la fois.

S'il est vrai qu'il se fait à Paris une aussi effrayante sophistication des vins et des épiceries qu'on le dit, pourquoi les débitants de ces denrées ne se formeraient-ils pas en association de probité, en se garantissant mutuellement la pureté de leurs marchandises? Un comité serait établi et jugerait les plaintes portées contre les associés par les consommateurs, et toute fraude reconnue par l'assemblée générale de l'association serait punie de l'exclusion. Nous ne voulons pas entrer dans les détails d'organisation; on les conçoit parfaite-

Digitized by Google

ment, le père Mathieu ayant frayé la voie. Cette association est simple, sans faste; elle ne s'applique que là où elle est utile; n'ayant qu'un but, toute sa force sera employée en un seul point, ce qui garantit le succès. Enfin, elle ne durera pas plus qu'il n'est nécessaire; quand elle ne sera plus utile, elle tombera d'elle-même : et ce point est capital, car, tout inoffensive qu'elle paraisse, elle pourrait, étant trop prolongée, conduire aux plus dangereux abus. Que l'on comprenne bien ceci : l'association n'est pas bonne parce qu'elle est une association, mais parce qu'elle guérit un mal; ce n'est pas la règle, c'est l'exception; ce mal détruit, qu'elle disparaisse.

L'état de choses actuel résout de même la plupart des problèmes posés par ceux qui l'attaquent. M. de la Farelle adjoint à ses communautés des sociétés d'assistance mutuelle. Au moyen d'une certaine cotisation, les ouvriers qui en feraient partie auraient droit à des secours en cas de maladie ou d'oisiveté forcée, ou pour cause d'infirmités et de vieillesse. Eh bien, les caisses d'épargne et surtout les sociétés d'assurance sur la vie atteignent admirablement ce but. Les combinaisons diverses, infinies presque, qu'elles offrent aux assurés, leur permettent de s'adapter en quelque sorte à tous les individus, à toutes les exigences, et la concurrence a réduit la prime au taux le plus bas et la réduira encore.

Une association mutuelle, telle que M. de la Farelle la propose, pourrait-elle faire mieux et à meilleur marché? Nous en doutons. Jusqu'à présent les assurances mutuelles pour incendie ont eu peu de succès, tandis que les compagnies à primes fixes s'enrichissent et prospèrent. Cela tient sans doute à ce que le mobile de l'intérêt privé n'existe pas dans les premières autant que dans les autres. L'administration de celles-ci montre moins de zèle, moins d'activité et coûte à peu près autant; en sorte que le bénéfice des compagnies, que les associés en mutualité croyaient encaisser pour eux-mêmes, disparaît par mille petits canaux. Il va aussi sans dire que les associés, qui ont leurs propres affaires à soigner et pour lesquels l'association est une chose tout à fait secondaire, ne peuvent ni ne pensent à surveiller l'administration : ils la laissent voguer à son gré, et, n'étant pas soutenue ni par la surveillance ni par l'intérêt personnel, elle se perd. Ainsi le problème soulevé et non encore résolu par les théoriciens français a été tranché, il y a un demi-siècle, par la liberté anglaise. Malheureusement on doit regretter que ces sortes d'assurances ne prennent pas plus de développement; c'est qu'il est beaucoup plus tôt fait de fournir des facilités à l'économie que de trouver des ouvriers économes : c'est là le point capital, sur lequel nous reviendrons plus tard et qui échappe à M. de la Farelle.

On a cherché, dans ces derniers temps, à modifier les théories de Fourier dans ce qu'elles ont d'absolu : on a imaginé des communautés volontaires, et en dehors de l'Etat, où les ouvriers se logeant, se nourrissant, s'habillant en commun, réaliseraient par là de grandes économies. Nous sommes loin de proscrire de semblables associations; il est possible que, dans certaines circonstances, elles reçoivent une application partielle. Mais, sans nous arrêter à

Digitized by Google

tout ce qu'elles offrent de répréhensible et de trop général, nous voulons seulement démontrer ici, que, sous le rapport économique, elles n'atteindront pas leur but. L'économie n'est pas dans l'association, Dieu merci! toute l'histoire industrielle en fait foi, mais seulement dans la libre concurrence. Quelle différence y aura-t-il entre le cuisinier et le boulanger du phalanstère nouveau et un boulanger et traiteur ordinaire? Ces derniers ne procèdent-ils pas par grandes quantités? ne jouissent-ils pas des avantages économiques qu'on attribue à la communauté? Mais celle-ci, dit-on, en travaillant elle-même, prélève les bénéfices qu'ils auraient faits. Remarquons d'abord que, pour des théoriciens qui considèrent la société en masse, c'est là une très-singulière économie; en effet, c'est tout simplement un déplacement; c'est la communauté qui dépouille le boulanger et le traiteur, lesquels mériteraient bien aussi un peu de compassion. Au moins si la communauté en profitait! mais ce bénéfice elle ne le fait pas, il est détruit par l'imperfection de la production, par le défaut de zèle et d'activité. Le boulanger, sous le régime de la concurrence, est poussé par l'intérêt personnel, l'autre par l'intérêt de la communauté, c'est-à-dire un intérêt très-divisé, très-faible. Le premier a mille ressources quand le second est à bout. L'un, toujours stimulé par des rivaux redoutables, ne peut s'endormir dans une oisive sécurité, l'autre refuse de se fatiguer et le corps et l'esprit pour le bien commun. Il y a donc beaucoup à parier que le pain et la cuisine du phalanstère seraient ou détestables ou très-chers, ou peut-être l'un et l'autre à la fois.

Quel est donc le moyen d'avoir des repas à bon marché? c'est par l'établissement de boulangers et de traiteurs en grand. Ceux-là, l'expérience le démontre, peuvent se contenter de faibles bénéfices, produire bien et à bon compte. A tous les avantages matériels du traiteur et du boulanger de Fourier, ils réunissent l'avantage du mobile de l'intérêt personnel, stimulé au plus haut degré. Sans doute, si la fortune d'un seul homme ne suffit pas à un entreprise de cette nature, il faudra recourir à l'association; il faudra réunir des capitaux épars pour les faire marcher vers ce but. Mais cette association, qui l'emportera certainement sur le boulanger et le traiteur de Fourier, qui l'emportera peut-être sur le boulanger à petits capitaux, ne l'emportera pas sur le grand capitaliste; l'expérience a prouvé que, de tous les producteurs, ce dernier est le plus actif, le plus vigilant, le plus inventif, le plus habile.

Fourier, en vrai mathématicien, se préoccupait trop exclusivement des conditions matérielles de la production; dès qu'il a fourni à l'industrie les moyens de produire le plus économiquement possible, il est satisfait. Pendant qu'il accumule ainsi les forces physiques, qu'il les multiplie dans une proportion considérable par le travail en commun, il ne voit pas qu'il divise les forces morales de l'homme, qu'il lui ôte une partie plus ou moins grande de son mobile. Il augmente la solidité de la machine, il y ajoute des leviers nouveaux et puissants, mais il diminue la force motrice. Telle est l'erreur la plus ordinaire

Digitized by Google

des novateurs modernes et qu'ils reproduisent sous des formes diverses.

Un fait prouvera mieux encore que l'association n'est pas toujours un moyen de produire économiquement. M. Léon Faucher, dans ses *Études sur l'Angleterre*, rapporte, qu'à Belper, dans l'établissement de M. Strutt, « plusieurs ouvriers formèrent une société coopérative dans le but d'acheter en « gros les provisions, ainsi que les étoffes qui leur étaient nécessaires, et de « s'approprier de cette manière les bénéfices faits par le détaillant. L'association reçut le concours des propriétaires dont l'un voulut même entrer dans « le comité d'administration. Pendant quelque temps, le succès parut certain; les marchandises étaient achetées au comptant, et, en apparence, au « plus bas prix; on les distribuait aux sociétaires selon leurs désirs et dans « la proportion de leurs ressources; les bénéfices étaient répartis entre eux à « la fin de l'année, et couvraient souvent pour chacun d'eux ses frais de « loyer; mais bientôt des abus que l'on n'avait pas prévus, commencèrent à se révéler. Des marchands, qui voyageaient pour obtenir des commandes, trouvèrent leur avantage à donner un pot-de-vin au secrétaire ou « au trésorier de l'association pour obtenir la préférence dans la vente des « articles. Des soupçons et des différends ne tardèrent pas à s'élever. Le « comité, bien qu'il fût librement choisi parmi les ouvriers, se recrutait « naturellement parmi les plus capables, tels que les contre-maîtres de la manufacture, et ses pouvoirs étaient prorogés d'année en année. Il arriva ainsi « que plusieurs se mirent à étudier leur intérêt personnel bien plus que celui « de l'association; en fait, les marchés à contracter pour l'association ou « pour eux-mêmes commencèrent à occuper leur pensée au détriment des « devoirs de chaque jour..... L'association fut abandonnée volontairement « après une expérience de treize ans. »

Ainsi, des associations semblables peuvent prospérer quelques années; elles peuvent même devenir des remèdes temporaires d'une grande utilité pour aider à traverser des époques calamiteuses, mais la durée leur manque, parce qu'elles font dépérir l'homme moral. Dans les commencements, la nouveauté, l'amour du bien, un certain élan que l'on prend dans des fonctions pareilles, soutiennent les chefs de l'entreprise; mais peu à peu, n'étant pas stimulés par la concurrence, cet élan s'affaiblit, l'activité languit, l'intelligence perd ses ressources; souvent même le manque de contrôle endort jusqu'à la probité; et l'association est perdue.

Il est certain, pour celui qui y voudra réfléchir sérieusement, qu'il n'y a que la lutte, que la concurrence, qui puisse donner à l'homme un mobile toujours entretenu, toujours renouvelé; le temps, par son action destructive, fait disparaître tous les autres. Il y a dans notre âme une terrible passion, celle qu'on a désignée comme la mère de tous les vices, la paresse, et qui, si elle n'est incessamment combattue, s'empare de nous et nous dégrade.

On aura donc beau s'en défendre, la libre concurrence, l'initiative individuelle des citoyens avec l'association pour auxiliaire, résolvent la plupart des

Digitized by Google

questions. Malheureusement, en France, on ne veut point avoir recours à l'activité privée des citoyens, c'est de l'État qu'on espère toutes les réformes, et une association où la loi n'interviendrait pas serait peu goûtée. Nous ne croyons pas que jusqu'aujourd'hui on y ait établi une seule société de tempérance. En effet, il est bien plus commode de tout laisser peser sur l'autorité centrale; de la sorte, les citoyens restent en repos et se justifient du mal causé par leur oisiveté, en le rejetant sur l'Etat.

Sans doute, le rôle de celui-ci ne doit pas être passif, il s'en faut de beaucoup, et nous l'expliquerons plus tard; mais il s'en faut de beaucoup aussi que ce rôle ait l'importance de celui que la raison assigne au citoyen.

C'est une chose pénible et singulière d'entendre à quelles accusations bizarres la concurrence est en butte de la part de l'école française. On affirme, avec assurance, que la lutte industrielle relâche les liens sociaux, que son influence dissolvante s'étend sur toutes les classes et menace la nation d'une ruine, plus ou moins rapprochée.

On a été même jusqu'à prétendre, par une erreur de mots étrange, que la division du travail divisait les hommes. Rien de plus faux néanmoins, puisque plus la société se perfectionne, plus le lien social augmente de force et se resserre, et plus aussi le travail se partage. Est-ce qu'une famille de sauvages, qui produit tout ce qui est nécessaire à ses besoins, n'est pas plus isolée mille fois qu'une famille anglaise qui ne file que du coton. La division du travail isole les travaux et rassemble les hommes, en ce qu'elle les rend nécessaires les uns aux autres. Quelle fausse vue, d'ailleurs, de prétendre qu'elle place tous les producteurs du même ordre dans cet état de lutte connu sous le nom de concurrence! Quelle confusion d'idées! Comme si elle était la cause de la concurrence! Comme si, au contraire, elle ne diminuait pas tous les jours (de la seule manière qu'il soit permis de le diminuer) le champ de la concurrence! puisque, en divisant à l'infini les travaux, elle diminue en même temps le nombre des travailleurs dans chaque ordre de travail.

Il est sans doute que le régime actuel oppose les hommes de même profession les uns aux autres; mais, par contre, il les unit aux hommes des autres professions par le besoin qu'ils en ont : il anime quelques hommes l'un contre l'autre pour les sceller d'autant plus au reste de l'humanité. L'intérêt personnel n'est-il pas le plus puissant des liens? Si, pour unir des hommes entre eux, vous faites dépendre la satisfaction des désirs de chacun de la volonté et de l'habileté des autres, qu'auriez-vous pu imaginer de plus fort? En vérité, quand on réfléchit que les besoins augmentent sans cesse, et que le travail qui les contente se divise de plus en plus, on se rassure sur l'avenir de la société.

La concurrence n'est pas seulement un lien par les besoins, c'est aussi un lien par l'intelligence.

Elle pousse le producteur à perfectionner sans cesse ses produits et chaque

Digitized by Google

perfectionnement est forcément imité par ses rivaux, en sorte que l'habileté de l'un se communique aux autres, et que toutes ces habiletés diverses, infinies s'additionnent, s'agglomèrent sur le même objet. Cela est aussi admirable qu'étrange de voir tant d'hommes, ardemment occupés à la même tâche, en lutte ouverte et quelquefois acharnée entre eux, et néanmoins forcés d'associer leurs intelligences. Que le monopole est différent ! N'est-il pas évident, pour le dire en passant, que les adversaires de la liberté du commerce mettent de bien grandes bornes à cette association universelle, puisqu'ils en distraient toute l'habileté des étrangers, en empêchant leur concurrence?

On confond facilement l'association avec la société. La société est sans doute une sorte d'association, mais c'est aussi une lutte, sans qu'on puisse dire laquelle de ces deux forces réunit le mieux les hommes. La société est formée de tant de principes divers, contraires et ignorés, nous connaissons si peu son but final et les moyens d'y arriver, qu'elle échappe en quelque sorte à notre intelligence.

L'association est moins hautaine et se rabaisse jusqu'à nous; c'est un instrument à notre portée et que nous pouvons manier. L'un est le domaine des hommes, l'autre le domaine de Dieu. Ceux donc qui, parlant sans cesse d'organiser la société ou l'industrie qui en est le pivot, la veulent plus ou moins façonner en une association, ceux-là, disons, nous, sont bien téméraires ou comprennent bien peu ce qu'ils tentent.

Pourquoi donc rechercher péniblement des formes d'organisation nouvelles pour l'industrie? N'est-elle donc pas organisée, et si admirablement, qu'à mesure que nous vieillissons nous y découvrons de nouvelles beautés; de ces beautés vastes et immenses, et simples, qui n'appartiennent qu'à la suprême intelligence? Avant de la réformer, il faut la connaître; il ne s'agit point d'inventer, mais de comprendre, et c'est le présent qu'il faut étudier et qui nous accable du poids de son obscurité.

La France déchoirait du rang qu'elle occupe, si elle écoutait davantage les suggestions dangereuses de la nouvelle école, si le bon sens public ne faisait pas justice de ces nouveautés téméraires, de ces entreprises sur le génie et l'activité de l'homme, de ces unités despotiques sous lesquelles on étoufferait la vie d'un grand peuple. Sans doute la France ne retournera point sur ses pas, cela est impossible; seulement elle avancera moins que ses rivales, et sera dépassée en richesses, en industrie, en moralité, et même en sciences, où elle a remporté de si glorieux triomphes. Elle perdra certainement le sceptre des sciences morales, car on ne peut penser que, allant à l'encontre de ces sciences, elle puisse encore les bien comprendre et surtout les aider en avant. Elle aura encore de médiocres philosophes, des professeurs éminents, mais elle n'aura plus de ces hommes puissants, des Pascal, des Descartes, des Montesquien, qui agissent sur l'avenir et l'ébranlent tout entier.

Digitized by Google

Des variations du langage français depuis le XII^e^ siècle, ou recherches des principes qui devraient régler l'orthographe et la prononciation. Par F. Génin, professeur à la faculté des lettres de Strasbourg[1].

Le système exposé par M. Génin sur les principes qui, selon lui, devraient régler l'orthographe et la prononciation de la langue française, se résume dans l'épigraphe qu'il a donnée à son livre : *Vox populi* — la voix du peuple. Malgré quelques formules restrictives, c'est bien au fond et en réalité le langage populaire que M. Génin préconise. Il met les rustiques allures et la hardiesse des procédés euphoniques du vieil idiome bien au-dessus des lois rigoureuses qui ont fait la langue écrite et parlée ce qu'elle est aujourd'hui.

Cette manière de voir, contraire aux idées généralement reçues, a fait prendre à l'auteur un ton de polémique qui affecte son ouvrage d'un bout à l'autre, et en diminue le véritable intérêt. M. Génin ne se borne pas à dire ce qu'était le français avant le siècle de Louis XIV ; il s'efforce encore, quoiqu'il ait l'air de s'en défendre, d'établir que la vieille langue était supérieure à celle des écrivains du dix-septième et du dix-huitième siècle.

A peine a-t-on lu les premiers chapitres de l'ouvrage dont nous parlons, qu'il se présente une question à l'esprit. Est-il raisonnable, quand il s'agit d'un art, et ici il s'agit de l'art de parler et d'écrire, est-il raisonnable d'aller demander des principes et des règles aux usages populaires? La langue que le peuple parle est sans doute bien à lui, et l'on ne peut l'empêcher de parler à sa guise. Quoi

[1] Paris, 1845, 1 vol. in-8°.

Digitized by Google

qu'on puisse dire cependant, il n'y a que les hommes de goût et les bons écrivains qui soient en état de faire d'une langue un instrument littéraire et qui aient le droit d'en arrêter définitivement la constitution. En matière de langue, l'autorité légitime réside en haut, du côté de l'intelligence et du génie : on ne trouve en bas, dans les masses, que l'instinct aveugle qui viole et corrompt. Les langues subissent toujours trop l'influence de la majorité peu instruite de ceux qui les parlent. De là ces excentricités impossibles à justifier, qui, introduites dans les grammaires à titre d'exceptions, viennent rompre à chaque instant les effets symétriques de l'analogie.

Cette autorité, que M. Génin voudrait accorder au langage populaire, le peuple lui-même ne la réclame pas. Il reconnaît sans peine son incompétence dans les questions d'orthographe et de syntaxe. Sans doute il sent et comprend jusqu'à un certain point ce que l'on appelle la musique, l'architecture, la sculpture du langage; il admire volontiers ce qu'on lui offre d'artistement composé; l'appareil extérieur des systèmes scientifiques, qu'il lui est impossible de pénétrer, excite même chez lui un puissant intérêt : est-ce à dire pour cela qu'il soit capable de poser les règles du goût et de produire des combinaisons savantes?

La diversité des patois, qui varient de province à province et souvent de village à village, témoigne de l'indépendance avec laquelle le peuple parle. Si cette diversité a toujours existé, et à cet égard le doute n'est pas possible, où est la voix du peuple que les grammairiens auraient dû seulement écouter, et dont les premiers écrivains, au dire de notre auteur, auraient été les fidèles échos? Nous pourrions citer à M. Génin une localité où les hommes du peuple, au lieu de *vous aviez,* disent *vous avott,* tandis que les femmes emploient plus volontiers cette forme qui passe pour plus délicate, *vous avett.* De ces deux formes maintenant quelle est la populaire? Depuis le moment où dans les Gaules la dissolution de la langue latine fut complète, il y a sans doute eu un progrès constant dans la formation et le perfectionnement de la langue française : vers quelle époque ce progrès a-t-il cessé? M. Génin ne s'explique pas positivement sur ce point, mais les comparaisons auxquelles il se livre font constamment conclure contre le travail d'épuration du dix-septième siècle. Sous le rapport de la prononciation surtout, à l'en croire, il y a près de trois cents ans que le français ne fait plus que s'altérer.

Digitized by Google

M. Génin connaît bien les vieux monuments de la langue française; il les a étudiés avec amour. Pourquoi s'est-il laissé distraire du puissant intérêt que leur valeur historique mérite d'inspirer, pour soutenir des opinions qui touchent au paradoxe? L'Académie peut s'être trompée, la cour n'a pas toujours eu raison, le théâtre a quelquefois fait preuve de mauvais goût : qu'importe? Il n'y en a pas moins eu un perfectionnement général de la langue, et la raison refuse d'admettre qu'elle ait dégénéré juste au moment où elle a commencé à produire des chefs-d'œuvre. La vraie langue française date de Pascal, on le sait. Si du dix-septième au treizième siècle elle a laissé en arrière affiquet, joyau ou pompon qui convienne encore à l'air de sa figure, rendez-lui ce qu'elle a perdu, et personne ne vous en blâmera; mais ne lui faites pas violence pour la rhabiller d'une toilette que son goût lui a fait depuis longtemps rejeter.

Les traces du langage populaire sont nombreuses dans les vieux écrivains, et notre auteur en a conclu que la langue du peuple n'aurait pas dû cesser d'être la langue de la littérature : cette conclusion n'est pas juste. L'imitation du langage populaire est une inévitable nécessité des premiers débuts de la langue écrite, et c'est précisément cette imitation qui donne aux écrivains archaïques cette vulgarité qui ne leur permet pas de vivre comme artistes. Maintenant, aux progrès qu'amène l'expérience, ajoutez ceux de la civilisation générale, et vous verrez s'agrandir de plus en plus la distance entre la langue du peuple et celle des classes instruites qui marchent à la tête de la société.

L'intérêt qu'excitent en nous les monuments de la vieille langue française, est, comme nous l'avons déjà dit, un intérêt historique, philosophique; il ressemble à celui que font naître chez l'antiquaire les débris matériels des temps passés. En fait de prononciation et d'orthographe, nous accordons la préférence à ce qui est, et, selon nous, il ne s'agit pas de retourner au vieux langage, mais de mettre, par l'instruction, les classes inférieures en état d'user aussi de l'instrument perfectionné dont quelques écrivains de génie ont fait un des premiers organes de la civilisation.

Mais nous nous sommes peut-être trop étendu sur l'idée qui domine dans le travail de M. Génin. Nous allons en mettre sous les yeux de nos lecteurs les principes les plus saillants. L'auteur qui veut « faire casser, par l'opinion publique, l'arrêt rendu contre la vieille langue » prétend que celle-ci a été constituée primitive-

Digitized by Google

[illegible] l'influence de l'[illegible] et de la [illegible] la plus [illegible]. Il regarde la règle suivante comme la clef de toute [illegible] et de l'orthographe et de la prononciation [illegible].

« Dans aucun cas l'on ne faisait sonner deux consonnes consé-
« cutives, soit au commencement, soit au milieu, soit à
« la fin d'un mot. Cette règle est sans exception. Deux consonnes
« consécutives n'étaient admises dans l'écriture que pour conserver
« la trace de l'étymologie. »

On prononçait donc [illegible], *cyne*, [illegible], pour *espace*, [illegible], *sceptre*, *cygne*, [illegible].

En remarquant les effets de la règle posée par M. Génin, on se rappelle sur-le-champ que le français est principalement sorti du patois des paysans de l'Ile-de-France, auxquels de tout temps on a reproché un grasseyement désagréable et une tendance à énerver le langage par la suppression des consonnes. C'est quelque chose comme cette prononciation abandonnée qu'ont voulu renouveler les *beaux* du directoire, qui juraient leur *paole d'honneur*. Quant à la généralité de la règle elle-même, elle est tout à fait contestable, et nous n'hésiterions pas à soutenir que dans les familles de mots où l'orthographe moderne a conservé les deux consonnes consécutives, sans exception, ces consonnes ont toujours été prononcées. Tels sont, par exemple, les mots *porte*, *peste*, *éternel*, *ordre*, *juste*, *ministre*, *partir*, etc., auxquels nous ne croyons pas que l'on ait jamais appliqué la règle formulée par notre auteur. M. Génin lui-même oublie quelquefois de l'appliquer. Selon lui, il faut prononcer *mécredi* en grasseyant. Mais pourquoi laisse-t-il subsister le second *r*? ou il est inconséquent avec lui-même, ou il devrait faire prononcer *méqueudi*.

L'ancienneté relative de la prononciation qu'il regrette n'est pas une raison suffisante pour la réhabiliter, car elle a dû être précédée d'une autre qui tenait plus immédiatement à la prononciation latine et où ne s'effaçaient bien certainement ni les consonnes qui ont disparu depuis, ni celles que notre auteur voudrait encore voir disparaître.

Nous ne nous laissons pas choquer par l'apparence étrange que prennent les mots prononcés d'après la règle de M. Génin : nous savons qu'en matière de prononciation tout est affaire d'habitude.

Nous pouvons toutefois nous demander quels effets produit sur la constitution des mots le retranchement des consonnes; or, il est évident qu'il en diminue la valeur significative, qu'il en abaisse l'élément intellectuel, qu'il les énerve, qu'il en affaiblit la charpente, et, qu'on nous passe l'expression, qu'il les réduit à l'état de mollusques. Le paysan gaulois et l'envahisseur barbare qui ont massacré la langue latine ont procédé par mutilation; attaquant surtout la partie des mots qui était pour eux un embarras perpétuel, la terminaison. Ainsi, de *ploratus,* on a commencé par faire *plor,* puis on a dit *pleur;* M. Génin soutient aujourd'hui qu'on a prononcé *pleu,* tout en maintenant, ce qui est encore une inconséquence de sa part, les deux consonnes au commencement du mot. Entre ces trois mots, si nous avions à choisir, nous accepterions le plus sonore : nous préférerions donc *plor* à *pleur,* et *pleur* à *pleu.* Mais, comme nous l'avons dit, nous nous en tenons à ce qui est convenu; ainsi, malgré le *Rod-berth* de M. Augustin Thierry et le *Robet* de M. Génin, nous continuerons à écrire *Robert* et à prononcer *Robèr.* Il y a des langues qui font abus des consonnes; mais la règle si absolue que nous discutons tombe dans l'excès contraire. La prononciation de deux consonnes consécutives prête à l'emphase sans avoir rien de désagréable pour l'oreille.

Plus on avance dans la lecture du livre de M. Génin, plus on s'aperçoit qu'il a eu tort de généraliser des faits particuliers et variables, produits par le caprice ou l'ignorance, et qui accusent toujours le travail intérieur d'une langue qu'aucune autorité ne gouverne encore. Citons un exemple : « Autrefois, dit notre auteur, on écrivait *arbre,* par respect pour l'étymologie, mais on lisait *abre;* » ce qui, dirons-nous à notre tour, n'est pas très-conforme à la règle. Pourquoi donc s'arrêter en chemin? M. Génin doit savoir que le peuple, dans le nord de la France, dit un *abe.* La fameuse règle est ici rigoureusement appliquée; mais, encore une fois, qu'est-ce que cela prouve?

Conformément au principe posé précédemment, les consonnes finales ne se prononçaient que devant un mot commençant par une voyelle. Devant une consonne, on prononçait donc *couri, mouri, morteu, bo, ca, teu, queu,* etc., pour *courir, mourir, mortel, bon, cap, tel, quel,* etc.

Nous n'admettons pas plus la généralité de la règle pour ce cas-ci que pour les précédents, en faisant remarquer, toutefois, qu'un

Digitized by Google

ment sous l'influence de l'euphonie et de la logique la plus rigoureuse. Il regarde la règle suivante comme la clef de voûte de tout le système d'orthographe et de prononciation adopté au moyen âge.

« Dans aucun cas l'on ne faisait sentir deux consonnes consé-
« cutives écrites, soit au commencement, soit au milieu, soit à la
« fin d'un mot. Cette règle est sans exception. Deux consonnes
« consécutives n'étaient admises dans l'écriture que pour conserver
« les traces de l'étymologie. »

On prononçait donc *épace, ovier, scètre, cyne, aneau, Châles, gâçon, Mellin,* pour *espace, obvier, sceptre, cygne, agneau, Charles, garçon, Merlin.*

En remarquant les effets de la règle posée par M. Génin, on se rappelle sur-le-champ que le français est principalement sorti du patois des paysans de l'Ile-de-France, auxquels de tout temps on a reproché un grasseyement désagréable et une tendance à énerver le langage par la suppression des consonnes. C'est quelque chose comme cette prononciation abandonnée qu'ont voulu renouveler les *beaux* du directoire, qui juraient leur *paole d'honneu.* Quant à la généralité de la règle elle-même, elle est tout à fait contestable, et nous n'hésiterions pas à soutenir que dans les familles de mots où l'orthographe moderne a conservé les deux consonnes consécutives, sans exception, ces consonnes ont toujours été prononcées. Tels sont, par exemple, les mots *porte, peste, éternel, ordre, juste, ministre, partir,* etc., auxquels nous ne croyons pas que l'on ait jamais appliqué la règle formulée par notre auteur. M. Génin lui-même oublie quelquefois de l'appliquer. Selon lui, il faut prononcer *mécredi* en grasseyant. Mais pourquoi laisse-t-il subsister le second *r*? ou il est inconséquent avec lui-même, ou il devrait faire prononcer *méqueudi.*

L'ancienneté relative de la prononciation qu'il regrette n'est pas une raison suffisante pour la réhabiliter, car elle a dû être précédée d'une autre qui tenait plus immédiatement à la prononciation latine et où ne s'effaçaient bien certainement ni les consonnes qui ont disparu depuis, ni celles que notre auteur voudrait encore voir disparaître.

Nous ne nous laissons pas choquer par l'apparence étrange que prennent les mots prononcés d'après la règle de M. Génin : nous savons qu'en matière de prononciation tout est affaire d'habitude.

Digitized by Google

Nous pouvons toutefois nous demander quels effets produit sur la constitution des mots le retranchement des consonnes; or, il est évident qu'il en diminue la valeur significative, qu'il en abaisse l'élément intellectuel, qu'il les énerve, qu'il en affaiblit la charpente, et, qu'on nous passe l'expression, qu'il les réduit à l'état de mollusques. Le paysan gaulois et l'envahisseur barbare qui ont massacré la langue latine ont procédé par mutilation; attaquant surtout la partie des mots qui était pour eux un embarras perpétuel, la terminaison. Ainsi, de *ploratus,* on a commencé par faire *plor,* puis on a dit *pleur;* M. Génin soutient aujourd'hui qu'on a prononcé *pleu,* tout en maintenant, ce qui est encore une inconséquence de sa part, les deux consonnes au commencement du mot. Entre ces trois mots, si nous avions à choisir, nous accepterions le plus sonore : nous préférerions donc *plor* à *pleur,* et *pleur* à *pleu.* Mais, comme nous l'avons dit, nous nous en tenons à ce qui est convenu; ainsi, malgré le *Rod-berth* de M. Augustin Thierry et le *Robet* de M. Génin, nous continuerons à écrire *Robert* et à prononcer *Robèr.* Il y a des langues qui font abus des consonnes; mais la règle si absolue que nous discutons tombe dans l'excès contraire. La prononciation de deux consonnes consécutives prête à l'emphase sans avoir rien de désagréable pour l'oreille.

Plus on avance dans la lecture du livre de M. Génin, plus on s'aperçoit qu'il a eu tort de généraliser des faits particuliers et variables, produits par le caprice ou l'ignorance, et qui accusent toujours le travail intérieur d'une langue qu'aucune autorité ne gouverne encore. Citons un exemple : « Autrefois, dit notre auteur, on écrivait *arbre,* par respect pour l'étymologie, mais on lisait *abre;* » ce qui, dirons-nous à notre tour, n'est pas très-conforme á la règle. Pourquoi donc s'arrêter en chemin? M. Génin doit savoir que le peuple, dans le nord de la France, dit un *abe.* La fameuse règle est ici rigoureusement appliquée; mais, encore une fois, qu'est-ce que cela prouve?

Conformément au principe posé précédemment, les consonnes finales ne se prononçaient que devant un mot commençant par une voyelle. Devant une consonne, on prononçait donc *couri, mouri, morteu, bo, ca, teu, queu,* etc., pour *courir, mourir, mortel, bon, cap, tel, quel,* etc.

Nous n'admettons pas plus la généralité de la règle pour ce cas-ci que pour les précédents, en faisant remarquer, toutefois, qu'un

Digitized by Google

assez grand nombre de mots de la langue française perdent encore aujourd'hui dans la prononciation leur consonne finale. On voit, du reste, combien les monosyllabes en sont affectés; *las, lac* (lacus), *lacs* (laquei), *lard, laps*, devraient se prononcer *la* plus ou moins long. On trouve, en effet, un vieux poëte qui a fait rimer *lard* avec *gras*.

Poursuivant son idée que la langue française a été constituée, au moyen âge, d'après les exigences les plus délicates de l'euphonie, M. Génin découvre, dans les vieux auteurs, sept consonnes intercalaires employées pour éviter les hiatus et établir dans les mots une juste proportion entre l'élément vocal et l'élément consonnant.

Il avoue, il est vrai, que la plupart du temps les consonnes euphoniques appartiennent légitimement au mot qui s'en couvre et que l'étymologie les autorise. Pourquoi donc les présenter tout d'abord comme n'ayant qu'une valeur purement euphonique?

Nous ne suivrons pas notre auteur dans cette partie de son travail; nous avons cependant une observation à présenter sur l'emploi du *n*. M. Génin croit le rencontrer dans les mots *ainsin* et *amin*, mis pour *ainsi* et *ami*. Si nous ne nous trompons pas, cette terminaison en *in* ne fait que représenter la prononciation un peu nasale de l'*i*, tel qu'on l'entend aujourd'hui encore, en Picardie. La forme *ainsin* est toujours employée par les Picards, qui ne disent pas *ami, fini, midi*; mais, avec une nuance très-sensible de nasalité, *aming, fining, miding*.

Pour présenter d'une manière plus saisissante son système sur les consonnes euphoniques intercalaires, l'auteur donne quelques vers de la *Chanson de Roland*, dans lesquels les consonnes finales qui restent muettes sont écrites en italiques. Nous mettons ces vers sous les yeux de nos lecteurs :

Li quens Rolans, par peine et par ahans,
Par grant dulor, sunet son olifan.
Par mi la buche en salt fors li clerc sancs,
De sun cervel li temple en est rumpant.
Del corn qu'il tient l'oïe en est mult grant;
Karles l'entend ki est as pors passant :
Naimes li duc l'oïd, si l'escultent li Franc.
Ce dit li reis : jo oï le corn Rolant!
Unc ne l's unast, se ne fust cumbatant.

« Le comte Roland, avec peine, fatigue et grande douleur,

Digitized by Google

« sonne son cor d'ivoire. Le sang clair lui en sort par la bouche, et « la tempe de son cerveau se rompt. Le son du cor porte bien « loin. Charles l'entend qui passe à cette heure les portes des « défilés ; le duc Naimes aussi. Les Francs l'écoutent, et le roi dit : « J'entends le cor de Roland ; il n'en sonne jamais que pendant le « combat. »

Dans la seconde partie de son ouvrage, M. Génin traite des voyelles et des différentes manières dont elles pouvaient se contracter, s'élider et disparaître. Les exemples qu'il cite à l'appui de ses opinions, sont intéressants et variés ; mais là aussi nous ne serions pas d'accord avec notre auteur. Nous aurions, sur bien des points, des éclaircissements à demander, des distinctions à établir, des conclusions à réfuter.

C'est dans cette seconde partie que l'auteur touche en passant la question des déclinaisons dans la vieille langue française, et la résout négativement. Sur le fond même du litige, nous partageons son avis. Cependant, comme nous sommes en même temps convaincu que ceux qui les premiers ont tenté d'écrire dans la langue d'oïl connaissaient un peu de latin, et avaient toujours en vue ce qu'ils savaient de la grammaire latine, nous croyons à quelque velléité d'imitation de leur part : l'intention d'imiter est, selon nous, évidente dans les plus anciens monuments de la littérature.

Nous reprocherons à M. Génin de n'avoir pas présenté plus franchement, dans la troisième partie de son ouvrage, ce qu'il appelle les conséquences de ses principes. Après un chapitre sur l'articulation des consonnes chez les modernes, il traite du patois des paysans de comédie, de l'orthographe de Voltaire, puis de l'âge de quelques mots et de quelques locutions ; enfin, il termine par des remarques détachées. En parlant de l'articulation des consonnes chez les modernes, il triomphe de quelques liaisons aussi désagréables que prétentieuses, de quelques rimes qui ne riment que pour les yeux ; mais il est loin de creuser son sujet, ou plutôt il le laisse intact. Quant au patois des paysans de comédie, c'est, dit-il, le véritable langage d'autrefois, qui était, dans l'origine, celui de tout le monde. En définitive, est-ce là qu'il veut nous ramener ? Non, pas précisément, car nous sommes tout surpris de lire, page 282 : « Il n'est pas douteux non plus qu'il existait autrefois « deux prononciations ; l'une d'apparat et rigoureuse ; l'autre fa-

Digitized by Google

« milière et plus négligée. » — Nous trouvons quelques vers de Racine, où la prononciation rigoureuse et d'apparat a été figurée par M. Génin lui-même. Donnons-les d'abord tels que nous avons l'habitude de les voir :

Quelquefois, pour flatter ses secrètes douleurs,
Elle prend des enfants, les baigne de ses pleurs.
. . . . . .
Daignez la voir, seigneur, daignez la secourir,
O ciel ! OEnone est morte, et Phèdre veut mourir !
. . . . . .
Ou vous ferez aux Grecs un double sacrifice.

Maintenant lisez :

Queuequefois, pou flatter des secrètes douleux,
Elle prend des enfants, les baigne de ses pleux.
. . . . . .
Daignez la voi, seigneur, daignez la secouri,
O ciel ! OEnone est môte, et Phèdre veut mouri !
. . . . . .
Ou vous ferez aux Grais un double sacrifice.

Nous regrettons que l'auteur n'ait pas appliqué ses principes à un morceau d'une certaine étendue. Nous entendrions volontiers, par exemple, le récit de la mort d'Hippolyte, déclamé dans le goût ancien :

A peine nous sôtions des pôtes de Trézène,
Il était su so cha : ses gâdes affligés
Imitaient so silence, autou de li rangés....

Un fragment d'une centaine de vers ainsi débités nous mettrait en état d'opter entre la prononciation du moyen âge et celle du dix-neuvième siècle.

Ceux qui aiment les recherches du genre de celles dont le livre de M. Génin est rempli le liront assurément avec intérêt d'un bout à l'autre; mais ils penseront, probablement comme nous, que le principal mérite s'en trouve dans les remarques détachées que renferment les quatre derniers chapitres de l'ouvrage. L'auteur y est moins qu'ailleurs dominé par cette idée, que la langue française est en décadence depuis plus de deux siècles. Nous en donnerons quelques extraits, afin que nos lecteurs puissent en juger :

« *Ne sonner mot.* — Expression du onzième siècle. On la trouve

Digitized by Google

« à chaque page du livre des rois : — Li reis lur out cumanded « que ne *sunassent mot.*

« *Les oreilles cornent.* — Tel vengeance frai sur Juda et sur « Jérusalem, que a ces ki lorrunt, tut les oreilles lur en corne- « runt.

« *Aoi.* — Tous les érudits qui se sont occupés de la *Chanson* « *de Roland* ont été fort embarrassés de ces lettres *aoi,* mises « en marge du manuscrit, ordinairement à la fin, parfois au milieu « du couplet monorime. Ils se sont perdus en conjectures pour en « trouver l'origine et le sens.

« Prononcez-les conformément à la règle, selon laquelle *oi* « sonne *oué,* et vous reconnaîtrez tout de suite le mot anglais « *away,* en avant! tracé d'après les lois de l'orthographe française « d'alors.

« Notez que le manuscrit qui a servi à l'impression appartient « à la bibliothèque Bodléienne; et, suivant une apparence équiva- « lente, ou peu s'en faut, à une certitude, a été exécuté en Angle « terre.

« La *Chanson de Roland* était chantée, comme on sait, sur les « champs de bataille, pour animer les soldats. C'est ainsi qu'elle « le fut, en 1066, à la bataille d'Hastings. Le passage du roman de « *Rou* est célèbre :

Taillefer, ki moult bieu cantoit,
Sur un roncin ki tost aloit,
Devant aus s'en aloit cantant
De Karlemaine et de Rolant,
Et d'Olivier et des vassaus
Ki morurent à Roncevaus.

« Le *Ménestrel* chargé de cet emploi s'interrompait sans doute « de temps en temps aux endroits les plus chauds, pour s'écrier : « *En avant! en avant! Away! away!*

« Nous ne quitterons pas ce mot *aoi* sans faire observer qu'il « existe dans la langue commune :

Avoi, dist S. Pierres, *avoi!*
Se Jhesus n'a pitié de moi,
Cis daarins cop m'a honi.

(Barbazan, II, p. 199).

« Allons! allons! dit saint Pierre, si Jésus n'a pas pitié de moi, « ce dernier coup m'a perdu.

Digitized by Google

des novateurs modernes et qu'ils reproduisent sous des formes diverses.

Un fait prouvera mieux encore que l'association n'est pas toujours un moyen de produire économiquement. M. Léon Faucher, dans ses *Études sur l'Angleterre*, rapporte, qu'à Belper, dans l'établissement de M. Strutt, « plusieurs ouvriers formèrent une société coopérative dans le but d'acheter en gros les provisions, ainsi que les étoffes qui leur étaient nécessaires, et de s'approprier de cette manière les bénéfices faits par le détaillant. L'association reçut le concours des propriétaires dont l'un voulut même entrer dans le comité d'administration. Pendant quelque temps, le succès parut certain; les marchandises étaient achetées au comptant, et, en apparence, au plus bas prix; on les distribuait aux sociétaires selon leurs désirs et dans la proportion de leurs ressources; les bénéfices étaient répartis entre eux à la fin de l'année, et couvraient souvent pour chacun d'eux ses frais de loyer; mais bientôt des abus que l'on n'avait pas prévus, commencèrent à se révéler. Des marchands, qui voyageaient pour obtenir des commandes, trouvèrent leur avantage à donner un pot-de-vin au secrétaire ou au trésorier de l'association pour obtenir la préférence dans la vente des articles. Des soupçons et des différends ne tardèrent pas à s'élever. Le comité, bien qu'il fût librement choisi parmi les ouvriers, se recrutait naturellement parmi les plus capables, tels que les contre-maîtres de la manufacture, et ses pouvoirs étaient prorogés d'année en année. Il arriva ainsi que plusieurs se mirent à étudier leur intérêt personnel bien plus que celui de l'association; en fait, les marchés à contracter pour l'association ou pour eux-mêmes commencèrent à occuper leur pensée au détriment des devoirs de chaque jour..... L'association fut abandonnée volontairement après une expérience de treize ans. »

Ainsi, des associations semblables peuvent prospérer quelques années; elles peuvent même devenir des remèdes temporaires d'une grande utilité pour aider à traverser des époques calamiteuses, mais la durée leur manque, parce qu'elles font dépérir l'homme moral. Dans les commencements, la nouveauté, l'amour du bien, un certain élan que l'on prend dans des fonctions pareilles, soutiennent les chefs de l'entreprise; mais peu à peu, n'étant pas stimulés par la concurrence, cet élan s'affaiblit, l'activité languit, l'intelligence perd ses ressources; souvent même le manque de contrôle endort jusqu'à la probité; et l'association est perdue.

Il est certain, pour celui qui y voudra réfléchir sérieusement, qu'il n'y a que la lutte, que la concurrence, qui puisse donner à l'homme un mobile toujours entretenu, toujours renouvelé; le temps, par son action destructive, fait disparaître tous les autres. Il y a dans notre âme une terrible passion, celle qu'on a désignée comme la mère de tous les vices, la paresse, et qui, si elle n'est incessamment combattue, s'empare de nous et nous dégrade.

On aura donc beau s'en défendre, la libre concurrence, l'initiative individuelle des citoyens avec l'association pour auxiliaire, résolvent la plupart des

Digitized by Google

questions. Malheureusement, en France, on ne veut point avoir recours à l'activité privée des citoyens, c'est de l'Etat qu'on espère toutes les réformes, et une association où la loi n'interviendrait pas serait peu goûtée. Nous ne croyons pas que jusqu'aujourd'hui on y ait établi une seule société de tempérance. En effet, il est bien plus commode de tout laisser peser sur l'autorité centrale; de la sorte, les citoyens restent en repos et se justifient du mal causé par leur oisiveté, en le rejetant sur l'Etat.

Sans doute, le rôle de celui-ci ne doit pas être passif, il s'en faut de beaucoup, et nous l'expliquerons plus tard; mais il s'en faut de beaucoup aussi que ce rôle ait l'importance de celui que la raison assigne au citoyen.

C'est une chose pénible et singulière d'entendre à quelles accusations bizarres la concurrence est en butte de la part de l'école française. On affirme, avec assurance, que la lutte industrielle relâche les liens sociaux, que son influence dissolvante s'étend sur toutes les classes et menace la nation d'une ruine, plus ou moins rapprochée.

On a été même jusqu'à prétendre, par une erreur de mots étrange, que la division du travail divisait les hommes. Rien de plus faux néanmoins, puisque plus la société se perfectionne, plus le lien social augmente de force et se resserre, et plus aussi le travail se partage. Est-ce qu'une famille de sauvages, qui produit tout ce qui est nécessaire à ses besoins, n'est pas plus isolée mille fois qu'une famille anglaise qui ne file que du coton. La division du travail isole les travaux et rassemble les hommes, en ce qu'elle les rend nécessaires les uns aux autres. Quelle fausse vue, d'ailleurs, de prétendre qu'elle place tous les producteurs du même ordre dans cet état de lutte connu sous le nom de concurrence! Quelle confusion d'idées! Comme si elle était la cause de la concurrence! Comme si, au contraire, elle ne diminuait pas tous les jours (de la seule manière qu'il soit permis de le diminuer) le champ de la concurrence! puisque, en divisant à l'infini les travaux, elle diminue en même temps le nombre des travailleurs dans chaque ordre de travail.

Il est sans doute que le régime actuel oppose les hommes de même profession les uns aux autres; mais, par contre, il les unit aux hommes des autres professions par le besoin qu'ils en ont : il anime quelques hommes l'un contre l'autre pour les sceller d'autant plus au reste de l'humanité. L'intérêt personnel n'est-il pas le plus puissant des liens? Si, pour unir des hommes entre eux, vous faites dépendre la satisfaction des désirs de chacun de la volonté et de l'habileté des autres, qu'auriez-vous pu imaginer de plus fort? En vérité, quand on réfléchit que les besoins augmentent sans cesse, et que le travail qui les contente se divise de plus en plus, on se rassure sur l'avenir de la société.

La concurrence n'est pas seulement un lien par les besoins, c'est aussi un lien par l'intelligence.

Elle pousse le producteur à perfectionner sans cesse ses produits et chaque

Digitized by Google

perfectionnement est forcément imité par ses rivaux, en sorte que l'habileté de l'un se communique aux autres, et que toutes ces habiletés diverses, infinies s'additionnent, s'agglomèrent sur le même objet. Cela est aussi admirable qu'étrange de voir tant d'hommes, ardemment occupés à la même tâche, en lutte ouverte et quelquefois acharnée entre eux, et néanmoins forcés d'associer leurs intelligences. Que le monopole est différent ! N'est-il pas évident, pour le dire en passant, que les adversaires de la liberté du commerce mettent de bien grandes bornes à cette association universelle, puisqu'ils en distraient toute l'habileté des étrangers, en empêchant leur concurrence?

On confond facilement l'association avec la société. La société est sans doute une sorte d'association, mais c'est aussi une lutte, sans qu'on puisse dire laquelle de ces deux forces réunit le mieux les hommes. La société est formée de tant de principes divers, contraires et ignorés, nous connaissons si peu son but final et les moyens d'y arriver, qu'elle échappe en quelque sorte à notre intelligence.

L'association est moins hautaine et se rabaisse jusqu'à nous; c'est un instrument à notre portée et que nous pouvons manier. L'un est le domaine des hommes, l'autre le domaine de Dieu. Ceux donc qui, parlant sans cesse d'organiser la société ou l'industrie qui en est le pivot, la veulent plus ou moins façonner en une association, ceux-là, disons, nous, sont bien téméraires ou comprennent bien peu ce qu'ils tentent.

Pourquoi donc rechercher péniblement des formes d'organisation nouvelles pour l'industrie? N'est-elle donc pas organisée, et si admirablement, qu'à mesure que nous vieillissons nous y découvrons de nouvelles beautés; de ces beautés vastes et immenses, et simples, qui n'appartiennent qu'à la suprême intelligence? Avant de la réformer, il faut la connaître; il ne s'agit point d'inventer, mais de comprendre, et c'est le présent qu'il faut étudier et qui nous accable du poids de son obscurité.

La France déchoirait du rang qu'elle occupe, si elle écoutait davantage les suggestions dangereuses de la nouvelle école, si le bon sens public ne faisait pas justice de ces nouveautés téméraires, de ces entreprises sur le génie et l'activité de l'homme, de ces unités despotiques sous lesquelles on étoufferait la vie d'un grand peuple. Sans doute la France ne retournera point sur ses pas, cela est impossible; seulement elle avancera moins que ses rivales, et sera dépassée en richesses, en industrie, en moralité, et même en sciences, où elle a remporté de si glorieux triomphes. Elle perdra certainement le sceptre des sciences morales, car on ne peut penser que, allant à l'encontre de ces sciences, elle puisse encore les bien comprendre et surtout les aider en avant. Elle aura encore de médiocres philosophes, des professeurs éminents, mais elle n'aura plus de ces hommes puissants, des Pascal, des Descartes, des Montesquien, qui agissent sur l'avenir et l'ébranlent tout entier.

Digitized by Google

Des variations du langage français depuis le XII^e^ siècle, ou recherches des principes qui devraient régler l'orthographe et la prononciation. Par F. Génin, professeur à la faculté des lettres de Strasbourg[1].

Le système exposé par M. Génin sur les principes qui, selon lui, devraient régler l'orthographe et la prononciation de la langue française, se résume dans l'épigraphe qu'il a donnée à son livre : *Vox populi* — la voix du peuple. Malgré quelques formules restrictives, c'est bien au fond et en réalité le langage populaire que M. Génin préconise. Il met les rustiques allures et la hardiesse des procédés euphoniques du vieil idiome bien au-dessus des lois rigoureuses qui ont fait la langue écrite et parlée ce qu'elle est aujourd'hui.

Cette manière de voir, contraire aux idées généralement reçues, a fait prendre à l'auteur un ton de polémique qui affecte son ouvrage d'un bout à l'autre, et en diminue le véritable intérêt. M. Génin ne se borne pas à dire ce qu'était le français avant le siècle de Louis XIV ; il s'efforce encore, quoiqu'il ait l'air de s'en défendre, d'établir que la vieille langue était supérieure à celle des écrivains du dix-septième et du dix-huitième siècle.

A peine a-t-on lu les premiers chapitres de l'ouvrage dont nous parlons, qu'il se présente une question à l'esprit. Est-il raisonnable, quand il s'agit d'un art, et ici il s'agit de l'art de parler et d'écrire, est-il raisonnable d'aller demander des principes et des règles aux usages populaires? La langue que le peuple parle est sans doute bien à lui, et l'on ne peut l'empêcher de parler à sa guise. Quoi

[1] Paris, 1845, 1 vol. in-8°.

Digitized by Google

qu'on puisse dire cependant, il n'y a que les hommes de goût et les bons écrivains qui soient en état de faire d'une langue un instrument littéraire et qui aient le droit d'en arrêter définitivement la constitution. En matière de langue, l'autorité légitime réside en haut, du côté de l'intelligence et du génie : on ne trouve en bas, dans les masses, que l'instinct aveugle qui viole et corrompt. Les langues subissent toujours trop l'influence de la majorité peu instruite de ceux qui les parlent. De là ces excentricités impossibles à justifier, qui, introduites dans les grammaires à titre d'exceptions, viennent rompre à chaque instant les effets symétriques de l'analogie.

Cette autorité, que M. Génin voudrait accorder au langage populaire, le peuple lui-même ne la réclame pas. Il reconnaît sans peine son incompétence dans les questions d'orthographe et de syntaxe. Sans doute il sent et comprend jusqu'à un certain point ce que l'on appelle la musique, l'architecture, la sculpture du langage; il admire volontiers ce qu'on lui offre d'artistement composé; l'appareil extérieur des systèmes scientifiques, qu'il lui est impossible de pénétrer, excite même chez lui un puissant intérêt : est-ce à dire pour cela qu'il soit capable de poser les règles du goût et de produire des combinaisons savantes?

La diversité des patois, qui varient de province à province et souvent de village à village, témoigne de l'indépendance avec laquelle le peuple parle. Si cette diversité a toujours existé, et à cet égard le doute n'est pas possible, où est la voix du peuple que les grammairiens auraient dû seulement écouter, et dont les premiers écrivains, au dire de notre auteur, auraient été les fidèles échos? Nous pourrions citer à M. Génin une localité où les hommes du peuple, au lieu de *vous aviez,* disent *vous avott,* tandis que les femmes emploient plus volontiers cette forme qui passe pour plus délicate, *vous avett.* De ces deux formes maintenant quelle est la populaire? Depuis le moment où dans les Gaules la dissolution de la langue latine fut complète, il y a sans doute eu un progrès constant dans la formation et le perfectionnement de la langue française : vers quelle époque ce progrès a-t-il cessé? M. Génin ne s'explique pas positivement sur ce point, mais les comparaisons auxquelles il se livre font constamment conclure contre le travail d'épuration du dix-septième siècle. Sous le rapport de la prononciation surtout, à l'en croire, il y a près de trois cents ans que le français ne fait plus que s'altérer.

Digitized by Google

M. Génin connaît bien les vieux monuments de la langue française; il les a étudiés avec amour. Pourquoi s'est-il laissé distraire du puissant intérêt que leur valeur historique mérite d'inspirer, pour soutenir des opinions qui touchent au paradoxe? L'Académie peut s'être trompée, la cour n'a pas toujours eu raison, le théâtre a quelquefois fait preuve de mauvais goût : qu'importe? Il n'y en a pas moins eu un perfectionnement général de la langue, et la raison refuse d'admettre qu'elle ait dégénéré juste au moment où elle a commencé à produire des chefs-d'œuvre. La vraie langue française date de Pascal, on le sait. Si du dix-septième au treizième siècle elle a laissé en arrière affiquet, joyau ou pompon qui convienne encore à l'air de sa figure, rendez-lui ce qu'elle a perdu, et personne ne vous en blâmera; mais ne lui faites pas violence pour la rhabiller d'une toilette que son goût lui a fait depuis longtemps rejeter.

Les traces du langage populaire sont nombreuses dans les vieux écrivains, et notre auteur en a conclu que la langue du peuple n'aurait pas dû cesser d'être la langue de la littérature : cette conclusion n'est pas juste. L'imitation du langage populaire est une inévitable nécessité des premiers débuts de la langue écrite, et c'est précisément cette imitation qui donne aux écrivains archaïques cette vulgarité qui ne leur permet pas de vivre comme artistes. Maintenant, aux progrès qu'amène l'expérience, ajoutez ceux de la civilisation générale, et vous verrez s'agrandir de plus en plus la distance entre la langue du peuple et celle des classes instruites qui marchent à la tête de la société.

L'intérêt qu'excitent en nous les monuments de la vieille langue française, est, comme nous l'avons déjà dit, un intérêt historique, philosophique; il ressemble à celui que font naître chez l'antiquaire les débris matériels des temps passés. En fait de prononciation et d'orthographe, nous accordons la préférence à ce qui est, et, selon nous, il ne s'agit pas de retourner au vieux langage, mais de mettre, par l'instruction, les classes inférieures en état d'user aussi de l'instrument perfectionné dont quelques écrivains de génie ont fait un des premiers organes de la civilisation.

Mais nous nous sommes peut-être trop étendu sur l'idée qui domine dans le travail de M. Génin. Nous allons en mettre sous les yeux de nos lecteurs les principes les plus saillants. L'auteur qui veut « faire casser, par l'opinion publique, l'arrêt rendu contre la vieille langue » prétend que celle-ci a été constituée primitive-

Digitized by Google

ment sous l'influence de l'euphonie et de la logique la plus rigoureuse. Il regarde la règle suivante comme la clef de voûte de tout le système d'orthographe et de prononciation adopté au moyen âge.

« Dans aucun cas l'on ne faisait sentir deux consonnes consé-
« cutives écrites, soit au commencement, soit au milieu, soit à la
« fin d'un mot. Cette règle est sans exception. Deux consonnes
« consécutives n'étaient admises dans l'écriture que pour conserver
« les traces de l'étymologie. »

On prononçait donc *épace, ovier, scètre, cyne, aneau, Châles, gâçon, Mellin,* pour *espace, obvier, sceptre, cygne, agneau, Charles, garçon, Merlin.*

En remarquant les effets de la règle posée par M. Génin, on se rappelle sur-le-champ que le français est principalement sorti du patois des paysans de l'Ile-de-France, auxquels de tout temps on a reproché un grasseyement désagréable et une tendance à énerver le langage par la suppression des consonnes. C'est quelque chose comme cette prononciation abandonnée qu'ont voulu renouveler les *beaux* du directoire, qui juraient leur *paole d'honneu.* Quant à la généralité de la règle elle-même, elle est tout à fait contestable, et nous n'hésiterions pas à soutenir que dans les familles de mots où l'orthographe moderne a conservé les deux consonnes consécutives, sans exception, ces consonnes ont toujours été prononcées. Tels sont, par exemple, les mots *porte, peste, éternel, ordre, juste, ministre, partir,* etc., auxquels nous ne croyons pas que l'on ait jamais appliqué la règle formulée par notre auteur. M. Génin lui-même oublie quelquefois de l'appliquer. Selon lui, il faut prononcer *mécredi* en grasseyant. Mais pourquoi laisse-t-il subsister le second *r?* ou il est inconséquent avec lui-même, ou il devrait faire prononcer *méqueudi.*

L'ancienneté relative de la prononciation qu'il regrette n'est pas une raison suffisante pour la réhabiliter, car elle a dû être précédée d'une autre qui tenait plus immédiatement à la prononciation latine et où ne s'effaçaient bien certainement ni les consonnes qui ont disparu depuis, ni celles que notre auteur voudrait encore voir disparaître.

Nous ne nous laissons pas choquer par l'apparence étrange que prennent les mots prononcés d'après la règle de M. Génin : nous savons qu'en matière de prononciation tout est affaire d'habitude.

Digitized by Google

Nous pouvons toutefois nous demander quels effets produit sur la constitution des mots le retranchement des consonnes; or, il est évident qu'il en diminue la valeur significative, qu'il en abaisse l'élément intellectuel, qu'il les énerve, qu'il en affaiblit la charpente, et, qu'on nous passe l'expression, qu'il les réduit à l'état de mollusques. Le paysan gaulois et l'envahisseur barbare qui ont massacré la langue latine ont procédé par mutilation; attaquant surtout la partie des mots qui était pour eux un embarras perpétuel, la terminaison. Ainsi, de *ploratus,* on a commencé par faire *plor,* puis on a dit *pleur;* M. Génin soutient aujourd'hui qu'on a prononcé *pleu,* tout en maintenant, ce qui est encore une inconséquence de sa part, les deux consonnes au commencement du mot. Entre ces trois mots, si nous avions à choisir, nous accepterions le plus sonore : nous préférerions donc *plor* à *pleur,* et *pleur* à *pleu.* Mais, comme nous l'avons dit, nous nous en tenons à ce qui est convenu; ainsi, malgré le *Rod-berth* de M. Augustin Thierry et le *Robet* de M. Génin, nous continuerons à écrire *Robert* et à prononcer *Robèr.* Il y a des langues qui font abus des consonnes; mais la règle si absolue que nous discutons tombe dans l'excès contraire. La prononciation de deux consonnes consécutives prête à l'emphase sans avoir rien de désagréable pour l'oreille.

Plus on avance dans la lecture du livre de M. Génin, plus on s'aperçoit qu'il a eu tort de généraliser des faits particuliers et variables, produits par le caprice ou l'ignorance, et qui accusent toujours le travail intérieur d'une langue qu'aucune autorité ne gouverne encore. Citons un exemple : « Autrefois, dit notre auteur, on écrivait *arbre,* par respect pour l'étymologie, mais on lisait *abre;* » ce qui, dirons-nous à notre tour, n'est pas très-conforme á la règle. Pourquoi donc s'arrêter en chemin? M. Génin doit savoir que le peuple, dans le nord de la France, dit un *abe.* La fameuse règle est ici rigoureusement appliquée; mais, encore une fois, qu'est-ce que cela prouve?

Conformément au principe posé précédemment, les consonnes finales ne se prononçaient que devant un mot commençant par une voyelle. Devant une consonne, on prononçait donc *couri, mouri, morteu, bo, ca, teu, queu,* etc., pour *courir, mourir, mortel, bon, cap, tel, quel,* etc.

Nous n'admettons pas plus la généralité de la règle pour ce cas-ci que pour les précédents, en faisant remarquer, toutefois, qu'un

Digitized by Google

assez grand nombre de mots de la langue française perdent encore aujourd'hui dans la prononciation leur consonne finale. On voit, du reste, combien les monosyllabes en sont affectés ; *las, lac* (lacus), *lacs* (laquei), *lard, laps*, devraient se prononcer *la* plus ou moins long. On trouve, en effet, un vieux poëte qui a fait rimer *lard* avec *gras*.

Poursuivant son idée que la langue française a été constituée, au moyen âge, d'après les exigences les plus délicates de l'euphonie, M. Génin découvre, dans les vieux auteurs, sept consonnes intercalaires employées pour éviter les hiatus et établir dans les mots une juste proportion entre l'élément vocal et l'élément consonnant.

Il avoue, il est vrai, que la plupart du temps les consonnes euphoniques appartiennent légitimement au mot qui s'en couvre et que l'étymologie les autorise. Pourquoi donc les présenter tout d'abord comme n'ayant qu'une valeur purement euphonique?

Nous ne suivrons pas notre auteur dans cette partie de son travail ; nous avons cependant une observation à présenter sur l'emploi du *n*. M. Génin croit le rencontrer dans les mots *ainsin* et *amin*, mis pour *ainsi* et *ami*. Si nous ne nous trompons pas, cette terminaison en *in* ne fait que représenter la prononciation un peu nasale de l'*i*, tel qu'on l'entend aujourd'hui encore, en Picardie. La forme *ainsin* est toujours employée par les Picards, qui ne disent pas *ami, fini, midi ;* mais, avec une nuance très-sensible de nasalité, *aming, fining, miding*.

Pour présenter d'une manière plus saisissante son système sur les consonnes euphoniques intercalaires, l'auteur donne quelques vers de la *Chanson de Roland*, dans lesquels les consonnes finales qui restent muettes sont écrites en italiques. Nous mettons ces vers sous les yeux de nos lecteurs :

Li quen*s* Rolan*s*, par peine et par aban*s*,
Par gran*t* dulor, sune*t* son olifan.
Par mi la buche en sa*lt* for*s* li cler*c* sanc*s*,
De sun cerve*l* li temple en e*st* rumpan*t*.
De*l* cor*n* qu'i*l* tien*t* l'oïe en e*st* mu*lt* gran*t ;*
Karle*s* l'entend*e* ki est as por*s* passan*t :*
Naime*s* li duc l'oï*d*, si l'esculten*t* li Franc.
Ce di.*t* li reis : jo oï le cor*n* Rolan*t !*
Unc ne *l's* una*st*, se ne fu*st* cumbatan*t*.

« Le comte Roland, avec peine, fatigue et grande douleur,

Digitized by Google

« sonne son cor d'ivoire. Le sang clair lui en sort par la bouche, et « la tempe de son cerveau se rompt. Le son du cor porte bien « loin. Charles l'entend qui passe à cette heure les portes des « défilés ; le duc Naimes aussi. Les Francs l'écoutent, et le roi dit : « J'entends le cor de Roland ; il n'en sonne jamais que pendant le « combat. »

Dans la seconde partie de son ouvrage, M. Génin traite des voyelles et des différentes manières dont elles pouvaient se contracter, s'élider et disparaître. Les exemples qu'il cite à l'appui de ses opinions, sont intéressants et variés ; mais là aussi nous ne serions pas d'accord avec notre auteur. Nous aurions, sur bien des points, des éclaircissements à demander, des distinctions à établir, des conclusions à réfuter.

C'est dans cette seconde partie que l'auteur touche en passant la question des déclinaisons dans la vieille langue française, et la résout négativement. Sur le fond même du litige, nous partageons son avis. Cependant, comme nous sommes en même temps convaincu que ceux qui les premiers ont tenté d'écrire dans la langue d'oïl connaissaient un peu de latin, et avaient toujours en vue ce qu'ils savaient de la grammaire latine, nous croyons à quelque velléité d'imitation de leur part : l'intention d'imiter est, selon nous, évidente dans les plus anciens monuments de la littérature.

Nous reprocherons à M. Génin de n'avoir pas présenté plus franchement, dans la troisième partie de son ouvrage, ce qu'il appelle les conséquences de ses principes. Après un chapitre sur l'articulation des consonnes chez les modernes, il traite du patois des paysans de comédie, de l'orthographe de Voltaire, puis de l'âge de quelques mots et de quelques locutions ; enfin, il termine par des remarques détachées. En parlant de l'articulation des consonnes chez les modernes, il triomphe de quelques liaisons aussi désagréables que prétentieuses, de quelques rimes qui ne riment que pour les yeux ; mais il est loin de creuser son sujet, ou plutôt il le laisse intact. Quant au patois des paysans de comédie, c'est, dit-il, le véritable langage d'autrefois, qui était, dans l'origine, celui de tout le monde. En définitive, est-ce là qu'il veut nous ramener ? Non, pas précisément, car nous sommes tout surpris de lire, page 282 : « Il n'est pas douteux non plus qu'il existait autrefois « deux prononciations ; l'une d'apparat et rigoureuse ; l'autre fa-

Digitized by Google

« milière et plus négligée. » — Nous trouvons quelques vers de Racine, où la prononciation rigoureuse et d'apparat a été figurée par M. Génin lui-même. Donnons-les d'abord tels que nous avons l'habitude de les voir :

Quelquefois, pour flatter ses secrètes douleurs,
Elle prend des enfants, les baigne de ses pleurs.
. . . . . .
Daignez la voir, seigneur, daignez la secourir,
O ciel ! OEnone est morte, et Phèdre veut mourir !
. . . . . .
Ou vous ferez aux Grecs un double sacrifice.

Maintenant lisez :

Quequequefois, pou flatter des secrètes douleux,
Elle prend des enfants, les baigne de ses pleux.
. . . . . .
Daignez la voi, seigneur, daignez la secouri,
O ciel ! OEnone est môte, et Phèdre veut mouri !
. . . . . .
Ou vous ferez aux Grais un double sacrifice.

Nous regrettons que l'auteur n'ait pas appliqué ses principes à un morceau d'une certaine étendue. Nous entendrions volontiers, par exemple, le récit de la mort d'Hippolyte, déclamé dans le goût ancien :

A peine nous sôtions des pôtes de Trézène,
Il était su so cha : ses gâdes affligés
Imitaient so silence, autou de li rangés....

Un fragment d'une centaine de vers ainsi débités nous mettrait en état d'opter entre la prononciation du moyen âge et celle du dix-neuvième siècle.

Ceux qui aiment les recherches du genre de celles dont le livre de M. Génin est rempli le liront assurément avec intérêt d'un bout à l'autre; mais ils penseront, probablement comme nous, que le principal mérite s'en trouve dans les remarques détachées que renferment les quatre derniers chapitres de l'ouvrage. L'auteur y est moins qu'ailleurs dominé par cette idée, que la langue française est en décadence depuis plus de deux siècles. Nous en donnerons quelques extraits, afin que nos lecteurs puissent en juger :

« *Ne sonner mot.* — Expression du onzième siècle. On la trouve

Digitized by Google

« à chaque page du livre des rois : — Li reis lur out cumanded « que ne *sunassent mot.*

« *Les oreilles cornent.* — Tel vengeance frai sur Juda et sur « Jérusalem, que a ces ki lorrunt, tut les oreilles lur en corne- « runt.

« *Aoi.* — Tous les érudits qui se sont occupés de la *Chanson* « *de Roland* ont été fort embarrassés de ces lettres *aoi,* mises « en marge du manuscrit, ordinairement à la fin, parfois au milieu « du couplet monorime. Ils se sont perdus en conjectures pour en « trouver l'origine et le sens.

« Prononcez-les conformément à la règle, selon laquelle *oi* « sonne *oué,* et vous reconnaîtrez tout de suite le mot anglais « *away,* en avant! tracé d'après les lois de l'orthographe française « d'alors.

« Notez que le manuscrit qui a servi à l'impression appartient « à la bibliothèque Bodléienne; et, suivant une apparence équiva- « lente, ou peu s'en faut, à une certitude, a été exécuté en Angle « terre.

« La *Chanson de Roland* était chantée, comme on sait, sur les « champs de bataille, pour animer les soldats. C'est ainsi qu'elle « le fut, en 1066, à la bataille d'Hastings. Le passage du roman de « *Rou* est célèbre :

Taillefer, ki moult bien cantoit,
Sur un roncin ki tost aloit,
Devant aus s'en aloit cantant
De Karlemaine et de Rolant,
Et d'Olivier et des vassaus
Ki morurent à Roncevaus.

« Le *Ménestrel* chargé de cet emploi s'interrompait sans doute « de temps en temps aux endroits les plus chauds, pour s'écrier : « *En avant! en avant! Away! away!*

« Nous ne quitterons pas ce mot *aoi* sans faire observer qu'il « existe dans la langue commune :

Avoi, dist S. Pierres, *avoi!*
Se Jheaus n'a pitié de moi,
Cis daarins cop m'a honi.

(Barbazan, II, p. 199).

« Allons! allons! dit saint Pierre, si Jésus n'a pas pitié de moi, « ce dernier coup m'a perdu.

Digitized by Google

« L'étymologie de cette exclamation paraît claire : *avoi* est pour « à voie, en route ! avançons !

« *Festival.* — Ce mot qui nous revient d'Angleterre a com- « mencé par être français. Saint Bernard s'en servait.

« E soit chanté par tote tes rues li *festivals* alleluya.

« *How do you do?* — On disait, au douzième siècle : *com-* « *ment la faites-vous?* C'était le salut de politesse quand on se « rencontrait :

. . . . Chière amie, *comment*
Le faites-vous? nel' celez pas.
(Coucy, v. 5710).

« Cette expression était encore en vigueur à la fin du quin- « zième siècle.

« Adonc le duc Richart vient à luy et luy demanda *comme il le* « *fesait,* et de quoy li servait léans.

« *Ogier le Danois.* — Ogier le Danois n'avait rien de commun « avec le Danemark. Son père était gouverneur de la marche, « c'est-à-dire de la frontière d'Ardène. Ogier, né dans ce pays, était « donc Ogier l'Ardenois, qu'on prononçait l'Adanois (*r* muette, « *en* sonnant *an*).

De *l'Adanois* on fit *le Danois.*

« Ogier, fils de Geoffroy, duc d'Ardène, avait un oncle appelé « Thierry et surnommé également d'Ardène. Or ce Thierry reçoit, « comme son neveu, tantôt l'épithète d'*Ardenois,* tantôt celle de « *Danois.*

« Une hache *danoise* est une hache *ardenoise.* Liége fut de « tout temps célèbre pour ses fabriques d'armes.

Abatus fut li *Ardenois Thierris,*
D'une *Danoise* l'enversa Guielins.
(Ogier, v. 7545).
Et d'autre part vint *li Danois Tierris.*
(V., 7016).

« *Pékin ou Péquin.* — Mot adopté (non pas inventé) par les « militaires de l'empire, pour désigner les bourgeois.

« M. J. J. Ampère propose l'étymologie *paganus, païen,* à « laquelle il est difficile de croire.

« En voici une autre qui se rattache aux règles de l'ancienne « prononciation, par lesquelles *em* sonnait *an,* et l'*r* s'effaçait « suivi d'une seconde consonne.

Digitized by Google

« *Péquin* est pour *perquem;* prononcez *péquan*. De *péquan,* « la prononciation vulgaire a fait *péquin,* comme d'*arlecamp* « *arlequin.*

« Mais qu'est-ce que *perquem,* et où voit-on que ce *perquem* « ait jamais été en usage?

« Je réponds par une citation tirée des dialogues de Henri « Estienne :

« Il y a long-temps aussi qu'on a dit, en latinizant, *liperquam;* « faire du *liperquam,* ou faire le *liperquam,* au lieu de dire : « *luy per quem.* »

(*Du lang. franç. ital.*, p. 616).

« Faire du *liperquam,* c'est trancher de l'homme d'importance, « faire l'homme par qui...! *Per quem omnia fiunt,* c'est être « un fat, un faquin, un impertinent. »

Dans un appendice qui termine son ouvrage, M. Génin a inséré deux dissertations extrêmement intéressantes; l'une sur arlequin, l'autre sur Malbrouck. Les amateurs du genre, qui ne les ont pas encore rencontrées dans les *Revues,* y trouveront des preuves d'une érudition pleine de sagacité, à laquelle, en finissant, nous nous faisons un plaisir de rendre hommage.

Digitized by Google

LE MARQUIS DE PRIÉ,

ministre plénipotentiaire de l'empereur Charles VI dans les Pays-Bas autrichiens.

1716 — 1725.

(Deuxième et dernier article.)

Le 21 juillet 1718, la paix avait été conclue à Passarowitz entre la Porte et l'Autriche. Quoique les armées autrichiennes eussent obtenu les plus brillants succès dans les plaines de la Hongrie, la guerre contre les Turcs réduisait Charles VI à une sorte d'impuissance dans les Pays-Bas et en Italie. La convention de Passarowitz lui permit de combattre plus résolûment les prétentions de Philippe V et les vastes intrigues du cardinal Alberoni. Les troubles des Pays-Bas se rattachaient évidemment à ces projets et à ces intrigues; s'ils ne les avaient pas excités, les *anjouins* étaient du moins intéressés à les favoriser, car Philippe V réservait encore ses droits sur la Belgique ainsi que sur le royaume de Naples et le Milanais [1].

Les auteurs des troubles, sachant que l'armée impériale de Hongrie était maintenant disponible, commençaient à concevoir des inquiétudes; mais il n'était guère possible de calmer soudainement un peuple dont la résistance avait été jusque-là victorieuse. « Les chefs de l'émeute, les avocats et spécialement les moines, écrivait le marquis de Prié au cabinet de Vienne, ont égaré le peuple de manière à lui faire croire que tout lui est permis dès qu'il y va du maintien de ses priviléges. » Au mois d'août 1718, le métier des meuniers, ne voulant pas se soumettre aux règlements du magistrat de Bruxelles sur la *mouture de bray*, envahit tumultueusement la trésorerie de la ville; l'affaire ayant été déférée au conseil d'Etat, il crut prudent de ne point engager un

[1] Ce ne fut que le 25 janvier 1720, par un nouveau traité conclu à la Haye, que Philippe V se soumit à l'arrêt prononcé à Utrecht.

Digitized by Google

nouveau conflit avec la bourgeoisie jusqu'à l'arrivée des régiments attendus ; aussi donna-t-il provisoirement gain de cause aux meuniers. Le prince Eugène, tout en blâmant énergiquement ce nouvel attentat au respect que les métiers devaient à la magistrature communale, recommandait aussi au ministre plénipotentiaire de dissimuler jusqu'à ce qu'il eût sous la main les *moyens ordinaires du remède*. Mais le marquis avait déjà résolu de tirer parti de l'inquiétude causée par l'annonce d'un renfort de troupes. Les *nations* de Bruxelles allaient être convoquées pour consentir à la continuation de l'impôt municipal sur la bière connu sous le nom de *gigot*. Le ministre publia une ordonnance dans laquelle il menaçait de faire agir les troupes en cas de nouveaux désordres; il fit venir à Bruxelles les deux bataillons d'Impériaux qui tenaient garnison à Ruremonde et à Termonde; il enjoignit à l'infanterie de rester dans le Parc, et il fit placer huit pièces de canon en tête du corps des grenadiers. Ces mesures intimidèrent les mécontents; beaucoup de vagabonds, accourus à Bruxelles lors des dernières émeutes, se hâtèrent d'en sortir. Toutefois les doyens étaient secrètement excités à faire des demandes exorbitantes lors de leur prochaine réunion; ils devaient exiger la démolition du corps de garde construit près de la Grosse Tour, où l'on avait transporté toutes les munitions de guerre de la ville basse, ainsi que l'enlèvement des canons placés près de la porte de Hal sur un bastion d'où l'on dominait la ville. Le marquis prévint encore ses adversaires en augmentant ses précautions; non-seulement il défendit expressément au magistrat de laisser prendre les armes aux Serments et aux compagnies bourgeoises, mais il statua en outre que, s'il survenait des troubles, les troupes occuperaient la Grand'Place. Tant d'énergie effraya les doyens; réunis le 16 septembre, ils donnèrent leur consentement à la levée du *gigot* sans bruit et sans se permettre la moindre demande. Mais la populace croyait toujours à la faiblesse du gouvernement; pendant la nuit du 21, elle alla piller et démolir trois maisons occupées par des prostituées près de la porte de Louvain. Des désordres de même nature ayant eu lieu le lendemain, sur l'ordre du ministre, un piquet de dragons marcha contre les émeutiers et les sabra; trente-cinq à quarante individus furent tués ou blessés dans cette bagarre.

Le marquis était alors à la veille de repartir pour la Hollande pour y terminer les négociations entamées relativement à l'exécution du traité de la Barrière.

Il ne dissimule plus la colère qu'il ressent contre l'audacieuse bourgeoisie de Bruxelles; tandis que les troupes envoyées par l'Empereur s'avançaient vers la Belgique, il écrit en ces termes au prince Eugène pour préparer la vengeance qu'il médite (10 octobre) : « Je ne doute pas que V. A. ne conseille « à S. M. de punir d'un châtiment exemplaire ceux qui auront été trouvés les « plus coupables dans les troubles survenus à Bruxelles... Il est tout à fait su« perflu de dire à V. A. combien il importe à l'autorité de S. M. et au repos du

Digitized by Google

« pays, qu'il se fasse un exemple propre à contenir dans la suite cette ville et « les autres. » Le marquis agite ensuite la question de savoir s'il vaut mieux procéder aux arrestations pendant son séjour en Hollande ou à son retour; il croit le premier parti préférable, afin de surprendre les coupables au moment où ils s'y attendront le moins et qu'ils seront sans défiance. Il demande, au surplus, que la cour ne lui lie pas trop les mains dans les instructions qu'il recevra. Ces instructions furent transmises par l'Empereur au prince Eugène sous la date du 16 novembre. « Faites sentir au marquis de Prié, disait-il, « la nécessité qu'il y a que l'autorité du gouvernement et la prépondérance « de la représentation qu'il y exerce (dans les Pays-Bas), soient rétablies au « moyen des poursuites judiciaires et d'un châtiment mérité. Les procédures « doivent être conduites avec la dernière rigueur, et la punition des pertur- « bateurs doit être irrémissible, car une autre manière d'agir ne permettrait « pas de faire l'exemple qu'il faut tirer de ces gens qui s'abandonnent à leur « fantaisie, ou se trouvent inspirés par un malin esprit de désordre. Que si, « pour appuyer l'action de la justice, ou pour arrêter et châtier les coupables, « la voie des armes était requise, chargez le marquis de Prié d'y avoir recours, « sans être arrêté par les ordres qu'il aurait à donner à ce sujet, de vive voix « ou par écrit, et sans prescrire aux troupes jusqu'à quel point elles peuvent « faire usage de leurs armes contre les délinquants, récalcitrants ou provo- « cateurs de troubles. En effet, dès qu'il s'agit d'extirper le germe de tous les « désordres qui arrivent dans un pays où les insinuations malveillantes et le « soulèvement des passions trouvent tant de facilités, il est indispensable d'y « employer le fer et le feu, avec persévérance, jusqu'à ce que l'emploi des « châtiments ait amené la soumission et l'obéissance de tous [1]. » Par une autre dépêche du 3 décembre, l'empereur cassa les décrets naguère extorqués par les doyens au gouvernemeut et au conseil de Brabant.

Le marquis de Prié, parti pour la Haye le 12 octobre, ne fut de retour à Bruxelles que le 1er janvier 1719. Pendant son absence, il s'était réservé la connaissance de toutes les affaires du gouvernement; le conseil d'Etat était obligé de lui envoyer ses *consultes*, c'est-à-dire ses avis, et d'attendre les résolutions du ministre. Au surplus, la capitale des Pays-Bas autrichiens resta paisible, grâce à l'arrivée des troupes envoyées de la Hongrie; elles consistaient dans des régiments de cavalerie du prince Eugène et du maréchal comte de Vehlen, et dans les régiments d'infanterie du prince Louis de Wurtemberg et du célèbre comte de Bonneval, dont nous raconterons plus tard la violente querelle avec le sous-gouverneur de la Belgique.

Les désordres ne recommencèrent que vers la fin du mois de janvier. Le 31, le marquis assistait au bal que donnait, à Malines, le président Baillet, à

[1] *Documents inédits concernant les troubles de la Belgique sous le règne de l'empereur Charles VI*, tome II, page 334.

Digitized by Google

l'occasion du mariage du comte de Castiglione, fils du ministre, avec la princesse d'Esquilache. Tout à coup, vers une heure après minuit, un courrier arrive de Bruxelles; il annonce à Prié que pendant les soirées du 30 et du 31 des garçons bouchers et autres mutins, vêtus à l'espagnole, avaient parcouru certaines rues en criant : *Vive le roi Philippe, vive le duc du Maine, vive l'électeur de Bavière !* Ces cris semblaient annoncer un vaste complot; mais il faut remarquer qu'en allant réclamer leurs camarades déjà arrêtés, les prétendus partisans du duc d'Anjou avaient déclaré au gouverneur de Bruxelles qu'en criant *vive le roi Philippe*, ils faisaient allusion au roi de la fête, lequel s'appelait de ce nom. Cependant Prié, revenu immédiatement à Bruxelles, avait chargé le procureur général de poursuivre comme criminels de lèse-majesté les auteurs des cris séditieux. L'habile Italien ne laissa pas échapper cette occasion de faire valoir à Vienne les services qu'il rendait : « Il n'y a rien de « si sûr, écrivait-il le 2 février au prince Eugène, qu'il y a une infinité d'*An-* « *jouins* dans presque toutes les classes de cette ville, sans exception de ceux « qui, par leurs emplois et par leur naissance, devraient être plus attachés à « la très-auguste maison. Le procureur général m'a dit qu'il y en a plusieurs « même dans le conseil de Brabant... Je surveillerai néanmoins avec l'atten- « tion que je dois, afin que chacun fasse son devoir... » Mais ces vagues accusations contre les plus notables familles de Bruxelles parurent odieuses, même à Vienne; l'empereur lui-même s'en offensa. « Il ne suffit pas d'assurer, « mandait-il au prince Eugène, qu'il y a plusieurs *Anjouins* à Bruxelles, sans « en avoir des preuves évidentes; et si le marquis les a, il devrait m'en donner « part, pour que je puisse y pourvoir, selon que je trouverai nécessaire. Mais, « tandis qu'il n'a pas de preuves claires et authentiques, il ne convient aucu- « nement de noter aucun de cette tache, ni ceux qui ne sont pas contents du « gouvernement doivent être réputés comme mal affectionnés à ma personne; « car l'expérience a fait voir qu'un peuple, non pas pour être mal affectionné « à son légitime souverain, se laisse quelquefois traîner et emporter par ces « malintentionnés à commettre de pareils désordres et révoltes, lorsqu'il « ne rencontre pas, dans les ministres qui le gouvernent, ce qu'il s'était « promis. »

Avant d'avoir reçu cette dépêche, Prié s'était déjà empressé d'obéir aux instructions si sévères contenues dans celle du 16 novembre. Le 11 février 1719, une nouvelle ordonnance, plus précise et plus rigoureuse que les précédentes, fut publiée contre les vagabonds et gens sans aveu qui pullulaient encore à Bruxelles; il leur était enjoint de sortir de cette ville et de sa banlieue endéans les quarante-huit heures, sous peine d'être bannis pour toujours des Pays-Bas; des visites domiciliaires étaient prescrites pour rechercher ces vagabonds, et les habitants étaient obligés de remettre une déclaration exacte des étrangers qu'ils hébergeaient. Plus de 4,000 des malheureux proscrits par le ministre quittèrent la ville; mais comme d'autres s'étaient cachés, une

Digitized by Google

visite générale fut faite, le 14, dans les maisons suspectes par les compagnies de justice que soutenait la garnison. Plus de quarante proscrits furent pris et emprisonnés; le 21, on en fouetta six sur un échafaud élevé au milieu de la Grand'Place, un autre fut marqué, et tous furent ensuite bannis. Déjà le marquis avait défendu aussi tout attroupement, ainsi que toute réunion des Serments et des gardes bourgeoises; et pour brider complétement le peuple, il avait fait construire des corps de garde dans divers quartiers de la ville; enfin, il avait ordonné au conseil de Brabant de reprendre ses fonctions. Tout en approuvant ces dispositions préliminaires, le prince Eugène se plaignait, dans une lettre du 8 mars, de la lenteur du marquis à exécuter les ordres de l'Empereur relativement aux auteurs des troubles : « Vous avez maintenant « sous la main, lui disait-il, des troupes suffisantes, non-seulement pour « contenir une bande de quelques mauvais esprits, mais pour conquérir une « ville de Bruxelles. » Prié savait parfaitement qu'avec une garnison de 8,000 hommes il pouvait se rendre maître de Bruxelles; il était aussi impatient que le prince d'en finir; il aurait même voulu violer ouvertement la constitution en faisant arrêter les doyens coupables, sans l'intervention du conseil de Brabant: mais ceux à qui il avait communiqué ce dessein lui avaient représenté que les ordres formels de l'Empereur lui prescrivaient d'agir régulièrement, en observant toutes les formalités.

Forcé de se soumettre aux lois, le marquis chargea le conseiller fiscal Charliers [1], dont le zèle lui était connu, d'agir avec diligence et le *plus grand secret* pour obtenir du conseil de Brabant un décret de prise de corps contre les *boetmeesters* ou doyens [2] qui avaient été le plus compromis dans les troubles de l'année précédente. Tout se passa mystérieusement; suivant les désirs de Prié, le conseil de Brabant lui accorda, sans rien ébruiter, le décret qu'il sollicitait. Pour rendre l'exécution de ce décret plus sûre et plus prompte, le marquis eut encore recours à la ruse. Le 14 mars deux colonels, qui suivaient docilement ses instructions, attirèrent chez eux, sous prétexte de quelques ouvrages relatifs à leurs professions, cinq des doyens condamnés, parmi lesquels on remarquait le célèbre *boetmeester* de la nation de Saint-Nicolas, François Agneesens. Ils furent livrés aux soldats qui les attendaient pour les conduire à la prison de la Steen-Porte [3]. La garnison était consignée dans

[1] Le procureur général, M. Hemptinnes, était malade ou feignait de l'être.

[2] Les *boetmeesters* (maîtres d'amendes ou syndics) portaient la parole, au nom de leurs nations respectives, lorsqu'elles avaient à faire quelque demande au magistrat ou au chancelier de Brabant. (Introduction aux *Documents inédits*, tome I^er^, page XCIX.

[3] L'intervention des deux colonels employés par Prié fut si vivement blâmée à Vienne, que le marquis crut devoir présenter une justification en règle au prince Eugène. Il se plaint, dans une lettre du 24 juin, des mauvaises infor-

Digitized by Google

ses quartiers; mais son invervention ne fut pas requise : la bourgeoisie était tellement consternée que cinquante doyens prirent la fuite. Prié put même impunément braver le peuple qu'il venait de châtier. On remarqua que, immédiatement après l'arrestation d'Agneesens, il sortit de son hôtel en carrosse, accompagné seulement de six valets de pied, au lieu de douze qui le suivaient ordinairement; il parcourut ainsi, avec une assurance affectée, une partie de la ville pour se rendre chez l'ambassadeur de Hollande.

Le soir cependant quelques hommes du peuple mirent le feu à l'échafaud qu'on n'avait pas voulu enlever de la Grand'Place après l'exécution du 21 février; en même temps des bourgeois manifestaient l'intention de faire respecter le privilége qui défendait aux troupes de se poster devant l'hôtel de ville. Mais alors parurent des ordonnances qui enjoignaient aux soldats de sabrer ceux qui les insulteraient et qui ne permirent plus aux habitants de se trouver dans les rues sans lumière après huit heures du soir. Le marquis descendait aussi jusqu'aux plus minces détails pour assurer la garde des doyens détenus à la Steen-Porte; il fit fermer, entre autres, les fenêtres de la prison avec de bonnes planches de chêne, en laissant seulement en haut un peu de lumière, afin d'empêcher les détenus de correspondre avec les passants.

Prié, voyant la consternation du peuple, résolut, contrairement à l'avis du conseil d'Etat, de réclamer des nations le subside arriéré de 1717, toujours refusé par les doyens depuis deux ans et demi. La plupart de ceux qui avaient pris la fuite quelques jours auparavant, étaient revenus; ils furent convoqués avec leurs collègues et réalisèrent les espérances du ministre. Peut-être voulaient-ils le fléchir par leur soumission et le rendre moins sévère pour les malheureux prisonniers de la Steen-Porte

Cette tactique n'ayant pas réussi, on résolut d'intimider le marquis. Le dimanche de Pâques, un moine augustin, prêchant dans l'église de Sainte-Gudule, flétrit énergiquement les procédures de justice entamées contre les doyens. Le ministre irrité cherchait les moyens de rendre les ecclésiastiques aussi *rangés* et aussi *souples* que les bourgeois[1], lorsque les nations, convoquées

mations que des gens passionnés donnent fort mal à propos à Vienne; il assure que sa conduite n'a été désapprouvée que par le parti anjouin et ses censeurs particuliers, que tous les ministres étrangers *ont loué cette direction*. Il rappelle ensuite l'exemple du duc d'Albe, qui fit arrêter le comte d'Egmont et de Horn par les militaires dans sa maison ; de Henri III qui fit de même avec le duc et le cardinal de Guise, etc.

[1] Les déclamations du moine augustin avaient indigné le marquis. Il écrivait au prince Eugène, le 13 avril : « Il n'y a quasi pas lieu à douter que les moines, « et des curés mêmes, n'aient contribué, par de faux principes, à maintenir une « partie de ces bourgeois dans leur obstination et leur erreur, par rapport à « leurs prétendus priviléges. » Le prince lui répond le 19 « qu'il doit empêcher

Digitized by Google

pour voter le subside également arriéré de 1718, refusèrent obstinément leur consentement. Les doyens espéraient qu'en se montrant intraitables, ils auraient meilleur marché du gouvernement et l'obligeraient à relâcher les prisonniers. Mais le marquis, dont la cour de Vienne blâmait déjà la lenteur, était résolu à accélérer autant que possible le procès de tous les détenus politiques les magistrats, chargés de faire les poursuites [1] ainsi que le conseil d'Etat durent, pour modérer son extrême impatience, lui représenter plus d'une fois « qu'on ne pouvait contrevenir aux règlements émanés en Brabant en matière de poursuite et instruction des causes criminelles. » D'un autre côté, les conseillers Charliers et Duchesne lui objectaient que la matière était si vaste et qu'il y avait tant de peine à arracher des dépositions assez concluantes de la bouche des bourgeois, qui s'intéressaient les uns pour les autres comme dans une cause commune, qu'il fallait employer toute sorte de diligence et même d'industrie pour pouvoir découvrir au fond ce qui s'était passé.

Les états de Brabant eux-mêmes s'étaient intéressés en faveur des prisonniers. Ils avaient reçu une requête dans laquelle les femmes des doyens arrêtés se plaignaient de la manière dont leurs maris étaient traités, *en opposition aux anciennes lois et priviléges du pays,* et demandaient que les états interposassent leurs bons offices pour l'élargissement des détenus. Malgré les efforts du marquis pour qu'il ne fût pas donné suite à cette demande, il y eut dans l'assemblée quelque débat sur ce point, écrivit-il à Vienne, et il s'en trouva plusieurs, parmi les abbés et les nobles, qui opinèrent un peu trop favorablement pour ces prisonniers et surtout *pour qu'on leur accordât des procureurs et avocats.* En résumé, la requête fut supprimée, sous prétexte qu'elle contenait des paroles peu mesurées et qui pouvaient être préjudiciables aux accusés eux-mêmes; mais la députation permanente des Etats fut autorisée à examiner si, dans le procès dont il s'agissait, on ne s'était point écarté des anciens usages. De son côté, le ministre continuait hardiment son œuvre de répression : il fit arrêter alors les pillards qui s'étaient cachés dans diverses parties du pays et qui avaient été assez téméraires pour prendre les noms du prince Eugène de Savoie, des lords Marlborough et Cadogan et du marquis de Prié lui-même. Il ordonnait aussi que l'on prît des informations contre les doyens qui avaient refusé de prêter serment sur le règlement additionnel de 1700; et pour intimider les échevins, qui refusaient de signaler les réfractaires, il leur déclara qu'on ferait attention, lors du prochain changement du

« en toute manière, aux moines et prêtres, de faire des sermons séditieux, et « donner pour cet effet une démonstration exemplaire contre l'augustinien, « dont le *crimen* peut être regardé *læsæ majestatis,* et mérite une autre peine « que la simple relégation. »

[1] Charliers, Fiscal et Duchesne, commissaires au conseil de Brabant.

Digitized by Google

magistrat, à ceux qui ne marqueraient pas leur zèle dans cette affaire. Ce ne fut pas tout : étranger aux mœurs du pays, ne connaissant qu'imparfaitement ses antiques priviléges, partisan exclusif d'un pouvoir fort et absolu, Prié aurait voulu soumettre à la torture les doyens prisonniers pour les forcer à découvrir les noms de ceux dont ils avaient été les instruments! N'ayant pas pu obtenir cette concession, il s'en consola en faisant décider par le conseil d'Etat que l'on poursuivrait encore vingt des doyens qui avaient refusé de prêter le serment sur le règlement additionnel.

Les plus mauvais jours de la domination espagnole étaient revenus; grand admirateur du duc d'Albe, dont il vantait sans cesse la sévérité, Prié voulait aussi gouverner par la terreur. L'infanterie campait toujours dans le Parc, et la cavalerie était cantonnée hors de la porte de Laeken; le peuple, obligé de dissimuler sa colère, n'osait plus rien contre les nombreux soldats qui le menaçaient. Dans toute la ville on s'occupait de la sentence qui allait être prononcée bientôt contre les doyens prisonniers. « L'opinion assez commune, écrivait Prié au prince Eugène le 8 juin, est qu'ils seront condamnés au bannissement. Une personne très-digne de foi m'a rapporté que, dans la conversation (assemblée) assez nombreuse qu'il y a chez un juif nommé Cardosa, le marquis d'Ithe, qui est un des députés des états de Brabant, et même le plus accrédité et capable, a soutenu hautement, jusqu'à vouloir faire un bon pari avec un de nos secrétaires d'Etat, qu'il n'y aurait que des pillards qui seraient condamnés à la mort. L'on peut présumer qu'il n'a pas avancé, l'on peut dire publiquement, cette proposition avec tant d'assurance, à moins qu'il en ait parlé avec des conseillers de Brabant. Ce qu'il y a d'assez positif, c'est que presque tout le ministère sollicite pour les prisonniers; que les *carabiniers*, lesquels sont devenus présentement *anjouins*, souhaitent passionnément la délivrance des prisonniers, et qu'il n'en manque pas, dans tous les ordres de cet Etat, qui s'y intéressent vivement, dans l'appréhension où bien des gens sont, qu'après une forte démonstration de justice, les peuples de ces chefs-villes ne *soient tout aussi prêts qu'ils voudraient pour s'opposer au gouvernement*, et *soutenir ce qu'ils croient être de leurs priviléges*. » Mais le marquis est résolu à résister à l'opinion; il veut qu'on donne un exemple rigoureux, et il déclare qu'il ne reculera pas devant les malédictions du peuple. « Je consens, dit-il, que toute la haine des mutins de cette ville et des malintentionnés tombe sur moi, dans la confiance où je suis qu'elle ne me fera aucun tort après cela dans l'esprit de S. M. et du ministère, par les mauvaises insinuations et les intrigues des gens du pays et de ceux qui les secondent [1]. » De même qu'il avait intimidé les échevins de Bruxelles, le marquis avait aussi influencé par ses intrigues les membres du conseil de Brabant qu'il savait portés pour la bourgeoisie; la majorité rejeta enfin la demande des

[1] *Documents inédits*, etc., t. II, p. 106.

Digitized by Google

boetmeesters prisonniers, tendante à avoir procureurs et avocats. Ils sont donc traités comme criminels de lèse-majesté ! s'écrie alors le ministre satisfait. Mais il s'indigne de nouveau lorsque le même conseil refuse de décréter de prise de corps plus de quatre des vingt doyens poursuivis pour n'avoir pas voulu prêter serment sur le règlement additionnel ; et sa colère ne connaît plus de bornes lorsque ces quatre doyens qu'il croyait enfin en son pouvoir, se soustraient par la fuite à l'exécution des mandats lancés contre eux. Les nations sont alors convoquées pour qu'elles votent le subside de 1718 : un délai de quatre jours leur est laissé par le conseil d'état. On conseillait au marquis de changer le bourgmestre, dont l'impopularité retardait le consentement ; mais il refusé cette concession pour humilier davantage la bourgeoisie. Du reste, elle était inutile ; les opposants, ayant été menacés de toute la colère de l'Empereur, retirent leur veto. Cette victoire obtenue, le rusé Italien écrit de nouveau à son protecteur, le prince Eugène, pour qu'il veuille bien lui en faire mérite auprès de S. M. !

Le 31 juillet on commença devant le conseil de Brabant la lecture du rapport fait à charge des détenus. Ce rapport, qui formait un gros volume, devait bien durer trois semaines, suivant les prévisions du marquis, puisqu'on avait institué autant de procès qu'il y avait de criminels dans les prisons et que plus de deux cents témoins avaient été interrogés. En voyant approcher le dénoûment de ce drame populaire, l'activité du ministre devint encore plus grande et, pouvons-nous ajouter, plus malfaisante ; il s'efforça d'amener le conseil de Brabant à se montrer impitoyable comme lui ; il fit appeler les quatre plus anciens conseillers et il leur parla séparément, *de la manière qui convenait à un chacun*, pour leur rappeler qu'il s'agissait de réparer l'offense faite à l'autorité impériale et à la juridiction du conseil ; il leur fit entendre qu'il tâcherait d'être bien informé de la manière dont chacun opinerait dans cette affaire, *pour en rendre compte à la cour*. Le marquis aurait même voulu connaître d'avance la teneur du jugement ; mais les conseillers, quoique disposés à complaire au gouvernement, n'osèrent pas accéder à ce désir. Trompé dans son espoir, il leur fit dire « que l'Empereur « devait être informé de tout ce qui résultait des procès qui avaient été formés « et qu'il pourrait bien députer des conseillers auliques et de ceux d'Autriche « pour examiner cette affaire et voir si le conseil de Brabant avait fait son « devoir. »

Le 21 août, le conseil rendit un premier jugement qui condamnait à un bannissement de dix années, quatre des garçons bouchers qui avaient crié *vive Philippe !* Cette sentence parut beaucoup trop douce au marquis ; il se plaignit amèrement de la faiblesse des juges. Dans les premiers jours du mois de septembre, le procès beaucoup plus important des doyens fut aussi terminé ; dans cette circonstance encore, Prié était indigné du peu d'énergie du conseil, et cependant il avait condamné Agneessens à avoir la tête tranchée et les

Digitized by Google

quatre autres doyens à un bannissement perpétuel, avec confiscation de leurs biens. Cette sentence était plus que rigoureuse, elle était inique; on érigeait en crimes capitaux des démarches faites par des hommes revêtus d'une magistrature populaire et qui croyaient agir légalement, en vertu de leurs offices et par l'ordre de leurs commettants. Tout le monde plaignait Agneesens; c'était un vieillard de soixante et dix ans, simple artisan [1], mais qui s'était élevé au-dessus de sa profession par l'étude, par sa fermeté dans les orages populaires, par l'ascendant qu'il avait acquis sur ses compagnons, par son dévouement à la commune; on vantait aussi sa grande piété et sa rigide probité, dont il avait donné de nouvelles preuves pendant les pillages de 1718, en rachetant des papiers précieux enlevés à la chancellerie. Prié nourrissait une haine sourde contre ce fier représentant des métiers; il le dépeint à Vienne comme le véritable chef et le moteur principal des désordres, comme un *demi-savant* qui avait assez de présomption et d'orgueil pour s'imaginer qu'il aurait pu mener le peuple de Bruxelles selon ses vues et tenir tête au gouvernement, *sous le prétexte spécieux de maintenir les priviléges*. Prié connaissait pourtant le mobile qui faisait agir Agneesens, et il le justifie presque en disant que les réponses faites par lui dans ses interrogatoires prouvaient qu'ils s'était imaginé qu'il ne pouvait être condamné pour avoir soutenu les intérêts et les priviléges de la bourgeoisie. « Ce qui m'a beaucoup déplu dans ce procès, « ajoute-t-il dans une lettre adressée au favori de Charles VI [2], c'est que la « pluralité des voix n'ait pas requis contre Agneesens l'application de la tor- « ture, chose que j'avais fort à cœur, afin d'obtenir, par ce moyen, des révé- « lations non-seulement concernant ses complices, mais aussi d'autres per- « sonnes d'un rang plus élevé. » Après Agneesens, le plus criminel, aux yeux du marquis de Prié, était le doyen de Haeze; c'était, suivant lui, un homme d'une audace extrême; il méritait la peine du dernier supplice, et cependant trois conseillers seulement avaient opiné pour sa mort. « J'éprouve un pro- « fond regret, dit-il, non-seulement de ce qu'on n'a pas appliqué du moins « aux excès qui ont été commis la peine si justement méritée par eux, mais « surtout, car c'est le point principal, de ce que le conseil a enlevé ainsi à « S. M. l'occasion de manifester sa clémence; car il n'y a pas de doute que « quoique de Haeze soit regardé comme un des principaux agents de l'émeute, « c'est sur lui que serait tombée la grâce que S. M. avait résolu d'accorder « *au moins coupable*, de lui ou d'Agneesens. »

Pour comprendre le regret hypocrite de Prié, il est nécessaire de rappeler les instructions qui lui avaient été transmises le 2 août par l'Empereur relativement au nombre et à la qualité des criminels qui devaient être exécutés. L'empereur ordonnait que les pillards et vagabonds fussent punis selon les

[1] Il était fabricant de chaises de cuir.

[2] Réalp, secrétaire de la dépêche universelle, à Vienne.

Digitized by Google

sentences du conseil de Brabant; mais si elles comminaient la peine de mort contre dix ou plus des coupables, *tellement que la quantité d'exécutions à mort paraîtrait excessive et de nature à inspirer de l'horreur*, le marquis était autorisé à accorder grâce de la vie à ceux dont le crime offrirait le moins de gravité. En ce qui concernait les doyens, toutes les peines, autres que la peine capitale, devaient être exécutées sans grâce ni rémission. L'Empereur donnait ensuite des instructions précises sur l'application de la peine capitale. « Comme le marquis de Prié suppose, disait-il, que les deux doyens de Haeze et Agneesens seront les seuls qui en soient jugés passibles, ma volonté, pour le cas nullement douteux que l'un sera trouvé plus coupable que l'autre, est que la sentence de mort soit exécutée sur celui dont le crime l'emportera en gravité et en méchanceté... Mais, s'il arrivait qu'ils fussent trouvés tous deux également coupables et complices au même degré du même crime, mon intention est de faire sentir à ces deux doyens, qu'on suppose devoir être condamnés à mort, les effets de ma royale clémence, et de commuer leur peine en les bannissant à perpétuité de tous mes domaines. » Si le marquis de Prié n'eût pas été aveuglé par sa haine contre la bourgeoisie, il se fût appuyé sur cet ordre impérial pour commuer la peine prononcée contre Agneesens. Non-seulement les griefs laborieusement accumulés contre cet infortuné martyr de la liberté communale ne suffisaient pas pour entraîner la peine de mort, mais en outre ils étaient beaucoup moins graves que les actes reprochés à de Haeze. Contrairement à l'opinion du marquis de Prié, l'histoire peut démontrer, avec les pièces à l'appui, qu'Agneesens était moins coupable que son collègue, et que sa mort fut réellement un meurtre juridique [1].

Après avoir arraché une sentence de mort au servilisme du conseil de Brabant, Prié pressa autant que possible l'exécution d'Agneesens afin de ne pas donner le temps à Charles VI de se laisser fléchir [2]. Il enjoignit même au bourgmestre d'empêcher la magistrature communale de demander la grâce du malheureux doyen; mais elle ne tint pas compte des avertissements du gouverneur. Les *députés du magistrat* adressèrent au chancelier de Brabant une requête dans laquelle ils disaient : « Les remontrants croient que lesdits « doyens ou sentenciés n'ont fait d'autre crime que de leur folle induction

[1] « Quand on compare le jugement prononcé contre Agneesens avec celui de « de Haeze, dit M. Levae dans une analyse consciencieuse de leur procès, quand « on songe aux actes de violence, aux paroles provocatrices qu'on attribue à « de Haeze, et qu'on les met en rapport avec les simples actes d'opposition re- « prochés à son malheureux ami, ne devient-il pas de toute évidence que celui-ci « a été la victime de quelque ressentiment ignoré, et que sa mort n'est autre « chose qu'un assassinat judiciaire? »

[2] Cette accusation résulte des lettres écrites par le marquis de Prié au prince Eugène, le 18 et le 28 septembre 1719.

Digitized by Google

« et persuasion qu'ils pouvaient faire tout ce qu'ils ont fait en vertu de leurs « offices, et que cela se devait selon leur conscience, sans avoir jamais con- « sidéré que cela aurait produit des suites si funestes. »

Le marquis, loin d'accueillir cette requete, trouva qu'elle était conçue en des termes si peu convenables, qu'elle ne saurait que provoquer de l'indignation contre ceux qui avaient été assez hardis et imprudents pour la signer. Il repoussa de même avec dureté les curés de la ville qui étaient venus implorer sa pitié en faveur des doyens. Puisqu'il fallait cependant faire ressentir à quelqu'un les effets de la clémence impériale, le marquis ne trouva d'*autre expédient* (suivant ses expressions) que de changer la peine de mort, prononcée contre deux des pillards, en celle de la fustigation et de la marque avec bannissement.

Le 19 septembre avait été le jour choisi pour exécuter les sentences prononcées par le conseil de Brabant. Pour terrifier le peuple, le gouverneur déploya un grand appareil militaire. La ville fut mise en état de siége; l'infanterie, campée dans le Parc vint prendre possession de toutes les places et des postes les plus convenables; l'échafaud dressé devant l'hôtel de ville fut gardé par des grenadiers et des dragons; les rues que devait traverser le funeste cortége étaient bordées par deux rangées de soldats; enfin, des vedettes étaient placées sur les tours et des patrouilles parcouraient les remparts afin de surveiller les habitants de la campagne. Agneesens fut d'abord conduit à la chancellerie, où on lui donna lecture de sa sentence; là, en présence de ses juges, il protesta avec énergie contre les imputations les plus graves, et il prouva que la religion de la cour avait été surprise. Il refusa ensuite, avec une héroïque fermeté, de signer, suivant l'usage, sa condamnation, parce que le mensonge n'avait jamais approché de ses lèvres et qu'il était convaincu de son innocence. Parvenu sur l'échafaud, ce noble vieillard fit connaître au peuple consterné les causes de sa mort : « Je meurs, dit-il, pour avoir voulu soute- « nir vos droits et vos priviléges, jurés et renouvelés solennellement par tous « nos souverains; je meurs pour avoir observé religieusement le serment que « j'ai prêté en acceptant les fonctions pour lesquelles vous m'avez choisi. » Les quatre autres doyens furent conduits à Etterbeek, d'où ils se rendirent dans le pays de Liége.

Le cadavre d'Agneesens devait être emporté par les frères célites et jeté dans le champ de repos des criminels; mais, vers le soir, il fut enlevé par quelques bourgeois et porté à l'église de la Chapelle, où le curé l'inhuma. La bourgeoisie et le clergé considéraient Agneesens comme le *martyr du peuple* [1]; déjà des obsèques avaient été célébrées en son honneur dans différentes paroisses. Le ministre, se croyant bravé, charge le procureur général au conseil de Brabant de se transporter chez tous les curés de Bruxelles et de leur

[1] Lettre du marquis de Prié au prince Eugène du 21 septembre 1719.

Digitized by Google

interdire les cérémonies funèbres pour les criminels de *lèse majesté*, sous peine d'encourir l'indignation de l'Empereur. Il s'adresse en même temps à l'archevêque de Malines pour qu'il intime, sous peine de suspension, la même défense aux curés et aux supérieurs des couvents; enfin il prétend faire exhumer le cadavre d'Agneesens de l'église de la Chapelle. Mais ce redoublement de sévérité n'obtint pas l'approbation de l'Empereur. « Comme mon intention est de « faire calmer au plus tôt ces troubles et ces agitations, écrit-il au prince Eu- « gène, vous ordonnerez au marquis de Prié de laisser le cadavre dudit Agnee- « sens dans l'église paroissiale de la Chapelle où il est inhumé, sans le faire « déterrer et transporter ailleurs, et sans poursuivre en justice ceux qui, après « l'avoir enlevé des mains des frères célites, l'ont porté dans ladite église. »

Cependant le marquis continuait à se montrer impitoyable: il interdit aux femmes des doyens condamnés de continuer le commerce de leurs maris; il fait procéder à l'arrestation de ceux qui s'étaient signalés dans les troubles de Malines; enfin, il exige que les nations de Bruxelles, découragées depuis le supplice d'Agneesens, prêtent le serment tant de fois refusé sur le règlement additionnel de 1700. Le 31 janvier 1720, il enjoignit au conseil de Brabant de faire exécuter une dépêche impériale qu'il avait obtenue à force d'instances: elle obligeait les citoyens à prêter le serment prescrit, sous peine de bannissement perpétuel et de confiscation des biens. Prié voulut en outre que les doyens prêtassent ce serment chacun séparément, nation par nation, au lieu de suivre l'ancien usage d'après lequel ils juraient en corps, de sorte qu'on ne pouvait pas bien distinguer les opposants. Le décret impérial fut affiché le 5 février, sans que la populace osât y toucher, et le lendemain les doyens, vaincus, consentirent à jurer l'observation du règlement additionnel de 1700. Réunis à l'hôtel de ville, lisons-nous dans la relation du marquis, ils prêtèrent tous successivement le serment, sans faire aucune difficulté ni élever le moindre murmure; et quoique la place du marché fût couverte de peuple, personne n'osa faire le moindre bruit ni adresser des reproches aux doyens. Prié compléta son triomphe en se faisant remettre les décrets extorqués en 1718. Il fut décidé que les doyens éliraient deux députés par nation et qu'ils seraient chargés de reproduire ces décrets en original. Prié fit menacer les réfractaires de bannissement perpétuel et de confiscation des biens, quoiqu'on lui eût fait observer au conseil d'Etat que l'Empereur n'avait pas fait mention de cette peine dans la dépêche concernant les décrets annulés. Mais le marquis prétendait qu'on devait se servir d'un moyen dont on avait éprouvé de si bons effets à l'occasion du serment. Dans une lettre du 5 mars 1720, Prié rend compte en ces termes, au prince Eugène, de l'amende honorable faite par les doyens: « Les dix-huit députés élus se présentèrent, le matin du 2 de ce mois, « au conseil de Brabant, où, ayant déclaré aux fiscaux que les *boetmeesters* fu- « gitifs avaient emporté la clef de l'archive des nations, il fut ordonné, par un « décret du conseil, à la réquisition desdits députés, au serrurier qui avait fait

Digitized by Google

« lesdites clefs et une grande porte de fer, il y a deux ans, dans la tour de Saint-
« Jean, pour la sureté des papiers dudit archive, de l'ouvrir en présence des
« susdits députés et des fiscaux, afin que les mauvais esprits qui peuvent rester
« encore parmi les factieux de cette ville ne pussent dire que cela s'est fait par
« la violence et par ordre du gouvernement, et qu'on eût enlevé à cette occasion
« les titres et les priviléges de cette ville. Cela fut exécuté l'après-dînée avec
« tout le bon ordre et les précautions requises; les fiscaux n'eurent pas beau-
« coup de peine à trouver, après que la porte fut enfoncée, les susdits décrets,
« puisque c'étaient les seuls papiers qu'ils avaient transportés jusqu'alors dans
« les susdites archives, pour les garder avec plus de sûreté. Les fiscaux, après
« avoir retiré des mains des susdits députés les décrets, s'acheminèrent vers le
« conseil de Brabant, ayant huit huissiers avec leurs masses à la tête, et étant
« suivis des susdits dix-huit députés, lesquels se présentèrent devant le conseil
« de Brabant, qui était tout assemblé en corps ce jour, et, après que tous les
« originaux furent reconnus par ledit conseil, les fiscaux les rendirent auxdits
« députés, afin qu'ils les portassent au greffe, où ils furent *tracés* en leur pré-
« sence par le greffier Schouten, et après cela remis au conseiller fiscal pour me
« les rapporter. » Quelques semaines après, les nations consentirent le subside de 1719, puis celui de 1720; les doyens d'Anvers avaient voulu opposer quelque résistance, mais ils se soumirent bien vite lorsque le gouverneur, ayant fait diriger des troupes sur cette ville, la menaça de logements militaires.

Dans la plupart des dépêches qu'il adressait au prince Eugène, l'empereur manifestait l'intention d'accorder une amnistie qui ferait disparaître la trace des troubles; il voulait même que le marquis fît savoir adroitement aux états de Brabant et au magistrat de Bruxelle qu'ils pouvaient maintenant, sans se compromettre, intercéder pour les coupables. Le prince Eugène inclinait aussi pour la clémence. Mais quoique Prié cherchât autant que possible à conserver la faveur dont il jouissait à Vienne et qu'il se montrât bon courtisan, il résista en cette occasion au désir de l'Empereur et du prince. Après avoir humilié si profondément les communes brabançonnes, il trouvait qu'il y avait toujours quelque mauvais levain dans une partie du peuple. « Il faut
« que les bourgeois de Bruxelles sachent, disait-il, et qu'ils voient qu'il n'y a
« point de grâce à espérer pour tous les crimes de sédition, qui sont de lèse-
« majesté, puisqu'ils troublent la tranquillité publique et peuvent mettre en
« danger l'État. L'on peut même juger, par tout le mal qu'ils ont fait, de celui
« qu'ils pourraient faire à l'avenir, en cas que l'on fût en guerre avec la
« France, car, s'il survenait de nouvelles émeutes en ce temps-là, le gouver-
« nement serait fort embarrassé, s'il devait mettre des garnisons dans ses gran-
« des villes, par où l'on dégarnirait les frontières, et l'on ne serait guère en
« état de contenir les peuples dans l'obéissance, et soutenir en même temps
« les places et le pays contre les ennemis. C'est une erreur de croire qu'il ne
« faille employer que la douceur pour gouverner les peuples de ce pays, *selon*

Digitized by Google

« *la maxime qui est établie ici*, et dont la noblesse, de même que le ministère, « tâcheront toujours de persuader, comme ils ont fait, ceux qui ont le gou- « vernement. » Bref, il adressa tant d'objections à Vienne que l'amnistie ne fut pas accordée pendant son ministère. Ce fut l'archiduchesse Marie-Elisabeth, sœur de Charles VI, qui l'apporta aux Belges lorsqu'elle vint, en 1725, prendre le gouvernement des Pays-Bas et s'efforcer de faire oublier l'odieuse domination du marquis de Prié.

En effet, même après avoir triomphé de la bourgeoisie, ce ministre trop altier, trop antipathique aux mœurs et aux traditions nationales, ne trouva pas le repos. Le peuple le maudissait; et l'aristocratie le traitait comme un parvenu. La biographie du *Vilain* et du *Transalpin* circulait dans les salons; on l'accusait de vendre les charges, emplois, bénéfices ecclésiastiques, jusqu'aux abbayes et aux évêchés [1]. Au plus fort de cette tempête commença la querelle de Prié avec le comte de Bonneval, général de l'infanterie dans les Pays-Bas. Ce noble aventurier, ayant à se plaindre du ministre Chamillard, avait quitté la France pour l'Autriche et était devenu un des plus intrépides lieutenants d'Eugène de Savoie; c'était en partie à sa valeur que le prince devait le gain de la fameuse bataille de Peterwaradin. Bonneval s'était brouillé avec Eugène, pour lui avoir rapporté avec trop de franchise ce qu'on disait publiquement du funeste ascendant que sa maîtresse avait sur lui; pour s'en débarrasser, Eugène l'envoya en Flandre avec le régiment qui portait son nom. Il partit, bien résolu de faire au marquis de Prié, qu'il n'aimait pas non plus, tous les chagrins qu'il pourrait pour se venger de son protecteur et de sa protectrice [2]. A son arrivée à Bruxelles, il s'établit dans l'hôtel d'Epinoy et affecta d'y vivre avec encore plus de splendeur qu'il n'avait fait partout ailleurs. Il n'eût pas de peine à effacer le ministre qui, extrêmement avare, faisait le moins de dépense qu'il lui était possible. Bonneval attira bientôt chez lui la société du marquis, si bien qu'on n'alla plus chez ce dernier que par politique et par bienséance. Mais, après avoir blessé la vanité du ministre, Bonneval alla plus loin. « La maison de Prié, dit-il, n'était entretenue que des présents qu'on lui appor- « tait de toutes parts; il en avait à revendre et les revendait en effet. Nous te- « nions registre de tout et on en composait des mémoires, dont chaque jour il « en partait pour Vienne, plus chargés les uns que les autres. Mais le grand « crédit de ceux qui le soutenaient et qui partageaient avec lui les dépouilles « des pauvres Flamands fit blanchir toutes les accusations; on les regarda « comme l'effet d'une cabale dont on me soupçonna d'être le chef. » On comprend que, les choses étant ainsi, il ne fallait qu'une occasion pour amener

[1] Le comte de Lalaing, Oulm, médecin du marquis, et ses secrétaires Salvai et Galesi, passaient pour servir d'intermédiaires entre le ministre et ceux qui avaient quelque faveur à acheter.

[2] *Mémoires* de Bonneval, la Haye, 1738, t. Ier.

Digitized by Google

une rupture violente entre le ministre et Bonneval. Elle eut lieu au mois d'août 1724, et fut motivée par la méchanceté de la marquise de Prié. Philippe V, dégoûté des grandeurs après un règne déjà long, venait d'abdiquer la couronne d'Espagne en faveur de son fils Louis [1], qui avait épousé Mademoiselle de Valois, une des filles du duc d'Orléans, régent de France. Cette princesse, jeune et vive, ne pouvait se soumettre au rigide cérémonial de la cour de Madrid. Un soir, au mois de juillet, elle avait osé se promener en déshabillé dans ses jardins avec deux de ses femmes; elle avait osé davantage : elle s'était baignée dans une des pièces d'eau! Cette promenade bien innocente excita un immense scandale à la cour de Madrid. Les conseils s'assemblèrent et décidèrent que la jeune reine serait mise pour quelques jours aux arrêts dans son appartement. Cependant les anciens adversaires de Philippe V, pour faire leur cour à Charles VI, commentèrent malicieusement cette aventure nocturne.

La marquise de Prié et sa fille, la comtesse d'Apremont, débitèrent publiquement aux assemblées et répétèrent trois ou quatre jours de suite que la *relégation* de la reine d'Espagne avait une cause bien différente de celle qu'on lui avait assignée; la *petite vipère,* comme elles l'appelaient charitablement, avait eu, disaient-elles, une intrigue de galanterie, et son amant, trouvé dans son appartement, avait été poignardé par ordre du roi et son corps jeté par la fenêtre! Quoique général au service de l'Autriche, Bonneval ne pouvait oublier qu'il était allié à la maison de France par celle de Foix et d'Albret et qu'il avait été l'ami du régent; en gentilhomme français, il résolut de relever l'outrage fait à la reine d'Espagne.

Malheureusement la fougue de son indomptable caractère l'emporta trop loin; il fit circuler un billet, qui donnait, dans les termes les plus grossiers, un démenti énergique à la marquise de Prié et à toute sa famille. Pour se venger, le ministre fit courir le bruit que Bonneval avait le dessein de retourner en France et que déjà une partie de son régiment, en garnison à Mons, avait passé la frontière. Bonneval riposta par le billet suivant, qu'il eut l'audace de signer : « Il a déserté depuis peu quatre soldats du régiment de *Bon-*
« *neval,* et pas davantage; c'étaient des ivrognes. Un *coquin* a fait courir le
« bruit que la moitié du régiment avait déserté. Si le comte de Bonneval con-
« naissait ce misérable, il lui donnerait cent coups de bâton de sa main, si
« son père était gentilhomme; et s'il ne l'était pas, ses valets seraient encore
« assez bons pour lui donner les étrivières. » Toutefois Prié était le plus fort; pour avoir raison de son adversaire, il ordonna, le 3 septembre, qu'il serait conduit à la citadelle d'Anvers sous l'escorte de cinquante dragons. L'intention de Bonneval était de résister, jusqu'à ce qu'il connût les intentions du maréchal Vehlen; mais il hâta lui-même son départ pour éviter un soulève-

[1] Philippe V avait cédé le trône d'Espagne à son fils, le 15 janvier 1724; ce prince étant mort le 1er août, son père reprit le sceptre.

Digitized by Google

ment du peuple. Etant à la porte de son jardin, deux bourgeois l'avaient abordé pour lui dire qu'il n'avait qu'à rester chez lui sans rien craindre et que, si on lui faisait la moindre violence, ils auraient bientôt chassé tous les dragons. La surprise du comte augmenta lorsque, en rentrant dans sa chambre, il vit une jeune fille qui s'approcha de lui avec beaucoup d'empressement, lui glissa un billet dans la main et disparut aussitôt.

Ce billet était conçu en ces termes : « Son Excellence M. le général Bonneval « n'a rien à craindre dans sa maison des violences du marquis de Prié. Il sera « secouru par les fidèles serviteurs de S. M. au moindre bruit qu'on entendra « dans sa maison ; et l'on attaquera en même temps la maison du tyran, et « l'on prendra ses mesures pour qu'il ne puisse échapper, tout Bruxelles « étant las de ses violences contre les plus grands seigneurs du pays, de ses « voleries et rapines, et de toutes les souffrances où nous gémissons, sans « aucune espérance de soulagement de la part de la cour ; de sorte qu'il « ne nous reste aucun autre secours que nous-mêmes. » Bonneval pense que, s'il avait voulu se jeter du milieu des attroupements qui s'étaient déjà formés, il eût certainement triomphé. « Prié, dit-il, était haï au souverain degré. J'avais à Bruxelles une partie de mon régiment, et ceux qui étaient à Mons n'auraient pas manqué de venir me joindre. Les habitants de la campagne, les bourgeois des autres villes eussent suivi les mouvements de la capitale. Il y avait peu de troupes, les places étaient mal munies. Peut-être aurions-nous été aidés, du moins sous main, par quelqu'une des puissances voisines. » Bonneval, ayant reçu ensuite l'ordre de se rendre à Vienne par le plus court chemin, fit un détour par la Hollande *afin d'éviter le stylet italien.* Ce voyage, mal interprété par ses ennemis, aggrava sa position ; arrivé à quatre ou cinq lieues de Vienne, on le fit conduire au château de Spielberg. Le conseil aulique de guerre instruisit son procès et le condamna à mort. L'Empereur ayant commué cette peine en celle du bannissement, Bonneval se rendit à Venise ; de là il passa en Turquie : exaspéré contre les puissances chrétiennes, il embrassa l'islamisme et mit ses talents au service de la Porte : on le créa général de l'artillerie, sous le nom d'Achmet-Pacha, et il finit son orageuse carrière en Orient.

Le comte de Bonneval ne fut pas la seule victime de Prié ; il vexait autant qu'il pouvait la haute aristocratie belge, qui, de son côté, méprisait ouvertement l'orgueilleux étranger que l'Empereur avait placé au-dessus d'elle. Le duc d'Aremberg, à qui il avait emprunté 15,000 florins, lors de sa nomination au poste de ministre plénipotentiaire, ne reçut que de mauvais services en guise de payement. Le comte de Mérode, feld-maréchal dans l'armée autrichienne, fut encore plus maltraité. Prié n'ignorait pas la mésintelligence qui existait aussi entre ce personnage et le prince Eugène ; il savait que le prince l'avait frustré du gouvernement du Luxembourg qui lui avait été formellement promis par l'Empereur ; et il croyait agir adroitement en continuant à le chagriner dans les Pays-Bas.

Digitized by Google

A la fin de 1723, le comte de Mérode était dans son château de Westerloo, occupé à chercher les moyens de payer les dettes qu'il avait contractées au service de la maison d'Autriche; car il n'avait pas reçu, depuis dix-neuf ans, une obole de son traitement de général de cavalerie ni de celui de maréchal. Le marquis choisit ce moment pour commencer ses persécutions. Il avait rendu un décret par lequel il ôtait à tous les seigneurs de Flandre le droit d'entendre les comptes de leurs communes ou villages, et leur substituait la juridiction du Franc de Bruges. Le comte de Mérode, qui avait quelques terres en Flandre, considéra cette ordonnance comme contraire aux priviléges de la province, et il se crut obligé, pour maintenir ses droits, d'ordonner à ses officiers et gens de loi de ne pas se soumettre à cette nouveauté. Pour triompher de cette opposition, le marquis fit alors emprisonner tous les officiers et gens de loi du comte, bailli, secrétaire, receveur, bourgmestre; ils furent contraints de traverser plusieurs grandes villes, chargés de fers aux pieds et aux mains, comme des malfaiteurs. Prié venait à peine d'envoyer à la cour un rapport sur cette affaire qu'il trouva une autre occasion de se montrer agréable *à celui ou ceux qui lui avaient donné des ordres secrets de causer des désagréments au comte de Mérode* [1]. Le ministre autorisa le conseil de Malines à faire saisir les revenus du comte dans les Pays-Bas pour satisfaire ses créanciers; le grand seigneur n'eut que le temps de courir à Bruxelles pour s'arranger avec quelques-uns de ces derniers et mettre en gage ses pierreries et sa vaisselle. Quoiqu'il fût arrivé incognito, il reçut la visite d'un audiencier qui lui intima, au nom de Prié, l'ordre de lui faire visite, comme représentant de l'Empereur, et, en cas de refus, de sortir de la ville au plus tard dans les vingt-quatre heures. Le comte, ayant appris que cinquante dragons étaient déjà commandés pour le conduire hors des portes, retourna immédiatement à Westerloo, en se moquant des prétentions de Prié, qu'il trouvait ridicules. Mais le marquis ne redoutait aucunement le feld-maréchal; pour avoir la réparation qu'il exigeait, il allait faire investir par des troupes le château de Westerloo, lorsque le comte, fatigué de toutes ces persécutions, se réfugia dans ses terres de l'Empire. Mais en vain alla-t-il à Vienne pour demander justice à Charles VI. Prié triomphait même à la cour : non-seulement le feld-maréchal ne fut pas reçu par l'Empereur, mais on lui fit subir une détention de six mois.

Il serait facile de multiplier les anecdotes qui prouveraient le dédain que le protégé d'Eugène de Savoie affichait pour l'aristocratie belge ainsi que la haine que toutes les classes de la nation lui avaient vouée en échange de son despotisme, de son orgueil et de sa vénalité. Après le duc d'Albe, le marquis de Prié a été sans contredit le gouverneur le plus impopulaire des anciens Pays-Bas. Toutefois ce ministre tant décrié ne manquait pas d'habileté; il rendit de grands services à la maison d'Autriche en apaisant les troubles qui coïncidaient

[1] *Mémoires* du comte de Mérode, Westerloo, t. II.

Digitized by Google

avec l'avénement de Charles VI; il prit même fort à cœur les intérêts de la Belgique lors de la création de la *Compagnie d'Ostende* [1]. Mais il eut le tort grave de pousser l'énergie jusqu'à la violence, jusqu'à la cruauté; il eut le tort de se roidir constamment contre le caractère de la nation, qu'il gouvernait; aussi se rendit-il odieux en s'efforçant d'imposer, au moyen des canons et des baïonnettes, les traditions des monarchies absolues à un peuple libre et fier de sa liberté; en même temps qu'il se rendait méprisable par son amour du lucre et ses honteuses concussions.

Les clameurs qui s'élevaient contre Prié devinrent enfin si violentes que le prince Eugène crut prudent de l'abandonner. En 1724, il se démit du gouvernement général des Pays-Bas et fut nommé vicaire général de l'Empereur en Italie. Charles VI, intéressé à faire accepter par les Belges sa fameuse *pragmatique sanction*, devait changer sa politique à leur égard. Non-seulement il rappela le marquis de Prié, mais, le 29 janvier 1725, après avoir nommé le comte de Daun gouverneur général par intérim, il institua une jointe spéciale chargée d'examiner tous les griefs imputés à l'ancien ministre. La jointe commença ses opérations, et bientôt elle eut constaté la vente des emplois qu'on reprochait au marquis. Celui-ci était parti pour Vienne avec sa famille, le 10 mai 1725, appelé à rendre compte à l'Empereur de tous les actes de son administration. Tandis que la jointe procédait contre lui à Bruxelles et rassemblait tous les documents propres à éclairer la religion de Charles VI, Prié préparait sa justification. Mais sa mort subite (il fut frappé d'apoplexie le 12 janvier 1726) interrompit un procès qu'il aurait pu difficilement gagner.

[1] Voy. la *Revue nationale*, t. II.

Digitized by Google

LE

NOUVEAU CATHOLICISME ALLEMAND.

Un grand mouvement religieux agite l'Allemagne. Des croyants se sont séparés de Rome et s'efforcent de fonder une Eglise nouvelle. Une année après le début de la crise, on comptait déjà trois cent soixante communes dissidentes et soixante et douze prêtres ordonnés d'après le nouveau rite [1]. La presse, de ses mille voix, applaudit à l'agitation, ou la combat, suivant les intérêts divers dont elle se fait l'organe. Des écrits sans nombre ayant trait à la question soulevée, des brochures, des pamphlets, des livres, inondent les foires de Leipsick. Enfin, les gouvernements s'en sont émus. Il y a eu des rescrits, des arrêts, de la tolérance et des répressions. L'Eglise d'hier a même déjà eu ses martyrs [2].

Que signifie ce mouvement? Comment a-t-il pris naissance, d'où vient-il, où prétend-il aboutir? Est-ce une lutte sérieuse destinée à ébranler dans ses fondements l'édifice séculaire de la hiérarchie de Rome, ou bien ne devrait-on y voir qu'une levée de boucliers de prêtres en révolte? L'âme inquiète des Huss et des Luther aurait-elle passé dans Ronge et dans Czerski, ou serait-on fondé à considérer les chefs de la réforme projetée comme des brouillons ambitieux? Le seizième siècle va-t-il revenir avec ses rancunes, ses excommunications, ses flots de sang, ou devrons-nous reconnaître que toute cette scission finira par ajouter une secte de plus à tant d'autres qui divisent l'Allemagne, ce pays individuel et individualisant à l'infini?

D'autre part, n'y a-t-il point un mobile politique au fond de ces controverses? La religion et la politique, ces deux grandes forces motrices des discordes humaines, se sont-elles unies pour engendrer ce que l'on est convenu d'appeler le catholicisme allemand [3]?

[1] Ces chiffres sont donnés par un journal qu'on a lieu de croire porté plutôt à diminuer l'importance de la crise qu'à l'exagérer.

[2] Faut-il rappeler la déplorable affaire de M. Schell de Fulde, converti au néocatholicisme, et dont les sœurs furent maltraitées et presque assassinées par la populace, furieuse de n'avoir pu assouvir sa colère sur l'*apostat* absent?

[3] C'est pour éviter toute équivoque que nous avons presque constamment

Digitized by Google

Avant même de considérer les faits, on peut pressentir que deux obstacles doivent contrarier de nos jours, en Allemagne, toute tentative de grande réforme religieuse, à savoir : d'un côté l'action des gouvernements, se manifestant par la police, et de l'autre la philosophie des écoles.

La police allemande, telle du moins qu'en Autriche, en Bavière et dans les contrées qui leur ressemblent, elle est organisée depuis la chute de l'empire français, ne se contente pas de prévenir ou de réprimer des délits accidentels et passagers, elle s'étend sur toute la vie du citoyen. L'Allemand naît et grandit dans la crainte d'une institution qui, dans des Etats plus libres, n'ose pas même se montrer au grand jour. C'est une maxime gouvernementale avouée en Allemagne, que tout ce qui n'est pas expressément permis par un règlement de police, est défendu. La police d'outre-Rhin a quelque chose de paternel et de patriarcal. Elle se donne volontiers l'air d'une gouvernante remplie de sollicitude pour ceux qu'elle est chargée de conduire. Elevé dans l'atmosphère d'une surveillance incessante, l'Allemand ne conçoit pas même la pensée d'une action tant soit peu hardie. Qui donc songerait, de nos jours, à brûler publiquement une bulle du pape ou à afficher des thèses protestantes à la porte d'une église? L'autorité du lieu, beaucoup plus forte, plus énergique et plus ombrageuse qu'au moyen âge, n'interviendrait-elle pas aussitôt pour arrêter le docteur audacieux, et pour étouffer la réforme naissante dans le ridicule de la police correctionnelle?

Un autre obstacle, peut-être plus puissant encore, c'est l'état et l'influence de la philosophie des écoles. A côté des systèmes ultra-rationalistes des universités allemandes, qui ont imprégné les esprits de la négation la plus absolue, de timides essais ayant pour but d'éclaircir, de simplifier ou d'alléger le dogme, doivent provoquer bien des sourires. Il s'agit bien du célibat des prêtres et de l'infaillibilité de l'évêque de Rome, pour des hommes qui ont entendu déclarer par des maîtres vénérés, que Dieu *se faisait* à mesure qu'eux, les maîtres et les philosophes, voulaient bien le penser [1]. Dans le domaine de la religion comme dans celui de la politique, pour conduire la foule à une rénovation, il faut avant tout être profondément convaincu de la nécessité, de la justice, nous allions dire de la sainteté de cette conquête; il faut avoir pour soi les natures les plus énergiques, les esprits les plus hardis. Mais le néocatholicisme invite ses adeptes à le suivre vers un but que les plus audacieux ont depuis longtemps dépassé. Il ouvre la tranchée contre une place dont les murs ont déjà été escaladés. Il frappe timidement à la porte du temple dont le sanctuaire est déjà violé.

La situation des anciens réformateurs religieux de l'Allemagne était bien

nommé *néocatholicisme* l'agitation qu'en Allemagne on désigne par le mot *Deutschkatholicismus* (catholicisme allemand).

[1] Dieu étant, selon Hegel, l'idée absolue, il s'ensuit que si l'homme ne pensait pas Dieu, celui-ci n'existerait point.

Digitized by Google

différente, car la passion de leurs chefs et la faveur des princes qui trouvaient leur profit à se détacher de Rome, furent précisément les causes qui firent réussir au delà de toutes les prévisions la réforme du seizième siècle.

Pour faire comprendre la nature du mouvement actuel, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur la position où se trouvaient les partis religieux de l'Allemagne à son origine.

C'est un fait incontestable, et reconnu d'ailleurs par toutes les opinions, que la science et la littérature de l'Allemagne, dans la grande et meilleure partie de ceux qui les représentent, appartiennent au protestantisme. Les noms des Gœthe, des Schiller, des Wieland, des Herder, des Jean Paul pour les lettres, ceux des Kant, des Fichte, des Hegel pour la philosophie, prouvent suffisamment la justesse de cette remarque. Les catholiques désireux de rester au niveau des progrès de la pensée moderne devaient donc étudier les livres écrits par leurs adversaires, et il y avait là pour eux un premier germe de scepticisme et de défection.

Mais ce que l'on avait bien plus à craindre que la secte dont faisaient partie les grands écrivains, c'était le rationalisme de leurs systèmes. Ils n'étaient pas seulement en dehors de la confession catholique, mais de toute confession. Schiller, le poëte populaire par excellence, en chantant Rousseau, le félicite d'avoir transformé en hommes des chrétiens. Ailleurs il dit que sa religion consiste à ne pas en avoir. Avec les belles strophes de l'auteur des *Idéaux* se répandaient des doctrines que les encyclopédistes français n'auraient peut-être pas désavouées.

Quelque chose distinguait toutefois cette philosophie humanitaire de l'école voltairienne, et servait en même temps à la rendre plus influente : c'était l'enthousiasme. Les poëtes et les savants ne raillaient point légèrement, ils prêchaient avec une conviction grave. On ne pouvait leur reprocher ni des calculs égoïstes ni de mauvaises passions. Avec quelles armes lutter contre des hommes aux intentions pures, au cœur généreux, à la parole de feu? On le sait, du reste, et un d'eux (Jean Paul) l'a avoué, l'idéalisme allemand et le matérialisme français arrivent au même résultat négatif. Il y a plus de danger seulement dans la première de ces tendances, parce que les partisans de l'idéalisme, loin d'inspirer le dégoût par la satisfaction donnée aux mauvais instincts, intéressent les âmes ardentes à la fierté et à la noblesse de leurs idées. Mais le résultat est le même : c'est la négation du dogme, de la foi religieuse et surtout du catholicisme.

En présence de ce caractère de la littérature protestante, ce qui veut dire de la littérature allemande, on aurait depuis longtemps dû s'attendre à une guerre ouverte de la part de ceux des catholiques à qui leurs traditions étaient chères. Des attaques véhémentes dirigées contre les élèves de Luther n'auraient point surpris; mais il n'en fut rien d'abord. Catholiques et protestants vivaient en paix de l'autre côté du Rhin. Le catholique de l'Allemagne qui n'est point resté étranger aux conquêtes de la science, est tolérant de sa

Digitized by Google

nature. Qu'il nous soit permis de citer, à l'appui de cette assertion, un exemple frappant. En Autriche, les églises protestantes ne peuvent avoir ni cloches ni fenêtres ou portes donnant sur la rue ; et cependant lorsque, il y a quelques années, M. Hausknecht, célèbre prédicateur protestant à Vienne, y montait en chaire, l'église était remplie de catholiques des classes élevées de la société.

Ces bonnes dispositions de la majorité des catholiques à l'égard des sectes réputées hérétiques par l'orthodoxie, firent naître dans plusieurs cœurs généreux l'espoir d'une réconciliation prochaine et entière des deux églises divergentes. Il se forma un *parti catholique modéré,* prêt à opérer une fusion fraternelle des principes opposés dans une Eglise nationale qui les embrasserait tous. C'étaient là les rêves patriotiques des évêques Wessenberg et Spiegel qui, depuis 1815, voulaient imiter la déclaration du clergé français de 1682, pour autant que cette déclaration avait méconnu la suprématie du pape en soumettant les arrêts de ce dernier à la confirmation des conciles. Mais Wessenberg et Spiegel, auxquels se joignit Schreiber, professeur de théologie à Fribourg dans le duché de Bade, allèrent plus loin que l'assemblée dont Bossuet avait été l'âme, puisqu'ils espéraient pouvoir accueillir dans le sein de leur Eglise ce que le catholicisme avait jusque-là opiniâtrement répudié.

La tentative de ces hommes conciliants resta, il est vrai, à l'état de projet; mais l'éveil avait été donné. On avait posé du moins la première base d'un compromis, ou plutôt d'une union que l'avenir pouvait cimenter davantage. Le *parti catholique modéré* avait pour ainsi dire rédigé son programme, et ce programme, pour ne pas triompher immédiatement, n'en contenait pas moins en germe le mouvement religieux qui fait l'objet de nos recherches.

Cependant, la majorité des catholiques des classes moyennes et élevées s'intéressait peu aux vues charitables du *parti modéré.* Celui-ci n'avait pas songé que la tolérance générale, sur laquelle il avait fondé ses espérances, pouvait bien n'être la plupart du temps que de la tiédeur et de l'indifférence. Aussi le *parti modéré* fut-il réduit à quelques rares partisans. Le grand nombre se souciait médiocrement de résoudre ces graves problèmes, et assistait avec un ennui mal dissimulé aux essais de pacification de ses coreligionnaires. N'osant pas toutefois avouer son apathie, il se rangeait ostensiblement sous la bannière du *parti modéré,* qu'il finit par absorber presqu'en entier. Bientôt, en face du protestantisme, il n'y eut plus guère qu'un grand *parti catholique indifférent,* imbu de l'esprit du XVIII• siècle, ami du silence et du *statu quo,* attentif à pratiquer, par amour des convenances, les devoirs religieux, réclamant, d'après une maxime vieille de banalité, une croyance pour le peuple, exprimant même parfois le vœu stérile de voir cesser le schisme, mais au fond assez semblable à la majeure partie de la société française telle qu'elle s'est dessinée peu de temps avant la révolution de 1789.

Le *parti catholique modéré,* représenté par une minorité qu'animaient des sentiments de paix et de conciliation à l'égard du protestantisme, et le *parti*

Digitized by Google

catholique indifférent, prenant le nom du premier et l'étouffant pour ainsi dire sous la vulgarité de ses maximes empreintes d'une philosophie commode et superficielle, voilà donc les deux premières divisions que renfermait l'Eglise en Allemagne au moment où devait surgir la lutte du néocatholicisme.

Mais l'attitude réservée du public n'avait pas seule empêché le parti modéré de 1815 de réaliser ses idées. A cette époque comme aujourd'hui, d'autres obstacles s'opposaient aux efforts de ceux qui voulaient ramener les camps ennemis à l'harmonie du christianisme primitif.

En dessinant avec amour le plan d'une Eglise assez vaste pour recevoir dans son enceinte tous les enfants égarés, on avait oublié la présence de deux fractions importantes de la société allemande, peu disposées à laisser terminer ainsi à l'amiable la grande querelle religieuse soulevée par la réforme. Ces deux fractions passionnées, et qui concouraient à former un troisième parti, le *parti catholique ardent*, c'étaient le peuple d'un côté et le clergé de l'autre.

Ce fut le clergé qui, à la tête de ce parti et enhardi par l'atonie du *parti modéré*, songea sérieusement à regagner le terrain que la réforme du seizième siècle lui avait fait perdre en grande partie. Il commença ses attaques de préférence dans les pays où la population se composait à la fois de catholiques et de protestants, comme en Bavière et dans la Prusse rhénane. L'Autriche, malgré son attachement fidèle à l'Eglise romaine, ne devait pas plus prendre l'initiative ici que partout ailleurs. On n'y aime pas le bruit, fût-ce même en faveur de la bonne cause. Le feu du *parti catholique ardent* s'ouvrit donc plutôt aux endroits où le clergé, semblable aux *borderers* du nouveau monde, se trouvait sur la limite des deux terrains hostiles. Au reste, les moyens employés pour combattre la réforme ne manquaient pas de variété. Les tirailleurs de la *Gazette d'Ausbourg* signalèrent d'abord comme une usurpation flagrante l'embargo que le protestantisme aurait mis sur la littérature et la philosophie, et dont nous avons parlé plus haut. Parut ensuite un livre curieux : *Le protestantisme dans sa dissolution*, que l'on attribuait à M. Hurter, ministre protestant à Schaffhouse, connu déjà par un autre écrit intitulé *Innocent III*, et qui avait préparé la conversion entière et publique de l'auteur[1]. Les historiens du parti, de leur côté, se mirent à corriger et à reviser le récit de la guerre de trente ans. Enfin à Cologne, on vit éclater entre l'archevêque et le gouvernement prussien la célèbre querelle des mariages mixtes, et Goerres qui, avant 1830 déjà, avait brillé parmi les ultra-catholiques, lança son *Athanase*[2].

Un des thèmes d'accusation favoris de M. Hurter et de ceux de ses confrères qui avaient soin de découvrir, sans doute pour y remédier, les plaies de la réforme, c'était cette tendance d'une bonne partie des protestants à se plonger

[1] M. Hurter est actuellement censeur supérieur à Vienne.

[2] *L'Athanase* défendit avec beaucoup d'esprit et de passion la cause de l'archevêque de Vischering contre le cabinet de Berlin.

Digitized by Google

dans l'amour mystique de Jésus-Christ et que l'on appelle *piétisme*. Le piétisme, en effet, se rapprochait assez du dogme catholique. Refuge naturel des âmes trop chaleureuses pour se contenter des temples protestants si nus, si froids, si dénués de poésie, il fut bientôt favorisé en secret par les écrivains mêmes qui l'avaient signalé comme une maladie inhérente à la doctrine de Luther. Les hérétiques, que l'on avait tant plaints de désirer tout bas le retour à Rome, se trouvèrent être d'excellents alliés. Bien des choses se réunirent donc pour encourager le *parti catholique ardent*. L'indifférence des classes élevées, l'obéissance passive ou les préjugés politiques du peuple, et jusqu'aux sympathies d'une fraction considérable de ses adversaires, tout lui fit croire que le moment était venu d'agir avec plus d'ensemble et d'énergie.

C'est alors qu'eut lieu l'exposition de la tunique de Trèves.

Le 6 juillet 1844, William Arnoldi, évêque de Trèves, publia une circulaire annonçant que la tunique de Jésus-Christ, faite tout d'une pièce et conservée depuis des siècles dans la cathédrale de Trèves, serait exposée à l'adoration des fidèles pendant six semaines, à partir du 18 août prochain. En guise d'introduction, parut une histoire de la relique, due à la plume du docteur Marx, professeur au séminaire épiscopal de la ville. En voici une analyse succincte que nous empruntons à un journal du temps :

« L'impératrice Hélène, mère, femme ou amie de l'empereur Constantin — les historiens ne sont pas d'accord là-dessus — naquit au troisième siècle à Drépone, à York ou à Trèves — la chose n'est pas plus certaine — et fut couronnée en l'année 312, après la victoire de Constantin sur Maxentius. Constantin et Hélène embrassèrent alors la religion du Christ et firent cesser les persécutions dirigées contre ses disciples. Etant allée en 326 à Jérusalem, Hélène y découvrit le lieu de la crucification, le saint tombeau, la croix elle-même, l'inscription qu'elle portait et les clous qui avaient servi à fixer au bois sacré le corps du Seigneur. Elle retrouva aussi la tunique sans couture de Jésus-Christ, la même tunique que les soldats avaient jetée au sort et dont a parlé saint Jean XX, 24.

« Or, pour témoigner son affection à Trèves, son lieu de naissance d'après quelques-uns, et qui était d'ailleurs à cette époque une ville inférieure seulement à Rome et la capitale de l'Europe occidentale, Hélène fit donner la tunique à la cathédrale du lieu par saint Agracius, qui en était alors l'évêque. Telle est la tradition du chapitre de la cathédrale de Trèves.

« Depuis lors, la tunique fut perdue de vue jusqu'en 1196. Puis, en 1514, elle fut publiquement exposée d'après une bulle du pape Léon X, le même sous lequel commença la réforme de Luther. »

Après quelques observations sur les écrits allemands qui se sont occupés de l'authenticité de la relique, le récit se rapportant à l'exposition de 1844, continue :

« Ce qui se passa dans l'antique ville de Trèves, depuis le 8 août jusqu'au 7 octobre, ne peut être comparé qu'à des scènes semblables qui ont dû

Digitized by Google

avoir lieu au moyen âge du temps des croisades. Des processions sans nombre se pressent dans les rues étroites. Ce ne sont partout que crucifix, jeunes filles habillées de blanc et jetant des fleurs, groupes de fidèles, le prêtre à la tête, chantant des hymnes et récitant des prières. De toute la province rhénane, du district de la Moselle, des villes de Cologne, Coblentz, Metz, Nancy, Verdun, Aix-la-Chapelle, Luxembourg, Spire, Limbourg, Munster, Osnabruck, de plusieurs autres villes de la France, de la Belgique et même de la Hollande, sont venues, comme des torrents impétueux, d'innombrables multitudes, marchant toujours, sans repos ni fatigue, vers la cathédrale de Trèves, où flotte un drapeau blanc avec une croix rouge. Depuis le 18 août jusqu'au 27 à midi, 112,224 personnes, suivant les listes de la police, étaient entrées en ville, sans compter ceux qui n'y séjournèrent que dans la journée du 27. Plus tard, on estimait qu'à chaque heure du jour et de la nuit, 1,500 à 1,700 pèlerins passèrent par Trèves. Depuis le 18 août jusqu'au 14 septembre, le nombre total était de 600,000. Le 7 octobre, un journal de Trèves prétend que jusqu'à ce jour, 1,100,000 personnes seraient venues adorer la relique. D'autres parlent de 1,500,000 et même de 1,600,000. On ne saura jamais au juste le chiffre exact de cette foule prodigieuse. »

Le premier mouvement de surprise étant surmonté, des protestations se firent entendre. La plus importante fut celle qui parut dans les *Feuilles patriotiques de Saxe*, sous forme d'une lettre à l'adresse de l'évêque de Trèves, datée du 1er octobre 1844, et signée *Un prêtre catholique*.

L'auteur de cette lettre était Jean Ronge, né le 16 octobre 1813, à Bischofswaldau, village du cercle de Neisse, en Silésie.

La Silésie est un des pays où la population est mêlée de catholiques et de protestants. Les premiers se rencontrent surtout dans la Silésie du Midi, là où demeurent les *Polonais des pays marécageux* (Wasserpolaken), race slave et ultra-catholique. Les véritables Silésiens ont un caractère plus méridional que les habitants de la Marche (Maerker), leurs voisins du nord. Légers, grands parleurs et aimables, ils méritent assez le surnom de *Gascons prussiens* qu'on leur donne volontiers à Berlin. Les écrivains nombreux que la Silésie a produits se distinguent par une incroyable fécondité et par l'absence de suite dans les idées. Ce sont généralement des journalistes. Pour ne rien dire des premières écoles silésiennes qui ont fait tant de bruit dans les histoires littéraires de l'Allemagne, nous nous bornerons à faire remarquer que Laube, Menzel et beaucoup d'autres rédacteurs de feuilles quotidiennes et périodiques allemandes sont des compatriotes de Ronge. Celui-ci, Silésien pur sang, était destiné aussi à devenir un des champions de la littérature militante du jour. Il s'est fait prêtre, instituteur. Mais la nature est revenue au galop, et Ronge, à l'heure qu'il est, a bien plus le caractère d'un journaliste que celui d'un prophète ou d'un réformateur.

Ses parents étaient pauvres, il garda les troupeaux jusqu'à l'âge de douze ans. Alors le maître d'école du village conseilla à son père de l'envoyer au

Digitized by Google

gymnase de Neisse, et Ronge y resta en effet pendant neuf ans, à partir de 1827. Après avoir accompli, au sortir du gymnase, le service militaire de trois années imposé à tout sujet prussien, il entra, en 1837, au séminaire de Breslau. On dit que cette démarche fut surtout déterminée par la position précaire de ses parents, qui se trouvaient dans l'impossibilité de le faire étudier dans une des coûteuses universités de l'Allemagne. Mais au séminaire déjà ses goûts mondains se firent jour. Les habitués de la salle d'armes de Breslau virent arriver souvent un jeune ecclésiastique qui se mêlait à leurs exercices, et que la soutane et l'étole ne paraissaient pas trop gêner dans le maniement du fleuret. C'était un homme de taille moyenne, au regard souriant, à la parole facile et qui visait légèrement à l'effet. Les traits fins et spirituels du petit docteur ne manquaient pas d'agrément, et ne faisaient, certes, présager en rien les lettres plus fulminantes que polies qu'il devait lancer un jour contre ses supérieurs.

Ayant pris les ordres en 1841, il fut placé à Grottkau comme chapelain et instituteur d'enfants. A cette époque, le chapitre de Breslau était en dissidence avec le saint-siége pour la nomination de l'évêque. Ronge, qui avait déjà écrit contre le docteur Ritter, vicaire général ultra-catholique, se jeta dans la mêlée, et les *Feuilles patriotiques de Saxe* publièrent un article très-irrévérencieux à l'égard du pape, article dont Ronge n'a jamais voulu se reconnaître ouvertement l'auteur, mais qu'il n'a pas non plus désavoué. Toujours est-il qu'il fut suspendu de ses fonctions et envoyé à Laurahutte où il demeura comme maître d'école jusqu'à l'époque de l'exposition de Trèves, et c'est à Laurahutte aussi qu'il écrivit sa fameuse lettre à l'évêque Arnoldi.

Au moment où parut cette lettre, un événement analogue eut lieu à Schneidemuhl, non loin de Bromberg dans le duché de Posen. Czerski, prêtre catholique, avait épousé sa servante dont il avait eu plusieurs enfants. Destitué par suite de cette infraction à la discipline catholique, il se sépara avec sa commune de l'Eglise romaine, et notifia au gouvernement prussien de Bromberg un acte contenant l'exposé des motifs de sa défection et la base fondamentale de la communauté nouvelle qu'il se proposait d'établir.

Czerski était plus simple, plus calme et plus convaincu que Ronge, c'était un prédicateur populaire. Les bourgeois de Schneidemuhl aimaient beaucoup cet homme gros, jovial, dont la bonne figure et le langage vulgaire inspiraient la confiance. De là aussi leur empressement à partager son sort et à braver avec lui les foudres de l'Eglise.

La population du duché de Posen renferme, on le sait, les deux éléments slave et germanique; l'élément slave y est fort tenace. Il fallait prendre garde d'irriter la susceptibilité polonaise par le nom suspect d'*Eglise allemande*. On ne parla donc à Schneidemuhl que d'un *catholicisme chrétien*. Voici les points principaux de cette doctrine : *Nul ne serait tenu d'obéir à Rome. Les prêtres pourraient se marier. Plus de confession auriculaire. Enfin, la communion sous les deux espèces et la messe en langue allemande*. Au fond, c'était le protestantisme.

Digitized by Google

Pendant que Czerski et ses ouailles consommaient ainsi leur séparation, Ronge n'en était toujours qu'à sa lettre. Mais lorsque jusque dans sa retraite forcée de Laurahutte pénétrèrent les cris de triomphe de la presse protestante, lorsque les prosélytes qu'il n'avait pas cherchés, vinrent le trouver de tous les coins de la Silésie, lorsque Czerski, plus positif, plus pratique et plus pressé aussi, organisa de fait ce que Ronge avait à peine osé entrevoir en théorie, alors le chapelain exilé écouta les voix nombreuses qui le sollicitèrent de se mettre à la tête du mouvement. Il quitta Laurahutte où il avait su se concilier les sympathies des habitants, voyagea, prêcha et publia des brochures qui imitaient assez bien le rude style de Luther, mais où manquait ce qui ne s'imite pas, le génie sauvage de ce réformateur.

Quelle fut maintenant l'impression produite sur les catholiques, en dehors du foyer de la révolte? Jusqu'ici nous avons vu seulement applaudir avec franchise la presse protestante, et ne se rallier à la communauté nouvelle que des partisans isolés. Il est temps de s'enquérir de la situation des esprits qu'il s'agissait précisément de gagner. Les sympathies de la majorité des catholiques étaient tièdes. En Autriche et dans l'ancienne Bavière (*Altbaiern*) rien ne bougea. Sur les bords du Rhin, le catholicisme allemand fut accueilli froidement comme *prussien*, de même que le catholicisme chrétien avait rencontré la méfiance des Polonais de Posen. Mais tandis que les Polonais avaient vu avec une sourde colère attaquer dans la doctrine catholique le dernier asile de leur nationalité, les habitants de la Prusse rhénane se contentèrent de railler la suffisance des Luther improvisés. Ronge et ses partisans, pendant les fêtes de carnaval de Cologne et de Mayence, purent se convaincre que l'écueil le plus sérieux qu'ils se fussent eux-mêmes préparé dans ces parages, c'était l'ostentation de leur début [1].

Un fait semblait cependant relever l'importance de la secte nouvelle; nous voulons parler des répressions anticipées des deux gouvernements absolutistes par excellence, de la Bavière et de l'Autriche. La première de ces puissances déclara coupable de haute trahison envers l'Etat quiconque embrasserait la

[1] Une grande liberté, même sous le rapport de la politique, règne à Cologne et à Mayence, pendant les saturnales modernes du carnaval. Véritable *Hogarthiade* vivante, le carnaval, dans ces villes, provoque une foule de démonstrations joyeuses, spirituelles, parfois même mordantes. Rien alors n'échappe à la satire populaire. Qui n'a pas lu les annonces de la *Gazette de Cologne*, plus acérées souvent à cette époque que maint article de fond de nos journaux? A Mayence, M. Kahlisch rédige pendant la fête un journal spécial, *la Narhalla*, dont le titre rappelle facétieusement la *Walhalla* de Munich (*Narr* signifie *fou* en allemand), et qui ne le cède en rien au *Charivari* pour la verve et la causticité. En Allemagne, on reproche souvent à Mayence d'être trop française. Cologne, au contraire, fait déjà pressentir le type flamand, et le carnaval, dans les deux localités, présente à de certains égards la même diversité de caractère.

Digitized by Google

secte nouvelle désignée comme suspecte de communisme. Quant au cabinet de Vienne, fidèle à son habitude d'éviter avant tout la publicité, il défendit aux journaux de s'occuper du néocatholicisme, dont le nom fut aussitôt soigneusement rayé des articles soumis à la censure, et il interdit en même temps l'entrée dans ses Etats aux brochures et aux livres qui traitaient de la question à l'ordre du jour. Ainsi, l'occasion du martyre ne manquait pas aux partisans de Ronge. A défaut de bûchers, le prêtre dissident pouvait affronter les travaux forcés à Munich ou le danger d'être livré à ses supérieurs, en Autriche[1]. Mais personne ne vint s'exposer à ces dangers.

Cependant l'Autriche, outre de glorieuses persécutions, offrait encore d'autres chances de succès aux chefs du néocatholicisme et que ceux-ci devaient goûter davantage. On pouvait révolutionner la Bohême. Ce pays, fanatisé d'abord par les Hussites, fanatisé plus tard par les prêtres qui avaient reçu le mot d'ordre au concile de Constance, est une proie facile pour tous les agitateurs. Peu importe aux paysans bohémiens pour qui et pour quel symbole ils se passionnent, pourvu que leurs passions insatiables trouvent une pâture. A leur piété fervente il faut un objet d'adoration quelconque. Jadis c'étaient Huss et Ziska l'aveugle, ce fut hier Saint-Nepomuck; mais un autre Huss pourrait bien revenir dans la journée de demain. Le fanatisme a des retours si imprévus! Ajoutez que l'histoire du quinzième siècle n'est pas entièrement oubliée en Bohême. On y a souvenir des moyens violents employés pour ramener le catholicisme dans ces contrées. Souvent les journaux allemands parlent de prêtres fugitifs qui s'expatrient de la Bohême pour embrasser le protestantisme. Le terrain devait donc paraître favorable aux néocatholiques. Ils s'empressèrent de traduire la lettre de Ronge en langue slave et d'en introduire par fraude des milliers d'exemplaires au moyen des contrebandiers de la frontière. A Vienne on en eut vent, et le gouvernement commit la faute d'adresser une instruction, accompagnée de la lettre de Ronge en guise de signalement, aux fonctionnaires publics. Ceux-ci ne manquèrent pas de donner communication de la pièce à leurs subordonnés, amis et connaissances, de sorte que la police de Vienne semblait avoir allégé aux néocatholiques la tâche de répandre leur doctrine dans une des provinces les plus importantes de l'empire.

Toutefois, malgré l'espoir que l'on pouvait fonder sur la résistance maladroite des gouvernements, et sur la matière inflammable çà et là déposée, le néocatholicisme, à quelques rares exceptions près, n'a obtenu dans les pays catholiques que des succès très-faibles et très-peu apparents. En traçant son

[1] Avant l'affaire de Trèves, la police impériale avait souvent traduit devant le tribunal des autorités spirituelles les ecclésiastiques coupables d'une infraction à la discipline. A l'heure qu'il est, on assure qu'un prêtre autrichien languit dans la forteresse de Leitmeritz, pour avoir communiqué des livres mis à l'index à des séminaristes.

Digitized by Google

histoire, nous n'avons donc à nous préoccuper que des localités protestantes. Là où demeurent 2,000 catholiques au milieu d'une population de 300,000 protestants, comme à Berlin, là où il n'y aura ni danger à braver ni sacrifice à à faire, là sera la scène de la lutte. Avec la capitale de la Prusse, Breslau, Leipsick et Dresde en seront les principaux théâtres.

Les catholiques dispersés dans les pays protestants, et dont il fallait obtenir l'adhésion, appartenaient à trois classes différentes. Il y avait d'abord cette portion pauvre du *parti catholique fervent*, vivant dans la dépendance du clergé et difficile à détacher d'une Eglise qui lui procurait le pain quotidien. Venaient ensuite les indifférents appartenant aux classes les plus élevées de la bourgeoisie. Ils avaient, comme toujours, horreur de l'agitation et du scandale. Puis, la société où on les invitait à entrer leur semblait trop peu *comme il faut*. Restait une troisième classe intermédiaire, la petite bourgeoisie, dont les membres étaient en commerce journalier avec les protestants de la même condition, et naturellement disposés à se rapprocher de leur dogme religieux. Ce fut sur cette dernière classe que durent se porter les principales espérances de la nouvelle secte.

On convoqua les catholiques dans des réunions préparatoires, afin d'aviser en commun aux réformes urgentes à introduire dans l'Eglise. Malheureusement, avec les convertis ou ceux qui voulaient le devenir, arrivèrent aussi des hommes du *parti catholique fervent*. Il y eut des excès déplorables. Les agitateurs furent maltraités. Robert Blum, un des chefs néocatholiques de Leipsick, eut une partie de ses vêtements déchirés. Désormais on ne convoqua plus que ceux sur lesquels on pouvait compter d'avance. Au lieu de conciles, il y eut des clubs. Les meetings en prirent un aspect plus pacifique et les affaires se vidèrent avec plus de promptitude.

Mais le débat eut lieu surtout dans la presse. Comme d'habitude, on rencontra, au milieu des annonces de la quatrième page des gazettes, une foule d'insertions payées tant la ligne et relatives au néocatholicisme. Ce furent des appels *à la Germanie asservie par les romanistes* (Rœmlinge), *à la raison fière et philosophique du peuple allemand*, etc. Les articles sérieux, de leur côté, ne firent pas défaut. Les journalistes en titre envisagèrent la question sous toutes ses faces et ne manquèrent pas surtout de se demander ce que l'on pouvait et ce que l'on devait présumer des gouvernements de l'Allemagne.

On augura généralement assez bien de la Prusse. Si les petits États du midi et du centre attendaient, pour se prononcer, que le cabinet de Berlin eût pris parti pour ou contre Ronge, la presse crut ne pas devoir user de la même discrétion. Non-seulement elle exprima l'espoir de voir appuyer fortement le néocatholicisme par l'autorité supérieure, mais la nouvelle fut répandue que de hauts personnages avaient reçu Ronge en audience particulière, et que l'accueil avait été de nature à rassurer tout le monde.

La difficulté n'était pas légère pour le gouvernement prussien. Il était impossible de réprimer le mouvement. C'est alors que l'on aurait [illegible]

Digitized by Google

encore au puséisme, à l'anglicanisme, peut-être même au piétisme. D'un autre côté, protéger ouvertement la secte nouvelle, n'était-ce pas gracier les anabaptistes et émanciper les juifs? Et qu'auraient dit l'Autriche et la Bavière?

Toutefois, la Prusse dut sans contredit s'applaudir d'une agitation qui ne pouvait, en fin de compte, que profiter au protestantisme, et qui offrait d'ailleurs une excellente diversion aux passions politiques. Aussi, la réponse du gouvernement, vivement sollicité de se déclarer, fut-elle assez bienveillante. « Il fallait avant tout que le catholicisme allemand se développât davantage. » Celui-ci fut engagé à faire connaître sa profession de foi.

C'est pour répondre à cette invitation que Ronge et ses acolytes convoquèrent *le Concile de Leipsick*, dénomination pompeuse et que rien de ce qui s'est passé dans cette curieuse assemblée n'est venu justifier. D'abord, il n'y vint guère que de laïques, et la foi d'un certain nombre d'entre eux était assez douteuse. Ce ne fut point des profondes et éternelles questions du dogme qu'on se préoccupa le plus; il ne s'agissait pas de la Trinité, du Père et du Fils, de la présence réelle, de la grâce et de la rémission : tout cela, s'il en était question, apparaissait en quelque sorte comme accessoire. Le point capital, le grand souci, c'était la rédaction des articles, que l'on désirait présenter de manière à ne blesser personne, à satisfaire à la fois amis et ennemis. L'entreprise était difficile, car les adversaires étaient nombreux dans les deux Eglises, parmi les protestants aussi bien que parmi les catholiques. Le néocatholicisme avait contre lui toutes les tendances religieuses positives. De plus habiles auraient échoué peut-être à calmer toutes ces rancunes et à paralyser tous ces efforts réunis.

On se heurtait d'abord contre la presse ultracatholique, ayant Gœrres, de Munich, à sa tête. Gœrres avait depuis longtemps réprouvé tous les mouvements religieux du nord de l'Allemagne comme des *vapeurs pestilentielles s'élevant du cadavre en pourriture appelé protestantisme.* Le néocatholicisme ne pouvait naturellement être pour lui qu'un miasme de plus. Ronge et Czerski étaient venus augmenter *la foule des antechrist destinés à retomber avec ignominie dans le chaos éternel.* Certes, on ne devait guère s'attendre à être absous ou pardonné de ce côté-là.

D'autres écrivains du parti catholique déclaraient préférer le protestantisme à la secte récemment éclose. Ils faisaient remarquer, que le premier avait du moins pour lui la durée de trois siècles. On accueillait même le bruit que le pape ne serait point éloigné de *reconnaître* le protestantisme et de prêter la main à un concordat que l'on essaierait d'établir entre l'Église schismatique et le saint-siége.

Dans le camp protestant, le néocatholicisme, en adoptant un programme trop libéral, trop rationaliste, s'exposait à rencontrer les antipathies des luthériens orthodoxes et surtout des piétistes. Ces derniers, du reste, partageaient avec le parti catholique une haine innée contre tous les novateurs [1],

[1] La liaison secrète des piétistes et du parti catholique a été quelquefois re-

Digitized by Google

Mais la liste de ceux qui devaient répudier et combattre la jeune réforme n'est point épuisée encore. L'opposition la plus dangereuse était formée par les philosophes radicaux. Les radicaux de cette catégorie, très-nombreux dans les rangs du protestantisme, ne déguisèrent nullement leur aversion et leur méfiance. « Vous êtes placés, disaient-ils, dans un dilemme « inextricable, car votre tentative est un anachronisme insensé ou bien une « trame machiavélique; vous êtes des dupes ou des traîtres ! » Tel fut leur cri de guerre. Ils dévoilèrent la source de certaines sympathies gouvernementales. La Prusse se montrait favorable : donc le mouvement devait être entaché du servilisme le plus perfide. Les débats religieux faisaient perdre de vue les discussions politiques : donc ceux qui avaient provoqué les premiers voulaient entraver la marche du parti populaire. Voilà comment raisonnèrent les hommes exaltés du parti radical [1].

Les ultracatholiques d'un côté, et les radicaux de l'autre, étaient donc irréconciliables. Un rapprochement n'était guère possible qu'avec les partis intermédiaires, avec une partie des *rationalistes modérés*, surtout avec les *amis des lumières*.

Les *amis des lumières* ont été souvent mal appréciés à l'étranger. On les a pris pour des docteurs instruits et subtils, pour des conspirateurs, pour des hommes appartenant à un parti politique. Il n'en est rien. Les *amis des lumières* ne se sont jamais donné eux-mêmes le nom qu'on leur applique; ils s'appellent à la vérité *amis protestants*. Dans la province saxonne de la Prusse, et dans le royaume de Saxe, le peuple des villes et des campagnes est arrivé à un degré éminent d'instruction et de culture intellectuelle. Les filles des paysans saxons apprennent des langues étrangères. On trouve des pianos dans beau-

présentée comme un lieu commun de la presse allemande. Des faits irrécusables sont cependant venus prouver qu'il y a du vrai dans cette accusation. En voici un des plus saillants. Un journal libéral de Halle soumit à la censure, il n'y a pas longtemps, un article favorable au protestantisme. Dans les villes universitaires, la censure est exercée par les professeurs, et à Halle ce sont MM. Léo et Tholuck, protestants ultraorthodoxes, sinon piétistes, qui surveillent la presse. Un d'eux retranche de l'article du journal libéral dont nous venons de parler, un passage qui lui semble être trop véhément. Peu de temps après, la catholique *Gazette d'Augsbourg* donne un article fulminant, dirigé contre la *Société de Gustave-Adolphe*. L'auteur anonyme, pour signaler les sentiments antichrétiens des protestants, cite en lettres italiques et mot pour mot le passage même du journal libéral de Halle que la censure avait biffé. Il s'ensuit, de la part du rédacteur du journal de Halle, une réclamation que la *Gazette d'Augsbourg* ne peut s'empêcher d'insérer, mais qu'elle relègue parmi les annonces. Par cette réclamation, on somme l'auteur ultramontain d'indiquer de quelle source il tient la partie de l'article libéral que les ciseaux de la censure avaient empêché de voir le jour à Halle. Jusqu'ici il n'y a pas eu de réponse.

[1] Voyez la brochure publiée par M. Jordan de Kœnigsberg : *Cri d'éveil à l'adresse de l'Allemagne enivrée de Rouge*. Leipsick, 1845.

Digitized by Google

Digitized by Google

« Mais la liste de ceux qui devaient répudier et combattre la jeune réforme n'est point épuisée encore. L'opposition la plus dangereuse était formée par les philosophes radicaux. Les radicaux de cette catégorie, très-nombreux dans les rangs du protestantisme, ne déguisèrent nullement leur aversion et leur méfiance. « Vous êtes placés, disaient-ils, dans un dilemme « inextricable, car votre tentative est un anachronisme insensé ou bien une « trame machiavélique; vous êtes des dupes ou des traîtres ! » Tel fut leur cri de guerre. Ils dévoilèrent la source de certaines sympathies gouvernementales. La Prusse se montrait favorable : donc le mouvement devait être entaché du servilisme le plus perfide. Les débats religieux faisaient perdre de vue les discussions politiques : donc ceux qui avaient provoqué les premiers voulaient entraver la marche du parti populaire. Voilà comment raisonnèrent les hommes exaltés du parti radical ».

« Les ultracatholiques d'un côté, et les radicaux de l'autre, étaient donc irréconciliables. Un rapprochement n'était guère possible qu'avec les partis intermédiaires, avec une partie des *rationalistes modérés*, surtout avec les *amis des lumières*.

Les *amis des lumières* ont été souvent mal appréciés à l'étranger. On les a pris pour des docteurs instruits et subtils, pour des conspirateurs, pour des hommes appartenant à un parti politique. Il n'en est rien. Les *amis des lumières* ne se sont jamais donné eux-mêmes le nom qu'on leur applique; ils s'appellent à la vérité *amis protestants*. Dans la province saxonne de la Prusse, et dans le royaume de Saxe, le peuple des villes et des campagnes est arrivé à un degré éminent d'instruction et de culture intellectuelle. Les filles des paysans saxons apprennent des langues étrangères. On trouve des pianos dans beau-

présentée comme un lieu commun de la presse allemande. Des faits irrécusables sont cependant venus prouver qu'il y a du vrai dans cette accusation. En voici

coup de fermes. Arrêtez dans son travail un paysan de cette contrée, faites-le parler, et vous l'entendrez s'exprimer avec beaucoup de clarté sur des sujets religieux ou philosophiques ». C'est sur cette terre extraordinaire de la Saxe que s'est formée l'association des *amis protestants* ou *amis des lumières*, comme les ont surnommés les journalistes, association qui n'a rien de vague comme on l'a dit et répété à tort. Il y a parmi eux beaucoup de francs-maçons. Ils ont des réunions fréquentes à Leipsick et à Anhalt-Kœthen. Que veulent-ils? Ils veulent combattre l'alliance des piétistes et des catholiques et les projets d'organisation hiérarchique qu'ils supposent à la Prusse. Ils luttent contre l'établissement éventuel d'une Eglise de l'Etat et qui rappellerait celle de l'Angleterre. Si on leur fait remarquer que le protestantisme manque de stabilité, qu'il n'en a jamais fini avec les questions du dogme, ils répondent volontiers : « Tant mieux ! le protestantisme ne doit point être une Eglise. Sa force « repose dans le principe de l'investigation libre, quels que soient les résultats « où cette recherche pourrait conduire celui qui l'entreprend. Le protestan- « tisme, loin de clore jamais la discussion, est une lutte incessante et pro- « gressive qui trouve son correctif dans le contrôle mutuel des opinions « divergentes. » Telle est la profession de foi des *amis des lumières*.

D'après ce qui précède, on peut apprécier les difficultés que devait offrir la rédaction d'un programme destiné à contenter les esprits philosophiques aussi bien que l'opposition conservatrice. Du milieu de ces préoccupations, de ces intimidations, de ces tiraillements, sortit enfin la célèbre déclaration en 51 articles, déclaration protestante quant au fond, mais dont le langage symbolique essayait d'apaiser les scrupules des croyants. Voici, du reste, dépouillés de leur phraséologie prudente, les traits fondamentaux de ce que le concile de Leipsick proclamait comme la constitution de l'Eglise néocatholique :

« La forme du culte divin varie selon les circonstances des temps et du « lieu.

« La souveraineté illimitée du peuple sert de base à la formation de la « paroisse.

« Les garanties d'unité résident dans des conseils composés pour les deux « tiers de laïques qui doivent se réunir tous les cinq ans, mais ne peuvent « entraver en rien la liberté de conscience de chaque particulier. »

Quant au point essentiel, le dogme, le néocatholicisme formulé au concile de Leipsick reconnut ce que le protestantisme admet et quelque peu de ce qu'il n'admet pas encore; on évita de prononcer le nom du Christ et on accrédita ainsi l'opinion que la secte nouvelle ne voyait dans le Dieu de l'Evangile qu'un grand homme inspiré.

« Récemment, le pasteur d'un village aux environs de Magdebourg étant décédé, les paysans adressèrent au gouvernement prussien une requête par laquelle ils demandaient la permission de ne plus avoir de ministre et de borner leur culte à lire entre eux la Bible les dimanches et jours de fête.

Digitized by Google

Pour bien caractériser, en un mot, l'église de Leipsick, il suffit de dire, qu'après avoir aboli la suprématie du pape, la hiérarchie ecclésiastique, la confession auriculaire, le célibat des prêtres, etc., cette église ne conserva que deux sacrements, le baptême et l'eucharistie, en admettant pour celle-ci la communion dans les deux espèces.

Dès lors, le mouvement devint de plus en plus populaire dans les pays protestants. On s'était trompé, il est vrai, dans l'espoir de rallier les partisans des tendances positives. Ceux-là dénoncèrent aussitôt ce qu'ils crurent devoir qualifier d'hypocrisie rationaliste. Mais en revanche on avait gagné du terrain d'un autre côté. Beaucoup de protestants virent avec joie se multiplier les adversaires de Rome, et présagèrent une conversion générale à leur propre doctrine. D'autres furent contents de pouvoir faire de la *démagogie* sans danger. Le *parti national libéral* enfin, et ce fut là une conquête des plus utiles, salua dans le néocatholicisme une nouvelle tentative pour ramener l'Allemagne à son unité. Quelques journaux conçurent de sérieuses espérances en vue des choses politiques. On avait toujours prétendu que rien ne saurait se faire en Allemagne sans religion. La réforme de Luther était restée incomplète ; Luther n'avait-il pas eu à combattre les paysans révoltés, n'avait-il pas été forcé de chercher un appui dans les princes en reconnaissant leur *droit divin* ? On espérait en quelque sorte achever le mouvement interrompu au seizième siècle. Quelque chose de vaguement entrevu, mais de bien favorable au peuple, semblait devoir être le résultat dernier de la lutte. Le parti *national libéral* dont le patriotisme se laisse aller avec une extrême facilité aux illusions les plus diverses, pèse beaucoup en Allemagne dans toutes les questions qui agitent les esprits.

Ronge et Czerski ne demandèrent pas mieux que de contracter ainsi des alliances en dehors des régions du dogme. Un secours politique leur parut de plus en plus nécessaire. Ils comprirent que le moment était proche où il faudrait donner un corps à l'idée jusqu'ici abstraite, fonder réellement une Eglise et revendiquer pour cette association légalement constituée, les droits civils et politiques dont jouissaient les autres confessions. Or, la protection franche et entière des cabinets de l'Allemagne était plus que problématique. Rien n'avait transpiré sur les dispositions ultérieures de la Prusse; elle avait demandé une profession de foi : celle de Leipsick avait-elle su lui plaire? C'était là une question que personne alors n'aurait osé résoudre dans un sens affirmatif. En présence de cet état de choses, la popularité dont commençait à s'entourer le mouvement néocatholique, était pour celui-ci un précieux auxiliaire. On espérait, grâce aux sympathies de l'opinion publique, se faire pardonner en haut lieu l'abandon que l'on avait fait de la tradition positive.

Il fallait à la jeune Eglise des édifices, des ministres du culte, et la reconnaissance légale des gouvernements.

Quant aux édifices, les protestants vinrent généreusement offrir leurs temples. C'est même sur ce terrain que furent livrées les premières escarmouches, car

Digitized by Google

il s'éleva des conflits entre les conseils communaux, favorables au néocatholicisme, et les gouvernements des provinces qui n'osèrent pas permettre la célébration publique de l'office nouveau dans les églises protestantes, avant d'y être autorisés par décision supérieure.

Des ministres du culte devaient se trouver plus difficilement, faute d'argent pour les entretenir. On avait parlé de jeunes moines autrichiens qui viendraient en grand nombre se convertir et se marier à Dresde ou à Leipsick, mais le résultat ne justifia guère les espérances qu'on avait conçues à cet égard. D'un autre côté, les souscriptions ouvertes dans les journaux pour faire face aux exigences matérielles de la situation demeurèrent peu productives. Aussi Ronge, Czerki et Kerbler, furent-ils pendant long temps les seuls ecclésiastiques de quelque renom de la secte nouvelle. Il faut ajouter Licht, vieux prêtre, brutalement destitué par ses supérieurs, presque lapidé par la populace du *parti catholique ardent*, et qui vint se jeter dans les bras ouverts des néocatholiques. Nous verrons tout à l'heure d'autres adhésions, très-remarquables et sur lesquelles on avait fondé de grandes espérances, se démentir et faire inopinément défaut. La conséquence de ceci fut que la plupart des petites communes qui, en attendant, s'étaient formées, restèrent dépourvues de ministres, et que des laïques furent forcés de les remplacer [1].

Selon les idées des chefs-néocatholiques, le mal qu'il y avait à cela n'était pas considérable. Mais ici se présenta la question légale. L'Etat dut nécessairement intervenir. Le gouvernement prussien, ne pouvant plus différer de faire connaître ses intentions, déclara que le baptême, la célébration du mariage et les devoirs à rendre aux mourants exigeraient le concours d'un ministre protestant. Dans l'état où se trouvait encore la secte nouvelle, et dans un pays ou les actes de l'état civil ne sont pas entièrement distraits de l'autorité spirituelle, comme chez nous, le gouvernement agissait peut-être avec prudence : on ne pouvait exposer les familles à des perturbations incessantes. Cette décision, cependant, donna un rude choc aux projets des réformateurs.

La Prusse désormais se montra de plus en plus refroidie. Dire avec certitude s'il faut attribuer ce revirement aux secousses que le mouvement paraissait imprimer au protestantisme lui-même ou bien encore à des préoccupations politiques, serait chose peu aisée. Nous nous bornerons à constater le fait.

En face du mécontentement peu déguisé des cabinets, que fit maintenant le néocatholicisme? Ses alliances *extrareligieuses* lui avaient-elles communiqué assez d'énergie pour lui faire tenir ses promesses? Eut-il réellement de quoi continuer l'œuvre politique de Luther? Hélas! il ne s'avança même

[1] Il avait beaucoup été question d'une cérémonie solennelle par laquelle Ronge allait sanctionner le mariage de Czerski. Mais ce projet, dont les journaux avaient longtemps parlé comme d'un événement des plus graves, n'eut pas de suite. Il échoua en partie contre les dissentiments secrets qui séparaient les deux ministres.

Digitized by Google

pas jusqu'au point où Luther, sous ce rapport, était arrivé. N'ayant pas à offrir aux princes les avantages que sut leur montrer en perspective le grand réformateur, les chefs néocatholiques n'osèrent pas non plus parler son langage véhément et passionné. Ils tremblèrent, et se turent bourgeoisement devant un ordre ministériel. On aurait dit qu'ils n'avaient pris pour modèle que la seconde phase de la vie de Luther, celle où l'adversaire de Léon X, voyant déborder le peuple trop rapidement affranchi, dut prêcher l'obéissance et le respect des droits des souverains. Ronge et Czerki semblèrent prendre à tâche de justifier les prévisions de M. Jordan de Kœnigsberg et des philosophes radicaux. Ils s'effacèrent si bien sur le champ politique, que le reproche de servilisme parut dès lors moins immérité.

Toutefois, si leur valeur politique diminuait, ils firent de nouveaux efforts pour augmenter l'importance de leur secte : il y eut des voyages apostoliques, des banquets sans nombre, surtout beaucoup de brochures nouvelles. Le cabinet de Bade, assez tolérant d'ordinaire, enjoignit à Ronge de quitter le duché dans les vingt-quatre heures. Un décret semblable défendit plus tard au chef néocatholique de voyager en Saxe. La Prusse aussi trouva ses brochures, si innocentes pourtant sous le point de vue politique, trop injurieuses pour le clergé romain. Elle craignit qu'on ne l'accusât de connivence et l'auteur fut condamné à deux cents francs d'amende.

Peu à peu Ronge, Czerki et Kerbler virent s'éclaircir les rangs de leurs adhérents ; ils eurent aussi le malheur de rencontrer, chez quelques écrivains peu considérés, une protection fort compromettante.

Ce qui ranima cependant un peu leur courage, ce fut l'appui inespéré des professeurs Schreiber, Theiner, et Gervinus.

Schreiber, que nous avons rencontré à Fribourg, parmi les partisans de l'ancien *parti modéré*, n'avait point abandonné depuis 1815 ses projets de réforme. Sa vie durant, il avait combattu surtout pour l'abolition du célibat des prêtres. On l'avait menacé, poursuivi, transporté d'une chaire universitaire à l'autre : rien n'y avait fait. Il s'était fermement refusé à rétracter ou à déguiser ses convictions. Voyant surgir le néocatholicisme, Schreiber eut des illusions comme beaucoup d'autres. Il embrassa la doctrine de Ronge et fut destitué. Mais depuis, il s'est tenu à l'écart, et s'il n'a pas voulu rompre avec ses nouveaux amis, son ardeur à les seconder s'est considérablement ralentie.

Pour Theiner, ce fut bien pis. Ecclésiastique vénérable, hautement estimé en Silésie en raison de son caractère et de ses vastes connaissances, lui aussi avait depuis longtemps travaillé à la régénération de l'Eglise romaine. Les néocatholiques célébrèrent sa conversion comme un véritable triomphe. Mais à peine les eut-il observés de près, qu'il les abandonna de nouveau avec éclat. Il ne se fit pas jésuite comme son frère à Rome, mais il déclara publiquement ne plus faire partie de la communauté catholique allemande.

Digitized by Google

il s'éleva des conflits
licisme, et les gouve
célébration publique
d'y être autorisés pa

Des ministres du
pour les entretenir
draient en grand n
mais le résultat
égard. D'un autre
faire face aux ex
ductives. Aussi R
seuls ecclésiastiq
Licht, vieux prê
par la populace
ouverts des néo
très-remarquab
démentir et fai
part des petit
dépourvues de

Selon les id
pas considéral
rement interv
faire connaît
mariage et l
ministre prot
un pays ou l
torité spiritu
prudence : o
Cette décisio

La Prusse
tude s'il fa
paraissait in
cupations p

Resta Gervinus, protestant et
ment conçue, assez prudemment
de modération et le *parti national*
pris la parole en faveur de sa cause

Le *parti national* continua cep
Quelques-uns de ses membres don
ferveur : de ce nombre fut Robert Bl
de Saxe, dans lesquelles avait paru la
talent et qui avait des principes. Per
populaire ni électriser une assemblée
autre que l'Allemagne, il aurait été
important. Enchaîné qu'il était, son jou
utilement lutté dans l'avant-garde libér
donner le terrain de la véritable politiqu
troverses de dogme. Son journal en prit u
rédacteur a fini par administrer les sacre

Il faut rendre cette justice à Robert B
rents de leurs alliés prussiens, ils ne se firen
au contraire pour l'établissement du néocat
qu'ils avaient mise autrefois à réclamer de
terrain aussi était plus favorable à la milice li
voisins. Depuis Auguste III le Fort, la cour Sa
libéral ne pouvait donc spéculer sur l'intérê
favoriser le mouvement, et l'appât d'une soum
l'énerver. D'un autre côté, une cour catholique
tionnel et protestant avait bien des précautions
ragement de plus pour Robert Blum et ses amis
sur la brèche.

C'est donc là le seul point sur toute la ligne où
des velléités de résistance et d'initiative politique
l'*émeute de Leipsick*, est venu démontrer là aussi qu
impuissant pour rendre à la bourgeoisie allemande
si longtemps lui fait défaut.

Les événements de Leipsick sont probablemen
mémoire de
en œuvr
une

Parmi les rigueurs que la Pr
n néocatholique et dont nous
s fut la défense dans ses Etat
de Dresde, travaillée d'ailleurs p

des catholiques allemands, par G. Gervin

Digitized by Google

Gervinus, protestant et libe… pulsion hostile. Elle traita sévèrement les néocatho-
ique, assez prudemment écrit… ses sujets protestants, et désapprouva par rescrit
ation et le *parti national* sa… ces presbytériennes de ces derniers. Ce mépris de
ole en faveur de sa cause; … spéra le peuple. Il se demanda ce que le catholique
national continua cependa… s l'orthodoxie protestante. Il signala les appréhensions
s de ses membres dominan… nent, qui avait peur sans doute de voir sortir de la
e nombre fut Robert Blum… ne et religieuse cette organisation communale tant
lesquelles avait paru la lé… tisme. Il en rejeta surtout la faute sur le prince Jean,
ait des principes. Pervers… s on avait accusé de dominer entièrement son frère, le
ectriser une assemblée … roi de Saxe.
magne, il aurait été sa… ère de l'héritier présomptif de la couronne, avait su du
iné qu'il était, son journa… estime des Saxons. Les habitants lettrés de Leipsick ren-
ns l'avant-garde libéra… caractère, à son esprit, et à ses solides connaissances. Ils
le la véritable politique … au roi de Bavière, dilettante superficiel et poëte médiocre[1].
Son journal en prit une … tefois de lui trouver si peu d'amour pour les libertés con-
administrer les sacrem… prince Jean, en mainte occasion, s'était montré aristocrate
e justice à Robert Blu… Insensiblement, des bruits sur son affiliation à certaine
ussiens, ils ne se firent … aient dans le pays. L'estime se changea en froideur, la froi-
lissement du néocatho… Alors se manifesta le revirement de politique de la cour,
efois à réclamer des … vérité par la Prusse. Les insinuations redoublèrent de force,
orable à la milice libre… ef de l'Etat devint l'homme le plus impopulaire du royaume.
I le Fort, la cour Saxe… 45, étant venu à Leipsick passer en revue la garde commu-
péculer sur l'intérêt … Jean mécontenta les bourgeois qui avaient quitté leurs occu-
l'appât d'une soumiss… omplir un devoir toujours incommode, en leur faisant attendre
ne cour catholique … ndant deux heures. Aussi l'accueil que lui fit la garde parut-il
n des précautions … t froid à la suite qui accompagnait le prince. Vers le soir, il y
Blum et ses amis … blement devant l'*hôtel de Prusse*, où il logeait. La populace
: *Vive Ronge!* et entonna l'hymne de Luther : *Dieu est notre*
toute la ligne où … e *feste Burg ist unser Gott*). Pour disperser la multitude, on fit
itiative politique; … rde communale, mais l'infanterie de la ligne, dont les pelotons
ontrer là aussi que … de deux côtés sur la place ouverte qui sépare l'*hôtel de Prusse*
oisie allemande l'a… ds de la ville. Cette place fut aussitôt évacuée. Alors on ordonna
…mpacte des curieux qui stationnaient, à cent pas de l'hôtel, sur
t probablement … ds, on leur ordonna de se retirer, et sans attendre le résultat de
ueurs que la Prus…

[1] …ue et dont nous… nce Jean a traduit et commenté le Dante. Il est inutile d'ajouter que,
e dans ses Etats, … ec M. Ozanam de Paris, il a uniquement envisagé la *Divine comédie*
lée d'ailleurs par… nt de vue catholique.

…ir, dans la première chambre des états de Saxe, le prince, au milieu
…cussion un peu vive, dit avec hauteur à un député de l'opposition :
…is, monsieur, à qui vous parlez? — A un membre de la première cham-
par G. Gervinus. …ative, riposta le représentant.

Digitized by Google

Resta Gervinus, protestant et libéral. Il publia une brochure assez vagnement conçue, assez prudemment écrite [1]. L'autorité dut être contente de tant de modération et le *parti national* sut gré à un professeur d'université d'avoir pris la parole en faveur de sa cause; mais des deux côtés, on s'en tint là.

Le *parti national* continua cependant de protéger la religion nouvelle. Quelques-uns de ses membres donnèrent même des preuves d'une grande ferveur : de ce nombre fut Robert Blum, le rédacteur des *Feuilles patriotiques de Saxe*, dans lesquelles avait paru la lettre de Ronge. C'était un homme de talent et qui avait des principes. Personne ne savait improviser un discours populaire ni électriser une assemblée comme Robert Blum. Dans un pays autre que l'Allemagne, il aurait été sans contredit appelé à jouer un rôle important. Enchaîné qu'il était, son journal avait toujours courageusement et utilement lutté dans l'avant-garde libérale. Le néocatholicisme lui fit abandonner le terrain de la véritable politique; il se laissa absorber par des controverses de dogme. Son journal en prit une couleur théologique, et le vaillant rédacteur a fini par administrer les sacrements.

Il faut rendre cette justice à Robert Blum et à son parti que, bien différents de leurs alliés prussiens, ils ne se firent point courtisans. Ils combattirent au contraire pour l'établissement du néocatholicisme avec la même insistance qu'ils avaient mise autrefois à réclamer des réformes constitutionnelles. Le terrain aussi était plus favorable à la milice libérale en Saxe que dans les pays voisins. Depuis Auguste III le Fort, la cour Saxonne était catholique. Le parti libéral ne pouvait donc spéculer sur l'intérêt qu'aurait le gouvernement à favoriser le mouvement, et l'appât d'une soumission profitable ne vint point l'énerver. D'un autre côté, une cour catholique au milieu d'un état constitutionnel et protestant avait bien des précautions à prendre, et ce fut un encouragement de plus pour Robert Blum et ses amis à se maintenir avec fermeté sur la brèche.

C'est donc là le seul point sur toute la ligne où le néocatholicisme montrât des velléités de résistance et d'initiative politique; mais un événement fatal, l'*émeute de Leipsick*, est venu démontrer là aussi que le néocatholicisme était impuissant pour rendre à la bourgeoisie allemande l'énergie active qui depuis si longtemps lui fait défaut.

Les événements de Leipsick sont probablement encore présents à la mémoire de nos lecteurs. Parmi les rigueurs que la Prusse mit successivement en œuvre contre l'agitation néocatholique et dont nous avons parlé plus haut, une des plus significatives fut la défense dans ses Etats des *Feuilles patriotiques de Saxe*. La cour de Dresde, travaillée d'ailleurs par la Bavière et l'Au-

[1] *La mission des catholiques allemands*, par G. Gervinus, Heidelberg, 1845.

Digitized by Google

triche, en reçut une impulsion hostile. Elle traita sévèrement les néocatholiques aussi bien que ses sujets protestants, et désapprouva par rescrit ministériel les tendances presbytériennes de ces derniers. Ce mépris de l'opinion publique exaspéra le peuple. Il se demanda ce que le catholique cabinet avait à voir dans l'orthodoxie protestante. Il signala les appréhensions cachées du gouvernement, qui avait peur sans doute de voir sortir de la réforme presbytérienne et religieuse cette organisation communale tant redoutée par l'absolutisme. Il en rejeta surtout la faute sur le prince Jean, que depuis longtemps on avait accusé de dominer entièrement son frère, le bienveillant et faible roi de Saxe.

Le prince Jean, père de l'héritier présomptif de la couronne, avait su du moins se concilier l'estime des Saxons. Les habitants lettrés de Leipsick rendaient justice à son caractère, à son esprit, et à ses solides connaissances. Ils aimaient à l'opposer au roi de Bavière, dilettante superficiel et poëte médiocre[1]. Ils regrettaient toutefois de lui trouver si peu d'amour pour les libertés constitutionnelles. Le prince Jean, en mainte occasion, s'était montré aristocrate ultra-catholique[2]. Insensiblement, des bruits sur son affiliation à certaine société se répandaient dans le pays. L'estime se changea en froideur, la froideur en méfiance. Alors se manifesta le revirement de politique de la cour, entraînée à la sévérité par la Prusse. Les insinuations redoublèrent de force, et le frère du chef de l'Etat devint l'homme le plus impopulaire du royaume.

Le 12 août 1845, étant venu à Leipsick passer en revue la garde communale, le prince Jean mécontenta les bourgeois qui avaient quitté leurs occupations pour accomplir un devoir toujours incommode, en leur faisant attendre son arrivée pendant deux heures. Aussi l'accueil que lui fit la garde parut-il injurieusement froid à la suite qui accompagnait le prince. Vers le soir, il y eut un rassemblement devant l'*hôtel de Prusse*, où il logeait. La populace se mit à crier : *Vive Ronge!* et entonna l'hymne de Luther : *Dieu est notre forteresse* (*eine feste Burg ist unser Gott*). Pour disperser la multitude, on fit agir non la garde communale, mais l'infanterie de la ligne, dont les pelotons s'avancèrent de deux côtés sur la place ouverte qui sépare l'*hôtel de Prusse* des boulevards de la ville. Cette place fut aussitôt évacuée. Alors on ordonna à la foule compacte des curieux qui stationnaient, à cent pas de l'hôtel, sur les boulevards, on leur ordonna de se retirer, et sans attendre le résultat de

[1] Le prince Jean a traduit et commenté le Dante. Il est inutile d'ajouter que, d'accord avec M. Ozanam de Paris, il a uniquement envisagé la *Divine comédie* sous le point de vue catholique.

[2] Un jour, dans la première chambre des états de Saxe, le prince, au milieu d'une discussion un peu vive, dit avec hauteur à un député de l'opposition : Savez-vous, monsieur, à qui vous parlez? — A un membre de la première chambre législative, riposta le représentant.

Digitized by Google

cette sommation à laquelle il était humainement impossible d'obéir sur-le-champ, deux officiers commandèrent le feu. Plusieurs spectateurs, une femme et des enfants furent tués. D'autres reçurent des blessures graves. Survint la police qui opéra de nombreuses arrestations.

La presse libérale allemande, en dehors de la Saxe, fut unanime à blâmer la conduite de l'autorité. « Ce n'est point le peuple, » fit-elle entendre aussi clairement et aussi énergiquement que le permettait la censure, « ce n'est « point le peuple, c'est le gouvernement qui a fait l'émeute de Leipsick. « Jamais mesure sanglante ne fut moins justifiée. Heureusement, le cabinet « de Dresde peut désavouer ses agents. Déjà il a promis une enquête, déjà il « a déclaré qu'il allait traduire les émeutiers devant les tribunaux et les « officiers devant un conseil de guerre. La bourgeoisie de Leipsick va l'engager « sans doute à persister dans ses intentions équitables. Loin de les pousser à « la révolte, nous attendons des habitants de la ville la plus éclairée de l'Alle- « magne une tenue calme mais pleine de dignité, mais de nature à faire com- « prendre à la cour la gravité de sa faute et le danger qu'il y aurait à ne pas « rompre avec cette déplorable politique. Nous accueillons cet espoir d'autant « plus que les hommes les plus avancés ont fait preuve d'une grande modé- « ration, que Robert Blum, pour citer un exemple, a harangué le peuple le « lendemain de l'émeute et qu'il a fini par apaiser l'irritation des esprits. »

Que fit le conseil communal de Leipsick? Ce conseil libéral, protestant, favorable au néocatholicisme, envoya une députation à Sa Majesté pour lui *demander pardon des derniers événements*. Le roi, informé déjà de ces dispositions auxquelles on avait été loin de s'attendre, répondit « que la ville de « Leipsick avait sans doute encouru sa disgrâce, qu'il regrettait des victimes « *peut-être* innocentes, etc. » L'enquête promise eut lieu ensuite, mais elle fut uniquement dirigée contre les bourgeois, *coupables d'avoir forcé le gouvernement à faire tirer sur eux*. L'affaire traîna en longueur, et le résultat définitif, pour l'autorité supérieure, fut la justification complète de ses agents.

A côté de cette enquête, l'instruction judiciaire eut son cours, et le tribunal rendit des jugements empreints d'une sévérité inouïe. Il condamna à huit années de travaux forcés un étudiant qui avait reproché aux officiers d'avoir commandé le feu, à une année de la même peine un enfant de 13 ans, le fils du célèbre jurisconsulte Hœpfner, gracié ensuite en ce sens qu'il dut subir cette flétrissure pour un mois seulement. Le gouvernement sévit d'autre part contre la presse. Il supprima les *Feuilles patriotiques de Saxe*, défendit plus de vingt-cinq livres dans le cours d'une année, exila une foule d'écrivains domiciliés à Leipsick, même de ceux qui, lors de l'événement, avaient été à l'étranger ou qui ne s'occupaient pas de politique, et entrava tellement la librairie, que celle-ci vient de menacer le ministère saxon de quitter le marché de Leipsick et de transporter à Brunswick la foire semestrielle.

Tout porte à croire que si le conseil communal de Leipsick s'était montré

Digitized by Google

plus respectueusement ferme, plus légalement courageux, plus pénétré de ses devoirs véritables, la cour de Saxe aurait eu plus de clémence à son tour. Telle qu'elle a été, la pusillanimité de la ville de Leipsick, dont des tentatives d'opposition postérieures ne peuvent et ne pourront jamais paralyser les conséquences funestes, a donné la mesure de l'analogie qu'il y aurait à établir entre la forte bourgeoisie du seizième siècle et les orateurs chaleureux du nôtre.

D'autres cabinets allemands ne manquèrent naturellement pas de profiter des leçons que renfermait l'issue de l'émeute de Leipsick. Partout les hommes du *statu quo* reprirent de la vigueur, et la solution des problèmes politiques les plus graves fut de nouveau indéfiniment ajournée.

Depuis lors le catholicisme allemand, toléré ou poursuivi, suivant les circonstances, s'est laissé faire. Son étoile a beaucoup pâli. Il s'en console par des synodes, des solennités, des réunions d'apparat. Il démontre surtout une chose, l'extrême difficulté qu'il y a à faire réussir, parmi les Allemands de nos jours, toute innovation, toute réforme qui ne peut pas compter sur l'appui des gouvernements.

Ce n'est pas à dire cependant que ce mouvement, bien qu'il ne semble pas tenir ce qu'on en avait promis. n'ait aucune gravité comme symptôme de l'état des esprits. Une agitation religieuse est, par elle-même, chose grave chez nos voisins d'outre-Rhin. L'âme de chaque grand peuple a, pour ainsi dire, ses cordes sensibles; il y a un ordre d'idées qui le saisit plus que tout autre. Les idées de liberté sont toutes-puissantes dans les diverses classes du peuple anglais; le Français s'émeut plus vivement aux idées d'égalité; les idées religieuses touchent plus profondément l'Allemagne. Aussi l'histoire moderne montre-t-elle que chacune de ces nations a eu sa grande initiative dans la voie qui lui est propre, l'Anglais dans celle de la liberté, le Français dans celle de l'égalité, l'Allemand dans la voie des réformes religieuses. Le nouveau catholicisme ne nous paraît pas être aujourd'hui dans une situation bien imposante, mais il n'en faudrait pas conclure que l'agitation religieuse de l'Allemagne s'éteindra sans rien produire. Le mouvement a eu déjà ses contre-coups dans le protestantisme. Il peut se transformer. Des débuts de ce genre ont eu plus d'une fois des proportions plus minces et n'ont réussi qu'après plus d'un échec. A l'aide du temps il n'est pas impossible que de ce qui se passe dans les idées religieuses de l'Allemagne sortent un jour des résultats très-sérieux, et dont il serait difficile aujourd'hui de prévoir et surtout de préciser le caractère.

Digitized by Google

SOUVENIRS D'UN VOYAGE AU MAROC,

Par M. Rey. Paris, 1845 [1].

L'occupation d'Alger par la France a donné lieu, depuis quelques années, à de nombreuses investigations de voyageurs dans le nord de l'Afrique. Chaque année amène des publications importantes sur la colonie française. La guerre récente du Maroc a étendu cet intérêt à ce singulier empire, aux mœurs barbares et anarchiques, au territoire étendu et fertile. Un écrivain français a publié récemment le récit d'un voyage sur la côte du Maroc, de Dar-Beïda jusqu'à Tanger, en remontant du midi au nord. Son livre ressemble à une correspondance familière dans le genre des lettres de Jacquemont. La vivacité et le pittoresque des descriptions de mœurs donnent à ce volume un cachet particulier. Nous avons voulu en faire faire la connaissance à nos lecteurs, et nous allons en extraire quelques scènes marocaines : un tableau du marché de Dar-Beïda, l'intérieur de la famille du gouverneur de Mâmora, une chambre d'accouchée, une course de chevaux, une *fantasia*, une rencontre où l'auteur est assailli par les terribles Zahires.

Le marché de Dar-Beïda. — Le marché se tient aux portes de la ville ; vous y voyez des fruits secs mélangés, du blé, de la laine, des babouches, des vases de grès, quelques étoffes anglaises, le tout étalé pêle-mêle sous de petites tentes triangulaires, ou en plein air et en pleine poussière. Autour de ces tentes se pressent des milliers de mores et de juifs, venus des environs pour

[1] Un vol. in-8°.

Digitized by Google

vendre et acheter, ou seulement pour s'enquérir des nouvelles et pour disputer; les uns presque entièrement nus, les autres drapés de haïk, d'un blanc équivoque, ou de chilaba sales et en lambeaux.

Çà et là on heurte des poules garrottées, de maigres moutons, de maigres chevreaux bêlants et des vaches décharnées, vrai songe de Pharaon. Au milieu se tiennent les bouchers, égorgeant les animaux sous les yeux de la foule, et, le couteau sanglant entre les dents, faisant à chaque acheteur sa part de chair et d'os qu'il doit accepter telle qu'elle. Plus loin ce sont les épiciers, pétrissant, pesant et distribuant le beurre, avec des mains qu'ils essuient de temps en temps à leur barbe ou à leurs cheveux; les médecins ambulants, accroupis autour de fourneaux ardents où plongent des fers de toute dimension, dont la brûlure est employée comme un remède universel, contre toute maladie interne ou cutanée. Qu'on se figure ce pêle-mêle de figures étranges, de toutes les couleurs, ce brouhaha d'atroces injures et de frénétiques disputes pour quelques centimes! Ici, des chiens qui rôdent, se poursuivent à travers la foule, traînant des lambeaux d'entrailles dérobées aux bouchers; là des ânes et des chameaux attendant avec un air morose l'échange de fardeaux qui suivra cette bataille commerciale; tout cela noyé dans un épais nuage de poussière, au milieu d'un vacarme assourdissant, et sous les rayons méridiens d'un soleil d'Afrique. Voilà un marché de Dar-Beïda, ou plutôt voilà quels sont tous les marchés des Mores.

Jamais poignard de tragédie ni de mélodrame ne me fit éprouver émotion pareille à celle dont je fus assailli, un jour, dans un de ces marchés. *Tandis que sans songer à mal*, je regardais une femme berbère des montagnes de Tadla, qui n'était ni blanche, ni jeune, ni jolie, mais dont les grands yeux noirs lançaient des éclairs, je la vois tout à coup se précipiter sur moi, la main armée d'un grand couteau, et avant que j'aie le temps de me reconnaître, elle m'a saisi au collet. Mais, chose singulière, pendant que le couteau menaçant effleurait ma poitrine et qu'une main nerveuse m'étreignait, la bouche souriait doucement, et les grands yeux noirs semblaient supplier.

— Eh bien! que veux-tu, ma chère?

— Ce que je veux? me dit-elle, seulement un tout petit morceau de l'étoffe qui entoure ton cou.» Un tout petit morceau! ce mot me frappa. Le caprice qui s'éprend tout à coup d'un objet nouveau, la coquetterie qui s'engoue d'un ornement original n'eussent pas été si discrets: je promis la cravate tout entière, à condition que l'on me donnerait une explication complète. Elle hésita quelque temps, et puis: « Je suis stérile, dit-elle en soupirant, et nos saints m'ont assurée qu'un peu d'étoffe coupée sur le vêtement d'un chrétien, et prise en infusion, aurait la vertu de me guérir. »

Ailleurs qu'au Maroc, cette explication m'eût paru complète. Mais là le mot stérilité manque de précision.

Digitized by Google

secte nouvelle désignée comme suspecte de communisme. Quant au cabinet de Vienne, fidèle à son habitude d'éviter avant tout la publicité, il défendit aux journaux de s'occuper du néocatholicisme, dont le nom fut aussitôt soigneusement rayé des articles soumis à la censure, et il interdit en même temps l'entrée dans ses États aux brochures et aux livres qui traitaient de la question à l'ordre du jour. Ainsi, l'occasion du martyre ne manquait pas aux partisans de Ronge. A défaut de bûchers, le prêtre dissident pouvait affronter les travaux forcés à Munich ou le danger d'être livré à ses supérieurs, en Autriche[1]. Mais personne ne vint s'exposer à ces dangers.

Cependant l'Autriche, outre de glorieuses persécutions, offrait encore d'autres chances de succès aux chefs du néocatholicisme et que ceux-ci devaient goûter davantage. On pouvait révolutionner la Bohême. Ce pays, fanatisé d'abord par les Hussites, fanatisé plus tard par les prêtres qui avaient reçu le mot d'ordre au concile de Constance, est une proie facile pour tous les agitateurs. Peu importe aux paysans bohémiens pour qui et pour quel symbole ils se passionnent, pourvu que leurs passions insatiables trouvent une pâture. A leur piété fervente il faut un objet d'adoration quelconque. Jadis c'étaient Huss et Ziska l'aveugle, ce fut hier Saint-Nepomuck; mais un autre Huss pourrait bien revenir dans la journée de demain. Le fanatisme a des retours si imprévus! Ajoutez que l'histoire du quinzième siècle n'est pas entièrement oubliée en Bohême. On y a souvenir des moyens violents employés pour ramener le catholicisme dans ces contrées. Souvent les journaux allemands parlent de prêtres fugitifs qui s'expatrient de la Bohême pour embrasser le protestantisme. Le terrain devait donc paraître favorable aux néocatholiques. Ils s'empressèrent de traduire la lettre de Ronge en langue slave et d'en introduire par fraude des milliers d'exemplaires au moyen des contrebandiers de la frontière. A Vienne on en eut vent, et le gouvernement commit la faute d'adresser une instruction, accompagnée de la lettre de Ronge en guise de signalement, aux fonctionnaires publics. Ceux-ci ne manquèrent pas de donner communication de la pièce à leurs subordonnés, amis et connaissances, de sorte que la police de Vienne semblait avoir allégé aux néocatholiques la tâche de répandre leur doctrine dans une des provinces les plus importantes de l'empire.

Toutefois, malgré l'espoir que l'on pouvait fonder sur la résistance maladroite des gouvernements, et sur la matière inflammable çà et là déposée, le néocatholicisme, à quelques rares exceptions près, n'a obtenu dans les pays catholiques que des succès très-faibles et très-peu apparents. En traçant son

[1] Avant l'affaire de Trèves, la police impériale avait souvent traduit devant le tribunal des autorités spirituelles les ecclésiastiques coupables d'une infraction à la discipline. A l'heure qu'il est, on assure qu'un prêtre autrichien languit dans la forteresse de Leitmeritz, pour avoir communiqué des livres mis à l'index à des séminaristes.

Digitized by Google

histoire, nous n'avons donc à nous préoccuper que des localités protestantes. Là où demeurent 2,000 catholiques au milieu d'une population de 300,000 protestants, comme à Berlin, là où il n'y aura ni danger à braver ni sacrifice à à faire, là sera la scène de la lutte. Avec la capitale de la Prusse, Breslau, Leipsick et Dresde en seront les principaux théâtres.

Les catholiques dispersés dans les pays protestants, et dont il fallait obtenir l'adhésion, appartenaient à trois classes différentes. Il y avait d'abord cette portion pauvre du *parti catholique fervent*, vivant dans la dépendance du clergé et difficile à détacher d'une Eglise qui lui procurait le pain quotidien. Venaient ensuite les indifférents appartenant aux classes les plus élevées de la bourgeoisie. Ils avaient, comme toujours, horreur de l'agitation et du scandale. Puis, la société où on les invitait à entrer leur semblait trop peu *comme il faut*. Restait une troisième classe intermédiaire, la petite bourgeoisie, dont les membres étaient en commerce journalier avec les protestants de la même condition, et naturellement disposés à se rapprocher de leur dogme religieux. Ce fut sur cette dernière classe que durent se porter les principales espérances de la nouvelle secte.

On convoqua les catholiques dans des réunions préparatoires, afin d'aviser en commun aux réformes urgentes à introduire dans l'Eglise. Malheureusement, avec les convertis ou ceux qui voulaient le devenir, arrivèrent aussi des hommes du *parti catholique fervent*. Il y eut des excès déplorables. Les agitateurs furent maltraités. Robert Blum, un des chefs néocatholiques de Leipsick, eut une partie de ses vêtements déchirés. Désormais on ne convoqua plus que ceux sur lesquels on pouvait compter d'avance. Au lieu de conciles, il y eut des clubs. Les meetings en prirent un aspect plus pacifique et les affaires se vidèrent avec plus de promptitude.

Mais le débat eut lieu surtout dans la presse. Comme d'habitude, on rencontra, au milieu des annonces de la quatrième page des gazettes, une foule d'insertions payées tant la ligne et relatives au néocatholicisme. Ce furent des appels *à la Germanie asservie par les romanistes* (Rœmlinge), *à la raison fière et philosophique du peuple allemand*, etc. Les articles sérieux, de leur côté, ne firent pas défaut. Les journalistes en titre envisagèrent la question sous toutes ses faces et ne manquèrent pas surtout de se demander ce que l'on pouvait et ce que l'on devait présumer des gouvernements de l'Allemagne.

On augura généralement assez bien de la Prusse. Si les petits États du midi et du centre attendaient, pour se prononcer, que le cabinet de Berlin eût pris parti pour ou contre Ronge, la presse crut ne pas devoir user de la même discrétion. Non-seulement elle exprima l'espoir de voir appuyer fortement le néocatholicisme par l'autorité supérieure, mais la nouvelle fut répandue que de hauts personnages avaient reçu Ronge en audience particulière, et que l'accueil avait été de nature à rassurer tout le monde.

La difficulté n'était pas légère pour le gouvernement prussien. Il était impossible de réprimer le mouvement. C'est alors que l'on aurait crié davan-

Digitized by Google

encore au puséisme, à l'anglicanisme, peut-être même au piétisme. D'un autre côté, protéger ouvertement la secte nouvelle, n'était-ce pas gracier les anabaptistes et émanciper les juifs? Et qu'auraient dit l'Autriche et la Bavière?

Toutefois, la Prusse dut sans contredit s'applaudir d'une agitation qui ne pouvait, en fin de compte, que profiter au protestantisme, et qui offrait d'ailleurs une excellente diversion aux passions politiques. Aussi, la réponse du gouvernement, vivement sollicité de se déclarer, fut-elle assez bienveillante. « Il fallait avant tout que le catholicisme allemand se développât davantage. » Celui-ci fut engagé à faire connaître sa profession de foi.

C'est pour répondre à cette invitation que Ronge et ses acolytes convoquèrent *le Concile de Leipsick*, dénomination pompeuse et que rien de ce qui s'est passé dans cette curieuse assemblée n'est venu justifier. D'abord, il n'y vint guère que de laïques, et la foi d'un certain nombre d'entre eux était assez douteuse. Ce ne fut point des profondes et éternelles questions du dogme qu'on se préoccupa le plus; il ne s'agissait pas de la Trinité, du Père et du Fils, de la présence réelle, de la grâce et de la rémission : tout cela, s'il en était question, apparaissait en quelque sorte comme accessoire. Le point capital, le grand souci, c'était la rédaction des articles, que l'on désirait présenter de manière à ne blesser personne, à satisfaire à la fois amis et ennemis. L'entreprise était difficile, car les adversaires étaient nombreux dans les deux Eglises, parmi les protestants aussi bien que parmi les catholiques. Le néocatholicisme avait contre lui toutes les tendances religieuses positives. De plus habiles auraient échoué peut-être à calmer toutes ces rancunes et à paralyser tous ces efforts réunis.

On se heurtait d'abord contre la presse ultracatholique, ayant Gœrres, de Munich, à sa tête. Gœrres avait depuis longtemps réprouvé tous les mouvements religieux du nord de l'Allemagne comme des *vapeurs pestilentielles s'élevant du cadavre en pourriture appelé protestantisme.* Le néocatholicisme ne pouvait naturellement être pour lui qu'un miasme de plus. Ronge et Czerski étaient venus augmenter *la foule des antechrist destinés à retomber avec ignominie dans le chaos éternel.* Certes, on ne devait guère s'attendre à être absous ou pardonné de ce côté-là.

D'autres écrivains du parti catholique déclaraient préférer le protestantisme à la secte récemment éclose. Ils faisaient remarquer, que le premier avait du moins pour lui la durée de trois siècles. On accueillait même le bruit que le pape ne serait point éloigné de *reconnaître* le protestantisme et de prêter la main à un concordat que l'on essaierait d'établir entre l'Eglise schismatique et le saint-siége.

Dans le camp protestant, le néocatholicisme, en adoptant un programme trop libéral, trop rationaliste, s'exposait à rencontrer les antipathies des luthériens orthodoxes et surtout des piétistes. Ces derniers, du reste, partageaient avec le parti catholique une haine innée contre tous les novateurs [1].

[1] La liaison secrète des piétistes et du parti catholique a été quelquefois re-

Digitized by Google

Mais la liste de ceux qui devaient répudier et combattre la jeune réforme n'est point épuisée encore. L'opposition la plus dangereuse était formée par les philosophes radicaux. Les radicaux de cette catégorie, très-nombreux dans les rangs du protestantisme, ne déguisèrent nullement leur aversion et leur méfiance. « Vous êtes placés, disaient-ils, dans un dilemme inextricable, car votre tentative est un anachronisme insensé ou bien une « trame machiavélique; vous êtes des dupes ou des traîtres ! » Tel fut leur cri de guerre. Ils dévoilèrent la source de certaines sympathies gouvernementales. La Prusse se montrait favorable : donc le mouvement devait être entaché du servilisme le plus perfide. Les débats religieux faisaient perdre de vue les discussions politiques : donc ceux qui avaient provoqué les premiers voulaient entraver la marche du parti populaire. Voilà comment raisonnèrent les hommes exaltés du parti radical *.

Les ultracatholiques d'un côté, et les radicaux de l'autre, étaient donc irréconciliables. Un rapprochement n'était guère possible qu'avec les partis intermédiaires, avec une partie des *rationalistes modérés*, surtout avec les *amis des lumières*.

Les *amis des lumières* ont été souvent mal appréciés à l'étranger. On les a pris pour des docteurs instruits et subtils, pour des conspirateurs, pour des hommes appartenant à un parti politique. Il n'en est rien. Les *amis des lumières* ne se sont jamais donné eux-mêmes le nom qu'on leur applique; ils s'appellent à la vérité *amis protestants*. Dans la province saxonne de la Prusse, et dans le royaume de Saxe, le peuple des villes et des campagnes est arrivé à un degré éminent d'instruction et de culture intellectuelle. Les filles des paysans saxons apprennent des langues étrangères. On trouve des pianos dans beau-

présentée comme un lieu commun de la presse allemande. Des faits irrécusables sont cependant venus prouver qu'il y a du vrai dans cette accusation. En voici un des plus saillants. Un journal libéral de Halle soumit à la censure, il n'y a pas longtemps, un article favorable au protestantisme. Dans les villes universitaires, la censure est exercée par les professeurs, et à Halle ce sont MM. Léo et Tholuck, protestants ultraorthodoxes, sinon piétistes, qui surveillent la presse. Un d'eux retranche de l'article du journal libéral dont nous venons de parler, un passage qui lui semble être trop véhément. Peu de temps après, la catholique *Gazette d'Augsbourg* donne un article fulminant, dirigé contre la *Société de Gustave-Adolphe*. L'auteur anonyme, pour signaler les sentiments antichrétiens des protestants, cite en lettres italiques et mot pour mot le passage même du journal libéral de Halle que la censure avait biffé. Il s'ensuit, de la part du rédacteur du journal de Halle, une réclamation que la *Gazette d'Augsbourg* ne peut s'empêcher d'insérer, mais qu'elle relègue parmi les annonces. Par cette réclamation, on somme l'auteur ultramontain d'indiquer de quelle source il tient la partie de l'article libéral que les ciseaux de la censure avaient empêché de voir le jour à Halle. Jusqu'ici il n'y a pas eu de réponse.

* Voyez la brochure publiée par M. Jordan de Kœnigsberg : *Cri d'éveil à l'adresse de l'Allemagne enivrée de Ronge*. Leipsick, 1845.

Digitized by Google

coup de fermes. Arrêtez dans son travail un paysan de cette contrée, faites-le parler, et vous l'entendrez s'exprimer avec beaucoup de clarté sur des sujets religieux ou philosophiques [1]. C'est sur cette terre extraordinaire de la Saxe que s'est formée l'association des *amis protestants* ou *amis des lumières*, comme les ont surnommés les journalistes, association qui n'a rien de vague comme on l'a dit et répété à tort. Il y a parmi eux beaucoup de francs-maçons. Ils ont des réunions fréquentes à Leipsick et à Anhalt-Kœthen. Que veulent-ils? Ils veulent combattre l'alliance des piétistes et des catholiques et les projets d'organisation hiérarchique qu'ils supposent à la Prusse. Ils luttent contre l'établissement éventuel d'une Eglise de l'Etat et qui rappellerait celle de l'Angleterre. Si on leur fait remarquer que le protestantisme manque de stabilité, qu'il n'en a jamais fini avec les questions du dogme, ils répondent volontiers : « Tant mieux ! le protestantisme ne doit point être une Eglise. Sa force « repose dans le principe de l'investigation libre, quels que soient les résultats « où cette recherche pourrait conduire celui qui l'entreprend. Le protestan- « tisme, loin de clore jamais la discussion, est une lutte incessante et pro- « gressive qui trouve son correctif dans le contrôle mutuel des opinions « divergentes. » Telle est la profession de foi des *amis des lumières*.

D'après ce qui précède, on peut apprécier les difficultés que devait offrir la rédaction d'un programme destiné à contenter les esprits philosophiques aussi bien que l'opposition conservatrice. Du milieu de ces préoccupations, de ces intimidations, de ces tiraillements, sortit enfin la célèbre déclaration en 51 articles, déclaration protestante quant au fond, mais dont le langage symbolique essayait d'apaiser les scrupules des croyants. Voici, du reste, dépouillés de leur phraséologie prudente, les traits fondamentaux de ce que le concile de Leipsick proclamait comme la constitution de l'Eglise néocatholique :

« La forme du culte divin varie selon les circonstances des temps et du « lieu.

« La souveraineté illimitée du peuple sert de base à la formation de la « paroisse.

« Les garanties d'unité résident dans des conseils composés pour les deux « tiers de laïques qui doivent se réunir tous les cinq ans, mais ne peuvent « entraver en rien la liberté de conscience de chaque particulier. »

Quant au point essentiel, le dogme, le néocatholicisme formulé au concile de Leipsick reconnut ce que le protestantisme admet et quelque peu de ce qu'il n'admet pas encore; on évita de prononcer le nom du Christ et on accrédita ainsi l'opinion que la secte nouvelle ne voyait dans le Dieu de l'Evangile qu'un grand homme inspiré.

[1] Récemment, le pasteur d'un village aux environs de Magdebourg étant décédé, les paysans adressèrent au gouvernement prussien une requête par laquelle ils demandaient la permission de ne plus avoir de ministre et de borner leur culte à lire entre eux la Bible les dimanches et jours de fête.

Digitized by Google

Pour bien caractériser, en un mot, l'église de Leipsick, il suffit de dire, qu'après avoir aboli la suprématie du pape, la hiérarchie ecclésiastique, la confession auriculaire, le célibat des prêtres, etc., cette église ne conserva que deux sacrements, le baptême et l'eucharistie, en admettant pour celle-ci la communion dans les deux espèces.

Dès lors, le mouvement devint de plus en plus populaire dans les pays protestants. On s'était trompé, il est vrai, dans l'espoir de rallier les partisans des tendances positives. Ceux-là dénoncèrent aussitôt ce qu'ils crurent devoir qualifier d'hypocrisie rationaliste. Mais en revanche on avait gagné du terrain d'un autre côté. Beaucoup de protestants virent avec joie se multiplier les adversaires de Rome, et présagèrent une conversion générale à leur propre doctrine. D'autres furent contents de pouvoir faire de la *démagogie* sans danger. Le *parti national libéral* enfin, et ce fut là une conquête des plus utiles, salua dans le néocatholicisme une nouvelle tentative pour ramener l'Allemagne à son unité. Quelques journaux conçurent de sérieuses espérances en vue des choses politiques. On avait toujours prétendu que rien ne saurait se faire en Allemagne sans religion. La réforme de Luther était restée incomplète ; Luther n'avait-il pas eu à combattre les paysans révoltés, n'avait-il pas été forcé de chercher un appui dans les princes en reconnaissant leur *droit divin?* On espérait en quelque sorte achever le mouvement interrompu au seizième siècle. Quelque chose de vaguement entrevu, mais de bien favorable au peuple, semblait devoir être le résultat dernier de la lutte. Le parti *national libéral* dont le patriotisme se laisse aller avec une extrême facilité aux illusions les plus diverses, pèse beaucoup en Allemagne dans toutes les questions qui agitent les esprits.

Ronge et Czerski ne demandèrent pas mieux que de contracter ainsi des alliances en dehors des régions du dogme. Un secours politique leur parut de plus en plus nécessaire. Ils comprirent que le moment était proche où il faudrait donner un corps à l'idée jusqu'ici abstraite, fonder réellement une Eglise et revendiquer pour cette association légalement constituée, les droits civils et politiques dont jouissaient les autres confessions. Or, la protection franche et entière des cabinets de l'Allemagne était plus que problématique. Rien n'avait transpiré sur les dispositions ultérieures de la Prusse; elle avait demandé une profession de foi : celle de Leipsick avait-elle su lui plaire? C'était là une question que personne alors n'aurait osé résoudre dans un sens affirmatif. En présence de cet état de choses, la popularité dont commençait à s'entourer le mouvement néocatholique, était pour celui-ci un précieux auxiliaire. On espérait, grâce aux sympathies de l'opinion publique, se faire pardonner en haut lieu l'abandon que l'on avait fait de la tradition positive.

Il fallait à la jeune Eglise des édifices, des ministres du culte, et la reconnaissance légale des gouvernements.

Quant aux édifices, les protestants vinrent généreusement offrir leurs temples. C'est même sur ce terrain que furent livrées les premières escarmouches, car

Digitized by Google

il s'éleva des conflits entre les conseils communaux, favorables au néocatholicisme, et les gouvernements des provinces qui n'osèrent pas permettre la célébration publique de l'office nouveau dans les églises protestantes, avant d'y être autorisés par décision supérieure.

Des ministres du culte devaient se trouver plus difficilement, faute d'argent pour les entretenir. On avait parlé de jeunes moines autrichiens qui viendraient en grand nombre se convertir et se marier à Dresde ou à Leipsick, mais le résultat ne justifia guère les espérances qu'on avait conçues à cet égard. D'un autre côté, les souscriptions ouvertes dans les journaux pour faire face aux exigences matérielles de la situation demeurèrent peu productives. Aussi Ronge, Czerki et Kerbler, furent-ils pendant long temps les seuls ecclésiastiques de quelque renom de la secte nouvelle. Il faut ajouter Licht, vieux prêtre, brutalement destitué par ses supérieurs, presque lapidé par la populace du *parti catholique ardent*, et qui vint se jeter dans les bras ouverts des néocatholiques. Nous verrons tout à l'heure d'autres adhésions, très-remarquables et sur lesquelles on avait fondé de grandes espérances, se démentir et faire inopinément défaut. La conséquence de ceci fut que la plupart des petites communes qui, en attendant, s'étaient formées, restèrent dépourvues de ministres, et que des laïques furent forcés de les remplacer [1].

Selon les idées des chefs-néocatholiques, le mal qu'il y avait à cela n'était pas considérable. Mais ici se présenta la question légale. L'État dut nécessairement intervenir. Le gouvernement prussien, ne pouvant plus différer de faire connaître ses intentions, déclara que le baptême, la célébration du mariage et les devoirs à rendre aux mourants exigeraient le concours d'un ministre protestant. Dans l'état où se trouvait encore la secte nouvelle, et dans un pays où les actes de l'état civil ne sont pas entièrement distraits de l'autorité spirituelle, comme chez nous, le gouvernement agissait peut-être avec prudence : on ne pouvait exposer les familles à des perturbations incessantes. Cette décision, cependant, donna un rude choc aux projets des réformateurs.

La Prusse désormais se montra de plus en plus refroidie. Dire avec certitude s'il faut attribuer ce revirement aux secousses que le mouvement paraissait imprimer au protestantisme lui-même ou bien encore à des préoccupations politiques, serait chose peu aisée. Nous nous bornerons à constater le fait.

En face du mécontentement peu déguisé des cabinets, que fit maintenant le néocatholicisme? Ses alliances *extrareligieuses* lui avaient-elles communiqué assez d'énergie pour lui faire tenir ses promesses? Eut-il réellement de quoi continuer l'œuvre politique de Luther? Hélas! il ne s'avança même

[1] Il avait beaucoup été question d'une cérémonie solennelle par laquelle Ronge allait sanctionner le mariage de Czerski. Mais ce projet, dont les journaux avaient longtemps parlé comme d'un événement des plus graves, n'eut pas de suite. Il échoua en partie contre les dissentiments secrets qui séparaient les deux ministres.

Digitized by Google

pas jusqu'au point où Luther, sous ce rapport, était arrivé. N'ayant pas à offrir aux princes les avantages que sut leur montrer en perspective le grand réformateur, les chefs néocatholiques n'osèrent pas non plus parler son langage véhément et passionné. Ils tremblèrent, et se turent bourgeoisement devant un ordre ministériel. On aurait dit qu'ils n'avaient pris pour modèle que la seconde phase de la vie de Luther, celle où l'adversaire de Léon X, voyant déborder le peuple trop rapidement affranchi, dut prêcher l'obéissance et le respect des droits des souverains. Ronge et Czerki semblèrent prendre à tâche de justifier les prévisions de M. Jordan de Kœnigsberg et des philosophes radicaux. Ils s'effacèrent si bien sur le champ politique, que le reproche de servilisme parut dès lors moins immérité.

Toutefois, si leur valeur politique diminuait, ils firent de nouveaux efforts pour augmenter l'importance de leur secte : il y eut des voyages apostoliques, des banquets sans nombre, surtout beaucoup de brochures nouvelles. Le cabinet de Bade, assez tolérant d'ordinaire, enjoignit à Ronge de quitter le duché dans les vingt-quatre heures. Un décret semblable défendit plus tard au chef néocatholique de voyager en Saxe. La Prusse aussi trouva ses brochures, si innocentes pourtant sous le point de vue politique, trop injurieuses pour le clergé romain. Elle craignit qu'on ne l'accusât de connivence et l'auteur fut condamné à deux cents francs d'amende.

Peu à peu Ronge, Czerki et Kerbler virent s'éclaircir les rangs de leurs adhérents; ils eurent aussi le malheur de rencontrer, chez quelques écrivains peu considérés, une protection fort compromettante.

Ce qui ranima cependant un peu leur courage, ce fut l'appui inespéré des professeurs Schreiber, Theiner, et Gervinus.

Schreiber, que nous avons rencontré à Fribourg, parmi les partisans de l'ancien *parti modéré*, n'avait point abandonné depuis 1815 ses projets de réforme. Sa vie durant, il avait combattu surtout pour l'abolition du célibat des prêtres. On l'avait menacé, poursuivi, transporté d'une chaire universitaire à l'autre : rien n'y avait fait. Il s'était fermement refusé à rétracter ou à déguiser ses convictions. Voyant surgir le néocatholicisme, Schreiber eut des illusions comme beaucoup d'autres. Il embrassa la doctrine de Ronge et fut destitué. Mais depuis, il s'est tenu à l'écart, et s'il n'a pas voulu rompre avec ses nouveaux amis, son ardeur à les seconder s'est considérablement ralentie.

Pour Theiner, ce fut bien pis. Ecclésiastique vénérable, hautement estimé en Silésie en raison de son caractère et de ses vastes connaissances, lui aussi avait depuis longtemps travaillé à la régénération de l'Eglise romaine. Les néocatholiques célébrèrent sa conversion comme un véritable triomphe. Mais à peine les eut-il observés de près, qu'il les abandonna de nouveau avec éclat. Il ne se fit pas jésuite comme son frère à Rome, mais il déclara publiquement ne plus faire partie de la communauté catholique allemande.

Digitized by Google

Resta Gervinus, protestant et libéral. Il publia une brochure assez vaguement conçue, assez prudemment écrite [1]. L'autorité dut être contente de tant de modération et le *parti national* sut gré à un professeur d'université d'avoir pris la parole en faveur de sa cause; mais des deux côtés, on s'en tint là.

Le *parti national* continua cependant de protéger la religion nouvelle. Quelques-uns de ses membres donnèrent même des preuves d'une grande ferveur : de ce nombre fut Robert Blum, le rédacteur des *Feuilles patriotiques de Saxe*, dans lesquelles avait paru la lettre de Ronge. C'était un homme de talent et qui avait des principes. Personne ne savait improviser un discours populaire ni électriser une assemblée comme Robert Blum. Dans un pays autre que l'Allemagne, il aurait été sans contredit appelé à jouer un rôle important. Enchaîné qu'il était, son journal avait toujours courageusement et utilement lutté dans l'avant-garde libérale. Le néocatholicisme lui fit abandonner le terrain de la véritable politique; il se laissa absorber par des controverses de dogme. Son journal en prit une couleur théologique, et le vaillant rédacteur a fini par administrer les sacrements.

Il faut rendre cette justice à Robert Blum et à son parti que, bien différents de leurs alliés prussiens, ils ne se firent point courtisans. Ils combattirent au contraire pour l'établissement du néocatholicisme avec la même insistance qu'ils avaient mise autrefois à réclamer des réformes constitutionnelles. Le terrain aussi était plus favorable à la milice libérale en Saxe que dans les pays voisins. Depuis Auguste III le Fort, la cour Saxonne était catholique. Le parti libéral ne pouvait donc spéculer sur l'intérêt qu'aurait le gouvernement à favoriser le mouvement, et l'appât d'une soumission profitable ne vint point l'énerver. D'un autre côté, une cour catholique au milieu d'un état constitutionnel et protestant avait bien des précautions à prendre, et ce fut un encouragement de plus pour Robert Blum et ses amis à se maintenir avec fermeté sur la brèche.

C'est donc là le seul point sur toute la ligne où le néocatholicisme montrât des velléités de résistance et d'initiative politique; mais un événement fatal, l'*émeute de Leipsick*, est venu démontrer là aussi que le néocatholicisme était impuissant pour rendre à la bourgeoisie allemande l'énergie active qui depuis si longtemps lui fait défaut.

Les événements de Leipsick sont probablement encore présents à la mémoire de nos lecteurs. Parmi les rigueurs que la Prusse mit successivement en œuvre contre l'agitation néocatholique et dont nous avons parlé plus haut, une des plus significatives fut la défense dans ses Etats des *Feuilles patriotiques de Saxe*. La cour de Dresde, travaillée d'ailleurs par la Bavière et l'Au-

[1] *La mission des catholiques allemands*, par G. Gervinus, Heidelberg, 1845.

Digitized by Google

triche, en reçut une impulsion hostile. Elle traita sévèrement les néocatholiques aussi bien que ses sujets protestants, et désapprouva par rescrit ministériel les tendances presbytériennes de ces derniers. Ce mépris de l'opinion publique exaspéra le peuple. Il se demanda ce que le catholique cabinet avait à voir dans l'orthodoxie protestante. Il signala les appréhensions cachées du gouvernement, qui avait peur sans doute de voir sortir de la réforme presbytérienne et religieuse cette organisation communale tant redoutée par l'absolutisme. Il en rejeta surtout la faute sur le prince Jean, que depuis longtemps on avait accusé de dominer entièrement son frère, le bienveillant et faible roi de Saxe.

Le prince Jean, père de l'héritier présomptif de la couronne, avait su du moins se concilier l'estime des Saxons. Les habitants lettrés de Leipsick rendaient justice à son caractère, à son esprit, et à ses solides connaissances. Ils aimaient à l'opposer au roi de Bavière, dilettante superficiel et poëte médiocre[1]. Ils regrettaient toutefois de lui trouver si peu d'amour pour les libertés constitutionnelles. Le prince Jean, en mainte occasion, s'était montré aristocrate ultra-catholique[2]. Insensiblement, des bruits sur son affiliation à certaine société se répandaient dans le pays. L'estime se changea en froideur, la froideur en méfiance. Alors se manifesta le revirement de politique de la cour, entraînée à la sévérité par la Prusse. Les insinuations redoublèrent de force, et le frère du chef de l'Etat devint l'homme le plus impopulaire du royaume.

Le 12 août 1845, étant venu à Leipsick passer en revue la garde communale, le prince Jean mécontenta les bourgeois qui avaient quitté leurs occupations pour accomplir un devoir toujours incommode, en leur faisant attendre son arrivée pendant deux heures. Aussi l'accueil que lui fit la garde parut-il injurieusement froid à la suite qui accompagnait le prince. Vers le soir, il y eut un rassemblement devant l'*hôtel de Prusse*, où il logeait. La populace se mit à crier : *Vive Ronge!* et entonna l'hymne de Luther : *Dieu est notre forteresse* (*eine feste Burg ist unser Gott*). Pour disperser la multitude, on fit agir non la garde communale, mais l'infanterie de la ligne, dont les pelotons s'avancèrent de deux côtés sur la place ouverte qui sépare l'*hôtel de Prusse* des boulevards de la ville. Cette place fut aussitôt évacuée. Alors on ordonna à la foule compacte des curieux qui stationnaient, à cent pas de l'hôtel, sur les boulevards, on leur ordonna de se retirer, et sans attendre le résultat de

[1] Le prince Jean a traduit et commenté le Dante. Il est inutile d'ajouter que, d'accord avec M. Ozanam de Paris, il a uniquement envisagé la *Divine comédie* sous le point de vue catholique.

[2] Un jour, dans la première chambre des états de Saxe, le prince, au milieu d'une discussion un peu vive, dit avec hauteur à un député de l'opposition : Savez-vous, monsieur, à qui vous parlez? — A un membre de la première chambre législative, riposta le représentant.

Digitized by Google

cette sommation à laquelle il était humainement impossible d'obéir sur-le-champ, deux officiers commandèrent le feu. Plusieurs spectateurs, une femme et des enfants furent tués. D'autres reçurent des blessures graves. Survint la police qui opéra de nombreuses arrestations.

La presse libérale allemande, en dehors de la Saxe, fut unanime à blâmer la conduite de l'autorité. « Ce n'est point le peuple, » fit-elle entendre aussi clairement et aussi énergiquement que le permettait la censure, « ce n'est « point le peuple, c'est le gouvernement qui a fait l'émeute de Leipsick. « Jamais mesure sanglante ne fut moins justifiée. Heureusement, le cabinet « de Dresde peut désavouer ses agents. Déjà il a promis une enquête, déjà il « a déclaré qu'il allait traduire les émeutiers devant les tribunaux et les « officiers devant un conseil de guerre. La bourgeoisie de Leipsick va l'engager « sans doute à persister dans ses intentions équitables. Loin de les pousser à « la révolte, nous attendons des habitants de la ville la plus éclairée de l'Alle- « magne une tenue calme mais pleine de dignité, mais de nature à faire com- « prendre à la cour la gravité de sa faute et le danger qu'il y aurait à ne pas « rompre avec cette déplorable politique. Nous accueillons cet espoir d'autant « plus que les hommes les plus avancés ont fait preuve d'une grande modé- « ration, que Robert Blum, pour citer un exemple, a harangué le peuple le « lendemain de l'émeute et qu'il a fini par apaiser l'irritation des esprits. »

Que fit le conseil communal de Leipsick? Ce conseil libéral, protestant, favorable au néocatholicisme, envoya une députation à Sa Majesté pour lui *demander pardon des derniers événements*. Le roi, informé déjà de ces dispositions auxquelles on avait été loin de s'attendre, répondit « que la ville de « Leipsick avait sans doute encouru sa disgrâce, qu'il regrettait des victimes « *peut-être* innocentes, etc. » L'enquête promise eut lieu ensuite, mais elle fut uniquement dirigée contre les bourgeois, *coupables d'avoir forcé le gouvernement à faire tirer sur eux*. L'affaire traîna en longueur, et le résultat définitif, pour l'autorité supérieure, fut la justification complète de ses agents.

A côté de cette enquête, l'instruction judiciaire eut son cours, et le tribunal rendit des jugements empreints d'une sévérité inouïe. Il condamna à huit années de travaux forcés un étudiant qui avait reproché aux officiers d'avoir commandé le feu, à une année de la même peine un enfant de 13 ans, le fils du célèbre jurisconsulte Hœpfner, gracié ensuite en ce sens qu'il dut subir cette flétrissure pour un mois seulement. Le gouvernement sévit d'autre part contre la presse. Il supprima les *Feuilles patriotiques de Saxe*, défendit plus de vingt-cinq livres dans le cours d'une année, exila une foule d'écrivains domiciliés à Leipsick, même de ceux qui, lors de l'événement, avaient été à l'étranger ou qui ne s'occupaient pas de politique, et entrava tellement la librairie, que celle-ci vient de menacer le ministère saxon de quitter le marché de Leipsick et de transporter à Brunswick la foire semestrielle.

Tout porte à croire que si le conseil communal de Leipsick s'était montré

Digitized by Google

plus respectueusement ferme, plus légalement courageux, plus pénétré de ses devoirs véritables, la cour de Saxe aurait eu plus de clémence à son tour. Telle qu'elle a été, la pusillanimité de la ville de Leipsick, dont des tentatives d'opposition postérieures ne peuvent et ne pourront jamais paralyser les conséquences funestes, a donné la mesure de l'analogie qu'il y aurait à établir entre la forte bourgeoisie du seizième siècle et les orateurs chaleureux du nôtre.

D'autres cabinets allemands ne manquèrent naturellement pas de profiter des leçons que renfermait l'issue de l'émeute de Leipsick. Partout les hommes du *statu quo* reprirent de la vigueur, et la solution des problèmes politiques les plus graves fut de nouveau indéfiniment ajournée.

Depuis lors le catholicisme allemand, toléré ou poursuivi, suivant les circonstances, s'est laissé faire. Son étoile a beaucoup pâli. Il s'en console par des synodes, des solennités, des réunions d'apparat. Il démontre surtout une chose, l'extrême difficulté qu'il y a à faire réussir, parmi les Allemands de nos jours, toute innovation, toute réforme qui ne peut pas compter sur l'appui des gouvernements.

Ce n'est pas à dire cependant que ce mouvement, bien qu'il ne semble pas tenir ce qu'on en avait promis. n'ait aucune gravité comme symptôme de l'état des esprits. Une agitation religieuse est, par elle-même, chose grave chez nos voisins d'outre-Rhin. L'âme de chaque grand peuple a, pour ainsi dire, ses cordes sensibles; il y a un ordre d'idées qui le saisit plus que tout autre. Les idées de liberté sont toutes-puissantes dans les diverses classes du peuple anglais; le Français s'émeut plus vivement aux idées d'égalité; les idées religieuses touchent plus profondément l'Allemagne. Aussi l'histoire moderne montre-t-elle que chacune de ces nations a eu sa grande initiative dans la voie qui lui est propre, l'Anglais dans celle de la liberté, le Français dans celle de l'égalité, l'Allemand dans la voie des réformes religieuses. Le nouveau catholicisme ne nous paraît pas être aujourd'hui dans une situation bien imposante, mais il n'en faudrait pas conclure que l'agitation religieuse de l'Allemagne s'éteindra sans rien produire. Le mouvement a eu déjà ses contre-coups dans le protestantisme. Il peut se transformer. Des débuts de ce genre ont eu plus d'une fois des proportions plus minces et n'ont réussi qu'après plus d'un échec. A l'aide du temps il n'est pas impossible que de ce qui se passe dans les idées religieuses de l'Allemagne sortent un jour des résultats très-sérieux, et dont il serait difficile aujourd'hui de prévoir et surtout de préciser le caractère.

Digitized by Google

SOUVENIRS D'UN VOYAGE AU MAROC,

Par M. Rey. Paris, 1845 [1].

L'occupation d'Alger par la France a donné lieu, depuis quelques années, à de nombreuses investigations de voyageurs dans le nord de l'Afrique. Chaque année amène des publications importantes sur la colonie française. La guerre récente du Maroc a étendu cet intérêt à ce singulier empire, aux mœurs barbares et anarchiques, au territoire étendu et fertile. Un écrivain français a publié récemment le récit d'un voyage sur la côte du Maroc, de Dar-Beïda jusqu'à Tanger, en remontant du midi au nord. Son livre ressemble à une correspondance familière dans le genre des lettres de Jacquemont. La vivacité et le pittoresque des descriptions de mœurs donnent à ce volume un cachet particulier. Nous avons voulu en faire faire la connaissance à nos lecteurs, et nous allons en extraire quelques scènes marocaines : un tableau du marché de Dar-Beïda, l'intérieur de la famille du gouverneur de Mâmora, une chambre d'accouchée, une course de chevaux, une *fantasia*, une rencontre où l'auteur est assailli par les terribles Zahires.

Le marché de Dar-Beïda. — Le marché se tient aux portes de la ville; vous y voyez des fruits secs mélangés, du blé, de la laine, des babouches, des vases de grès, quelques étoffes anglaises, le tout étalé pêle-mêle sous de petites tentes triangulaires, ou en plein air et en pleine poussière. Autour de ces tentes se pressent des milliers de mores et de juifs, venus des environs pour

[1] Un vol. in-8°.

Digitized by Google

vendre et acheter, ou seulement pour s'enquérir des nouvelles et pour disputer; les uns presque entièrement nus, les autres drapés de haïk, d'un blanc équivoque, ou de chilaba sales et en lambeaux.

Çà et là on heurte des poules garrottées, de maigres moutons, de maigres chevreaux bêlants et des vaches décharnées, vrai songe de Pharaon. Au milieu se tiennent les bouchers, égorgeant les animaux sous les yeux de la foule, et, le couteau sanglant entre les dents, faisant à chaque acheteur sa part de chair et d'os qu'il doit accepter telle qu'elle. Plus loin ce sont les épiciers, pétrissant, pesant et distribuant le beurre, avec des mains qu'ils essuient de temps en temps à leur barbe ou à leurs cheveux; les médecins ambulants, accroupis autour de fourneaux ardents où plongent des fers de toute dimension, dont la brûlure est employée comme un remède universel, contre toute maladie interne ou cutanée. Qu'on se figure ce pêle-mêle de figures étranges, de toutes les couleurs, ce brouhaha d'atroces injures et de frénétiques disputes pour quelques centimes! Ici, des chiens qui rôdent, se poursuivent à travers la foule, traînant des lambeaux d'entrailles dérobées aux bouchers; là des ânes et des chameaux attendant avec un air morose l'échange de fardeaux qui suivra cette bataille commerciale; tout cela noyé dans un épais nuage de poussière, au milieu d'un vacarme assourdissant, et sous les rayons méridiens d'un soleil d'Afrique. Voilà un marché de Dar-Beïda, ou plutôt voilà quels sont tous les marchés des Mores.

Jamais poignard de tragédie ni de mélodrame ne me fit éprouver émotion pareille à celle dont je fus assailli, un jour, dans un de ces marchés. *Tandis que sans songer à mal,* je regardais une femme berbère des montagnes de Tadla, qui n'était ni blanche, ni jeune, ni jolie, mais dont les grands yeux noirs lançaient des éclairs, je la vois tout à coup se précipiter sur moi, la main armée d'un grand couteau, et avant que j'aie le temps de me reconnaître, elle m'a saisi au collet. Mais, chose singulière, pendant que le couteau menaçant effleurait ma poitrine et qu'une main nerveuse m'étreignait, la bouche souriait doucement, et les grands yeux noirs semblaient supplier.

— Eh bien! que veux-tu, ma chère?

— Ce que je veux? me dit-elle, seulement un tout petit morceau de l'étoffe qui entoure ton cou.» Un tout petit morceau! ce mot me frappa. Le caprice qui s'éprend tout à coup d'un objet nouveau, la coquetterie qui s'engoue d'un ornement original n'eussent pas été si discrets: je promis la cravate tout entière, à condition que l'on me donnerait une explication complète. Elle hésita quelque temps, et puis: « Je suis stérile, dit-elle en soupirant, et nos saints m'ont assurée qu'un peu d'étoffe coupée sur le vêtement d'un chrétien, et prise en infusion, aurait la vertu de me guérir. »

Ailleurs qu'au Maroc, cette explication m'eût paru complète. Mais là le mot stérilité manque de précision.

Digitized by Google

— Je suppose, ma chère, répliquai-je, que le ciel ne t'a jamais accordé d'enfants.

— Oh! que Dieu ne t'entende pas, répondit-elle, j'en ai eu huit; mais voilà bientôt trois ans qu'il ne m'en envoie plus, et mes voisines me raillent.

— Quel âge as-tu?

— Je l'ignore; mais je me rappelle bien avoir vu faire vingt fois la moisson.

— Pauvre femme, voilà ma cravate.

Elle saisit la précieuse étoffe avec une joie ineffable, et disparut dans la foule. Or, voici infailliblement ce qui a dû arriver : après son retour au douar, les voisines curieuses et jalouses sont accourues pour voir l'inappréciable amulette et pour en obtenir un morceau. Si les prières n'ont pas suffi, on a eu recours aux menaces et à la violence. Le bruit de cette trouvaille s'est bientôt répandu dans tout l'Atlas. De tous les douars, les femmes ont envoyé des ambassadeurs pour traiter de la cession d'une parcelle de l'écharpe, et, jusqu'au dernier fil, l'écharpe a fourni de la tisane à tout l'Atlas.

Le gouverneur de Mamora, sa famille, une fantasia, un souper. — La Mâmora, située à quelques heures de Salé, à deux journées de marche de Meknès, d'El-kasr et d'El-Araich, placée au point de section des principales routes par lesquelles le nord communique avec le sud, et sur l'embouchure d'une rivière que de petits bateaux pourraient en hiver remonter jusqu'à Meknès, offrait alors au commerce des avantages qui se trouvent annulés aujourd'hui par des difficultés de la barre, devenue infranchissable, même aux petits navires. Aussi la Mâmora n'est-elle plus qu'un poste militaire et une hôtellerie où l'on compte à peine cent cinquante cabanes, occupées, en majeure partie, par la garnison. On y trouve pourtant une mosquée et quelques maisons en pierre dont la principale, occupée par le gouverneur, est assise sur le point culminant de l'enceinte. A cette maison est attaché un petit pavillon, précédé d'une galerie soutenue par trois colonnes, et qui fait face à la rivière. C'est pour le gouverneur un lieu de plaisance qui sert à la fois de salle d'audience et de palais de justice. Une natte en fait l'ornement et l'ameublement. C'est là qu'embarrassé de me trouver un pied-à-terre plus commode, le gouverneur me fit la galanterie de m'installer. Ma tente fût dressée, non loin de là, en pleine rue, pour ma suite. Nos chevaux eurent place dans les écuries du gouverneur, et tous les esclaves du palais se mirent en mouvement pour préparer le repas que l'on devait me servir au coucher du soleil.

On juge par cet accueil que mon arrivée dut être un événement pour la population de la Mâmora. Et, en effet, il y eut grande rumeur : des groupes nombreux stationnaient devant le pavillon pour me voir, et je me montrai avec d'autant plus de complaisance, qu'il n'y avait pas moyen de rentrer dans l'appartement, tant il ressemblait à une cage. Je dois dire aussi que ce court séjour à la Mâmora a été un des épisodes les plus intéressants de mon voyage,

Digitized by Google

car c'est là que, pour la première et dernière fois, on daigna me recevoir officiellement dans un harem musulman.

D'abord je fus admis à présenter mes hommages à la mère du gouverneur; c'était une femme de quarante-cinq ans, belle du souvenir de sa beauté, que l'âge respectait encore. Je la trouvai assise, les jambes croisées sur un tapis, au centre de l'appartement, et dédaignant d'appuyer sa taille, forte et droite, sur les coussins en cuir dont elle était entourée. Deux larges agrafes en argent retenaient sur sa poitrine un manteau de fine laine dont les plis ondoyaient sur le tapis, et des bras encore fort beaux, sortant d'une chemise de mousseline à larges raies blanches, rouges et bleues, s'appuyaient avec coquetterie sur ses genoux. Dans un coin de l'appartement, des esclaves accroupies étaient occupées à triturer du blé entre deux petites meules, unies par l'axe en bois autour duquel l'une tournait sur l'autre. D'autres tamisaient la semoule, la mouillaient et lui donnaient le grain qui la transforme en kouskous. Quelques-unes faisaient des vermicelles avec de la pâte roulée autour d'un tuyau de paille qu'elles frottaient contre une planche. Un enfant de six ans courait en chemise çà et là, promenant de l'une à l'autre ses agaceries. Autour de la maîtresse du logis, deux jeunes filles de seize à dix-neuf ans se tenaient debout dans une attitude respectueuse et confuse comme si elles venaient d'en être grondées.

Le long voile de mousseline blanche qui les enveloppait de la tête aux pieds ne cachait ni les souples contours de leur taille, ni leurs jolis traits colorés par la honte. C'étaient les sœurs du gouverneur. Aussi longtemps que dura ma visite, elles restèrent debout, les bras croisés, et osant à peine de temps en temps lever sur moi des yeux que le regard de leur mère ramenait subitement vers le sol. Celle-ci me reçut avec une politesse et avec une dignité à laquelle je ne m'attendais pas; elle me fit asseoir sur un coussin auprès d'elle, et m'adressa une foule de questions sur mon pays, sur ma mère et sur mon état de célibataire. Mais de tout ce que je lui dis sur le célibat, elle ne comprit pas un seul mot.

En sortant de son appartement, je passai dans celui de sa bru. Cet appartement était une toute petite pièce, où le jour n'avait jamais pénétré, et qu'éclairait une lampe de verre suspendue au plancher par une chaîne de cuivre. Un grand nombre de petites glaces, accrochées sans symétrie aux murailles, se renvoyaient l'une à l'autre cette clarté funèbre : et dans ces petites glaces, fort communes du reste, se résumait tout le luxe et tout le confort du plus élégant boudoir de la Mâmora. Dans un coin, une jeune femme était étendue sur un matelas en drap écarlate, le dos appuyé sur des coussins en cuir doré, et les pieds abrités sur une étoffe de laine blanche.

Deux chemises à larges manches, l'une en mousseline blanche, l'autre en drap bleu bordé d'un galon d'or, toutes deux largement échancrées sur la poitrine, composaient son costume, que complétait un châle rouge roulé

Digitized by Google

autour de sa ceinture. Des grains de corail ornaient son cou, ses oreilles et ses bras, et ses longs cheveux noirs, divisés en deux tresses, étaient arrangés en turban, autour d'une calote rouge posée sur sa tête. C'était la femme du gouverneur. A son attitude languissante, à la pâleur de ses traits plombés par la blafarde clarté de la lampe, je vis qu'elle était malade, et la nature de son mal me fut révélée par les vagissements tout primitifs d'un marmot qu'une vieille négresse, accroupie au chevet du lit, berçait entre ses bras.

Deux autres enfants en bas âge se vautraient nus sur le matelas, aux pieds de leur mère, et à défaut d'autre siége, ils durent me faire un peu de place auprès d'eux. Comme bon gré, mal gré, j'avais toujours dû me soumettre à être traité en médecin, j'usai des priviléges de mon titre pour considérer à loisir les beaux yeux et la jolie bouche de la malade. Je lui tâtai le pouls pour lui complaire, et lui donnai quelques conseils hygiéniques dont elle me remercia avec beaucoup de grâce. Sur ces entrefaites, survint le gouverneur, qui s'assit tout joyeux auprès de la négresse, et à la joie du père, je devinai le sexe de l'enfant. C'était un garçon; circonstance fort heureuse, à laquelle bien plus qu'à aucune autre j'étais redevable du charmant accueil que j'avais reçu. Car si sa femme avait eu la maladresse de lui donner une fille, le brave militaire aurait boudé longtemps : j'aurais passé inaperçu, et certes alors il n'eût pas été tenté de me montrer son harem.

A dire vrai, je m'attendais à quelque chose de mieux. Les gens possédés de la triste manie de tenir des oiseaux en cage cherchent parfois à consoler leurs pauvres petits captifs par l'illusion et par le confort, en dorant les barreaux de leur prison, en l'entourant de branches d'arbre, et en la fournissant abondamment de friandises. Il est douloureux de voir que la captivité des femmes au Maroc n'a pas même cette compensation.

Chez le riche comme chez le pauvre, leur cage est grossière, obscure, souvent fort sale, et aucune espèce d'agrément n'y vient distraire et varier des sensations qui, pour elles, se résument toutes dans le bonheur négatif de procréer des enfants et de faire la cuisine. Il n'y a parmi elles ni réunions, ni amitié. Les femmes riches passent quelquefois six mois sans sortir de chez elles. Ainsi les relations mêmes de famille se trouvent relâchées et brisées par l'isolement de la femme, qui, en définitive, aboutit à l'isolement de l'homme lui-même.

L'insigne faveur que venait de m'accorder le gouverneur en m'ouvrant les portes de son harem, n'avait pas épuisé les ressources de son amabilité. Il m'invita à assister avant le souper à une *fantasia*, suivie d'une course de chevaux, qu'il avait ordonnée à mon intention, et j'acceptai avec empressement, car, pour n'être pas nouveau, ce spectacle ne laissait pas de me paraître toujours fort divertissant. L'ordre à peine donné, la cité de Mâmora s'agite et se lève comme un seul homme; chevaux, ânes, mulets, sont bien ou mal sellés, harnachés en un instant, et bientôt toute la population, débouchant

Digitized by Google

pêle-mêle par l'unique portail de la citadelle, descend la colline en désordre pour gagner la plage, aux cris de toutes les femmes, qui, du haut du rempart, excitent la vaillance de leurs pères, de leurs enfants, de leurs maris et de leurs frères. La garnison défile ensuite en bon ordre, divisée en six compagnies de vingt-cinq hommes, précédée chacune de son étendard. Je monte moi-même à cheval avec le gouverneur, et nous arrivons au bord du fleuve : on n'attendait plus que nous pour commencer.

C'est d'abord la fantasia militaire, ou jeu de la poudre, exercice qui reproduit toutes les évolutions de la cavalerie en bataille. L'escadron s'est formé derrière un monticule. Au signal donné, une compagnie s'élance et fournit d'abord, au grand trot, puis au grand galop, une carrière de cinq à six cents pas.

Les vingt-cinq cavaliers, rangés sur une seule ligne, tiennent l'escopette de la main gauche, la brandissent quelque temps, puis debout sur les étriers, couchent en joue et tirent sans abandonner les longues rênes qui sont roulées autour du poignet droit. Aussitôt ils se remettent en selle, s'arrêtent subitement, et, par une brusque conversion, s'en retournent au pas vers le point de départ en rechargeant leurs escopettes. Cependant la seconde compagnie a déjà pris, dans la carrière, la place de la première, et elle est suivie de près par la troisième et la quatrième, puis enfin par la cinquième et par la sixième. Pendant que celle-ci exécute l'évolution, la première a rechargé ses armes, repris son rang, et elle renouvelle la charge, qui se prolonge ainsi indéfiniment.

C'est dans cette simple manœuvre continuée sans interruption, et toujours la même pour une grande comme pour une petite armée, que consiste chez les Mores l'art de combattre. Après avoir donné en masse, chaque compagnie se divisait en troupes de cinq à huit hommes, qui tour à tour se défiaient à la course et luttaient d'adresse et d'agilité, les uns abandonnant les rênes et guidant leur cheval des genoux, les autres faisant tourner rapidement leur fusil au-dessus de leur tête, puis mettant en joue et tirant d'une seule main; d'autres jetant leurs babouches par terre et les ramassant du haut du cheval, sans ralentir leur course.

A chaque tour d'adresse, un immense hourra partait de la foule des bourgeois, réduite jusqu'alors au rôle de spectateur, hourra auquel l'émulation et l'impatience donnaient encore plus de force que l'admiration. Enfin leur tour vint, à leur grande satisfaction et à la mienne.

Sitôt que les militaires, rangés autour du kaïd gouverneur, ont abandonné la carrière aux bourgeois, on la voit envahie par la plus burlesque cavalerie que jamais aient inventée les fantaisies du carnaval. Dans cette admirable galerie d'animaux, toutes les races de chevaux, d'ânes et de mulets, toutes les formes, toutes les couleurs, tous les âges, tous les sexes, toutes les conditions étaient représentés. Chevaux de selle, chevaux de somme, et chevaux de moulin; ânes jardiniers, ânes porteurs d'eau, ânes voyageurs; mules de maître,

Digitized by Google

mules de louage et de caravane; poulains et pouliches de deux à trois ans, vieilles rosses borgnes et aveugles, montrant les dents, clignant l'œil, tirant la langue, et déjà réduites littéralement à l'état de squelette; grandes bêtes perchées sur de hautes jambes, et poneys qui disparaissaient dans la foule: les uns caparaçonnés de couvertures, de sacs de moulin ou de nattes; les autres affublés de vieilles selles et de bâts éventrés; les uns montés par des enfants de six à huit ans, les autres par des vieillards, tout cela s'élança dans la carrière en même temps, au milieu d'un vacarme assourdissant.

Quels crayons il faudrait pour décrire cette indescriptible scène! Comment peindre le feu qui sortait de tous ces yeux, les cris qui s'exhalaient de toutes ces bouches, l'ardeur frénétique qui agitait tous ces bras, et heurtait tous ces genoux contre les flancs des malheureux animaux? Comment dire l'insolente joie de ceux qui gagnaient les devants, le dépit de leurs concurrents embourbés, la rage de ceux qui, réduits à des chevaux de moulin, ne parvenaient pas à quitter le mouvement circulaire pour suivre la ligne droite, le désespoir de ceux qui ne pouvaient pas faire un seul pas en avant, et qui, à force de frapper leur monture, finissaient par la voir se coucher tout doucement sur l'arène? Terribles chocs, chutes comiques, rixes, grincements de dents mêlés à des rires bruyants, jamais je n'avais vu spectacle plus bouffon, et ri de meilleur cœur.

Les coureurs, de plus en plus ardents, avaient déjà parcouru trois ou quatre fois l'hippodrome, quand le canon annonça le coucher du soleil. Le muezzin appelant les fidèles à la prière du soir, le gouverneur donna le signal du départ, et on s'en retourna comme on était venu.

Après la prière et les ablutions, on me servit un copieux repas auquel le gouverneur prit part avec les quatre kaïds, mes compagnons de voyage. D'abord on servit du thé; puis vint le kouskous étalé sur des plateaux de métal en immenses tas couronnés de poules et de chapons, qui disparurent avec une effrayante rapidité. Au kouskous succédèrent divers plats de viande, de beignets et de pâtisseries, après lesquels le thé circula de nouveau.

Le gouverneur, poussant la politesse jusqu'à l'exaltation, entassait devant moi des monceaux de volaille qu'il avait dépecés avec les doigts, et des boulettes de kouskous artistement pétries dans ses mains. Mais j'avoue, à ma honte, que je répondis fort mal à tant de prévenances; j'employai tout ce que j'avais de dextérité à escamoter ses boulettes entre mes jambes. Heureusement pour moi, mon hôte donnait si loyalement l'exemple qu'il m'engageait à suivre, que sa voracité l'empêcha de remarquer mes tours d'adresse, et en définitive nous nous quittâmes bons amis.

Comme nous devions nous remettre en route au point du jour, je pris congé de lui après le souper, je me chargeai des innombrables commissions au moyen desquelles il comptait me faire largement payer son hospitalité, et nous allâmes nous coucher, moi pour dormir jusqu'au jour, lui et ses com-

Digitized by Google

pagnons pour dormir leur sommeil du rhamadan, sommeil trois fois interrompu durant la nuit par la prière et par des repas semblables à celui que nous venions d'achever.

Les zahires, une rencontre. — Je comptais passer quelques jours à Dar-Beïda; mais vingt-quatre heures m'avaient suffi pour épuiser tout le plaisir que je m'étais promis. On le concevra sans peine. Aussi, mon escorte ayant été convoquée, je signifiai que nous partirions le jour suivant pour Rbat.

« Impossible, dit Isaac, les Zahires viennent de faire une descente sur la route; hommes, femmes, courriers, jusqu'à de saints hadji, tous les passants sont arrêtés et pillés. Voilà de malheureux juifs qui entrent dans la ville, nus de la tête aux pieds; des Mores les suivent à peu de distance, réduits au même état, et peut-être, ajouta-t-il à voix basse, allons-nous être témoins des événements politiques les plus graves qui aient jamais signalé ce règne. Les uns disent que le sultan vient de faire alliance avec Sidi-Abd-el-Kader; d'autres assurent que les négociateurs n'ont pas pu s'entendre. Fez et Meknès s'agitent en faveur d'Abd-el-Kader. Rbat et Salé ne sont pas plus tranquilles. Hélas! hélas! que va-t-il avenir?

— Il aviendra, répondis-je à l'orateur dolent, que nous reprendrons pour retourner à Rbat la voie par laquelle nous sommes venus.

— Impossible, dit Manuelo; *le Sphinx*, qui a mis à la voile cette nuit, est déjà hors de vue, et sur la rade il ne reste plus une seule barque où nous puissions prendre passage.

Habitué à ne pas croire Isaac sur parole, et connaissant d'ailleurs l'extrême poltronnerie des juifs, je voulus, avant de prendre un parti, recueillir sur les dangers de la route, et sur le caractère des Zahires, de plus sûres informations que les siennes. Je sortis dans cette intention, et je trouvai la ville plongée dans une consternation profonde.

— Qu'est-ce donc que les Zahires? allais-je demandant partout. A ma question chaque passant répondait par une particularité nouvelle, et toutes ces exagérations réunies finirent bientôt par former le plus sombre portrait.

— Les Zahires, dit l'un, c'est le cauchemar de tous les sultans du Maroc, depuis Iacoub-el-Mansour jusqu'à Moulêï Abd-er-Rahman. D'Agadir à Tanger, d'un bout de l'empire à l'autre, le nom seul des Zahires fait frémir mores et juifs, hommes et femmes, jeunes gens et vieillards; il fait tressaillir l'enfant dans le sein de sa mère.

— Ce sont de vrais berbères, dit l'autre; mais tout ce qu'il y a de plus noir, de plus nu, de plus voleur, de plus féroce parmi les populations de l'Atlas. Ils habitent les basses vallées du versant occidental, et viennent semer leurs grains et faire paître leurs troupeaux, quelquefois à cinq ou six lieues de la côte. Mais les percepteurs du tribut s'avancent-ils en force,

Digitized by Google

aussitôt hommes et troupeaux passent des vallées dans les gorges et au fond des bois, jusqu'au moment où, de guerre lasse, les agents du sultan se retirent. Malheur au voyageur ou au courrier qui, pour abréger la route de Maroc à Fez, se hasarderait à traverser leur territoire semé d'embûches! D'abord ils le dépouillent de la tête aux pieds : ils font ensuite une perquisition minutieuse sous ses cheveux, dans ses oreilles, et dans tout autre endroit où pourrait se glisser un *boundouqui* (monnaie d'or du volume d'une pièce de 50 centimes); puis ils passent à l'estomac. Souvent, en effet, le malheureux voyageur aux abois a eu l'idée d'engloutir son trésor pour le sauver. Le premier mode d'exploration consiste à faire avaler au patient une grande quantité de lait, puis à le suspendre par les pieds. Suppose-t-on l'estomac assez dur pour avoir entrepris la digestion de son précieux dépôt, trop dur pour céder aux sollicitations de la médecine expectorante, on procède aussitôt à l'opération césarienne. Le *kandjar*, poignard à lame recourbée, va fouiller jusqu'aux derniers replis des entrailles, et si cette fois encore l'expérience est infructueuse : « *Robbi!* s'écrient les fanatiques, c'est Dieu qui l'a voulu ainsi; une autre fois nous serons plus heureux. » Et ils vont jeter le cadavre dans le torrent.

— Que Dieu vous garde, ajoute un troisième, de les avoir jamais à votre poursuite! Par leurs petits chevaux maigres, efflanqués, infatigables, ils sont rapides comme l'éclair; et par les énormes chiens dressés au combat, redoutables auxiliaires de toutes leurs expéditions, ils sont féroces comme des loups.

— Les Zahires, dit un quatrième, c'est un flux et un reflux perpétuels. La plaine située entre Rbat et Dar-Beïda ne peut pas plus se tenir à l'abri de leurs invasions que le rivage ne peut se défendre de l'Océan. Le sultan se trouve-t-il dans quelque province éloignée, voilà le flot berbère répandu sur la grande route et sur les terres voisines, les douars pillés et chassés, les caravanes arrêtées, les voyageurs rançonnés et dépouillés. Le sultan accourt-il pour réprimer le désordre, les *sbantout* (bandits) rentrent dans leurs vallées, se retranchent dans les bois, et attendent. Le blocus hermétique est la seule tactique praticable contre eux. On réussit ainsi quelquefois, en les refoulant de plus en plus, à découvrir leurs moissons que l'on brûle, leurs silos que l'on pille, leurs troupeaux que l'on enlève. Mais l'armée impériale, que le sultan est contraint de commander en personne, sous peine d'une déroute générale, se trouve toujours, contre eux, ou trop faible ou trop forte. Trop faible, les Zahires ne craignent pas de se mesurer avec elle; et leurs sorties impétueuses, et leurs retraites qui déjouent toute poursuite, finissent par la harasser et la démoraliser. Trop forte, le manque de paille et l'épuisement rapide des pâturages l'obligent bientôt à décamper.

— Mais, répliquais-je à tous mes narrateurs, le sultan ne peut tarder à venir faire rentrer ces bandits dans leurs montagnes. Combien de lieues par

Digitized by Google

jour peut faire l'armée impériale, quand elle est en campagne?

— Trois lieues.

— Et dans ce moment où se trouve-t-elle?

— A Fez, dit l'un.

— Non, à Meknès, dit l'autre.

— Non, à Ouchdà.

— Non, à Taza.

Entre toutes ces opinions contradictoires, il n'en était pas une qui ne se présentât sous la garantie d'un témoin oculaire. Tous juraient avoir vu le camp, ou avoir parlé à quelque ami qui revenait du camp.

— Enfin, ajoutai-je, à combien de journées de marche se trouve distante de Dar-Beïda la moins éloignée de toutes ces villes?

— Quarante jours, répond un courrier.

— C'est-à-dire, repris-je, quatre-vingts fois le temps qu'il en faut aux Zahires pour prendre et saccager Dar-Beïda.

Le nombre des voyageurs qui arrivaient du Sud allait toujours croissant. On n'osait plus mener les troupeaux au pâturage. Dar-Beïda était devenue une arche de Noé où régnait une chaleur dévorante. L'Océan, terne et silencieux, ne jetait plus aucun souffle sur cet amas infect. Je commençais à rêver de partis extrêmes, lorsqu'un matin, faisant ma promenade habituelle, je trouvai la ville presque déserte. Le kaïd Oudini était parti pendant la nuit, avec une grande caravane, décidé à forcer le passage, au risque d'avoir à livrer bataille. Craignant d'assumer sur lui une responsabilité dangereuse, le kaïd avait jugé prudent de nous laisser, moi, son harem et le trésor, pour une occasion plus sûre; et comme on connaissait mon désespoir et ma résolution de partir à tout prix, ce projet avait été concerté à mon insu.

Saisi d'indignation à cette nouvelle, je menaçai les autorités et Mulêï-Ahmed lui-même de m'enfuir tout seul, si l'on ne m'assurait le moyen de partir le jour même. Un marabout vénéré prit vivement mon parti, et se servit d'un argument qui produisit un grand effet.

— Songez, disait-il au prince, que vous avez à faire à un Français. Si ces feuilles de papier noirci, qui ont la propriété de voler à travers le monde entier, et que les Français répandent chaque jour en si grande quantité, viennent à publier que, depuis deux mois, une poignée de bandits tient notre gouvernement en échec, que va-t-on penser de notre sultan et de nous?

Moulêï-Ahmed promit de me faire conduire à Rbat, dût-il employer toute son armée. Mais il me priait d'attendre qu'il eût reçu des nouvelles de la caravane partie la veille. Il fallut y consentir. Ces nouvelles nous parvinrent trois jours après. Des courriers et des hadjis, venus de Rbat, annoncèrent que la caravane y était arrivée sans encombre : eux-mêmes prétendaient n'avoir découvert sur la route aucune trace des Zahires. Cependant une lettre de l'agent consulaire de France à Rbat me recommandait de différer encore

Digitized by Google

mon voyage, et d'attendre un mistik portugais qu'il avait nolisé pour venir me prendre avec mon bagage. Mais ma patience était à bout : je sommai Moulêï-Ahmed de tenir sa promesse. Il s'y soumit à contre-cœur, et détacha de la garnison de Dar-Beïda, pour me servir d'escorte, cent cinquante cavaliers noirs, auxquels devaient se joindre en route les cinquante de la garnison de Fdala.

Les quatre femmes noires du kaïd Oudini et les dix mules du fisc devaient profiter du même convoi. Nous avions en outre, pour compagnons d'aventures, un vieux négociant more de Rbat, propriétaire de quarante chameaux chargés de cire ; force marchands de laine, d'huile et de raisins secs, chacun avec un grand nombre de mules, d'ânes et de chameaux ; un rabbin de la terre sainte qui venait de recueillir les aumônes de ses coreligionnaires du Sud, et qui, par précaution, m'en confia le dépôt ; plusieurs nobles kaïds et grands personnages qui se rendaient à la cour, chacun avec une nombreuse suite ; enfin un nombre indéfini de marabouts et de saints ; car, au Maroc, la sainteté est un métier fort commun et toujours profitable, en dépit de la concurrence...

....Une heure après, nous défilions sous les murs de Mansouria, vieux château ruiné, situé sur une hauteur, à quelques toises de la mer. Iacoub-el-Mansour le fit bâtir au douzième siècle, pour servir d'asile aux voyageurs et pour protéger la route contre les irruptions des Berbères. Quelques pasteurs campent aujourd'hui dans l'enceinte et tout autour du château. Mais au moment où nous y passâmes, tous les douairs de la province, je l'ai dit, s'étaient portés autour des villes voisines.

A quelques lieues de là, autre mauvais passage ; nouvelles craintes en approchant, nouvelle joie de n'y trouver personne. Tout le monde était persuadé que les Zahires avaient dû rentrer dans leurs repaires. Alors la caravane se débande et s'éparpille. La tête, détachée du corps, s'avance à plus d'une lieue de l'arrière-garde. On siffle, on chante, on s'interpelle à haute voix ; on déjeûne tout en marchant ; de bruyants éclats de rire se mêlent aux cris confus des animaux, qui semblent partager la joie de leurs maîtres ; ce que voyant, la garnison de Fdala, fatiguée sans doute d'attendre vainement une occasion de se signaler, profite du désordre pour rebrousser chemin.

Vers deux heures, la caravane se déployait le long de la mer, sur une plage sablonneuse, terminée devant nous par des dunes, au delà desquelles le chemin rentre dans la campagne ; puis, après avoir couru quelque temps entre des collines arides, il débouche tout à coup dans une grande plaine qui finit à Rbat. Sur notre flanc, le kaïd avait échelonné des éclaireurs, qui suivaient les hauteurs d'où l'on découvre la route, à une très-grande distance.

J'avais à peine dépassé les dunes, lorsqu'il me sembla apercevoir, parmi

Digitized by Google

nos éclaireurs, un mouvement insolite. Un moment après, j'en vois quelques-uns ralentir le pas, tandis que d'autres s'élancent au galop vers le kaïd. Aussitôt je pique vers eux, mais Ben-Sebbah lance son cheval après moi, et m'ordonne de ne pas quitter le chemin, ajoutant qu'il se charge lui-même d'aller à la découverte. Il part; et, dès qu'il a atteint la hauteur, nous le voyons arrêter son tarbouche avec un mouchoir, ramener son souhlam derrière le dos, retrousser les manches de sa kamidja, et visiter la platine de son escopette. Le danger était évident. Les chants et les rires sont brusquement interrompus, et l'on n'entend plus que les cris des chameliers et des muletiers aiguillonnant leurs animaux.

Aussitôt la cavalerie quitte les derrières et se déploie sur notre flanc : puis elle s'écarte à notre droite, et paraît vouloir prendre les devants. Le plan du kaïd me semblait bon. « Ils vont, me disais-je, engager l'affaire bien loin de la route, afin de nous donner le temps de dépasser le lieu du danger; et puis, fussent-ils repoussés et contraints de battre en retraite, ils se replieront sur nous, et réussiront toujours à couvrir nos derrières. » Or, le plan du kaïd était bien plus sûr que je ne l'imaginais.

Nous faisons encore quelques centaines de pas, et nous découvrons aussitôt, sur un monticule peu éloigné, une troupe de soixante à quatre-vingts mores, vêtus de chilaba en lambeaux qu'une corde de poil de chèvre serrait autour de leurs reins. Ils étaient armés d'escopettes et de grands couteaux, et environnés d'une huitaine d'énormes chiens qu'ils semblaient retenir avec peine. C'étaient bien les Zahires; ils s'étaient arrêtés, les uns à pied, les autres à cheval, pour observer la tactique de notre kaïd et pour viser au point le plus avantageux à l'attaque.

La troupe de courriers et de marchands, qui précédait la caravane, n'ayant pas rétrogradé, nous dûmes penser qu'ils avaient obtenu le libre passage; à quelles conditions? nous l'avons su plus tard. Ces traîtres, de qui l'apparence, il faut le dire, était d'ailleurs peu séduisante aux yeux de bandits réduits à faire un choix, devaient leur salut à leurs dénonciations. Au signalement des personnes les plus marquantes, à la désignation des animaux le plus richement chargés, ils avaient ajouté une foule de renseignements vrais ou imaginaires sur le chrétien, sur sa suite et ses richesses; si bien qu'indifférents à tout le reste, les Zahires réservaient leurs coups au chrétien, au harem du kaïd Oudini, aux mules du fisc, et aux chameaux portant la cire. Mais c'est surtout à la capture du chrétien qu'ils attachaient le plus de prix; ils le considéraient comme un otage pris au sultan, un otage dont la restitution leur tiendrait lieu de tribut, et leur ferait obtenir une capitulation avantageuse, ou bien dont la mort les vengerait, s'ils éprouvaient un échec... Aussi, près de jeter le filet sur cette proie inespérée, la fougue naturelle des Zahires se pliait-elle à toutes les précautions de la prudence.

« Mon chapeau de paille, mon costume européen et mon cheval gris pom-

Digitized by Google

melé, parfaitement connu de tous les Mores, depuis Mazaghan jusqu'à Tanger, me mettaient en évidence et me faisaient distinguer de fort loin. Sitôt que je suis reconnu, l'ennemi commence à descendre à pas lents vers la route, précédé par ses chiens. A cette vue, la caravane s'arrête, et puis recule. Les premiers chameaux s'acculent sur les suivants, ceux-ci sur les mules, les mules sur les ânes, les ânes sur les piétons. La confusion est partout. Les femmes et les enfants se prennent à crier, puis ce sont les chameliers et les muletiers, et puis c'est tout le monde. Les cent cinquante cavaliers, en qui reposait l'espoir commun, et qui seuls étaient armés, piquent leurs chevaux, déchargent en l'air leurs escopettes, traversent au galop l'intervalle qui nous sépare des bandits, et prennent la fuite dans la direction de Rbat. La caravane, en se voyant abandonnée, pousse d'horribles vociférations. De leur côté, les Zahires, n'ayant plus à craindre que leur proie leur échappe, se précipitent sur elle en hurlant de joie : c'était un vacarme indicible.

Dans ce moment, le reflux des mules et des chameaux arrive jusqu'à moi : mon cheval, violemment heurté, se cabre et son brusque mouvement enlève à la fois mes lunettes et mon chapeau. Autour de moi, tout est devenu chaos. Impossible de distinguer les ennemis des amis; impossible de reconnaître, au milieu de la mêlée, la direction dans laquelle il faut chercher à s'échapper. Tout à coup, je me sens envelopper d'une étoffe épaisse, qui vient je ne sais d'où : c'était mon souhlam, qu'avec une admirable présence d'esprit, Chelimo venait de jeter sur moi, pour cacher mon costume. Ce long manteau blanc, qui tombait jusqu'à mes pieds, couvrait ma selle et toute la croupe de mon cheval. Avec ce costume, avec ma tête nue, ma chevelure flottante et mon teint brûlé par le soleil, je ressemblais assez bien à un marabout; car le marabout a toujours une tournure excentrique; et il n'en manquait pas parmi nous... Grâce à ce déguisement, je pouvais espérer de passer inaperçu; mais encore fallait-il savoir de quel côté me diriger. Je voulus demander quelques renseignements à Chelimo ; il s'était abîmé dans la mêlée. Manuelo, Ben-Sebbah, Haïm, personne ne paraissait. Dans l'incertitude du parti qu'il faut prendre, je m'arrête...

« Voilà l'action engagée. Les chiens se jettent sur les animaux chargés, et leur coupent la retraite. Les chameliers et les muletiers espèrent sauver les bêtes qui leur appartiennent, en sacrifiant les marchandises qui ne leur appartiennent pas; ils coupent les courroies, et répandent les ballots sur le chemin. Ainsi allégées, quelques mules parviennent à fuir; mais les chameaux ne peuvent forcer le blocus.

« Cependant les Zahires montrent à l'œuvre une activité et une dextérité merveilleuses. Garrotter les voyageurs qui résistent, diriger vers le camp les mules du fisc avec trois des négresses d'Oudini, coucher par terre et lier les chameaux chargés de cire, en attendant la fin, tout cela fut l'affaire d'un moment. Les prisonniers sont dépouillés de leurs vêtements jusqu'à la che-

Digitized by Google

mise; on ne laisse pas même aux femmes ce dernier abri de la pudeur désolée. Il est vrai que la plupart n'en avaient pas (je parle de la chemise). Quelques-unes se débattent des ongles et des dents pour sauver l'âne patrimonial, ou pour dérober quelques paquets au pillage; on les disperse à coups de crosse. Un seul objet encore manque sur l'inventaire, c'est le chrétien. « Où est le chrétien? Grasse et honnête récompense à qui retrouvera le chrétien! » Tel est le cri qui domine maintenant tous les autres. Le chrétien, qui a entendu, sent bien que le moment est venu de prendre une résolution. Fuir est le seul parti qui lui reste. Mais fuir de quel côté? J'allais m'abandonner au hasard, lorsqu'un Zahire me reconnaît. Il s'élance sur moi la baïonnette en avant, et, l'œil en feu, la bouche écumante, le bras menaçant, il me crie : *Karran! dji maïa*.....

Le mot *dji maïa*, signifie *suis-moi;* quant au *karran*, je laisse aux Orientalistes l'avantage de le comprendre.

D'abord tel fut mon étourdissement, que le mot de *karran* me préoccupa bien plus que le sauvage qui l'avait proféré. Mais, plus intelligent que moi, mon cheval, voyant arriver sur lui le cheval du Zahire, et se sentant comme piqué lui-même par le fer qui venait d'effleurer ma poitrine, mon cheval se cabre, fait un bond sublime, passe sur le poney du Zahire, et, guidé par son instinct, prend la fuite dans la direction qu'ont suivie les chevaux des noirs. Avant que mon agresseur ait le temps de se reconnaître et de donner l'alarme, j'ai franchi un espace que tous les Zahires lancés à ma poursuite ne peuvent plus regagner. Mon cheval (dont la réputation est du reste encore bien connue au Maroc) volait comme celui de la ballade allemande. Sans lui, je ne sais pas assurément s'il me serait permis aujourd'hui de raconter mon aventure. J'ai oublié de dire que pour toute arme, je n'avais qu'une cravache à poignard.

J'avais galopé un quart d'heure, lorsque je rencontrai dans la plaine notre escadron de noirs, qui s'était arrêté pour attendre l'issue de l'événement, et pour recueillir les débris de la caravane. Quelques-uns, chose inouïe! étaient encore en proie à une telle épouvante, qu'ils déchiraient leurs joues des deux mains, à peu près comme mes pleureuses de Dar-Beïda. Je ne pouvais pas en croire mes yeux; car je savais que ces soldats sont braves en présence d'un ennemi ordinaire. Mais pour eux, les Zahires ne sont pas des hommes; ce sont de vrais démons. O Karrans, m'écriai-je à mon tour, dans mon exaltation épique, vous reculez, vous, soldats du sultan! Vous, cent cinquante contre une poignée de *Sbantout*, vous laissez sans défense des femmes et des enfants de la même race que vous!

— Nous sommes nés dans le désert, me dit l'un d'eux. Un autre se contenta de me montrer sa bourse vide, et son escopette qu'un léger choc avait brisée en deux, et je compris bien ce langage symbolique. Aussi quand ils m'offrirent de demeurer auprès d'eux, je piquai mon cheval et poursuivis

Digitized by Google

seul. Puis une idée me vint qui m'arrêta subitement. Et mon pauvre Manuelo, lui, chrétien comme moi, si on l'avait pris pour moi-même, s'il allait subir le sort qui n'était réservé qu'à moi? A cette idée, ma fuite me parut une lâcheté. Je tourne bride aussitôt, et, tout à coup, j'aperçois au loin un paquet blanc de forme conique, juché sur un cheval blanc, qui accourait au galop. Ce paquet venait à moi, et il semblait qu'il criait et m'appelait : c'était lui, c'était Manuelo. Lui aussi s'était enveloppé dans un immense soublam, ramassé je ne sais où, et dont le capuchon rabattu laissait à peine entrevoir ses yeux. Il s'était armé à Fdala d'un éperon moresque, qu'il portait, non pas au pied, mais à la main, et avec cet instrument pinçant et poignant il travaillait frénétiquement la croupe et le cou de sa monture apocalyptique.

Le cheval, couvert de plaies, le poitrail ruisselant de sueur et de sang, tirait la langue et râlait. Le cavalier, la main sanglante et la face écarlate, se trémoussait et blasphémait : et les cafetières, les tasses, les cuillers, les verres brisés, cahotés dans les paniers, faisaient à ses cris un burlesque accompagnement.

— Eh bien! Manuelo, quelles nouvelles des nôtres?

— Ben-Sebbah, me dit-il, se démène comme un lion, seul contre tous. Il est grièvement blessé. Chelimo, dans son effroi, a lâché la bride au poulain, qui s'est échappé au galop. Je ne sais dans quelle intention Haïm et l'âpier ont jeté leur charge à *Scelerato traditore!* mes chilaba, mes haïks, ma sueur de toute une année, vos papiers, votre argent, tout est perdu! Voyez-vous, monsieur, j'aurais préféré la plus terrible bourrasque de *sirocco* à cette promenade à cheval. J'aimerais mieux un roulis éternel, que ce mélange de trot et de galop qui me déchire les entrailles. Je vous disais bien que la mer vaut mieux que les paysages arabes. » Et tout en prononçant ce discours, le malheureux cavalier disloqué frappait toujours le malheureux cheval, encore plus disloqué.

Au même instant, un autre cavalier fantastique apparaît à notre droite; c'est Haïm, monté sur sa mule; la mule au galop, haletante; Haïm pâle, livide comme un cadavre, l'œil hagard, et agitant machinalement ses bras pour exciter la bête. Il ne voyait plus; il n'entendait plus. J'eus beau l'appeler; Manuelo eut beau lui demander compte de ses chilaba; Haïm allait, allait toujours. Il ne s'arrêta qu'à Rbat.

— *Per baccho!* s'écria Manuelo, quand la mule eut pris les devants, la charge paraît intacte; j'ai pourtant bien vu le drôle couper les cordes et jeter mon ballot; me serais-je trompé? Il ne s'était pas trompé, mais Ben-Sebbah, qui ne nous avait pas perdus de vue, avait remarqué l'expédient de l'infidèle cuisinier, et profitant du moment où les Zahires s'étaient mis en masse à ma poursuite, il avait forcé Haïm à recharger la mule et protégé sa retraite.

Cependant nous n'étions pas encore au terme de nos tribulations. Le soleil déclinait rapidement, et nous n'apercevions pas encore la haute tour de

Digitized by Google

Hassan, que l'on découvre à la distance de deux ou trois lieues. Séparés de tous nos compagnons de voyage, et ne connaissant pas la route, nous avions pris le parti de côtoyer la mer jusqu'à Rbat, sûr moyen d'arriver, mais non pas d'arriver avant la nuit.

Un More survient. C'était un pêcheur de Rbat, « Quoi! s'écrie-t-il en nous voyant, deux chrétiens, à pareille heure, sur les terres des Zahires! » Il ne pouvait en croire ses yeux.

— Les Zahires, lui dis-je, sont maintenant bien loin derrière nous.

— Maintenant les Zahires sont partout, reprit le More; ils viennent enlever les troupeaux jusqu'aux portes de Rbat. La nuit dernière ils ont forcé la première enceinte, et saccagé les jardins. Et tenez, ajouta-t-il un moment après, qu'aperçois-je là-bas? C'est un nuage de poussière. Il s'avance vers nous. Oui, je ne me trompe pas; c'est assurément un de leurs partis. Malheureux! je vous plains!

— *Siamo fritti*, s'écria Manuelo; de Charybde en Scylla! mourir à force de galoper sur cette rosse, ou mourir sous les coups de ces bandits; j'aime mieux me noyer, la mer sera plus douce : je me jette à la mer.

— Décidément, poursuivit le More avec un air impassible, le nuage accourt à nous. On nous a aperçus. Et, en effet, le nuage arrivait rapidement. Cernés de toutes parts, acculés contre la mer, je vis bien que tout espoir de salut était perdu pour nous; mais comme il eût été aussi inutile de s'arrêter que de rebrousser chemin, je fis presser le pas, et bientôt le nuage vint crever près de nous. Il en sortit une vingtaine de cavaliers lancés au galop et armés jusqu'aux dents. Mais ils n'étaient pas Zahires. C'était un escadron que le kaïd de Rbat envoyait à mon secours.

Arrivés de bonne heure à la ville, les courriers qui nous précédaient avaient répandu la nouvelle de notre mésaventure. On me croyait pris, et peut-être mis en pièces. Un pareil événement eût gravement compromis le kaïd de Rbat qui le considérait comme une source d'embarras politiques pour le sultan son maître. Aussi, vivement ému du danger que nous courions tous deux, s'empressa-t-il de mettre sur pied toute la garnison de la ville, et au fur et à mesure que les escadrons se formaient, il les lançait à ma rencontre. Cependant la population, saisie d'effroi, s'était portée en masse aux portes de la ville.

Quand le soir, nous parûmes en vue du rempart, un grand cri s'éleva de la foule. Je le pris pour une acclamation de joie : c'était un cri de rage et de malédiction. Tous les musulmans et les juifs qui composaient la caravane, au nombre de quatre cents, dépouillés, mis à nu, blessés, errant dans la campagne comme des fantômes chassés du tombeau, et le chrétien sauvé seul, avec sa suite et avec tout son bagage! Ce miracle du hasard faisait frémir d'indignation les fanatiques et leur arrachait d'atroces imprécations; je faillis d'être lapidé. L'exaspération fut au comble quand mon cheval, sentant l'approche

Digitized by Google

du logis, se mit à caracoler dans les rues, dressant fièrement la tête, l'œil en feu, les naseaux fumants, et battant joyeusement le pavé qu'il mouillait de sa sueur. Les imprécations de la foule nous suivirent jusqu'au seuil de mon domicile. Je trouvai chez moi le consul de France, et un lieutenant du kaïd, que ma vue délivra d'une horrible anxiété....

Quelques jours après je rencontrai Ben-Sebbah. Il avait le bras et la poitrine enveloppés de bandages; mais, en dépit de ses blessures, son front était serein, et son visage joyeux : « Bonne nouvelle! me dit-il en riant, si tu veux me donner cinquante piastres, je te rapporterai demain le cheval, la tente et les plateaux. »

A l'air avec lequel je lui répondis : « Je le veux bien, » le brave soldat comprit que je le soupçonnais de chercher à spéculer sur ma mésaventure. « Ce n'est pas pour moi que je demande cette somme, reprit-il vivement, mais pour les Zahires. Voici le fait. Les Zahires ont appris que le kaïd Faradji arrive de Fez, à la tête d'une puissante armée. Bien qu'eunuque et d'un âge déjà avancé, Faradji est un capitaine fort distingué, aussi obstiné qu'intrépide, et rien ne lui coûtera pour justifier la confiance aveugle dont le sultan l'honore. Son projet est de réduire d'abord les Beni-Hacen, et de tomber ensuite avec toutes ses forces sur les Zahires. Peu soucieux de l'attendre dans la plaine, ceux-ci songent à rentrer dans leurs montagnes, et pour rendre leur marche plus légère, ils veulent se défaire promptement de toute la partie du butin qui les embarrasse, et en réaliser la valeur en espèces. Donc ils ont fait publier ce matin par leurs coureurs, aux portes de la ville, qu'à partir d'aujourd'hui, un marché sera ouvert par eux sur la route, où les effets enlevés à la caravane seront vendus à un rabais honnête; que les acheteurs pourront s'y présenter sans crainte, et qu'à prix égal, les propriétaires de la marchandise dérobée obtiendront la préférence sur tout autre. Supposant que tu ne te soucies pas d'aller racheter toi-même ta propriété, je t'offre d'y aller en ton nom, et, foi de Ben-Sebbah, je te promets de marchander et d'ôter à qui que ce soit l'envie de me faire concurrence. »

— Et penses-tu, dis-je à Ben-Sebbah, que ces bandits respecteront l'engagement qu'ils prennent?

— Leur parole est sacrée, répondit-il; et il n'est pas un seul homme, entre toutes leurs victimes, qui n'y compte comme moi.

Je mis 50 piastres dans ses mains, que je pressai cordialement; il partit: et le lendemain je le vis arriver chez moi, avec un bruit d'enfer, rapportant triomphalement le cheval, la tente et les plateaux, plus 10 piastres qu'il avait eu l'adresse d'économiser.

Digitized by Google

Lettres à S. A. R. le duc régnant de Saxe-Cobourg et Gotha, sur la théorie des probabilités appliquée aux sciences morales et politiques, par A. Quetelet. Bruxelles, 1846[1].

On se fait généralement de la théorie des probabilités une idée fausse en ce qu'on la considère comme une science tout à fait abstraite et uniquement réservée aux mathématiciens. M. Quetelet s'est proposé pour but de modifier cette idée, de populariser la science qui fait l'objet de son livre et de la faire descendre des hauteurs inaccessibles où elle se trouvait placée, dans ces régions où le vulgaire la peut saisir et pratiquer. L'auteur va nous montrer, dans un style simple, lucide, élégant, débarrassé de ces expressions savantes qui effrayent les non-initiés, que la théorie des probabilités peut recevoir des applications neuves et ingénieuses et dans les sciences physiques, et dans les sciences politiques et morales, et même dans des questions qui n'intéressent que la vie privée.

M. Quetelet divise son livre en quatre parties. Dans la première il rappelle sommairement les principes de la théorie des probabilités; mais on ne se dépouille pas impunément des formes scientifiques. Si l'auteur est toujours clair, il s'en faut qu'il démontre toujours ce qu'il avance : le plus souvent il donne le sens des formules mathématiques sans chercher à les prouver et le lecteur

[1] Un vol. in-8°.

Digitized by Google

est obligé de l'en croire sur parole. C'est là, sans doute, une grande lacune, mais presque inévitable lorsque l'on vise à se mettre à la portée du grand nombre. On ne peut point écarter toutes les difficultés d'une science sans la rendre moins sévère, moins satisfaisante pour la raison.

Du reste, il est certaines parties du calcul des probabilités dans lesquelles, pour notre part, nous n'avons qu'une confiance très-limitée. Nous citerons, entre autres, les formules qui servent à déterminer la probabilité du retour d'un événement observé plusieurs fois de suite : comme le lever ou le coucher du soleil, les marées, etc. Il nous paraît que cette probabilité est d'un genre tout différent, et ne peut nullement se comparer avec celle dont toutes les chances sont connues; comme, par exemple, la probabilité de diverses figures dans un jeu de cartes, la probabilité du gain à la loterie, à la roulette et dans tous les jeux de hasard. On ne peut pas plus assimiler ces deux sortes de probabilités que deux sortes de valeurs de nature différente, telle que la valeur d'une chose et la valeur d'une bonne action. Il y aurait beaucoup à dire sur ce sujet, où il semble que les mathématiciens aient trop peu consulté les données philosophiques du problème; mais nous voulons rester dans les questions pratiques et d'une application immédiate.

Un des chapitres les plus intéressants du livre de M. Quetelet est celui où il fait ressortir la belle distinction, découverte par Buffon, entre la valeur morale et la valeur mathématique. Un écu n'a pas, pour le pauvre, la même valeur que pour le riche, et l'on doit estimer l'importance d'une somme en la comparant à ce que l'on possède. Ainsi 1,000 francs, pour celui qui n'en possède que 2,000, ont la même valeur morale que 500,000 francs, pour celui qui possède 1,000,000. C'est de ce principe si simple que découlent des conséquences inattendues et malheureusement trop ignorées.

On en déduit facilement cette vérité que le jeu est un contrat onéreux aux joueurs, en ce que la perte est toujours plus grande que le gain. En effet, supposons qu'une personne, qui a 2,000 francs de fortune, en expose 1,000 à un jeu où les chances sont parfaitement égales, comme celui de pile ou croix : elle court donc la chance ou de gagner 1,000 francs, ou de perdre 1,000 francs; mais, dans le premier cas, elle n'augmente sa fortune que d'un tiers, tandis que,

Digitized by Google

dans l'autre, elle la diminue de moitié. Ainsi, bien que numériquement la perte soit la même que le gain, elle ne l'est pas moralement; ils sont entre eux comme 1/2 est à 1/3. Si cette personne avait joué tout son bien, la différence serait encore plus forte, puisqu'il n'y aurait même plus alors aucune proportion entre la perte et le gain : car, si le gain double la fortune, la perte la réduit à zéro; elle est infinie, elle est moralement si grande pour le joueur malheureux, que le travail de toute sa vie ne suffira peut-être pas à réparer le malheur d'un instant. Ce raisonnement explique parfaitement, suivant l'observation de Buffon, ce sentiment confus, qui nous rend plus sensible à la perte qu'au gain, et dont on n'avait pu donner une cause satisfaisante : c'est que le sentiment avait pressenti ce que la raison est venue ensuite démontrer.

La perte ne devient sensiblement égale au gain que lorsque la somme compromise est excessivement faible relativement à la fortune du joueur. Si la personne dont nous parlions tout à l'heure risque 1 franc au jeu, elle court la chance d'augmenter sa fortune de $\frac{1}{2001}$ et de la diminuer de $\frac{1}{1999}$; et la différence est encore assez forte pour qu'un homme sage et prudent en tienne compte. Mais s'il vient à jouer 10 centimes, ou même un centime, les deux fractions deviennent à peu près égales. Il ne faut donc jouer que des sommes très-faibles et qu'on peut perdre sans diminuer son bien, et par conséquent sans augmenter la valeur morale de ce qui reste.

Les mêmes principes s'appliquent, avec non moins de force, aux assurances sur la vie et aux assurances contre l'incendie. La vie est un jeu, plus ou moins périlleux, que nous jouons contre le hasard, et notre prudence doit consister à le rendre le moins dangereux possible. Si je possède pour tout bien une maison et que je ne la fasse pas assurer, il en résultera que je joue en quelque sorte tout mon avoir sur une carte, sur un coup de dé. Sans doute il y a beaucoup à parier que je gagnerai; peut-être, sur mille chances, n'y en a-t-il qu'une seule contre moi; il est néanmoins très-imprudent de la tenter : la sagesse m'ordonne de l'éviter et les sociétés d'assurances contre l'incendie m'en offrent les moyens. A l'aide d'une prime modique, je pourrai me garantir contre un danger qui, quelque éloigné qu'il soit, n'en est pas moins à craindre par son extrême gravité.

Bien des personnes considèrent l'assurance comme un contrat

Digitized by Google

onéreux par lequel on achète plus ou moins cher la sécurité morale, la certitude de posséder sans trouble les biens que donne la fortune. Sans doute cet avantage n'est point à dédaigner, mais il s'en faut que ce soit le principal de ce contrat. L'assurance est avantageuse par elle-même et indépendamment de la sécurité qu'elle donne; elle est avantageuse à l'assuré et à l'assureur, sous le rapport purement pécuniaire, ce qui sans doute paraîtrait extraordinaire à qui ignorerait la différence qu'il y a entre la valeur numérique et la valeur morale des choses. La cause de ce double bénéfice est dans l'énorme différence des fortunes. La compagnie d'assurance, constituée le plus souvent à un capital considérable, peut, elle, jouer ce jeu contre le hasard parce que le risque, beaucoup trop grand pour l'assuré, n'est rien pour elle. Et, telle est la vérité de ces principes, qu'ils s'appliquent aux compagnies elles-mêmes, en ce qu'elles rencontrent aussi des risques trop grands relativement à leur capital. Ainsi les mieux organisées refusent d'assurer au delà d'une certaine somme en un seul risque; elles fixent d'avance le maximum à assurer sur la même maison, dans la même ville, et elles réassurent le surplus à d'autres sociétés. De la sorte de grands désastres, comme l'incendie de Hambourg, ne peuvent les ébranler.

Il suit de là que, plus est grande la somme assurée relativement à la fortune de l'assureur, plus grand est le bénéfice de ce dernier. Il peut aussi arriver que ce bénéfice vienne à cesser par l'insignifiance de la somme, et qu'il y ait alors plus de profit à rester son propre assureur. Des personnes riches pourraient donc, sans contrevenir à la prudence, courir de petits risques pour leur propre compte. Cependant ordinairement elles ne le font pas, parce que, la richesse augmentant le besoin de sécurité, elles achètent cette dernière par un léger sacrifice pécuniaire.

Les mêmes principes s'appliquent avec plus de force encore aux assurances sur la vie. Un employé, par exemple, qui n'a d'autre ressource pour vivre, lui et les siens, que de modestes appointements, joue sans doute un jeu très-dangereux, très-imprudent, puisque sa mort peut laisser sa famille sans aucun moyen d'existence. Il devra donc tout faire pour apporter remède à un état de choses aussi malheureux, et les assurances sur la vie lui en offrent les moyens. Il pourra là, en payant une annuité souvent très-faible, garantir, après sa mort, une pension à sa veuve ou à ses

Digitized by Google

enfants. Par là, sa position devient en quelque sorte normale, régulière, et le sort des êtres qui lui sont chers n'est plus soumis aux chances les plus aléatoires.

Il serait à désirer que ces vérités fussent mieux appréciées et mieux connues, et l'on doit regretter que M. Quetelet ne les ait pas développées plus longuement. Elles donneraient à la conduite de certaines affaires domestiques une marche plus sûre et plus ferme, parce qu'elles rendent raison des vrais avantages de l'assurance, dont on n'a le plus souvent qu'une idée vague ou fausse. Au besoin même, on pourrait les appliquer dans une sphère plus haute. Ainsi un État où le peuple ne s'occuperait que d'un seul genre de culture jouerait aussi un jeu imprudent, puisque sans la récolte une grande partie de l'avoir national pourrait être compromise à la fois. Il est donc sage de varier beaucoup les genres de culture, afin de diviser le danger.

Il semble donc que le but de l'homme soit d'éviter les extrêmes, de rechercher une vie plus calme, plus régulière, exempte de trop grands malheurs et, probablement aussi, de trop grandes félicités. Ne paraît-il pas, en effet, que l'humanité tend à une sorte de vie normale, dépouillée de tous les excès de la vie actuelle?

Dans la seconde partie de son œuvre, M. Quetelet s'occupe de la théorie des moyennes. On comprend l'utilité de cette théorie dans toutes les sciences dont la statistique est la base, et c'est, sans doute, une des branches les plus importantes du calcul des probabilités. M. Quetelet la développe avec beaucoup de clarté.

La troisième partie est consacrée à l'étude des causes; elle est intimement liée à l'étude des moyennes. C'est par les moyennes, c'est-à-dire par l'observation d'un grand nombre de faits, où le même phénomène se reproduit avec des nuances diverses, qu'on arrive à la découverte des causes. Ainsi, si nous cherchons à connaître les causes des naissances d'enfants morts, on prendra la moyenne des morts-nés dans les villes, puis dans les campagnes; dans les années florissantes et dans les années calamiteuses; en hiver et en été; parmi les enfants naturels et parmi les enfants légitimes. On comparera ces chiffres entre eux, et on déduira certaines causes générales de ces malheureux événements.

La découverte des causes est, pour M. Quetelet, le point culminant du calcul des probabilités appliqué aux sciences morales et politiques, et cette partie nous paraît être aussi la plus instructive

Digitized by Google

et la plus remarquable de son travail. Il distingue trois sortes de causes : 1° les *causes constantes,* qui agissent d'une manière continue, avec la même intensité et dans le même sens ; 2° les *causes variables,* qui agissent d'une manière continue, avec des énergies et des tendances qui changent, soit d'après des lois déterminées, soit sans aucune loi apparente ; 3° les *causes accidentelles* qui ne se manifestent que fortuitement et agissent indifféremment dans l'un ou l'autre sens.

L'étude des causes accidentelles révèle une vérité curieuse. Supposons, avec l'auteur, qu'il soit question de mesurer une longueur, la taille d'un homme. « Admettons d'abord que la mesure « que l'on compte employer est parfaitement exacte ; seulement le « nombre des divisions est limité et les appréciations ne peuvent « être prises qu'au dixième du millimètre. Admettons que cet « homme se tient parfaitement immobile, qu'il n'existe, en un mot, « aucune espèce de cause constante ou variable qui puisse altérer « l'exactitude des résultats.

« Malgré toutes ces concessions, on conçoit que les mesures que « l'on prendra ne seront pas toutes identiquement les mêmes ; il se « présentera de petites différences entre elles sous l'influence des « causes accidentelles, et, sans être maladroit, on pourra s'écarter « de la taille véritable qu'on cherche à déterminer, d'un demi-mil- « limètre, par exemple, soit en plus, soit en moins.

« Or, si l'on avait pris mille mesures successives, bien peu se- « raient en erreur d'un demi-millimètre. La plupart ne différe- « raient de la véritable taille, soit en plus, soit en moins, que d'un « dixième de millimètre, d'autres de deux dixièmes, d'autres de « trois et ainsi de suite.

« En ne considérant que la mesure la plus grande et la mesure « la plus petite, on trouverait entre elles une différence d'un milli- « mètre entier, et l'on pourrait concevoir neuf groupes de mesures « intermédiaires, procédant par différences d'un dixième de mil- « limètre. »

Eh bien, ces divers groupes, et ceci est un des principaux résultats de la théorie des moyennes, développés par l'auteur, ces groupes ne seraient pas composés, au hasard, de nombres plus ou moins grands, bien qu'ils proviennent de petites maladresses, de petites inexactitudes du coup d'œil. Leur formation peut s'établir *à priori;* on peut dire d'avance combien d'observations tomberont dans le

Digitized by Google

groupe qui renferme les mesures les plus petites, combien dans le groupe immédiatement supérieur, etc. Enfin, ces chiffres peuvent se calculer de la même façon que ceux d'une opération purement mathématique, consistant à tirer dix boules à la fois, d'une urne contenant constamment même quantité de boules blanches et de boules noires. Sur 1,000 tirages on obtiendrait un certain nombre de groupes composés de cinq blanches et de cinq noires; un certain nombre composés de six blanches et de quatre noires, et ainsi de suite, et ces nombres seraient très-approximativement les mêmes que ceux des groupes des mesures différant entre elles de cinq dixièmes de millimètre, de six dixièmes de millimètre, et ainsi de suite.

« Ce singulier résultat, ajoute l'auteur, étonne toujours les « personnes peu familiarisées avec ce genre de recherches. Com- « ment croire, en effet, que des erreurs, que des maladresses se « font avec la même régularité qu'une série d'événements dont « l'ordre de succession se trouve calculé d'avance? »

C'est d'après les mêmes principes que M. Quetelet est parvenu en quelque sorte à créer, sous certains rapports, un homme moyen, un homme type. Ainsi, connaissant la taille de l'homme moyen en France, il peut dire, dans un nombre déterminé de Français, combien sont d'un centimètre plus petits ou plus grands, combien de deux centimètres, et ainsi de suite. Cette théorie lui a permis de démontrer qu'en France le nombre des réformes pour défaut de taille est exagéré de beaucoup.

« Les documents officiels comptent 28,620 hommes, sur 100,000, « qui tombent au-dessous de 1m570, et le calcul n'en donne que « 26,345. N'est-il pas à présumer que les 2,275 hommes, qui font « la différence de ces nombres, ont été réformés frauduleusement, « soit par le fait des conscrits eux-mêmes, soit par le fait des auto- « rités, toujours très-indulgentes lorsqu'il s'agit de substituer à des « hommes très-petits d'autres hommes qui ont une taille plus « avantageuse? »

M. Quetelet se livre encore à plusieurs applications intéressantes de sa méthode pour l'étude des causes, et principalement des *causes variables qui ont un caractère de périodicité*. Son travail sur les morts-nés est particulièrement instructif; nous ne pouvons citer que les résultats. En Belgique, il naît, en moyenne et par an, 5,588 morts-nés, ou 1 mort-né sur 747 habitants, et dans ce

Digitized by Google

nombre, les naissances masculines sont comprises pour 5,236 et les féminines seulement pour 2,352, ou 1,37 enfant mâle, sur 1 enfant féminin. Il est digne d'attention que cette proportion est plus forte encore pour les communes rurales : là elle est de 1,41 sur 1, tandis que, dans les villes, elle n'est que de 1,33 sur 1. Si l'on compare le chiffre des enfants nés vivants avec les morts-nés, l'avantage est pour les campagnes : on trouve dans les villes 1 mort-né sur 16,1 vivants; dans les campagnes, seulement 1 sur 29,4. Il est plus intéressant encore de comparer les morts-nés légitimes avec les illégitimes; ainsi, parmi les naissances légitimes, sur 25,2 enfants nés vivants, on ne trouve que 1 mort-né; parmi les naissances illégitimes cette proportion est de 15 à 1.

M. Quetelet s'occupe depuis longtemps de l'étude de la floraison des plantes. Il a déjà rassemblé un grand nombre de matériaux sur ce sujet, qui lui permettent de déterminer avec une approximation suffisante la quantité de chaleur nécessaire à la floraison des *lilas*. Il précise aussi par des chiffres l'influence de la latitude et de la hauteur sur la floraison, et il arrive à ce résultat que la floraison subit en général un retard de trente-quatre jours en avançant de dix degrés vers le nord. Quant à la hauteur, ce retard serait de quatre à cinq jours par cent mètres d'élévation. Il est bien entendu que ces chiffres ne sont pas rigoureux; ils ne le deviendront qu'avec le temps et par la comparaison d'un nombre immense d'observations. Cette partie de la science n'en est qu'à son début, et M. Quetelet en est un des premiers apôtres.

Du reste, ces travaux se rattachent à une vaste chaîne d'observations dont l'Académie de Bruxelles s'est faite le centre. Ces observations portent sur tous les phénomènes périodiques naturels, et principalement sur les phénomènes météorologiques qui constituent, par leur ensemble, le milieu dans lequel sont plongés tous les êtres vivants. C'est par la comparaison des éléments divers fournis par des observateurs éparpillés sur tous les points du globe, que M. Quetelet prétend marcher à la découverte des causes des variations atmosphériques. « Une correspondance active, dit-il, « qui s'étendait au delà des limites de l'Europe, a permis à l'Aca- « démie d'enregistrer soigneusement les événements les plus re- « marquables, tels que les aurores boréales, les perturbations [illegible]tiques, les ouragans, etc., de juger ainsi des limites dans [illegible] ils se trouvent resserrés, soit par rapport au temps, soit

Digitized by Google

« par rapport à l'espace. Elle peut reconnaître aussi les relations « plus ou moins grandes qui existent entre eux, et mieux apprécier « les causes qui leur donnent naissance. »

On est heureux de voir la Belgique prendre l'initiative d'une aussi grande entreprise, dont M. Quetelet a l'honneur d'avoir été le promoteur. Peut-être aucun pays n'est-il aussi propre que le nôtre à se faire, en quelque sorte, le centre de la science statistique. Sa position s'y prête aussi bien que les travaux déjà publiés par le gouvernement sur toutes les branches du service public, et qui sont plus complets, croyons-nous, que dans aucun autre Etat.

Cette science convient particulièrement au génie des Belges; elle est toute positive, toute de bon sens, plus propre aux esprits solides qu'aux esprits aventureux. M. Quetelet rapporte une opinion du célèbre Malthus qui concorde parfaitement avec celle que nous énonçons. Cependant les vues de ce publiciste étaient moins étendues que celles de l'honorable secrétaire de l'Académie; il voulait seulement centraliser, coordonner tous les documents statistiques propres à notre pays, projet que M. Liedts a en partie réalisé par la création de la commission centrale de statistique.

Dans la quatrième partie, M. Quetelet arrive en quelque sorte à l'application des principes qu'il a posés jusqu'alors, et il traite de la statistique proprement dite. Il définit cette science, il indique son but et les formes qu'elle affecte, ainsi que la manière de réunir les documents statistiques, de les contrôler, de les mettre en usage. Il termine par des réflexions très-justes sur l'emploi et l'utilité de la statistique et sur ses progrès ultérieurs.

Bien que nous ne partagions pas toutes les vues de l'auteur la statistique, nous ne pouvons qu'approuver les préceptes qu'il donne. Nous leur reprocherons seulement d'être plutôt des conseils que des règles scientifiques : c'est le fruit d'une expérience longue et éclairée, qui a reconnu bien des écueils; mais ce n'est pas le fruit d'un travail d'analyse, qui décompose et qui remonte aux principes généraux, seuls propres à donner aux sciences une forme quelque peu rigoureuse.

Rien de plus sage et de mieux pesé que les observations de l'auteur sur l'emploi de la statistique dans les sciences médicales. Ne devrait-elle pas constituer le fondement de la thérapeutique et même du diagnostic? Ne doit-on pas attribuer au défaut de documents statistiques la marche lente et si peu sûre de

Digitized by Google

nombre, les naissances masculines sont comprises pour 5,236 et les féminines seulement pour 2,352, ou 1,57 enfant mâle, sur 1 enfant féminin. Il est digne d'attention que cette proportion est plus forte encore pour les communes rurales : là elle est de 1,41 sur 1, tandis que, dans les villes, elle n'est que de 1,33 sur 1. Si l'on compare le chiffre des enfants nés vivants avec les morts-nés, l'avantage est pour les campagnes : on trouve dans les villes 1 mort-né sur 16,1 vivants; dans les campagnes, seulement 1 sur 29,4. Il est plus intéressant encore de comparer les morts-nés légitimes avec les illégitimes; ainsi, parmi les naissances légitimes, sur 25,2 enfants nés vivants, on ne trouve que 1 mort-né; parmi les naissances illégitimes cette proportion est de 15 à 1.

M. Quetelet s'occupe depuis longtemps de l'étude de la floraison des plantes. Il a déjà rassemblé un grand nombre de matériaux sur ce sujet, qui lui permettent de déterminer avec une approximation suffisante la quantité de chaleur nécessaire à la floraison des *lilas*. Il précise aussi par des chiffres l'influence de la latitude et de la hauteur sur la floraison, et il arrive à ce résultat que la floraison subit en général un retard de trente-quatre jours en avançant de dix degrés vers le nord. Quant à la hauteur, ce retard serait de quatre à cinq jours par cent mètres d'élévation. Il est bien entendu que ces chiffres ne sont pas rigoureux; ils ne le deviendront qu'avec le temps et par la comparaison d'un nombre immense d'observations. Cette partie de la science n'en est qu'à son début, et M. Quetelet en est un des premiers apôtres.

Du reste, ces travaux se rattachent à une vaste chaîne d'observations dont l'Académie de Bruxelles s'est faite le centre. Ces observations portent sur tous les phénomènes périodiques naturels, et principalement sur les phénomènes météorologiques qui constituent, par leur ensemble, le milieu dans lequel sont plongés tous les êtres vivants. C'est par la comparaison des éléments divers fournis par des observateurs éparpillés sur tous les points du globe, que M. Quetelet prétend marcher à la découverte des causes des variations atmosphériques. « Une correspondance active, dit-il, « qui s'étendait au delà des limites de l'Europe, a permis à l'Aca- « démie d'enregistrer soigneusement les événements les plus re- « marquables, tels que les aurores boréales, les perturbations « magnétiques, les ouragans, etc., de juger ainsi des limites dans « lesquelles ils se trouvent resserrés, soit par rapport au temps, soit

Digitized by Google

« par rapport à l'espace. Elle peut reconnaître aussi les relations « plus ou moins grandes qui existent entre eux, et mieux apprécier « les causes qui leur donnent naissance. »

On est heureux de voir la Belgique prendre l'initiative d'une aussi grande entreprise, dont M. Quetelet a l'honneur d'avoir été le promoteur. Peut-être aucun pays n'est-il aussi propre que le nôtre à se faire, en quelque sorte, le centre de la science statistique. Sa position s'y prête aussi bien que les travaux déjà publiés par le gouvernement sur toutes les branches du service public, et qui sont plus complets, croyons-nous, que dans aucun autre Etat.

Cette science convient particulièrement au génie des Belges; elle est toute positive, toute de bon sens, plus propre aux esprits solides qu'aux esprits aventureux. M. Quetelet rapporte une opinion du célèbre Malthus qui concorde parfaitement avec celle que nous énonçons. Cependant les vues de ce publiciste étaient moins étendues que celles de l'honorable secrétaire de l'Académie; il voulait seulement centraliser, coordonner tous les documents statistiques propres à notre pays, projet que M. Liedts a en partie réalisé par la création de la commission centrale de statistique.

Dans la quatrième partie, M. Quetelet arrive en quelque sorte à l'application des principes qu'il a posés jusqu'alors, et il traite de la statistique proprement dite. Il définit cette science, il indique son but et les formes qu'elle affecte, ainsi que la manière de réunir les documents statistiques, de les contrôler, de les mettre en usage. Il termine par des réflexions très-justes sur l'emploi et l'utilité de la statistique et sur ses progrès ultérieurs.

Bien que nous ne partagions pas toutes les vues de l'auteur la statistique, nous ne pouvons qu'approuver les préceptes qu'il donne. Nous leur reprocherons seulement d'être plutôt des conseils que des règles scientifiques : c'est le fruit d'une expérience longue et éclairée, qui a reconnu bien des écueils; mais ce n'est pas le fruit d'un travail d'analyse, qui décompose et qui remonte aux principes généraux, seuls propres à donner aux sciences une forme quelque peu rigoureuse.

Rien de plus sage et de mieux pesé que les observations de l'auteur sur l'emploi de la statistique dans les sciences médicales. Ne devrait-elle pas constituer le fondement de la thérapeutique et même du diagnostic? Ne doit-on pas attribuer au défaut de documents statistiques la marche lente et si peu sûre de la théorie

Digitized by Google

et la plus remarquable de son travail. Il distingue trois sortes de causes : 1° les *causes constantes*, qui agissent d'une manière continue, avec la même intensité et dans le même sens ; 2° les *causes variables*, qui agissent d'une manière continue, avec des énergies et des tendances qui changent, soit d'après des lois déterminées, soit sans aucune loi apparente ; 3° les *causes accidentelles* qui ne se manifestent que fortuitement et agissent indifféremment dans l'un ou l'autre sens.

L'étude des causes accidentelles révèle une vérité curieuse. Supposons, avec l'auteur, qu'il soit question de mesurer une longueur, la taille d'un homme. « Admettons d'abord que la mesure « que l'on compte employer est parfaitement exacte ; seulement le « nombre des divisions est limité et les appréciations ne peuvent « être prises qu'au dixième du millimètre. Admettons que cet « homme se tient parfaitement immobile, qu'il n'existe, en un mot, « aucune espèce de cause constante ou variable qui puisse altérer « l'exactitude des résultats.

« Malgré toutes ces concessions, on conçoit que les mesures que « l'on prendra ne seront pas toutes identiquement les mêmes ; il se « présentera de petites différences entre elles sous l'influence des « causes accidentelles, et, sans être maladroit, on pourra s'écarter « de la taille véritable qu'on cherche à déterminer, d'un demi-mil- « limètre, par exemple, soit en plus, soit en moins.

« Or, si l'on avait pris mille mesures successives, bien peu se- « raient en erreur d'un demi-millimètre. La plupart ne différe- « raient de la véritable taille, soit en plus, soit en moins, que d'un « dixième de millimètre, d'autres de deux dixièmes, d'autres de « trois et ainsi de suite.

« En ne considérant que la mesure la plus grande et la mesure « la plus petite, on trouverait entre elles une différence d'un milli- « mètre entier, et l'on pourrait concevoir neuf groupes de mesures « intermédiaires, procédant par différences d'un dixième de mil- « limètre. »

Eh bien, ces divers groupes, et ceci est un des principaux résultats de la théorie des moyennes, développés par l'auteur, ces groupes ne seraient pas composés, au hasard, de nombres plus ou moins grands, bien qu'ils proviennent de petites maladresses, de petites inexactitudes du coup d'œil. Leur formation peut s'établir *à priori* : on peut dire d'avance combien d'observations tomberont dans le

Digitized by Google

groupe qui renferme les mesures les plus petites, combien dans le groupe immédiatement supérieur, etc. Enfin, ces chiffres peuvent se calculer de la même façon que ceux d'une opération purement mathématique, consistant à tirer dix boules à la fois, d'une urne contenant constamment même quantité de boules blanches et de boules noires. Sur 1,000 tirages on obtiendrait un certain nombre de groupes composés de cinq blanches et de cinq noires; un certain nombre composés de six blanches et de quatre noires, et ainsi de suite, et ces nombres seraient très-approximativement les mêmes que ceux des groupes des mesures différant entre elles de cinq dixièmes de millimètre, de six dixièmes de millimètre, et ainsi de suite.

« Ce singulier résultat, ajoute l'auteur, étonne toujours les « personnes peu familiarisées avec ce genre de recherches. Com- « ment croire, en effet, que des erreurs, que des maladresses se « font avec la même régularité qu'une série d'événements dont « l'ordre de succession se trouve calculé d'avance? »

C'est d'après les mêmes principes que M. Quetelet est parvenu en quelque sorte à créer, sous certains rapports, un homme moyen, un homme type. Ainsi, connaissant la taille de l'homme moyen en France, il peut dire, dans un nombre déterminé de Français, combien sont d'un centimètre plus petits ou plus grands, combien de deux centimètres, et ainsi de suite. Cette théorie lui a permis de démontrer qu'en France le nombre des réformes pour défaut de taille est exagéré de beaucoup.

« Les documents officiels comptent 28,620 hommes, sur 100,000, « qui tombent au-dessous de 1^{m}570, et le calcul n'en donne que « 26,345. N'est-il pas à présumer que les 2,275 hommes, qui font « la différence de ces nombres, ont été réformés frauduleusement, « soit par le fait des conscrits eux-mêmes, soit par le fait des auto- « rités, toujours très-indulgentes lorsqu'il s'agit de substituer à des « hommes très-petits d'autres hommes qui ont une taille plus « avantageuse? »

M. Quetelet se livre encore à plusieurs applications intéressantes de sa méthode pour l'étude des causes, et principalement des *causes variables qui ont un caractère de périodicité*. Son travail sur les morts-nés est particulièrement instructif; nous ne pouvons citer que les résultats. En Belgique, il naît, en moyenne et par an, 5,588 morts-nés, ou 1 mort-né sur 747 habitants, et dans ce

Digitized by Google

nombre, les naissances masculines sont comprises pour 5,236 et les féminines seulement pour 2,352, ou 1,37 enfant mâle, sur 1 enfant féminin. Il est digne d'attention que cette proportion est plus forte encore pour les communes rurales : là elle est de 1,41 sur 1, tandis que, dans les villes, elle n'est que de 1,33 sur 1. Si l'on compare le chiffre des enfants nés vivants avec les morts-nés, l'avantage est pour les campagnes : on trouve dans les villes 1 mort-né sur 16,1 vivants; dans les campagnes, seulemeut 1 sur 29,4. Il est plus intéressant encore de comparer les morts-nés légitimes avec les illégitimes; ainsi, parmi les naissances légitimes, sur 25,2 enfants nés vivants, on ne trouve que 1 mort-né; parmi les naissances illégitimes cette proportion est de 15 à 1.

M. Quetelet s'occupe depuis longtemps de l'étude de la floraison des plantes. Il a déjà rassemblé un grand nombre de matériaux sur ce sujet, qui lui permettent de déterminer avec une approximation suffisante la quantité de chaleur nécessaire à la floraison des *lilas*. Il précise aussi par des chiffres l'influence de la latitude et de la hauteur sur la floraison, et il arrive à ce résultat que la floraison subit en général un retard de trente-quatre jours en avançant de dix degrés vers le nord. Quant à la hauteur, ce retard serait de quatre à cinq jours par cent mètres d'élévation. Il est bien entendu que ces chiffres ne sont pas rigoureux; ils ne le deviendront qu'avec le temps et par la comparaison d'un nombre immense d'observations. Cette partie de la science n'en est qu'à son début, et M. Quetelet en est un des premiers apôtres.

Du reste, ces travaux se rattachent à une vaste chaîne d'observations dont l'Académie de Bruxelles s'est faite le centre. Ces observations portent sur tous les phénomènes périodiques naturels, et principalement sur les phénomènes météorologiques qui constituent, par leur ensemble, le milieu dans lequel sont plongés tous les êtres vivants. C'est par la comparaison des éléments divers, fournis par des observateurs éparpillés sur tous les points du globe, que M. Quetelet prétend marcher à la découverte des causes des variations atmosphériques. « Une correspondance active, dit-il, « qui s'étendait au delà des limites de l'Europe, a permis à l'Aca- « démie d'enregistrer soigneusement les événements les plus re- « marquables, tels que les aurores boréales, les perturbations « magnétiques, les ouragans, etc., de juger ainsi des limites dans « lesquelles ils se trouvent resserrés, soit par rapport au temps, soit

Digitized by Google

« par rapport à l'espace. Elle peut reconnaître aussi les relations « plus ou moins grandes qui existent entre eux, et mieux apprécier « les causes qui leur donnent naissance. »

On est heureux de voir la Belgique prendre l'initiative d'une aussi grande entreprise, dont M. Quetelet a l'honneur d'avoir été le promoteur. Peut-être aucun pays n'est-il aussi propre que le nôtre à se faire, en quelque sorte, le centre de la science statistique. Sa position s'y prête aussi bien que les travaux déjà publiés par le gouvernement sur toutes les branches du service public, et qui sont plus complets, croyons-nous, que dans aucun autre Etat.

Cette science convient particulièrement au génie des Belges; elle est toute positive, toute de bon sens, plus propre aux esprits solides qu'aux esprits aventureux. M. Quetelet rapporte une opinion du célèbre Malthus qui concorde parfaitement avec celle que nous énonçons. Cependant les vues de ce publiciste étaient moins étendues que celles de l'honorable secrétaire de l'Académie; il voulait seulement centraliser, coordonner tous les documents statistiques propres à notre pays, projet que M. Liedts a en partie réalisé par la création de la commission centrale de statistique.

Dans la quatrième partie, M. Quetelet arrive en quelque sorte à l'application des principes qu'il a posés jusqu'alors, et il traite de la statistique proprement dite. Il définit cette science, il indique son but et les formes qu'elle affecte, ainsi que la manière de réunir les documents statistiques, de les contrôler, de les mettre en usage. Il termine par des réflexions très-justes sur l'emploi et l'utilité de la statistique et sur ses progrès ultérieurs.

Bien que nous ne partagions pas toutes les vues de l'auteur la statistique, nous ne pouvons qu'approuver les préceptes qu'il donne. Nous leur reprocherons seulement d'être plutôt des conseils que des règles scientifiques : c'est le fruit d'une expérience longue et éclairée, qui a reconnu bien des écueils; mais ce n'est pas le fruit d'un travail d'analyse, qui décompose et qui remonte aux principes généraux, seuls propres à donner aux sciences une forme quelque peu rigoureuse.

Rien de plus sage et de mieux pesé que les observations de l'auteur sur l'emploi de la statistique dans les sciences médicales. Ne devrait-elle pas constituer le fondement de la thérapeutique et même du diagnostic? Ne doit-on pas attribuer au défaut de documents statistiques la marche lente et si peu sûre de la théorie

Digitized by Google

médicale? Quand toutes les autres sciences d'observation font d'immenses progrès et augmentent tous les jours en précision et en certitude, comment est-il possible que la médecine se divise de plus en plus en une foule de systèmes qui défendent des doctrines contraires, sinon avec un égal succès, du moins sans pouvoir se réfuter l'un l'autre? Et comment progresser lorsque l'effet des médicaments est plus contesté que jamais et qu'on ne peut connaître cet effet avec quelque certitude qu'après un nombre très-considérable d'observations, c'est-à-dire par la statistique?

Nous ne pouvons terminer sans rapporter un fait cité par M. Quetelet comme preuve de l'utilité des statistiques criminelles. « Ainsi, écrivait ce savant en 1829, sur cent accusés criminellement, « seize seulement ont été acquittés chez nous et trente-cinq en « France et en Angleterre. Doit-on chercher la cause de cette « différence dans ce que nous n'avons pas l'institution du jury « qui existe chez nos voisins? Nous le croyons. Examinons en effet « ce qui se passe devant les tribunaux correctionnels, où des juges « seuls prononcent comme dans nos tribunaux; nous trouverons, « en France, la même sévérité que chez nous : sur cent accusés seize « seulement sont acquittés; examinons les tribunaux de simple police, « même sévérité : sur cent accusés quatorze seulement sont acquittés. « Ce qui précède nous porterait donc à conclure que, quand cent « accusés paraissent devant les tribunaux, soit criminels, soit cor- « rectionnels, soit de simple police, seize seront acquittés s'ils ont « affaire à des juges, et trente-cinq s'ils ont affaire à un jury. »

La suite est venue singulièrement confirmer les inductions du savant Belge. Après la révolution de 1830, le jury ayant passé dans nos institutions, les acquittements montèrent subitement de seize à trente-deux, et atteignirent ainsi, à peu de chose près, le même chiffre qu'en Angleterre et en France.

En résumé, l'ouvrage de M. Quetelet est plein d'idées claires et précises, de détails curieux, de faits intéressants; il vulgarise, souvent avec bonheur, des théories dont des formes trop arides, trop abstraites, rendaient l'étude peu séduisante; enfin, quoiqu'il laisse à désirer sous le rapport de l'ensemble, quoique les diverses parties ne soient pas intimement liées l'une à l'autre, il n'en sera pas moins d'une utilité incontestable, et si quelque jour la statistique est destinée à fleurir dans notre Belgique, c'est M. Quetelet qui aura la gloire de lui avoir frayé la voie.

Digitized by Google

BOTANIQUE.

COUP D'ŒIL SUR LA FLORE DU GLOBE.

La nature offre à l'homme éclairé de tous les pays un plaisir très-vif, à la portée de tout le monde, celui de faire sa connaissance. Il s'en faut encore de beaucoup que la connaissance soit faite sur tous les points; il est même, dans les pays les mieux explorés, telle plante digne à tous égards de l'attention des botanistes, qui vit ignorée dans quelque retraite aux humains inconnue : quel trésor pour celui qui l'y découvrira le premier!

Puis, de nos jours, on a reconnu la nécessité d'étudier plus profondément qu'autrefois les plantes dans leur construction, dans le jeu de leur organisme, non moins compliqué, non moins admirable que l'organisme humain lui-même. S'il est vrai que l'homme, pour obéir au précepte *connais-toi toi-même,* doive acquérir la connaissance de sa structure et des organes qui le font vivre, il est encore plus vrai que le naturaliste, pour connaître les végétaux, ne doit point s'arrêter à leur extérieur. Il faut qu'il se rende compte, autant que peut le permettre l'imperfection de ses moyens d'observation, des phénomènes de la vie chez tous ces êtres si divers qui décorent son domaine : de là la physiologie végétale, science tout aimable, sur laquelle feu Demoustier, et son digne successeur, M. Aimé Martin, ont écrit, sans en savo r un mot, les plus jolies

Digitized by Google

choses du monde à l'usage des jolies femmes, en trempant leur plume dans l'encre rose.

La botanique et son alliée naturelle, la physiologie végétale, sont en grand progrès de nos jours; aussi tendent-elles à se vulgariser de plus en plus, en Belgique surtout, où elles ont pour auxiliaire la plus inoffensive des passions, la passion des fleurs. Aimer les fleurs et les jardins, sans connaître des végétaux autre chose que leur charme extérieur, sans pouvoir prendre à chaque plante ce vif intérêt qui ressort de la notion de ses caractères propres et des particularités de son organisme, c'est, pour l'homme riche, s'exposer à l'humiliation d'en savoir moins que son jardinier : c'est un ridicule, cette chose que les gens du monde ont en horreur, car elle porte en elle un poison dont on ne revient pas.

C'est par millions qu'il faut compter les sommes mises annuellement en circulation, en Belgique, par le seul commerce des plantes d'ornement; parmi les anciennes illustrations scientifiques du pays, les botanistes belges ont tenu longtemps la première place. Au moment où nous écrivons, la ville de Malines se dispose à ériger une statue au docte Dodoneus, le prince des botanistes de son époque; sur tous les points les moins explorés et les moins accessibles du globe, plusieurs de nos jeunes compatriotes, les uns guidés par le seul amour de la science, les autres pour le compte de nos grands établissements d'horticulture de Gand, d'Anvers et de Bruxelles, vont exposer leurs jours dans le but de doter l'Europe de quelques nouvelles richesses végétales, et d'étendre l'empire de l'homme sur la nature, cet empire qu'il acquiert seulement par la science. Le genre humain ne prend possession du sol que par la charrue; il ne possède réellement que les végétaux qu'il peut faire croître et multiplier à volonté pour ses besoins, ou ses plaisirs qui sont aussi des besoins.

Remarquons en passant combien est vrai, en fait, le principe de la réversibilité appliqué à la science et par la science. Qu'un botaniste belge, hollandais, français, anglais, allemand, rapporte du Népaul, du Japon, du Chili ou de l'Australie, quelque magnifique plante inconnue, toutes les serres de tous les amateurs de l'Europe vont s'ouvrir pour recevoir dignement la belle étrangère. Que le végétal nouvellement conquis soit une plante textile, comme le *phormium*, ou alimentaire, comme l'*arracacha*, l'agriculture et l'industrie s'en empareront aussitôt, et d'un bout de l'Europe à l'autre, la paisible conquête d'une seule plante profitera à des

Digitized by Google

millions d'hommes. Sous tous ces aspects, et mille autres encore que nous prendrons soin de développer, la botanique offre donc un caractère social, qui la rattache au grand problème dont la solution occupe tous les esprits éclairés : diminuer la somme des misères humaines en multipliant la production des choses utiles.

Donnons, à vol d'oiseau, un coup d'œil à l'ensemble de la flore de notre planète. La vie végétale n'est, à proprement parler, absente d'aucun point, habitable ou non, de la surface du globe ; les sables arides d'une partie du désert sont seuls privés de végétation ; le renne trouve sous les neiges de la Laponie et de la Sibérie des lichens que son instinct lui apprend à y chercher. Nous pouvons visiter, à l'abri du rocher qui forme le cap Nord, dans l'île de Maggeroë, au point le plus septentrional du vieux continent, un *cottage* norwégien, dont les habitants cultivent dans leur jardin, pendant les trois mois et demi où les gelées sont interrompues, des navets, des choux et des pommes de terre qu'ils vendent aux équipages des navires allant à Archangel dans la saison où la mer Blanche est libre de glaces ; ils leur vendent aussi des fraises et des framboises sauvages que la nature leur donne à profusion et d'excellente qualité. Plus loin encore, vers le nord, le Groenland (terre verte) doit son nom au riche tapis de verdure dont ses plages se couvrent pendant ses deux mois d'été, car la terre ne dégèle à la surface que deux mois sur douze ; et pourtant il y a encore çà et là des fraises et des framboises délicieuses au Groenland : nous ne conseillons à personne de faire au pôle nord un voyage d'agrément pour en manger.

Redescendons vers les contrées plus habitables ; nous y rencontrerons une végétation plus variée et plus rigoureuse. Les forêts fixent tout d'abord nos regards, comme la réunion des plus puissants végétaux de la création. Néanmoins, en nous promenant autour du globe, un peu au-dessous du cercle polaire, nous ne trouvons, en fait de forêts, que des groupes de conifères s'élevant à peine au-dessus des proportions de nos plus modestes broussailles. En Sibérie, en Laponie, en Islande et sur les plaines glacées du nord du continent américain, un seul arbre commence les forêts, sentinelle avancée de la végétation ligneuse vers le nord, offrant un peu d'abri aux animaux et un peu de ressource pour le chauffage, aux rares habitants de ces régions désolées : cet arbre, c'est le mélèze (*larix*), le plus résistant des arbres de la famille des conifères, dont la tige droite, les feuilles en aiguille et les fruits

Digitized by Google

terminés en cône (origine de leur nom), sont les caractères les plus saillants. Il ne faut pas se représenter les bois de mélèzes de la Sibérie comme formés d'arbres rappelant, sauf les dimensions, ces élégantes pyramides dont nous aimons à décorer nos bosquets. Les mélèzes des environs de Nijné-Kolymsk, village russe le plus avancé au nord de la Sibérie septentrionale, sont, au dire de l'amiral Vrangel, qui a eu, pour son malheur, tout le loisir de les étudier pendant deux années d'explorations géographiques des côtes de la mer glaciale, de pauvres arbustes rabougris, tordus et noueux, mais dont la verte parure offre un charme inexprimable lorsqu'elle se montre aux yeux fatigués d'errer depuis huit mois sur un tapis de neige.

Ce sont encore des conifères, principalement des genres *pin* et *epicea,* qu'on rencontre formant d'abord des groupes épars, puis de véritables forêts d'une immense étendue, à des latitudes encore très-septentrionales sur les deux continents; un peu plus au midi, les bouleaux et les tilleuls égayent de place en place la sombre obscurité des forêts de conifères; le chêne ne s'y montre en mélange avec les pins, les sapins et les epicea, qu'à une latitude beaucoup plus méridionale. Le premier chêne en venant du Nord, on le dernier en venant du Midi, se trouve dans la cour d'un couvent de moines russes, sur les bords de la Petchora.

« Je fus touché, dit un voyageur moderne, des soins presque « religieux dont les bons pères entourent ce chêne, qu'on vient voir « de très-loin comme une grande curiosité. »

Sous la latitude de Pétersbourg, les forêts acquièrent une importance qu'elles n'ont point partout ailleurs. Dans le nord de la Russie d'Europe, elles couvrent 85 centièmes de la surface du sol; les terrains déboisés sont de rares exceptions; de même, en Scandinavie, d'où nous recevons, sous le nom de sapin du Nord ou de Norwége, des bois de construction à bas prix et d'une grande solidité. Le nord de l'Amérique, sous les mêmes parallèles, n'est qu'une vaste forêt interrompue çà et là par de grands lacs.

Le bouleau, dont la séve sucrée fournit aux Russes une sorte de boisson fermentée assez agréable, et le tilleul, dont l'écorce approvisionne le même peuple de cordes et de chaussures, sont les plus utiles des arbres de ces forêts. Toutefois, en les parcourant, on demeure convaincu que ce n'est point là la demeure de l'homme. La nature avait fait les glaces du pôle pour le phoque, l'ours blanc, et le renne, qui ne peuvent vivre ailleurs; elle a destiné les forêts

Digitized by Google

septentrionales des deux continents à l'ours brun, à l'élan qui s'y promènent en maîtres; l'homme n'y est venu que par nécessité. Les Lapons se nomment eux-mêmes *Lap,* mot qui dans leur langue, signifie *exilé*. On rapporte qu'un officier russe, causant avec des Français prisonniers, s'avisa de prononcer le mot patrie. Vous êtes bien bon, mon officier, d'appeler ça une patrie, dit un soldat en regardant autour de lui.

Hâtons-nous de gagner des régions où le climat et la végétation indiquent à l'homme qu'il est tout à fait chez lui. Nous traversons au pas de course les bois de hêtres de la Suède et du Danemark, et les grands bois de pins de la Russie centrale et du Canada, où se mêlent déjà le chêne, le peuplier, le charme, l'érable, l'aune et le frêne; nous voici dans l'Europe tempérée : le chêne, emblème du civisme, forme en effet l'essence la plus répandue dans les forêts des pays où l'homme jouit d'une portion quelconque de liberté politique. Hâtons-nous d'admirer, pendant qu'elles subsistent encore, les nobles forêts de chênes antiques, objet de la vénération de nos ancêtres les Gaulois. La marche progressive de la population amène forcément le défrichement des forêts croissant sur un sol propre à la culture des plantes alimentaires. L'Angleterre, le pays le plus peuplé de l'Europe par rapport à son étendue, est totalement déboisée; sur cent hectares, un seul est occupé par les forêts, en comprenant sous cette désignation les espaces occupés par les parcs de la noblesse, sans lesquels il n'y aurait presque plus de terrain boisé dans la Grande-Bretagne. Au nord de l'Ecosse, la violence des vents s'oppose autant que la rudesse du climat à la végétation ligneuse; on ne rencontre pas un arbre dans les deux archipels des Schetland et des Orcades, et dans plus de la moitié des Hébrides. En Ecosse, on connaît la dispute qui faillit entraîner un duel entre deux lords qui voyageaient en voiture découverte; après un trajet de 80 kilomètres, l'un des deux voyageurs prétendait avoir vu *deux arbres* à portée de la route; l'autre soutenait qu'il n'y en avait qu'un.

Puisque nous sommes en pays déboisé, disons un mot de la question du reboisement; aussi bien est elle à l'ordre du jour. La destruction inconsidérée des forêts, qui une fois détruites ne s'improvisent pas, est toujours un fait déplorable. Au point où en est la discussion sur ce sujet important, il est clair que les bois ne peuvent plus se maintenir en plaine partout où ils croissent sur un sol propre à des cultures plus avantageuses. Mais les côtes arides où le

Digitized by Google

bois seul peut être produit avec avantage, parce qu'il se produit tout seul, et les landes sablonneuses où les arbres conifères donnent en peu d'années un très-bon produit, et qui se refuseraient à nourrir d'autres végétaux, peuvent et doivent, dans l'intérêt général, être couvertes de forêts, en Belgique plus qu'ailleurs, où la construction et l'entretien des chemins de fer absorbent d'énormes quantités de bois que nous tirons en partie de l'étranger.

Reprenons notre excursion. Si nous traversons l'Atlantique, nous trouvons le climat boréal, et par conséquent la végétation ligneuse des régions du Nord, bien plus loin au sud dans le nouveau continent que dans l'ancien. Les Canadiens n'ont pas, comme nous, cet excellent paravent des Alpes scandinaves qui abrite une partie du nord de l'Europe; les vents glacés balayent sans obstacle le pays peu accidenté qui s'étend du pôle à la région des grands lacs, comme ils balayent en Europe l'immense plateau de la Russie dépourvue de montagnes de la mer Blanche à la mer Noire, laquelle, par parenthèse, se permet quelquefois, en hiver, de geler très-solidement sur ses bords, sous la latitude du Languedoc et de la Provence.

Au sud de l'Europe, la végétation change d'aspect brusquement; on entre dans une zone nouvelle où se montrent peu de vestiges de celle dont on sort. Des bois formés de pins d'Alep aux longues et fines aiguilles d'un vert gai, de pins-pignons à la cime arrondie, mêlés de chênes-liéges et de chênes verts, dont le feuillage se renouvelle sans jamais laisser l'arbre dépouillé; ces grands végétaux protégeant de leur ombre gigantesque l'arbousier portant toute l'année feuilles, fleurs et fruits, le myrte, le laurier-rose, le tamarix, le lentisque, gracieux végétaux que le jardinier du Nord abrite précieusement en orangerie, tandis que le paysan provençal en chauffe son four; tout cela forme un ensemble complétement nouveau. Le tempérament des arbres du Midi n'est pas moins différent de celui des arbres du Nord. Rien de plus dur, de plus robuste que cette végétation méridionale; souvent des incendies, qui ne sont pas toujours dus à des accidents, dévastent d'immenses étendues de ces forêts; les broussailles et les arbustes sont seuls réduits en cendres; les vieux pins et les liéges antiques font tête à l'incendie comme à des sécheresses de six à sept mois dans un sol granitique d'une inexprimable aridité; on s'étonne de les voir reverdir au printemps suivant; ils sont pour ainsi dire indestructibles. Les mêmes caractères se retrouvent dans les forêts des deux péninsules ibérique et

Digitized by Google

italique; la Grèce, la Turquie, l'Asie Mineure jusqu'au pied du Caucase, n'ont rien que de semblable à nous montrer. Plus loin, c'est la plaine aride et salée entre la mer Caspienne et la mer d'Aral, dépourvue de bois et presque de végétation; nous ne trouverons dans le désert de Cobi ou Shamo (patrie du chameau) que l'herbe courte et rare, broutée par les troupeaux du Tatar, lequel, par parenthèse, n'a pas avancé d'une semelle depuis le temps des Scythes ses ancêtres, lesquels n'ont jamais existé. Jamais peuple ne s'est donné à lui-même le nom de Scythes, sorti, comme l'histoire de la Scythie, du cerveau fécond des rêveurs et hableurs de la Grèce antique. Il n'y eut jamais en Tatarie que des Tatars, dont la Belgique a vu en 1814 de hideux échantillons. Passons rapidement jusqu'à la Chine; aussi bien, dans tout le pays parcouru par la race tatare, les forêts sont à peu près nulles. En Chine, elles sont rares aussi, et leur nature est très-peu connue; le Céleste Empire vient à peine d'être entamé par les botanistes explorateurs de l'Europe; quiconque s'y aventure un peu loin de la protection des consuls européens a peu de chances pour en revenir. Poussons jusqu'au Japon, un peu moins inconnu que la Chine, botaniquement parlant. Il a été publié récemment une flore du Japon, flore incomplète sans doute, mais fort curieuse pourtant. Ici, comme en Chine, l'espace manque pour faire sortir du sol la nourriture d'une population surabondante; donc, peu de bois, mais beaucoup d'arbres; pas une route, pas un sentier qui ne soit une avenue; les arbres y sont sur deux ou trois rangs de chaque côté. L'un de ces arbres, le ki-ri, de la riche famille des bignoniacées, obtient pour cet usage une préférence marquée de la part des Japonais; il croît avec une incroyable vitesse, il donne une ombre fraîche et saine sous son ample feuillage, et son bois très-léger est tellement solide qu'on n'en emploie pas d'autre pour la construction des charrues. Disons un mot, puisque l'occasion s'en présente, sur l'histoire du ki-ri.

Il y a une douzaine d'années, un certain vicomte de Cussy, grand amateur de plantes rares, passablement botaniste pour un vicomte, reçut d'un de ses amis, qui voyageait pour son plaisir au Japon, une charmante petite tasse de porcelaine remplie de graines de toute espèce. M. de Cussy eut la prudence de ne pas semer lui-même les graines nouvelles; il les confia au meilleur horticulteur du monde connu, à l'habile M. Neumann, chef des serres au jardin des plantes de Paris. L'une de ces graines donna naissance à un ki-ri. On tint d'abord le jeune arbre en serre chaude; il y fit peu de progrès.

Digitized by Google

Comme on l'avait suffisamment multiplié de boutures, M. Neumann en risqua un pied en pleine terre : la première année, il se mit à donner une tige droite comme un jonc, de trois mètres de haut. Aujourd'hui, le ki-ri, nommé par les botanistes modernes *paulownia imperialis,* est un arbre acquis à l'Europe centrale; ses fleurs bleues, en belles grappes redressées, ont cela de particulier qu'elles se forment en automne, sommeillent tout l'hiver en boutons, et se réveillent pour s'ouvrir au mois de mai de l'année suivante. En France, il est déjà multiplié par millions.

Il n'est pas permis de passer au Japon sans parler du camellia, apporté en Europe au commencement du dernier siècle, par le père *Kamel,* missionnaire, né à Brunn en Moravie. En dépit du proverbe : *nul n'est prophète en son pays,* le camellia n'est pas moins estimé au Japon qu'en Europe; ses fleurs sont de rigueur dans certaines cérémonies de la religion du pays, ce qui n'est déjà pas d'un si mauvais goût; il s'en débite, en certaines occasions, des quantités considérables. Entrons, puisque nous y sommes, dans un bois de camellias; car il y a au Japon des bois taillis de cette essence. On les élague pour en faire des perches droites, dont le bois très-estimé est réservé pour les manches d'outils et pour les ouvrages de tour. De l'autre côté de l'océan Pacifique, sous la latitude du Japon, nous trouvons les forêts sans fin du continent américain entre les montagnes Rocheuses et les monts Alléghanis, interrompues seulement par la plaine ondulée de *la prairie,* et les larges bassins des affluents du Meschacébé. Plusieurs arbres gigantesques, devenus communs dans nos bosquets, dominent toute cette végétation; nous y saluons comme des connaissances l'érable à sucre, le liquidambar, le robinier et le catalpa, cousin germain du ki-ri.

Descendons vers l'équateur, et reprenons le tour du monde sous la ligne. Ici encore, l'aspect des forêts est nouveau, saisissant, splendide. Dans les régions équatoriales regardées par l'antiquité comme des déserts brûlants où l'homme ne pouvait vivre, la nature, en fait de végétation, fait très-bien les choses; on peut même dire qu'elle les fait trop bien; l'homme s'y sent amoindri, écrasé, en présence d'une végétation contre laquelle il ne peut lutter partout où il n'est point en nombre, et c'est ce qui a lieu pour la plus grande partie de la plus riche portion de son domaine. Remarquons bien ce fait; ici, l'homme n'a point pris possession du sol par le travail, et partout où il l'a tenté, il a rencontré un obstacle presque invincible dans l'excès de fécondité d'un sol où la produc-

Digitized by Google

tion végétale ne se repose jamais. Les forêts de l'Amérique du Sud, du pied des Cordilières au rivage de l'Atlantique, offrent au lieu d'une ou deux essences dominantes, comme en Europe et sous toute la zone tempérée septentrionale, une infinie variété de végétaux, tous utiles à divers titres : c'est le cacaotier chargé de son amande nourrissante que l'exagération espagnole avait nommée le mets des Dieux (*théobroma*); c'est le bananier, le goïavier, l'avocatier, puis, par-dessus tout cela, les cimes élégantes de la tribu royale des palmiers, si justement proclamés par les botanistes les princes des végétaux. Il semble que l'homme, prévoyant quelque immense changement dans ses destinées, ait tenu en réserve ces contrées vacantes, où vivrait à l'aise et presque sans travail, toute la masse du genre humain en proie sous de rudes climats aux privations et à la misère.

En attendant que le génie actif des Européens, s'avançant par le nord la pioche à la main, restitue à l'homme ces admirables contrées, les défrichements partiels sont, comme nous l'avons dit, entravés par l'excès de la végétation. A Cumana, un propriétaire ayant entrepris de vastes cultures à l'aide de colons allemands, fit ouvrir une route pour amener les produits de ses terres au port de la Guayra : trois mois après, plus de route; la trace en était perdue sous une végétation qu'il faudrait extirper jour par jour pour s'en rendre maître.

Nous donnerons, en faveur des incrédules qui pourraient douter de ce fait, les détails d'une expérience qui a eu tout Paris pour témoin. En 1843, M. Neumann observa au pied d'un vieux bambou qui ne grandissait plus depuis longtemps, un rejeton qui s'annonçait avec une grande vigueur. Il supprima le vieux pied et plaça son successeur dans les meilleures conditions de végétation; ce bambou occupait une partie d'une des baches latérales d'un des grands pavillons vitrés de la principale serre; en 45 jours, il grandit de près de quatorze mètres, environ un pied par jour (vieux style). On peut dire, sans exagération, qu'on le voyait croître; car si l'on se promenait deux heures au jardin, et qu'on revînt lui rendre visite, on le trouvait grandi de plusieurs centimètres.

Évidemment, ce bambou, sur sa terre natale, aurait cru encore plus rapidement que dans la serre du jardin des plantes. Supposons un chemin ouvert à coups de hache à travers une forêt de bambous; six semaines après, la place de cette route aura disparu sous une végétation de quarante pieds : voilà comment marche la végé-

Digitized by Google

tation naturelle à l'Amérique ; voilà contre quelle énergie de pro duction doit lutter la culture pour contraindre le sol à ne produire que les plantes qu'elle lui impose.

En Afrique, vis-à-vis du Brésil, et de l'autre côté du continent africain dans la grande île de Madagascar, même variété d'arbres dans les forêts, même exubérance de végétation. Avant d'aborder le continent Asiatique par la presqu'île du Gange, les archipels des Maldives et des Laquedives s'offrent à nous comme des bouquets de palmiers sortant de l'Océan. Ce sont encore des palmiers qui méritent notre attention principale dans les forêts de cette partie du vieux monde dont la puissante végétation offre le plus de traits de similitude avec celle du nouveau continent. Deux palmiers entre tous doivent trouver place ici : le cocotier et le sagou. On connaît l'utilité du cocotier, dont le fruit donne, selon son degré de maturité, à boire et à manger. Cet arbre offre un autre genre d'utilité que le hasard a révélée il y a quelques années.

Un Français, propriétaire aux environs de Pondichéry d'une vaste forêt pleine de cocotiers, reconnut, en en faisant couper un jeune pied en pleine séve, que cette séve était riche en sucre d'excellente qualité. Profitant de la découverte, il improvisa une sucrerie, fit pratiquer des entailles dans les palmiers et recueillir la séve dans des baquets, et traitant ce liquide comme du jus de cannes, il expédia en Europe 300,000 kil. de cassonade qui donnèrent par le raffinage, du sucre de toute première qualité. L'Inde seule, sans parler des forêts de l'Indo-Chine, et du grand archipel Indien, qui sont toutes peuplées de palmiers, fournirait à l'Europe, au prix le plus minime et presque sans travail, plus de sucre qu'elle n'en peut consommer : cela mettrait fin, par parenthèse, aux querelles entre le sucre colonial et le sucre indigène ; car, si l'Inde fournissait à l'Europe le sucre de palmier à 25 centimes le kilogramme, il n'y a pas de douane qui parvînt à maintenir les autres sucres aux dépens de la bourse du consommateur.

Le palmier-sagou est l'un des présents les plus riches et les plus négligés que l'homme ait faits à la nature. Les livres indous représentent l'homme étudiant la philosophie au pied de cet arbre qui, par les ressources alimentaires renfermées dans sa tige, assure à l'homme le loisir de se livrer sans trouble à l'examen de lui-même, à la contemplation de la nature, à la poursuite de la vérité. Voici, à ce sujet, quelques chiffres pris dans la comptabilité d'une exploitation anglaise au Bengale ; nous les empruntons à l'excellent livre

Digitized by Google

de M. Porter, l'agriculteur des tropiques (*the tropical agriculturist*). Un hectare de terre contient, à 4 mètres de distance en tout sens, 625 pieds de sagou. Les frais de culture sont presque nuls ; les jeunes arbres s'emparent d'eux-mêmes du sol ; en grandissant ils étouffent ou dominent toute autre végétation ; il n'y a point à s'en occuper. A l'âge de 18 à 20 ans, ils se disposent à fleurir. C'est alors que l'intérieur du tronc se remplit d'une fécule dont chaque arbre de cet âge contient en moyenne 200 kilogrammes ; c'est, pour un hectare, une production de 125,000 kilogrammes de matière alimentaire. A la vérité, la fécule du sagou est fade, quoique très-saine ; mais elle ne l'est pas plus que le riz ; elle se prête comme lui à tous les assaisonnements ; la nature a placé le poivre, la cannelle et le gingembre à côté du sagou. Comparez cette production presque spontanée, qui assure la subsistance du peuple contre toutes chances de famine (car les récoltes de sagou ne peuvent manquer), avec la production de nos céréales qui coûtent si cher en travail et en argent, et qu'une grêle d'été ou une gelée de printemps fait disparaître du sol.

Il y a longtemps que les botanistes ont tiré de ces faits et d'une foule d'autres du même ordre cette conclusion, qu'ils n'ont pas encore pu faire adopter au genre humain : l'homme néglige les plus fertiles parties de son domaine ; l'homme d'Europe s'entête à lutter contre un sol ingrat, à cultiver des plantes rebelles, au lieu d'émigrer en masse (les Allemands commencent à s'y mettre) vers les régions où la terre donne sans effort les produits les plus riches et les plus variés.

Nous pouvons dire, avec M. Victor Hugo : « J'en passe, et des meilleurs. » Pour abréger le voyage, nous avons négligé de visiter, en Algérie, de vastes forêts de citronniers, d'orangers, d'oliviers, de cèdres *deodora*, d'une rare magnificence ; nous n'avons pas salué, en Palestine, le groupe de cèdres du mont Liban, dernier débris des forêts qui eurent l'honneur de fournir la charpente du temple de Salomon ; nous n'avons même pas introduit le lecteur dans ces taillis de buissons à feuilles lisses de l'Arabie heureuse, broussailles longtemps négligées, auxquelles le genre humain doit le café. Mais hâtons-nous : la route est longue ; il ne faut pas lasser l'obligeance de nos compagnons de voyage.

Nous voici par delà les grandes îles de la Sonde, sur le continent de la Nouvelle-Hollande, en pleine Australie. Ici tout est neuf pour l'Européen, l'Asiatique, l'Africain et l'habitant du nouveau

Digitized by Google

monde. Les arbres des forêts, ce sont des fougères gigantesques de 12 à 16 mètres de haut, grosses à proportion, d'un feuillage plutôt gris que vert; en général le gris et le brun dominent dans les masses des bois de ce pays, formés d'arbres au maigre feuillage comme l'eucalyptus et le métrosidéros, justement recherchés dans les serres d'Europe pour leur élégante floraison. Il n'y a *du vert* que dans les prairies, encore sont-elles formées de graminées presque toutes différentes des nôtres. Ainsi, dans cette cinquième partie du monde on ne foule pas la fougère comme dans la chanson; les fougères y sont des arbres comme les hêtres et les ormes du parc de Bruxelles. En Australie on ne fait point de matelas de fougère, on en fait la charpente des maisons.

Revenons par la Nouvelle-Guinée dans la Polynésie, cette chaîne de montagnes de dix mille kilomètres (2,000 lieues environ) d'étendue, dont les sommets sont restés seuls à découvert à la suite du dernier cataclysme qui a dû recouvrir le continent dont ces montagnes faisaient partie. Chaque île porte invariablement son pic de granit au centre, avec sa ceinture de forêts. La végétation ligneuse est à peu près celle des îles de la Sonde, mais Dieu a donné de plus, à ces îles ravissantes, l'arbre à pain, qui seul, multiplié partout où il peut croître, suffirait peut-être pour nourrir le genre humain.

L'arbre à pain, transplanté à Maurice, à Bourbon, et dans les Antilles françaises, y prospérerait à souhait sans la répugnance instinctive des colons pour tout ce qui est nouveau, répugnance dont l'arbre à pain triomphera bien de lui-même avec le temps. Rappelons à ce sujet un trait de génie du pacha d'Egypte, Méhémet-Ali, actuellement régnant. Dès les premières années de son avénement, il a fait planter sur la limite du désert et des terres cultivées, plusieurs rangs de palmiers-dattiers, sur une longueur de 60 à 80 kilomètres (15 à 20 lieues). Non-seulement ces arbres ont arrêté les sables envahissants du désert, auxquels ils sont peut-être, seuls d'entre tous les arbres connus, capables de résister, mais il est arrivé que les semis naturels de noyaux de dattes tombées, ont élargi la ceinture de dattiers, devenue un véritable bois qui empiète tous les ans sur le désert. Aucun bon musulman ne s'assied à l'ombre de ces arbres, sans bénir Dieu, le prophète, et Méhémet-Ali. Or, il arrivera la même chose de l'arbre à pain: qu'on l'introduise seulement partout où le climat le permet; comme tous les végétaux utiles, il saura bien se propager de lui-même, pourvu que l'homme

Digitized by Google

fasse le premier pas ; car tout fruit, y compris ceux de la science, veut être *mérité par la culture*.

Cette sentence du vénérable Ballanche nous servira de transition pour donner un coup d'œil à la flore agricole du monde. La revue sera courte, car, tout occupés pendant des siècles à s'entre-détruire, les hommes s'en sont tenus de tout temps à un bien petit nombre de végétaux cultivés. C'est qu'en général, comme nous l'avons vu sous l'empire, quand le génie appliqué à la *destruction* mène à tout, ceux qui ont du génie ne l'appliquent point à *produire*.

Un naturaliste a remarqué, en parlant de la poule, que l'homme s'en tient invariablement à la poule pour principal oiseau de basse-cour, depuis les temps les plus reculés. « Nous ignorons, dit-il, si, au sortir du paradis, notre mère Ève eut des poules ; notre seconde mère, l'épouse de Nöé, en eut, sans aucun doute; leurs œufs ont dû lui être d'une grande ressource pour sa cuisine dans l'arche. »

De même pour les végétaux ; depuis que l'homme, renonçant au gland, s'est mis à cultiver, le nombre des grains, des fruits et des légumes appropriés à ses usages est resté presque stationnaire, jusqu'à la découverte du nouveau monde. Cérès, divinisée pour avoir donné à l'homme les moissons et la faucille, ne leur donna pourtant que l'orge dont on se contenta longtemps ; sur tous les monuments antiques, Cérès est couronnée d'épis d'orge. Le froment ne devint d'un usage vulgaire que fort longtemps après. Joignez-y le seigle et l'avoine, c'est toute la flore des champs cultivés chez les trois quarts du genre humain. On a beaucoup discuté sur la patrie originaire du froment et des autres céréales ; Pallas et Gmelin prétendent les avoir retrouvées à l'état sauvage sur le plateau de la grande Tartarie. Le fait semble d'autant moins probable aux botanistes modernes, que nos céréales ne sont pas des végétaux dont la nature ait fait présent à l'homme ; elle lui a seulement donné l'intelligence pour les faire naître ; ce sont des produits de la culture, comme le mouton est un produit des soins de l'homme. Il n'y a pas de moutons sauvages ; les races ovines livrées à elles-mêmes retourneraient assez vite au mouflon de Corse et à la chèvre d'Europe, leurs types originels. Depuis quelques années un fait étrange, facile à vérifier, a été avancé mais non prouvé. L'on a prétendu, en Allemagne et en Angleterre, que les céréales, sous l'empire de certaines circonstances, se changeaient les unes dans les autres. En Irlande, on a vu, dit-on, des grains d'avoine parfaitement caractérisés, sortant d'un épi de seigle. En Prusse, de l'orge semée tard, fauchée

Digitized by Google

en automne avant d'avoir épié, a repoussé l'année suivante sous forme d'avoine.

Si étrange que semble le fait, il n'y a rien d'impossible *à priori,* au point de vue botanique et physiologique ; des hommes graves l'ont pris au sérieux ; ils nous diront dans quelques mois le résultat de leurs expériences directes entreprises pour le vérifier.

Quant à la patrie du froment, nul doute qu'il ne soit venu d'Asie avec les peuples de race caucasienne qui ont commencé à coloniser l'Europe en longeant la mer Noire et remontant la vallée du Danube. Les historiens peuvent en douter, les botanistes en sont pleinement convaincus : voici pourquoi. Le fait leur est attesté par deux gentils témoins, vêtus l'un de rouge, l'autre de bleu, le coquelicot (*papaver rheas*), et le bluet (*centaurea cyanus*). Ni l'une ni l'autre de ces plantes n'est européenne ; aussi ne les trouve-t-on nulle part à l'état sauvage en Europe, c'est-à-dire hors des terrains cultivés. Nous pouvons, sans calomnier les premiers laboureurs venus d'Asie en Europe, admettre qu'ils apportaient, comme les nôtres, peu de soin au triage et au nettoyage de leur blé de semence ; si bien que de génération en génération, nous avons continué, à leur exemple, à semer, avec le blé, des coquelicots et des bluets, sans compter une foule d'autres plantes nuisibles aux moissons, plantes dont la nature n'avait pas gratifié le climat d'Europe, et qui y sont venues mélangées avec les graines des céréales.

Plus tard, les croisades nous ont valu le sarrasin (bouquette), aliment que nous n'avons point encore eu le talent de priver de ses propriétés indigestes, comme savent si bien le faire les Tatars et les peuples slaves de l'orient de l'Europe, en dépouillant le *blé noir* de son écorce coriace. Il y a quelques années, un Polonais, M. Saniewski, tenta de mettre à la mode en France le gruau et la semoule de sarrasin, ce qui eut rendu un signalé service aux parties de la France où cette plante forme la base de la nourriture du peuple, comme en Bretagne ; M. Saniewski a échoué, comme tant d'autres, faute d'un peu d'argent. Plus tard encore les Espagnols nous rapportèrent du nouveau monde le maïs, bien positivement cultivé au Pérou avant la conquête, quoiqu'il soit possible que, longtemps avant cette époque, il ait été, comme on l'a dit, connu et cultivé en Asie.

Ajoutons à ces plantes le millet et trois ou quatre légumineuses, fèves, pois, lentilles et haricots, nous avons le catalogue des graines fort peu variées que l'homme cultive pour sa nourriture ; il a de

Digitized by Google

plus, en Asie, le riz qui tient, aux Indes, le même rang que le froment en Europe, pour l'alimentation du peuple : c'est bien pauvre, en comparaison de ce que la nature met à notre portée en fait de nourriture végétale. Si l'on écoutait les botanistes, tous plus ou moins brahmes d'inclination, il y aurait sur nos tables une si riche variété de fruits, de légumes, de mets végétaux de toute espèce, que le genre humain pourrait vivre, et très-bien vivre, engraisser même, la bière aidant, sans consommer aucun cadavre, sans rien tuer pour manger.

L'homme ne demanderait à la vache que son lait, à la brebis que sa toison, à la poule que ses œufs, au bœuf que son travail; la gomme élastique rendue plus durable par des procédés chimiques faciles à introduire, remplacerait le cuir pour les chaussures : ainsi du reste. Nul doute que les douanes une fois supprimées, les communications rapides une fois établies entre tous les points du globe vraiment dignes d'être habités, l'échange des produits végétaux ne suffît largement à tous les besoins de la race humaine, au plus haut degré de civilisation et d'industrie. Qu'on nous pardonne cette petite digression dans le domaine de l'utopie que nous terminons par un mot de Dombasle : « La viande de boucherie, disait-il, c'est du foin qui prend des jambes pour se porter lui-même au marché. » Ce que la nature produit au dépens des végétaux, en prenant l'estomac des bestiaux pour laboratoire, le chimiste peut le produire en traitant directement les produits végétaux, sans l'intermédiaire de ces pauvres bêtes, qui naissent, souffrent et meurent malgré elles, pour nous obliger. Revenons à la botanique.

Elle a encore, même sous le climat disgracieux et le sol malveillant des deux tiers de l'Europe, une longue liste de candidats à proposer pour être admis au rang de nos plantes alimentaires oléifères, textiles, tinctoriales, fourragères surtout. Ici, nous ne saurions trop déplorer l'absence complète de toute intervention directe et officielle de la science botanique dans le gouvernement de ce monde. Pourquoi n'y aurait-il pas, dans chaque pays civilisé, une commission permanente de botanistes et de cultivateurs, chargée d'expérimenter aux frais de l'Etat les cultures nouvelles, d'en proclamer à coup sûr les avantages et les inconvénients, de se mettre en rapport avec les industries qui peuvent en utiliser les produits, enfin, pour tout résumer en un mot, d'éclairer la production?

Les conseils de botanique ne seraient pas plus chers et seraient tout aussi utiles que les conseils de salubrité. Dans le royaume de

Digitized by Google

Bavière, il existe pour chaque province des commissions d'embellissement, dont les botanistes du pays font partie de droit. C'est grâce à leur intervention que les grandes routes, en Bavière, sont les plus belles promenades de l'Allemagne, bordées des deux côtés d'une double rangée de tous les arbres que comporte le climat du pays, avec des bancs et des fontaines de distance en distance, à l'usage du modeste piéton. Ces avenues sont un véritable *arboretum germanicum*, une école des arbres d'alignement, où chacun peut étudier et observer la valeur relative et le mode de croissance de chaque variété d'arbres indigènes ou exotiques. Il devrait y avoir partout des commissions d'embellissement; nous savons telle localité en Belgique où elles auraient énormément d'occupation.

Dans les pays où les sociétés d'agriculture sont organisées et agissantes, et où tout homme éclairé dans une branche quelconque de l'histoire naturelle se fait un honneur et un devoir d'y apporter le tribut de ses lumières, les conseils de botanistes ont déjà produit les plus heureux résultats. Dans le royaume de Sardaigne et le royaume de Lombard-Vénitien, deux botanistes contemporains, MM. Bonafous de Turin, et Moretti de Padoue, ont donné une salutaire impulsion à la culture du mûrier, dont ils ont introduit et multiplié les variétés les plus robustes et les plus avantageuses, si bien que de nos jours, le paysan lombard et piémontais, enrichi par l'industrie de la soie, ne nomme plus le mûrier que l'*albero al foglio d'oro*, l'arbre à la feuille d'or. Dans le midi de la France, M. de Saubiac de Pamiers (Ariége) et M. Régnier de Carpentras (Vaucluse), propagent par la greffe, avec autant de désintéressement que de persévérance, l'*olivier sage* des Pyrénées, qui ne gèle jamais. En Angleterre, c'est à la persistance de feu London, de M. Hookers, et de quelques autres botanistes éminents, qu'on doit l'introduction et la multiplication, sur une grande échelle, des conifères du nouveau continent, si nécessaires au reboisement des flancs dénudés des montagnes d'écosse et du nord de l'Angleterre.

Mais nous n'avons point encore abordé l'horticulture, cette science gracieuse, chargée presque toute seule de l'embellissement du domaine de l'homme, sous les auspices de la botanique, et de la production d'une classe de denrées dont la bonne qualité, le bas prix et l'abondance importent si essentiellement au bien-être de la population laborieuse des grandes cités. Nous nous en occuperons dans une prochaine livraison.

Digitized by Google

BOTANIQUE.

COUP D'ŒIL SUR LES JARDINS.

Dès les premiers âges du monde, l'homme, à peine sorti de l'état sauvage, comprit la nécessité de réunir et de multiplier à sa portée, autour de ses demeures, les végétaux qui lui promettaient agrément ou utilité : ce fut l'origine des jardins. L'histoire du jardinage n'est écrite nulle part; seulement, quelques faits, quelques noms dont le sens n'a point changé, marquent dans l'histoire la trace des jardins. *Éden, Paradis,* mots de la langue primitive des enfants de Sem, ont signifié, dès la plus haute antiquité, *lieu de délices, jardin;* ils prouvent que l'Orient n'a jamais conçu la félicité suprême ailleurs que dans un jardin. Les Grecs avaient fait une réputation merveilleuse aux jardins suspendus de Sémiramis, reproduits avec bonheur par le pinceau biblique de M. Martine, quoiqu'il soit fort douteux qu'il ait jamais existé une reine du nom de Sémiramis, qui aurait eu l'idée de faire faire des jardins en terrasse. Rien ne change, en Orient; les mœurs, les langues, les costumes, restent stationnaires durant des siècles; les jardins célèbres de Damas et du Caire peuvent donner, à ceux qui les visitent de nos jours, une idée fort exacte de ce qu'ont pu être les jardins de l'antique Orient. Leur distribution est partout à peu près uniforme : ce sont de vertes pelouses entremêlées de touffes de fleurs, de buis-

Voir page 255.

Digitized by Google

sons d'ornement et de frais ombrages où sont groupés avec beaucoup d'art tous les végétaux de chaque pays, tels que les produit la nature; car le jardinier de l'Orient croirait presque commettre un sacrilége en modifiant les œuvres d'Allah. D'élégantes fontaines sont l'accessoire obligé des jardins des Orientaux. Un trait particulier les distingue des nôtres; ils n'ont point d'allées. Elles seraient en effet parfaitement inutiles aux Orientaux: ils ne se promènent pas. Il ne leur faut, dans les jardins, que des places ombragées pour s'asseoir, hommes et femmes, les jambes croisées comme des tailleurs, dans cette inaction absolue du corps et de la pensée qui est pour eux le bien suprême. Les jardins de ce modèle étaient fort nombreux au Caire à l'époque de l'expédition d'Egypte. Un Français nommé d'Argevelle eut l'idée originale de louer celui du palais de Mourad-Bey, et d'y installer un Tivoli, après l'avoir converti en jardin anglais. Il n'eut pour cela rien à y déranger; les fontaines et les massifs restèrent à leur place; des allées tortueuses furent dessinées à travers les pelouses, et la métamorphose fut complète. Ceux qui ont vu le Tivoli du Caire peuvent se représenter, sauf les allées, les jardins de toute l'antiquité orientale et ceux de tout l'Orient de nos jours.

Les Grecs, et leurs imitateurs les Romains, pour qui le besoin du mouvement, de la promenade et de la conversation péripatétique rendait les lignes droites nécessaires, eurent des jardins symétriques et géométriques, ornés de tout le luxe de leur sculpture, que les modernes n'ont point surpassé.

Au moyen âge, il n'y eut guère de place pour les jardins autour des demeures fortifiées de la noblesse féodale. L'ignorance des romanciers de nos jours éclate, par parenthèse, à chaque page des fictions dont ils placent la scène à cette rude époque; souvent la belle châtelaine laisse échapper un tendre aveu dans un bosquet de lilas, alors qu'il n'y avait en Europe ni bosquets, ni lilas; le *li-lac* des Chinois, venu en Europe par l'Inde et la Perse, est une conquête toute moderne du jardinage européen.

Les républiques florissantes de l'Italie au moyen âge conservèrent la tradition des jardins romains, dont les plus beaux spécimens subsistent encore à Gênes la superbe, avec leur profusion de marbres, et l'aspect de la Méditerranée pour décoration.

Les couvents recommencèrent les jardins dans le reste de l'Europe, en consacrant quelques plates-bandes à des plantes médici-

Digitized by Google

nales pour le soulagement des pauvres malades. Toutefois, un grand pas fut franchi à la renaissance; la docte Italie sentit la première la nécessité de la botanique, comme complément indispensable des études médicales. Le premier jardin botanique fut fondé à Padoue, vers la fin du XV^e^ siècle; l'exemple fut accueilli tout aussitôt; dès le commencement du siècle suivant, toute université où la médecine était enseignée avait son jardin botanique. Dans les grandes villes privées d'université, il y eut en outre un jardin des plantes médicinales, entretenu par la corporation des apothicaires : telle a été l'origine des jardins publics.

De nos jours, les jardins portent, dans chaque pays, le cachet de la nation qui s'y promène; l'opulence anglaise, la science allemande, l'activité française, le goût italien, la paresse espagnole, la propreté hollandaise, l'esprit commercial belge, ont leur reflet dans les jardins; ils conservent l'empreinte de l'esprit des temps et de l'état social de chaque pays.

En Angleterre, d'immenses jardins de plusieurs kilomètres carrés de superficie, tels que ceux de Chastworth, par exemple, appartenant au duc de Devonshire, où le peuple Anglais tout entier prendrait fort à l'aise le plaisir de la promenade, sont à l'usage exclusif d'un seul homme. C'est là qu'il faut aller voir les prodiges de la prodigalité aristocratique et du luxe égoïste, dont les types n'existent point au même degré hors de la Grande-Bretagne. Au centre de ces jardins s'élève une serre d'un hectare de superficie, véritable parc sous verre, percé d'allées tellement spacieuses que, quand la reine Victoria daigne visiter ce séjour enchanté dont elle n'est point assez riche pour se donner l'équivalent, elle se promène avec toute sa suite, dans la serre de Chastworth, en calèches à six chevaux. Grâce à une température artificielle entretenue à grands frais, les plus grands arbres des régions tropicales y végètent en toute liberté, dans de la terre *apportée de leur pays natal;* les fleurs de toutes les parties du globe s'y succèdent sans interruption; les fruits de toutes les contrées de la terre y mûrissent comme sous le soleil des tropiques, le tout pour l'agrément d'un seul individu. Des massifs d'arbres de toute espèce, propres au climat de l'Angleterre méridionale, masquent avec soin la vue à toutes les issues du parc de Chastworth, partout où le regard du propriétaire pourrait se reposer sur d'affreuses tanières où végète la plus misérable des populations, dont les privations et la détresse sont l'origine et la

Digitized by Google

sons d'ornement et de frais ombrages où sont groupés avec beaucoup d'art tous les végétaux de chaque pays, tels que les produit la nature; car le jardinier de l'Orient croirait presque commettre un sacrilége en modifiant les œuvres d'Allah. D'élégantes fontaines sont l'accessoire obligé des jardins des Orientaux. Un trait particulier les distingue des nôtres; ils n'ont point d'allées. Elles seraient en effet parfaitement inutiles aux Orientaux: ils ne se promènent pas. Il ne leur faut, dans les jardins, que des places ombragées pour s'asseoir, hommes et femmes, les jambes croisées comme des tailleurs, dans cette inaction absolue du corps et de la pensée qui est pour eux le bien suprême. Les jardins de ce modèle étaient fort nombreux au Caire à l'époque de l'expédition d'Egypte. Un Français nommé d'Argevelle eut l'idée originale de louer celui du palais de Mourad-Bey, et d'y installer un Tivoli, après l'avoir converti en jardin anglais. Il n'eut pour cela rien à y déranger; les fontaines et les massifs restèrent à leur place; des allées tortueuses furent dessinées à travers les pelouses, et la métamorphose fut complète. Ceux qui ont vu le Tivoli du Caire peuvent se représenter, sauf les allées, les jardins de toute l'antiquité orientale et ceux de tout l'Orient de nos jours.

Les Grecs, et leurs imitateurs les Romains, pour qui le besoin du mouvement, de la promenade et de la conversation péripatétique rendait les lignes droites nécessaires, eurent des jardins symétriques et géométriques, ornés de tout le luxe de leur sculpture, que les modernes n'ont point surpassé.

Au moyen âge, il n'y eut guère de place pour les jardins autour des demeures fortifiées de la noblesse féodale. L'ignorance des romanciers de nos jours éclate, par parenthèse, à chaque page des fictions dont ils placent la scène à cette rude époque; souvent la belle châtelaine laisse échapper un tendre aveu dans un bosquet de lilas, alors qu'il n'y avait en Europe ni bosquets, ni lilas; le *li-lac* des Chinois, venu en Europe par l'Inde et la Perse, est une conquête toute moderne du jardinage européen.

Les républiques florissantes de l'Italie au moyen âge conservèrent la tradition des jardins romains, dont les plus beaux spécimens subsistent encore à Gênes la superbe, avec leur profusion de marbres, et l'aspect de la Méditerranée pour décoration.

Les couvents recommencèrent les jardins dans le reste de l'Europe, en consacrant quelques plates-bandes à des plantes médici-

Digitized by Google

nales pour le soulagement des pauvres malades. Toutefois, un grand pas fut franchi à la renaissance; la docte Italie sentit la première la nécessité de la botanique, comme complément indispensable des études médicales. Le premier jardin botanique fut fondé à Padoue, vers la fin du XV^e^ siècle; l'exemple fut accueilli tout aussitôt; dès le commencement du siècle suivant, toute université où la médecine était enseignée avait son jardin botanique. Dans les grandes villes privées d'université, il y eut en outre un jardin des plantes médicinales, entretenu par la corporation des apothicaires : telle a été l'origine des jardins publics.

De nos jours, les jardins portent, dans chaque pays, le cachet de la nation qui s'y promène; l'opulence anglaise, la science allemande, l'activité française, le goût italien, la paresse espagnole, la propreté hollandaise, l'esprit commercial belge, ont leur reflet dans les jardins; ils conservent l'empreinte de l'esprit des temps et de l'état social de chaque pays.

En Angleterre, d'immenses jardins de plusieurs kilomètres carrés de superficie, tels que ceux de Chastworth, par exemple, appartenant au duc de Devonshire, où le peuple Anglais tout entier prendrait fort à l'aise le plaisir de la promenade, sont à l'usage exclusif d'un seul homme. C'est là qu'il faut aller voir les prodiges de la prodigalité aristocratique et du luxe égoïste, dont les types n'existent point au même degré hors de la Grande-Bretagne. Au centre de ces jardins s'élève une serre d'un hectare de superficie, véritable parc sous verre, percé d'allées tellement spacieuses que, quand la reine Victoria daigne visiter ce séjour enchanté dont elle n'est point assez riche pour se donner l'équivalent, elle se promène avec toute sa suite, dans la serre de Chastworth, en calèches à six chevaux. Grâce à une température artificielle entretenue à grands frais, les plus grands arbres des régions tropicales y végètent en toute liberté, dans de la terre *apportée de leur pays natal;* les fleurs de toutes les parties du globe s'y succèdent sans interruption; les fruits de toutes les contrées de la terre y mûrissent comme sous le soleil des tropiques, le tout pour l'agrément d'un seul individu. Des massifs d'arbres de toute espèce, propres au climat de l'Angleterre méridionale, masquent avec soin la vue à toutes les issues du parc de Chastworth, partout où le regard du propriétaire pourrait se reposer sur d'affreuses tanières où végète la plus misérable des populations, dont les privations et la détresse sont l'origine et la

Digitized by Google

contre-partie de l'exorbitante opulence du duc de Devonshire. Ce constraste résume toute l'Angleterre. On le retrouve presque au même degré dans les jardins de Londres désignés à tort sous le nom de publics. Ces jardins ne sont publics, en effet, que pour la *nobility* et la *gentry*, pour tout ce qui a chevaux et équipages. Ces classes de la société y viennent étaler le luxe de leurs toilettes et de leurs livrées, en soulevant, au détriment des piétons, des flots de poussière, avec une insolence que le peuple ne supporterait point ailleurs. Que dirait, par exemple, le peuple de Bruxelles, qui se sert avec assez de modération de son beau parc, si, lorsqu'il lui convient d'en prendre sa part, au lieu de s'y trouver chez lui, il y rencontrait les chevaux, les laquais et les carrosses de cette partie de la société qui, chez nous comme en Angleterre, daigne rarement marcher? M. London, dans son grand ouvrage sur les jardins (*Encyclopedia of gardening*), se plaint qu'il n'y ait nulle part, à Londres, un jardin public où l'enfant, le convalescent, l'infirme et le vieillard pauvre puissent jouir d'un peu d'ombre et de fraîcheur, hors du contact des laquais en voiture, comme disait Boileau.

Pour trouver les modèles du genre, en fait de jardins publics, c'est en Allemagne qu'il nous faut aller. Admirons d'abord, tout près de nos frontières, à Aix-la-Chapelle, cette riante ceinture de parterres et de bosquets qui environne une partie de la vieille cité de Charlemagne. Plus loin, à Francfort-sur-le-Mein, le même fait se présente à nous sur une plus grande échelle. Tandis que la diète germanique délibérait sur la question de savoir si l'on ferait de la ville ci-devant soi-disant libre de Francfort une place forte du premier ordre, une grande forteresse fédérale comme Mayence, le sénat s'empressa de raser les vieilles fortifications en ruine, qu'on proposait de relever. En un tour de main, il fit jeter les débris dans les fossés pour les combler, rapporter de la terre, et couvrir le tout de délicieux bosquets. Aujourd'hui, de quelque côté qu'on aborde la ville de Francfort-sur-le-Mein, on n'y peut entrer qu'en traversant un jardin dont le développement n'a pas moins de cinq à six kilomètres. Mais, ne nous arrêtons point dans ces jardins, malgré leur mérite; c'est à Magdebourg, capitale de la Saxe Prussienne, que nous verrons le plus admirable jardin public de l'Europe; il vaut, à lui tout seul, la peine de faire le voyage.

Depuis des siècles, les Allemands comme les Belges possèdent avec amour des libertés municipales, d'autant plus chères à ce

Digitized by Google

peuple qu'il n'en a jamais eu d'autres. Dans toutes les villes qui sont ou ont été plus ou moins libres, la tradition a conservé au sein des populations le sentiment très-prononcé de la propriété collective, sentiment qui n'existe point ailleurs au même degré. A Magdebourg, des sommes considérables ont été dépensées avec beaucoup de goût et de discernement depuis plus d'un demi-siècle, pour créer et embellir le jardin public dessiné par un habile jardinier du nom de Linné, sur une superficie de plus de cinquante hectares. Là, tout est savamment disposé et organisé pour le public, en vue de son agrément, conformément à ses goûts et aux mœurs du pays; il y a serre publique, salons de conversation, galeries couvertes, salle de concert et de rafraîchissements, deux pièces d'eau ayant chacune leur flottille de barques élégantes, parterres garnis des fleurs les plus rares et les plus précieuses, gazons d'une fraîcheur comparable à celle d'un tapis de velours vert tout neuf. Dix ou douze mille personnes s'y promènent tous les jours; trente mille personnes de tout âge, de tout sexe, de toute condition, y circulent les jours de fête; et nulle part il n'y a encombrement, nulle part on ne voit l'apparence d'une foule, nulle part le plaisir de la promenade n'est gâté par la présence de la police, ce mal nécessaire des grandes villes; et il est sans exemple qu'une fleur ait été cueillie par un enfant, ou que quelqu'un ait posé sur le gazon un pied indiscret. Pourtant il s'y donne des fêtes somptueuses, avec concert, bal, illuminations et feu d'artifice, et les barrières n'y sont pas moins inconnues que les mouchards.

C'est que chacun, riche ou pauvre, homme ou femme, enfant ou vieillard, sait qu'il est là chez lui, et se donnerait bien de garde de causer le moindre dégât à une partie quelconque de son propre domaine : ce serait se faire tort à soi-même.

Le jardin modèle de Magdebourg est dans le style paysager. Ce style est impossible pour les jardins publics, si ce n'est dans les pays où règne, comme en Allemagne, le sentiment profond des libertés municipales; c'est le principe démocratique pur, appliqué aux jardins publics. C'est un lieu de divertissement où tout est à tout le monde, et où personne n'en abuse. Il est digne de remarque que l'exemple en soit donné par un peuple soumis au despotisme militaire. Le bon sens germaniqne n'a point oubliée de masquer avec un soin minutieux l'aspect des remparts hérissés d'artillerie de la citadelle de Magdebourg; on ne peut les apercevoir d'aucune partie

Digitized by Google

du jardin ; le promeneur est libre d'oublier que les canons et les automates armés du roi de Prusse sont derrière ces massifs, prêts à tout raser sur un signe du maître. Mais le roi de Prusse actuellement régnant y regarderait à deux fois avant de faire saccager les jardins de Magdebourg ; c'est une des gloires de son royaume, et ce prince tient à honneur d'être personnellement un fort habile jardinier.

La France en est encore, pour ses jardins publics, aux compositions symétriques d'origine romaine, dans le style du siècle de Louis XIV. Ce style a dominé longtemps dans tous les jardins de l'Europe. Notons en passant que chaque nation dominante a imposé tour à tour son costume et ses modes à l'Europe. Ainsi le monde civilisé, après s'être habillé à l'espagnole depuis Charles-Quint, s'habilla à la française sous Louis XIV. Tandis que, sous ce grand roi, la perruque française faisait le tour du monde, on imitait dans toutes les capitales de l'Europe les merveilles des jardins de Versailles, avec leurs ifs bizarrement taillados, leurs terrasses de marbre et leur peuple de statues mythologiques. De nos jours, pour les très-grandes villes où le maintien de l'ordre est le plus impérieux des besoins partout où s'assemble la foule, ce genre de jardins, par ses longues lignes droites et ses larges dégagements où la surveillance peut s'exercer d'un coup d'œil, offre d'incontestables avantages. Le rôle de la botanique y est fort limité ; elle a seulement à décorer de quelques fleurs de pleine terre, des plates-bandes où, sans la protection de solides grilles de fer, en une matinée il ne resterait pas trace de verdure. C'est que le public sait qu'il est là chez ses maîtres ; ce qu'il y peut prendre est pris sur l'ennemi. En France, par exemple, on a le parc *royal* de Versailles ou de Saint-Cloud, et le jardin *royal* des Tuileries ; on s'y promène chez le roi, qui a le droit de vous en empêcher, et qui en use aussi souvent que cela lui convient, réservant en tout temps la partie la plus agréable de ces jardins publics pour son usage exclusif. Au Luxembourg, on est chez messieurs les pairs de France ; au jardin des plantes, la plus populaire des promenades de Paris, on est dans le jardin du roi, c'est son titre officiel ; nulle part le peuple ne peut se considérer comme chez lui ; nulle part il ne dit, comme les bons Allemands de Magdebourg : Allons faire un tour dans *notre jardin*.

Les jardins français, non-seulement de Paris, mais des principales villes de France ont subi, depuis le commencement de ce

Digitized by Google

siècle une révolution commencée sous l'empire et complétée sous la restauration. Au milieu du petit nombre de plantes de pleine terre en possession de décorer leurs plates-bandes, une foule de très-belles plantes d'ornement d'origine étrangère y ont fait invasion. Grâce à un peu de terre de bruyère, les parties ombragées ont reçu les arbustes à feuilles persistantes des contrées méridionales, rosages, azalées, kalmia, andromèdes, qui supportent bien nos hivers. Dans les plates-bandes découvertes, les coréopsis, les eschholtzia, les œnothères, les pétunia, ont rompu l'uniformité des marguerites-reines (*aster sinensis*) et des balsamines classiques (*balsamina impatiens*), sans exclure ces belles plantes encore embellies par les soins de l'art moderne. De plus, à l'imitation des jardiniers anglais, on s'est mis, en France comme en Belgique, à introduire dans le parterre, pendant l'été, côte à côte avec les plantes de pleine terre, des végétaux d'ornement qui ont besoin en hiver d'être abrités dans l'orangerie; tels sont surtout la plupart des pelargonium, des verveines, des cinéraires, des calcéolaires, des fuchsia et des gladiolus. Il suffit de les laisser en pots pour pouvoir les rentrer à l'arrière saison, et de dissimuler sous quelques centimètres de terre les bords de leurs pots, afin de leur donner l'apparence des fleurs de pleine terre. C'est ainsi qu'on est parvenu à donner aux parterres des jardins publics une succession de fleurs et une variété de floraison qui en doublent l'agrément : le tout, malheureusement, vu à distance, à travers des grilles de fer, qui ne permettent pas d'en apprécier les beautés de détail.

L'Italie n'a point oublié qu'elle est la terre classique des jardins, dont elle a conservé à l'Europe la tradition; il y a des régions tout entières dont l'ensemble est un immense jardin. Mais l'état social et politique de l'Italie a relégué le jardinage aux abords des palais des princes et des puissants; le peuple est compté pour si peu, que des jardins à son usage ont paru, presque partout, une chose superflue, dont il faut qu'il se passe, comme de pain. C'est donc dans des propriétés privées qu'il faut juger le goût italien en fait de jardinage. Dans le Piémont et la Lombardie, on a su généralement tirer parti avec beaucoup de bonheur des accidents de terrain et des points de vue multipliés par le voisinage des lacs et des montagnes, pour la décoration des grands jardins paysagers, empruntés, dit-on, à la Chine par l'Angleterre, et propagés par elle

Digitized by Google

du jardin ; le promeneur est libre d'oublier que les canons et les automates armés du roi de Prusse sont derrière ces massifs, prêts à tout raser sur un signe du maître. Mais le roi de Prusse actuellement régnant y regarderait à deux fois avant de faire ravager les jardins de Magdebourg ; c'est une des gloires de son royaume, et ce prince tient à honneur d'être personnellement un fort habile jardinier.

La France en est encore, pour ses jardins publics, aux compositions symétriques d'origine romaine, dans le style du siècle de Louis XIV. Ce style a dominé longtemps dans tous les jardins de l'Europe. Notons en passant que chaque nation dominante a imposé tour à tour son costume et ses modes à l'Europe. Ainsi le monde civilisé, après s'être habillé à l'espagnole depuis Charles-Quint, s'habilla à la française sous Louis XIV. Tandis que, sous ce grand roi, la perruque française faisait le tour du monde, on imitait dans toutes les capitales de l'Europe les merveilles des jardins de Versailles avec leurs ifs bizarrement taillés, leurs terrasses de marbre et leur peuple de statues mythologiques. De nos jours, pour les très-grandes villes où le maintien de l'ordre est le plus impérieux des besoins partout où s'assemble la foule, ce genre de jardins, par ses longues lignes droites et ses larges dégagements où la surveillance peut s'exercer d'un coup d'œil, offre d'incontestables avantages. Le rôle de la botanique y est fort limité ; elle a seulement à décorer de quelques fleurs de pleine terre, des plates-bandes où, sans la protection de solides grilles de fer, en une matinée il ne resterait pas trace de verdure. C'est que le public sait qu'il est là chez ses maîtres ; ce qu'il y peut prendre est pris sur l'ennemi. En France, par exemple, on a le parc *royal* de Versailles ou de Saint-Cloud, et le jardin *royal* des Tuileries ; on s'y promène chez le roi, qui a le droit de vous en empêcher, et qui en use aussi souvent que cela lui convient, réservant en tout temps la partie la plus agréable de ces jardins publics pour son usage

est chez messieurs les
plus populaire
roi, c'est
dérer

Digitized by Google

siècle une révolution commencée sous l'empire et complétée sous la restauration. Au milieu du petit nombre de plantes de pleine terre en possession de décorer leurs plates-bandes, une foule de très-belles plantes d'ornement d'origine étrangère y ont fait invasion. Grâce à un peu de terre de bruyère, les parties ombragées ont reçu les arbustes à feuilles persistantes des contrées méridionales, rosages, azalées, kalmia, andromèdes, qui supportent bien nos hivers. Dans les plates-bandes découvertes, les coréopsis, les eschollzia, les onagres, les pétunia, ont rompu l'uniformité des reines-marguerites (*aster sinensis*) et des balsamines classiques (*balsamina impatiens*), sans exclure ces belles plantes encore embellies par les soins de l'art moderne. De plus, à l'imitation des jardiniers anglais, on s'est mis, en France comme en Belgique, à introduire dans le parterre, pendant l'été, côte à côte avec les plantes de pleine terre, des végétaux d'ornement qui ont besoin en hiver d'être abrités dans l'orangerie ; tels sont surtout la plupart des pelargonium, des verveines, des cinéraires, des calcéolaires, des fuchsia et des gladiolus. Il suffit de les laisser en pots pour pouvoir les rentrer à l'arrière saison, et de dissimuler sous quelques centimètres de terre les bords de leurs pots, afin de leur donner l'apparence des fleurs de pleine terre. C'est ainsi qu'on est parvenu à donner aux parterres des jardins publics une succession de fleurs et une variété de floraison qui en doublent l'agrément : le tout, malheureusement, vu à distance, à travers des grilles de fer, qui ne permettent pas d'en apprécier les beautés de détail.

L'Italie n'a point oublié qu'elle est la terre classique des jardins, dont elle a conservé à l'Europe la tradition ; il y a des régions tout entières dont l'ensemble est un immense jardin. Mais l'état social et politique de l'Italie a relégué le jardinage aux abords des palais des princes et des puissants ; le peuple est compté pour si peu, que des jardins à son usage ont paru, presque partout, une chose superflue, dont il faut qu'il se passe, comme de pain. C'est donc dans des propriétés privées qu'il faut juger le goût italien en fait de jardinage. Dans le Piémont et la Lombardie, on a su généralement tirer parti avec beaucoup de bonheur des accidents de terrain [illegible] multipliés par le voisinage des lacs et des [illegible] des grands jardins paysagers, empruntés à l'Angleterre, et propagés par elle

Digitized by Google

dans toute l'Europe. A Rome, le plus beau jardin est celui du riche banquier Torlonia ; les arbres et arbustes à feuillage persistant y sont seuls admis, de sorte que, sauf la floraison, il n'y a pas pour ce jardin de différence entre l'hiver et l'été, bien que sous le climat de Rome il y ait quelquefois des hivers passablement rigoureux. Une autre curiosité de Rome en fait de jardinage, c'est le bosquet, entièrement composé de buis, que le dernier pape Grégoire XVI s'était plu à faire décorer de sculptures antiques sur le flanc de la colline du Vatican. Le buis, malgré sa taille médiocre, est un des arbres qui vivent le plus longtemps ; ceux du sombre bosquet papal, ont peut-être vu les pompes de la Rome païenne. La noire verdure et l'ombre obscure de ce jardin, peuplé de débris mutilés, promenade chérie d'un vieux pontife, ayant pour ornement des fragments déformés par le temps, et pour point de vue des ruines, s'harmonise avec les idées, le costume et le caractère de ceux qui s'y promènent.

L'aspect général de la végétation dans les jardins de l'Italie offre un caractère africain et asiatique, d'autant plus prononcé qu'on se rapproche davantage de l'extrémité méridionale de la péninsule. A Naples et dans toute la Sicile, les palmiers nains, les opuntia, les aloès sont aussi communs qu'en Algérie. Si cet admirable climat était entre les mains des jardiniers anglais, ils y sauraient créer des merveilles en réunissant dans de ravissants bosquets les arbres, arbustes et plantes d'ornement qui ne vivent chez eux que dans l'orangerie et la serre tempérée. Quoique les jardiniers italiens ne puissent entrer en parallèle avec ceux de la Grande-Bretagne, ils n'ont pourtant pas entièrement négligé les avantages de leur position. C'est dans les jardins du roi de Naples à Portici que les voyageurs du nord de l'Europe viennent admirer le premier camellia aventuré en pleine terre sur le sol européen. Le roi de Naples actuellement régnant a planté lui-même, dit-on, étant fort jeune encore, ce bel arbre qui n'a pas moins de huit mètres de hauteur. Quoique l'extrême douceur du climat de Naples soit au moins égale à celle du climat du Japon, son pays natal, le camellia du roi de Naples a été environné à une certaine distance d'un épais rempart d'arbres verts, dans toutes les directions par où le moindre vent froid pourrait arriver jusqu'à lui. Ces arbres ayant
di avec lui, et plus vite que lui, sa masse fleurie se détache au
ps sur leur sombre verdure et forme un coup d'œil d'un

Digitized by Google

charme inexprimable, car il porte des milliers de fleurs épanouies à la fois. Le roi lui-même, dit-on, se ferait scrupule d'en cueillir une seule ; celles qui s'effeuillent ou tombent forment autour de son pied, pendant plus d'un mois, un large tapis rose. Ce camellia appartient à la variété à fleur rose semi-double.

Déjà, dans toute la péninsule, et sur le littoral français de la Méditerranée, le camellia peut être considéré comme acquis à la pleine terre; on a commencé partout à le traiter en conséquence. Il mûrit parfaitement ses fruits à l'air libre ; il donne des graines fertiles dont, grâce aux croisements hybrides, les semis peuvent faire espérer un nombre indéterminé de variétés nouvelles. Avant vingt ans d'ici, les bosquets de camellia seront aussi communs dans les jardins d'Italie que les bosquets de lilas le sont dans le reste de l'Europe.

Ne quittons pas le royaume de Naples sans donner, comme tout le monde, un coup d'œil aux ruines de Pompéia. Dans une maison de la grande rue, nous aurons un spécimen fort curieux, non pas d'un jardin public (ceux des anciens nous sont suffisamment connus), mais du parterre d'une petite habitation bourgeoise. On sait combien la peinture à fresque était d'un usage fréquent chez les Romains ; la maison dont nous visitons les débris, n'ayant pour tout jardin qu'un parterre de quelques mètres carrés, le propriétaire avait eu l'idée, pour le faire paraître plus grand, d'en faire peindre la continuation sur les murs, comme s'il s'étendait à perte de vue. Cette peinture s'est conservée; il n'y a pas de motif pour ne pas croire qu'elle reproduit exactement la distribution d'un parterre de ce temps-là : c'est donc comme si ce parterre lui-même était sous nos yeux.

De l'autre côté de la Méditerranée, la péninsule ibérique a peu de beaux jardins à nous montrer. La plupart des villes ont pour promenades, au lieu de jardins publics, de simples allées d'ormes, (*alamedas*) où les oisifs, c'est-à-dire tout le monde (car qui n'est pas oisif en Espagne?) viennent respirer un peu d'air et beaucoup de poussière. On retrouve dans les jardins attenant aux résidences royales le style romain, mais attristé par ce reflet monacal qui assombrit tout en Espagne. L'if et le buis dominent dans les jardins de Saint-Ildefonse et de l'Escurial; les terrasses y sont lézardées ; les fontaines manquent d'eau, les conduits n'étant point entretenus; les statues, nombreuses mais médiocres, sont rouges de

Digitized by Google

dans toute l'Europe. A Rome, le plus beau jardin est celui du riche banquier Torlonia; les arbres et arbustes à feuillage persistant y sont seuls admis, de sorte que, sauf la floraison, il n'y a pas pour ce jardin de différence entre l'hiver et l'été, bien que sous le climat de Rome il y ait quelquefois des hivers passablement rigoureux. Une autre curiosité de Rome en fait de jardinage, c'est le bosquet entièrement composé de buis, que le dernier pape Grégoire XVI s'était plu à faire décorer de sculptures antiques sur le flanc de la colline du Vatican. Le buis, malgré sa taille médiocre, est un des arbres qui vivent le plus longtemps; ceux du sombre bosquet papal ont peut-être vu les pompes de la Rome païenne. La noire verdure et l'ombre obscure de ce jardin, peuplé de débris mutilés, promenade chérie d'un vieux pontife, ayant pour ornement des fragments déformés par le temps, et pour point de vue des ruines, s'harmonise avec les idées, le costume et le caractère de ceux qui s'y promènent.

L'aspect général de la végétation dans les jardins de l'Italie offre un caractère africain et asiatique, d'autant plus prononcé qu'on se rapproche davantage de l'extrémité méridionale de la péninsule. A Naples et dans toute la Sicile, les palmiers nains, les opuntia, les aloès sont aussi communs qu'en Algérie. Si cet admirable climat était entre les mains des jardiniers anglais, ils y sauraient créer des merveilles en réunissant dans de ravissants bosquets les arbres, arbustes et plantes d'ornement qui ne vivent chez eux que dans l'orangerie et la serre tempérée. Quoique les jardiniers italiens ne puissent entrer en parallèle avec ceux de la Grande-Bretagne, ils n'ont pourtant pas entièrement négligé les avantages de leur position. C'est dans les jardins du roi de Naples à Portici que les voyageurs du nord de l'Europe viennent admirer le premier camellia aventuré en pleine terre sur le sol européen. Le roi de Naples actuellement régnant a planté lui-même, dit-on, étant fort jeune encore, ce bel arbre qui n'a pas moins de huit mètres de hauteur. Quoique l'extrême douceur du climat de Naples soit au moins égale à celle du climat du Japon, son pays natal, le camellia du roi de Naples a été environné à une certaine distance d'un épais rempart d'arbres verts, dans toutes les directions par où le moindre vent froid pourrait arriver jusqu'à lui. Ces arbres ayant grandi avec lui, et plus vite que lui, sa masse fleurie se détache au printemps sur leur sombre verdure et forme un coup d'œil d'un

Digitized by Google

charme inexprimable, car il porte des milliers de fleurs épanouies à la fois. Le roi lui-même, dit-on, se ferait scrupule d'en cueillir une seule ; celles qui s'effeuillent ou tombent forment autour de son pied, pendant plus d'un mois, un large tapis rose. Ce camellia appartient à la variété à fleur rose semi-double.

Déjà, dans toute la péninsule, et sur le littoral français de la Méditerranée, le camellia peut être considéré comme acquis à la pleine terre, on a commencé partout à le traiter en conséquence. Il mûrit parfaitement ses fruits à l'air libre ; il donne des graines fertiles dont, grâce aux croisements hybrides, les semis peuvent faire espérer un nombre indéterminé de variétés nouvelles. Avant vingt ans d'ici, les bosquets de camellia seront aussi communs dans les jardins d'Italie que les bosquets de lilas le sont dans le reste de l'Europe.

Ne quittons pas le royaume de Naples sans donner, comme tout le monde, un coup d'œil aux ruines de Pompéia. Dans une maison de la grande rue, nous aurons un spécimen fort curieux, non pas d'un jardin public (ceux des anciens nous sont suffisamment connus), mais du parterre d'une petite habitation bourgeoise. On sait combien la peinture à fresque était d'un usage fréquent chez les Romains ; la maison dont nous visitons les débris, n'ayant pour tout jardin qu'un parterre de quelques mètres carrés, le propriétaire avait eu l'idée, pour le faire paraître plus grand, d'en faire peindre la continuation sur les murs, comme s'il s'étendait à perte de vue. Cette peinture s'est conservée ; il n'y a pas de motif pour ne pas croire qu'elle reproduit exactement la distribution d'un parterre de ce temps-là : c'est donc comme si ce parterre lui-même était sous nos yeux.

De l'autre côté de la Méditerranée, la péninsule ibérique a peu de beaux jardins à nous montrer. La plupart des villes ont pour promenades, au lieu de jardins publics, de simples allées d'ormes, (*alamedas*) où les oisifs, c'est-à-dire tout le monde (car qui n'est pas oisif en Espagne ?) viennent respirer un peu d'air et beaucoup de poussière. On retrouve dans les jardins attenant aux résidences royales le style romain, mais attristé par ce reflet monacal qui assombrit tout en Espagne. L'if et le buis dominent dans les jardins de Saint-Ildefonse et de l'Escurial ; les terrasses y sont lézardées ; les fontaines manquent d'eau, les conduits n'étant point entretenus ; les statues, nombreuses mais médiocres, sont veuves de

Digitized by Google

leurs doigts et de leurs nez. A l'époque où ces jardins furent créés, tout cela devait s'harmoniser avec la gravité de ceux qui s'y promenaient lentement, en manteaux d'un noir roux et en fraises d'un blanc douteux; aujourd'hui, l'incurie et la dégradation y règnent comme partout en Espagne. La trace des Arabes, laborieux et industrieux possesseurs de l'Espagne pendant des siècles, se retrouve à demi effacée par la paresse espagnole, dans ce qui reste de l'Alhambra de Grenade et de l'Alcazar de Séville. En Portugal, nous ne verrions que la reproduction de ce que nous venons de voir en Espagne; revenons donc vers le nord de l'Europe. En Danemark, en Suède, en Russie, ce n'est pas la peine de nous aventurer dans des jardins couverts de neige pendant six mois de l'année, et où, comme disait le prince de Ligne, l'été lui-même n'est autre chose qu'un hiver vert. Rentrons donc en Belgique en passant par la Hollande dont les jardins publics n'ont rien de particulièrement remarquable, sinon qu'on est prié de n'y point cracher, et d'essuyer ses pieds en entrant.

Nous voici revenus en Belgique. Les jardins publics n'y sont pas aussi nombreux qu'ils pourraient et devraient l'être sur la terre classique de l'horticulture. Mais Bruxelles rivalise par son beau parc avec les plus belles promenades de l'Europe; faisons-y donc une station pour nous rendre compte de ses beautés, mieux appréciées des étrangers que des nationaux. Le parc a pour lui la simplicité de ses lignes, la somptuosité des édifices qui servent de point de vue à ses principales allées, la puissante végétation de ses grands arbres séculaires dont un siècle de plus ne semble pas devoir abattre la vigueur : voilà ce qui saisit au premier aspect, même les touristes dont les yeux sont en quelque sorte blasés sur ce genre de beautés. Quelques négligences de tenue viennent d'être réparées; il reste à réformer plusieurs objets d'art dont le bon goût aurait dû faire justice depuis longtemps, dans une ville où l'on ne fait point un pas dans la foule sans coudoyer un artiste. Bon nombre de sculptures qui figurent au parc déparent par leur médiocrité cette belle promenade, rendez-vous des gens de goût de toutes les nations, auxquels nous devrions tenir à honneur de ne montrer que des objets d'art dignes d'être regardés. Qu'on mette à contribution pour les remplacer le génie de nos artistes, dont les ouvrages sont si justement admirés en Europe. Si la question d'argent ne permet pas immédiatement ce changement de décoration, il n'en coûtera rien

Digitized by Google

pour supprimer dès demain le mauvais et le médiocre, en attendant que le bon et le beau puissent prendre leur place.

Nous voudrions aussi autre chose que des grenouilles dans le bassin où croupit de temps immémorial un peu d'eau verdâtre ; des cygnes et un jet d'eau ne gâteraient point le parc, et rentreraient dans le système général de sa décoration.

L'un des plus heureux embellissements ajoutés au parc depuis sa fondation, c'est sans contredit, le parterre circulaire dont est entouré le kiosque en fonte du rond-point. Les compartiments de gazon qui longent la rue Royale et la rue de la Loi pourraient aussi être en partie convertis en parterre, sans rien changer au style et à l'ordonnance du parc. Tel qu'il est, et malgré quelques imperfections de décoration que nous serions heureux de voir disparaître et l'absence d'une clôture convenable, le parc de Bruxelles est une admirable promenade, distribuée avec autant de bon sens que de bon goût. Cherchez vous vos connaissances parmi la foule, vos yeux peuvent les rencontrer de très-loin dans les grandes allées : facilité non moins précieuse à l'égard des importuns qu'on désire avoir le plaisir de ne pas rencontrer. Vous faut-il un peu de silence et presque la solitude, vous les trouverez réfugiés dans les bas fonds, ou dans quelque recoin de l'intérieur des massifs, n'ayant qu'un pas à faire pour vous retrouver dans la foule. Ce sont là, pour le public, des égards auxquels on n'a point pensé ailleurs.

Un peu d'eau, quelques fleurs de plus, quelques mauvaises sculptures de moins, et le parc de Bruxelles pourra être offert pour modèle à toutes les grandes villes qui ont des promenades publiques à créer.

Un mot, maintenant, du jardin botanique, bien qu'il ne soit public qu'à moitié, pendant quelques heures, trois jours sur sept. Les jardins consacrés à l'étude de la botanique devraient toujours être publics, comme celui de Gand et ceux d'une foule de villes en Allemagne et en France. Celui de Bruxelles, par son développement, ses admirables points de vue, la magnificence des serres qui le couronnent, l'abondance des eaux et le gracieux dessin des allées, serait appelé, malgré sa position excentrique, à attirer de nombreux visiteurs, et à vulgariser la connaissance des plantes usuelles, surtout si le gouvernement, moyennant le subside qu'il paye aux propriétaires de ce splendide établissement, exigeait quelques améliorations peu dispendieuses dans les étiquettes et la classifi-

Digitized by Google

cation, choses de première importance pour les promeneurs studieux.

Arrivés au terme de cette rapide revue, il nous reste à parler d'un genre de jardins publics que nous voudrions voir créer partout en Europe, pour la naturalisation de tous les végétaux d'ornement ou d'utilité que peut comporter chaque climat. L'industrie particulière ne peut, sans compromettre sa propre existence, se livrer à de semblables essais sur une grande échelle : ce serait là une dépense publique bien appliquée, un emploi éclairé et fructueux des fonds du budget; rien n'empêcherait les jardins appliqués à cet usage d'être en même temps des promenades publiques, où chacun pourrait suivre avec intérêt les expériences dont les résultats utiles seraient ainsi rapidement vulgarisés.

Chez nous, sous notre climat intermédiaire entre les brumes de la Hollande et de la Grande-Bretagne et le riche soleil du Midi, les hivers sont assez rigoureux pour faire sentir le besoin d'une promenade couverte pour l'hiver; cette promenade pourrait être quelque chose comme la grande serre de Chastworth; il n'y a jamais rien de trop beau ni de trop splendide, quand tout le monde en doit profiter. A Paris, l'idée d'une création semblable est depuis plus de cinquante ans à l'état de projet; mais à Berlin, le roi de Prusse qui, comme nous l'avons dit, trouve dans la botanique et l'horticulture son plus doux délassement des soucis de la royauté, fait en ce moment aux habitants de sa capitale une gracieuseté toute royale. Il consacre trois millions de francs pris sur sa fortune personnelle, en dehors du budget de l'Etat, à faire construire au centre de Berlin un jardin couvert de grandes dimensions, qui servira de promenade publique pendant l'hiver; on viendra y respirer un air embaumé par la végétation tropicale, sous une température de printemps, lorsqu'au dehors régneront la neige, les frimas et un froid de 15 à 20 degrés. Les architectes et les botanistes les plus habiles de l'Allemagne ont été convoqués pour en arrêter le plan et en surveiller l'exécution : ce sera l'une des merveilles de la Germanie. Nous voudrions que l'Etat, la ville, ou l'industrie privée, dotassent Bruxelles d'une création semblable.

Dans un prochain article, nous envisagerons l'horticulture au point de vue gastronomique et médical, dans la production des fruits, des légumes et des plantes médicinales, ce qui constitue à proprement parler la partie la plus directement utile de la botanique appliquée.

Digitized by Google

BATAVIA.

Batavia comprend deux parties parfaitement distinctes, l'ancienne ou basse ville, dont les habitations sont entassées les unes sur les autres, à la mode de nos cités européennes : c'est la partie commerçante. Le canal la sillonne dans tous les sens; elle est la plus rapprochée de la rade, mais elle est aussi la moins salubre et la moins agréable. C'est dans cette partie que se trouvent toutes les maisons de commerce, mais en outre les négociants opulents ont de superbes habitations dans la haute ville où ils établissent domicile, et ils ne séjournent dans la basse ville que pendant les heures destinées aux affaires, c'est-à-dire de dix heures du matin à cinq heures du soir. Quant à la ville haute, elle est composée d'une foule d'habitations construites avec luxe et entourée de jardins; aussi elle s'étend sur une grande surface, et il serait difficile aux habitants de pouvoir se visiter souvent, si chaque famille, pour peu qu'elle soit fortunée, n'avait une voiture et des chevaux à sa disposition. A Batavia, on ne rencontre jamais personne parcourant les rues autrement qu'en voiture; les Malais et les Chinois peuvent seuls se servir de leurs jambes sans être remarqués; les Européens ne sauraient se donner cette jouissance sans se faire suivre par leur équipage. Nulle part peut-être les lois de l'étiquette ne se montrent plus sévères qu'à Batavia, et, si je dois en croire tous les dictons qui plus tard me furent répétés, on verra par la suite combien nous autres Français nous fûmes coupables aux yeux des habitants de la ville de n'avoir pas toujours respecté leurs exigences...

[1] Nous empruntons cette description de mœurs à diverses parties de l'un des trois derniers volumes du *Voyage au pôle sud et dans l'Océanie, exécuté sous le commandement de M. Dumont d'Urville*, Paris, 1845 et 1846, vol. VII, VIII et IX.

Digitized by Google

La population générale de Batavia peut aller à 60,000 âmes, sans compter la garnison, dont le chiffre, peu connu d'ailleurs, varie trop souvent pour entrer en ligne.

Sur ces 60,000, on peut compter 4,000 Européens, 20,000 Javanais ou Malais, 30,000 Chinois et 6,000 esclaves et Arabes.

Les monuments les plus remarquables sont, dans la vieille ville, la douane, les magasins de la marine, les entrepôts en bois destinés à renfermer les récoltes de café.

On peut encore citer une porte ou espèce d'arc de triomphe, qui fait face à la ville, et qui n'est qu'un beau reste de l'ancien château démoli par le gouverneur Daendels.

Dans la nouvelle ville, on remarque le château de Waltevreeden, la bourse, la maison de la Société de commerce, enfin l'Harmonie, grand et magnifique monument, dont la fondation s'associe volontiers avec le souvenir du gouverneur général Daendels.....

A l'instant où nous nous trouvions à Batavia, tous les esprits étaient tendus vers la culture du *thé*, de l'*indigo*, de la *cochenille* et des *cannes à sucre;* toutes ces denrées y réussissent à merveille, et sont la source des grandes fortunes qui s'y élèvent chaque jour.

L'intérieur de Java possède des localités où les fruits d'Europe viennent avec grand succès; les *pêches*, les *fraises*, les *poires*, etc., y sont délicieuses. Le raisin seul y est d'une qualité toujours médiocre. Les légumes, tels que les *petits pois*, les *asperges*, les *pommes de terre*, les *artichauts*, etc., y sont d'un goût parfait.....

La principale industrie de Batavia est celle des distilleries d'arak, liqueur forte résultant de la fermentation du riz avec le résidu de la canne à sucre et la noix de coco. On y fabrique aussi des briqueteries et poteries communes. Les tanneries ne méritent pas d'être citées, à cause de la mauvaise qualité de leurs produits. La porcelaine de Chine, très-commune, est employée par les indigènes.....

Comme celui de tout l'archipel indien, le climat de Batavia est brûlant; l'on ne vit que de six à huit heures du matin, et de six heures du soir à minuit ou deux heures du matin; les rues étaient illuminées par des milliers de fanaux, c'était l'heure de la promenade; les dames, en toilette de bal, la tête et les épaules découvertes, venaient jouir des délicieuses brises du soir, dans de jolies voitures éclairées par les torches de deux valets; les hommes, à cheval, galoppaient aux portières ou fumaient gravement leurs cigares sur le péristyle de leurs élégantes habitations. Peu après, le nombre des voitures diminua, et bientôt nous nous trouvâmes presque seuls, alors nous rentrâmes à l'hôtel en longeant toutes les grilles des jardins; nous destinions la journée du lendemain à visiter la partie habitée par les Chinois.....

Digitized by Google

Outre sa garnison, Batavia possède une garde civique dont les règlements sont strictement observés. On nous a montré un jeune homme qui venait de subir quelques jours de prison pour avoir manqué l'exercice. Les manœuvres de cette garde ont lieu le soir, dans une place fort étendue, et rien n'est plus amusant que le spectacle de cette parade. Chaque milicien s'y rend en voiture, accompagné de cinq ou six esclaves malais portant son équipement guerrier; chacun d'eux est pourvu d'une pièce de cet armement, et suit au pas de course la voiture de son maître. Les voitures, placées sur une longue file, attendent la fin de l'exercice qui ne laisse pas que d'être pénible sous un pareil climat, pour reconduire les soldats citoyens à leur domicile. Les officiers de la garnison appliquent aussi cette méthode aux exigences du service; forcés d'être toujours en uniforme, gêne excessive sous une température aussi élevée, ils ont du moins la faculté de faire porter leurs armes par un *groom*.....

Les Chinois occupent à Batavia un quartier entièrement séparé, ou plutôt une ville entière; mais plus de splendides avenues, ni de gracieuses habitations. Au milieu de maisons entassées les unes sur les autres, dans des rues étroites et tortueuses habitées par les mêmes métiers, circule une population active et empressée; d'un côté vous entendez retentir le marteau du forgeron; le Vulcain chinois, le buste nu, la queue roulée autour de la tête, bat le fer d'un bras aussi sûr, aussi vigoureux que le meilleur ouvrier de nos arsenaux. Plus loin, une longue enfilade de chaudronniers, de ferblantiers vous brise le tympan. Ceux-ci, moins bruyants, manient l'aiguille, la navette. Des restaurateurs en plein vent vont, viennent, colportant dans les ateliers le riz bouillant, arrosé du national *soya*. Là-bas la vie fastueuse, le luxe indolent; ici travail, activité, économie.

Les Chinois arrivent en foule dans l'archipel indien, le gouvernement les accueille et les protége; il choisit parmi eux un chef qui a le titre de capitaine chinois : c'est généralement le plus riche et le plus influent; il paye de belles et bonnes piastres le titre et l'autorité dont il jouit.

Le capitaine chinois est spécialement chargé de l'administration de la police et du recouvrement des impôts. Il condamne à la bastonnade, fait couper le nez ou les oreilles à ses administrés, sans que les Hollandais s'en occupent le moins du monde; aussi vivent-ils, au milieu des populations si diverses qui les entourent, comme à Pékin, et les Hollandais ont acquis une peuplade calme et laborieuse, dont il leur serait aujourd'hui impossible de se passer.

Les Chinois sont essentiellement pacifiques, tant qu'on n'en veut pas à leur bourse, mais ils sont prêts à se faire assommer pour une roupie. Un employé hollandais de l'intérieur de Java avait sous sa direction sept à huit cents ouvriers chinois qui travaillaient à des défrichements; on était convenu, les

Digitized by Google

travaux terminés, de leur donner une somme de..., mais, quand on en vint à compter, le Hollandais voulut en rabattre la moitié. Les Chinois réclamèrent; mais soit que leur pétition ne parvint pas à l'autorité supérieure, soit qu'on n'en tint aucun compte, ils ne purent se faire rendre justice. Ils protestèrent alors tout de bon, et s'emparèrent du fripon, déclarant que sa tête allait tomber, si justice ne leur était faite; en conséquence, l'ordre fut donné à une compagnie d'infanterie de les réduire. Aux premiers coups de fusil, le malheureux prisonnier fut mis à mort, et en réponse aux balonnettes, ils jetèrent sa tête dans les rangs hollandais, après quoi ils se barricadèrent et rendirent coup pour coup. De nouvelles troupes arrivèrent, et on les fusilla jusqu'au dernier.

C'est le seul événement de ce genre que j'aie entendu citer. Ce fait est une exception des deux côtés, les Hollandais apportant généralement beaucoup de bonne foi dans leurs transactions commerciales.

A voir l'extérieur des maisons chinoises, on les prendrait pour de misérables bicoques; à l'intérieur ce sont de vastes appartements lambrissés, les boiseries sont couvertes de peintures charmantes quant au coloris, mais d'un dessin détestable et sans perspective. Ce sont des paysages dont les arbres, les oiseaux n'ont jamais existé que dans l'imagination fantastique de l'artiste; des vues toutes sur le même plan. Dans la pièce principale se trouve, de fondation, un petit autel sur lequel brûlent des parfums dans des cassolettes d'un métal précieux, et de petites bougies de bois de sandal. Je laisse à d'autres à décider à laquelle des mille sectes qui divisent le Céleste Empire ils appartiennent, mais je n'ai jamais visité une maison sans y trouver la large face, peinte sur toile et sur papier, d'un gros père chinois entouré d'êtres fantastiques.

Les femmes ne paraissent jamais que dans les occasions solennelles, et je n'ai pu voir que la fiancée de Makassar.

Quand le soleil est couché, quand les ateliers, les magasins sont fermés, la ville chinoise n'est plus reconnaissable. Sur toutes les petites places s'élèvent des théâtres, des ombres chinoises, des saltimbanques, des danseuses amusent cette population d'abeilles qui circule sans bruit à la lueur un peu terne de toutes les immenses lanternes en papier huilé qui garnissent la devanture des maisons.

Nous nous mêlâmes à la foule, qui nous conduisit tout droit au spectacle.

Devant des tréteaux élevés de dix pieds au-dessus du sol, était réunie une foule grave, et prêtant toute son attention au drame qu'on lui représentait. J'aurais donné tout au monde pour comprendre le dialogue. Autant que j'ai pu en juger par la pantomime, c'était l'histoire de quelque Néron chinois qui finissait par être détrôné et mis à mort par un vertueux et noble guerrier. Le tyran était un bon gros père à triple menton, qui, pour donner à sa débon-

Digitized by Google

naire figure toute la férocité de l'emploi, s'était barbouillé de noir de fumée. Il était vêtu d'une longue robe de soie à grands ramages, serrée à la taille par un ceinturon qui soutenait un monstrueux sabre ce bois; sa tête était couverte d'une couronne en papier doré.

La scène était occupée par des hommes et des femmes qui déclamaient en fausset et d'un ton traînant et criard. C'étaient des lamentations qui paraissaient produire beaucoup d'effet sur l'auditoire. Le tyran inflexible mettait à sac tout ce qui l'entourait, et, malgré les pleurs d'une charmante princesse, laquelle larmoyait à fendre un cœur de roche, le barbare allait poursuivre son œuvre de mort, quand apparut le vengeur; il n'était que sabres et poignards, un véritable héros de la Porte-Saint-Martin; mais avant de dégainer ses dagues, il fit au traître une chaleureuse allocution, toujours sur le même ton lent et criard. Il lui reprochait probablement sa cruauté, et l'autre persistant dans le péché, il termina par l'abattre d'un air superbe.

De temps à autre, une ritournelle et des danseuses venaient faire diversion à ce lugubre spectacle. La musique se composait d'un gong, d'une sorte de mandoline à une seule corde, et d'une flûte, dans laquelle le musicien soufflait avec les narines. Je ne crois pas qu'il soit possible d'entendre de charivari plus discordant. Les actrices étaient généralement laides, une seule trouva grâce à nos yeux : c'était une jeune fille de quinze à seize ans; sa robe de soie bariolée, serrée autour de la taille par une riche ceinture dont elle tenait les deux bouts, venait s'arrêter au-dessous du sein, laissant la gorge, les épaules et les bras nus; ses cheveux, d'un noir de jais, étaient relevés à la chinoise et retenus sur le sommet de sa tête par une longue aiguille d'or; elle dansait un pas lent et lascif, et quelquefois, sans que les pieds parussent bouger, elle imprimait à tout son corps les mouvements les plus gracieux, les plus voluptueux. Nos Chinois n'applaudissaient pas, ils eussent cru manquer par trop à leur dignité, mais ils se pâmaient d'admiration, et quand la bayadère eut fini, une pluie de roupies vint tomber à ses pieds. Cette femme, malgré ses yeux bridés, était vraiment jolie.....

Les femmes qui remplissent exclusivement les rôles de ces pièces sont des Malaises qui ont appris le chinois, sous la direction des personnes qui les élèvent pour cet état. L'île de *Bali* paraît avoir le privilége de fournir un grand nombre de ces actrices, qui, comme partout, trafiquent de leurs charmes, et qui, lorsqu'elles sont jolies, en retirent des sommes considérables. La condition d'actrice ne paraît pas dégrader les femmes qui l'exercent; les femmes jouissent d'ailleurs d'une très-faible considération dans la société chinoise. Au contraire, les actrices sont recherchées, et on a vu souvent de riches marchands les épouser. Les représentations du théâtre n'ont lieu qu'à certaines époques. Leurs frais sont supportés par les Chinois opulents de la ville, qui se cotisent dans ce but, à l'époque des grandes fêtes religieuses, ou

Digitized by Google

à l'occasion de réjouissances particulières. Le gouvernement hollandais impose ces représentations d'un droit qui atteint, m'a-t-on dit, le chiffre de deux cents florins.....

Le spectacle fini, on se rendait en foule dans les petites boutiques des restaurateurs qui bordent la place ; sur les devantures étaient étalés toutes sortes de comestibles : homards, belles chevrettes, tripangs, nids d'hirondelles, tous les beaux fruits de Java s'offraient à l'envi au gourmet chinois. Nous suivîmes le flot qui nous entraînait chez le Véfour du lieu. Celui-ci, tout fier de voir chez lui des officiers français, se multipliait pour nous servir tout ce qu'il avait de mieux.

Sur une petite table d'une propreté irréprochable et garnie des ustensiles d'usage, c'est-à-dire d'assiettes microscopiques en magnifique porcelaine, et des deux petits bâtons d'ivoire, on nous apporta d'abord une gelée blanchâtre, sur laquelle étaient quelques tranchées de poisson : c'était une espèce de purée de nids d'hirondelles, épicée à emporter la bouche; nous en conclûmes que le mets favori des Chinois a besoin d'être relevé, et, pour n'en pas avoir le démenti, nous avalâmes consciencieusement. Notre hôte nous regardait faire avec bonheur; ses petits yeux pétillaient avec plaisir. Après cela nous vîmes arriver une foule de petits plats. Qui que vous soyez, si vous dînez jamais chez un restaurateur chinois, je vous recommande la salade de homards et de chevrettes au *soya*. C'est une excellente sauce faite, je crois, avec du jus de viande, et dans laquelle entrent beaucoup d'aromates. Nous trouvions tout cela excellent, lorsqu'on nous apporta en grande pompe des tranches très-minces d'une viande blanchâtre sur une gelée filante comme du macaroni. Notre hôte nous montrait le plat d'un air superbe, ayant l'air de nous dire : Mangez, ceci est mon triomphe. Nous envoyâmes donc les petits bâtons, et chacun d'avaler. C'était bon; mais cette viande avait un goût tout particulier, et avant d'en venir à une seconde bouchée nous voulûmes savoir à quoi nous en tenir. Notre homme nous comprit à merveille, et, baissant la main à un pied de terre, il poussa deux aboiements fort distincts; il n'y avait pas à s'y méprendre, c'était du chien; sans doute quelque pauvre et inoffensif caniche que le misérable avait assommé dans la rue. Notre première idée fut de lancer le plat à la figure du Chinois, mais nous nous ravisâmes et continuâmes à manger à sa grande satisfaction.

A une table à côté de nous étaient assis deux gros pères chinois à triple menton; sur leur large face était empreinte la satisfaction du gourmet. Ils dégustaient avec délices le fin nid de salangane; ils jubilaient, ces braves gens; mais, hélas, tout est fugitif ici-bas, et, quand vint l'heure de payer, c'était plaisir que de voir la mine refrognée et le gros soupir qui accompagnait chaque roupie qui sortait de leur escarcelle. Quant à nous, nous en eûmes pour dix roupies, vingt-deux francs de notre monnaie.

Digitized by Google

La soirée était loin d'être finie; nous entendions toujours la voix criarde des artistes dramatiques, et la foule circulait plus flâneuse encore. Nous nous mêlâmes à cette profusion de queues chinoises, et suivîmes le torrent, qui nous mena devant une grande salle rectangulaire entièrement illuminée : c'était une maison de jeu. Le milieu de l'appartement était occupé par une grande table, tout autour de laquelle étaient des bancs adossés à la muraille, et sur ces bancs trente à quarante figures graves et compassées fumaient des pipes à long tuyau, sur le fourneau desquelles brûlaient des grains d'opium, dont les vapeurs nous donnaient des éblouissements. Trois dés roulant sur la table venaient enlever à la plupart de ces misérables tout leur gain de la journée. C'étaient généralement des ouvriers, des gens de la basse classe. Sur leur face impassible, rien, pas un mouvement de muscles, ne venait trahir l'émotion du jeu, et, sans leurs regards avides, nous aurions pu les prendre pour autant de statues. Nous quittâmes cette scène avec dégoût.

Un peu plus loin, c'étaient des ombres chinoises; mais, sous ce rapport, nous avons laissé nos maîtres bien loin derrière nous : Séraphin en remontrerait aux inventeurs eux-mêmes. Les Orientaux ne sont généralement pas délicats sur le choix de leurs spectacles; ils paraissaient s'amuser beaucoup des grossières obscénités qu'on leur représentait.

Mais peu à peu, toute cette foule joyeuse diminuait, les lumières s'éteignaient, et bientôt la cité chinoise rentra dans le calme de la nuit. Nous nous mîmes en route pour regagner nos voitures, qui nous attendaient en dehors. Ce ne fut qu'avec le secours de notre guide que nous pûmes les retrouver, et cela après avoir vingt fois risqué de nous casser le cou sur des ponts de bambous ployant sous nos pieds; pour mon compte, j'eusse été très-peu flatté de terminer ma soirée dans les eaux boueuses et chargées d'immondices du canal *Ryswick*.

Le lendemain, après dîner, nous partîmes comme d'usage, laissant à nos cochers le soin de diriger notre promenade; après avoir parcouru la ville quelque temps, le nôtre prit une magnifique route sablée et bordée de beaux arbres et de jolies maisons. Nous allions un train de poste, et bientôt nous eûmes laissé derrière nous toutes les habitations. Nous ne savions pas trop où nous allions, mais nous étions parfaitement à notre aise dans une excellente voiture, et nous nous laissions traîner. Après avoir fait près de deux lieues, le cocher nous arrêta devant quelques cases en bambou de chétive apparence, le valet de place vint nous ouvrir la portière en nous chuchotant à l'oreille, avec un mystérieux sourire, *mystern Cornlis*, puis il nous conduisit à travers une ruelle infecte et boueuse dans un assez grand village, au milieu duquel était un bazar éclairé par des torches; des Javanais armés, des Chinois circulaient en silence, nous jetant des regards sombres, comme si nous venions les déranger. Après avoir passé en revue toutes ces figures, nous suivîmes

Digitized by Google

notre guide dans une rue très-étroite, il nous introduisit dans une maison de mauvaise apparence, par une porte tellement étroite, qu'il fallait s'effacer pour y passer; là, nous nous trouvâmes dans un long corridor à peine éclairé et garni à droite et à gauche de petites cabines dont l'intérieur était masqué par des rideaux; nous étions à nous demander si nous n'étions pas tombés dans un guet-apens, et ce que tout cela signifiait, lorsque nous vîmes arriver, ou plutôt ramper jusqu'à nous, une basse et vile figure de Chinois; le drôle fit allumer une foule de petites lampes que nous n'avions pas aperçues, puis tous les rideaux se tirèrent comme par enchantement : chaque cabine contenait une odalisque demi-nue, couchée sur une natte, ou mollement appuyée sur une pile de petits coussins. Ces femmes étaient belles. Nous sommes généralement assez indulgents, nous autres marins, pour ces sortes de peccadilles, mais tout cela était d'une obscénité si grossière, que nous en fûmes révoltés. C'était cependant chose très-simple pour ces Javanais, ces Chinois. Ces femmes qui, dans nos contrées civilisées, sont accablées de honte et de mépris, ne croient pas du tout faire un métier infâme; elles sont jeunes, jolies; elles se livrent en trafiquant de leurs charmes; c'est le beau temps de leur jeunesse, puis viendra le mariage, et elles garderont religieusement la foi conjugale. La chose me paraît cependant si monstrueuse, que j'ai peine à y croire.

Il existe à Batavia plus de vingt de ces harems, et celui-ci est un des plus à la mode.

A en juger par cet échantillon, on aura une triste idée du beau sexe javanais. Pour l'honneur de l'espèce, il faut croire qu'il y a des exceptions. Au reste, dans notre longue course, nous en avons tant vu, que rien ne nous semble plus extraordinaire.

Aux Marquises, nous avons été littéralement enlevés à l'abordage par deux cents jeunes filles, qui ne croyaient pas le moins du monde faire là une chose peu convenable. Il en est probablement de même de ces dames javanaises. Sous cet ardent soleil, le sang bouillonne, les passions sont plus vives que dans notre froide Europe.....

On nous a montré dans ce lieu un Chinois ivre d'opium; il paraissait plongé dans une sorte de béatitude particulière. Il proférait des mots sans suite, ses yeux se promenaient sur nous sans s'arrêter, il paraissait étranger à ce qui se passait autour de lui, et comme absorbé dans la contemplation d'objets invisibles pour nous. Cette ivresse est moins dégoûtante que celle du vin, mais plus effrayante. La physionomie paraît moins abrutie, les traits épanouis respirent la félicité; mais en les examinant de près, il me semblait découvrir une expression étrange de joie et de tristesse. L'œil semblait dilaté sous sa paupière alourdie; et lorsque le fumeur ouvrait les yeux, son regard, effaré comme je n'en ai pas vu ailleurs, était empreint de stupidité

Digitized by Google

et d'effroi. Je ne puis mieux rendre mon impression, qu'en disant qu'il me semblait voir à travers la figure jeune de cet homme, une autre physionomie de vieillard, ou comme si une étoffe transparente la voilait en partie.....

Les effets produits par l'ivresse de l'opium nécessitent l'emploi d'une police nombreuse et vigilante. Des gardes indigènes sont aux abords de ces maisons, placés dix par dix, de distance en distance; ils sont armés de lances et de fourches garnies à l'intérieur de pointes placées en sens inverse de l'ouverture de cet instrument, qui sert à arrêter les voleurs et les fumeurs d'opium en fureur. Ils saisissent au passage le délinquant par le cou, ou lui lancent la fourche dans les bras ou dans les jambes; celui-ci, une fois atteint, ne peut plus se dégager des épines qui le clouent, sans y mettre un certain temps qui suffit pour permettre aux gardes d'arriver et de le conduire en lieu de sûreté ou de le tuer sur place, s'il est trop furieux, ainsi qu'ils en ont l'autorisation envers les fumeurs qui, selon l'expression consacrée, courent un *mak*. L'emploi de cette fourche est cruel, il doit blesser gravement ceux qu'elle atteint, mais on doit avouer que ce moyen est parfait pour arrêter la rage meurtrière des fumeurs en délire ou qui feignent de l'être, comme on en a eu la preuve dans quelques cas.

Digitized by Google

Histoire de la langue et de la littérature provençales, par Emile De Laveleye, élève de l'université de Gand [1].

C'est sous ce titre qu'a été publié depuis peu un mémoire couronné, il y a deux ans, au concours universitaire. Ce travail de longue haleine mérite à plusieurs égards que nous en occupions quelques instants nos lecteurs. Des publications littéraires de ce genre sont rares en Belgique, le goût du public n'y encourageant guère encore les auteurs, ou les auteurs n'ayant pas eu encore l'art d'y intéresser un public quelque peu nombreux. On est heureux de les voir germer au moins dans nos universités ; on peut reconnaître là le symptôme précurseur d'un progrès qui, comme bien d'autres, ne demande en Belgique qu'un peu de temps pour se développer.

M. de Laveleye, dans la conception de son histoire, s'est inspiré de Guillaume Schlegel, dont on connaît les *Observations sur la langue et la littérature provençales*. Il a appliqué les deux principales idées du critique allemand : la négation de l'influence arabe, contrairement à l'opinion de graves écrivains, et l'action de l'élément germanique, dans la formation des littératures méridionales. Ce dernier point surtout, que par amour-propre national, probablement, les auteurs français en général ne font qu'effleurer, est traité avec un soin spécial ; seulement l'exagération patriotique qui perce chez Schlegel dans le développement de cette thèse est prudemment mitigée.

Avant d'entrer dans aucun détail lexicographique, l'auteur classe

[1] Un vol. gr. in-8°.

Digitized by Google

les peuplades du sud-est et du centre de la Gaule, en indiquant leur souche, et l'idiome dont elles se servaient probablement. Les populations une fois assises, leur importance relative et leurs dialectes révélés, on conçoit que l'analyse des langues ait une base certaine, et qu'il soit impossible, dans la recherche de leur origine, de se laisser entraîner par les caprices de l'imagination, d'établir des sources qui ne soient point, autant que possible, prouvées par les données de l'histoire.

Bien des systèmes ont été mis en avant sur la formation de la langue provençale.

M. Bonamy croit que les langues néolatines sont issues du latin rustique, jargon persistant dans les campagnes d'Italie, tandis que le langage littéraire florissait dans les villes, et était transporté en Gaule par les légions romaines.

L'Allemand Diez adopte une théorie inverse et fait dériver les idiomes romains du latin grammatical par de successives déformations.

M. Raynouard donne comme type à leur formation le roman, né, selon lui, de la fusion de la langue germanique avec le latin corrompu.

M. Bruce-Whyte produit l'hypothèse d'une vaste langue mère, rameau générateur de dialectes homogènes en Gaule, en Espagne, en Italie, qui par leur contact avec le latin donnent naissance aux nouveaux idiomes.

Mais tous ces systèmes ingénieux, hardis, sont chancelants, faute d'une base historique certaine. Ils s'appuient sur de simples conjectures, sur des preuves étymologiques, toujours douteuses lorsqu'elles sont isolées, sur des arguments secondaires qui ne peuvent valoir que lorsqu'ils sont soutenus par un principe fondamental. Or ce principe est négligé; le point essentiel dont l'éclaircissement seul peut jeter quelque lueur sur d'aussi ténébreuses origines est à peine effleuré. On ne trouve aucune théorie sur les habitants primitifs des contrées où se parlèrent plus tard les langues néolatines. Qu'étaient-ce que les Ibères et les Celtes? Quel fut le contingent de civilisation apporté par les colonies grecques et phéniciennes? et dans le mélange de ces races, quel fut l'élément dominateur? y eut-il juxtaposition, fusion en portions égales, ou absorption d'idées et de langage? Puis, ce fonds indigène originaire constaté, quelles furent les transformations que lui

Digitized by Google

firent subir la double invasion romaine et germanique? Tous ces problèmes restent sans solution. M. Mary-Lafon, dans son ouvrage couronné par l'Institut, détermine la part réelle des influences diverses que nous avons signalées; mais son travail restreint ne s'attache qu'aux étymologies du provençal. C'est en majeure partie un glossaire précieux et neuf sans doute, mais qui ne renferme aucun aperçu sur le secret de l'identité des langues néolatines. M. de Laveleye a essayé de pénétrer ce mystère; nous croyons le résultat qu'il a obtenu important et sérieux: c'est un résumé intelligent des travaux philologiques des Schlegel et des Fauriel, découvertes éparses, rapprochées, élaborées, modifiées parfois, rajeunies par les idées et les connaissances personnelles de l'auteur.

Dans l'introduction du mémoire de M. de Laveleye, la formule de l'esprit général de l'ouvrage nous est donnée d'une manière précise.

« La langue et la littérature provençales trouvent leur raison « d'être, et la raison de leur mode d'être, dans la conquête du monde « romain, tel qu'il était au IV^e^ siècle (c'est-à-dire renfermant en son « sein les traditions des anciennes races soumises, Celtes, Ibères, « Grecs), par les peuples germains, et dans la fusion de ces deux « éléments sous l'influence du christianisme et de l'Eglise. »

Depuis M. Guizot, cette idée d'une triple combinaison comme principe de formation des sociétés chrétiennes n'est plus neuve. C'est une vérité acquise à la science historique, invoquée toutes les fois qu'il s'agit d'expliquer l'origine des institutions du moyen âge. Cependant il est à remarquer qu'elle a été sinon complétement méconnue, du moins superficiellement mise à profit par les savants dans leurs explorations pour remonter à la source du provençal. C'est une théorie qu'ils ont admise au fond, sans avoir conscience de son importance réelle, sans la présenter explicitement et comme moyen principal de dévoiler bien des secrets philologiques. Cette négligence, jointe à l'oubli des peuplades primitives de la Gaule, est la cause d'une lacune que M. de Laveleye a tenté de combler.

Voici la théorie admise par ce jeune écrivain pour expliquer l'origine et la nature de la langue provençale :

Dès les premiers temps historiques, on trouve au midi de la Gaule deux races distinctes : l'une, aux cheveux bruns, au teint basané, appartenant à la grande famille *ibérique* qui s'étendait également sur le revers opposé des Pyrénées et sur toute l'Espagne; l'autre, comprenant les peuplades nommées *celtiques* et se rapprochant

Digitized by Google

du type du Gaël aux cheveux blonds, aux membres charnus et blancs. Quelle était leur origine? l'Ibère part de l'Asie, passe par l'Egypte, par les côtes septentrionales de l'Afrique, et déborde en Europe par l'Espagne. Au delà des Pyrénées il s'étend dans la Gaule jusqu'à la Loire.

Postérieurement, dans le nord de cette dernière contrée s'établissent les tribus galliques poussées par les Germains. Elles se propagent au centre et au midi, en s'incorporant aux premiers occupants du sol, les Ibères. De là naît une race nouvelle où domine l'élément conquérant pour les idées et le langage : c'est la race *celtique*, laquelle, pressée constamment vers le sud par les persistantes invasions du nord, y constitue par sa fusion plus intime avec les Ibères les peuplades désignées par les anciens sous le nom de *celtibériques*. Cela eut lieu non-seulement en Gaule, mais encore en Espagne et même en Italie. L'idiome de ces populations était l'*ibère* d'abord, qui se conserva pur dans le sud-ouest de la Gaule (on en trouve des vestiges aujourd'hui dans le basque); ensuite le *celtique*, composé de racines germaniques qui se retrouvent dans l'allemand, et de racines ayant une grande analogie avec le grec et l'hébreu.

A cette race mixte vinrent se joindre les commerçants phéniciens et grecs qui fondèrent des comptoirs sur les bords de la Méditerranée, et quelques-uns dans l'intérieur du pays; l'influence de leur langue s'exerça spécialement sur la région des colonies établies dans les plaines voisines de la mer; cette influence diminuait à mesure qu'on s'éloignait des côtes. C'est là que, par son contact avec elle, le dialecte celtibérique s'altéra, et emprunta à l'hellénique des principes et une euphonie qui persistent, même encore aujourd'hui, dans l'accent de quelques cantons du Midi. Alors Rome envoya ses légions, et le latin, se répandant dans toutes les classes de la société, devint la langue des savants, des ministres de la religion, et même de ceux qui, par leurs farces scéniques, cherchaient à amuser le peuple. Bruce-Whyte et Isodore de Séville montrent le même fait s'accomplissant en Espagne et en Valachie. Dans tous les pays de langues néolatines, le latin s'infiltra avec une intensité à peu près égale, ce qui explique la conformité des dialectes parlés plus tard en Provence, en Espagne, en Italie, en France et en Valachie. Cependant, au-dessous de la langue littéraire, l'idiome des vaincus persista dans les classes les plus infimes et dans les parties du territoire inaccessibles à la conquête; c'est ce qui engendra un dialecte

Digitized by Google

mixte, un mélange d'éléments primitifs, de formes grossières et de constructions grammaticales fournies par le latin : espèce de *sermo rusticus*, de patois rustique, qui variait probablement du nord au midi, tout en conservant une analogie fondamentale résultant du rapport qui existait entre le gael proprement dit, le celtique et l'ibère, mais qui, chez les populations issues d'une même souche, devait être à peu de chose près identique partout. Ainsi l'Espagne et l'Italie, comme la Gaule, renfermant les mêmes races originaires, eurent leur *sermo rusticus* composé de la même manière. En effet, les *Sicules*, les *Osques* et les *Ligures*, peuplades de la côte occidentale de l'Italie, avaient une parenté très-prochée avec les peuples de l'Espagne, ainsi que l'attestent Denys d'Halicarnasse, Strabon, Thucydide, et, en des temps plus modernes, les admirables travaux de M. de Humboldt.

Partout donc où plus tard les idiomes néolatins furent en usage, un *sermo rusticus*, sans dissemblance fondamentale de pays à pays, existait à côté du latin; le premier se parlait dans les campagnes, le second dans les villes. Un troisième élément, le dialecte germanique, lors de la grande irruption du IV^e^ siècle, vint s'ajouter aux deux premiers; une nouvelle transformation s'accomplit, non dans les cités, où le latin grammatical était trop fortement enraciné, non dans les contrées où le celte et l'ibère s'étaient maintenus sans mélange, mais dans les plaines où le *sermo rusticus* romano-gallique s'était définitivement formé.

Le conquérant germain reçoit une partie du territoire comme gage de la victoire, il s'y établit; initié au latin grossier des camps, le *sermo rusticus* ne lui est pas complétement étranger, il se l'approprie; mais, pensant encore dans son idiome national, il en prête les formes au nouveau dialecte dont il se sert : il laisse subsister les mots, seulement il les modifie dans leur structure grammaticale et syntaxique d'après les usages consacrés par sa nation. Ainsi procèdent l'Ostrogoth en Italie, le Suève, le Vandale, le Visigoth en Espagne et en Aquitaine. Ainsi se forment trois dialectes analogues d'où naîtront le provençal, l'italien et l'espagnol.

D'après quelles lois s'altère le latin dont les mots et les constructions déformées engendrent le *sermo rusticus*? de quelle nature sont ces formes germaniques ajoutées par le conquérant du Nord? En réponse à cette question, M. de Laveleye reproduit les théories de Raynouard, Diez et Bruce-Whyte. L'organe rude et grossier du

Digitized by Google

Gaulois n'est pas propre à saisir ni à exprimer les subtiles nuances de son, les terminaisons essentielles à la compréhension de l'idée dans le latin; il adopte un signe, la préposition, qui rend la variation de la voyelle finale inutile; il devient indifférent de dire *de hominum* ou *de hominibus*. Une fois la préposition introduite, les syncopes suivent; puis, pour distinguer l'accusatif du nominatif, le régime du sujet, on établit la règle de l'*s*, qui par sa présence indique le nominatif singulier et l'accusatif pluriel, et par son absence l'accusatif singulier et le nominatif pluriel, lettre sifflante que les peuples du Midi conservèrent partout où elle se trouvait en latin, sans jamais l'ajouter, sauf de rares exceptions.

Le Germain introduit l'usage de l'article, pour définir davantage encore le substantif privé de sa syllabe finale; de plus, il prend le mot latin qu'il détourne de son sens en une idée étrangère et le plus souvent abstraite. Ce n'est que lorsque le mot manque complétement qu'il introduit l'expression germanique. Enfin la forme syntaxique du discours change. La construction synthétique est remplacée par la construction analytique. Les terminaisons ne désignant plus le rapport des mots entre eux, ceux-ci doivent se suivre dans leur ordre logique: d'abord le sujet, puis le verbe, puis le régime; la clarté augmente, la *beauté plastique* diminue, *la qualité sensible est remplacée par la qualité métaphysique*.

Cette nouvelle langue, que l'on désignera bientôt du nom de *roman*, est trop irrégulière, trop flottante encore pour remplacer le latin des villes et l'emporter sur lui dans les actes solennels et importants de la vie.

Son usage pourtant se généralise de plus en plus. Cette extension se fait lentement, d'une manière inaperçue, dans les campagnes, dans les bourgs, dans les châteaux, partout où un Germain se trouve en contact avec un Gallo-Romain. L'importance sociale des populations rurales augmente; le clergé, pour se mettre en rapport avec elles, pour que ses sermons et ses homélies soient compris des propriétaires de fiefs, bénéficiers, leudes retirés, colons ou esclaves, serfs et seigneurs, doit s'identifier à ce latin rustique; il le parle, l'écrit, et le maniant ainsi, le perfectionne en lui donnant déjà une allure grammaticale. Il a dans son esprit les constructions syntaxiques du latin littéraire; il les applique au dialecte informe et grossier dont il est obligé de se servir, en altérant toutefois les combinaisons grammaticales rigoureuses, difficiles à comprendre

et qui exigent un certain travail de la pensée chez celui qui écoute. Les conciles ordonnent que toute homélie soit traduite en langue vulgaire; que les fidèles envoient leurs enfants dans les écoles des couvents où elle est enseignée. Jusqu'ici il y a eu action du latin sur le *sermo rusticus*; bientôt la *réaction* de celui-ci sur le latin se fait sentir. Les mots choisis dans le *romain* sont revêtus de la terminaison latine; puis ces nouveaux nobles sortent de la langue officielle pour rentrer dans l'idiome vulgaire qui, complété, régularisé, arrive ainsi à un grand degré de correction et de lucidité. Ce dialecte plus parfait se développe entre le latin, désormais langue morte que conservent l'Église et la science, et le langage populaire, dont il forme l'essence, l'extrait artificiel. Travaillé et poli dans les monastères, dans les petites cours du Midi, Toulouse, Aix, Narbonne, il s'épanouit par la fécondation de l'art en une langue harmonieuse, susceptible déjà de servir d'expression aux tendres affections de l'âme. Aussi dès lors les chants des troubadours et des romans des jongleurs surgissent. L'hymne qui s'élève charme l'Europe entière : « Aux repas des nations celtiques, la harpe de l'hospitalité circulait, et chaque convive tour à tour disait son chant. « Ainsi de nation à nation passe la harpe de la Provence; chacune « d'elles, à son tour, y chante le chant de ses amours ou de ses vengeances, de ses joies ou de ses tristesses, et reproduit comme un « écho survivant la voix morte des troubadours. (Introd., p. VIII.) »

Quels étaient les caractères spéciaux de cette littérature merveilleuse, fleur charmante éclose sous le ciel brillant du Midi? M. de Laveleye nous l'apprend dans les pages suivantes.

La littérature, nous dit-il, est *l'expression de la vie humaine*, déterminée par la tendance générale d'une époque, par le génie particulier de l'auteur, par la forme de la langue; elle n'est que le développement écrit et parlé des idées, des sentiments, de l'intelligence et du cœur de l'homme : sentiments religieux, sentiments de la nature, élancement vers la femme, antipathie ou sympathie, voilà le fond éternel de la nature humaine. Comment ces passions se manifestèrent-elles dans la littérature provençale? Deux traits saillants caractérisent les productions poétiques de cette époque : 1° l'importance de la vie de famille; 2° celle de la femme, relevée de son antique abjection.

Autrefois le citoyen était tout, l'homme en tant qu'homme peu de chose. La vie politique absorbait la vie privée. Les institutions

Digitized by Google

germaines, vivifiées par le christianisme, font au contraire prédominer la vie intérieure sur la vie extérieure. De même, au temps du paganisme, la femme n'avait aucune dignité, aucun prestige. Savaleur morale dans la société était nulle. Elle était exclue de tous les droits. A Athènes elle vivait dans le gynécée, en dehors du mouvement et des idées de la civilisation. A Rome, aucun attachement réel dans le mariage n'unissait les époux, et à la fin de la république la courtisane, instrument du plaisir brutal, avait remplacé la chaste épouse, la matrone austère. Vint la sublime morale du Christ qui, proclamant l'égalité de l'homme et de la femme, et commandant la pureté dans les affections, exalta les idées venues de la Germanie sur la chasteté et le culte idéal voué à la compagne de nos joies et de nos souffrances. Dans les mœurs gallo-romaines s'opéra l'alliage qui se reproduisait partout ; l'immoralité grossière léguée par le paganisme s'épura ; mais la spiritualisation des sentiments ne fut qu'apparente, le fond resta impur ; la forme, l'expression seule, fut élégante, délicate, immatérielle. « Il se peut qu'il y ait eu une époque primordiale où dans les mœurs on retrouvait la réalisation des pures théories. Il se peut qu'en un certain temps que nous ignorons, le midi de la France ait été la patrie de ces affections saintes et éternelles, de ces dévouements jusqu'à la mort, de ces fidélités demi-séculaires dont le poétique souvenir s'est perpétué jusqu'à nous ; mais pourtant, entre la corruption du Bas-Empire et l'immoralité précoce des populations méridionales, *on ne trouve guère de place dans les siècles, ni d'origine dans l'histoire, à ce développement fabuleux des sentiments chevaleresques*, lequel, à vrai dire, nous semble être plutôt une imagination postérieure, *une idéalisation embellie du passé*, apparaissant toujours en des aspects plus majestueux et plus ravissants à l'esprit du poète, *qui dans son dégoût du présent le contemple avec admiration et regret.* » (Page 72.)

Telle est, dépouillée de ses citations et de ses détails, l'opinion de M. de Laveleye sur l'amour chevaleresque. Cette opinion toutefois nous paraît difficile à admettre. Nous croyions trouver un exposé moins incomplet de l'origine de l'institution si énigmatique de la chevalerie. Comment l'amour, élevé au rang de vertu sociale dominante, devint-il le mobile le plus puissant du mouvement de la civilisation? Quels étaient les sentiments qui l'avaient précédé dans le cœur de l'homme, sentiments dont il naquit pour ainsi dire

Digitized by Google

avec son caractère spécial? Il n'eût point été sans intérêt de nous montrer le germe de la chevalerie dans le besoin qu'éprouva l'Eglise d'être protégée contre les vexations féodales. Après l'extinction des Carlovingiens, les grands seigneurs usurpent toutes les prérogatives politiques. L'indépendance ecclésiastique est en danger; le prêtre cherche à contre-balancer la force qui l'opprime. Au sein même de la féodalité, il choisit des défenseurs, des guerriers qui sont solennellement revêtus de leurs armes. Le mode d'investiture primitif venu de la Germanie se modifie. La cérémonie purement civile devient religieuse en partie. Ainsi se forme une espèce de milice sacerdotale. La religion est, à l'origine, l'unique mobile d'action. D'autres sentiments, une certaine rudesse, des besoins aventureux, et, sous ces mouvements turbulents, une attraction instinctive et tendre vers la femme, s'agitent dans le cœur, mais restent sans expansion au dehors.

Au XII^e^ siècle l'emploi de la force, le désir de protéger le faible contre le fort, s'étend, se généralise. Partout où les droits sont méconnus, partout où les violences s'exercent, l'héroïsme du chevalier intervient; son importance politique et sociale est grande à cette époque. Mais le zèle religieux va s'affaiblissant en présence de l'immoralité des prêtres. Alors, ce mobile intérieur faisant défaut, un autre moins désintéressé peut-être et moins austère le remplace. Le guerrier n'obéit plus à un enthousiasme céleste; il accomplit ses glorieuses entreprises pour mériter le cœur d'une dame, choisie entre toutes comme la plus noble et la plus vertueuse. Voilà en deux mots la transformation sentimentale de la chevalerie, cette institution dut conserver, même aux temps plus corrompus de la galanterie, malgré le libertinage de certaines classes, son caractère originel, ses tendances idéales et immatérielles. M. de Lavelaye admet cette persistance de moralité non dans la réalité de la vie, mais seulement dans l'expression qui lui sert de formule chez les poëtes. L'amour, selon lui, « *était faussé en essence, matériel en réalité, chaste et platonique dans la forme.* La muse du « poëte, dominée encore *par le monde des sens que le paganisme avait déifié*, n'avait plus le grand voile de poésie dont la « religion enveloppait la matière. Entre les subtilités métaphysiques « de la forme et les *aspirations grossières des mœurs*, elle n'avait « conservé ni la haute rêverie de la poésie du Nord, ni l'hymne « triomphant des voluptés charnelles. » (P. 74.)

Digitized by Google

Comment admettre que la spiritualisation qui résulta des institutions germaniques et de l'influence de l'Eglise n'ait été qu'à la surface? Avant d'être dans la littérature, elle a dû exister dans les mœurs, et une fois que les mœurs eurent reçu cette empreinte, elle ne put s'effacer aisément. En admettant même que ce platonisme idéal s'évanouit plus tard et que les instincts s'altérèrent en une corruption croissante, encore y a-t-il loin des grossières voluptés païennes à la galanterie des troubadours, dont les raffinements et les aiguillons charnels se conciliaient encore avec un certain degré d'enthousiasme spirituel.

M. de Laveleye présente l'amour, avec ses désirs grossiers, comme un sentiment identique également développé dans toutes les classes de la société. Or, au moyen âge, l'inégalité des conditions, des rangs et du pouvoir était générale. Dans la caste féodale, la puissance des ducs, comtes et barons dépendait de l'importance des fiefs, de l'étendue des terres, du nombre des vassaux, et l'on conçoit que suivant l'extension de cette puissance, la préoccupation, les obligations, les passions des seigneurs suzerains devaient se modifier. Chez eux, l'intérêt politique, l'ambition, le désir de l'autorité, absorbaient les sentiments moins égoïstes, ou du moins en comprimaient l'essor. Aussi la chevalerie n'atteignit-elle tout l'éclat dont elle était susceptible que dans les rangs inférieurs. De bonne heure les petits feudataires et les vassaux obtinrent le titre de chevalier, au moins dans le midi de la France, contrairement aux lois rigoureuses du nord de l'Angleterre et de l'Allemagne. Les grands tenanciers, pour assurer leurs transactions politiques ou territoriales, mettaient leurs promesses sous la garantie de leurs vassaux chevaliers, dont la mission spéciale était de maintenir la foi des traités, de se déclarer même contre leur propre suzerain dans le cas où il violerait son engagement. A côté de ces protecteurs choisis dans la hiérarchie féodale, se rangeaient des chevaliers, hommes de guerre, qui n'étaient point attachés au territoire du seigneur, et qui ne prenaient la défense de ses intérêts que moyennant une somme d'argent. Affranchis de toute contrainte extérieure, ils suivaient plus librement leurs mouvements généreux, quoique le prix dont on payait leurs services pût constituer parfois un appât irrésistible et contraire à l'entière réalisation de l'abnégation et du dévouement chevaleresques. D'ailleurs ils ne connaissaient pas ce raffinement de culture, cette délicatesse du courtoisie, ces ingé-

Digitized by Google

nieuses adorations d'un type suprême qui faisaient l'âme de la chevalerie. Ces caractères ne se rencontrèrent que chez ceux qui aux besoins de luttes et de guerre joignirent les instincts paisibles de la rêverie poétique. Le guerrier se vouant au culte d'une dame cherche naturellement à captiver son cœur autant par la tendresse que par l'éclat des victoires. La lance et l'épée étaient toujours prêtes au combat; mais, aux instants de trêve, un hymne d'amour peignait toutes les nuances enthousiastes de l'âme éprise. Ainsi le seigneur féodal mit sa gloire à bien se battre et à bien chanter. Ainsi le troubadour de profession, renommé, devenu indispensable à toutes les cours, pouvait, par faveur spéciale, si ses goûts étaient bruyants, ceindre le baudrier et s'élever au rang de ses protecteurs. Ce furent ces héros poëtes qui donnèrent les derniers développements à l'exaltation des sentiments; ils n'avaient, eux, réellement pour toute richesse que leurs armes et leur destrier fidèle; le noble baron lui-même qui avait embrassé la carrière de chevalier était le plus ordinairement, à cause du morcellement des fiefs, suite des lois sur l'hérédité, dépouillé de toute fortune, de toute puissance territoriale : aucun lien de suzeraineté, aucun souci de domaine ne les entravait dans leurs élans désintéressés. Leur nombre s'accrut de jour en jour, et le prestige dont ils s'entouraient était si puissant qu'ils trouvèrent des imitateurs chez ceux mêmes qui, sans affronter le péril des courses aventureuses ni des voyages lointains, appliquaient aux moindres relations de la vie les théories chevaleresques du sacrifice et du dévouement.

On conçoit, d'après ce qui précède, que l'amour, quel qu'il fût, matériel ou pur, égoïste ou désintéressé, s'offrit sous des aspects bien divers, suivant qu'il se manifesta dans l'une des sphères que nous avons indiquées; on conçoit qu'il y eut une progression d'exaltation, à mesure que la chevalerie s'étendit au dehors de la féodalité, à mesure que le dégagement des intérêts positifs fut plus complet.

Nous avons dit que les sentiments conservèrent leur pureté d'essence, leurs aspirations spirituelles : tâchons de préciser ce fait par quelques observations empruntées à M. Fauriel, dont le tact exquis sait nous initier si intimement à la socialité des âges antérieurs. Ce savant, pour faire comprendre la galanterie chevaleresque, détermine la véritable nature du mariage au moyen âge. Dans le midi de la France, la femme n'était pas frappée d'incapacité; elle avait une

Digitized by Google

importance sociale réelle, résultant du droit de posséder des fiefs et d'exercer les pouvoirs qui y étaient attachés. De là, en ces temps d'ambition indomptable, le seigneur qui recherchait une alliance obéissait moins à un attrait sympathique, au mouvement du cœur, qu'à la séduction de riches domaines, dont l'acquisition devait étendre son autorité seigneuriale. Le mariage était un marché d'où l'affection, les tendres inclinations étaient exclues. Or, s'il arrivait que postérieurement à ce marché une union plus splendide vînt à s'offrir, l'époux, qu'aucun lien moral ne contenait, avait recours à la répudiation, pour pouvoir contracter un nouveau traité plus favorable à son élévation politique. La femme perdit ainsi toute dignité; opprimée, repoussée de toute communauté de jouissance, rejetée du sein même de la famille dont elle devait constituer l'âme, elle exalta l'imagination de ceux qui rêvaient l'accomplissement d'un héroïsme idéal. Le chevalier s'enflamma d'un respectueux enthousiasme, d'une ardeur sainte pour la victime d'une tyrannie éhontée. Il voulut, en s'attachant à elle, en lui consacrant sa vie entière, la relever de son abjection, offrir aux souffrances dont elle était la proie une compensation pleine de douceur et de poésie. Il se fit accepter par elle comme son vassal d'amour, et telle fut bientôt l'importance de cet asservissement volontaire, qu'on le consacra par une solennité dans laquelle la bénédiction religieuse intervenait le plus souvent. Il s'établit ainsi d'un côté une union matérielle, dans le mariage, de l'autre un rapport désintéressé tout platonique entre le protecteur et la dame protégée. Celle-ci acceptait l'hommage qui lui était adressé avec d'autant plus de reconnaissance qu'elle y trouvait un moyen de se soustraire aux répudiations capricieuses de son seigneur, lequel avait à redouter la vengeance d'un chevalier courageux et puissant. Cette barrière aux répudiations était bien plus formidable encore lorsque la femme, avant l'alliance, stipulait qu'en cas de dissolution arbitraire, l'époux serait tenu à des dédommagements, et que ses propres vassaux chevaliers resteraient garants de la stipulation, ainsi que cela se pratiqua, en 1156, dans le mariage de Mathilde de Bourgogne avec Guillaume VII, seigneur de Montpellier.

Ces observations font ressortir la persistance du principe originaire de la chevalerie. Comme à l'époque primitive, on ne cède qu'au désir d'acquérir un renom de gloire et de vertu en prenant le parti de l'opprimé contre l'oppresseur. On défend l'épouse contre

Digitized by Google

les abus sociaux, on se constitue l'appui de sa faiblesse contre l'autorité maritale, on la délivre de l'avilissement qui pesait sur elle; on obéissait à une impulsion moins austère qu'au temps où il s'agissait de maintenir la sécurité de l'Église. La pitié, l'affection, soulevèrent dans les cœurs une ardeur généreuse, mais cette excitation de tendresse n'influait que secondairement; elle n'était en quelque sorte qu'un auxiliaire pour réaliser la suprême loi chevaleresque; elle se subordonnait aux tendances morales, à la règle de dévouement, de sacrifice, et surtout de respectueuse adoration de la femme.

Il se peut qu'on transgressa cette rigueur; il se peut que les passions, chez certaines natures moins austères, s'emportèrent au delà de ces limites; rien de plus probable, ni de plus naturel. Toutefois ces déréglements ne constituèrent pas la source des grandes actions. Le mobile suprême, avoué hautement par la société entière, fut toujours l'amour chaste, et ce mobile abstrait n'était pas une chimère théorique, sans réalité dans la vie pratique: car un chevalier, dans le choix qu'il faisait de sa dame, obéissait rarement aux séductions extérieures, à la beauté du visage ou à la jeunesse; il ne se laissait enchaîner que par les qualités de l'âme, par l'ascendant de la vertu et du malheur. On avait été jusqu'à déclarer incapable d'aimer celui que tourmentait la volupté. Comme preuve, nous citons la pièce suivante empruntée à M. Fauriel:

« *Il ne sait, de* donnoi, *c'est-à-dire d'amour, vraiment rien,* « *celui qui désire la possession entière de sa dame. Cela n'est* « *plus amour qui tourne à la réalité;* et le cœur ne se donne « par devoir. C'est assez qu'un ami ait de sa dame anneaux ou cor- « dons, pour s'estimer l'égal du roi de Castille. S'il reçoit d'elle des « joyaux et quelque baiser dans l'occasion, c'est beaucoup pour « amour vraie. La moindre chose de plus est pure merci. »

De ce précepte dérivait encore l'incompatibilité généralement admise de l'amour et du mariage. Celui-ci était fondé sur des convenances politiques plutôt que sur l'union des âmes. Il ne s'établissait aucune réciprocité, aucun échange de délicates tendresses ni d'effusions passionnées entre les époux. Dans le mariage, ce que l'on considérait comme la condition essentielle à la vivacité de l'amour, à l'énergie de l'enthousiasme, l'obstacle, était anéanti. Les faveurs accordées ne l'étaient pas à un être privilégié qui les méritait par son héroïsme et sa courtoisie. Le seigneur exigeait, la femme

Digitized by Google

obéissait ; il semblait que celle-ci perdît tout son empire, toute sa dignité dans cet esclavage. Des sentiments de pure affection, eussent-ils même germé dans quelques cœurs, semblaient ne pouvoir résister à l'influence des relations matrimoniales. C'était là un point admis réellement dans les mœurs chevaleresques. Dans un roman provençal intitulé *Philomena*, Oriunde, femme du roi more Matran, assiégé dans Narbonne par l'armée de Charlemagne, aime le paladin Roland ; elle veut par amour pour lui se faire baptiser ; les objections de Matran n'y peuvent rien : « Seigneur, lui dit-elle, « mêlez-vous de votre guerre et laissez-moi faire l'amour. *Vous n'y « avez nul des honneurs,* puisque j'aime un si noble baron..., et « que je l'aime *de chaste amour*. Matran, ayant ouï cela, se retira « devant la reine tout courroucé et tout navré. Il n'y avait apparemment rien à objecter à une explication si naturelle. » (Fauriel.)

On avait donc en quelque sorte établi en principe une séparation absolue entre l'élément matériel du mariage et l'élément sentimental. L'époux conservait exclusivement la propriété de la femme et les droits directs qui en dérivaient. Le chevalier choisi avait pour lui le cœur et la pensée ; l'un n'empiétait pas sur le domaine de l'autre :

« Un époux ferait quelque chose de contraire à l'honneur, s'il « prétendait se comporter avec sa femme comme un chevalier avec « sa dame, puisque la bonté de l'un ni de l'autre ne pourrait s'en « décroître, et qu'il n'en résulterait pour eux rien de plus que ce qui « existait déjà de droit. » (Fauriel, *Extrait d'une poésie provençale*.

De même un chevalier était coupable lorsqu'il sortait de son rôle platonique. Sous ce point de vue les jugements des cours d'amour que M. de Laveleye a reproduits n'ont rien que de fort innocent. Ils ont tous trait à cette impossibilité d'affection entre époux ; interprétés d'après les idées fondamentales, les tendances dominantes qui apparaissent dès l'origine dans la chevalerie, ils ne sanctionnent pas la licence. Y eût-il même des arrêts moins scrupuleux, on ne pourrait les considérer comme la formule générale de la société si variée, si complexe du moyen âge ; ils exprimeraient tout au plus des écarts de certaines classes dissolues, inférieures à celles qui conservaient les austères traditions du passé. Ces traditions se propagèrent même jusqu'au temps des chevaliers troubadours, ère de libertinage comme d'héroïque exaltation. A cette époque la cor-

Digitized by Google

ruption avait grandi, la sensualité s'était réveillée, elle inspirait des chants impudiques aux poëtes: de nombreux documents littéraires l'attestent; néanmoins il faut s'en défier et ne pas être trop facile à leur prêter une importance supérieure, n'y voir le reflet exact de la réalité des mœurs. Il faut, dans tous ces récits, dans ces galantes allusions, faire la part de l'exagération, de la fatuité du conteur, et souvent de cette piquante tournure d'esprit qui pousse la verve poétique vers les chants épicuriens. D'ailleurs, à côté des légèretés licencieuses apparaissent les vestiges de sentiments plus élevés. Nous admirons sans doute le *désintéressement pur*, l'*immolation absolue de la personnalité* dans Héloïse, que cite M. de Laveleye; mais nous estimons bien haut aussi l'amour de Pons Capdeuil, chevalier des environs de Puy, qui alla se faire tuer en terre sainte après avoir perdu Adélaïde de Mercœur, qu'il avait adorée pendant sa vie. (Favanel.)

L'aventure de Guillaume de Cabestaing n'est-elle pas un drame plein de terreur et de pitié? Le jeune chevalier aimait éperdument Sermonde, « femme de Raimond de Roussillon. Celui-ci assassina son « rival et lui arracha le cœur qu'il fit manger à sa femme. Sermonde, « de désespoir, se précipita d'une fenêtre du château, et se tua. (Id.) »

Ce suicide ne révèle-t-il pas la passion dans tout son enthousiasme?

Comme complément à la théorie chevaleresque, M. de Laveleye eût pu ajouter quelques mots d'une branche de l'institution qui ne nous est connue que par la raillerie des romans, dont le Don Quichotte de Cervantès forme le type le plus original. Y eut-il réellement des chevaliers errants? En quoi leur pointilleuse susceptibilité, leurs défis, leurs combats en toute rencontre, contribuèrent-ils au développement de l'honneur et de la bravoure guerrière? Le culte qu'ils vouaient pendant leurs courses vagabondes à une idole éloignée n'exalta-t-il pas spécialement l'enthousiasme des sentiments purs et immatériels? Ces chevaliers errants ne formaient-ils pas, au milieu du relâchement des mœurs, la phalange vraiment idéale de la chevalerie?

Dans sa partie spéciale, M. de Laveleye passe en revue toutes les formes de la poésie provençale; il nous donne l'origine si hypothétique, si obscure de l'épopée. Elle dérive des anciens chants guerriers de la Germanie. Les conquérants du Nord, arrivant sur le sol de la Gaule, et adoptant le langage des vaincus, oublient, après

Digitized by Google

quelques générations, leurs hymnes nationaux ; mais ils conservent le besoin d'entendre sur un ton inspiré le récit des batailles ; ce besoin ils le propagent ; leurs bardes et leurs scaldes sont les prédécesseurs des chanteurs héroïques qui, comme Taillefer, précédaient l'armée en entonnant le chant de Roncevaux. De là dérivèrent les chansons de gestes, les épopées agrandies et les longs romans du moyen-âge.

En abordant le genre lyrique, l'auteur se demande quelle a été la source inspiratrice des poëtes du Midi : est-ce Rome, ou l'Orient ? Les savants, dans leurs recherches, ont à peine trouvé quelques allusions mythologiques chez les troubadours. M. de Sismondi confesse n'avoir rencontré que cinq ou six réminiscences de l'histoire ancienne. En revanche, la parenté de génie avec la littérature arabe lui paraît évidente. M. Villemain adopte cette opinion. M. de Lavelaye, en suivant la trace de Schlegel, rejette la vieille thèse scientifique. Il détermine d'abord ce qu'est réellement la littérature arabe, comparée à la littérature provençale ; puis il s'avance dans l'histoire pour découvrir où et à quelle époque la civilisation moresque a pu s'infiltrer en Europe.

La littérature arabe a eu deux époques de développement : la première, d'inspiration primitive et naturelle ; c'est l'ère d'une poésie symbolique où se reflète le panthéisme oriental. L'histoire nie tout rapport entre l'Orient et la Provence en ces temps éloignés ; on ne peut donc conclure, malgré certaines analogies, à l'influence de l'une de ces contrées sur l'autre. La seconde, de renaissance scientifique et philosophique. Après la conquête, la civilisation moresque hérite de deux antiquités : l'antiquité romaine, et l'antiquité indienne. Elle absorbe tous les débris scientifiques : le musulman s'attache aux découvertes positives, et dédaigne les créations de l'imagination. La poésie languit. Elle devient matérielle, savante dans la forme, dépourvue de toute grandeur au fond ; ce fait, qui s'observe dans la poésie provençale, résulte non pas de l'influence arabe, mais de la décadence latine, d'où sort la société du Midi. La femme, reléguée dans le harem, est avilie ; l'amour exalté, pur, tel qu'il brillait dans la primitive Arabie, est devenu impossible. Le plaisir grossier domine dans la relation des sexes. Ce n'est pas à

M. de Lamennais dans son dernier ouvrage : *Esquisses philosophiques*, réduit également à sa valeur d'influence arabe.

Digitized by Google

cette sensualité voluptueuse que les troubadours empruntent leurs délicates et respectueuses adorations. Dans l'histoire les faits sont éclatants : les musulmans sont trois fois en rapport avec les Européens, directement en Espagne, indirectement en Palestine et en Sicile. En terre sainte, la lutte est trop acharnée pour permettre un échange de pensées. En Sicile, sous Frédéric II, on emprunte aux Arabes leur science universelle, mais aucun modèle de goût à leur poète. En Espagne, les Mores agissent puissamment sur les peuplades conquises ; mais l'influence s'arrête d'abord rigoureusement aux Pyrénées. Donc elle ne va point transformer la poésie provençale dans ses origines ; au XI^e^ siècle, époque où le contact avec les Arabes a lieu, elle possède déjà ses premiers essais originaux. Tels sont les romans de Boèce et les vers du comte de Poitiers.

Nous ne suivrons pas M. de Laveleye dans ses études sur la rime, dont il attribue l'origine à la civilisation occidentale, ni dans ses appréciations des formes littéraires, ni dans sa théorie des influences du provençal sur l'Italie et l'Espagne. Les questions auxquelles nous nous sommes arrêtés font suffisamment apprécier la portée de l'ouvrage. Le travail de M. de Laveleye, sans briller par des vues très-hardies, porte l'empreinte d'un esprit sage et judicieux ; ses observations dénotent souvent de la sagacité et de la finesse ; son érudition est habilement mise en œuvre. La forme a un cachet de distinction remarquable ; on est surpris de trouver dans le style d'un jeune élève d'université cette élégance continue, cette souplesse pleine de grâce qui sembleraient supposer des antécédents littéraires. Nous n'étendons pas cet éloge à quelques pages où l'auteur s'est plu à imiter le style tourmenté et chatoyant dont Paris s'était engoué il y a quelques dix ans, et qui déjà y est tombé en assez grand discrédit. N'imitons pas chez nos voisins ces caprices d'un jour ; en matière d'art, ne sacrifions pas à la mode, moins encore à la mode surannée. La littérature grave se défie de ces goûts passagers, de ces entraînements locaux ; elle n'estime que les succès durables confirmés par les juges éclairés de tous les pays. Nous aurions tort d'ailleurs d'insister sur ce péché de jeunesse qui dépare peu de pages du livre de M. de Laveleye. Son travail promet à la Belgique un écrivain littéraire qui, s'il ne s'élève pas dès le début à une éclatante vigueur de pensée et de style, saura joindre aux lumières d'une intelligence distinguée les charmes d'une plume élégante et facile, double mérite auquel nos érudits ne nous ont pas tous habitués.

Digitized by Google

LE MEXIQUE ET LES ÉTATS-UNIS.

Le soulèvement qui a renversé la domination espagnole dans le Mexique n'était que l'explosion d'une haine de race, comprimée depuis plus de trois siècles, entre les conquérants et le peuple conquis. Certes, la conquête espagnole, rien qu'en remplaçant par le christianisme un culte qui admettait les sacrifices humains, et des mœurs qui admettaient la guerre sans autre motif que d'avoir des prisonniers à égorger après leur avoir fait subir d'affreuses tortures, s'est fait absoudre par l'histoire, de ses cruautés. Mais qu'est-ce que le gouvernement espagnol, aidé de l'action continue du clergé, avait fait du peuple conquis? Une race abâtardie et dégradée de longue main ne se régénère point en un jour. Au Mexique, la forme du gouvernement a seule été changée; les propriétaires espagnols ont été renvoyés en Europe, et l'ancienne race du pays a pris le dessus; elle s'est emparée de la direction des affaires. Mais, les nouveaux gouvernants, les uns par calcul, les autres par incapacité, n'ont pas su ou voulu tirer le pays de l'ornière où il était engagé. Seulement, d'autres en ont profité, ou se sont disputé, les armes à la main, le droit d'en profiter à l'exclusion de leurs rivaux. De là le désordre politique et administratif le plus complet; l'armée, les finances, la sécurité publique, tout est dans le chaos.

Comme force morale et comme force organisée, il n'y a aucune comparaison possible entre le gouvernement de Washington et

Digitized by Google

celui de Mexico, entre la race énergique des Anglo-Saxons, constamment retrempée par des flots d'émigrants européens, et la race mexicaine énervée systématiquement par la domination espagnole, et livrée à l'anarchie depuis la chute de cette domination.

Cette différence de races et d'organisations, est au fond la véritable cause de la lutte entre les deux États, lutte prévue depuis longtemps, et dont l'affaire du Texas n'a été que l'occasion. Rappelons sommairement les vicissitudes de cette partie de l'Amérique espagnole. La province du Texas, riche et fertile contrée aboutissant au littoral du golfe du Mexique, sur un développement de plus de deux cents lieues de côtes, avec plusieurs ports appelés à une grande importance commerciale dans un avenir très-prochain, est l'une des provinces mexicaines qui confinent au sud des États-Unis. Sous la restauration, les deux frères Lallemand, généraux français exilés par les Bourbons, secondés par des souscriptions abondantes, avaient commencé à fonder au Texas la colonie du Champ d'asile. Cet établissement naissant fut détruit par les troupes mexicaines, avant d'avoir pu acquérir assez de consistance pour se défendre par lui-même. Le gouvernement de Washington, peu jaloux d'avoir un établissement français pour si proche voisin, laissa détruire le Champ d'asile. Plus tard le Texas, recevant continuellement de nouveaux renforts d'émigrants des États-Unis, se détacha de la confédération mexicaine et conquit son indépendance sous la direction d'un président anglo-américain, le général Houston, qui soutint contre le Mexique une guerre heureuse, dans laquelle le président du Mexique, Santa-Anna, en ce moment réfugié à la Havane, fut fait prisonnier par les Texiens. Enfin, la population d'origine européenne l'emportant de plus en plus, le Texas, travaillé par les journaux et les agents de l'Union, manifesta le désir d'entrer dans la confédération des États-Unis. En droit, le Texas, État indépendant, libre par la grâce de Dieu, comme on dit en Amérique, pouvait, s'il y trouvait avantage, se joindre spontanément à l'Union américaine; en fait, exposé à tout moment à être reconquis par l'anarchie mexicaine, ce pays a un puissant intérêt à se placer sous la protection d'un gouvernement capable de le défendre, et de développer ses éléments de prospérité intérieure. L'annexion du Texas, en dépit du mauvais vouloir de quelques gouvernements européens, est passée au rang des faits accomplis.

La question est donc de savoir si le Mexique l'emportera par la

Digitized by Google

force des armes, sur le droit évident du Texas à se soustraire à son joug pour se joindre librement à l'Union américaine. C'est pour le Texas et pour le Mexique une question de vie ou de mort. Le Texas reconquis par les Mexicains retombe dans l'état d'où une insurrection heureuse l'avait tiré ; sa période d'activité, de prospérité et de puissance est rejetée dans un lointain avenir. De son côté, le Mexique, vaincu dans sa lutte contre l'Union à propos du Texas, perd immédiatement, non-seulement le Texas, mais encore très-probablement la Californie, et dans un avenir plus ou moins éloigné, il s'absorbe dans la confédération américaine, appelée à s'étendre de la baie d'Hudson à l'isthme de Panama, par la seule force des choses, en vertu de l'activité dévorante de ses habitants opposée à l'indolence des populations mexicaines et espagnoles ; ces populations sont évidemment incapables de résistance contre une invasion de travailleurs s'avançant la pioche à la main, prenant possession du sol par la charrue ; car, tel est le caractère tout providentiel de la conquête américaine.

On a parlé du projet qu'auraient eu les cours d'Angleterre, de France et d'Espagne, de constituer dans le Mexique, comme digue contre l'expansion des États Unis, une monarchie en faveur des princes de la maison de Bourbon. L'énergie de la démocratie américaine ne s'est point arrêtée devant cet obstacle.

L'un des faits le plus complétement ignorés en Europe, c'est le régime auquel le triomphe du Mexique soumettrait de nouveau le Texas, régime auquel il s'est soustrait par la révolte, ne pouvant le supporter plus longtemps.

Le gouvernement du Mexique a conservé tous les abus du régime espagnol ; il a notamment renforcé, plutôt qu'affaibli, le pouvoir des moines sur la race abâtardie des naturels. Non-seulement, avant l'insurrection et la séparation du Texas, ce gouvernement ne tirait aucun parti de ce riche territoire, mais encore il mettait obstacle au développement matériel du pays.

Après avoir chassé, comme trop active et trop peu catholique, la colonie française du Champ d'asile, il maintenait la stérilité et la misère là où un gouvernement tant soit peu éclairé n'aurait eu qu'à laisser faire, pour voir sortir du sol la richesse et l'abondance. Nous n'énumérerons pas tous les abus qui empêchent le progrès de la prospérité matérielle des pays soumis au gouvernement mexicain ; citons seulement un fait entre mille.

Digitized by Google

Le tabac du Mexique, notamment celui du Texas, est le meilleur du monde; il y croît partout, sans culture, et le Texas tout seul pourrait en approvisionner presque pour rien les marchés du monde entier.

Le gouvernement de Mexico défend, sous peine des galères, la culture, la récolte et le commerce du tabac. Il permet seulement cette culture pour alimenter son monopole, dans deux petits cantons aux environs de Cordova et d'Orizaba : ainsi de tout le reste. Que le Texas redevienne Mexicain, et il ne pourra plus, ni cultiver le tabac, ni même récolter celui qui croît naturellement sur son territoire; il rencontrera les mêmes entraves pour toutes les branches d'industrie et de production.

On comprend combien il tarde à toute la partie éclairée et riche de la population du Texas, qui ne partage pas les préjugés des naturels fanatisés par les moines, contre *los ereticos* des Etats-Unis, de se trouver définitivement sous l'égide d'un gouvernement ferme et stable, qui favorise, au lieu de le comprimer, le développement de la prospérité du pays. Déjà les propriétaires calculent combien de milliers de piastres vaudront, si l'annexion est définitive, leurs terres, les plus riches du monde, actuellement sans valeur, et les maisons aujourd'hui désertes de leurs villes appelées à un accroissement aussi rapide que le fut celui de Boston et de New-York, et que l'est encore de nos jours celui des villes naissantes de l'intérieur des Etats-Unis.

Jusqu'à présent, les événements militaires confirment pleinement les prévisions de tous ceux qui connaissent le pays. L'armée mexicaine, dit un témoin oculaire, est sale, déguenillée, sans discipline, sans solde assurée, fléau de la population civile, incapable, de tenir contre des forces sérieuses. Elle a toute la forfanterie et toute la misère d'une armée espagnole; la cavalerie seule a quelque valeur, parce qu'au Mexique tout le monde vit à cheval; mais l'artillerie et l'infanterie n'ont rien de sérieux.

L'armée américaine possède une excellente artillerie, parfaitement exercée; l'infanterie, dans un pays qui n'entretient point d'armée permanente, est composée de recrues, sans expérience; elle a quelques bons officiers. La cavalerie, d'une tenue peu martiale, à ce qu'il paraît, excitait les railleries des brillants *caballeros* de l'armée mexicaine.

Au début de la guerre, le général américain Taylor se porta

Digitized by Google

immédiatement, non pas sur la frontière légale du Texas, qui a pour limite sur la carte la rivière Sabine, mais environ cent kilomètres au delà de cette rivière, sur le *bravo del norte*, ligne naturelle de défense du Texas. Là, il attendit les Mexicains, ayant devant lui, de l'autre côté du fleuve, la ville mexicaine de Matamoras. L'armée du général Taylor ne comptait pas au delà de quatre mille hommes; les généraux mexicains Ampudia et Arista en comptaient environ le double. Ce furent ces derniers qui, pleins de confiance, passèrent le fleuve, et attaquèrent les Américains dont ils croyaient avoir bon marché; ils payèrent cher cette imprudence: battus dans deux rencontres, les Mexicains ont éprouvé une déroute complète. On dit que les généraux Arista et Ampudia sont rentrés nus à Matamoras, ayant dû quitter tous leurs vêtements pour traverser le fleuve à la nage. Les Américains ont ramassé deux mille fusils dont les fantassins mexicains s'étaient débarrassés pour mieux courir. Le général Taylor a occupé immédiatement Matamoras, faisant observer à ses troupes la plus sévère discipline, payant comptant tout ce qu'il achète, et ne souffrant pas le plus léger acte d'insubordination et de désordre. Il n'est plus question, pour le moment, de l'armée mexicaine.

Toutefois le gouvernement mexicain ne paraît point décidé à céder sans de nouveaux efforts. A la Vera-Cruz, les nombreux négociants des Etats-Unis, qui font presque tout le commerce de cette place, ont reçu l'ordre de s'embarquer immédiatement ou de s'interner dans l'intérieur du Mexique, où il y aurait probablement pour eux peu de sûreté.

Les journaux américains publient la protestation de ces négociants contre une violation évidente du dernier traité. Le cas de guerre entre les deux Etats y était prévu par l'article 16; les citoyens devaient avoir, des deux parts, six mois pour quitter le pays, s'ils habitaient les provinces maritimes, et un an, s'ils demeuraient dans l'intérieur. Cette clause n'intéressait que les Américains, car il n'y a presque pas de sujets du Mexique établis sur le territoire de l'Union.

D'après les nouvelles les plus récentes, le général Taylor s'avance dans l'intérieur du pays, rejoint tous les jours par de nouveaux renforts, ne rencontrant pas d'ennemis. Nous avons sous les yeux le *Moniteur* de Mobile (*Mobile Advertiser*) du 8 juin; à cette date, des détachements d'artillerie et d'infanterie de l'Etat d'Ala-

Digitized by Google

bama, s'embarquaient journellement pour Pointe-Isabelle, d'où ils devaient se diriger sur Matamoras et le quartier général américain.

Les journaux anglais, au début des opérations militaires, publiaient que les recrues américaines refusaient de marcher : qu'on avait été obligé de recourir à des moyens extralégaux, entre autres, de vider les prisons pour dettes, pour obtenir les contingents exigés. D'après les feuilles officielles de Washington et de New-York, c'est le contraire qui a eu lieu : ainsi, l'État de l'Ohio a fourni 2,659 volontaires, 659 de plus que son contingent, et il en est de même à peu près partout.

L'on n'a point encore de nouvelles des opérations de l'armée navale des États-Unis, qui opère à la fois dans le golfe du Mexique et sur l'océan Pacifique, où elle va, dit-on, occuper les points principaux du littoral de la Californie. Le Mexique n'a pas de marine.

Peut-être, au moment où nous écrivons, le gouvernement mexicain a-t-il déjà fait à celui de l'Union des propositions acceptables; d'après le *Mobile Advertiser*, un steamer américain, *le Mississipi*, venait d'arriver de la Vera-Cruz à Pensacola, où il avait débarqué M. Wood, agent consulaire américain, se dirigeant en grande hâte vers Washington, probablement porteur de dépêches importantes du gouvernement de Mexico.

La lutte entre les deux États sera donc probablement bientôt terminée : les États-Unis obtiendront ce qu'ils voulaient, puis ils attendront.

Ces batailles où quelques mille hommes seulement sont en présence de part et d'autre, sont bien plus importantes par leurs résultats que bien des guerres européennes qui ont eu leur célébrité. L'expansion libre de la population des États-Unis et des émigrants d'Europe vers les riches contrées du Mexique est un de ces grands faits qui intéressent toute l'humanité. Les petites victoires de la petite armée de Taylor décident une question d'une portée immense pour la civilisation future du globe.

FIN DU TOME QUATORZIÈME.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE QUATORZIÈME VOLUME.

Politique, Administration, Industrie, etc.

Du commerce des tissus de laine en Belgique 16

Réponse du roi de Prusse aux états provinciaux 33

De la liberté du travail, ou simple exposé des conditions sur lesquelles les forces humaines s'exercent avec le plus de puissance, par Ch. Dunoyer (deuxième et dernier article). 42

Politique intérieure. — Démission du cabinet. — Crise ministérielle. — Le cabinet de M. de Theux 55

De quelques doctrines nouvelles sur l'organisation du travail et sur celle de la société (premier article. — Considérations générales) . 77

Les landlords et les paysans irlandais. 97

Les mariages en Belgique. 141

De quelques doctrines nouvelles sur l'organisation du travail et sur celle de la société (deuxième article. — La concurrence. — L'association) 153

Le nouveau catholicisme allemand. 207

Lettres à S. A. R. le duc régnant de Saxe-Cobourg sur la théorie des probabilités appliquée aux sciences morales politiques, par A. Quetelet 245

Le Mexique et les États-Unis 309

Digitized by Google

Histoire.

Le marquis de Prié ministre plénipotentiaire de l'empereur Charles VI dans les Pays-Bas autrichiens (1716-1725) 112
Le marquis de Prié (sixième et dernier article). 188

Voyages.

Souvenirs d'un voyage au Maroc par M. Rez. 228
Batavia 285

Sciences, Littérature, Beaux-Arts.

Des progrès récents des sciences dans quelques-unes de leurs applications 5
Astronomie. — La comète double de 1845. 90
La comédie des *Nuées* d'Aristophane, par Ch. Reving. 130
Des variations du langage français depuis le XII^e^ siècle, ou recherche des principes qui devraient régler l'orthographe et la prononciation, par P. Genin. 177
Botanique. — Coup d'œil sur la flore du globe. 255
Botanique. — Coup d'œil sur les jardins. 271
Histoire de la langue et de la littérature provençales, par E. Delaveleye. 292

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

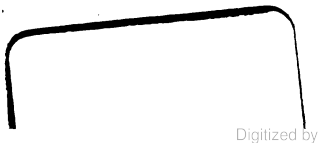
Digitized by Google

Digitized by Google